

- COPIE -

Service de la gestion des documents et archives - VTR

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS
Fabricants de Livres Blancs
237 et 239, Rue Saint-Paul
MONTREAL

N. B. — MM. BEAUCHEMIN ET VALOIS importent directement les matériaux de leurs Livres Blancs, et ils se sont assurés des services des ouvriers les plus habiles ; en sorte que les produits de leur atelier peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec ceux de la meilleure maison du Canada, sous le rapport de la solidité, de l'élegance et du bon marché.

Il suffit de rappeler le présent numéro pour
obtenir un livre semblable.

No. 1101

1
Lundi, le 5 janvier 1880.

Assemblée régulière.
5 janvier 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le cinquième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Euyes,
Monsieur l'Echevin Duchaine,
Messieurs les Conseillers Camirand,
Carignan,
Dean,
Gervais,
Martel,
Rousseau,
Vanasse.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée. -

Jugement en faveur de Joseph Lambert pour \$725.⁰⁰ Présenté copie de deux jugements rendus en Cour Supérieure, le 31 Décembre dernier, dont l'un en faveur de Joseph Lambert pour \$725.⁰⁰, et l'autre en faveur de Louis Lessard pour \$450.⁰⁰; pour dommages à eux causés par les travaux de construction du chemin de fer Q. M. C. & O. dans la rue Lefevre.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Camirand,

Pour aller en appel sur les jugements en faveur de Joseph Lambert et Louis Lessard.

Secondé par le Cons. Dean,

Que le Procureur de ce Conseil, N. L. De noncourt, Sec, Avocat, soit autorisé, pour et au nom de la Corporation de cette cité, de se pourvoir en appel contre un jugement rendu par la Cour Supérieure, siégeant en ce District, le trente-unième jour de Décembre dernier, dans une cause No. 125, dans laquelle Joseph Lambert, boucher, de cette cité, était demandeur contre la dite Corporation; ainsi que contre un autre jugement rendu le même jour, dans une cause No. 126, dans laquelle Louis Lessard, commerçant, de la dite cité, était demandeur, et la dite Corporation défenderesse.

Adoptée.

Tiers-saisie contre Joseph Lambert.

Présenté signification d'une tiers-saisie contre Joseph Lambert.

Lundi, le 5 Janvier 1880.

2^e motion.
Réponse à une tiers-saisie contre Joseph Lambert.

Lambert, entre les mains du Secrétaire-Trésorier.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour Supérieure pour le District des Trois Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Louis Décoiteau et Joseph Lambert savoir: " La dite Corporation ayant résolu de se pourvoir en appel contre un jugement de la Cour Supérieure, siégeant dans ce District, rendu le trente-unième jour de Décembre dernier, en faveur du dit Joseph Lambert, ne doit rien quant à présent au dit Joseph Lambert, boucher."

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département du Feu	11 20
" de la Police	142 98
" des Chemins	4 50
" de l'Hôtel de Ville	18 00
" de l'Aqueduc	187 92
" des Marchés	35 02
Ponts du St. Maurice. - Construction	9 "
do Administration	16 25
Rues sous Contrôle	16 60
Billets Payables	3 700 "
Intérêt & Commission	4 211 93
Papeterie & Impressions	189 43
Contingents	2 "
Divers	195 87
Salaires	242 49
	\$ 8 983 19.

Respectueusement

Respectueusement soumis,

(Signé)

Uld. Martel,

"

L. A. Camirand,

"

J. C. Rousseau.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Gervais,

Secondé par le Cons. Camirand,

Pour réclamer du Gouvernement de Québec, les dommages, etc, payés par suite des travaux du chemin de fer dans la rue Lejeune.

Attendu que, par suite des travaux faits dans la rue Lejeune pour la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, la Corporation de cette cité a déjà encouru et payé des dommages et frais au montant de \$1661⁵¹, tel que par compte ci annexé;

Et attendu que deux jugements de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, en date du 31 Décembre 1879, la dite Corporation a été condamnée, pour les mêmes causes, à payer des dommages se montant à \$1145⁰⁰, à part des frais de poursuite et de défense dans ces deux causes;

Et attendu que pour les mêmes raisons, d'autres poursuites contre la dite Corporation sont actuellement pendantes, et que la dite Corporation est menacée de nouvelles poursuites;

Qu'il soit résolu: que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé de s'adresser au Gouvernement de cette Province pour lui demander le remboursement des diverses sommes susdites, lesquelles sommes ont été payées par la Corporation de cette cité, en conséquence de dommages causés à des citoyens des Trois-Rivières, par suite des travaux publics faits par le dit Gouvernement dans les limites de la cité des Trois-Rivières, et de notifier le dit Gouvernement que la dite Corporation le tiendra responsable de tous autres dommages, frais et déboursés qu'elle pourrait encourir par suite des susdits travaux publics.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt de sept pour cent par an: -

Billet à Alex^{de} Guilbert \$ 800.⁰⁰

Un billet payable à l'ordre de Mr. Alexandre Guilbert pour huit centes piastres.

" " Société Permanente de Constr. Nicolet 2000.⁰⁰

Un billet à l'ordre de la Société Permanente de Construction de Nicolet pour deux mille piastres (après quinze jours d'avis.)

" " J. H. C. Godin 2000.⁰⁰

Un billet payable à l'ordre de M^r. J. H. C. Godin pour deux centes piastres.

Adoptée.

6^e motion.

Certificat de licence transporté

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Martel,

Que le certificat en faveur de M^r. P. A. Désilets, pour permettre à M^r. A. M. Cooke de lui transporter sa licence de magasin de vins et liqueurs, soit confirmé.

Adoptée.

7^e motion.

Cession de terrain par M^r. Ephrem Bellefeuille

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, de M^r. Ephrem Bellefeuille, un acte de rétrocession de l'emplacement numéro deux cent cinquante-cinq du cadaastre d'enregistrement pour cette cité, située sur le côté nord-est de la rue Bureau.

Adoptée.

8^e motion.

Concernant la formation d'un pont de glace sur le fleuve St. Laurent. -

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Martel,

Que, afin d'assurer, si c'est possible, la formation, tous les hivers, d'un pont de glace sur le fleuve St. Laurent, et de prévenir les dommages de l'inondation du dit fleuve, que Alfred Désilets, Ecr., soit chargé de préparer, à ce sujet des adresses et mémoires au Gouvernement Fédéral, et de les faire signer par les citoyens de cette ville et par ceux du district en général, et qu'une somme de \$40 soit affectée à cet objet.

Adoptée.

Ajournerement.

Le Conseil s'ajourne ensuite ensuite à lundi, le 19 du courant, à 1/2 heures du soir.

J. L. Migon Sec. Grs.


Maire.

Lundi, le 19 janvier 1880.

Lundi, 19 janvier 1880.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le dix-neuvième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Demoulin, Écuyer,

Messieurs les Échevins

Baptist.

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Boudreault,

Carignan,

Deau,

Martel,

Rousseau.

Lettre du Secrétaire du Département des Travaux Publics, Ottawa.

Lettre de S. Chapleau, Sec., Secrétaire du Département des Travaux Publics, à Ottawa, accusant réception d'une lettre de Son Honneur le Maire et d'un mémoire passé par ce Conseil et adressé à Son Excellence le Gouverneur Général, au sujet de la construction d'un chemin de fer pour prolonger le "Canada Central," depuis le Lac Nipissing jusqu'au Saule St. Marie.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département du Feu	12 15
" des Marchés	14 95
" de l'Hôtel-de-Ville	6 45
" de la Commune	23 35
" de l'Éclairage	204 85
" des Chemins	4 25
Rues sous Contrôle	11 45
Aqueduc - Compte de Construction	5 40
Billets Payables	600 " "
Intérêt & Commission	102 29
À reporter \$	987 44

6

Lundi, le 19 Janvier 1880.

Divers Compte
Contingents.

Report

987	44
356	65
	150
\$ 1.345	59

Respectueusement soumis,

(Signé)

Alex. Baptiste,

M. Martel,

O. Carignan.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Poudreault,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Secrétaire
Trésorier.

Le Secrétaire Trésorier met devant le Conseil un état assermenté des recettes et des dépenses de la Corporation pendant les six mois terminés le 31 Décembre 1879-

2^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Billet à J. Bellefeuille \$260⁰⁰

Secondé par le Cons. Poudreault,

" " Gid. Rhéaume 150⁰⁰

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt de sept pour cent par année, savoir: -

Un billet à l'ordre de M. Joseph Bellefeuille pour deux cent soixante piastres;

Un billet à l'ordre de M. Gideon Rhéaume pour cent cinquante piastres;

Un billet à l'ordre de M. Adolphe Balcer pour deux mille piastres, après quinze jours d'avis.

Adoptée.

3^e motion.

Pour accepter une délégation de paiement par M. Martel, Ecs. -

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Carignan.

Attendu que, dans un certain acte d'accord entre la Corporation de la cité des Trois-Rivières et L. E. Pacaud, Ecs., passé devant J. E. Normand et son confrère, notaires, le trente de Septembre mil huit cent soixante et trois, feu Charles Poucher de Niverville, Ecuier, Avocat, est intervenu et a déclaré avoir eu et reçu de la dite Corporation la somme de cinq mille deux cent piastres, qu'il a promis et qu'il s'est obligé de payer à la dite Corporation

7
Lundi, le 19 janvier 1880.

tion ou à son ordre, aux termes, délais et stipulations mentionnés au susdit acte d'accord;

Et attendu que par un certain acte d'accord entre la dite Corporation et le dit Sieur de Niverville, passé le dix-huitième jour de Mai mil huit cent soixante-et-quatre, devant P. L. Craig et son confrère, notaires, le dit Sieur de Niverville a de nouveau promis et s'est obligé de payer à la dite Corporation la susdite somme de cinq mille deux cent piastres, avec intérêt tel que stipulé au dit acte d'accord;

Et attendu que dans un certain acte de vente par le Révérend Mr. C. F. Baillargeon, prêtre, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Charles Boucher de Niverville, Ecuyer, à Uldoric Martel, père, Ecuyer, passé devant M^{re} H. R. Dupresne, notaire, le quatorzième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-onze, il est stipulé ce qui suit, savoir: "La dite vente est faite en outre à la charge par le dit acquéreur, ses héritiers et ayants cause, de payer et acquitter la dette et satisfaire toutes les obligations dues et contractées en faveur de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières par le dit feu Charles Boucher de Niverville, par et en vertu d'un certain acte d'accord consenti en faveur de la dite Corporation par le dit Sieur de Niverville, et passé le dix-huitième jour de Mai 1864, devant M^{re} P. L. Craig et son confrère, notaires; le dit Sieur Martel, pour lui, ses héritiers et ayants cause, se chargeant de la dite dette et obligation de façon à ce que le dit vendeur, en sa qualité, et ses représentants en demeurent entièrement acquittés et exonérés à toujours;"

Qu'il soit résolu: que ce Conseil accepte la délégation de paiement que comporte le susdit acte passé devant M^{re} H. R. Dupresne, notaire, le quatorze d'Aout mil huit cent soixante-et-onze, et enregistre le vingt-huit d'Aout du même mois; et que Son Honneur le Maire soit en conséquence autorisé de signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte d'acceptation de la dite délégation de paiement.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine
secondé par le Cons. Rousseau,

Que ce Conseil confirme et approuve l'acceptation par Son
Honneur

Lundi, le 19 janvier 1880. -

Cession gratuite de terrain par les héritiers Jos. B. de Niverville.

Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette cité, d'un acte de cession gratuite à la dite Corporation, par les héritiers de feu Mr. Joseph Pouchet de Niverville, en date du vingt-quatre de Novembre dernier, passé devant M^{rs} F. E. Normand, notaire, d'un certain terrain laissé vacant en front du Numéro quinze cent soixante-deux des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, par le dit feu Joseph Pouchet de Niverville, pour la confection et former partie de la rue Champfleur, par laquelle le dit N^o 1562 est borné.

Adoptée

5^e motion. Vente des glacières

Proposé par le Cons. Deau,
Secondé par le Cons. Martel.
Que l'usage des glacières du marché-aux-dernières, du premier Mai prochain au 1^{er} Février de l'année suivante, soit vendu par encan public, samedi, le vingt-quatre du courant, à dix heures du matin, aux conditions ordinaires.

Adoptée.

Ajournerment.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le deux de Février prochain, à sept heures et demi du soir.

[Signature]
Sec. Grés
[Signature]
Maire.

Lundi, 2^e Février 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le deux de Février mil huit cent quatre-vingt, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, Severé Demoulin, Ecuier,
- Messieurs les Echevins Baptiste,
- Bourgeois,
- Duchaine,
- Messieurs les Conseillers Pondreault,
- Larignan,
- Gervais,
- Rousseau.

Lü

Lundi, le 2 Février 1880.

1^{re} motion.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par le Cons. Bervais.

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que la requête de Messrs. Augustin Gelinus et autres soit reçue et lûe.

Passé.

Requête de Augustin Gelinus et autres.

Requête de Messrs. Augt. Gelinus et autres se plaignant que Joseph Mercier, vend des articles de commerce sur le marché-aux-denrées, contrairement aux dispositions des règlements de cette cité.

Ordonné, que le conseil du marché fasse exécuter le règlement.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de l'Aqueduc	209 74
" " do	16 66
" da Feu	11 82
" de la Police	142 98
" des Marchés	90 74
" des Chemins	8 30
Rues sous Contrôle	43 95
Ponts du St Maurice, administration	17 00
Aqueduc en Bois	230 ..
Billets Payables	5000 ..
Intérêt & Commission	487 99
Frais Légaux	224 78
Papeterie & Impressions	4 50
Assurances des Incendies	13 19
Contingents	30 90
Divers	70 49
Salaires	227 49
Hôtel-de-Ville-	5 54
	6830 04

Respectueusement

Lundi, le 2 Février 1880.

2^e motion.

Respectueusement soumise,
(Signé) Alex. Baptiet,
" O. Carignan
" J. C. Rousseau.

Proposé par l'Echev. Duchaine,
Secondé par le Cons. Gervais,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de M^r. Desilets.
Ecr. -
au sujet des requêtes
pour faire construire
des piliers dans le
fleuve S^t. Laurent.

Rapport.

J'ai l'honneur de vous faire rapport:
Qui en observance à la résolution de Votre Conseil du 4 Janvier des-
mier;
J'ai préparé les requêtes et circulaires ci-jointes que j'ai adressées
aux maires des localités mentionnées dans les dites requêtes;
La plupart des localités ont pris part au mouvement, et j'ai pu
transmettre à l'Hon. Ministère des Travaux Publics huit requêtes cou-
vertes d'au moins deux mille signatures;
Je n'ai pas cru attendre le rapport qui me sera fait par les
autres municipalités parce que la session est trop proche et qu'il
est grand temps de faire connaître l'objet des requêtes pour per-
mettre à l'Hon. Ministère de faire faire les estimés nécessaires
pour les comptes publics de l'année.
J'ai accompagné la présentation des requêtes des meilleurs ar-
guments qu'il y avait à invoquer pour faire réussir le projet.
Avec la présente, je vous transmets mon compte avec le reçu
espérant que vous le trouverez pas trop élevé ni disproportionné
avec le trouble que cette affaire m'a causé.

Trois-Rivières, 2 Février 1880.

(Signé) Alfred Desilets.

3^e motion.
Vente des magasins
du Marché. -

Proposé par l'Echev. Bourgeois,
Secondé par l'Echev. Baptiet,

Que les loyers des magasins du marché-aux-derrées, pour
une année, à compter du premier de Mai prochain, soient
offerts en vente, par encan public, sur le dit marché, samedi,
le vingt-troisième jour de Février courant, à dix heures du
matin, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée

he

Lundi, le 2 Février 1880.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le seize du courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. Brignon
Sec. Trés.

[Signature]
Maire.

Lundi, le 16 Février 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le seizième jour de Février mil huit cent quatre-vingt, à huit heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	Sévère Dumoulin, Ecuyer.
Messieurs les Echevins	Bourgeois,
	Duchaine,
Messieurs les Conseillers	Carrivand,
	Carignan,
	Gervais,
	Martel,
	Rousseau.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Carrivand,
Secondi par le Cons. Martel.

Que les requêtes de Messrs. Ritchie & autres et Louis Sarasin soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs. Ritchie,
Bros. et autres.

Requête de Messrs. Ritchie, Bros. et autres se plaignant que le chemin de ceinture est fermé par la neige, cet hiver, et qu'un commerce important qui se fait sur le chemin des Piles est gêné par l'impossibilité de décharger les chars sur les quais des pétitionnaires, et priant le Conseil de Ville de faire des représentations au Gouvernement à ce sujet.

Requête de Mr. L. Sarasin.

Requête de Mr. Louis Sarasin demandant l'alignement de son terrain avec la rue St. Antoine.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre du Département
des Travaux Publics,
et lettre de l'Hon. J. McCreery.

Lettre de C. Moreau, Eco., Secrétaire, Département de l'Agriculture
et des Travaux Publics, Division des Chemins de Fer de Québec, au
sujet

Lundi, le 16 Février 1880.

au sujet de la réclamation de la Corporation de cette cité pour le terrain pris dans la Commune pour le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et lettre de l'hon^{ble} J. M. Grevy sur le même sujet.

Référé aux Comités Permanents du Conseil.

Lettre de P. N. Martel, Ecr.

Lettre de P. N. Martel, Ecr., offrant \$2000 en règlement final de la réclamation de \$5200 de la Corporation contre M^l de Martel, père, Ecr., pour obligation représentant un prêt aux Incendies.

Cette lettre devra être prise en considération lorsque l'avocat de la Corporation aura fait rapport au sujet de la même réclamation.

Rapport du Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les païe-listes suivantes:—

Département de l'Agueduc	146	13
" du Feu	4	50
" de la Police	3	"
" des Marchés	2	75
" de la Commune	170	"
" de l'Hôtel-de-Ville	17	40
" des Chemins	98	55
Rue St. Antoine	3	90
Agueduc - Construction	3	"
Ponts St. Maurice, Entretien et Réparations	"	90
Frais Légaux	21	20
Billets Payables	232	50
Intérêt & Commission	27	73
Assurance des Incendies	15	"
Divers	61	50
Contingente	42	50
Respectueusement soumise,	\$	3129 56

(Signé)

O. Carignan,

L. A. Camirand,

M^l de Martel,

J. C. Rousseau.

Proposé

Lundi, le 16 Février 1880.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine,

Secondé par l'Échev. Bourgeois,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de M. O. J. Hamel.

Rapport.

État du Boulevard Turcotte

Je, soussigné, surveillant des bâtisses et constructions de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, ayant été chargé de faire un examen du Boulevard, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit, savoir:—

La charpente ainsi que le pontage se trouvent dans un très mauvais état et exigeraient d'être refaits au printemps. C'est pourquoy, dans mon humble opinion, je crois devoir aviser votre Conseil de faire entreprendre ces bois de suite, ce qui pourrait être fait à 15 ou 20 par cent meilleur marché qu'en été;

Les murs du dit Boulevard, du côté sud, et la partie qui garde les terres, du côté nord-est, nécessiteraient de fortes réparations avant de refaire la dite charpente.

Théâtre de l'Hôtel-de-Ville.

Ayant aussi été chargé de faire rapport sur des réparations devant être faites au théâtre de la Grande Salle, je suis d'opinion que les galeries, chaque côté des scènes, pourraient être supprimées en augmentant la solidité du toit avec des broches en fer.—

Respectueusement soumise,

(Signé)

O. J. Hamel.

S. A. I. R.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Camisand,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande et portant intérêt au taux de sept pour cent l'an, savoir:—

Billet à Ed. Gervais	\$100 ⁰⁰
" " P. V. Ayotte	180 ⁰⁰
" " Th. Robichon	500 ⁰⁰
" " Ol. Déchaine	700 ⁰⁰

Un billet à l'ordre de Edouard Gervais dit Beaudoin pour cent piastres;

Un billet à l'ordre de P. V. Ayotte pour cent quatre-vingt piastres;

Un billet à l'ordre de Thomas Robichon pour cinq cents piastres;

Un billet à l'ordre de Olivier Déchaine pour sept cents piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné alors à lundi, le premier de Mars prochain, à sept heures et demi du soir.

J. P. Pigeon

Maire

Secrétaire

Lundi, le 1^{er} Mars 1880.

1^{er} Mars 1880.
Pas de quorum. —

Le Conseil de Ville des Trois-Rivières n'a pas siégé, faute de quorum, et advenant huit heures et demi du soir, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire, Mess^{rs} les Echevins Bourgeois et Carou, et Mess^{rs} les Conseillers Carignan et Rousseau, ont ajourné à demain soir, à sept heures et demi. —

J. H. Migon
Sec. Grés.

2 Mars 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mardi, le deuxième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Baptist,
Bourgeois,
Carou,
Messieurs les Conseillers Camirand,
Carignan,
Gervais,
Martel

1^{re} motion.

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée —
Proposé par le Cons. Camirand,
decondé par l'Echev. Carou,

Que la requête de M^{rs} F. N. Sapin soit reçue et lue.

Passée.

Requête de M^{rs} F. N. Sapin.

Requête de M^{rs} F. N. Sapin demandant qu'il soit nommé évaluateur ou clerc des évaluateurs.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: —

Département de l'Acqueduc

19325

A reporter

§

19325

Mardi, le 2 Mars 1880.

	Report	
Département du Feu		193 25
" de la Police		19 03
" de l'Hôtel-de-Ville		146 88
" des Marchés		0 90
" des Chemins		33 42
Ressource Contrôle		5 08
Aqueduc - Compte de Construction -		15 35
Pont de St-Maurice - Administration -		6 53
Billets Payables		22 " "
Emprunts		54 00 " "
Intérêt & Commission		1 500 " "
Frais Légaux		606 02
Papeterie, Annonces et Impressions		43 40
Assurance des Propriétés de la Corporation		6 " "
" " " des Incendies		40 " "
Dépenses Contingentes		16 " "
Salaires		42 45
Divers Comptes		227 49
Rue St-Marie		0 45
Propriétés		1 90
Obligations		2 50
		500 " "
		\$ 8888 95

Respectueusement soumise,

(Signé)

Alex. Baptiste,

"

Uld. Martel,

"

L. A. Garnierand,

"

O. Carignan.

2^e motion.

Proposé par le Conc. Gervais,

Secundé par l'Echev. Parou.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Passé.

Avis de Motion.

Avis de motion.

Echevin Bourgeois.

Je donne par le présent avis, qui au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, passé le 30 janvier 1871, et intitulé:

"Règlement

Mardi, le 2 Mars 1880.

"Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs, soit amendé à l'effet de diminuer le nombre des licences pour tenir une auberge, un restaurant ou saloon, ou un magasin de liqueurs et pour modifier radicalement les dispositions du susdit règlement ou de ses amendements.

En Conseil, ce 2 Mars 1880.

(Signé)

G. A. Bourgeois.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt au taux de sept pour cent par année, savoir: -

- Billet à Victor Houdé \$300.⁰⁰ Un billet à l'ordre de M^r Victor Houdé pour trois cents piastres;
- " " J. Bellefeuille 300.⁰⁰ Un billet à l'ordre de M^r Joseph Bellefeuille pour trois cents piastres;
- " " D^{lle} Lassieraye 400.⁰⁰ Un billet à l'ordre de D^{lle} E. C. Lassieraye pour quatre cents piastres;
- " " F. Veillet 450.⁰⁰ Un billet à l'ordre de M^r Ferdinand Veillet pour quatre cent cinquante piastres;
- " " D^{me} Dusablon 1185.⁰⁰ Un billet à l'ordre de Dame J. C. Dusablon pour onze cent quatre-vingt-cinq piastres;
- " " D^{me} S. J. Mart 400.⁰⁰ Un billet à l'ordre de D^{me} S. J. Mart pour quatre cents piastres;
- " " Ed. Morrissette 300.⁰⁰ Un billet payable à l'ordre de M^r Edouard Morrissette pour trois cents piastres;
- " " D^{me} L. Richard 800.⁰⁰ Un billet à l'ordre de Dame Virginia Pepin, épouse de Livin Richard, pour huit cents piastres;
- " " W^m Lanigan 300.⁰⁰ Un billet à l'ordre de M^r Joseph Dalain pour huit cents piastres;
- " " Jos. Dalain 800.⁰⁰ Un billet à l'ordre de M^{lle} W^m Lanigan pour trois cents piastres;
- " " Alph. Dubord 5600.⁰⁰ Un billet payable après un mois d'avis, à Alphonse Dubord, E^{cr}, pour cinq mille six cent piastres;
- " " N. L. De Noncourt 500.⁰⁰ Un billet à l'ordre de N. L. De Noncourt, E^{cr}, pour cinq cents piastres;
- " " Ant. Duchaine 300.⁰⁰ Un billet à l'ordre de Antoine Duchaine, E^{cr}, pour trois cents piastres;
- " " Jos. Dufresne 2300.⁰⁰ Un billet à l'ordre de M^r Joseph Dufresne pour deux mille trois cent piastres;
- " " Honoré Godin 440.⁰⁰ Un billet à l'ordre de M^r Honoré Godin pour quatre cent quarante piastres;
- " " H. N. Robert 300.⁰⁰ Un billet à l'ordre de M^r H. N. Robert pour trois cents piastres;
- " " J. L. Clair 1000.⁰⁰ Un billet à l'ordre de J. L. Clair, E^{cr}, pour mille piastres;

Un

Mardi, le 2 Mars 1880.

Billet à l'ordre de Dame V ^{eu} René Imbleau 300 ⁰⁰	Un billet à l'ordre de Dame V ^{eu} René Imbleau pour trois cents piastres;
" " D ^{eu} V ^{eu} J. Girard 486 ⁶²	Un billet à l'ordre de Dame S. G. Girard pour cent quatre-vingt-six ⁶² / ₁₀₀ piastres;
" " J. M. C. Godin 2000 ⁰⁰	Un billet à l'ordre de M. J. M. C. Godin pour deux mille piastres;
" " P. L. Stubert 1000 ⁰⁰	Un billet à l'ordre de M. P. L. Stubert pour mille piastres;
" " J. B. Normand 4000 ⁰⁰	Un billet à l'ordre de M. J. B. Normand pour quatre mille piastres;
" " Odilon Garceau 50 ⁰⁰	Un billet à l'ordre de M. Odilon Garceau pour cinquante piastres,

payable à demande avec intérêt de six pour cent par an. —

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le quinze du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon

Sec. Lés.



Maire.

15 Mars 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le quinzième jour de Mars en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir:—

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Courjet,

Messieurs les Echevins Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Boudreault,

Carnisand,

Carignan,

Rousseau.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que les requêtes de Messrs J. B. Gailloux, fils, J. Lemay, Théodule Beaulieu et autres et J. B. Latour soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête

Lundi, le 15 Mars 1880.

Requête de M. J. B. Gailloua fils.

Requête de M. J. B. Gailloua, fils, pour demander qu'il soit nommé clerc des évaluateurs.

Référé au Comité des Finances.

Requête de M. Téléphore Lemaire.

Requête de M. Téléphore Lemaire demandant à être nommé un des évaluateurs pour le prochain rôle d'évaluation.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Messrs. Théodule Beaulieu & autres.

Requête de Messrs. Théodule Beaulieu et autres se plaignant que l'Inspecteur des Chemins a agi avec favoritisme en préparant la spécification des bois demandés pour la réparation du Boulevard Turcotte, et en acceptant la soumission de Pierre Forest pour ces bois.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de M. J. B. Latour.

Requête de M. J. B. Latour offrant d'acheter à certaines conditions un terrain appartenant à la Corporation et situé au coin des rues S. Philippe et Bureau.

Proposé par l'Échev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Rousseau.

2^e motion.

Que l'offre de M. J. B. Latour pour l'achat d'un emplacement au coin des rues S. Philippe et Bureau, soit acceptée aux conditions suivantes, savoir: - La Corporation consentira une promesse de vente de ce terrain, laquelle sera remplacée par un acte de vente parfait lorsque les paiements mensuels de cinq piastres seront complétés, et le dit J. B. Latour sera chargé du paiement de la rente constituée, ci-devant cens et rentes, attachée au susdit terrain.

Adoptée.

Lettre de Messrs. Ross, Ritchie & Co

Lettre de Messrs. Ross, Ritchie & Co demandant que le délai pour reconstruire leurs scieries, qui avait été fixé au 1^{er} Juin prochain, par résolution de ce Conseil passé le 18 Juillet 1879, soit prolongé jusqu'au 1^{er} Septembre prochain.

Proposé par le Cons. Boudreault.

Secondé par le Cons. Rousseau.

3^e motion.

Pour prolonger les délais accordés à Messrs. Ross, Ritchie & Co, pour rebâtir leurs scieries du 1^{er} Juin au 1^{er} Septembre 1880.

Attendu que par une résolution de ce Conseil passé le trois de Septembre mil huit cent soixante et dix-huit, il a été accordé à Messrs. Ross, Ritchie & Co l'exemption du paiement de certaines taxes pendant l'espace de dix ans, à, entre autres conditions, celle de rebâtir

Lundi, le 15 Mars 1880.

rebâtir leurs scieries et de les mettre prêtes à être en opération le ou avant le premier jour de juin prochain;

Et attendu que par une autre résolution du dit Conseil, passée le quatorze de juillet mil huit cent soixante et dix-neuf, le délai pour commencer à jouir de la susdite exemption de taxes a été prolongé d'une année;

Qu'il soit résolu: que l'époque pour reconstruire et mettre en opération les dites scieries soit prolongée jusqu'au premier de septembre prochain, au lieu du premier de juin aussi prochain.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paquets suivants: -

Département de l'Aqueduc	490
" du Eau	1393
" des Marchés	40
" de l'Hôtel-de-Ville	1030
" des Chemins	60
Rue Le Jeune	120
Aqueduc - Construction	10 "
Aqueduc en Bois	2 "
Porto St Maurice, Administration	412
Billets Payables	2170 "
Emprunts	1450 "
Intérêt & Commission	18948
Papeterie & Impressions	235
Divers	61683
Contingents	1391
	448812

Respectueusement soumis,

(Signé)

L. A. Gamirand,

J. C. Rousseau,

O. Carignan.

Proposé

Lundi, le 15 Mars 1880.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Poudreault,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis de Motion.

Échev. Bourgeois.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai motion que les règlements de ce Conseil concernant les Aubergistes et Marchands de Liqueurs soient de nouveau amendés en ordonnant qu'il ne sera plus, à l'avenir, accordé de certificats pour permettre de tenir des saloons ou restaurants en cette cité, ou pour changer les conditions auxquelles tels certificats seront accordés.

En Conseil, ce 15 Mars 1880

(Signé)

G. A. Bourgeois.

5^e motion.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,

Secondé par l'Échev. Duchaine.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 78, Règlement pour amender le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs," soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:—

Chapitre LXXVIII. (78)

Règlement concernant les Aubergistes, etc., amendé. —

Règlement pour amender de nouveau le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs."

Attendu qu'il est désirable de diminuer le nombre des hôtels, auberges, restaurants (saloons) et magasins ou boutiques pour la vente en détail des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques ou enivrantes, en cette cité, pendant l'année commençant le premier de Mai prochain, il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:—

Sec. 1— Pendant les douze mois commençant au premier de Mai prochain (1880), il ne sera accordé et délivré par le dit Conseil que dix certificats pour permettre aux porteurs de tels certificats d'obtenir une licence

pour

Lundi, le 15 Mars 1880.

pour tenir une auberge, hôtel, taverne, ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante dans la Cité des Trois-Rivières, et tel certificat ne sera accordé et délivré qu'après que l'aubergiste ou autre personne mentionné au dit certificat se sera conformé aux dispositions du susdit chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ou de ses divers amendements.

Sec. 2. - Pendant les susdits douze mois commençant au premier de Mai prochain (1880), il ne pourra être accordé ou délivré par le dit Conseil, aux boutiquiers, marchands ou autres personnes plus de dix-neuf certificats pour leur permettre d'obtenir des licences pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante dans la Cité des Trois-Rivières, en quantité moindre que trois gallons à la fois et pas moindre que celle établie par les lois actuellement en force en cette Province, et tels certificats ne seront accordés et délivrés qu'après que les dits boutiquiers, marchands ou autres personnes se seront conformés aux dispositions du susdit chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ou de ses divers amendements.

Sec. 3. - Il sera loisible au dit Conseil, en tout temps après la passation de ce présent règlement, s'il le juge à propos, et par une résolution à cet effet, d'accorder de nouveaux certificats pour obtenir aucune des licences mentionnées dans les deux sections précédentes de ce règlement.

Sec. 4. - Toutes les autres dispositions du susdit chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ou de ses amendements, continueront à être en force de même que si le présent règlement n'eût pas été passé, et elles s'appliqueront à ce présent règlement.

Sec. 5. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Gaminand,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, avec intérêt de sept pour cent par an, savoir: -

Billet à D. L. Dupres 280⁰⁰ - A Demoiselle Louise Dupresne pour deux cent quatre-vingt piastres;

" " G. J. Luckhoff 450⁰⁰ - A G. J. Luckhoff pour quatorze cent cinquante piastres;

A

Lundi, le 15 Mars 1880.

Billet à l'Ordre de M^{lle} Odile Panneton \$300

A M^{lle} Odile Elzire Panneton pour trois cents piastres;
Et le billet suivant aussi payable à demande avec intérêt de six pour cent par an, savoir:-

Billet à l'Ordre de M^{lle} Sophie Dupont \$300

A M^{lle} Sophie Dupont pour trois cents piastres.

Adoptée.

7^e motion.
Pour acheter 20 débentures
de l'Agueduc.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter vingt débentures de l'emprunt de l'Agueduc, de cent livres sterling chacune, au taux de quatre-vingt-six pour cent.

Adoptée.

8^e motion.
Pour acheter une débenture
des Commissaires
d'École.

Proposé par l'Échev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter des Commissaires d'École de cette cité, une débenture des dites Commissaires d'École de mille piastres, au taux de quatre-vingt-dix pour cent.

Adoptée.

9^e motion.
Date fixée pour examen
de la liste électorale

Proposé par le Cons. Poudreault,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Electoral de Québec, et de ses amendements, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité, lundi, le cinquième jour d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

Adoptée.

10^e motion.
Date fixée pour récep-
tion des certificats de
licences.

Proposé par l'Échev. Poirgeois,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberge, de restaurants (saloons), d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront reçues jusqu'à lundi, le trente-unième jour de Mars courant, et pas plus tard.

Adoptée.

11^e motion.

Proposé par l'Échev. Caron,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que le certificat en faveur de Messrs. Pierre Bussière & C^{ie}
pour

Lundi, le 15 Mars 1880.

Transport de licence - pour permettre à M^{rs} F. A. Despins de leur transporter sa licence de magasin de liqueurs soit confirmé par ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement. Le Conseil s'est ensuite ajourné à mercredi, le 31 Mars courant, à 7½ heures du soir.

[Signature]
Maire.

[Signature]
Secrétaire Trésorier.

31 Mars 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mercredi, le trente-unième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Secy.

Messieurs les Echevins Baptiste,

Carou,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Camirand,

Carignan,

Deau,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que la requête de M^{rs} Pierre Nourri soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M^{rs} P. Nourri.

Requête de M^{rs} Pierre Nourri se plaignant que, en conséquence de la conduite désordonnée d'une partie de la population qui habite le pied du Côteau, (Chemin S^{te} Marguerite, il ne peut louer les maisons qu'il possède en cet endroit, et demandant que la police exerce une surveillance plus active, ou qu'un constable

Mercredi, le 31 Mars 1880.

conestable spécial soit nommé et chargé de faire observer le bon ordre en ce lieu.

Référé au Comité de Police.

Lettre de M. Mathieu, Cr.

Lettre de M. Mathieu, Cr., informant le Conseil qu'il est chargé par le Gouvernement Provincial de prendre des renseignements des municipalités endettées au fonds d'emprunt municipal et de faire un rapport à ce sujet.

Référé au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes:

Département de l'Acqueduc	21534
" du Feu	680
" de la Police	15018
" des Chemins	1550
" des Marchés	3807
" de l'Hôtel-de-Ville	1200 "
Rues sous Contrôle	945
Acqueduc. - Compte de Construction	" 80
Ponts St-Maurice. - Administration	12 "
Billets Payables	500 "
Intérêt & Commission	17035
Frais Légaux	2547
Contingents	240
Divers	97343
Salaires	22749
	\$ 354728

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

"

"

Alex. Baptist

O. Carignan,

J. C. Rousseau,

W. Martel,

L. A. Garnierand.

— Proposé —

Mercredi, le 31 Mars 1880.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,
 Secondé par le Cons. Gervais,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Passée.

Rapport du Comité des
 Chemins.

Sur requête de S. Beaulieu
 et autres.

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de Messrs Théodule Beaulieu et autres, se plaignant que l'Inspecteur des Chemins avait agi avec partialité dans le choix des soumissions demandées pour du bois de charpente pour réparer le Boulevard Turcotte, a l'honneur de faire rapport qu'il a pris la susdite requête en considération et qu'il est d'opinion que le dit Inspecteur ne mérite aucun blâme pour sa conduite en cette affaire; Votre Comité s'étant assuré qu'il a agi pour le plus grand avantage de la Corporation, et que la soumission de M. Pierre Foresta a été acceptée par Votre Comité, sur qu'elle était considérée être la plus avantageuse.

Le tout est respectueusement soumis:

(Signé)

J. C. Rousseau,

"

Ant. Duchaine,

"

M. Caron,

"

Uld. Martel,

"

P. B. Vanasse.

3^e motion.

Proposé par le Conseiller Gervais.

Secondé par le Conseiller Camirand,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Passée.

4^e motion.

Certificats de licences confir-
 mées.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Riendeau, Louis Bergeron, Adolphe Lajoie et C^{ie}, Thomas Bourgeois, Moïse Masson et Adélard Gauthier pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges; ceux en faveur de Messrs. Casimir Veillet & C^{ie} & Ferdinand Vadeboncoeur pour leur permettre d'obtenir des licences de restaurants (saloons); ainsi que ceux en faveur de Messrs. Napoléon Dagneau & Chs. LaBarre & frère pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs, soient examinés et confirmés.

Passée.

Proposé

Mercredi, le 31 Mars 1880.

5^e motion.

Billet à P. L. Stuber pour \$500

Proposé par l'Échev. Baptist.

Secondé par le Cons. Carignan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, après quinze jours d'avance, à l'ordre de P. L. Stuber, C^o, pour cinq cents piastres, avec intérêt de six pour cent par an.

Passée.

6^e motion.

Pour régler avec L. Dupuis, syndic, la réclamation contre la faillite de N. W. King, es-qualité.

Proposé par le Cons. Lamirand,

Secondé par l'Échev. Carou,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à recevoir de Louis Dupuis, C^o, Syndic Officiel, de Montréal, pour et au nom de la Corporation de cette cité, la somme de deux cent soixante piastres et quatre-vingt centimes, en règlement de toutes réclamations de la dite Corporation contre la faillite de N. W. King, es-qualité, et à en donner quittance au dit Louis Dupuis; la dite Corporation se réservant son droit de se faire rembourser par qui de droit du capital et du surplus de l'intérêt dû et attachés sur le terrain numéro 696 des plan et livre de renvoi officiels du Cadastre d'enregistrement pour cette cité, appartenant ci-devant à John Burnes, et vendu par le shérif de ce district au dit Louis Dupuis.

Passée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le cinq Avril prochain, à sept heures et demi du soir.

J. G. Migon Sec. Trés.

Maire.

5 Avril 1880.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le cinquième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt, à huit heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:-

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Échevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, C^o,

Baptist

Duchaine,

Boudreau,

Carignan,

Dean,

Secr.

Lundi, le 5 Avril 1880.

Gervais,
Martel,
Rousseau,
Vanasse.

Rapport des Comités Per-
manents.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, présente le
Rapport des Comités Permanents.

Eau de l'Acqueduc pour le
chemin de fer.

Les Comités Permanents du Conseil, ont l'honneur de faire rap-
port qu'ils ont pris en considération une lettre de S. A. Lorin, Esr., deman-
dant à quel prix et conditions l'eau de l'acqueduc serait fournie aux
engins et aux bâtisses du chemin de fer, en cette cité, ainsi qu'un
rapport du Comité de l'Acqueduc à ce sujet.

Après en avoir délibéré, vos comités sont d'opinion de recom-
mander à Votre Conseil de fournir l'eau au prix de six cents piastres
par année, pendant trois années consécutives, et payable à la fin de
chaque trois mois. L'Hydromètre actuellement placé dans les
bâtisses de la dite station par la Corporation devant continuer à
tenir compte de la quantité d'eau dépensée, et devant être accessible
en tout temps aux employés de la dite Corporation pour tenir le dit
hydromètre en bon ordre et pour constater la quantité d'eau
fournie au dit chemin de fer.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Séverin Dumoulin, Président

"

J. Deau,

"

P. A. Boudreault,

"

P. B. Vanasse,

"

O. Carignan,

"

M. E. Gervais,

"

J. C. Rousseau,

"

Ant. Duchaine.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Seconde par le Cons. Gervais,

Que le rapport des Comités Permanents de ce Conseil soit
adopté.

Passée.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Gervais,

Seconde par le Cons. Martel,

Que

Lundi, le 5 Avril 1880.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt de sept pour cent par an, savoir: -

Billet à Honoré Godin \$400.00
" " Joseph Bellefeuille 2100.00

Un billet à l'ordre de M. Honoré Godin pour quatre cents piastres;

Un billet à l'ordre de M. Joseph Bellefeuille pour deux mille cents piastres.

Aussi les billets suivants payables à demande, avec intérêt de six pour cent par an, savoir: -

" " D^{me} J. Panneton \$1047.00

Un billet à l'ordre de D^{me} J. Panneton, après huit jours d'avis, pour mille quarante sept piastres;

" " D^{me} L. R. Gelinias \$200.00

Un billet à l'ordre de D^{me} L. R. Gelinias pour deux cents piastres.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Examen et correction de la liste des électeurs parlementaires.

Secondé par le Cons. Gervais,

Que ce Conseil se forme maintenant en comité général pour l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour la présente année.

Passée.

Le Conseil se forme alors en comité général, sous la présidence de M. le Conseiller Boudreault, et procède à l'examen des plaintes faites sur la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour 1880, et juge sur icelles comme suit, savoir: -

Contre
L.R.B.

Plaintes confirmées: - N. L. Duplessis, M. C. Gervais pour Adam Bald, J. M. McDougall, Alex. du Dugré, P. A. Désilets, Auguste Pacaud, W. J. Farmer, R. G. LaBarre, O. H. Schroeder, L. C. Barasin, Thomas Bourgeois et Peter Sharples, ces deux derniers sur la plainte de M^{me} Chagnon; -

Plaintes rejetées: - Ludger Désilets, Aurèle Pacaud et J. A. Lormier, David Francoeur & Philippe Sauvageau, ces deux derniers sur la plainte de M^{me} Chagnon; P. M. Leod, Frs. Girard et Flavien Dupont, ces trois derniers étant absents et non représentés.

Ajournement.

Le Conseil se forme ensuite en assemblée régulière, Son Honneur le Maire au fauteuil, et s'ajourne à lundi, le dix-neuf du courant, à sept heures et demi du soir. - (Mon renvoi en marge est bon.)

L. Rigou.

Sec. Gre.

Maire.

Lundi, le 19 Avril 1880.

Lundi, 19 Avril 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le dix-neuvième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cuyver.

Messieurs les Echevins Bourgeois,

Carou,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Camirand,

Carignan,

Levais,

Marlet.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu. -

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par l'Echev. Carou,

Que la requête de M. Marcel Samson soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M. J. Marcel Samson.

Requête de M. J. Marcel Samson offrant de vendre à la Corporation le portrait qu'il a fait au pastel de feu Charles Pouches de Niverville, deuxième maire de cette cité.

Référéé au Comité des Finances.

Avis de contestation de l'inscription du nom de R. G. LaBarre, Ecr., sur la liste des électeurs parlementaires de cette cité. -

Lu un avis que P. B. Vanasse, Ecr., entend contester devant la Cour Supérieure, siégeant en ce district, l'inscription du nom de R. G. LaBarre, Ecr., sur la liste des électeurs parlementaires de cette cité. -

Référéé à l'avocat de la Corporation.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de l'Agueduc,

" du Feu

A reporté

\$	30	35
		4
		60
\$	34	95

Lundi, le 19 Avril 1880.

	Report \$	
Département de la Police	34 95	
" de la Commune	270	
" de l'Eclairage	135	
" de l'Hôtel-de-Ville,	369 "	
Carrière Champlain	735	
Ponts St. Maurice, - Administration	295	
Aqueduc. - Construction	240	
Billets Payables	2310	
Emprunts	3202 "	
Intérêt & Commission	800 "	
Frais Légaux	207 18	
Contingents	29 25	
	510	
	\$ 4690 33	

Respectueusement soumise,

(Signé.)

"

"

O. Parignan,

Uld. Martel,

L. A. Gamirand.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine,

Secondé par l'Échev. Paron.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Avis de Motion.

Avis de Motion.

Cons. Gamirand,
pour arrêter la résolu-
tion concernant l'eau
à été fournie au che-
min de fer:

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière
voulue par la loi, je proposerai que la résolution de ce Conseil, passée
le cinq du courant, pour fixer le montant annuel à être payé par le
chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, à six cents
piastres, soit amendé en réduisant ce montant à cinq cents
piastres par année, pour l'espace de cinq années au lieu de
trois années; pourvu que la Corporation aura le droit et les
facilités nécessaires pour conserver l'hydromètre actuelle-
ment en usage pour compter la quantité d'eau dépensée pour
l'usage du dit chemin de fer, ses locomotives et bâisses, ou
pour changer la position du dit hydromètre afin de con-
stater plus efficacement la quantité d'eau dépensée comme
susdit; et pourvu de plus que la dite Corporation ne souffrira
pas

Lundi, le 19 Avril 1880.

pas d'aucune interruption ou suspension dans le service de l'eau de l'Aqueduc des Trois-Rivières qui, dans le cours des dites cinq années, pourrait survenir par suite d'accident ou autre cause fortuite ou imprévue au dit aqueduc.

En Conseil, ce 19 Avril 1880

(Signé)

L. A. Camirand.

3^e motion.

Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Gervais,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Dufresne, Pierre Dupont, Wilbrod Désaulniers et F. A. Panneton pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges et de restaurants, et ceux en faveur de Messrs. Lamothe & frère, Alfred Arcand, Edouard Brunelle, A. S. Hart & Co., Zéphirin Gauthier, L. Brunelle frère, Olivier Trudel, J. C. Rousseau & Thomas Bournival pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et confirmés.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Gervais,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, avec intérêt de six pour cent par année: -

Billet à Honoré Savard \$300.00

A Honoré Savard pour trois cents piastres;

" au Riv. J. C. Panneton 200.00

Au Riv. J. C. Panneton pour deux cents piastres;

" à D^{me} V^{ve} L. R. Gelinas 100.00

A D^{me} V^{ve} L. R. Gelinas pour cent piastres;

" à M^{me} Maxime Gelinas 50.00

A M^{me} Maxime Gelinas pour cinquante piastres;

" à M^r Joseph Bellefeuille 400.00

A M^r Joseph Bellefeuille pour quatre cents piastres.

Et les billets suivants payables à demande avec intérêt de sept pour cent l'an: -

" à D. G. LaBare 535.00

A D. G. LaBare, es-qualité, pour cinq cent trente-cinq piastres;

" à S. Dumoulin 2000.00

A S^r. Dumoulin, Ec^r, pour deux mille piastres.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Gervais,

Secondé par le Cons. Martel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, quatre billets de cinq cents

Lundi, le 19 Avril 1880.

cents piastres chaque, payables respectivement à l'ordre de Messrs. O. Carignan, M. Carou, A. Duchaine et E. A. Bourgeois, dans un mois de leur date; - ces billets étant afin de réaliser les fonds nécessaires pour racheter des débentures de la Corporation qui sont actuellement offertes en vente.

Adoptée.

6^e motion.
(principale)
Nomination des Évaluateurs -
Amendée par motion
N^o 7 -

Proposé par le Cons. Gervais,

Secondé par le Cons. Carignan;

Que Messrs. Jules Moreau, John Ryan et Moïse Labranche soient nommés assesseurs et évaluateurs des propriétés, suivant leur valeur réelle, et autres choses cotisables en cette cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année courante soit complété et livré au Secrétaire Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de Juin prochain; les dits Assesseurs et Évaluateurs devant se conformer, en faisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes, et de ses amendements.

Que M^r. F. A. Tapin soit nommé le clerc des dits évaluateurs pour les assister et faire les écritures au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs ainsi qu'à leur clerc, en paiement de leurs services; laquelle somme leur sera payée aussitôt que le rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil. -

Proposé par l'Échevin Carou,

Secondé par le Cons. Carrisand,

En amendement à la motion des Cons. Carignan et Gervais; que le nom de M^r. Téléphore Lemay soit substitué à celui de M^r. Moïse Labranche pour être un des évaluateurs de cette cité. -

Adoptée sur division:

Pour: les Echev. Carou et Duchaine, les Cons. Carrisand et Martel - 4;

Contre: L'Échev. Bourgeois, les Cons. Carignan et Gervais - 3 -

La motion principale est alors mise aux voix et est adoptée tel qu'amendée.

Le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 26 du courant, à 1/2 heure du soir.

H. A. Rigou Secrétaire. J. A. Bourgeois Maire.

Ajournement

4^e motion.
(Amendement)
J. Lemay au lieu de M.
Labranche -

Lundi, le 26 Avril 1880.

26 Avril 1880

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-sixième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Demoulin, Ecuier.
 M. l'Echevin Duchaine,
 Messieurs les Conseillers Bondreaux,
 Camirand,
 Carignan,
 Dean,
 Gervais,
 Martet,
 Rousseau,
 Vanasse.

Il est fait lecture des procès-verbaux de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que la requête de Messrs. Philippe Gravel et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. Philippe Gravel et autres.

Requête de Messrs. Philippe Gravel et autres, marchands et tailleurs, se plaignant que des personnes étrangères viennent en cette cité solliciter des commandes pour habits, etc., qu'elles exécutent en dehors de cette cité, au grand préjudice des marchands et tailleurs résidants en cette ville, qui sont taxés sur leurs métiers et boutiques, et demandant qu'une taxe soit imposée sur ces personnes étrangères.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

A Département de l'Acqueduc	\$	190 57
" de la Police.		142 98
	\$	333 55

Lundi, le 26 Avril 1880.

	Repos	
Département du Feu	333	55
" des Marchés	5	75
" de l'Hôtel-de-Ville	145	83
" de l'Eclairage	2	"
" de la Santé	2	40
Ponts du St-Maurice - Administration	5	"
Intérêt & Commission	16	80
Contingents	140	"
Salaires	"	40
	227	49
	779	22

Respectueusement soumise.

(Signé)

O. Carignan,

"

L. A. Camirand,

"

J. C. Rousseau,

"

M. Martel.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine,

Secondé par le Conseiller vaiss.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis, qui au temps et en la manière voulue par la loi, il sera fait motion que le chapitre 71 des règlements de ce Conseil passé le 26 Mai 1879 et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre 17 des règlements de ce Conseil," etc., etc, soit amendé en élevant la taxe imposée aux embouteilleurs à cinquante piastres au lieu de vingt-cinq piastres.

En Conseil, ce 26 Avril 1880.

(Signé)

O. Carignan

3^e motion.

Tarif de l'eau pour le Chemin de fer amendé.

Proposé par le Conseiller Deans,

Secondé par le Conseiller Martel,

Que la résolution de ce Conseil passée le cinq d'Avril courant pour adopter un rapport des Comités Permanents du dit Conseil recommandant de fixer le prix de l'eau de l'Aqueduc à être fournie aux engins et aux bâtisses du Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa & Occidental, à six cents piastres par année, pendant l'espace de trois ans,

soit

Lundi, le 26 Avril 1880.

soit amendée ainsi qu'il suit, savoir: L'eau de l'Aqueduc des Trois Rivières sera fournie aux engins et locomotives ainsi qu'aux bâtisses du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, en cette cité, pendant l'espace de cinq années, au prix de cinq cents piastres par an et payable par sommes de cent-vingt-cinq piastres, à l'expiration de chaque trois mois, aux conditions suivantes: la Corporation de cette cité aura le droit et les facilités nécessaires de conserver et visiter l'hydromètre actuellement en usage pour compter la quantité d'eau dépensée pour l'usage du dit chemin de fer, ses locomotives et bâtisses, ou pour changer la position du dit hydromètre afin de constater plus efficacement la quantité d'eau dépensée comme susdit; et la dite Corporation ne sera pas responsable et ne souffrira pas d'aucun retard, interruption ou suspension dans le service de l'eau du dit aqueduc, qui, dans le cours des dites cinq années, pourrait survenir par suite d'accident ou autre cause fortuite ou imprévue au dit aqueduc. -

Adoptée.

4^e motion.

Pour acheter £1100 stg. de débentures de l'Aqueduc.

Proposé par le Cons. Carnirand,

Secondé par le Cons. Gervais.

Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soit autorisé à acheter onze débentures de cette cité, emprunt de l'Aqueduc, de £100 stg. chacune, au taux de quatre-vingt-sept et demi pour cent, et à appliquer ces débentures comme fonds d'amortissement de la dette de l'Aqueduc.

Adoptée.

5^e motion.

Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Gervais.

Que les certificats en faveur de Messrs. Thomas Robichon, A. & D. Ricard, Napoléon Dufresne, O. Garignan et Pierre Bussière pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient maintenant examinés et confirmés.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le dix de Mai prochain, à sept heures et demi du soir.

H. Prigou
Sec. Lices

J. G. L.
Maire.

Vendredi, le 7 Mai 1880.

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil de Ville.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Corporation des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures et demi, au sujet des licences d'auberges, hôtels, saloons et magasins de liqueurs qui n'ont pas été prises et payées pour la présente année. - Trois-Rivières, 7 Mai 1880.

(Signé)

Séverin Dumoulin,
Maire.

Séance spéciale
7 Mai 1880.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le sept Mai mil huit cent quatre-vingts, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire,

Séverin Dumoulin, Bourgeois,

Messieurs les Echevins

Baptist,

Bourgeois,

Carou,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Bondreault,

Carignan,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse.

Avis de motion.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil, il sera fait motion que les résolutions du dit Conseil, passées en Avril dernier et confirmant les certificats de licences en faveur de certains hôteliers, aubergistes, propriétaires de restaurants (saloons) et marchands de liqueurs qui n'auront pas alors pris et payé leurs certificats soient retranchés des dites résolutions et que ces personnes soient privées du droit d'obtenir les dits certificats.

En Conseil, ce 7 Mai 1880.

(Signé)

P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Comité spécial au sujet
de l'ouvrage de M. Balser.


Secondé par l'Echev. Carou,

Qu'un

Vendredi, le 7 Mai 1880.

Qu'un comité spécial composé de Son Honneur le Maire et Messrs. les Echevins Bourgeois et Baptiste, des Conseillers, Carignan et du moteur soit nommé et chargé de s'entendre avec M. Balcer au sujet de la publication et de l'impression de l'ouvrage qu'il a composé sur la ville et le port des Trois-Rivières.

Ajournement.
Clôture -

Et la séance est levée. Adopté.

 H. L. Migouy Sec. Grés. Maire.

Lundi, le 10 Mai 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le dixième jour de Mai en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir:-

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cuyper,

Messieurs les Echevins M. Caron,

Ant. Duchaine,

Messieurs les Conseillers P. A. Boudreau,

L. A. Lamirand,

O. Carignan,

M. E. Gervais,

Uld. Martel,

J. C. Rousseau,

P. D. Vanasse.

Lu les procès-verbaux des deux dernières séances.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreau,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que les requêtes de D^{lle} Eliza E. Trenaman et de Messrs. Eugène Beaumier et autres, Arthur Turcotte et autres et Antoine Desaulniers soient reçues et lues.

Requête de D^{lle}
Eliza E. Trenaman.

Requête de D^{lle} Eliza E. Trenaman offrant d'échanger Adoptée.
avec

Lundi, le 10 Mai 1880.

avec la Corporation le terrain de la rue Trenaman contre un autre terrain appartenant aux héritiers Trenaman et situé vis à vis la rue St^e Marie, ce qui permettrait de communiquer plus facilement avec la rue Lejeune et autres rues voisines.

Requête de Messrs. Eugène Beaumier et autres.

Le Comité des Chemins est autorisé à accepter la susdite offre.
Requête de Messrs. Eugène Beaumier et autres demandant qu'il soit fait des trottoirs sur la rue St^e Olivier, entre les rues des Forges, St^e George et Bureau.

Requête de Messrs. Arthur Turcotte et autres.

Référé au Comité des Chemins.
Requête de Messrs. Arthur Turcotte et autres demandant qu'il soit posé un fanal dans la côte de la rue Bonaventure.

Requête de M^{rs}. Ant^m. Desaulniers.

Référé au Comité de l'Eclairage.
Requête de M^{rs}. Antoine Desaulniers se plaignant que le sable est enlevé dans une rue, près son terrain, sur le côté, et qu'il en souffre des dommages.

Avis de désistement dans une poursuite contre la Corporation.

Référé au Comité des Chemins.
Avis de J. Caldes, Avocat et Procureur de Louis Dupuy, syndic, que la poursuite instituée par le dit Dupuy contre la Corporation de cette cité a été discontinuée.

Writ de mandamus de P. J. Vadeboncoeur contre la Corporation.

Présenté copie d'un writ de mandamus pris par Ferdinand J. Vadeboncoeur contre la Corporation.
Ordonné de remettre ce writ au procureur du Conseil.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie listes suivantes.

Département du Feu	10 10
" des Chemins	130 85
" des Marchés	3 10
" de l'Hotel-de-Ville	22 40
" de la Santé	1 50
Aqueduc - Compte de construction	15
Billets Payables	180 00
Intérêt & Commission	222 91
Frais Légaux	1 50
A reporter	571 51

Lundi, le 10 Mai 1880.

Papèterie & Impressions
Divers
Contingente

Report

571	57
16	25
4	60
1	"
596	36

Respectueusement soumis

(Signé)

O. Carignan,

L. A. Garnierand,

M. d. Martel

N^o motion.

Proposé par le Cons. Gervais.

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des
Chemins.

Rapport.

Vente de terrain à L. J. Désaulniers.

Le Comité des Chemins a l'honneur de recommander de vendre une lieière de terrain à M^r. L. J. Désaulniers, à prendre sur la propriété appartenant à la Corporation, sur la rue Royale et maintenant louée à M^r. Edmond Belinas, le long de la propriété du dit L. J. Désaulniers, d'une largeur d'environ six pieds et contenant deux cent cinquante six pieds, plus ou moins, en superficie, au prix de vingt centins le pied carré. Le dit L. J. Désaulniers devant être tenu responsable envers Madame Veuve Loranger, locataire au premier Mai prochain de la susdite propriété de la Corporation, pour tout dommage qu'elle pourrait souffrir par suite de la présente vente, et du changement de l'entrée de cours de la dite propriété.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 19 Avril 1880.

(Signé)

M. d. Martel,

J. C. Rousseau,

Ant. Duchaine,

P. B. Vanasse,

M. Carou,

P. A. Boudreault,

O. Carignan,

M. G. Gervais.

Proposé

Lundi, le 10 Mai 1880.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,
Secondé par le Cons. Carignan,
Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

Rapport d'un Comité
Spécial.
au sujet de l'ouvrage de
M. George Balcer

Rapport.

Le Comité spécial nommé par votre Conseil pour s'entendre avec M. George Balcer au sujet de l'impression et de la publication d'un ouvrage composé par ce monsieur et intitulé: "The City of Three Rivers as a sea port and her net-work of Rail-Roads," a l'honneur de faire rapport qu'il s'est rencontré avec M. Balcer et il recommande que votre Conseil se charge de l'impression et des frais généraux de publication sous la surveillance de M. Balcer.

Votre Comité recommande de plus que l'impression de ce livre soit confiée à Messrs. G. Desilets & frères.

Il sera loisible à M. Balcer d'insérer dans le livre les annonces qu'il jugera être avantageuses pour faire connaître les facilités offertes par le haut commerce, la finance et l'industrie, et de se faire payer le coût de ces annonces.

Trois-Rivières, 10 Mai 1880.

(Signé)

Sévère Dumoulin, Président

"

G. A. Bourgeois,

"

A. Carignan,

"

J. B. Canasse.

4^e motion.

Proposé par l'Échev. Caron.

Secondé par le Cons. Martel.

Que le rapport du comité spécial nommé pour s'entendre avec M. George Balcer au sujet d'un ouvrage sur la ville et le port des Trois-Rivières, soit adopté.

Adopté.

5^e motion.
Certificats de Licences
confirmés.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par l'Échev. Martel.

Que les certificats en faveur de Messrs. Honoré Thérien, P. A. Desilets et Bergeron s'émire pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et confirmés.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 10 Mai 1880.

6^e motion.
Certificats de licences
confirmés

Proposé par le Cons. Rousseau,
Seconde par l'Echev. Duchaine.

Que les certificats confirmés jusqu'à ce jour inclusivement pour permettre aux porteurs d'iceux d'obtenir des licences d'auberges ou de magasins de liqueurs, soient déclarés et ils sont par le présent déclarés par ce Conseil avoir été ainsi confirmés en vertu des dispositions de la troisième section du chapitre 48 des réglemens de ce Conseil, passé le 15 Mars dernier.

Adoptée.

4^e motion.
Règlement des Aubergistes et Marchands de Liqueurs amendé. -

Proposé par le Cons. Parignau,
Seconde par le Cons. Rousseau,

Que le règlement de ce Conseil intitulé: "Chapitre 49, Règlement pour amender le chapitre soixante-et-quatorze des réglemens de ce Conseil, passé le vingt-sixième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-neuf, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre dix-sept des dits réglemens, intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs", soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre LXXXIX.

Règlement pour amender le chapitre soixante-et-quatorze des réglemens de ce Conseil, passé le vingt-sixième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-neuf, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre dix-sept des réglemens de ce Conseil, passé le trentième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir: -

Sec. 1. La première section du susdit chapitre soixante-et-quatorze des réglemens de ce Conseil, est par le présent amendée, et, à l'avenir, la taxe ou licence payable annuellement par toute personne exerçant l'occupation d'embouteilleur, aux termes de la dite section par le présent amendée, sera de trente piastres au lieu de vingt piastres.

Sec. 2. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé -

Lundi, le 10 Mai 1880.

8^e motion.
Billet à J. B. Pothier, p. 1000

Proposé par le Cons. Carignan.

Secondé par l'Échev. Carou.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de J. B. Pothier, Sec., pour quatre mille piastres, avec intérêt de sept pour cent l'an.

Adoptée.

9^e motion.
Terrain dans la Commune pour l'usage des animaux vivants destinés à l'exportation.

Proposé par le Cons. Vanasse.

Secondé par le Cons. Rousseau.

Qu'il est du plus grand intérêt des citoyens de cette cité de faire connaître aux expéditeurs et autres personnes intéressées dans le commerce d'exportation des animaux vivants, les avantages exceptionnels qu'offre le port des Trois-Rivières pour ce genre de commerce, et d'encourager ces commerçants et exportateurs à profiter de ces avantages, qu'il soit en conséquence résolu: Que ce Conseil offre de fournir gratuitement pendant dix ans, dans la Commune de cette ville, le terrain nécessaire pour le pâturage des bêtes à cornes et autres animaux qui pourraient être emmenés en cette cité dans le but de les mettre à bord des vaisseaux d'outre-mer, pour être transportés en pays étrangers.

Adoptée.

10^e motion.
Pour annuler le certificat de licence de Ferdinand Vadeboncoeur.

Proposé par le Cons. Vanasse.

Secondé par le Cons. Camirand.

Attendu que ce Conseil, à sa séance du trente-unième jour de Mars dernier, a examiné et confirmé le certificat suivant, filé au dit Conseil, tel que requis par la loi, par Ferdinand Vadeboncoeur pour lui permettre d'obtenir une licence pour tenir une maison ou lieu d'entretien public (saloon), dans la bâtisse N^o 4, rue du Platon, quartier St-Louis, en cette cité;

Et attendu que le dit Ferdinand Vadeboncoeur a négligé et refusé de prendre et payer le dit certificat dans le délai voulu par la loi, c'est-à-dire avant le premier de Mai courant, et qu'il continue de tenir la susdite maison, ouverte comme lieu et maison d'entretien public, et ce en contravention aux lois en force en cette province et aux règlements de ce Conseil concernant la vente des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques ou enivrantes en cette cité;

Qu'il soit résolu: que la résolution de ce Conseil passée le trente-unième jour de Mars dernier pour confirmer les divers certificats

alors

Lundi, le 10 Mai 1880.

alors présentés au dit Conseil en faveur de certains hôteliers, aubergistes, propriétaires de restaurants (saloons) et marchands de liqueurs soit amendée en retranchant le nom du dit Ferdinand Adéboncour de la dite résolution et en lui retirant et enlevant le droit ou le permis d'obtenir du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le certificat nécessaire pour avoir une licence comme susdit;

Et que les officiers et employés de ce Conseil soient requis de faire observer strictement les dispositions des règlements de ce Conseil concernant la vente des liqueurs en cette cité, et de pourvoir et faire punir suivant la loi toute personne contrevenant aux dits règlements.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Gervais.

Que le procureur de ce Conseil, N. L. De Noncourt, Esc., soit autorisé à prendre, au nom de la Corporation de cette cité, les procédés judiciaires qu'il jugera être les plus convenables pour assurer le prompt paiement de la dette de \$5200 due par les représentants de feu Charles Boucher de Niverville, pour obligation représentant un emprunt sur les argente prêtés aux incendiés de 1856.

Proposé par le Cons. Martel;

Secondé par le Cons. Roudreault,

En amendement à la motion ou proposition de J. C. Rousseau, que des procédés judiciaires soient pris pour assurer le remboursement de tous les arérages d'intérêt dus par tous ceux qui doivent à la Corporation, pour argente à eux prêtés comme incendiés, ou pour argente provenant du fonds destiné aux incendiés, au taux stipulé dans les actes du 18 Mai 1864.

Adoptée par division de 6 pour et 3 contre, savoir:-

Pour: Les Chevaliers Paron et Duchaine; les Conseillers Roudreault,

Larignan, Gervais et Martel. 6

Contre: Les Conseillers Camirand, Rousseau et Vanasse. 3-

La motion principale (N. 12) est alors mise aux voix et est emportée sur division, 7 membres votant pour la motion, et 2 contre, savoir:-

Pour

11^e motion.

Pour poursuivre les représentants de feu C. B. de Niverville

12^e motion.

Pour poursuivre les Incendiés arriérés

Rappelée, annullée et retranchée par résolution du Conseil-de-Ville passée le 13 Mai 1880 -

J. G. M. Sec. G. S.

Lundi, le 10 Mai 1880.

Ajournement.

Pour: Les Echevins Baron et Duchaine, les Conseillers Camirand, Carignan, Gervais, Rousseau & Vanasse. 1-
Contre: Les Conseillers Boudreault et Martel. 2-
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-quatre de Mai courant, à sept heures et demi du soir.

J. P. Vigor

Secrétaire-Trésorier

Séverin Dumoulin
Maire

Requisition.

Trois-Rivières, 11 Mai 1880.

A Son Honneur le Maire de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur le Maire

Nous, soussignés, membres du Conseil de Ville des Trois-Rivières, vous prions de convoquer une assemblée spéciale du dit Conseil, demain, le douze de Mai courant, à sept heures et demi du soir, pour prendre de nouveau en considération les résolutions concernant les incendies de 1856, passées hier soir par le dit Conseil.

(Signé)

L. A. Camirand,

"

P. B. Vanasse,

"

M. C. Gervais.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil de Ville.

En conformité à la réquisition ci-haut, je convoque une assemblée spéciale telle que demandée, pour aujourd'hui, le 12 Mai courant, à 7 1/2 heures du soir.

Trois-Rivières, 12 Mai 1880.

(Signé)

Séverin Dumoulin,

Maire.

12 Mai 1880.
Pas de quorum.

Avenant huit heures du soir, mercredi, le douze de Mai mil huit cent quatre-vingt, n'y ayant pas un quorum, le Conseil n'a pas siégé; les membres présents, savoir:

Son Honneur le Maire, l'Echevin Duchaine, les Conseillers Camirand, Carignan, Gervais et Vanasse, ont ajourné à demain, à quatre heures de l'après-midi.

J. P. Vigor

Sec. Trés.

Jeu*di*, le 13 Mai 1880.

Assemblée spéciale.
13 Mai 1880.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, jeudi, le treizième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt, à cinq heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Curjer,

Messieurs les Echevins Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Carignan,

Gervais,

Rousseau,

Vanasse.

Avis de motion.
Cons. Vanasse.

Je donne par le présent avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil, il sera fait motion que la résolution du dit Conseil passée le dix du courant sur motion de M. Martel, secondée par M. Boudreault, comme amendement à la motion de M. le Cons. Rousseau, secondée par M. Gervais, soit rappelée et annulée, et qu'elle soit retranchée du registre des actes et délibérations de ce Conseil; la dite résolution étant irrégulière, sans aucune valeur et en contravention à la loi et aux règlements de ce Conseil.

En Conseil, ce 13 Mai 1880.

(Signé) P. B. Vanasse.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à ce soir, à sept heures et demi.

L. H. Grignon

Sec. Trés.

Maire.

13 Mai 1880.
Assemblée spéciale,
2^e séance.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, jeudi, le treizième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Curjer,

Messieurs les Echevins Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Messieurs

Judi, le 13 Mai 1880.

Proposé par le Cons. Vanasse
Secondé par le Cons. Gervais
P.L.M.

Messieurs les Conseillers Carignan,
Gervais,
Rousseau,
Vanasse.

1^{re} motion.
Pour annuler la résolution N° 12 passée le 10 Mai courant.

* Que la résolution de ce Conseil, passée le dix du courant, sur motion de M. le Cons. Martel, secondé par M. le Cons. Boudreau, comme amendement à la motion de M. le Cons. Rousseau, secondé par M. le Cons. Gervais, étant irrégulière et sans valeur en loi, soit rappelée et annulée et qu'elle soit retranchée du registre des actes et de libération de ce Conseil.

Adoptée.

2^e motion.
E. Gerin, Ec., adjoint comme conseil de l'avocat de la Corporation.

Proposé par le Cons. Vanasse.
Secondé par l'Échev. Bourgeois.
Que E. Gerin, Ec., Avocat, soit adjoint comme conseil, au procureur de la Corporation, dans la cause de Ferdinand J. Sulte dit Va de bon cœur contre la dite Corporation, ainsi que dans la cause de la Corporation contre les représentants de feu Charles Boucher de Niverville.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Rousseau,
en amendement: -
Qu'il ne soit pas nommé un Conseil pour assister le procureur de la Corporation dans les causes mentionnées dans la motion principale, avant que ce Conseil se soit assuré que telle nomination est désirable.

Perdue sur division - 2 pour la motion et 5 contre, savoir
Pour: les Conseillers Carignan et Rousseau - 2
Contre: les Échevins Bourgeois, Caron et Duchaine; les Conseillers Gervais et Vanasse. - 5 -

Cloture.

La motion principale (N° 2) est alors adoptée sans division.
Et la séance est levée.

P.L.M.
Sec. Sec.

Maire.

24 Mai 1880.
Pas de séance.

Lundi, le vingt-quatre Mai mil huit cent quatre-vingt, étant fête légale (Fête de la Reine) le Conseil ne s'est pas assemblé.

P.L.M.
Sec. Sec.

Mardi, le 25 Mai 1880.

Convocation d'une
assemblée régulière du
Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 25 Mai 1880.
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.
Je convoque une assemblée régulière du Conseil de
Ville des Trois-Rivières, ce soir, à sept heures et demi.
(Signé) Sévère Dumoulin,
Maire.

25 Mai 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite
cité, mardi, le vingt-cinquième jour de Mai mil huit cent
quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant
les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourger,
Messieurs les Echevins Bourgeois,
Duchaine
Messieurs les Conseillers Boudreault,
Garrigand,
Garrigand,
Gervais,
Rousseau,
Vanasse

Le procès-verbal des trois dernières séances est lu.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que les requêtes de Messrs. Louis Sarasin, F. H. Lapin et
Wilfrid Thisdell et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Louis
Sarasin.

une lièze de terrain
J. H. S.

Requête de M. Louis Sarasin représentant que, ayant donné
gratuitement à la Corporation, pour le prolongement de la
rue St. Antoine, il devrait être déchargé de la façon et de
l'entretien du trottoir sur cette partie de la dite rue.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de M. F. H.
Lapin

Requête de M. F. H. Lapin demandant qu'il soit posé
une lucarne au pignon nord-ouest de la halle du mar-
ché aux denrées.

Référé au Comité des Marchés.
Requête

Mardi, le 25 Mai 1880.

Requête de Messrs.
W. Thiedell & autres.

Requête de Messrs. Wilfrid Thiedell et autres demandant que
l'eau de l'aqueduc soit fournie aux propriétaires et occupants sur
la rue S.^c Denis.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a
examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande
le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes.

Département de l'Aqueduc	817 63
" du Feu	33 04
" de la Police	" 25
" des Marchés	1 55
" de l'Hôtel-de-Ville	" 80
" de la Santé	1 50
" des Chemins	2 " "
Carri Champlain	1 70
Carri La Pousse	1 05
Aqueduc. - Construction	13 30
Ponts St Maurice. - Administration	" 54
Débitures de l'Aqueduc	5357 33
Billets Payables	5560 " "
Intérêts & Commissions	261 33
Assurances, Corporation	31 25
Papeterie & Impressions	6 36
Contingents	86 25
	12,145 88

Respectueusement soumis.

(Signé)

L. A. Larnierand,

"

J. C. Rousseau,

"

O. Laignan.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine.

Secondé par l'Échev. Bourgeois.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Passé.

Rapport

Mardi, le 25 Mai 1880.

Rapport du Comité
des Chemins.

Sur requête de Eugène
Beaumier et autres.

Sur requête de Antoine
Désaubniers.

Canal de la rue Tremam-
man.

3^e motion.

Trottoirs sur la rue S.^t
Olivier.

Rapport du Comité de
l'Eclairage.

Sur requête de Arthur
Turcotte et autres.

Fanal, côté Bonaventure.

4^e motion

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport sur les requêtes de Messrs. Eugène Beaumier et autres et Antoine Désaubniers qui lui avaient été référées;

1^o Votre Comité recommande qu'il soit fait des trottoirs dans cette partie de la rue S.^t Olivier, comprise entre les rues des Forges et S.^t Roch;

2^o Qu'à l'avenir, il ne soit pas permis de prendre du sable dans la rue Ross.

3^o Que l'Inspecteur des chemins soit autorisé à changer la position d'un canal qui traverse cette partie de la rue Tremaman qui a été cédée aux Héritiers Tremaman, en échange d'un autre terrain, et à faire les travaux nécessaires à cette fin.

Respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

Antoine Duchaine,

J. C. Rousseau,

P. B. Vanasse.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté, et qu'il soit ordonné de faire et construire des Trottoirs de première classe, de chaque côté de cette partie de la rue S.^t Olivier comprise entre les rues des Forges et S.^t Roch, partout où il n'en existe pas déjà, et ce, conformément aux règlements de cette cité.

Passée.

Rapport.

Le Comité de l'Eclairage a l'honneur de faire rapport sur la requête de Messrs. Arthur Turcotte et autres qu'il recommande à Votre Conseil de se charger de l'éclairage d'un fanal que les requérants se proposent de faire poser, à leurs frais, dans la côte de la rue Bonaventure.

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

L. A. Camirand, P.^t

M. C. Gervais,

J. A. Boudreault.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que

Mardi, le 25 Mai 1880.

Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté.
Adoptée.

5^e motion.
Nomination du Président
des Elections de 1880.

Proposé par le Cons. Gervais

Secondé par le Cons. Garnierand,

Que le Conseiller Rousseau soit le Président des élections municipales de cette cité qui se tiendront lundi, le cinquième jour de juillet prochains.

Adoptée.

6^e motion.
Vente du Marché au-
Foin et des Etaux des
Bouchers.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Garnierand,

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur le marché au foin, ainsi que les étaux des bouchers dans la Halle du marché aux denrées, dont le loyer n'a pas été régulièrement payé, aux termes des baux à loyer avec les dits bouchers, soient vendus par encan public, en la manière et aux conditions ordinaires, samedi, le dix-neuvième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'espace d'une année à dater du premier de juillet prochain, et que le prix de départ des revenus du dit marché au foin soit de soixante-et-cinq piastres.

Passée.

7^e motion.

Proposé par le Cons. Bondreaux,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt de six pour cent par an :-

Billet au Rev^d Panneton \$250

" à A. Dusablou 245

" " D^{me} V^e R. Ambleau 130

" " D^{me} P. Dusablou 60

Au Rev^d J. C. Panneton, deux cent cinquante piastres;

A Alexandre Dusablou deux cent quarante cinq piastres;

A D^{me} V^e René Ambleau, cent trente piastres;

A D^{me} Prosper Dusablou soixante piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le sept de juin prochain, à huit heures du soir.

L. G. Brignon

Sec. Trés.

Maire.

Lundi, le 4 juin 1880.

4 juin 1880.
Pas de séance.

Lundi, le sept de juin mil huit cent quatre-vingt, le Conseil de Ville, n'a pas siégé, et à venant huit heures du soir, les membres présents, savoir :

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuier,
Messrs. les Echevins Bourgeois, Caron et Duchaine,
Messrs. les Conseillers Carignan et Rousseau,
ont ajourné à mercredi prochain, le neuf du courant, à huit heures du soir. -

J. L. Prigou
Secr. Trés.

Mercredi, le 9 juin
1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mercredi, le neuvième jour de juin mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire,	Sévère Dumoulin, Ecuier,
Messieurs les Echevins	Caron, Duchaine
Messieurs les Conseillers	Carignan, Gervais, Vanasse

Lu le procès-verbal de la dernière séance.

N^o motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secundé par l'Echev. Duchaine.

Que la requête de M^r Jérémie René soit reçue et lue.
Passée.

Requête de M^r Jérémie René. -

Requête de M^r Jérémie René demandant à être exempté du paiement des taxes de l'eau sur sa boutique de forgeron.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Lettre de E. Moreau, Sec. Département des Trav. Publ. (Division des Chemins de fer.)

Lettre de E. Moreau, Sec. Secrétaire du Département des Travaux Publics, division des chemins de fer, au sujet d'un nouvel arbitrage du terrain pris dans la Commune pour le chemin de fer. -

Rapport

Mercredi, le 9 juin 1880.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	202	34
" " do	10	73
" du Feu	4	75
" de la Police	231	88
" des Marchés	40	52
" de l'Hôtel de Ville	7	48
" de la Santé	1	"
" des Chemins	102	36
Rues sous Contrôle	22	95
Rue St. Antoine	9	60
Rue Lejeune	15	60
Rues St. Marie & Champflour	1	30
Boulevard Turcotte	267	08
Carri Champlain	16	20
Acqueduc - Construction	60	45
Ponts St. Maurice - Administration	20	35
Billets Payables	200	"
Emprunts	4.000	"
Intérêt & Commission	37	96
Papeterie & Impressions	9	20
Assurances - Corporation	68	50
" Incendies	9	60
Contingents	24	55
Salaires	227	49
Département de la Commune	16	"
	\$	5.607 89

Respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

O. Carignan,

L. A. Hamirand,

M. Caron.

Proposé

Mercredi, le 9 juin 1880.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Gervais,
Secondé par l'Echev. Duchaine,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Passée.

Rapport du Comité des
Chemins.
Sur requête de Ls. Sara-
sin.

Rapport

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport sur la requête de M^r Louis Sarasin demandant à la Corporation de se charger du trottoir le long de sa propriété, sur la rue St^e Antoine, qu'il ne croit pas devoir recommander les conclusions de cette requête, vu que la Corporation ne doit se charger d'aucune espèce de servitude, à moins qu'il en soit fait une condition, acceptée d'avance, dans les marchés ou contrats entre la Corporation et les particuliers.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 7 juin 1880.

(Signé.)

P. B. Vanasse,

"

M. Caron,

"

Ant. Duchaine.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Gamisand,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.
Passée.

4^e motion.

Vente d'une débenture
des Commissaires d'
Ecole.

Proposé par le Cons. Gamisand,

Secondé par l'Echev. Caron,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à vendre aux Commissaires d'Ecole de cette cité, une débenture des dits Commissaires d'Ecole, de mille piastres, au taux de quatre-vingt-dix pour cent.

Passée.

5^e motion.

Trottoirs sur la rue St^e
Antoine.

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Carignan,

Qu'il soit ordonné de faire et construire des trottoirs de première classe, de chaque côté de la rue St^e Antoine, partout où il n'en existe pas déjà, et ce conformément aux règlements de cette cité.

Passée.

Proposé

Mercredi, le 9 juin 1880.

6^e motion.
Dépôt pour amortisse-
ment de la dette conso-
lidée -

Propose par le Cons. Camirand,
Seconde par l'Echev. Carou,
Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire, à la Banque Union,
en cette cité, un dépôt spécial portant 4 1/2% d'intérêt par an, comme
fonds d'amortissement de la dette consolidée. -

Passée.

7^e motion.
Comité pour entendre et
juger les plaintes contre
les listes des voteurs
municipaux.

Propose par le Cons. Vanasse,
Seconde par le Cons. Camirand,
Que Son Honneur le Maire et Messrs. les Conseillers Levais
et Rousseau soient et forment le comité chargé d'entendre et de
juger les plaintes qui pourront être faites contre les listes des voteurs
aux prochaines élections municipales, qui doivent être préparées par
le Secrétaire Trésorier, suivant la loi; lesquelles plaintes seront enten-
dus par le dit comité, mercredi, le septième jour de juin courant,
à huit heures du soir.

Passée.

8^e motion.
Pour écrire au Proc.
Général pour un magis-
trat de district ou
autre juge

Propose par le Cons. Vanasse,
Seconde par le Cons. Parignau,
Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à écrire à l'Honorable
Procureur Général et à lui représenter qu'il est désirable et ur-
gent, pour l'exécution des lois de police et des règlements de
cette ville, qu'il soit nommé un magistrat de district ou
autre juge pour entendre et juger les causes dans ces sortes
d'affaires.

Passée. -

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-et-un du courant,
à huit heures du soir.

[Signature]
Maire.

[Signature]
Sec. Trés.

Lundi, le 21 juin 1880.

A une assemblée du Conseil de la Corporation de la Cité des
Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le
vingt-unième jour de juin mil huit cent quatre-vingt, à huit
heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites

par

Lundi, le 21 juin 1880.

par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Beuyer.

Messieurs les Chevins Baptist,

Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Lamirand,

Parignan,

Gervais.

Rousseau,

Vanasse.

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée.

N^o motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Parignan,

Que la requête de Messrs. F. W. Bellefeuille et autres soit reçue et lue.

Passée.

Requête de F. W. Bellefeuille et autres.

Requête de Messrs. F. W. Bellefeuille et autres demandant que la rente constituée sur les emplacements des rues Bureau et Gervais soit réduite de \$4 à \$1⁰⁰ par année.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de l'Aqueduc	41 50
" du Feu	6 40
" des Marchés	3 95
" de la Commune	28 15
" de la Police	2 90
" de la Santé	" 25
" des Chemins	41 11
Boulevard Turcotte	" 60
Carré Champlain	1 "
A reporter	\$ 120 86

Lundi, le 21 juin 1880.

	Report	
Carrié La Posse		120 86
Bonts St. Maurice - Administration		2 30
Aqueduc. Construction		6 85
Billets Payables		47 82
Intérêt & Commission		14 00 --
Papeterie & Impressions		14 07 25
Messiers		69 55
Contingents		5 30
Divers		12 74
		2 50
	\$	3,069 17

Respectueusement soumis.

(Signé)

Alex. Baptist.

O. Carignan.

J. C. Rousseau.

L. A. Camirand.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Gerwaie.

Secondé par l'Échev. Caron.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité
de l'Aqueduc.
sur requête de Jérémie
René.

Rapport.

Le Comité de l'Aqueduc a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la requête de M^r. Jérémie René, qui lui avait été référée, demandant à être exempté du paiement des taxes de l'eau sur sa boutique de forgeron, rue René, et alléguant que les autres boutiques de forgerons ne sont pas chargées de ces taxes;

Notre Comité ayant pris les informations nécessaires à cet égard, et ayant constaté qu'il n'existe pas de telle exemption en faveur d'aucune autre boutique de forgeron ou autre métier, croit devoir recommander que les conclusions de la requête de M^r. René ne soient pas accordées.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 18 Juin 1880.

(Signé)

Alex. Baptist.

O. Carignan.

P. B. Vanasse.

Proposé

Lundi, le 21 juin 1880.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant du Feu.

Feu chez D^{lle} Pearson
3 Mai 1880.

Rapport.

Je, soussigné, Chef de la Brigade du Feu, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil que le trois du mois dernier, à une heure et demie, A.M., le feu s'est déclaré dans une maison appartenant à D^{lle} Eliza Pearson, située Nos 36 & 38, Rue des Champs. L'origine de ce feu est inconnue et des dommages pour la valeur de cinq cents piastres ont été causés à la propriété. La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 600 pieds de boyaux dans l'espace de 7 minutes.

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rocheleau,

Chef B.F.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Qu'il soit ordonné de faire et construire des trottoirs de deuxième classe sur un des côtés des rues Modeste et l'Evêque, sous la direction du Comité des Chemins, et ce conformément aux règlements de cette cité.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le vingt-huit du courant, à huit heures du soir.

Alfred Maucé
Président.

J. L. Migon

Sec. Trés.

Lundi, le 28 juin 1880.
Pas de séance.

Lundi, le vingt-huit de juin mil huit cent quatre-vingt, avenant huit heures du soir, le Conseil n'a pu s'assembler, faute de quorum. Les membres présents étaient : — Son Honneur le Maire, Messrs. les Echevins Caron et Duchaine, et Messrs. les Conseillers Carignan et Rousseau. — Pas d'ajournement.

J. L. Migon Sec. Trés.

Vendredi, le 2 juillet 1880.

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville.

Trois-Rivières, 2 juillet 1880.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir, à huit heures, pour répondre à des interrogatoires sur faits et articles soumis à la Corporation de cette cité, dans une cause dans laquelle Ferdinand J. Sulte est requérant et la dite Corporation & al sont défendeurs.

(Signé)

Sévère Dumoulin,

Maire.

Assemblée spéciale du
du Conseil-de-Ville.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le deuxième jour de juillet mil huit-cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ceuget,

M. l'Échevin Duchaine.

Messrs les Conseillers Boudreault,

Dean,

Gervais,

Rousseau,

Vanasse.

1^{re} motion.

Réponses sur faits et
articles re F. J. Sulte
dit Vadeboncoeur &
La Corporation.

Proposé par le Cons. Boudreault.

Secondé par le Cons. Vanasse.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à des interrogatoires sur faits et articles soumis à la Corporation de cette cité, par Messieurs Clair et Monan, procureurs de Ferdinand J. Sulte dit Vadeboncoeur, dans une cause dans laquelle le dit Ferdinand J. Sulte est requérant et la dit Corporation & al. sont défendeurs, savoir:—

"A l'interrogatoire premier,

Réponse: Oui.

"A l'interrogatoire deuxième.

Réponse: Oui.

"A l'interrogatoire troisième.

Réponse: Oui,

"A l'interrogatoire quatrième.

Réponse: Oui.

Vendredi, le 2 juillet 1880.

" A l'interrogatoire cinquième, Réponse: Non; la dite
 " défenderesse, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,
 " a toujours été prête, le et avant le cinq Mai dernier, de
 " livrer les deux dits certificats au dit requérant, en par lui
 " se conformant à la loi et aux règlements concernant l'ob-
 " tention des certificats pour obtenir des licences d'auberges
 " et de restaurants (saloons) dans les limites de la dite cité.
 " A l'interrogatoire sixième, Réponse: Oui."

Passé.

Clôture.

Et la séance est levée.

J. C. Rousseau

J. G. Migon
 Sec. Grés.

Maire.

Lundi, le 12 juillet 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de
 la Cité des Trois-Rivières, convoquée par M. le Conseiller
 J. C. Rousseau, en sa qualité de président des élections mu-
 nicipales de la dite cité pour 1880, tenue à l'Hôtel-de-
 Ville, en la dite cité, lundi, le douzième jour de juillet
 mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en
 la manière et suivant les formalités prescrites par la
 loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Clerger,
 Messieurs les Echevins M. Caron,

P. B. Vanasse,

Messieurs les Conseillers P. A. Boudreault,

O. Carignan,

R. S. Cooke,

A. E. Gervais,

M. E. Gervais,

U. Martel.

Serments des nouveaux
 membres du Conseil-de-
 Ville.

Les membres du Conseil-de-Ville élus aux dernières élec-
 tions municipales, savoir: -

Pierre Benjamin Vanasse, Ecr., comme échevin pour le
 quartier Notre-Dame;

Onésime Carignan, Ecr., comme conseiller pour le quartier

S. Louis,

Lundi, le 12 juillet 1880.

St. Louis,
 Richard Stanislas Cooke, Ecr., comme conseiller pour le quartier
 St. Philippe;
 Amand Edmond Gervais, Ecr., comme conseiller pour le quartier
 Notre-Dame, prêtent les serments exigés par la loi et ils prennent leurs sièges.
 M. Pierre Bussière, échevin élu pour le quartier St. Philippe est absent.

Protêt de D^{me} G. A. Gouin

Le procès-verbal de la dernière assemblée est ensuite lu.
 Un protêt de D^{me} G. A. Gouin se plaignant que des mauvaises plantes et herbes croissent dans la Commune et empêchent la bonne herbe d'y pousser, est présenté et référé au Comité des Chemins.

Discours de Son Honneur le Maire.

Discours.
 Messieurs,
 Je crois de mon devoir de vous donner un aperçu des affaires municipales pour l'année qui vient d'expirer. J'ose croire que vous serez satisfaits et que vous serez d'opinion que les intérêts de la Cité ont été sauvegardés et que les finances ont été administrées d'une manière satisfaisante.

Finances.

La dette totale de la Cité, excepté ce qui peut être dû pour emprunt sur le fonds Municipal était le 30 juin 1879 de \$293,729.82
 Cette dette, le 30 juin 1880, était de \$290,239.11
 Réduction \$ 3,490.71
 A ajouter à cette somme celle de \$ 1,000.00 placée comme fonds d'amortissement de la dette Consolidée.
 Revenu régulier de l'année \$ 40,928.68
 Dépenses régulières 16,863.41
 Intérêts &c. sur Dettes 14,679.26
 Surplus \$ 9,386.01
 La somme de \$ 4,857.93 a été employée au rachat des débentures de la Cité en sus de \$ 1000 placées à intérêt comme fonds d'amortissement.

Dans

Lundi, le 12 juillet 1880.

Dans les appropriations des dépenses pour l'année écoulée, le montant de l'intérêt payable sur les dettes de la Cité avait été estimé à \$15,700; il n'a été dépensé que \$14,679.²⁶; cette épargne de plus de \$1000.⁰⁰ est due à l'extinction d'une partie de la dette et à la réduction du taux de l'intérêt de 8 à 6 et 7% sur une partie considérable des autres dettes de la Cité. Grâce à cette réduction des dettes passives ainsi que du taux de l'intérêt, la somme qui devra être affectée dans les prochaines appropriations au service des intérêts pourra être réduite de plusieurs centaines de piastres.

Le crédit de la Cité est tellement bon que le Secrétaire-Treasorier a dû, sur l'avis du Comité des Finances, refuser depuis quelques mois, de prendre des dépôts d'argent au taux de six pour cent par année.

Le fonds d'amortissement de 2% par année sur la dette de l'Acqueduc, tel que requis par la loi, a été rencontré d'avance pour plusieurs années à venir.

Cela permettra au Conseil d'employer annuellement \$2000.⁰⁰ à l'extinction des autres dettes.

En résumé, le bilan des opérations de l'année dernière devra être considéré comme très-satisfaisant.

En effet, les dettes passives de la Cité ont été diminuées, le taux de l'intérêt payé sur ces dettes a été réduit, et les travaux considérables, tels que l'ouverture, l'élargissement et l'amélioration de plusieurs rues, la pose des tuyaux de l'Acqueduc et d'autres ouvrages importants ont pu être exécutés sans imposer de nouvelles charges à la Ville. — Ce bilan comparé avantageusement avec celui des autres Cités de cette Province; ainsi, Montréal, la métropole commerciale, la ville la plus riche et la plus peuplée de la Péninsule, sur un total d'affaires l'année dernière, de \$3,037,223 (revenus et dépenses) se félicite d'avoir pu réaliser un surplus de \$2,529.

tandis

Lundi, le 12 juillet 1880.

tandis que nous constatons sur un total de \$82,527 un excédant de revenu de \$9,386.

Feu

Il y a eu dans le cours de l'année quatre alarmes de feu; deux de ces feux ont causé peu de dommages, le troisième a consumé une maison en bois de peu de valeur et le quatrième a causé pour environ \$500 de dommages à une maison en briques.

Le Surintendant du Feu avait l'année dernière recommandé l'achat de 500 pieds de boyaux pour compléter la quantité nécessaire en cas d'incendie considérable. Le Conseil n'a pas cru devoir, dans le temps, autoriser l'achat de plus de 250 pieds. Il sera désirable que la quantité demandée par le Surintendant soit achetée cette année. -

L'organisation actuelle de ce département est très-effective et les pompiers se sont distingués dans les quelques feux que nous avons eus, par leur activité et leur habileté.

Police

Depuis que la Cour du Magistrat du District a été abolie, il est très difficile d'avoir la présence en cour d'un juge de paix, pour entendre et juger les poursuites intentées pour infractions à la charte et aux règlements de la Cité; le Conseil, ne pouvant faire respecter la loi et ses règlements s'est adressé à ce sujet au Procureur Général de la Province, qui a promis de remédier à cet état de choses. -

Aqueduc

Les revenus de l'Aqueduc ont été plus que suffisants pour payer l'intérêt et l'amortissement de la dette contractée pour sa construction, ainsi que les frais d'administration et de réparations. -

La pose des tuyaux de distribution a été continuée dans plusieurs rues de cette Ville. -

L'Aqueduc a fonctionné régulièrement pendant toute l'année. -

Lundi, le 12 juillet 1880.

— Voirie —

Depuis plusieurs années des requêtes avaient été présentées au Conseil, demandant le prolongement de la rue St Antoine, depuis la rue Notre Dame jusqu'à la rue Radcaup, - L'état des finances, cette année, justifiant cette dépense, le Conseil a fait percer cette rue. Cette amélioration devra avoir l'effet d'augmenter la valeur des propriétés dans les environs et de favoriser le commerce dans cette partie de la ville.

L'accès à la station du Chemin-de-fer étant difficile, par suite du manque de rues convenables pour s'y rendre, le Conseil a fait élargir, dans le cours de l'année dernière, les rues St Marie et Champflour; les approches du pont, au-dessus du Chemin de fer, dans la rue Le Jeune, étant dangereuses pour la circulation du public, causant des dommages aux propriétaires avoisinants, le Conseil a fait réparer et encaisser cette partie de la rue Le Jeune.

Les dépenses pour les Chemins et traverses d'hiver ont été bien moins considérables cette année que les années précédentes. —

— Commune —

La Commune ne fournissant pas suffisamment d'herbe pour le pâturage des animaux et étant couverte de mauvaises plantes, le Conseil a cru devoir faire labourer une partie du terrain et y faire semer de la graine de trèfle et de mil. —

Monsieur M. Grevy ayant refusé de payer à la Corporation le montant établi par arbitrage comme valeur du terrain pris pour le chemin de fer par le Gouvernement, de concert avec le Conseil, a fait faire un nouvel arbitrage. - Le montant alloué pour ce terrain est plus élevé que celui qui avait été originairement établi. —

— Affaires Légales —

Le procureur en loi vous soumettra un état des

Lundi, le 12 juillet 1880.

causes dans lesquelles la Corporation était partie, et qui ont été soumises et jugées dans le cours de cette année.

Dans 7 causes devant la Cour de Circuit, 6 ont été résolues en faveur de la Corporation, et une seule, de peu d'importance, a été perdue.

Dans 3 causes devant la Cour Supérieure, deux celles de Lambert et de Lessard, ont été perdues, mais ayant ensuite été portées en Cour d'Appel, elles ont été gagnées par la Corporation.

La troisième cause, celle de Marchand, a été discontinuée avec dépens contre le demandeur.

Les dépenses légales ont été, cette année, bien plus considérables que les années précédentes; cela est dû à des jugements prononcés contre la Corporation, dans les causes pour dommages causés par le Chemin de fer, qui avaient été commencées l'année précédente. Ces frais seront cependant remboursés à la Corporation par le Gouvernement ou l'Hon.^{ble} M^{rs} M^{rs} Gwyn.

Le rôle récemment fait par les Évaluateurs accuse une réduction considérable dans l'évaluation des biens-fonds. Ce sera au Conseil, en votant les estimés pour la présente année, de considérer s'il y a lieu de remédier à la diminution des revenus résultant de cette baisse dans l'évaluation des propriétés.

En terminant, Messieurs, permettez-moi de vous féliciter sur l'harmonie qui a toujours existé entre les membres de la Corporation; à cette bonne entente est dû surtout le succès qui a couronné nos travaux de l'année dernière. M^{rs} Prigon Secrétaire-Trésorier a rempli ses devoirs avec une rare habileté et il a été bien secondé par tous les autres officiers et employés de la Corporation, et tous ont accompli leurs tâches, quelques fois difficiles et désagréables.

d'une

Lundi, le 12 juillet 1880.

d'une manière très efficace.

Respectueusement soumis
(signé) Sévère Dumoulin
Maire

Rapport du Secrétaire-
Trésorier.

Rapport:

J'ai l'honneur de présenter au Conseil-de-Ville, un état détaillé, attesté sous serment, et certifié par les auditeurs, des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 30 juin dernier.

Les recettes provenant de toutes sources permanentes et régulières, avaient été estimées à \$40,400. Dans ce montant était compris celui de \$1800 dû par le Gouvernement de la Province pour terrains pris dans la commune pour le chemin de fer. Cette somme n'a pu être collectée. Mais néanmoins les recettes se sont élevées à \$40,428.68 soit un surplus de \$2,328.68 sur les estimés, en déduisant la susdite somme de \$1800.

Les appropriations votées pour rencontrer les dépenses de l'année, et que requis par la loi étaient de \$40,400 et compris \$1040.61 pour solde de vieilles dettes; \$4580 pour l'amortissement des débentures, et \$2020 pour un fonds de réserve de 5%; ce qui laissait pour le service de l'intérêt sur les différentes classes des dettes de la Corporation et pour les dépenses ordinaires pendant l'année, une somme de \$32,759.39; le montant total des dépenses est de \$41,598.17; de cette somme il faut déduire celle de \$8,857.33 affectée à l'amortissement et au rachat des débentures des Dettes Consolidées, de l'Acqueduc et des Ponts du St-Maurice; ce qui laisse \$31,542.64 pour le service des intérêts (\$14,679.41).

Les revenus ayant donc été de \$40,928.68
et les dépenses de 21,542.67
il y a un surplus de \$9,386.01
qui a été employé au rachat des débentures, à la pose des tuyaux de l'Acqueduc, etc.

Les

Lundi, le 12 juillet 1880.

Les dettes contractées avant le 1^{er} juillet 1879 ont été réduites de \$ 3,490,71.

Lors de l'achat de l'ancien aqueduc en bois, et de la construction du nouvel aqueduc en fer, ainsi que des Ponts du S.^t Maurice, la Corporation avait dû faire des emprunts considérables pour lesquels elle payait un intérêt annuel de huit pour cent; une partie de cette dette a été payée dans le cours de l'année; l'intérêt sur la balance a été réduit à six et sept pour cent.

J'ai lieu de croire que le résultat des opérations de l'année sera trouvé satisfaisant, surtout si le Conseil considère que la crise commerciale commencée il y a plusieurs années, est loin d'être terminée, et que la Ville des Trois-Rivières, dont la prospérité est si intimement liée à celle du commerce de bois, a souffert d'une manière exceptionnelle des effets de cette crise, non seulement par suite de la gêne générale, du manque d'ouvrage par la classe ouvrière et pour celle des journaliers, et de l'état de stagnation complète dans les affaires et l'industrie, mais encore par la diminution de sa population ainsi que de la valeur des propriétés immobilières.

J'ai eu, cette année, du Conseil toutes les facilités désirables pour effectuer les collections, et c'est à cette aide de Son Honneur le Maire, du Comité des Finances et des autres Membres du Conseil, que j'ai attribué, en grande partie, de pouvoir aujourd'hui vous présenter un rapport aussi favorable.

J'ai aussi l'honneur de mettre devant le Conseil un état détaillé des dépenses de chaque département ainsi que les certificats exigés par la loi, attestant que l'intérêt sur les débetures de la Corporation a été payé, et qu'il a été pourvu à l'amortissement des dettes créées par l'émission de ces débetures.

Je mets aussi devant le Conseil un tableau montrant le nombre des assemblées du Conseil pendant l'année

Sundi, le 12 juillet 1880.

l'année écoulée, et le nombre de fois que chacun des membres du Conseil a assisté à ces assemblées.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

J. G. A. Pigeon

Secr. Trés.

Rapport du Comptable
de l'Aqueduc. -

Rapport: J'ai l'honneur de soumettre à Votre Conseil, deux états détaillés des recettes et des dépenses du Département de l'Aqueduc, dont l'un pour douze mois finissant le 30 juin 1880 et l'autre pour trois ans et huit mois, c'est-à-dire, depuis la mise en opération de l'Aqueduc jusqu'au 30 juin 1880.

Au moyen de ces deux états des finances qui dans mon opinion, sont très satisfaisants vous pourrez constater les progrès qu'a fait ce département jusqu'à ce jour.

Je dois vous faire remarquer que la somme de \$8,235.54 surplus des recettes sur les dépenses durant les douze derniers mois, quoique suffisante pour rembourser les intérêts et le fonds d'amortissement des débetures de l'Aqueduc, devrait être de \$9,048.94, car il a été payé d'avance en acompte du prix d'achat du charbon la somme de \$815.40 qui ordinairement est payée qu'en tout, chaque année.

J'ai eu devoir annexer au présent rapport, un état détaillé des revenus de l'Aqueduc depuis sa mise en opération. Cet état renferme plusieurs tableaux dans lesquels vous trouverez facilement une réponse à toute question que vous pourriez faire concernant les collectons faites, les arriérés dus et les sommes perdues pour différents taux de l'eau. De plus un tableau indiquant le nombre de tuyaux de services posés, le nombre de ceux en usage, le nombre de ceux fermés pour non-paiement et le nombre de ceux fermés aux bâtisses inoccupées. Ainsi la somme moyenne que doit rapporter chaque service d'après les revenus

de

Lundi, le 12 juillet 1880.

de l'Aqueduc et la somme moyenne qu'il rapporte d'après la collection.

Espérant que ce rapport vous donnera satisfaction, quant à ce qui concerne les devoirs de ma charge.

(signé) Thomas Désaulniers

(Référé au Comité de l'Aqueduc.)

Comptable A. = J. R.

Rapport du Surintendant de l'Aqueduc.

Rapport:

Je soussigné, Surintendant de l'Aqueduc ai l'honneur de soumettre à votre Conseil le tableau suivant constatant le nombre de révolutions faites et le nombre de gallons d'Eau pompés par les appareils à Vapeur de l'Aqueduc durant l'année finissant le 30 Juin 1880.

Mois	Nombre de Révolutions	Nombre de Gallons d'eau
Juillet 1879	322,980	4,198,740
Aout "	337,480	4,387,240
Septembre "	343,486	4,465,318
Octobre "	356,911	4,639,843
Novembre "	289,184	3,759,392
Décembre "	297,856	3,772,128
Janvier 1880	347,240	4,514,120
Février "	302,980	3,938,740
Mars "	309,255	4,020,315
Avril "	304,810	3,962,530
Mai "	322,420	4,191,460
Juin "	323,427	4,204,551
	3,858,029	49,954,377

Il y a actuellement de prosci 6,527 tuyaux en fer de 9,6 + 4 pouces, formant une longueur de 58,725 pieds et se répartissant comme suit, savoir:

798 tuyaux de 9 pouces = 7,182 pieds

3518 " " 6 " = 31,662 "

2209 " " 4 " = 19,881 " 58,725 pds

De

Lundi, le 12 juillet 1880.

De plus, il a été posé 550 pieds de tuyaux en plomb d'un pouce et 1495 pieds de tuyaux d'un demi pouce dont 333 pieds en plomb et 1160 en fer.

La quantité de tuyaux non-employés qui reste en mains est comme suit savoir: 20 tuyaux de 9 pouces, 356 de 6 pouces et 203 de 4 pouces.

Le nombre de bornes-fontaines posées est de 52 et il en reste une en mains.

Le nombre de robinets-à-arrêt posés est de 33 et se répartit comme suit, savoir: 4 de 9 pouces, 17 de 6 pouces et 12 de 4 pouces, et il en reste deux en mains, un de 4 pouces et un de 6 pouces. Comme vous avez vu dans mon rapport de juillet 1879, je disais que certains dommages avaient été causés au quai de l'Aqueduc et au tuyau principal, ce qui a empêché les pompes à vapeur de fonctionner pendant l'espace de 42 heures, et que depuis j'ai le plaisir de dire que tout, quai, pompes à vapeur &c ont été mis dans un état parfait et n'ont jamais manqué de donner plein et entière satisfaction, je dois aussi dire que les sillons et les pistons des pompes ont subi de légères réparations lesquelles étaient nécessaires et les font fonctionner avec un huitième de combustible de moins qu'auparavant, j'ai aussi fait faire certaines réparations à deux des bouilloires et j'ai fait poser des chevilles de plomb dans chacune d'elles, ce qui les garantit de tout danger d'explosion.

J'ai le plaisir de dire que le tuyau principal les bornes-fontaines, les valves et les tuyaux de services n'ont subi aucun dommage par la gelée de l'hiver ce qui dans mon opinion, je crois devoir dire que pas un autre localité dans la Puisseance puis dire autant, parce que je vois dans le rapport du Surintendant de l'Aqueduc de Montréal qu'une quantité de bornes-fontaines avaient gelées et fendues pendant l'hiver. Ce fait prouve que toutes les précautions nécessaires

nécessaires

Lundi, le 12 juillet 1880.

nécessaires pour les protéger ont été prises contre la rude saison de l'hiver.

Je crois devoir représenter à votre Conseil que certaines réparations aux bâtisses de l'Aqueduc ce qui devraient être fait pendant le cours de l'été respectueusement soumis.

Signé O. J. Hamel
S. O. E. R.

Rapport de l'Inspecteur
des Chemins et Bâtisses.

Rapport:
Je soussigné, Inspecteur des chemins et Surintendant des bâtisses et constructions, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil, que j'ai examiné attentivement les bâtisses et les ponts des rues qui exigent des travaux, savoir:

- 1^o Le Boulevard Turcotte dont les travaux sont déjà commencés et qui, aujourd'hui, se trouvent retardés par la Compagnie du Richelieu qui n'a pas encore répondu à votre Conseil.
- 2^o Les peintures et diverses petites réparations indispensables au quai-aux-Derrées, qui, en ce faisant le mettrait en bon ordre et le ferait durer plus longtemps.
- 3^o Les diverses réparations à l'Hôtel-de-Ville; tel que réparations des portes crépies et peintures du bas, ce qui devrait être fait dans le mois de juillet ou Août afin de profiter de la bonne saison d'été. Ces ouvrages sont presque indispensables. Car les crépis et les portes sont dans un mauvais ordre.
- 4^o Les ponts de St. Marguerite, à la Rivière Millette, a besoin d'être refait presque à neuf, se trouvant plus étroit que le chemin ce qui occasionne le chemin de se miner et le tient en mauvais état. Aussi les ponts des rues Hertel + St. Paul ont besoin de fortes réparations et ont besoin d'être élargis d'une manière à mettre les chemins plus larges.
- 5^o Les cordes des Ponts du St. Maurice ont besoin d'être peintures tel que commencé l'été dernier, il en a été fait

Lundi, le 12 juillet 1880.

fait qu'une partie et je demanderais que la continuation de ces peintures soit faite ce qui est très nécessaire et contribuera grandement à la durée des ponts.

6^e Je crois devoir recommander à Votre Conseil de bien vouloir prendre des arrangements avec M^r Lambert pour le morceau de terre qu'il veut échanger avec la Corporation, cette lièze de sable servira pour hausser le chemin à cet endroit qui se trouve trop bas et moi le printemps et forme un trou d'eau qui rend le chemin presque impassable pour plusieurs jours.

7^e Je dois aussi faire remarquer à Votre Conseil que les chartiers de cette ville sont très mal gracie de Slighs (traîneaux d'hiver); et que pour enlever les neiges des chemins sous contrôle, j'ai eu beaucoup de difficulté à trouver assez de chartiers pour que l'ouvrage fut promptement faite, ce qui occasionne les neiges à durcir et la rend plus difficile à enlever.

8^e Je crois devoir recommander les principales rues pour qu'il soit fait durant la saison d'hiver deux chemins comme ceux que j'ai entretenus dans les rues des Champs, Royale, Bonaventuro, St. Marie et Champflour, ce qui fait de beaux chemins et rend la circulation très facile.

Le tout est respectueusement soumis

(Signé)

O. J. Hamel

{ Rife au Comité Général }

Inspr. des Chemins.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Feu à une maison de St. C. 22
St. C. 22 -

Rapport:
Je soussigné, Chef de la Brigade du Feu, ai l'honneur de soumettre à votre Conseil que le feu à une maison de St. C. 22 de juin dernier à 6 heures P.M. le feu s'est déclaré dans une maison appartenant à Mrs Craig Hart Eccl. et occupée par M^r Broad. Ce feu paraît avoir été causé par des étincelles sortant de la cheminée de la fonderie Viger & Sawyer, et les dommages sont peu de

Lundi, le 12 juillet 1880.

de valeur. La Brigade du Feu au complet s'est rendu sur les lieux avec les 2 dévidoirs (reels) et a tendu 200 pieds de boyaux dans l'espace de 7 minutes.

Feu à une maison des Héritiers Célestin Grenier.

Le 28 du même mois le feu s'est déclaré dans une maison appartenant aux Héritiers Grenier et occupée par Joseph Blier, sur la rue Notre Dame.

Ce feu a été causé par des étincelles sortant de la cheminée et les dommages sont de peu de valeur. La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux avec les 2 dévidoirs (reels) et a constaté que le feu avait été éteint avant son arrivée.

Feu à une maison de Honoré Godin.

Le 5 du courant le feu s'est déclaré dans une maison située rue Notre Dame appartenant à Honoré Godin. Ce feu a été causé par des enfants jouant avec des allumettes. La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux avec les 2 dévidoirs (reels) et a tendu 250 pieds de boyaux dans l'espace de 9 minutes.

Feu chez Firmin Carrette.

Le 10 du courant à 1 1/2 heures de l'après-midi le feu s'est déclaré dans une maison située rue Niveville et appartenant à Firmin Carrette, l'origine de ce feu est inconnue malgré toutes les informations que j'ai prises.

La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux avec les 2 dévidoirs et a tendu 950 pieds de boyaux. Les dommages causés par ce feu sont considérables.

Feu à une maison de Thomas Milette.

Ce jour même @ 11 heures P.M. le feu s'est déclaré dans une maison appartenant à Thomas Milette située Coins des rues St-Olivier & Volontaire. Le feu a originé dans un tas de paille dans le haut de la maison.

La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 250 pieds de boyaux dans l'espace de huit minutes.

Je crois devoir ajouter à mon rapport ces quelques remarques, je demanderais 2 robinets-a-arrets et 500 pieds de boyaux et faire poser une petite lucarne dans

dans

Lundi, le 12 juillet 1880.

dans le côté ouest de la station de Police.

Je crois de plus devoir attirer votre attention sur la manière dont fonctionne le Télégraphe d'alarme d'après le rapport de l'opérateur T. Tremblay la ligne est en ordre, mais les batteries font défaut.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ovide Rochelleau

Chef de la Brigade du Feu.
Référé au Comité Général

Rapport de Ch. L. Derron-
court, Esq., avocat de la
Corporation.

Rapport:

Je, soussigné, a l'honneur de vous faire rapport que, dans le cours de l'année finissant le 30 juin dernier, les causes suivantes dans lesquelles votre Corporation était partie ont été soumise et jugées par moi:

À la Cour de Circuit

La Corporation de la Cité des Trois Rivières & Pierre Bussière
- Requête pour expropriation, accordée.

La Corporation de la Cité des Trois Rivières & John Ryan & al
- Requête pour expropriation, accordée.

La Corporation de la Cité des Trois Rivières & J. J. Rodgers
Action en garantie, réglée par le défendeur avant rapport.

La Corporation de la Cité des Trois Rivières & P. Dargis & c.
Jugement en faveur de la Corporation.

Panneton L. & La Corporation de la Cité des Trois Rivières.
Jugement en faveur de Panneton

Sincaster A. & La Corporation de la Cité des Trois Rivières
Action déboutée.

La Corporation de la Cité des Trois Rivières & P. Melette
Jugement en faveur de la Corporation.

À la Cour Supérieure

J. Lambert & La Corporation de la Cité des Trois Rivières
Jugement en faveur du demandeur.

L. Lessard & La Corporation de la Cité des Trois Rivières
Jugement en faveur du demandeur.

Louis

Lundi, le 12 juillet 1880.

L. Marchand & La Corporation de la Cité des Trois Rivières
Action discontinuée avec dépens

À la Cour d'Appel

La Corporation de la Cité des Trois Rivières & J. Lambert
Jugement en faveur de la Corporation. Appelante

La Corporation de la Cité des Trois Rivières & L. Desjardins
Jugement en faveur de la Corporation. Appelante

(signé) M. L. Desroncourt.

Procureur du Conseil

1^{re} motion.
Nomination du Pro-
Maire.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,

Secondé par le Cons. Carignan.

Que M. l'Échevin Vanasse soit le pro-maire
pour le présent semestre.

Proposé par le Cons. Boudreau,

Secondé par le Cons. Martel.

En amendement:-

2^e motion.
En amendement.

Que l'Échevin A. Baptist soit élu et nommé
Pro-Maire de ce Conseil pour le présent semestre.

Perdue sur division de 2 pour et 5 contre:-

Pour
Le Cons. Boudreau,
" " Martel, - 2

Contre:-
L'Échev. Caron,
Le Cons. Carignan,
" " Cooke,
" " A. E. Gervais,
" " M. E. Gervais, - 5

La motion principale (No 1) est ensuite mise aux voix et
est adoptée sur la division suivante:-

Pour:-
L'Échev. Caron,
Le Cons. Carignan,
" " Cooke,
" " A. E. Gervais,
" " M. E. Gervais - 5

Contre:-
Le Cons. Boudreau,
" " Martel - 2

3^e motion.
Nomination des Co-
mités Permanents.

Proposé par le Cons. Carignan

Secondé par le Cons. Martel.

Que les Comités Permanents de ce Conseil,
pour l'année courante, soient formés ainsi qu'il suit:-

Finances,

Lundi, le 12 juillet 1880.

- Finances: Echevin Baptist, Président,
Conseillers Carignan, Cooke, Martel et
Rousseau.
- Hôtel-de-Ville. Conseiller Cooke, Président.
Echevin Baptist, Conseillers Carignan,
A. E. Gervais et Rousseau.
- Santé: Conseiller M. E. Gervais, Président,
Echevin Vanasse, Conseillers Boudreault,
Cooke et A. E. Gervais.
- Aqueduc: Conseiller Rousseau, Président,
Echevins Baptist et Vanasse, Conseillers
M. E. Gervais et Carignan.
- Feu: Conseiller Boudreault, Président,
Echevins Caron et Vanasse, Conseillers M. E.
Gervais et Cooke.
- Police: Echevin Vanasse, Président,
Echevin Baptist, Conseillers Boudreault,
Carignan et Rousseau.
- Chemins: Conseiller Martel, Président,
Echevins Caron et Vanasse, Conseillers A. E.
Gervais et Rousseau.
- Eclairage: Conseiller A. E. Gervais, Président,
Echevin Baptist, Conseillers Cooke, Martel
et M. E. Gervais.
- Marchés: Conseiller Carignan, Président,
Echevins Caron et Vanasse, Conseillers
Martel et M. E. Gervais.
- Communes: Echevin Caron, Président,
Conseillers Boudreault, A. E. Gervais,
M. E. Gervais et Martel.

4^e motion.

Nomination des Audi-
teurs.

Proposé par le Cons. A. E. Gervais,

Secondé par le Cooke Cooke.

Que Messieurs L. E. Gervais et William Parigan
soient les auditeurs pour l'année courante.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 12 juillet 1880.

5^e motion.
Election du quartier S^t
Ursule.

Proposé par le Cons. H. G. Gervais.

Secondé par le Cons. Martel.

Attendu que mercredi, le trentième jour de juin dernier, il n'a pas été déposé entre les mains du Secrétaire-Trésorier de cette cité, par au moins quinze électeurs municipaux dûment qualifiés du quartier S^t Ursule, aucune mise en nomination par écrit et signée par eux, de la ou des personnes qu'ils entendaient proposer comme candidats à l'élection, alors prochaine, d'un Conseiller pour le dit quartier S^t Ursule; tel que requis par la troisième section de l'acte de Québec, 40 Vict., Chap. 51;

Et attendu que, en conséquence, il n'y a pas eu, lundi, le cinquième jour de juillet courant, d'élection d'un Conseiller pour le dit quartier S^t Ursule et que le dit quartier est actuellement représenté en ce Conseil par un seul Conseiller au lieu de l'être par deux, tel que le veut la loi, qu'il soit résolu:

En vertu des dispositions de la vingt-cinquième section de l'acte 38 Vict., Chap. 46, il est par le présent ordonné que vendredi, le vingt-troisième jour du présent mois de juillet en la manière prescrite par la sec. 5, de l'acte 40 Vict., Chap. 51, il devra être déposé entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, la ou les mises en nomination signées par les électeurs municipaux du quartier S^t Ursule, de la ou des personnes qu'elles entendent proposer comme candidats à l'élection d'un Conseiller pour le dit quartier S^t Ursule, en remplacement de James Dean, Esq., qui est sorti de charge.

Et, au cas où il serait alors déposé entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, comme susdit, plus d'une mise en nomination pour la dite charge de conseiller pour le quartier S^t Ursule il est de plus ordonné que lundi, le deuxième jour

Lundi, le 12 juillet 1880.

jour d'Août prochain, un bureau de votation sera ouvert dans le dit quartier S^t-Maurice pour recevoir les votes des électeurs municipaux dûment qualifiés du dit quartier, en faveur de l'un ou de l'autre des candidats à la susdite charge de conseiller. Les procédés exigés par la loi et concernant la dite élection seront faits par le président des élections municipales pour la présente année, par son député pour le quartier S^t-Maurice et par le greffier du bureau de votation pour le dit quartier.

Passé.

6^e motion.

Pour protester la Compagnie du Richelieu au sujet du Boulevard Turcotte.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Secondé par l'Échev. Caron,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire protester ou donner avis légal, en la onzième qui lui sera indiquée par l'avocat de la Corporation, pour et au nom de la dite Corporation, à la Compagnie du Richelieu et Ontario, que la côte du Boulevard Turcotte est dans un état très dangereux pour le public et qu'il est nécessaire de faire des réparations considérables à cette rue ou côté que les murs qui supportent la dite côte ou rue sont en très mauvais état, et que la dite Compagnie est tenue de réparer les dits murs, sinon les travaux de réparation des susdits murs seront faits par ce Conseil, à la charge et aux frais de la dite Compagnie.

Passé.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le dix-neuf du courant, à huit heures du soir.


Maire

Secr. Trés.

Lundi, le 19 juillet 1880.

19 juillet 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le dix-neuvième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Monsieur le Pro-Maire, P. B. Vanasse,

Messieurs les Echevins P. Bussière,

M. Caron,

Messieurs les Conseillers O. Carignan,

R. S. Cooke,

A. E. Gervais,

M. E. Gervais,

W. Martel,

J. C. Rousseau.

Lettre de J. C. Godin.
Protêt contre l'admission
de l'Echevin Bussière
comme membre du
Conseil.

Lû une lettre de M. J. C. Godin avisant le Conseil que M. Pierre Bussière, échevin dernièrement élu pour le quartier St-Philippe, s'est absenté, sans cause légitime, de la première assemblée du Conseil, tenue après l'élection du dit Pierre Bussière, comme susdit, et protestant contre l'admission du dit P. Bussière comme membre du dit Conseil ainsi que contre tout règlement ou résolution qui pourrait être adopté grâce à son concours.

Opinion de N. L. De-
Noncourt, Ecr. Avocat,
au sujet de l'Echevin
Bussière.

Lû la réponse par écrit de N. L. De Noncourt, Ecr., avocat de la Corporation, à la question qui lui avait été soumise par le Secrétaire-Trésorier, concernant le droit du Conseil-de-Ville d'admettre M. Bussière, échevin élu pour le quartier St-Philippe, comme membre du dit Conseil à la présente séance. — M. De Noncourt se prononce dans le sens de l'affirmative. —

À la demande de M. le Conseiller Cooke, M. Bussière informe le Conseil des causes de son absence à la séance du dit Conseil, lundi, le douze du courant; il prête ensuite le serment exigé par la loi et il prend son siège.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que les requêtes de Messrs Louis Hamel, père, Joseph Cloutier, Louis Hamel, fils, Alexandre Décoteau et autres, André Courteau et Frs. O. Pleau, soient recues et lûes.

Adoptée.

Requêtes.

Lundi, le 19 juillet 1880.

Requête de Ls. Hamel, père.	Requête de M. Louis Hamel, père, clerc du marché-aux-dépenses, demandant que son salaire soit élevé à \$300 au lieu de \$200.- Référéé aux Comités Permanents.
Requête de Jos. Cloutier.	Requête de M. Joseph Cloutier, assistant clerc du marché-aux-dépenses, demandant une augmentation de salaire. Référéé aux Comités Permanents.
Requête de Ls. Hamel, fils.	Requête de M. Louis Hamel, fils, Sergent de Police, demandant que son salaire soit augmenté, vu que sa responsabilité est plus grande que celle des simples constables de police. Référéé aux Comités Permanents.
Requête de Alex. Décioteau et autres.	Requête de Messrs. Alex. Décioteau et autres, constables de police, demandant de nouveau une augmentation de leurs salaires. Référéé aux Comités Permanents.
Requête de André Courteau.	Requête de M. André Courteau, représentant que le travail qu'il fait pour les départements du Feu et de la Police est plus considérable que celui des autres membres de la Brigade du Feu et de la Police, et demandant, en conséquence, que son salaire soit au moins égal à celui des autres pompiers et constables. Référéé aux Comités Permanents.
Requête de Mrs. E. Pleau.	Requête de M. Mrs. Edr. Pleau demandant que le canal qui traverse sa propriété, au coin des rues St. George et St. Denis, soit déplacé et reconstruit dans la rue St. Denis. Référéé au Comité des Chemins.
Rapport du Comité des Finances.	Rapport. Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Agueduc	188 88
" " "	26 90
" du Feu	36 97
" de la Police	193 03
A reporter \$	445 78

Lundi, le 19 juillet 1880.

	Report \$	
Département des Marchés	445	78
" de la Commune	38	12
" de l'Eclairage	11	"
" des Chemins	287	70
Rue St Antoine	125	80
Quai Champlain	476	24
Ponts du St Maurice. - Administration	65	25
Aqueduc. Construction	12	"
Fonds d'Amortissement. - Dette Consolidée	7	88
Billets Payables	1000	"
Intérêt & Commission	575	"
Assurances. - Corporation	4297	61
" des Incendies	135	"
Frais Légaux	283	"
Papeterie et Impressions	23	50
Contingents	"	50
Salaires	100	07
Département de l'Hôtel-de-Ville	227	49
	58	64
	8134	58

Respectueusement soumis,

(Signé)

J. C. Rousseau,

"

R. S. Cooke,

"

O. Carignan,

"

W. Martel.

2^e motion.

Proposé par le Cons. A. E. Gervais,

Secondé par l'Echev. Caron.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi prochain, le vingt-trois du courant, à huit heures du soir.

(Signature)

J. G. Prigou,

Sec. Grés.

Maire.

Vendredi, le 23 juillet 1880.

23 juillet 1880.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le vingt-troisième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer,

Messieurs les Echevins P. Bussière,

M. Caron,

P. B. Vanasse,

Messieurs les Conseillers P. A. Boudreault,

O. Varignon,

R. S. Cooke,

A. E. Gervais,

M. E. Gervais,

U. Martel,

J. C. Rousseau.

Lus les procès de la dernière séance.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Que les requêtes de Messrs. O. J. Hamel, J. B. Gailloux, fils, L. E. Trottier, Edouard Godin et Honoré Ford soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. O. J. Hamel.

Requête de M. O. J. Hamel demandant que son salaire soit augmenté et réparti comme suit, savoir:-

Comme Surintendant de l'Acqueduc \$400.00

" Inspecteur des Chemins 200.00

Pour préparation de plans et spécifications 50.00

Référée aux Comités Permanents. \$650.00

Requête de M. J. B. Gailloux, Junr.:-

Requête de M. J. B. Gailloux, Junr., demandant une augmentation de son salaire comme assistant-comptable de l'Acqueduc.-

Référée aux Comités Permanents.

Requête de M. L. E. Trottier.

Requête de M. L. E. Trottier, assistant comptable de la Corporation, sollicitant une augmentation de son salaire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

Vendredi, le 23 juillet 1880.

Requête de M^r. Edouard Godin.

Requête de M^r. Edouard Godin pour une augmentation de son salaire comme gardien des Ponts St. Maurice.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M^r. Honoré Lord.

Requête de M^r. Honoré Lord pour demander que son salaire comme assistant-ingénieur de l'Aqueduc soit augmenté.

Référé aux Comités Permanents.

2^e motion.

Proposé par le Cons. R. S. Cooke,

Délégation auprès du Gouvernement au sujet à la nomination d'un juge des causes sommaires.

Secondé par l'Echev. M. Caron,

Qu'une délégation composée de O. Carignan et du moteur soit nommée et chargée de s'entendre avec le Gouvernement de la Province de Québec sur les moyens à prendre pour obtenir la nomination d'un officier de justice, tel que requis par une résolution de ce Conseil en date du 9 Juin dernier.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Comité Général relatif aux plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour entendre et juger les plaintes contre le rôle d'évaluation pour la présente année.

Adoptée.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de M. le conseiller Carignan, et après avoir entendu et jugé sur les plaintes faites contre le rôle d'Evaluation pour 1880, il fait le rapport suivant au Conseil.

Rapport sur les plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Rapport.

Le Comité Général a l'honneur de faire rapport qu'il a entendu et jugé, suivant la loi, les plaintes qui avaient été produites contre le Rôle d'Evaluation pour 1880, et que les décisions de votre Comité sont consignées à l'endos de chacune des dites plaintes.

Votre Comité recommande, en conséquence, que ses décisions sur les susdites plaintes soient confirmées par votre Conseil.

Respectueusement soumis.

(Signé) O. Carignan, Président,
" M. Caron.

R. B. Vanasse,

Vendredi, le 23 juillet 1880.

(Signé) P. B. Vanasse,
 " P. Bussière,
 " R. S. Cooke,
 " A. E. Gervais,
 " J. C. Rousseau.

4^e motion.

Proposé par l'Echevin Vanasse,

Rôle d'Evaluation clos
 et homologué.

Secondé par l'Echevin Carou,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit
 adopté et que le Rôle d'Evaluation soit déclaré clos et homo-
 logué.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'a journe alors à mercredi prochain, le vingt-
 huit du courant, à huit heures du soir.

J. C. Rousseau

Secrétaire
 Maie.

Sec. Trés.

Mercredi, le 28 juillet 1880.
 Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de
 la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la
 dite cité, mercredi, le vingt-huitième jour de juillet mil huit
 cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et
 suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maie, Sévère Dumoulin, Ecuyer,

Messieurs les Echevins P. Bussière,

M. Carou,

P. B. Vanasse,

Messieurs les Conseillers P. A. Poudreault,

O. Gagnan,

R. S. Cooke,

A. E. Gervais,

M. E. Gervais,

J. C. Rousseau.

Lu le procès-verbal de la dernière séance

1^{re} motion

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par l'Echev. Vanasse,

Que les requêtes de Messrs. P. N. Robichon, O. Rochelau
 et

Mercrredi, le 28 juillet 1880.

et de la Compagnie d'Imprimerie des Trois-Rivières soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de M^r. P. N. Robichou.

Requête de M^r. P. N. Robichou, premier ingénieur de l'Acqueduc demandant que son salaire soit augmenté.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de M^r. Ovide Rocheleau.

Requête de M^r. Ovide Rocheleau, Surintendant du Œu, Chef de Police, Ancien de la Corporation et Surveillant des Marchés, pour que son salaire soit rétabli au chiffre des années dernières.

Référéé aux Comités Permanents.

Rapport du Chef de Police, relatif à l'arrestation de Saül Martin.

Rapport.

Le sousigné, Chef de Police, a l'honneur de faire rapport que la nuit dernière, vers une heure et demi du matin, le sergent Hamel et le Constable Beland, étant en tournée, appercurent une réunion de personnes excitées et troublant la paix, dans la rue St Denis, vis-à-vis une maison où avait lieu une note très paisible.

Les constables ayant notifié ces personnes de s'en aller et de garder la paix, elles se dispersèrent, un seul homme refusant de laisser les lieux et défiant la police. Ce que voyant, après plusieurs sommations, les constables l'arrêterent et le conduisirent en prison. Cet homme se nomme Saül Martin, et au moment de son arrestation, il avait dans les poches de son habit des morceaux de vaisselle cassée.

Ce matin, la police s'est rendue à la prison pour se faire livrer le prisonnier et le conduire devant un juge de paix; mais elle fut informée par le geôlier qu'il avait été remis en liberté en vertu du document ci-annexé. Votre Conseil aura à juger de la valeur légale de ce papier et de la manière d'agir du geôlier de la prison pour avoir élargi ce prisonnier sans autre autorité que celle-là. Je crois de mon devoir d'informer Votre Conseil que le juge de paix qui a signé cet écrit a été trompé par un des employés du greffe de la paix, M^r. Joseph Martin, qui a fait de fausses représentations à M^r. Shortis pour obtenir cet écrit.

La police, tout en désirant faire son devoir à votre satisfaction et à celle du public en général, considère qu'elle souffre en
cette

Mercredi, le 28 juillet 1880.

cette circonstance, en ce que la loi est méprisée et qu'elle est empêchée dans l'exécution de ses fonctions.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rochebeau,
Chef de Police.

Trois-Rivières, 28 juillet 1880.

Référé aux Comités Permanents.

Avis de motion.

Cons. Cooke.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que la résolution de ce Conseil, passée le 12 du courant, pour former les Comités Permanents soit amendée.

En Conseil, ce 28 juillet 1880.

(Signé)

A. S. Cooke.

Avis de motion.

Echev. Carou.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière prescrits par la loi, je ferai motion que les règlements concernant les marchés soient amendés, en changeant le mode actuel de la collection des revenus sur le marché aux denrées, principalement en ce qui concerne les taxes imposées sur les vendeurs et acheteurs de peaux crues.

En Conseil, ce 28 juillet 1880.

(Signé)

M. Carou.

Requête de la Compagnie d'Imprimerie des Trois-Rivières.

Requête de la Compagnie d'Imprimerie des Trois-Rivières, demandant qu'une part des annonces et impressions de la Corporation lui soit accordée.

Référé aux Comités Permanents.

Le Conseil s'ajourne alors à demain soir, jeudi, le vingt-neuf du courant, à huit heures du soir.

Ajournement.

L. A. Migon

Sec. Gre.

J. M. Carou

Maire.

Judi, le 29 juillet 1880.

29 juillet 1880.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, jeudi, le vingt-neuvième jour de juillet mil huit quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire, Sévère Demoulin, Bourger,
Messieurs les Echevins P. Bussière,

M. Baron,
P. B. Vanasse,

Messieurs les Conseillers O. Carignan,

R. S. Cooke,
A. C. Gervais,

M. C. Gervais,

U. Martel,

J. C. Rousseau.

Il est fait lecture des procès-verbaux de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que les requêtes de Messrs. A. Larue, L. C. Trottier et J. B. Guillaum, fils, et de Dame V^{ve} David Giroux soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de A. Larue, Ecr.

Requête de A. Larue, Ecr., offrant de vendre sa propriété, au coin des rues Mart et Bonaventure, au prix de \$4800. —

Renvoyée.

Requête de M^r L. C. Trottier.

Requête de M^r L. C. Trottier demandant que son salaire soit élevé à \$300. —

Requête de M^r J. B. Guillaum, fr^{re}.

Requête de M^r J. B. Guillaum, fr^{re}, demandant un salaire plus élevé.

Requête de Dame V^{ve} David Giroux.

Requête de Dame V^{ve} David Giroux représentant qu'elle est incapable, vu son grand âge et sa pauvreté, de payer les arriérés de taxes et de rentes attachés à sa propriété, sur la rue St-Philippe, et offrant de payer \$25 pour solde de ces arriérés.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Vanasse,

Remise sur dettes de la

Secondé par le Cons. Cooke,

veuve David Giroux.

Que les conclusions de la requête de Dame V^{ve} Giroux, qui vient d'être lue, soient accordées.

Adoptée.

Proposé

Jeudi, le 29 juillet 1880.

3^e motion.

Appropriations pour
1880-1881.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Seconde par l'Échev. Vanasse,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, tel que le veut la loi, et soient comme suit, savoir :-

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, tel que le veut la loi, et soient comme suit, savoir :- Revenus de toutes sources, — — — \$40000.00

Dépenses.

1^o Dettes payables dans l'année :

Dettes flottantes	Billets	\$ 50.793.45	
	Emprunts	25.00	
	Obligations, etc.	18.307.34	
			69.125.79

A déduire : montants dont le principal ne sera pas remboursé, ou pour lesquels il sera nécessaire de faire des emprunts :

67.574.79 1.584.00

2^o Fonds d'Amortissement :

Dettes Consolidées, 2% sur \$46.000	920.00	
Dettes des Ponts S.M., 2% sur \$25.000	500.00	1.420.00

3^o Intérêt, Escompte et Commission :

7% d'intérêt sur \$46.000 - Dette Consolidée	3.220.00	
6% " " \$99.673 ³² " del'Agueduc	5.976.80	
6% " " \$25.500 " des Ponts S.M.	1.530.00	
8% " " \$ 5.176 ⁰¹ " del'A. de V. & C.C.	414.08	
7% " " \$45871 ⁴⁵ Billets Payables	3.206.00	
6% " " \$ 4902 " "	294.12	
8% " " \$ 25 Emprunts	2.00	
8% " " \$5200 Obligations	416.00	
7% " " \$ 500 " "	35.00	
6% " " 7.531 ³³ " & constituto	457.00	
Commission	80.00	
Timbres	10.00	

A reporter

15,635.00 3,004.00

Judi, le 29 juillet 1880.

3.	Intérêt, Escompte & Commissions (continué) Report	15,635	" "	30,074	" "
	Moins, à collecter :				
	Intérêt sur arriérages	\$ 100.00			
	" " divers	150.00	250	15,385	" "
4.	Salaires des Officiers et Employés :				
	Secrétaire-Trésorier		1,000	" "	
	Assistant-Secrétaire-Trésorier		500	" "	
	Assistant-Comptable		275	" "	
	Inspecteur-de-Ville		500	" "	
	2 Auditeurs		50	" "	
	3 Évaluateurs et leur clerc		200	" "	
	Collecteur et messages		360	" "	12,885
5.	Assurance des Propriétés de la Corporation :				
	Contre le Feu		305	" "	
	Contre les Explosions		15	" "	320
6.	Département du Feu :				
	Fournitures, Entretien et Réparations		150	" "	
	Chauffage		50	" "	
	Fourrage et entretien de 2 chevaux		100	" "	
	Télégraphe d'alarme		50	" "	
	Costumes des Compagnons		30	" "	
	Ramonage		60	" "	
	500 pieds de boyaux neufs en toile		260	" "	
	Imprévus		50	" "	750
7.	Département de l'Acqueduc :-				
	Salairé du Surintendant		400	" "	
	" " Comptable		800	" "	
	" de l'Assistant-Comptable		200	" "	
	" du 1 ^{er} Ingénieur		400	" "	
	" " 2 ^d Ingénieur		300	" "	
	Tourne-Robinet		60	" "	
	Chauffage		1,750	" "	
	Entretien et Réparations		250	" "	
	Eclairage		30	" "	
	Papeterie, Annonces et Impressions		100	" "	
	Crées publiques		8	" "	
	Report		4,298	" "	22,344

Jedi, le 29 juillet 1880.

4 ^o	Département de l'Acqueduc: Contenué	4298	" "	22,344	" "
	Timbres Poste et Télégrammes	2	" "		
	Engineer & Mining Journal	4	" "		
	Imprimés	41	" "	4,345	" "
8 ^o	Département de l'Éclairage:				
	Compagnie du Gaz	1300	" "		
	Lampes à l'huile	100	" "	1,400	" "
9 ^o	Département des Marchés:				
	Entretien & Réparations (compris peintures, etc)	400	" "		
	Salaires du Clerc du Marché	252	" "		
	" del'Assistant-Clerc	216	" "		
	" del'Aide-Clerc	50	" "		
	Inspection des poids et mesures	3	50		
	Criées publiques et affiches	3	50		
	Imprimés	23	" "	948	" "
10 ^o	Département des Chemins:				
	Entretien & Réparations	300	" "		
	Effets et Outils	300	" "		
	Chemins et Traverses d'hiver	150	" "		
	Actes notariés et enregistrements	10	" "		
	Criées publiques	5	" "		
	Imprimés	135	" "		
	Boulevard Turcotte et rues nouvelles	1,150	" "		
	Inspecteur des Chemins, plans & spécifications	250	" "	2,300	" "
11 ^o	Département de la Commune:				
	Entretien & Réparations	150	" "		
	Loyers de taureaux	40	" "		
	Salaires du Gardien	240	" "	430	" "
12 ^o	Département de la Santé				50
13 ^o	Département de la Police				
	Salaires de la Brigade, 6 hommes à \$300	1800	" "		
	" " " " " "	240	" "		
	Costumes	250	" "		
	Arrestations et transports de prisonniers	25	" "		
	Timbres judiciaires	100	" "		
	Pension des prisonniers	45	" "		
	A reporter	2490	" "	31,814	" "

Jeu-di, le 29 juillet 1880.

13 ^o	Département de la Police:	Continué	2490	31817
	Ameublement et Lavage		25	
	Police spéciale		25	
	Imprévus		35	
			2575	
	A déduire, amendes, etc.		100	2475
14 ^o	Département de l'Hôtel-de-Ville:			
	Entretien et Réparations		350	
	Ameublement		50	
	Chauffage		330	
	Imprévus		220	950
15 ^o	Frais de Poursuites			500
16 ^o	Capitain, Annonces et Impressions			500
17 ^o	Carrés Publics:			
	Carré Champlain		150	
	Carré La Boisse		25	175
18 ^o	Ponts du St. Maurice:			
	Salairé du Gardien		200	
	Chauffage et Eclairage		46	
	Entretien et Réparations		120	
	Imprévus		17	383
19 ^o	Rues sous Contrôle			400
20 ^o	Dépenses Contingentes:			
	Elections Municipales		40	
	Refonte des Règlements		200	
	Cautionnement du Secrétaire Prisonier		50	
	Frais de Voyages		50	
	Timbres-poste et Télégrammes		15	
	Crées publiques et affiches		10	
	Actes notariés et enregistrements		30	
	Fêtes publiques		25	
	Livre de M. Balas		250	
	Imprévus		130	800
20 ^o	Fonds de Réserve:			
	5% sur Revenu estimé à \$40,000			2000
				40,000
				Proposé

Jeudi, le 29 juillet 1880.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par le Cons. Cooke.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, avec intérêt de six pour cent par an, savoir: -

Billet à D ^{me} V. And. Raiche \$400	A D ^{me} V. Andri Raiche pour quatre cents piastres;
" " D ^{me} R. Embleau 70	" " " René Embleau pour soixante-et-dix piastres;
" " Rev. J. E. Panneton 200	Au Rev. J. E. Panneton pour deux cents piastres;
" " Ed. Morrissette 100	A Edouard Morrissette pour cent piastres. A. J. S. Desilets, \$400 -
" " J. S. Desilets 1400	Et les billets suivants payables à demande avec intérêt au taux de cinq pour cent par an:
" " L. P. Alarie 70	A M. Philippe Alarie pour soixante-et-dix piastres;
" " J. Lottinville 2300	" Marier Lottinville, Cer., pour deux mille trois cent piastres;
" " Valère Guillet 800	" Valère Guillet, Cer., pour huit cents piastres;
" " D ^{lle} Boulange Guillet 114	" D ^{lle} Boulange Guillet pour cent quatorze piastres.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par l'Echev. Vanasse,
Secondé par le Cons. M. C. Gervais.

Elargissement d'un prisonnier, Saül Martin.

Que ce Conseil a appris avec surprise que, dans la nuit du 27 du courant, un prisonnier qui avait été incarcéré dans la prison commune de ce district pour y être détenu jusqu'à ce qu'il put être traduit devant un juge de paix, le lendemain, a été élargi sans aucune forme de procès et sans avoir fourni un cautionnement.

Que M. le Sheriff de ce District et M. le Greffier de la Paix soient priés de faire connaître à ce Conseil la raison de l'élargissement du prisonnier.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le neuf d'Août prochain, à huit heures du soir.

Cur *Maire*

A. J. S. Desilets

Sec. - Trés.

Maire

Lundi, le 9 Août 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le neuvième jour d'Août en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire, Sévère Drouelin, Cuyet,

Messieurs les Echevins Pierre Bussière

M. Caron,

P. B. Vanasse,

Messieurs les Conseillers P. A. Boudreault,

O. Gagnan,

R. S. Cooke,

A. E. Gervais,

M. E. Gervais,

W. Martel,

J. C. Rousseau.

Lû le procès-verbal de la dernière séance.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,

Secondé par le Cons. R. S. Cooke,

Que les requêtes de Messrs. George Giroux, Jean Séroux, C. J. Duplessis et André Courteau soient reçues et lues.

Adoptées.

1^{re} motion.

2^e motion.

Requête de George Giroux.

Requête de George Giroux pour être exempté, vu sa pauvreté, du paiement des taxes de l'eau. —

Référé au Comité de l'Acqueduc. —

3^e motion.

Requête de Jean Séroux.

Requête de Jean Séroux demandant l'autorisation d'ériger une petite bâtisse portative sur la place du marché aux denrées.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de C. J. Duplessis.

Requête de C. J. Duplessis, huissier, demandant à être nommé le huissier de la Corporation.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de André Courteau

Requête de André Courteau pour que des habillements lui soient fournis comme aux autres hommes de police et du feu.

Référé aux Comités de Police et du Feu.

Lettre.

Lundi, le 9 Août 1880.

Lettre de L. M. A. Genest,
Écr. -

Lettre de L. M. A. Genest, ^{Écr.} Greffier de la Paix, informant qu'il n'a pu préparer le rapport qui lui avait été demandé, au sujet de l'élargissement du prisonnier, Saul Martin, à temps pour la présente séance.

Lettre de James Dean, Écr.

Lettre de James Dean, Écr., membre élu pour le quartier St^e Ursule, informant Son Honneur le Maire qu'étant obligé de s'absenter, il ne pourra prêter serment et prendre son siège comme conseiller, à cette présente séance.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :

Département de l'Agueduc	176 "
" " do	18 75
" " la Police	171 "
" des Chemins	133 37
" " Marchés	61 75
" de la Commune	20 "
" du Feu	5 40
" de l'Hôtel-de-Ville	1 72
Agueduc. - Construction	1 09
Ponts St ^e Maurice - Administration	16 66
Boulevard	600 46
Carré Champlain	19 84
Billets Payables	100 "
Intérêt & Commission	54 27
Assurance des Incendies	28 "
Papeterie, Annonces et Impressions	13 "
Services d'Huissiers	2 80
Contingents	93 68
Salaires	469 57
	1987 36

Respectueusement soumis.

(Signé)

Lundi, le 9 Août 1880.

(Signé)

O. Carignan,
J. P. Rousseau,
Wld. Martel,
R. S. Cooke.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault.

Secondé par l'Echev. Vanasse.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Passée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

Passerelle du "Loop Line" près de la fosse.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que la descente à la grève, sur le chemin de ceinture, près la fosse, est dans un état très dangereux pour les chevaux et autres animaux qui circulent sur cette descente; et que si un cheval de prix s'estropiait en cet endroit, la Corporation serait exposée à des dommages considérables.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Ovide Rochelleau,

Inspecteur de Ville.

Instruction est donnée à l'Inspecteur de Ville de faire les réparations nécessaires.

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Caron.

Secondé par le Cons. Boudreault.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt au taux de cinq pour cent par an, savoir:

- Billet à St. Loranger \$ 600
- " " D^{me} C. Gelinas 350
- " " P. L. Stuber 250
- " " M. Labranche 350
- " " J. Bellefeuille 150

- A Hercule Loranger, six cents piastres;
- " Dame C. Gelinas, trois cent cinquante piastres;
- " P. L. Stuber, in trust, deux cent cinquante piastres;
- " Moïse Labranche, trois cent cinquante piastres;
- " Joseph Bellefeuille, cent cinquante piastres.

Passée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Martel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, de M. Louis Grenier, un acte de rétrocession.

Pour rétrocession par Louis Grenier

Lundi, le 9 Avril 1880.

retrocession de l'emplacement N^o. 165, sur la rue Gervais, appartenant au dit Louis Grenier, et à lui donner quittance des taxes et rentes dues jusqu'à ce jour sur le dit terrain; le dit Louis Grenier, de son côté, devant décharger la Corporation de toute réclamation pour répétition de deniers qu'il peut avoir payé sur le dit terrain.

Passée.

5^e motion.

Proposé par l'Echev. Garon,

Secondé par le Cons. M. E. Gervais,

Que le règlement de ce Conseil intitulé: "Chapitre quatre-vingt, Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, Etc." soit lu, passé et adopté.

Adoptée sur division de 10 pour et 4 contre, savoir:

Pour: les Echevins Garon et Vanasse, les Conseillers

Boudreault, St. E. Gervais, M. E. Gervais et Martel - 6;

Contre: L'Echevin Bussière, les Conseillers Carignan, Cooke et Rousseau. 4.

Règlement des Marchés
amendé - Chaps 80-

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:-
Chapitre LXXX.

Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, Etc."

Sec. 1- Toute personne exerçant en cette cité l'occupation de commercant ou d'acheteur de peaux vertes ou crues et de peaux d'animaux de boucherie, sera tenue, avant d'exercer telle occupation de commercant de peaux crues, de prendre une licence à cet effet pour laquelle elle paiera au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil la somme de vingt piastres.

Sec. 2 - Toute personne ayant obtenu, comme susdit, une licence pour exercer en cette cité l'occupation de commercant ou d'acheteur de peaux vertes ou crues, sera exemptée de l'obligation d'acheter les dites peaux sur les marchés de cette cité et

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

J. H. B.

Lundi, le 9 Aout 1880.

de les faire peser au bureau de pesage des dits marchés.

Sec. 3- Toutes les dispositions des règlements de ce Conseil, et notamment du chapitre un des dits règlements, susceptibles de s'appliquer au présent et qui ne sont pas affectées par le présent règlement, continueront à être en force de même que si le présent règlement n'eût pas été passé.

Sec. 4- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

6^e motion.

Debté à D^{lle} C. A. Hart
et J. C. Hart, C^{rs}

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par le Cons. Rousseau.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à remettre et à payer à D^{lle} Caroline S. Hart et Cra Craig, C^{rs}, de cette cité, la somme que la Corporation de cette cité leur doit en vertu d'un acte de vente par les dits C. A. Hart, J. C. Hart et feu A. M. Hart, à la dite Corporation, passé devant M^{lre} D. G. LaBarre, notaire, le 10 Aout 1869; et aussi de payer au dit Cra Craig, Hart, la balance restant due sur le prix de vente d'une partie du terrain du Carré Champlain, suivant acte de vente devant le dit D. G. LaBarre, en date du 10 Aout 1869, pourvu que les quittances de ces différentes sommes soient faites à la satisfaction du procureur de ce Conseil.

Passé.

7^e motion.

Pour changer les Comités Permanents.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par le Cons. Boudreault.

Que M^l l'Échevin Bussière soit nommé membre des Comités Permanents suivants, savoir:

Du Comité de la Santé, en remplacement de M. l'Échevin Vanasse;

Du Comité de la Police, en remplacement de M. l'Échevin Baptist;

Du Comité des Chemins, en remplacement de M. le Conseiller Boudreault;

Du Comité de la Commune, en remplacement de M. le Cons. J. E. Gervais.

Et que M. le Conseiller Dean soit aussi nommé membre des Comités Permanents suivants, savoir:

Du Comité de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement de M. le Cons. Rousseau;

Du Comité du Feu, en remplacement de M. le Conseiller Cooke;

Du Comité de l'Éclairage, en remplacement de M. le Conseiller Martel;

Du Comité de la Commune, en remplacement de M. le Conseiller M. E. Gervais.

Attendu que James Dean, C^{rs}, n'a pas encore prêté serment

comme

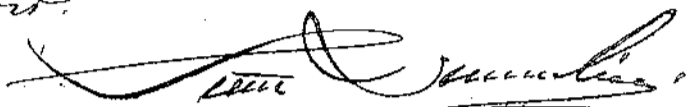
Lundi, le 9 Août 1880.

Ajournement.

comme membre de ce Conseil, il est unanimement résolu que la considération de la motion ci-dessus soit remise à la prochaine séance.

Le Conseil s'est alors ajourné lundi, le vingt-trois du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Prigou
Sec. G^{ral}.


Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 20 Août 1880.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures du soir, au sujet de la dette contre la propriété de Pierre Poliquin, rue du Fleuve, pour prêt comme incendié de 1856.

(Signé) S. Dumoulin,
Maire.

Assemblée spéciale. —
20 Août 1880.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, le vendredi, le vingtième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	S. Dumoulin, Ec.
Messieurs les Echevins	Russière, Caron, Vanasse,
Messieurs les Conseillers	Carignan, Cooke, A. E. Gervais, M. E. Gervais, Rousseau.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que le procureur de ce Conseil, N. L. De Noncourt, Ec., soit autorisé

Vendredi, le 20 Aout 1880.

Dette de Pierre Poliquin

autorisé à s'objecter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, à un bordereau de dividende sur le produit de la vente de l'immeuble portant le N^o 716 du Cadastre pour la Cité des Trois-Rivières, préparé par le syndic à la faillite de Pierre Poliquin, et daté de Montréal, le 30 Juillet 1880, et à prendre les procédés légaux nécessaires pour faire amender et corriger le dit bordereau de dividende, afin d'assurer le paiement de la dette de la Corporation de cette cité sur le dit immeuble.

Passé.

Clôture.

Et la séance est levée.

J. A. Mignard

Sec. G^{ral}.


Maire.

Lundi, 23 Aout 1880.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-troisième jour d'Aout mil huit-cent-quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Beuges,

Messieurs les Echevins

Bussière

Baron,

et
Yanasse.

Messieurs les Conseillers

Bondreault,

Carignan,

Cooke,

Dean,

Gervais, (M. C.)

Martel,

Rousseau.

Serment du Conseil -
les Dean.

James Dean, Sec., prête le serment requis par la loi comme conseiller pour le quartier S^{te} Ursule, et il prend ensuite son siège.

Lecture des procédés des deux dernières séances.

Lettre de M^r G. Lassalle,
Inspecteur des Licences.

Lettre de M^r G. Lassalle, Inspecteur des Licences, demandant qu'il soit donné instruction aux constables de police de la Cité, d'exécuter les ordres du dit Inspecteur des Licences, quand.

Lundi, le 23 Aout 1880.

quand besoin il y aura, et cela en autant que leurs devoirs n'en souffriront pas.

Reféré au Comité de Police.

Rapport des Comités
Permanents.

Sur requête de C. Z. Duplessis, huissier.

Rapport.

Les Comités Permanents du Conseil auxquels avait été référé la requête de M. C. Z. Duplessis, huissier, offrant d'agir comme huissier de la Corporation aux conditions suivantes, savent :

Sur chaque mandat de saisie émané par votre Conseil et payé avant saisie, soixante-et-dix centimes;

Sur chaque mandat de saisie exécuté, une piastre et quarante centimes; le capital devant être remboursé à la Corporation avant la retenue des frais;

Sur tout autre mandat qui ne sera pas exécuté faute de biens saisissables, ou pour d'autres causes, ou sur lesquels il sera fait des retours de nulla bona, aucun honoraire ou frais ne sera accordé au dit huissier.

Vos comités ont l'honneur de recommander que les conclusions de la susdite requête soient accordées.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 20 Aout 1880

(Signé)

Sévère Durnoulin, Président,

"

A. Gagnan,

"

Pierre Dussière.

1^{re} motion.

C. Z. Duplessis nommé huissier de la Corporation.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais.

Secondé par l'Échev. Baron.

Que le rapport des Comités Permanents sur la requête de M. C. Z. Duplessis, huissier, soit adopté, et que le dit C. Z. Duplessis soit nommé huissier de la Corporation aux conditions du dit rapport.

Passée.

Rapport des Comités du Feu et de la Police sur la requête de M. André Courteau.

Rapport.

Les Comités du Feu et de la Police ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont examiné la requête de M. André Courteau demandant que la Corporation lui fournisse l'habillement comme pompier; et ils recommandent que les conclusions de

cette

Lundi, le 23 Aout 1880.

cette requête soient accordées.

Respectueusement soumis

Trois Rivières, 20 Aout 1880.

(Signé)

P. A. Poudreault,

"

J. B. Vanasse

"

M. Caron,

"

M. E. Gervais,

"

R. S. Cooke

"

O. Carignan.

2^e motion

Proposé par l'Échev. Proussier

Secondé par le Conse. Cooke.

Que le rapport des Comités de la Police et du Feu soit adopté.

Passé.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	30 50
" du Feu	11 09
" des Marchés	6 41
" de la Commune	4 "
" de la Police	2 "
" de l'Hôtel de Ville	1 26
" des Chemins	34 30
Boulevard Thurotte	340 73
Carriés Publics	1 10
Papeterie & Impressions	" 20
Frais Légaux	" 50
Ports St Maurice - Administration	5 65
Acqueduc Construction	49 19
Billets Payables	300 "
Intérêt & Commission	91 31
Assurances des Incendies	5 "
Contingents	8 43
Divers Comptes	180 21
	1075 18

Respectueusement

Lundi, le 23 Aout 1880.

Respectueusement soumis,
(Signé)

O. Carignan,
R. S. Cooke,
J. C. Rousseau,
M. L. Martel.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,
Secondé par le Cons. Gervais.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Passée.

Rapport du Comité des
Chemins.

Rapport

Sur la requête de M. L. Pothier
et autres.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport que le 21 Avril 1879, une requête de Messrs. M. L. Pothier & autres fut présentée à votre Conseil pour demander qu'une rue fut ouverte entre les rues Plaisante et Bonaventure, au nord-ouest de la rue S^t Olivier;

Que cette requête fut référée à votre Comité, lequel, le 26 Mai suivant, fit rapport que cette demande ne pouvait être prise en considération avant le vote des prochaines appropriations, attendu que les fonds affectés aux chemins, pour l'année alors courante, avaient été complètement dépensés;

Que, lors de la considération des appropriations pour l'année 1879-1880, il ne fut pas voté aucun crédit pour l'ouverture de la dite rue;

Que la distance entre la rue S^t Olivier et la voie du chemin de fer est très grande, et que, dans tout cet espace, il n'y a pas de rues permettant de communiquer entre les rues Bonaventure et Plaisante;

Que les citoyens qui habitent les quartiers si populeux de S^t Louis et S^t Philippe, au nord-est de la rue S^t Olivier, ne peuvent se rendre à la gare du chemin de fer, au Collège ou à tout autre endroit de cette partie de la ville, sans faire un long détour et sans perdre un temps considérable;

Que l'ouverture d'une telle rue augmenterait la valeur des terrains avoisinants et encouragerait la construction des lots vacants dans cette partie de la ville;

Que les Héritiers Joshua Penaman ont cédé gratuitement à la

Cité

Lundi, le 23 Aout 1880.

cité la plus grande partie du terrain nécessaire pour cette nouvelle rue et ont fait une grande partie des frais d'ouverture de la rue, et que la Corporation a déjà contribué pour une certaine partie de ces frais;

En conséquence, Votre Comité croit devoir recommander que le terrain nécessaire pour l'ouverture complète de la dite rue soit acheté au taux de cinq centime par pied carré.

Respectueusement soumis,

(Signé)

M. Martel.

"

M. Caron.

"

P. B. Vanasse.

"

M. E. Gervais.

"

J. C. Rousseau.

4^e motion.

Prolongement de la rue St. Marie. —

Proposé par le Cono. Boudreau.

Secondé par l'Échev. Bussière.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Passé.

Rapport de L. U. A. Genest, Esq., Greffier de la Paix, au sujet de l'élargissement du prisonnier Saül Martin.

Rapport.

Le soussigné, sur la lettre de M^{re} le Secrétaire-Trésorier de la Cité des Trois-Rivières, marquée A, ci-annexée, et sur la résolution du conseil de Ville du 29 juillet 1880, dont copie marquée B est ci-annexée, a l'honneur de faire rapport comme suit: —

1^o Le prisonnier dont il s'agit en cette affaire a été arrêté, pour les causes et raisons énoncées dans la déposition de Philéas Biland, constable de Police, en date du 23 Aout courant, ci-annexée et marquée C.

2^o Ce défendeur a été admis à caution par James Shortis, Cuijfer, J. P. en la manière qui apparaît au document marqué D ci-annexé.

3^o M^{re} Shortis explique sous quelles circonstances il a admis ce défendeur à caution, par le document ci-annexé, marqué E.

4^o M^{re} Joseph Martin, caution du défendeur, dans le document marqué F ci-annexé, explique la position du défendeur, les raisons de sa non-comparution, et autres circonstances se rattachant à cette affaire.

Le soussigné est d'avis que James Shortis, Cuijfer, J. P. de cette cité, a agi consciencieusement en cette affaire, étant sous l'impression que le défendeur comparaitrait le lendemain

et.

Lundi, le 23 Aout 1880.

et suppléait par là à l'insuffisance de son cautionnement, qui a été pris verbalement, ainsi qu'il ressort du certificat de M^r. Shortis. — M^r. Shortis avait le droit, d'après la loi, d'admettre ce prisonnier à caution, et de faire donner l'obligation verbalement, sauf à faire rédiger plus tard ce cautionnement en bonne et due forme.

Les raisons de la non-comparution du défendeur sont énoncées dans le document marqué 'F' ci-annexé.

Le soussigné n'a qu'à faire des louanges sur la manière dont la police remplit son devoir généralement, et d'avis qu'elle fait bien son devoir dans le cas actuel.

Il serait désirable que tous les juges de paix et autres magistrats compétents adopteraient la règle uniforme, 1^o de ne jamais admettre de prisonniers à caution durant la nuit; 2^o de ne jamais admettre à caution un prisonnier arrêté par la police, sans que le constable qui a fait l'arrestation fut présent lui-même pour expliquer la cause de sa détention et traduire lui-même le prisonnier devant le juge de paix l'admettant à caution.

Le soussigné regrette d'avoir été empêché par ses nombreuses occupations, de transmettre plus tôt son présent rapport à votre Honorable Conseil, qu'il sera toujours heureux de secourir dans ses efforts pour conserver la paix et le bon ordre dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, et y faire respecter les lois.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé)

L. M. A. Genest,
Greffier de la Paix.

Avis de Motion.
Chev. P. B. Vanasse.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai d'amender les règlements de ce Conseil concernant les taxes et cotisations afin d'imposer une taxe annuelle de quatre piastres sur les médecins vétérinaires, et une taxe annuelle de trois piastres sur les marchands et colporteurs de glace et de lait.

En Conseil, ce 23 Aout 1880.

(Signé)

P. B. Vanasse.

Proposé

Lundi, le 23 Août 1880.

5^e motion.
Echev. Bussière et Cons.
Dean adjoints aux Comités
Permanents.

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par le Cons. Martel,
Que la motion numero sept, présentée à ce Conseil le neuf d'
Aout courant, afin d'amender la résolution passée le douze de
juillet dernier pour nommer les Comités Permanents pour l'année
courante, et afin d'adjoindre M. l'Echevin Bussière aux Comités de la
Santé, de la Police, des Chemins et de la Commune, et M. le Conseiller
Dean aux Comités de l'Hôtel-de-Ville, du Feu, de l'Eclairage et de la
Commune, soit maintenant adoptée.

Passée.

6^e motion.
Pour répondre à une tiers-
saisie contre Jos. Onizime
Dusault.

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par le Cons. M. E. Gervais,
Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé
pour comparaitre, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la
Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses
suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secré-
taire Trésorier dans une cause entre Pierre Gobbin et Joseph
Dusault, savoir:

"Lors de la signification de la susdite tiers-saisie la dite Corpo-
ration était redevable à Joseph Onizime Dusault de la somme de
"une piastre et six centins."

Passée.

7^e motion.
Billet à D^{me} V^e Cressé, \$400

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par l'Echev. Bussière,
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'or-
dre de D^{me} Veuve L. C. Cressé, pour quatre cents piastres, avec intérêt au
taux de cinq pour cent l'an.

Passée.

8^e motion.
Echev. Vanasse et Geo.
Baltes, Ecs., députés à
Québec pour y rencon-
trer les français qui se
proposent d'établir des
manufactures de better-
raves.

Proposé par l'Echev. Caron,
Secondé par le Cons. Cooke,
Que M. l'Echevin Vanasse et George Baltes, Ecs., soient autorisés
à se rendre à Québec afin d'y rencontrer les capitalistes fran-
çais qui se proposent d'établir une ou des manufactures de
sucre de betteraves en cette province, et de leur exposer les avan-
tages particuliers qu'offre cette cité pour l'établissement de
telles

Lundi, le 23 Août 1880.

telles manufactures.

Passée.

9^e motion.

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secondé par le Cons. Cooke,

Pour l'élargissement de
partie de la rue Bureau.
motion référée au Comité
des Chemins.

Que l'extrémité sud de la rue Bureau soit élargie de manière à la rendre droite et à lui donner son alignement naturel, et qu'à cette fin la propriété de M^{rs} J. H. Décoteau, faisant l'encoignure des rues St-Philippe et Bureau ou toute partie d'icelle qui sera nécessaire pour opérer lesdits élargissement et alignement soit acquise par la Corporation de cette cité.

10^e motion.

Proposé par l'Echev. Vanasse,

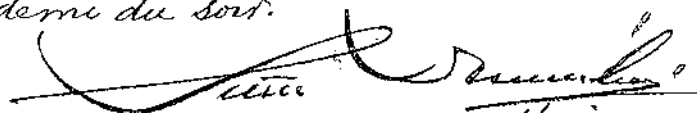
Secondé par l'Echev. Caron,

En amendement à la motion de M. l'Echev. Bussière, secondée par M. le Cons. Cooke, que la dite motion soit référée au Comité des Chemins pour examiner les lieux en question et faire rapport au Conseil.

Ajournement.

Adoptée.
Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le six de Septembre prochain, à sept heures et demi du soir.

L. G. Migon
Sec. Trés.


Maire.

Lundi, le 6 Septembre 1880.

Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le sixième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cuyver,

Messieurs les Echevins Bussière,

Caron,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Carignan,

Cooke,

M. E. Genvais,

A. E. Genvais

Lundi, le 6 Septembre 1880.

A. C. Guvais.

Meantel,

Rousseau,

1^{re} motion.

Les procédés de la dernière séance ayant été lus, il est
Proposé par le Conseiller Cooke,
Secondé par l'Échevin Bussière,

Que les requêtes de Messrs. Joseph Dufresne et autres, S. Nixon et
autres, Sévère Hamel et autres, Sam. Sawyer et autres et Firmin Car-
rette soient reçues et lues.

Passé.

Requête de Joseph Du-
fresne et autres

Requête de Messrs. Joseph Dufresne et autres se plaignant que
l'imposition d'une taxe sur les marchands étrangers à cette
cité ou leurs agents, qui viennent vendre des effets sur échan-
tillons, cartes ou marques de fabrique, est dommageable aux
intérêts des requérants et du public, et demandant que cette
taxe soit supprimée.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de S. Nixon et
autres.

Requête de Messrs. S. Nixon et autres pour demander qu'un
fanal soit placé sur la rue Cartier, près la traversée du chemin
de fer.

Référéé au Comité de l'Éclairage.

Requête de Sév. Hamel
et autres.

Requête de Messrs. Sévère Hamel et autres se plaignant que
le pont et les trottoirs de la rue S^t. Philippe sont dans un
mauvais état, et demandant que ce pont soit refait en neuf
de la largeur de la rue et que des trottoirs et fossés soient aussi
faits de chaque côté de cette rue.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Sam. Sawyer
et autres.

Requête de Messrs. Sam. Sawyer et autres demandant qu'un
fanal soit placé au coin des rues S^t. Olivier et S^t. Roch, que
des trottoirs soient faits en cet endroit et que le fossé sur la
rue S^t. Roch soit refait et creusé.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Firmin
Carrette.

Requête de M. Firmin Carrette demandant à être exempté,
pendant la présente année, du paiement des taxes et de la
licence de regrattier, à cause des pertes considérables qu'il a
subies par suite de l'incendie, en juillet dernier, de ses
bâtisses.

Lundi, le 6 Septembre 1880.

bâtisses.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de J. B. Gailloux,
fils.

Lettre de M. J. B. Gailloux, fils, offrant sa résignation
comme assistant-comptable de l'Agueduc.

Résignation acceptée.

Lettre de Henri Godin.

Lettre de M. Henri Godin demandant à être nommé assis-
tant-comptable de l'Agueduc.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Nomination de M.

Secondé par le Cons. M. E. Lervais.

Henri Godin comme
assistant-comptable
de l'Agueduc. —

Que M. Henri Godin soit nommé assistant-comptable
de l'Agueduc, en remplacement de M. J. B. Gailloux fils, qui
a résigné.

Passée.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il
a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recomman-
de le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes
suivantes:

Département de l'Agueduc	1817	31
" du Feu	5	50
" de la Police	185	75
" des Marchés	42	50
" de l'Hôtel-de-Ville	633	07
" de la Commune	35	17
" des Chemins	99	30
Rue S ^{te} Marie	215	50
Boulevard Thurotte	18	07
Carré Champlain	65	"
Ponts S ^{te} Maurice - Administration	16	66
Agueduc - Construction	1	"
Billets Payables	250	"
Intérêt & Commission	173	56
Divers	15	32
Contingents	46	79
Saldées	219	57
	\$	3840 01

Lundi, le 6 Septembre 1880.

3^e motion.

Respectueusement soumis,

(Signé)

M. Martel,

"

R. S. Cooke,

"

O. Barignan,

"

J. P. Rousseau.

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secundé par l'Echev. Vanasse,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Passé.

Rapport du Comité de
Police.

Rapport.

Sur la lettre de M. Godf.
Lassalle.

Le Comité de Police auquel avait été référé la lettre de M. Lassalle, Sec. Inspecteur des Licences, demandant que les hommes de police de la cité, aient instruction d'exécuter les ordres de l'inspecteur des Licences, quand besoin en sera, et cela en autant que leurs devoirs n'en souffriront pas, a l'honneur de recommander qu'il soit fait droit à la demande de M. Lassalle.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 3 Sept. 1880.

(Signé)

P. B. Vanasse, Prést.

"

P. A. Boudreault,

"

Pierre Bussière.

4^e motion.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais.

Secundé par le Cons. Cooke.

Que le rapport du Comité de Police soit adopté.

Passé.

Rapport de M. Hamel.
au sujet des change-
ments projetés au
théâtre de l'Hôtel de
Ville.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur des Chemins et Bâtisses, a l'honneur de faire rapport que, sur l'ordre du Comité de l'Hôtel de Ville, il a accompagné M. le Cons. Cooke dans un voyage à Montréal, au sujet des améliorations proposées au théâtre de la salle publique de l'Hôtel de Ville.

M. Bourgeau, l'architecte de cet édifice, que nous avons consulté, ne voit aucun danger ou inconvénient à supprimer la galerie qui se trouve au-dessus de la scène de ce théâtre.

J'estime le coût de la suppression de cette galerie et de l'élevation du plancher de la scène à \$250 environ, c'est

aussi

Lundi, le 6 Septembre 1880.

aussi l'estime de M. Bourgeau.

Le tout est respectueusement soumis,

(Signé)

O. J. Hamel.

5^e motion.

Améliorations au théâtre
de l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par l'Échev. Rüssière,

Que les améliorations nécessaires à la salle de représentation de l'Hôtel-de-Ville, mentionnées au rapport du surintendant des bâtisses de cette cité, soient commencées sans délai et qu'instruction soit donnée au dit surintendant en conséquence, pourvu que les dites réparations soient terminées pour le sept Octobre prochain.

Passée.

Avis de motion.

Echevin Caron.

Avis.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le règlement des marchés soit amendé de manière à exempter du paiement d'aucune licence, droit ou taxe, les peaux de mouton apportées sur les marchés de cette cité pour y être vendues.

En Conseil, ce 6 Septembre 1880.

(Signé)

M. Caron.

10^e motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Secondé par le Cons. M. P. Gervais,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 81, Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix," et intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes," soit lu, passé et adopté.

Considération remise à la prochaine séance.

11^e motion.

Proposé par l'Échev. Rüssière,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, avec intérêt de cinq pour cent par année, savoir:

Billet à Maxime Gelinas \$100

à Maxime Gelinas, cent piastres;

" " Dme V^e R. Gelinas 175

" Dme V^e " Raphaël Gelinas, cent soixante-et-quinze piastres;

" " J. B. Lacroix 100

" J. B. Lacroix, cent piastres;

Lundi, le 6 Septembre 1880.

Billet à Honoré Savard \$100
 " " Thomas Chevalier 125

A Dame Honoré Savard, cent piastres;
 " Thomas Chevalier, cent vingt cinq piastres.

Passée.

8^e motion.
 Corrections au rôle d'éva-
 luation.

Proposé par le Cons. Boudreault,
 Secondé par le Cons. Martel.


Attendu que, dans le rôle d'évaluation de cette cité pour la présente année, la subdivision de l'évaluation des propriétés foncières, afin de répartir entre les divers occupants des dites propriétés foncières, la proportion des taux de l'eau imposables à chacun d'eux, n'a pas été faite d'une manière satisfaisante et équitable pour les dits occupants, qu'il soit résolu: le Comptable de l'Acqueduc est par le présent autorisé à corriger ces évaluations et à collecter des dits occupants de propriétés foncières les taux de l'eau d'après l'échelle et la proportion des années précédentes.

Passée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 13 du courant, à sept heures et demi du soir.

L. A. Vigor
 Sec. Trés.


 Maire.

Lundi, le 13 Sept. 1880.
 Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le treizième jour de Septembre, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit mem-
 bres du dit Conseil, savoir :-

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cuyes,

Messieurs les Chevins P. Bussière,

M. Caron,

P. B. Vanasse,

Messieurs les Conseillers P. A. Boudreault,

O. Carignan,

R. S. Cooke,

A. E. Gervais,

M. E. Gervais,

W. Martel,

J. C. Rousseau.

Proposé

Lundi, le 13 Septembre 1880.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echevin Bussière,

Secondé par le Cons. et Martet.

Que la requête de M^r. Frs. Martin, soit reçue et lue.
Passée.

Requête de Frs. Martin.

Requête de M. Frs. Martin se plaignant de la taxe de \$20⁰⁰ qui lui est imposée comme acheteur de peaux de moutons, et représentant qu'il n'achète pas ces peaux pour le commerce, mais pour les fabriquer en kid, dans la mégisserie qu'il a établie en cette cité.

Rapport des Comités

Rapport.

Permanents sur les requêtes de Sévère Hamel et autres, Sam. Sawyer et autres et S. Nixon et autres.

Les Comités Permanents auxquels avaient été référés les requêtes de Messrs. Sévère Hamel et autres, Sam. Sawyer et autres, et S. Nixon et autres, ont l'honneur de faire rapport:

1^o Sur la requête de Messrs. Sévère Hamel et autres:

Vos Comités ne croient pas devoir recommander la reconstruction, quant à présent, du pont de la rue St. Philippe, ce pont étant encore en bon état et ne nécessitant pas de suite aucun frais de réparation ou de reconstruction. Vos Comités sont cependant d'opinion qu'aussitôt qu'il sera nécessaire de faire aucune dépense de réparation sur ce pont, il devrait être alors refait d'une largeur égale à celle de la rue.

Vos Comités recommandent que les règlements de la cité concernant la construction et la réparation des trottoirs dans les rues soient strictement exécutés.

Quant à la demande de faire des fossés de chaque côté de la rue St. Philippe, vos comités ne sont pas prêts à dire s'il est nécessaire ou même désirable d'accorder cette demande.

2^o Sur les requêtes de Messrs. Sam. Sawyer et autres et S. Nixon et autres demandant la pose de fanaux en certains endroits, vos Comités recommandent que le Comité de l'Eclairage soit chargé de faire rapport à ce sujet à votre Conseil.

3^o L'Inspecteur des Chemins a été chargé par vos Comités de visiter les fossés de la rue St. Roch et de faire rapport à votre Conseil.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis,
Trois-Rivières, le 10 Sept. 1880.

(Signé) Sévère Dumoulin, Prêt.
P.B. Vanasse.

Lundi, le 13 septembre 1880.

(Signé)
 " P. B. Vanasse.
 " A. E. Gervais.
 " J. A. Boudreault,
 " O. Carignan,
 " J. C. Rousseau,
 " M. Caron,
 " M. E. Gervais.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Vanasse,
 Secondé par l'Echev. Caron,
 Que le rapport des Comités Permanents soit adopté:
 Adopté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes :

Département des Marchés	"	60
" " Chemins	20	"
Boulevard Turcotte	29	35
Carri Champlain	50	"
Ponts St. Maurice Administration	3	20
Aqueduc - Construction	5	"
Billets Payables	600	"
Intérêt & Commission	304	12
Divers	192	67
	\$	1204 94

Respectueusement soumis,
 (Signé)
 " R. S. Cooke,
 " O. Carignan,
 " J. C. Rousseau,
 " Uld. Martel.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. E. Gervais,
 Secondé par le Cons. M. E. Gervais,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adopté.

Rapport

Lundi, le 13 Septembre 1880.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport.

Le Comité des Chemins qui avait été chargé par votre Conseil, à sa dernière séance, de considérer s'il est désirable d'élargir cette partie de la rue Bureau, vis-à-vis l'emplacement de M^{rs} F. M. Déioseau, a l'honneur de faire rapport qu'il a visité les lieux; que la dite rue Bureau, en cet endroit, a une largeur de quarante-cinq pieds; que, eu égard à la population et aux affaires qui se font dans cette partie de la ville, cette rue est suffisamment large, et votre Comité croit que votre Conseil ne serait pas justifiable de faire les frais de l'élargissement de la rue Bureau, en cet endroit.

Élargissement de la rue Bureau.

Pont de la rue S. Philippe.

Votre Comité a aussi visité le pont qui se trouve vers l'extrémité ouest de la rue S. Philippe, et il a constaté que ce pont qui a été reconstruit il y a peu d'années est en bon état, et qu'il ne nécessite aucun frais de réparation pour le moment.

Votre Comité recommande, cependant, que, lorsqu'il deviendra nécessaire de faire de fortes réparations à ce pont, il serait préférable de le reconstruire de manière à lui donner la même largeur que la dite rue S. Philippe. Vu le peu de personnes qui demeurent à l'ouest du dit pont et le peu de circulation qui s'y fait, les dépenses considérables qu'entraîneraient sa reconstruction à présent ne sont pas désirables.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 4 Septembre 1880.

(Signé)

P. B. Vanasse,

J. C. Rousseau,

M. Caron.

4^e motion.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Passé.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par l'Échev. Bussière,

Que la motion de M. l'Échevin Vanasse, secondée par M. le Conseiller M. E. Gervais, faite à la dernière séance de ce Conseil, pour adopter un règlement intitulé: Chapitre 81, Règlement

pour

Lundi, le 13 Septembre 1880.

pour amender le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes," dont la considération avait été remise à la présente séance, soit maintenant lû et adopté, et que le susdit règlement soit lû, passé et adopté.

Passée.

Le règlement suivant est lû, passé et adopté, savoir:

Chapitre LXXXI.

Règlement des Taxes et Cotisations amendé.

Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme, suit savoir:

Sec. 1- Les notes présents sont par le présent ajoutés à la quatorzième section du susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé et seront considérés et interprétés comme en faisant partie, savoir: "Il sera payé comme susdit, au dit Secrétaire-Trésorier par tout médecin-vétérinaire, mentionné ou non mentionné au dit Rôle, une taxe ou cotisation annuelle de quatre piastres."

Sec. 2- Toutes les autres dispositions du susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil, susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par l'Echev. Vanasse,

Secondé par l'Echev. Caron,

Que l'Inspecteur des Chemins soit autorisé à commencer immédiatement les travaux de construction du canal de la rue St. George suivant la direction du Comité des Chemins.

Passée.

6^e motion.

Canal dans la rue St. George.

4^e motion.

Pose de l'aqueduc dans quelques rues.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par l'Echev. Bussière,

Que pour rendre justice à un certain nombre de personnes qui demandent la pose de tuyaux d'aqueduc dans quelques rues où il n'y en a pas encore, le Comité de l'Aqueduc soit chargé d'examiner la question avec le comptable et le surintendant

et

Lundi, le 13 Septembre 1880.

Ajournement.

et de faire rapport à la prochaine séance de ce Conseil.

Passée.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le vingt-septième jour du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migon.

Maire.

Secrét.

Lundi, le 27 Sept. 1880.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-septième jour de Septembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités voulues par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir: -

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ec.

Messieurs l'Echevin P. Bussière,

Messieurs les Conseillers P. A. Boudreault,

O. Durignan,

R. S. Cooke,

E. A. Gervais,

M. Martel,

J. C. Rousseau.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que les requêtes de Messrs. Hubert Dusault et Augustin Bellemare soient reçues et lues.

Passée.

Requête de Hubert Dusault.

Requête de M. Hubert Dusault se plaignant d'un canal qui traverse la rue Volontaire, près sa propriété, et d'une élévation en sable, qui obstrue la même rue, et demandant que ce canal soit amélioré et que ce sable soit enlevé.

Ordonné à l'Inspecteur des Chemins de faire les ouvrages demandés dans la susdite requête.

Requête de Augustin Bellemare

Requête de M. Augustin Bellemare demandant à être exempté, vu sa pauvreté, du paiement de la licence de \$20 imposée

Lundi, le 27 Septembre 1880.

Rapport du Comité
des Finances.

imposée sur les acheteurs de peaux vantes ou crues.

Reférée aux Comités Permanents.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans
les pièces listées suivantes:

Département de l'Acqueduc	240 10
" du Feu	291 55
" de la Police	171 25
" des Marchés	149 85
" de l'Hôtel-de-Ville	84 45
" de la Commune	21 " "
" des Chemins	65 47
Boulevard Turcotte	1 47
Carré Champlain	15 " "
Ponts et Chaussées - Administration	42 46
Assurances. - Corporation	12 " "
Billets Payables	950 " "
Intérêt & Commission	209 24
Services d'Huissiers	1 70
Contingents	" 60
Salaires	219 57
	\$ 2475 71

Respectueusement soumise.

(Signé)

O. Carignan,

"

R. S. Cooke,

"

J. C. Rousseau,

"

Uld. Martel.

2^e motion.

Proposé par l'Échevin Bussière,

Secondé par le Cons. Poudreault.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Passé.

Rapport du Surin-
tendant du Feu.

Rapport.

Le sousigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur
de

Lundi, le 27 Septembre 1880.

de faire rapport à votre Conseil que le 30 du mois de
 Feu chez A. M. Cooke. Juillet derniers, à 11 1/2 heures, P. M., le feu s'est déclaré dans
 un hangar, situé au N^o 231, rue Notre-Dame, et appartenant
 à M. A. M. Cooke. Ce feu a causé peu de dommages et l'ori-
 gine en est inconnue. La brigade au complet s'est rendue
 sur les lieux et a tendu 350 pieds de boyeux dans l'espace de
 cinq minutes.

Le 3 du courant le feu s'est déclaré au troisième étage d'une
 maison située au N^o 144 de la rue Notre-Dame, occupée par
 Feu chez Edr^d Dupont. M^r. Edr^d Dupont et appartenant à M^r. L. J. Beaudry. L'origine
 de ce feu est inconnue et a causé des dommages pour un
 montant de \$800 à \$900.

L'alarme de ce feu a été donnée à 11 1/2 heures, P. M.; la Brigade
 au complet s'est rendue sur les lieux avec les deux dividours (reels)
 et la voiture des échelles, 550 pieds de boyeux ont été tendus.

Respectueusement soumise,
 (Signé) Ovide Rochelleau.
 Chef de la Brig. Feu

Avis de motion.
 Cons. Cooke.

Avis.

Je donne par le présent avis qu'à la prochaine séance
 de ce Conseil je proposerai que les résolutions de ce Conseil,
 passées le douze de juillet et le vingt-trois d'août derniers,
 pour nommer et changer les Comités Permanents du Conseil
 pour l'année courante, soient rappelés et annullés et que
 les dits Comités soient de nouveau nommés et formés.

En Conseil, ce 27 Septembre 1880.

(Signé) R. S. Cooke.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Guvais,

Secondé par le Cons. R. S. Cooke,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 82, règlement pour
 amender le chapitre quatre-vingt des règlements de ce Conseil,
 passé le neuvième jour d'août mil huit cent quatre-vingt,
 et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre onze des règle-
 ments de ce Conseil, concernant les Marchés Publics et la Vente
 des viandes, Légumes, Etc," soit lu, passé et adopté.

Passée.

Le

Lundi, le 27 Septembre 1880.

Règlement des marchés
amendé. —

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:
Chapitre LXXXII.

Règlement pour amender le chapitre quatre-vingt des règlements de ce Conseil passé le neuvième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, Etc." —

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. — Les mots suivants, savoir: "Excepté toutefois les peaux de moutons vertes ou crues, lesquelles ne seront chargées que de cinq piastres en paiement de la dite licence ou de tout droit ou taxe lorsque l'acheteur ou le commerçant achète exclusivement des peaux de moutons", sont ajoutés à la première section du susdit règlement par le présent amendé et seront considérés et interprétés comme en faisant partie.

Sec. 2. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par le Cons. Poudreault,

Seconde par le Cons. Martel.

En l'absence de ce Conseil, pendant trois mois consécutifs et sans la permission du dit Conseil, de M^r l'Echevin Baptiste, que L. Onésime Brunelle, Ecr., avocat, soit nommé echevin pour le quartier St-Morule en remplacement du dit Alexander Baptiste.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Seconde par le Cons. Carignan,

Que M^r Joseph Bellefeuille soit nommé echevin pour le quartier St-Morule, en remplacement de Alex^d Baptiste, Ecr., dont le siège est devenu vacant par suite de l'absence du Conseil, pendant trois mois consécutifs, du dit Alex^d Baptiste.

Adoptée sur division de 5 pour et 2 contre, savoir: —

Pour: l'Echevin Bussière, les Conseillers Carignan, Cooke,

A. E. Gervais et Rousseau. 5-Contre: les Cons. Poudreault, Martel.

La motion principale (N^o 4) est alors mise aux voix et est perdue sur même vote de 5 contre et 2 pour, savoir:

Pour: les Conseillers Poudreault et Martel. — 2

Contre: l'Echevin Bussière, les Conseillers Carignan, Cooke,

A. E. Gervais et Rousseau. 5-

4^e motion.
Principale.

5^e motion.
amendement.

M^r Joseph Bellefeuille
nommé echevin. —

Le

Lundi, le 24 Septembre 1880.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le onze d'Octobre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon
Sec. Gén.

Maire.

Lundi, le 11 Octobre 1880.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le onzième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourgois,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Bussière,

Caron,

Messieurs les Conseillers Carignan, Boudreault,

Cooke,

A. C. Gervais,

Rousseau.

M. l'Echevin Bellefeuille
assermenté.

M. Joseph Bellefeuille prête le serment requis par la loi et il prend son siège comme échevin pour le quartier St. Ursule.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Que le Conseil s'ajourne à demain soir, douze courant, pour permettre à ceux de ses membres qui le désireraient d'assister à la soirée dramatique et musicale qui se donne à l'heure qu'il est dans cet Hôtel de Ville.

Passé.

J. L. Migon
Sec. Gén.

Maire.

Mardi, le 12 Octobre 1880.
Pas de quorum.

Mardi, le douze d'Octobre mil huit cent quatre-vingt, il n'y a pas eu de quorum, et, à venant huit heures du soir, les membres présents, savoir, Son Honneur le Maire, M. l'Echevin Bellefeuille, Messrs. les Conseillers Cooke, A. C. Gervais et Rousseau ont ajourné à vendredi prochain, le quinze du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon
Sec. Gén.

Vendredi, le 15 Octobre 1880.

Vendredi, le 15 Oct. 1880.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, vendredi, le quinzième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cr.,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Bussière,

Caron,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Carignan,

Cooke,

Gervais, A. G.,

Gervais, M. G.,

Rousseau.

Lecture du procès-verbal des deux dernières assemblées.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. A. G. Gervais,

Que les requêtes de la Société St. Cécile et de Messrs. Thomas Mercier et Pierre Raïche et autres soient reçues et lues.

Passée.

Requête de la Société St. Cécile.

Requête de la Société St. Cécile demandant l'usage de la station de pompe N^o 2 pour ses exercices.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Tho. Mercier.

Requête de M^{rs} Thomas Mercier demandant qu'un fanal soit placé au coin des rues des Berges, Lejeune et St. Denis.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de Pierre Raïche et autres.

Requête de Messrs. Pierre Raïche et autres représentant que la bande de musique fait ses exercices dans une maison près du Carri la Fosse, et que, dans le voisinage, il y a des personnes gravement malades et qui souffrent beaucoup du bruit de la musique; demandant, en conséquence, au Conseil de faire cesser temporairement ces exercices.

Renvoyée.

Rapport

Rapport.

Vendredi, le 15 Octobre 1880.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances à l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département du Feu	5	40
" de la Police	3	75
" des Marchés	"	40
" de l'Hôtel-de-Ville	44	87
" de l'Éclairage	279	25
" des Chemins	67	"
Carré Champlain	102	10
Papeterie, Impressions	29	78
Intérêt & Commission	87	44
Frais Légaux	6	"
Contingents	22	50
	\$	642 73

Respectueusement soumis,

(Signé)

J. C. Rousseau,

R. S. Cooke,

A. C. Gervais, pro. ternis.

2^e motion.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais,

Secondé par l'Échev. Vanasse,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Rapport.

Feu au quai de la Com-
pagnie Richelieu.

Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil que le 15 Septembre dernier, à 4½ heures, P. M., le feu s'est déclaré sur les quais de la Compagnie Richelieu. Le feu a été causé par des étincelles sortant du tuyeau d'un bateau à vapeur, et les dommages sont de peu de valeur. La Brigade du Feu au complet s'est rendue sur les lieux avec un dévidoir (reel) et a tendu 250 pieds de boyeaux.

Le 12 du courant, à 2½ heures, A. M., le feu s'est déclaré

dans

Vendredi, le 15 Octobre 1880.

Feu à la fonderie de M^r.
Geo. M^r. Dougall.

dans la fonderie de M^r. Geo. M^r. Dougall, au n^o 27 de la rue
Notre-Dame. L'origine de ce feu a été causé par du fer rouge
placé près d'une porte et a été éteint avant d'avoir causé des dom-
mages. La Brigade au complet s'est rendue immédiatement
sur les lieux avec les deux dévidoirs (reels) et a tendu 250 pieds
de boyeaux.

Costume de police
et pompiers

Je crois devoir faire remarquer à V^otre Conseil qu'il est
nécessaire d'acheter des casques, bottes et pantalons pour les
membres de la Brigade du Feu.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rocheleau.

Chef de la Brigade.

Référé aux Comités du Feu et de la Police.

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Vanasse,

Secondé par le Cons. M. E. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables
à demande, avec intérêt de cinq pour cent par an, savoir:—

Billets à M^r. J. Couture \$ 50.

Au dernier M^r. Tharsile Couture pour cinquante piastres;

" M^r. Jos. Toupin 400

" M^r. Joseph Toupin pour quatre cents piastres;

" M^r. N. Turcotte 100

" M^r. N. Narcisse Turcotte pour cent piastres;

" Théod. S^t. Pierre 200

" Théodule S^t. Pierre pour deux cents piastres;

" W^m. Pagnin 100

" William Pagnin pour cent piastres;

" M^r. N. J. B. de Niver-

" M^r. N. Joseph Boucher de Niverville pour cent cinquante
piastres;

ville 150

" Moïse Gauthier 350

" Moïse Gauthier, pour trois cent cinquante piastres;

" M^r. Emilie Sulte 125

" M^r. Emilie Sulte, pour cent vingt-cinq piastres.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais

acte avec Hubert

Secondé par l'Echev. Caron,

Dusault pour un ca-

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer un acte
avec M^r. Hubert Dusault déclarant que quoique la Corporation

nal sur son terrain, rue

de cette cité se soit chargée de boiser et canaliser à ses frais

Volontaire.

la partie du cours d'eau qui traverse l'emplacement dudit

Hubert Dusault, sur la rue Volontaire, le dit Dusault conti-

nuera à être tenu à l'entretien et réparation du dit canal ou

ruisseau

Vendredi, le 15 Octobre 1880.

ruisseau.

5^e motion.
pour régler avec le Gouvernement au sujet du terrain de la Commune pris pour le chemin de fer.

Proposé par le Cons. Boudreault,
Secondé par le Cons. Cooke,
Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à retirer du Gouvernement de cette Province le montant dû à la Corporation de cette cité pour le terrain pris dans la Commune des Trois-Rivières pour la voie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, suivant un arbitrage fait le trente de Juin dernier, et a en donner quittance pour et au nom de la Corporation de cette cité.

Adoptée.

6^e motion.
Dette de Olivier Martin.

Proposé par l'Echev. Bussière,
Secondé par le Cons. Cooke,
Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à accepter de M. Olivier Martin cinquante piastres en règlement de tous comptes avec le dit Martin.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Frigou

Sec. Trés.

Maire

Lundi, le 25 Oct. 1880.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-cinquième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ect.,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Bussière,
Vanasse,
Messieurs les Conseillers Cooke,
A. E. Gervais, M. E. Gervais,
Martel, Rousseau.

Rapport

Lundi, le 25 Octobre 1880.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes :-

Département de l'Agueduc	180 50
" du Feu	12 66
" de la Police	173 20
" des Chemins	157 91
" de l'Hôtel de Ville	250 89
" des Marchés	58 44
" de la Commune	20 " "
Carri Champlain	15 " "
Ponts du S. ^t Maurice. - Entretien & Réparations	20 13
Agueduc Construction	126 38
Intérêt & Commission	19 43
Billets Payables	600 " "
Assurances de la Corporation	15 " "
Frais Légaux	115 75
Contingents	1 43
Divers	64 05
Salaires	219 57
	\$ 2050 34

Respectueusement soumis.

(Signé)

J. C. Rousseau.

"

R. S. Cooke,

"

Uld. Martel.

1^{re} motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Secondé par le Cora. M. E. Gervais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Passée.

Rapport des Comités du
Feu et de la Police.

Rapport.

Costumes pour les
hommes de police.

Les Comités du Feu et de la Police auxquels avait été référé un rapport du Chef de Police recommander de fournir des casques, pantalons et bottes aux hommes de la Brigade, ont l'honneur de

recommander

Lundi, le 25 Octobre 1880.

Soumissions.

recommander qu'il soit demandé des soumissions, en la manière ordinaire, et que vos comités soient autorisés à ad-juger sur icelles, vendredi prochain.

Respectueusement soumis,

(Signé)

P. B. Vanasse, Président,

"

M. E. Gervais,

"

J. C. Rousseau

"

Pierre Bussière

2^e motion.

Proposé par l'Echevin Bellefeuille.

Secondé par le Conseiller Cooke.

Que le rapport des Comités du Feu et de Police soit adopté.

Passés.

Rapport du Comité de l'Éclairage.

Rapport.

Le Comité de l'Éclairage a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération les requêtes suivantes qui lui avaient été référées, savoir:

Fanaux aux coins des rues St-Olivier & St-Roch, des Forges, Le jeune St-Denis, Bonaventure et St-Marie, et sur la rue Cartier.

De S. Nixon et autres pour la pose d'un fanal sur la rue Cartier, près la traverse du chemin de fer.

De Sam. Savoyet et autres pour un fanal au coin des rues St-Olivier et St-Roch;

De Thomas Mercier pour un fanal au coin des rues des Forges, Le jeune et St-Denis.

Notre comité ayant visité les lieux et en ayant délibéré, est d'opinion que les conclusions de ces requêtes devraient être accordées.

Notre comité recommande de plus qu'il soit aussi posé un fanal au coin des rues Bonaventure et St-Marie.

Respectueusement soumis,

(Signé)

A. E. Gervais, Président,

"

R. S. Cooke.

"

M. E. Gervais.

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille.

Secondé par le Cons. Martel.

Que le rapport du Comité de l'Éclairage soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Marchés.

Rapport.

Le

Lundi, le 25 Octobre 1880.

Planches dans le haut
du marché aux denrées

Le Comité des Marchés a l'honneur de faire rapport, que le plan-
cher de l'office de St. N. Tapin, Ecr., dans le haut du marché aux den-
rées devrait être redoublé.

Respectueusement soumis.

(Signé)

M. Martet,

M. E. Gervais.

P. B. Vanasse.

4^e motion.
P. E. Panneton nommé
auditeur en remplace-
ment de L. E. Gervais.

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par l'Echev. Vanasse.

Attendu, que L. E. Gervais, Ecr., un des auditeurs de cette cité, a
laissé les limites de la dite cité, qu'il soit résolu que Philippe
Eliée Panneton, Ecr., soit nommé un des auditeurs de cette
cité, en remplacement du dit L. E. Gervais.

Passée

5^e motion

Proposé par l'Echev. Bussière,
Secondé par le Cons. A. C. Gervais.

Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.

Passée.

Rapport de M. L. De-
Noncourt, Ecr.

Rapport.

Au Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs, Après avoir attendu près de vingt mois le
paiement de mes frais, tant de la Cour Supérieure que de la Cour
d'Appel, dans les causes de Lessard et de Lambert sans aucun
résultat, j'ai cru devoir prendre deux brefs d'exécution pour les
y contraindre.

Je n'ai pas fait la même chose contre Marchand parce que la
propriété pour laquelle il a poursuivi la Corporation est d'une si
petite valeur que je crois qu'on réaliserait à peine en la ven-
dant les frais à faire pour y parvenir. D'ailleurs, d'après vos
rôles d'évaluation, cette propriété appartient à E. M. Stantz Fils.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que nous avons réussi
dans la contestation de la feuille de dividende in re Poliquin,
failli, Hughes, syndic, la Société de Construction St. Jacques et al.,
colloqués, et la Corporation, contestante.

Ainsi par la nouvelle feuille de dividende que devra préparer
le syndic, votre Corporation sera colloquée pour son capital.

et

Lundi, le 25 Octobre 1880.

et les intérêts se montant à au-delà de \$4,000.⁰⁰, si la vente de la maison de Poliquin a produit assez.

L'Honorable M. G. Palluot ayant consenti à ne pas soulever la question de juridiction de la Cour d'Appel dans la question de vos privilèges pour les taxes de l'eau, j'ai inscrit sa cause sur le rôle des appels pour le mois de Décembre prochain.

Soumis respectueusement.

(Signé) N. L. De noucoust,
Avocat de la Corp.

Proposé par l'Echev. Vanasse,
Secunde par le Cons. M. C. Gervais.

Que le Comité de la Commune soit autorisé à faire les démarches nécessaires et à conclure les arrangements qui lui paraîtront les plus avantageux pour l'ensemencement en graine de trèfle et de mil de cette partie de la Commune, non actuellement occupée ou louée, et située au nord-ouest de la voie du chemin de fer.

Passée par division.

Pour: l'Echev. Vanasse, les Cons. N. C. Gervais, M. C. Gervais,
Martel et Rousseau = 5

Contre: Les Echev. Bellefeuille et Bussière, le Cons. Cooke = 3.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le huit de Novembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migou
Sec. Trés.

M. C. Gervais
Maire.

6^e motion.

Ensemencement de la
partie N. O. de la Com-
mune.

Ajournement.

Lundi, le 8 Novembre 1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, lundi, le huitième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:--

Son Honneur le Maire, Sirey Drumoulin, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Bussière,
Caron,
Vanasse, Messrs.

Lundi, le 8 Novembre 1880.

Messieurs les Conseillers Boudreault,
Carignan,
Cooke,
Dean,
A.C. Gervais,
Martel,
Rousseau.

1^{re} motion.

Lû le procès-verbal de la dernière séance.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Echev. Vanasse.

Que les requêtes de Messrs. P. C. Panneton & autres, David Thisdell & autres, Geo. B. Houliston et Edm. Blais soient reçues et lûes.

Passée.

Requête de Messrs. P. C. Panneton et autres.

Requête de Messrs. P. C. Panneton et autres se plaignant des mauvais traitements infligés aux chiens en leur faisant charroyer de lourds fardeaux et demandant au Conseil de prendre des mesures pour prévenir les actes de cruauté envers ces animaux.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Messrs. David Thisdell et autres.

Requête de Messrs. David Thisdell et autres, bouchers, demandant qu'il ne soit plus permis aux cultivateurs et autres personnes, excepté les bouchers, d'apporter sur le marché aux denrées de cette cité, et d'y vendre ou offrir en vente de la viande de boucherie dépecée par morceaux, à part le porc.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de G. B. Houliston, Esq.

Requête de G. B. Houliston, Esq., se plaignant qu'il est chargé d'une taxe de \$50. comme banquier.

Référé au Comité des Finances.

Requête de M^r. Edmond Blais.

Requête de M^r. Edmond Blais demandant six mois de délai pour payer ce qu'il doit à la Corporation.

Référé au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département

Lundi, le 8 Novembre 1880.

Département de l'Aqueduc	40 05
" du feu	8 78
" de l'Hôtel-de-Ville	366 77
" des Marchés.	" 60
Ponts St. Maurice, Administration	4 " "
Carri Champlain	" 45
Aqueduc - Construction	83 71
Billets Payables	470 " "
Intérêt & Commission	123 11
Divers	54 27
Frais Légaux	9 70
Contingents	8 13
	\$ 1.169 87

Respectueusement soumis,

(Signé) Uld. Martel,

" R. S. Cooke,

" J. C. Rousseau,

" O. Carignan.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Vanasse,

Secondé par le Cons. Boudreau,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Avis.

Avis de motion.

Echev. Bussière

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le chapitre cinq des règlements de ce Conseil soit amendé, et qu'il soit imposé une taxe annuelle de dix piastres sur les personnes, autres que les agents et officiers des compagnies ou lignes de chemin de fer faisant le commerce de la vente des billets de passage sur les chemins de fer.

En Conseil, ce 8 Novembre 1880.

(Signé) Pierre Bussière.

Avis de motion.

Cons. Cooke.

Avis.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus, je demanderai que la liste des Comités Permanents de ce Conseil soit amendée et révisée. — 8 Novembre 1880.

(Signé) R. S. Cooke.

Proposé.

Lundi, le 8 Novembre 1880.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Gervais,
Secondé par l'Echev. Bussière.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, avec intérêt de cinq pour cent par an, savoir:

- Billet à D^{me} P. C. Duceablon \$252.00
- " " Edt. Loranger 100.00
- " " D^{me} J. Robitaille 2,500.00
- " " Jos. Bellefeuille 260.00
- " " J. P. Duceablon 165.00
- " " D^{me} J. B. de Nivern 205.00
- " " J. Bellefeuille 440.00

- A Dame P. C. Duceablon, deux cent cinquante-deux piastres;
- " Edouard Loranger, cent piastres;
- " D^{me} J. Robitaille, deux mille cinq cent piastres;
- " Joseph Bellefeuille, Ec., deux cent soixante piastres;
- " M^r. J. P. Duceablon, cent soixante-cinq piastres;
- " D^{me} J. B. de Nivern, deux cent cinq piastres;
- " Joseph Bellefeuille, Ec., quatre cent quarante piastres.

Passée

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Bussière,
Secondé par le Cons. Cooke.


Promesse de vente d'un terrain à Pierre Manseau.

Qu'une promesse de vente soit faite à Pierre Manseau d'un emplacement sur la rue St. Roch, appartenant ci-devant à Antoine Bruneau, et que la Corporation de cette cité a acheté à la vente du shérif, pour la somme de \$175⁰⁰ payable comme suit, savoir: - Comptant, \$25⁰⁰; le 1^{er} Mai 1881, \$25⁰⁰; le 1^{er} Mai 1882, \$50⁰⁰; le 1^{er} Mai 1883, \$50⁰⁰ et le 1^{er} Mai 1884, \$25⁰⁰; avec en sus la rente annuelle constituée de \$1⁰⁰. Le dit prix d'achat devant porter intérêt, à commencer du 1^{er} Mai prochain, jusqu'au parfait paiement. La possession du dit terrain par le dit Pierre Manseau devant commencer le 1^{er} Mai prochain.

Passée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le vingt-deux du courant, à sept heures et demi du soir.


Maire.


Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 22 Novembre 1880.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,
Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville ce matin, à onze heures, au sujet de l'entèvement des rails sur le "Loop Line".
(Signé) Sévère Drumoulin, Maire.

Lundi, le 22 Novembre 1880.

Assemblée spéciale.
22 Novembre 1880.

A une assemblée spéciale du Conseil de Ville des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt, à onze heures du matin, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Cuyers,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Russière,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Carignan,

Cooke,

Dean,

A. G. Gervais,

M. G. Gervais,

Martel,

Rousseau,

Son Honneur le Maire informe le Conseil que le but de l'assemblée est de s'occuper de l'enlèvement des rails sur la partie est du "Loop Line".

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreaults.

Secondé par le Cons. M. G. Gervais.

Que ce Conseil a appris avec surprise et regret que la voie de cette partie du Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, formant le chemin de ceinture ou "Loop Line", en cette cité, est actuellement détruite en enlevant les rails sur ce chemin, au mépris des conventions faites entre le Gouvernement et la Corporation de cette cité, et sans avoir, au préalable, informé ce Conseil, de cette démarche; et que Son Honneur le Maire soit autorisé de télégraphier de suite à l'Hon. Commissaire des Travaux Publics pour l'informer de l'étonnement et du mécontentement général que cet acte des administrateurs des chemins de fer du Gouvernement cause dans la population des Trois-Rivières, et que, en conséquence, ce Conseil proteste

Lundi, le 22 Novembre 1880.


Clôture.

proteste contre l'action de faire démolir le dit chemin de ceinture

Adoptée.

Et la séance est levée.

J. L. Pigeon
Sec. Grés.


Maire.

Lundi, le 22 Nov^r
1880.

Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Chevaliers

Sévère Dumoulin, Bourger,

Bellefeuille,

Bussière,

Caron,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers

Boudreault,

Carignan,

Cooke,

Dean,

A. G. Gervais,

M. G. Gervais,

Martel,

Rousseau.

1^{re} motion.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée régulière

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. M. G. Gervais,

Que les requêtes de Messrs. L. M. A. Genest et autres, Jos. N. Godin et autres, Ferdinand Rousseau, Théophile Blouin et du Corps de musique "La Trifluviennne" soient reçues et lues.

Passée.

Requête de L. M. A. Genest et autres.

Requête de Messrs. L. M. A. Genest et autres demandant que les conclusions de la requête de Messrs. David Thidell et autres bourgeois ne soient pas accordées.

Référé aux Comités Permanents.
Requête

Lundi, le 22 Novembre 1880.

Requête de J. N. Godin et autres.	Requête de Messrs J. N. Godin et autres priant qu'il ne soit pas fait droit à la demande des bouchers, suivant la requête de Messrs. David Trisdell & autres.
	Référé aux Comités Permanents.
Requête de Ferdinand Brousseau.	Requête de M. Ferdinand Brousseau, fermier de J. B. Normand, offrant de ne pas établir de traverse sur la glace, près des ponts, et de ne pas loger les chevaux, si la Corporation consent à lui accorder, ainsi qu'à sa famille et à celle de M. Normand, le passage gratis sur les ponts du St Maurice.
	Référé aux Comités Permanents.
Requête de Théophile Plouin.	Requête de M. Théophile Plouin informant le Conseil qu'il se propose d'établir en cette cité une manufacture pour le tannage et le corroyage du cuir, et demandant, en conséquence, à être exempté de toutes les taxes pendant dix années.
	Référé aux Comités Permanents.
Requête du Corps de Musique "La Trifluvienne".	Requête du Corps de Musique "La Trifluvienne", demandant une allocation de \$4000 pour lui permettre d'acquies de nouveaux instruments de musique.
	Référé aux Comités Permanents.
Résolution du Conseil de Comté de Champlain.	Lui une résolution du Conseil de Comté de Champlain demandant que les taux de péage sur les Ponts St Maurice soient réduits à 15 centimes au lieu de 20 centimes pendant la saison d'été, et à dix centimes pendant la saison d'hiver (aller et retour)
	Référé aux Comités Permanents.
Résolution du Conseil de Ville de Louiseville.	Lui une résolution du Conseil de Ville de Louiseville priant le Conseil de Ville de cette cité de se joindre au Conseil de Louiseville pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour s'assurer, aux frais à établir entr'eux, des avantages que devra en retirer chacune des parties, de la quantité et valeur réelle de ces sources gazeuses pour les fins du chauffage et de l'éclairage des deux localités.
	Référé aux Comités Permanents.
Rapport des Comités Permanents.	Rapport. Les Comités Permanents du Conseil, auxquels avait été référé

Lundi, le 22 Novembre 1880.

Sur requête de David
Thidell, autres

référé la requête de Messrs. David Thidell et autres, bouchers, demandant qu'il ne soit plus permis aux cultivateurs de vendre sur le marché-aux-denrées de cette cité, de la viande de boucherie dépecée au morceau, ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont pris cette requête en considération et, qu'après en avoir délibéré, ils sont d'opinion qu'il n'y a pas lieu de changer les réglemens des marchés, actuellement existants, et, en conséquence, ils recommandent que les conclusions de cette requête soient rejetées

Respectueusement soumis,

(Signé)

Sévère Dumoulin, Président,

"

O. Carignan,

"

J. Deau,

"

Uld. Martel.

"

Joseph Bellefeuille,

"

P. A. Boudreau.

2^e motion.
Principale.

Proposé par le Cons. Boudreau,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que le rapport des Comités Permanents sur la requête de Messrs. David Thidell et autres soit adopté.

3^e motion.
en amendement.

Proposé par l'Echev. Vanasse,

Secondé par le Cons. A. C. Gervais, en amendement,

Attendu que des requêtes ayant rapport à la requête de Messrs. David Thidell et autres ont été, ce soir, présentées à ce Conseil, et qu'il serait désirable que les allégués de ces requêtes fussent considérés, qu'il soit résolu que le rapport des Comités Permanents ne soit pas adopté à cette présente séance.

Pour :-

Contre :

L'Echev. Carou,

L'Echev. Bellefeuille,

" Vanasse,

" Bussière,

Le Cons. Cooke,

Le Cons. Boudreau,

" A. C. Gervais,

" Carignan,

" M. C. Gervais,

" Deau,

" Rousseau. - 6

" Martel. - 2

Son Honneur le Maire vote pour cette motion et elle est adoptée. -

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le

Lundi, le 22 Novembre 1880.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de la Police	48 "
" du Feu	30 "
" de l'Hôtel-de-Ville	130 52
" des Marchés	2 "
Carri Champlain	5 40
Aqueduc - Construction	66 72
Billets Payables	145 "
Intérêt & Commission	63 85
Papeterie & Impressions	5 "
Divers	3 76
Contingents	" 35
	\$ 530 60

Sur la pétition de Geo. B. Houlston, Esq., se plaignant qu'il est imposé d'une taxe annuelle comme banquier, votre Comité est d'opinion que votre Conseil ne peut le libérer de cette taxe, vu que M. Houlston a négligé de se plaindre du rôle d'évaluation dans les délais fixés par la loi.

Respectueusement soumis.

(Signé) O. Carignan,
 " J. L. Rousseau,
 " R. S. Cooke,
 " W. D. Martel.

4^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Gervais,
 Secondé par l'Échev. Vanasse,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Passée.

Avis de motion.
 Echevin Vanasse.

Avis.
 Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que les sections soient cinquante-et-dix-sept.

Lundi, le 22 Novembre 1880.

soixante-et-dix-sept, soixante-et-dix-huit, et soixante-et-dix-neuf du chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés, etc.", et leurs amendements, soient amendés en statuant que les personnes, autres que les bouchers, qui vendront ou offriront en vente sur le marché-aux-denrées de cette cité, de la viande de boucherie dépecée ou au morceau paieront une taxe journalière de vingt-cinq centimes.

En Conseil, ce 22 Novembre 1880.

(Signé)

P. B. Vanasse.

5^e motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse.

Secondé par l'Échev. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt de cinq pour cent par année, savoir:

Billet à J. P. Dusablou #100.
 " " Max. Gelinas 40.
 " " D^{lle} Ang. Chatigny 225.
 " " P. R. de Tonnancourt 725.
 " " J. B. Pothier 2000.
 " " J. St. C. Godin 500.

J. P. Dusablou, cent piastres;
 " Maxime Gelinas, quarante piastres;
 " D^{lle} Angèle Chatigny, deux cent vingt-cinq piastres;
 " P. R. de Tonnancourt, sept cent vingt-cinq piastres;
 " J. B. Pothier, deux mille piastres;
 " J. St. C. Godin, cinq cents piastres.

Passée.

6^e motion.

règlement avec Antoine Deschenau.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par le Cons. A. G. Gervais.

Que, conformément aux dispositions de la 124^e section de l'acte 38^{vis} Vict., chap. 76, le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à accepter de Antoine Deschenau quinze piastres en règlement des taxes et autres charges dues par le dit Deschenau à la Corporation de cette cité.

Passée.

Ajournerment.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le six de Décembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. L. Arigou

Sec. Trés.


Maire.

Lundi, le 6 Décembre 1880.

Assemblée régulière,

en l'an de Notre-Seigneur

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le sixième jour de Décembre, mil huit cent quatre-vingt, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir :

Monsieur le Pro-Maire, P. B. Vanasse,
 Monsieur l'Echevin Pierre Bussière,
 Messieurs les Conseillers P. A. Boudreault,
 O. Carignan,
 R. S. Cooke,
 A. G. Gervais,
 M. G. Gervais,
 W. Martel,
 J. C. Rousseau.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. M. G. Gervais,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Que la requête de M^r D. C. Frigon soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de D. C. Frigon.

Requête de M^r D. C. Frigon demandant du délai pour payer les taxes et autres dettes qu'il doit à la Corporation.

Requête renvoyée.

Lettre de Ferd. Brousseau.

Lettre de M^r Ferdinand Brousseau informant le Conseil qu'il retire la demande contenue dans la requête qu'il a récemment présentée au sujet des droits de péage sur les ponts St-Maurice.

Rapport des Comités Permanents.

Les Comités Permanents auxquels les requêtes et résolutions suivantes avaient été référées ont l'honneur de faire rapport comme suit, savoir :

Sur requêtes de L. M. A. Genest & autres & J. N. Godin et autres.

Sur les requêtes de Messrs L. M. A. Genest & autres et J. N. Godin et autres priant le Conseil de ne pas accorder la demande de Messrs David Thiedell & autres, bouchers, à l'effet que les cultivateurs n'aient plus, à l'avenir, le droit de vendre et offrir en vente, sur le marché aux denrées de cette cité, la viande de boucherie dépecée et au morceau provenant des animaux leur appartenant, Nos Comités sont d'opinion que les conclusions :

Lundi, le 6 Décembre 1880.

Sur requête de Théophile
Blouin.

clusions de ces requêtes de vraient être accordées.
Sur la requête de M. Théophile Blouin demandant que l'établissement pour le tannage et le corroyage du cuir, qu'il se propose d'ériger en cette ville, soit exempté du paiement des taxes pendant dix ans. Vos Comités considérant que M. Blouin a informé votre Conseil que cette manufacture doit être assez importante et employer un certain nombre de personnes, croit devoir recommander que la demande de M. Blouin soit accordée, et que la manufacture projetée, ainsi que le terrain sur lequel elle sera construite, soit exempté pendant l'espace de dix ans, à compter du premier de juillet prochain (1881) du paiement des taxes municipales auxquelles le dit terrain et la dite manufacture pourraient être tenus.

Sur la résolution du
du Conseil de Comté
du Comté de Cham-
plain.

Vos Comités ont aussi pris en considération la résolution du Conseil de Comté du Comté de Champlain demandant que les taxes de péage sur les Ponts St. Maurice soient diminués, et attendu la dette considérable que la Corporation de cette cité a contractée pour construire ces ponts et la nécessité de former un fonds de réserve pour pourvoir aux frais de réparation que ces ponts devront exiger avant peu d'années, vos Comités considèrent que votre Conseil ne devrait pas réduire les taxes de péage avant que la dette ait été sensiblement diminuée. Vos Comités croient cependant devoir suggérer que les taxes de péages pour les voitures d'hiver soient réduits;

Sur la résolution du
Conseil de Ville de
Louiseville.

Sur la ^{requête} ~~requête~~ du Conseil de Ville de Louiseville, demandant à votre Conseil de contribuer aux frais et de concourir dans les démarches qu'il serait désirable de faire pour s'assurer de la valeur, de la qualité et de la quantité de gaz que pourraient fournir les sources gazeuses qui existent près de Louiseville, vos Comités sont d'opinion que l'exploration et l'expérimentation de ces sources gazeuses devraient être aux frais et à la charge de la Commission Géologique du Canada; mais que votre Conseil devrait appuyer les démarches qui pourraient être faites par le Conseil de Ville de Louiseville pour obtenir des autorités fédérales les services de cette Commission.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé) P. B. Vanasse, prest., M. C. Gervais, O. Carignan,
" Pierre Bussière, A. C. Gervais, R. S. Cooke, J. C. Rousseau
Proposé

Lundi, le 6 Décembre 1880.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,
 Secondé par le Cons. Gooka,
 Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.
 Adoptée.

Rapport du Comité
 des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
 port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il
 recommande le paiement des sommes mentionnées dans les
 paie-listes suivantes:

Département de l'Agueduc	189 75
" du Feu	11 17
" de la Police	204 10
" des Marchés	42 60
" de l'Hôtel-de-Ville	53 36
" de la Commune	20 "
" de l'Éclairage	4 99
" des Chemins	100 43
Rues sous Contrôle	224 24
Agueduc - Construction	86 35
Ponts St. Maurice - Administration	16 66
Boulevard Turcotte	" 20
Billets Payables	3 050 "
Intérêt & Commission	323 19
Frais Legaux	30 "
Assurances - Corporation	5 25
Contingents	7 56
Salaires	219 57
	\$ 4 589 02

Respectueusement soumis,
 (Signé) J. C. Rousseau,
 " U. Martel,
 " O. Carignan.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Servais,
 Secondé par le Cons. Poudreault,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport

Lundi, le 6 Décembre 1880.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Feu chez D^{me} L. J.
Robitaille

Rapport.
Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport que le 12 du mois dernier, à 1 heure, p. m., le feu s'est déclaré dans le magasin autrefois occupé par D^{me} L. J. Robitaille et situé au N^o de la Rue Notre-Dame. Ce feu a causé peu de dommages et l'origine en est inconnue.

La Brigade du Feu au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 75 pieds de boyaux dans l'espace de 4 minutes.

Respectueusement soumise,
(Signé) Ovide Rocheleau,
Chef B. F.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau.
Secondé par le Cons. A. C. Gervais,
Que le règlement intitulé: "Chapitre 83, Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, Etc.", passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante et onze, et ses amendements" soit lu, passé et adopté.

Adoptée sur division

de 5 pour et 4 contre, savoir: -

<p>Pour:</p> <p>Les Conseillers Cooke, A. C. Gervais, M. C. Gervais, Rousseau. - 4</p>	<p>Contre:</p> <p>L'Échevin Bussière, Les Conseillers Boudreault " Carignan " Martel. - 4</p>
--	---

M. le Procureur vote pour la motion (5 pour)

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre LXXXIII.

Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, Etc.", passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante et onze, et ses amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1- Les sections soixante et dix-sept, soixante et dix-huit et soixante et dix-neuf du susdit chapitre onze des règlements de ce -
Conseil

Règlement des marchés
amendé -

Lundi, le 6 Décembre 1880.

Conseil établissant le montant des taxes journalières à être imposées et prélevées sur toute et chaque personne vendant ou offrant en vente sur le marché aux denrées de cette cité, aucune denrée ou chose que ce soit, en dehors ou en dedans de la halle du dit marché, contenue ou non contenue dans des voitures, sont par le présent amendées, et, à l'avenir, les dispositions des susdites sections soixante-et-dix-sept, soixante-et-dix-huit et soixante-et-dix-neuf du règlement ne seront pas considérées et interprétées comme s'appliquant aux personnes qui vendent ou offrent en vente de la viande de bœuf dépecée ou au morceau non plus que le lard de côte des porcs, aussi dépecés.

Sec. 2. A l'avenir, les cultivateurs et fermiers ou autres personnes qui vendront sur le dit marché de la viande de bœuf dépecée ou au morceau, ainsi que du lard de côte de porc, aussi dépecé, provenant d'animaux élevés par eux et leur appartenant de bonne foi (c'est-à-dire d'animaux qui n'auront pas été achetés par eux pour en faire un commerce, ou n'étant pas la viande d'animaux appartenant à d'autres personnes) paieront, pour chaque fois qu'ils apporteront telle viande sur le dit marché, un droit ou taxe journalière de vingt-cinq centins, au lieu des droits ou taxes imposés par les susdites sections soixante-et-dix-sept, soixante-et-dix-huit et soixante-et-dix-neuf du règlement par le présent amendé.

Sec. 3 - Les dispositions de la section immédiatement précédente ne s'appliqueront pas aux cultivateurs ou autres personnes qui apporteront sur le dit marché pour les vendre ou offrir en vente, seulement les têtes, les pattes, les jambons, les filets, les socs, les fressures ou les peaux de bœuf ou de porc, mais pour ces parties du bœuf ou du porc, les taxes journalières continueront à être celles imposées par les susdites sections soixante-et-dix-sept, soixante-et-dix-huit et soixante-et-dix-neuf du chapitre onze des règlements par le présent amendé.

Sec. 4. Toutes les autres dispositions du susdit chapitre onze
des

Lundi, le 6 Décembre 1880.

des règlements de ce Conseil ou de ses amendements, maintenant en force, continueront à être en force de même que si le présent règlement n'avait pas été passé, et elles s'appliqueront au présent.

Sec. 5 - Le présent règlement prendra force et effet à compter du dix-huitième jour de Décembre courant.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreau.

Secondé par le Cons. Martel.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, savoir: -

Billet à A. L. Désaulniers 600	A. L. Désaulniers, pour six cents piastres;
" " D ^{lle} S. Guillet 250	" D ^{lle} Soulange Guillet, pour deux cent cinquante piastres;
" " Jos. Dalaire 1000	" Joseph Dalaire, pour mille piastres;
" " D ^{me} J. C. Desablou 53	" D ^{me} J. C. Desablou, pour cinquante trois piastres;
" " W ^m Alarie 65	" W ^m Alarie, pour soixante et cinq piastres;
" " P. Monplaisir 100	" Paschal Monplaisir, pour cent piastres;
" " J. Bellefeuille 200	" Joseph Bellefeuille, Esq., pour deux cents piastres;
" " A. Alarie 125	" Alexandre Alarie, pour cent vingt-cinq piastres;
" " F. A. Alarie 50	" F. A. Alarie, pour cinquante piastres;
" " D ^{lle} P. Alarie 50	" D ^{lle} Pauline Alarie, pour cinquante piastres.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan.

Taux de péages sur les Ponts St-Maurice, en hiver, réduits.

Secondé par le Cons. Rousseau.

En vertu des dispositions de la deuxième section du chapitre 64 des règlements de ce Conseil, passé le 15 Avril 1878, et intitulé: "Règlement concernant les Péages sur les Ponts St-Maurice", il est résolu que les taux de péages sur les dits ponts à compter de demain, le sept de Décembre courant, jusqu'au premier d'Avril prochain, soient comme suit, savoir:

Pour chaque voiture légère, conduisant des personnes seulement, tirée par un cheval, dix centins;

Pour chaque voiture contenant un fardeau d'aucune sorte, tirée par un cheval, cinq centins.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 6 Décembre 1880.

4^e motion.
Délégation au sujet
de la manufacture de
coton projetée. -

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par le Cons. A. C. Gervais,
Qui une délégation composée de Messrs. Vanasse,
Cooke & Frigon soit nommée et chargée de se rendre à
Montréal pour s'entendre avec ceux qui s'occupent d'é-
tablir une manufacture de coton, afin d'induire ces
personnes à établir cette manufacture en la Cité des
Trois-Rivières, et pour prendre tous les moyens qu'ils
jugeront nécessaires pour mener cette entreprise à
bonne fin.

Ajournement.

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt du
courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. Migou
Sec. Trés.

P. B. Vanasse
Pro-Maire.
P.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le
vingtième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt, à huit
heures du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourger,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Bussière,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers

Cooke,

Deau,

A. C. Gervais,

M. C. Gervais,

Martel,

Rousseau -

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée. -

1^{re} motion. -

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille,

Que les requêtes de Dame E. Girin, et de Messrs. W. J. Langlois,
Morse

Lundi, le 20 Décembre 1880.

Moïse Godin, B. Lassalle, D. C. Frigou, Dame Jephirin Panneton et Dame Origine Sauvageau soient reçues et lues.

Passée.

Requête de D^{me} C. Gérin.

Requête de Dame C. Gérin, Secrétaire de l'Association de Dames Charitables, demandant l'usage gratuit de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville pour le bazar au profit de l'Asile de la Providence qui doit s'ouvrir le six janvier prochain.

2^e motion.

Proposé par le Cons. M. C. Kervais.

Secondé par l'Echev. Vanasse.

Que l'usage de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville pour le prochain bazar des Dames Charitables de cette ville soit accordé, aux conditions et prix ordinaires.

Passée.

Requête de M^r W. F. Langlois.

Requête de M^r W. F. Langlois, procureur de M^r Antoine Langlois, offrant de céder à la Corporation les droits du dit Antoine Langlois sur un emplacement sur la rue Kervais.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Beau.

Secondé par le Cons. Martel.

Retrocession par ant.
Langlois du lot N^o 123

Que son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, de M^r W. F. Langlois, procureur de M^r Antoine Langlois, un acte de retrocession de l'emplacement N^o 123 du Cadastre d'Enregistrement sur le côté sud-ouest de la rue Kervais, et à lui donner quittance des taxes, rentes et autres charges sur le dit terrain; le dit W. F. Langlois, es-qualité, devant, de son côté, décharger la dite Corporation de toute réclamation pour répétition de deniers que le dit Antoine Langlois peut avoir payés sur le dit terrain.

Passée.

Requête de M^r Moïse Godin.

Requête de M^r Moïse Godin demandant à être nommé huissier de la Corporation en remplacement de M^r C. J. Duplessis, qui a accepté un autre emploi.

Requête de M^r B. Lassalle.

Requête de M^r B. Lassalle pour être nommé huissier de la Corporation en remplacement de l'huissier actuel, qui a pris une autre situation.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau.

Secondé par l'Echev. Vanasse.

Passée.

Lundi, le 20 Décembre 1880.

Que M^r. B. Lassalle, huissier de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, soit nommé huissier de la Corporation de cette cité en remplacement de M^r. P. Y. Duplessis qui a cessé de pratiquer comme huissier; et ce aux termes et conditions établis dans la résolution nommant M^r. Duplessis à cette charge.
Adoptée.

Requête de D. C. Frigon, Ec. Requête de D. C. Frigon, Ec., offrant de transporter au Conseil le loyer, à compter du premier de Mai prochain, du magasin actuellement occupé par M^r. F. Stobbs, en diminution des taxes et autres charges qu'il doit à la Corporation.
Proposé par l'Echev. Bellefeuille,
Secondé par le Cons. A. C. Guvais,
Que les conclusions de la requête de D. C. Frigon, Ec., ne soient pas accordées.

5^e motion.

Adoptée.

Requête de D^{me} Z. Panneton. Requête de Dame Zéphirin Panneton demandant un délai jusqu'au mois d'Avril prochain pour payer les taxes que son mari doit à la Corporation.

Référée au Comité des Finances.

Requête de D^{me} Onézime Sauvageau. Requête de D^{me} Onézime Sauvageau représentant qu'elle est actuellement incapable de payer les taxes dues par son mari, et demandant un délai de deux mois.

Référée au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai^listes suivantes:—

Département de l'Acqueduc	22 05
" du Feu	16 55
" de l'Hôtel-de-Ville	14 91
" des Chemins	4 50
" de la Police	" 25
" des Marchés	2 65
" de l'Eclairage	1 " "
A reporter	\$ 61 91

Lundi, le 20 Décembre 1880.

	Report	61 91
Aqueduc - Construction		6 05
Propriétés		0 50
Billets Payables		1890 "
Intérêt & Commission		1511 17
Divers		256 92
Contingents		27 68
		\$454 23

Respectueusement soumise,
(Signé)

J. C. Rousseau,
R. S. Cooke,
W. L. Martel.

6^e motion.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille,
Secondé par l'Échev. Bussière,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le règlement concernant les marchés soit amendé en rappelant l'amendement qui y a été fait à la dernière séance de ce Conseil.

Trois-Rivières, 20 Décembre 1880.

(Signé) Pierre Bussière.

7^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Gervais,
Secondé par le Cons. Rousseau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande avec intérêt de cinq pour cent par année, savoir:

- Billet à Ferd. Veuillet 500.00 A Ferdinand Veuillet, pour cinq cents piastres;
- " " Honoré Godin 375.00 " Honoré Godin, pour trois cent soixante et quinze piastres;
- " " Méd. Lemieux 200.00 " Médard Lemieux, pour deux cents piastres;

Adoptée.

8^e motion.

Comités Permanents amendés -

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par l'Échev. Bussière,

Que les résolutions nommant les Comités Permanents de ce Conseil pour l'année courante, soient amendées ainsi qu'il suit, savoir:

Finances

Lundi, le 20 Décembre 1880.

Finances: - Conseiller Carignan, Président; Echevin Bellefeuille,
Conseillers Cooke, Martel & Rousseau.

Hôtel-de-Ville: - Conseiller Cooke, Président; Echevin Bellefeuille,
Conseillers Carignan, Dean et A. C. Gervais.

Santé: - Conseiller M. E. Gervais, Président; Echevin Rus-
sière, Conseillers Boudreault, Cooke et A. C. Gervais.

Aqueduc: - Conseiller Rousseau; Président; Echevin Vanasse,
Conseillers Carignan, Dean et M. E. Gervais.

Feu: - Conseiller Boudreault, Président; Echevins Bellefeuille
Caron et Vanasse, Conseiller M. E. Gervais.

Police: - Echevin Vanasse, Président; Echevin Russière,
Conseillers Boudreault, Carignan et Rousseau.

Chemins: - Conseiller Martel, Président; Echevins Russière,
Caron et Vanasse, Conseiller Rousseau.

Eclairage: - Conseiller A. C. Gervais, Président, Conseillers
Carignan, Cooke, Dean et M. E. Gervais.

Marchés: - Echevin Caron, Président; Echevins Bellefeuille
et Vanasse, Conseillers M. E. Gervais et Martel.

Communes: - Echevin Russière, Président, Echevin Bellefeuille,
Conseillers Boudreault, Dean & Martel.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le 27 du courant,
à sept heures et demi du soir.

H. Gervais
Sec. Trés.

Maire.

Lundi, le 27 Décembre
1880.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville,
en la dite cité, lundi, le vingt-septième jour de Dé-
cembre mil huit cent quatre-vingt, à huit heures
du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Cuyet,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Caron,

Russière,

Lundi, le 27 Décembre 1880.

Messieurs les Conseillers

Russière,
Vanasse,
Boudreault,
Garignan,
Cooke,
Dean,
M. E. Gervais,
M. E. Gervais,
Martel,
Rousseau.

1^{re} motion.

Lû les procès-verbaux de la dernière séance.

Proposé par le Conseiller Boudreault.

Secondé par le Conseiller Cooke,

Que les requêtes de D^{me} V^{ve} Godfroid Bélair et de Messrs. Louis Morrissette, S. Nixon, Thomas Bournival et autres et Jacques Larivière soient reçues et lûes.

Passée.

Requête de D^{me} V^{ve} Godf. Bélair

Requête de D^{me} V^{ve} Godfroid Bélair demandant un délai pour payer ce qu'elle doit à la Corporation
Référéé au Comité des Finances.

Requête de M^r. Louis Morrissette

Requête de M^r. Louis Morrissette représentant qu'il est incapable à présent de payer les taxes qu'il doit à la Corporation et demandant un délai
Référéé au Comité des Finances.

Requête de M^r. S. Nixon

Requête de M^r. S. Nixon demandant à quelles conditions le Conseil accorderait un bonus de \$10,000 et une exemption de taxes pendant un certain nombre d'années en faveur d'une manufacture de laine.
Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Messrs. Ths Bournival & autres.

Requête de Messrs. Thomas Bournival et autres demandant que le règlement passé par ce Conseil, le 6 du courant, et imposant une taxe journalière de 25 centins sur les cultivateurs qui vendent certaines viandes dépecées, soit rappelé.
Référéé aux Comités Permanents

Requête de M^r. Jacques Larivière

Requête de M^r. Jacques Larivière offrant son billet à six mois

Lundi, le 27 Décembre 1880.

2^e motion.

Pour appeler d'un jugement le J. J. Sulte dit Vadeboncoeur.

mois en paiement de sa dette à la Corporation.

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par le Cons. A. E. Gervais.

Secondé par l'Echev. Bussière.

Que le procureur de ce Conseil reçoive instruction d'interjeter appel d'un jugement rendu le 23 du courant, par l'Hon. Juge M. Bord dans la cause en Cour Supérieure N^o 55, entre J. J. Sulte dit Vadeboncoeur, pétitionnaire, et la Corporation de cette cité, défenderesse.

Adoptée.

3^e motion.

Pour adopter le règlement N^o 84.

Proposé par l'Echev. Bussière.

Secondé par l'Echev. Bellefeuille.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 84. Règlement pour rappeler, rescinder et annuler le chapitre 83 des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Décembre courant, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, Etc.", passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante et onze, et ses amendements," soit lu, passé et adopté.

Différée.

4^e motion.

Pour référer au Comité des Marchés le règlement N^o 84.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par l'Echev. Caron.

Que le Comité des Marchés examine spécialement la question de l'amendement au règlement des marchés et fasse rapport à la prochaine séance.

Adopté sur division de 7 pour et 5 contre, savoir:-

Pour:- les Echevins Bellefeuille, Caron et Vanasse; les Conseillers

Cooke, A. E. Gervais, M. E. Gervais et Rousseau. - 7.

Contre:- l'Echevin Bussière; les Conseillers Boudreau, Carignan, Beau et Martel. - 5.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le trois de Janvier 1881, à sept heures et demi du soir.

A. Gervais

Sec. G^{er}.

Jean Dumont
Maire

Lundi, le 3 Janvier 1884.

Lundi, le 3 Janvier
1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le troisième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourgeois,

Messieurs les Echevins Joseph Bellefeuille,

Pierre Bussière,

M. Garon,

P. B. Vanasse,

Messieurs les Conseillers P. A. Boudreau,

O. Carignan,

R. S. Cooke,

James Dean,

A. C. Gervais,

W. Martel,

J. C. Rousseau.

Les procès de la dernière séance sont lus.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Agueduc	176	25
" du Feu	4	"
" des Chemins	103	30
" de la Police	203	10
" des Marchés	42	85
" de la Commune	20	"
" de l'Hôtel-de-Ville	32	65
" de l'Eclairage	7	75
Boulevard Turcotte	3	75
Ponts St.-Maurice - Administration	16	66
Billets Payables	500	"
A reporter	1710	31

Rapport du Comité des
Finances.

Lundi, le 3 janvier 1881.

Intérêt & Commission
Papeterie & Impressions
Assurances des Incendies
Contingents
Salaires

Report	1110	31
	4463	98
	192	83
	10	"
	1	20
	219	57
\$	5994	89

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

J. C. Rousseau.

R. S. Cooke,

Joseph Bellefeuille,

O. Parignan.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Gervais.

Secondé par l'Échev. Vanasse.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des
Marchés, au sujet du
rappel du règlement n^o
83.

Rapport.

Le Comité des Marchés qui avait été chargé par votre Conseil de s'enquérir s'il serait opportun et désirable de maintenir ou de rappeler le règlement passé le six de Décembre dernier et imposant une taxe journalière additionnelle sur les personnes pendant certaines viandes de boucherie, a l'honneur de faire rapport qu'il a minutement examiné les raisons pour ou contre ce règlement, et qu'après avoir soigneusement considéré ces raisons, il croit devoir suggérer que les dispositions de ce règlement ne prennent force et effet que du premier de Mai au premier de Novembre de chaque année seulement, et que pendant les six autres mois de l'année la taxe sur la vente de la viande de boucherie soit comme par le passé.

Votre Comité croit que cet arrangement aurait l'effet de donner satisfaction aux bouchers, ainsi qu'aux cultivateurs et à la population de cette cité.

Respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

M. Carou,

P. B. Vanasse,

M. C. Gervais.

Proposé

Lundi, le 3 Janvier 1881.

2^e motion.
Perdue.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. A. C. Gervais,

Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.

Perdue sur division de 5 pour et 6 contre, savoir: -

Pour: Les échevins Caron et Vanasse; les Cons. Cooke, A. C. Gervais et Rousseau. - 5.

Contre: Les échevins Bellefeuille et Bussière, les conseillers Poudreault, Carignan, Dean et Martel. - 6.

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille,

Que la motion N^o 3 de l'Echevin Bussière, secondée par l'Echevin Bellefeuille, présentée à ce Conseil le vingt-sept de Décembre dernier, pour passer et adopter le chapitre 84 des règlements de ce Conseil, afin de rappeler, rescinder et annuler le chapitre 84 des dits règlements, et dont la considération avait été différée jusqu'à cette présente séance, soit maintenant considérée et adoptée, et que le dit chapitre 84 des règlements de ce Conseil soit lu, passé et adopté.

Adoptée sur division

de 7 pour et de 4 contre, savoir:

Pour: - Les Echevins Bellefeuille et Bussière; les Conseillers Poudreault, Carignan, Cooke, Dean et Martel. - 7 -

Contre: - Les Echevins Caron et Vanasse; les Conseillers A. C. Gervais et Rousseau. - 4.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre LXXXIV.

Règlement des Marchés
N^o 84, rappelant le règlement N^o 83.

Règlement pour rappeler, rescinder et annuler le chapitre quatre-vingt-trois des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Décembre dernier, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, Etc., passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-onze, et ses amendements."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, comme suit, savoir: -

Sec. 1- Le susdit chapitre quatre-vingt-trois des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Décembre dernier (1880) et
amendant

Lundi, le 3 Janvier 1881.

amendant le chapitre onze des dits règlements, est par le présent rap-
pelé, rescindé et annulé.

Sec. 2 - Le présent règlement prendra force et effet à compter de
ce jour.

4^e motion.

Nomination du pro-maire.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Que M. l'Échevin Caron soit le pro-maire pour le présent se-
mestre.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le dix-sept du courant, à
sept heures et demi du soir.

J. A. Mignard

Sec. Trés.

M. L. Rousseau
Maire.

Lundi, le 17 Janvier 1881.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, lundi,
le dixseptième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-un, à
huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Échevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Brumoulin, Cuyfer,

Bussière,

Caron,

Vanasse,

Boudreault,

Carignan,

Cooke,

Dean,

A. E. Gervais,

Martel,

Rousseau.

Les procès de la dernière séance sont lus.

1^{re} motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que la requête de M. L. F. Puisseur soit reçue et lue.

Passée.

Lundi, le 17 Janvier 1881.

Requête de M. L. F. J. Buisson.
Rapport du Comité des Finances.

Requête de M. L. F. J. Buisson se plaignant que divers marchands-tailleurs de Montréal et Québec viennent solliciter des commandes en cette cité, au détriment du commerce local, et demandant qu'une taxe de \$60 à \$100 soit imposée sur ces marchands étrangers.
Référé au Comité Permanent.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département du Feu	16 90
" des Marchés	11 40
" de l'Hôtel-de-Ville	12 45
" de l'Eclairage	341 20
" des Chemins	20 50
Rues sous Contrôle	28 25
Billets Payables	1600 " "
Intérêt et Commission	477 68
Contingents	1 " "
	\$ 2509 38

Respectueusement soumis.
(Signé) O. Carignan,
 " U. Martel,
 " J. C. Rousseau,
 " R. B. Cooke.

2^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Gervais,
Secondé par l'Échev. Vanasse,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Secrétaire-Trésorier.

Rapport.
Le Secrétaire-Trésorier soumet un état des recettes et des dépenses pour les six mois finissant le 31 Décembre dernier. -

3^e motion.

Pour retirer la dette de Pierre Poliquin. -

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par le Cons. Rousseau,
Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à retirer

Lundi, le 17 Janvier 1881.

de George A. Hughes, Esr., syndic à la faillite de Pierre Poliquin, Trois mille huit cent cinquante trois $\frac{41}{100}$ piastres, montant auquel la Corporation de cette cité a été colloquée par le bordereau de dividende sur le produit de la vente des immeubles dernièrement préparé.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par l'Échev. Bussière.

Secondé par le Cons. Cooke.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande avec intérêt de cinq pour cent par année:—

Billet à J. B. Pothier, \$4000

A. J. B. Pothier, Esr., pour quatre mille piastres, en remplacement d'un autre billet de même somme;

" " Edr. Morrissette 500

A. Edouard Morrissette, pour cinq cents piastres;

" " N. Guillet 200

" Joseph Dalainé, pour deux cents piastres;

" " Jos. Dalainé 200

" Valère Guillet, pour deux cents piastres.

Et les billets suivants payables à demande avec intérêt de quatre pour cent par an:

" " Chs. M. Leod 50

A Charles M. Leod, pour cinquante piastres;

" " Geor. Bergeron 100

" George Bergeron, pour cent piastres.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par l'Échev. Bussière.

Secondé par le Cons. Parignau.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, de P. B. Vanasse, Esr., un acte de vente d'une lisière de terrain qui a été prise sur le lot N^o 1577 du cadastre d'enregistrement de cette cité, pour élargir une rue portant le N^o 1578 du dit cadastre; pour le prix de deux cent quatre-vingt-trois piastres et vingt centins tel qu'établi par un rapport d'arbitres présenté à ce Conseil le 2 Octobre 1878.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Conseiller Poudreaux,

Secondé par le Conseiller Martel.

Comité spécial au sujet de l'établissement d'une commission de havre.

Que Son Honneur le Maire et M. l'Échevin Vanasse et M. le Conseiller Beau soient nommés par ce Conseil pour faire partie d'un comité dont les autres membres devront

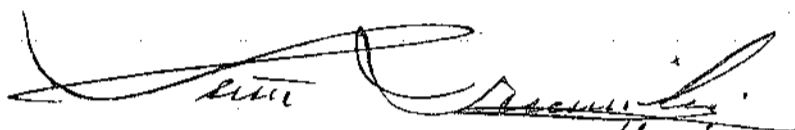
Lundi, le 14 Janvier 1881.

devront être nommés par les citoyens de cette ville; lequel comité devra étudier le projet d'une requête et d'une députa-
tion auprès du gouvernement fédéral, au sujet de l'établisse-
ment d'une commission du hâvre des Trois-Rivières et faire
rapport de ses procédés à un comité général de ce Conseil, le
mercredi soir prochain.

Ajournement.

Adopté.
Le Conseil s'est alors ajourné à mercredi prochain, le dix-neuf
du courant, à huit heures du soir.

J. L. Migon
Sec. G^{ral}


Maire.

Mercredi, le 19 Janvier 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-
Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mercredi, le dix-neuvième
jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en
la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

Son Honneur le Maire,

Sévère Dumoulin, Bourger,

Messieurs les Echevins

Bellefeuille,

Bussière,

Caron,

Nanasse,

Messieurs les Conseillers

Carignan,

Cooke,

Deau,

Martel,

Rousseau.

Sur les procédés de la dernière séance.

Rapport d'un comité
conjoint au sujet de l'éta-
blissement d'une commis-
sion du hâvre.

Rapport.

L'assemblée du comité conjoint nommé par le Conseil-de-Ville et par
les citoyens pour examiner le projet de certaines améliorations du hâvre,
a l'honneur de faire rapport à l'honneur de faire rapport à votre Conseil
qu'ils ont examiné la requête lue devant le comité général du Conseil
le dix-sept Janvier courant, y ont fait certains amendements, et ils
recommandent qu'elle soit soumise aux citoyens dans sa forme actuelle,

pour

Mercredi, le 19 janvier 1887.

pour être signée, et qu'elle soit transmise ensuite à l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le ^{Comité} Conseil fait de plus rapport que l'assemblée des citoyens tenue le même jour à l'Hôtel de Ville, a nommé les personnes suivantes, savoir: M^r. Georges Balcer, l'Hon. M. Malhiot, Elizée Panneton, Ecr. et Joseph Resnau, Ecr., pour se rendre, conjointement avec deux ou trois délégués qui seraient nommés par le Conseil de Ville, auprès de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, à Ottawa, pour solliciter son concours, et le prier de vouloir bien introduire un bill en parlement pour organiser une commission du havre pour le port de Trois-Rivières, avec les pouvoirs nécessaires.

Le Comité recommande qu'en autant qu'il s'agit d'une entreprise d'utilité publique d'une importance extraordinaire, le Conseil de Ville mette à la disposition de la délégation la somme nécessaire pour défrayer les dépenses de voyages.

Trois-Rivières, 18 janvier 1887. -

Le Président,

(Signé)
Le Secrétaire.

Sévère Dumoulin.

(Signé) George Balcer.

Proposé par l'Echevin Carou,

Secondé par l'Echevin Bellefeuille.

Que le rapport du Comité conjoint au sujet de l'établissement d'une commission du havre des Trois-Rivières, qui vient d'être lu, soit adopté et que son Honneur le Maire et M. l'Echevin Vanasse soient nommés les membres de ce Conseil qui devront faire partie de la députation mentionnée au dit rapport. -

Adoptée.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Deau,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille.

Que la somme de cent cinquante piastres soit votée, pour les frais de la députation à Ottawa.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Carignon,

Secondé par le Cons. Rousseau,

En amendement à la motion du Conseiller Deau que le montant à été voté pour les frais de voyage de la députation à Ottawa soit

de

Mercrèdi, le 19 Janvier 1881.

de cent-vingt piastres.

Perdue sur division de 3 pour et 6 contre, savoir:

Pour: Les Conseillers Carignan, Martel et Rousseau. 3-

Contre: Les Echevins Bellefeuille, Bussière, Caron et Vanasse; les Conseillers
Cooke et Dean. 6-

Motion N^o 2 adoptée.

La motion principale (N^o 2) est alors adoptée sur division de 6 pour
et 3 contre, savoir:


Pour: Les Echevins Bellefeuille, Bussière, Caron et Vanasse; les Conseillers
Cooke et Dean. 6-

Contre: Les Conseillers Carignan, Martel et Rousseau. 3-

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 31 du courant, à sept heures
et demi du soir.

J. L. Migon
Sec. Trés.


Maire.

Lundi, 31 Janvier 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois Rivières tenue à l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le trente-
unième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi; étai-
ent présents:

Son Honneur le Maire,	Sixère Dumoulin, Sec.,
Messieurs les Echevins	Bellefeuille,
	Bussière,
Messieurs les Conseillers	Boudreau,
	Carignan,
	Cooke,
	A. E. Gervais,
	M. E. Gervais,
	Martel,
	Rousseau.

Lecture des procès de la dernière séance.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a
examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paie-
ment des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département

Lundi, le 31 Janvier 1881.

Département de l'Armeduc	183	16
" de la Police	194	90
" du Feu	29	25
" des Marchés	44	20
" de la Commune	20	"
" de l'Hôtel-de-Ville	17	18
" de l'Éclairage	"	35
" des Chemins	68	28
Pont St-Maurice. - Administration	16	66
Billets Payables	4673	30
Intérêt & Commission	230	74
Assurance des Incendies	18	"
Frais Légaux	313	95
Contingents	17	55
Divers	575	26
Salaires	219	57
	6.622	29

Respectueusement soumis.

(Signé)

O. Carignan,

J. C. Rousseau,

M. Martel,

Joseph Bellefeuille,

R. S. Cooke.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais.

Secondé par le Cons. Poudreaux.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Avis de motion.

Avis de motion.

Cons. Rousseau.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière sus-
sus par la loi, j'ai fait motion que le chapitre dix-sept des règlements
de ce Conseil concernant les aubergistes et les marchands délinquents soit
amendé en ordonnant que les buvettes des hôtels, auberges et autres
lieux d'entretien public soient fermées les jours de fêtes légales de
même que les dimanches, et aussi afin de changer les heures d'ou-
verture et de fermeture de ces buvettes pendant les autres jours de
la semaine.

En

pour amender le règlement
des auberges, etc.

Lundi, le 31 janvier 1881.

En Conseil, ce 31 janvier 1881.

(Signé).

J. C. Rousseau.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreau.

Secondé par le Cons. M. C. Gervais.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt de quatre pour cent par année, savoir:—

Billet à Sophie Jutras	\$95.00	A Sophie Jutras, pour quatre vingt quinze piastres;
" " N. S. Robichon	500.00	" N. S. Robichon, pour cinq cents piastres;
" " Ad. Crête	600.00	" Adolphe Crête, pour six cents piastres;
" " J. W. Pellerin	280.00	" J. W. Pellerin, pour deux cent quatre vingt piastres;
" " D ^{me} S. L. Dusablon	1600.00	" D ^{me} S. L. Dusablon, pour seize cents piastres, (avec intérêt de 5%)

Adoptée.

3^e motion.

Salaires de Adolphe Landry.

Proposé par l'Échev. Bussière.

Secondé par le Cons. Cooke.

Que, à compter du premier de Février prochain, Adolphe Landry soit engagé comme employé de la Corporation, pour faire tous les ouvrages de sa compétence et remplir les devoirs qui pourraient être exigés de lui par les membres de ce Conseil ou des Comités, ainsi que par les officiers du dit Conseil, avec un salaire de vingt deux piastres par mois, lequel salaire réparti et chargé comme suit aux comptes suivants, savoir:—

Département de l'Éclairage,	\$2.00	par mois;
" del'Hotel-de-Ville,	2.00	" " ;
" des Chemins,	4.00	" " ;
" du Feu,	2.00	" " ;
Aqueduc, Compte de construction,	2.00	" " ;
" " d'administration,	6.00	" " ;
Ponts S ^t . Maurice, Entr. & Réparat ^{ns} ,	4.00	" " .

Adoptée.

4^e motion.

Vente des glacières.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par le Cons. M. C. Gervais.

Que l'usage des glacières du marché aux denrées, du premier Mai prochain au premier Février de l'année suivante, soit vendu par encan public, samedi, le douze de Février prochain, à dix heures du matin, aux conditions ordinaires.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 31 Janvier 1881.

5^e motion.

Retrocession par Cléophas
Lord.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par l'Échev. Pussière,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, de M^r. Cléophas Lord, un acte de retrocession de l'emplacement N^o 159, sur la rue Gervais, appartenant au dit Cléophas Lord, et à lui donner quittance des taxes et rentes dues jusqu'à ce jour sur le dit terrain; le dit Cléophas Lord, de son côté, devant décharger la dite Corporation de toute réclamation pour répétition de deniers qu'il peut avoir payés sur le dit terrain.

Adoptée.

10^e motion.

Loyer de la Salle Publi-
que de l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par le Cons. Garignan,

Secondé par le Cons. Martel.

Qui à l'avenir, le Comité de l'Hôtel-de-Ville soit spécialement chargé du loyer de l'Hôtel-de-Ville pour toutes représentations scéniques ou autres amusements publics, et de s'enquérir avant de louer le dit Hôtel-de-Ville pour ces sortes de représentations, de la moralité des pièces et jeux et de la respectabilité des locataires et acteurs.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le sept de Février, à sept heures et demi du soir.

J. L. Mignot

Sec. Grés.

Maire.

Maire.

Lundi, le 7 Février 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le septième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Écuyer; Messieurs les Échevins Bellefeuille, Pussière et Caron; Messieurs les Conseillers Boudreault, Garignan, Cooke, Dean, Martel et Rousseau. —

1^{re} motion.

Proposé par le Conseiller Rousseau,

Secondé par l'Échevin Bellefeuille.

Que les requêtes de Messrs. Jacques Larivière et Ferdinand Venille

Lundi, le 7 Février 1881.

Veuillet et autres soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de Jacques Larivière.

Requête de M. Jacques Larivière demandant que sa propriété ne soit pas vendue en mars prochain pour non-paiement des taxes, etc., et offrant 500 fr. en règlement de sa dette.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Ferdinand Veuillet et autres.

Requête de Messrs. Ferdinand Veuillet et autres demandant qu'il soit construit des étaux de bouchers dans le bas de la halle du marché aux denrées.

Référé aux Comités Permanents.

Avis de motion.

Conseiller Boudreault.

Je donne par le présent avis que, dans les délais fixés par les règlements de ce Conseil, je ferai motion que le chapitre 78 des règlements de ce Conseil concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs, passé le quinzième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt, soit abrogé et rappelé; et qu'il soit passé un nouveau règlement à l'effet de diminuer, en cette cité, le nombre des licences pour tenir une auberge, un restaurant ou saloon, ou un magasin de liqueurs, et pour modifier les dispositions du chapitre dix-sept des dits règlements quant à la confirmation par ce Conseil des certificats de licences; et aussi pour changer les heures d'ouverture et de fermeture des magasins de liqueurs.

En Conseil, ce 7 Février 1881.

(Signé)

P. A. Boudreault.

2^e motion.

Pour adoption d'un règlement.

Proposé par le Cons. Rousseau.

Secondé par le Cons. Gagnan.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 85, règlement pour amendes" le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs, soit lu, passé et adopté.

3^e motion.

Considération de la motion N^o 2 remise

Proposé par le Cons. Boudreault.

Secondé par le Cons. Martel,

en amendement:—

Que la motion de M. le Conseiller Rousseau pour amender le règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs ne soit pas adoptée à cette présente séance, mais que la considération en soit remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

4^e motion.

Délai pour recevoir les certificats de licences.

Proposé par l'Échev. Bussière,

Secondé par l'Échev. Caron.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes—

mandes—

Lundi, le 7 Février 1881.

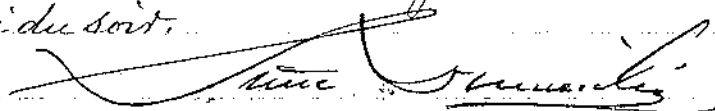
mandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges, de restaurants (saloons) d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront reçues jusqu'à lundi, le vingt huitième jour de Février courant, et pas plus tard.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le vingt et un du courant, à sept heures et demi du soir.

Adoptée.

J. L. Mignon
Secrétaire.


Maire.

Lundi, le 21 Février 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt unième jour de Février mil huit cent quatre vingt huit, à huit heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Bourger,

Messieurs les Chevins Bellefeuille,
Caron.

Messrs. les Conseillers Boudreault,

Carignan,
Cooke,

A. C. Gervais,

M. C. Gervais,

Martel,

Rousseau.

Lecture du procès verbal de la dernière séance -

Proposé par le Cons. M. C. Gervais.

Secondé par le Cons. Boudreault.

Que les requêtes de Messrs. Ls. Gingras et autres et Joseph Gauthier soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Ls. Gingras et autres.

Requête de Messrs. Ls. Gingras et autres, bouchers, s'opposant à ce qu'il soit construit des étaux de bouchers dans l'entresol du marché aux denrées.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 21 Février 1881.

Requête de Joseph Gauthier. Requête de M^r. Joseph Gauthier demandant que la propriété de M^r. Gauthier, au coin des rues Royale et des Barges, ne soit pas vendue le sept de Mars prochain pour non-paiement des taxes, etc., et qu'il lui soit accordé un délai de dix mois pour payer ces taxes.

Reférée aux Comités Permanents.

Lettre de H. A. Ennis, Sec^r. Lettre de H. A. Ennis, Esq., Secrétaire du Département des Travaux Publics, Ottawa, annonçant que le Gouvernement consent à louer à la Corporation, le terrain du Platon, pour un loyer annuel de \$25⁰⁰, se réservant le droit de reprendre ce terrain sans aucun remboursement, sur un mois d'avis, et le droit d'approuver ou de modifier les plans pour l'embellissement de ce terrain.

2^e motion.
Loyer du Platon.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille,
Secondé par le Conseill. C. Gervais,
Que l'offre contenue dans la lettre de H. A. Ennis, Esq., Secrétaire du Ministère des Travaux Publics, à Ottawa, de louer le "Platon" à la Corporation de cette cité au prix de vingt-cinq piastres par année et aux conditions de la dite lettre soit acceptée.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:-

Département de l'Acqueduc	203 26
" del'Hotel-de-Ville	34 90
" des Marchés	29 14
" du Feu	21 60
" de la Police	1 " "
" des Chemins	56 95
Ponts St. Maurice, Administration	16 10
Acqueduc, Construction	" 80
Billets Payables	3488 37
Intérêt & Commission	199 26
Frais Légaux	112 15
Assurances des Incendies	15 " "
Papeterie & Impressions	69 50
A reporter.	4251 03

Lundi, 21 Février 1881.

Contingente
Divers

Report

4257	08
111	15
140	88
4533	06

Respectueusement soumis,

(Signé)

O. Carignan,

"

Mld. Martel

"

Joseph Bellefeuille,

"

J. C. Rousseau,

"

R. S. Cooke.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. G. Gervais,

Secundé par l'Echev. Caron.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Poudreault,

Secundé par le Cons. M. G. Gervais,

Que les loyers des magasins du marché aux denrées pour une année à compter du premier de Mai prochain, soient offerts en vente par encan public, sur le dit marché, samedi, le cinquième jour de Mars prochain, à dix heures du matin, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secundé par le Cons. A. G. Gervais,

Que, conformément aux dispositions de la 106^e section de l'acte 38 Vict., chap. 76, M. l'Echevin Bellefeuille soit autorisé à enchérir, pour et au nom de la Corporation de cette cité, à la vente des immeubles qui doit avoir lieu le sept de Mars prochain, pour non-paiement des taxes municipales et autres charges.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par l'Echev. Caron,

Secundé par le Cons. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande: -
A Honoré Godin, pour trois cents piastres, avec intérêt de cinq pour cent;Billet à Honoré Godin, \$ 300⁰⁰

A

Lundi, le 21 Février 1881.

Billet à J. P. Dusablon	\$100.00	et avec intérêt de quatre pour cent l'an;
" " N. T. Robichon	500.00	A J. P. Dusablon, pour cent piastres;
" " Désiré Lamy	300.00	A N. T. Robichon, pour cinq cents piastres;
		A Désiré Lamy, pour trois cents piastres.

Adoptée.

7^e motion.
Projets de règlements pour la
vente des liqueurs référé à
un comité général.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que les projets de règlements Nos 85 et 86 concernant la vente des
liqueurs, en cette cité, maintenant préparés soient référés à un comité
général de ce Conseil, pour y faire certains changements, et que ce Comité
fasse rapport à la première séance de ce Conseil en Mars prochain.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le septième jour de Mars
prochain, à sept heures et demi du soir.

A. Migon

Sec. Gés.

Le Maire

Lundi, le 7 Mars 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Poporatiou de la Cité des
Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le septième
jour de Mars en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt
un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités
prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du
dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourger.

Messieurs les Echevins Joseph Bellefeuille,

Pierre Bussière,

M. Caron,

P. B. Nanasse,

Messieurs les Conseillers R. S. Cooke,

A. E. Gervais,

J. P. Rousseau.

Lecture des procès de la dernière assemblée.

8^e motion.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille,

Secondé par l'Échev. Caron

Que les requêtes de Messrs. Ls. Bergeron & Ls. Lessard soient reçues et lues.

Adoptée.

Requêtes.

Lundi, le 4 Mars 1881.

Requête de M. Le Bergeron. Requête de M. Le Bergeron demandant une remise de partie de la dette de D^{me} ^{ve} Louis-Émile Pelletier.

Référé au Comité des Finances.

Requête de M. Le Lessard. Requête de M. Le Lessard représentant que la valeur de sa propriété sur la rue Lejeune a été grandement diminuée par suite des travaux faits dans cette rue pour le pont qui a été construit au-dessus du chemin de fer et demandant, en conséquence, d'être libéré des taxes sur ce terrain ou que la Corporation lui fournisse une voie de communication entre la dite rue Lejeune et sa propriété.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de P. A. Ennis, Sec^r. Lettre de P. A. Ennis, Sec^r, Secrétaire du Département des Travaux Publics, Ottawa, accusant réception d'une lettre du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil et d'une résolution du Conseil de Ville au sujet du "Platon".

Rapport du Comité des Finances. Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:-

Département de l'Aqueduc	8 80
" de la Police	172 10
" des Marchés	46 90
" de la Commune	20 "
" du Feu	2 "
" de l'Hôtel-de-Ville	2 65
" de l'Eclairage	2 "
" des Chemins	24 83
Ponts St. Maurice	25 16
Billets Payables	200 "
Intérêt & Commission	27 12
Aqueduc - Construction	2 "
Contingents	2 21
Salaires	219 57
	\$ 755 34

Respectueusement soumise.

(Signé)

Lundi, le 7 Mars 1881.

(Signé)
" J. C. Rousseau
" R. S. Cooke
" J. Bellefeuille.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Gervais,
Secondé par l'Échev. Vanasse,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Règlements concernant la
vente des liqueurs amendés.

Proposé par l'Échev. Bussière,
Secondé par le Cons. Gervais,
Que le règlement intitulé: "Chapitre 85, Règlement pour amendes le
"chapitre dix-sept et pour rappelés, annulés et abroger le chapitre soixante-et-
"dix-huit des règlements de ce Conseil, concernant les Aubergistes et les Mar-
"chands de Liqueurs," soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre LXXXV.

Règlement pour amendes le chapitre dix-sept et pour rappelés, annulés
et abroger le chapitre soixante-et-dix-huit des règlements de ce Conseil,
concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs.

Attendu qu'il est désirable d'amender de nouveau le chapitre dix-
sept des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de Janvier
mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant
"les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs," et de rappelés, annulés
et abroger le chapitre soixante-et-dix-huit des dits règlements, passé
le quinzième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt, et amen-
dant le règlement en premier lieu cité, il est ordonné et statué par
le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1 - A l'avenir la salle ou appartement destiné à la vente des
liqueurs enivrantes et contenant la buvette (bar) dans aucun hôtel,
auberge, taverne ou autre lieu d'entretien public, en cette cité, devra
être fermé à clef et l'accès devra en être interdit durant les jours de
fêtes religieuses reconnus et observés comme jours non juridiques dans
la Province de Québec, savoir: les dimanches, les fêtes de la Circonci-
sion, de l'Épiphanie, l'Annonciation, l'Ascension, la Fête-Dieu,
les fêtes de St. Pierre et St. Paul, de la Toussaint, de l'Immaculée Con-
ception et de Noël.

Sec.

Lundi, le 4 Mars 1881.

Sec. 2. - La troisième section du susdit chapitre dix-sept, des règlements, par le présent amendé, est abrogée et remplacée par les dispositions suivantes, savoir: "Aucun aubergiste ou autre personne ayant obtenu une licence pour tenir une auberge, hôtel, taverne ou autre lieu d'entretien public, pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et enivrante dans la dite cité, ne pourra vendre et détailler telle liqueur comme susdit, depuis onze heures et demi du soir, le samedi ou la veille d'aucun des jours fériés, mentionnés en la section précédente, jusqu'à cinq heures du matin le lundi ou le lendemain du dit jour de fête; et durant ces heures les buvettes (bars) devront être fermées à clef."

Sec. 3. - La quatrième section du susdit règlement par le présent amendé, est aussi abrogée et remplacée par les dispositions suivantes, savoir: "Aucun brasseur, marchand ou autre personne qui aura obtenu une licence pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et enivrante, n'emportera, ne pourra vendre et détailler telle liqueur, comme susdit, depuis onze heures et demi du soir la veille des dimanches ou jours de fêtes mentionnés dans la première section de ce présent règlement et jusqu'à cinq heures du matin le lendemain de tel dimanche ou jour férié."

Sec. 4. - La confirmation des certificats mentionnés dans les sections une et deux du susdit chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ne sera complète qu'après que les sommes payables à ce Conseil comme droits ou taxes sur la vente des liqueurs, en cette cité, auront été payées au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, tel que prescrit par le dit règlement ou ses amendements; et tels certificats ne seront signés et délivrés par le dit Secrétaire-Trésorier, qu'après que l'aubergiste ou autre personne mentionnée au dit certificat se sera conformée aux dispositions de cette présente section.

Sec. 5. - Le chapitre sixième et dix-huit des règlements de ce Conseil, passé le quinzième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt, et intitulé: "Règlement pour amender de nouveau le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil," etc, est par le présent rappelé, annulé et abrogé.

Sec. 6. - Toutes les autres dispositions du susdit chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ou de ses amendements, continueront

Lundi le 7 Mars 1881.

nuesont à être en force de même que si le présent règlement n'eut pas été passé; et elles s'appliqueront à ce présent règlement.

Sec. 7. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

4^e motion.

Proposé par le Conseiller Cooke,

Secondé par le Conseiller Rousseau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, avec intérêt de quatre pour-cent par année, savoir: -

Billet à Maxime Gelinas	\$ 50
" " Frédéric Bellefeuille	200
" " Joseph Dufresne	100
" " Narcisse Courrier	100
" " Ant. Duchaine	2200

Maxime Gelinas, pour cinquante piastres;
Frédéric Bellefeuille, pour deux cents piastres;
Joseph Dufresne, pour cent piastres;
Narcisse Courrier, pour cent piastres;
Antoine Duchaine, pour deux mille deux cent piastres.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par J. Bellefeuille. (Echev.)

Secondé par l'Echev. Baron

Certificats de licences confirmés.

+ Restaurant Masson

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Riendeau, Wilbrod Desaulniers, Louis Bergeron, Edouard Delaunais, Moïse Masson et Adélard Gauthier pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges; ceux en faveur de Messrs. Casimir Veillet et Edouard Dupont pour leur permettre d'obtenir des licences de restaurants (saloons) et ceux en faveur de Messrs. A. & D. Riard, Charles LaBarre et Frère, Thomas Pousnival & Pierre Bussière, pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et confirmés, sujets toute fois aux dispositions des lois et règlements en force.

Adoptée.

6^e motion.

Loyer de la salle publique de l'Hôtel de Ville

Proposé par l'Echev. Bussière.

Secondé par l'Echev. Vanasse.

Que le Secrétaire Trécorier de la Corporation de cette cité soit chargé de louer la grande salle de l'Hôtel de Ville, et qu'il consulte à ce sujet le Comité de l'Hôtel de Ville, lorsqu'il le croira nécessaire.

Adoptée.

7^e motion.

Avis aux Hôteliers, etc.

Proposé par l'Echev. Vanasse,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille.

Qu'avis soit donné aux propriétaires d'hôtels ou de restaurants des dispositions du règlement les concernant et passé à cette présente

Lundi, le 7 Mars 1881.

présente séance, afin de les mettre en demeure de s'y conformer en tenant leurs établissements fermés les jours de fêtes aux termes du dit règlement.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt et un du courant, à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir.

Adoptée.

H. Prigot
Sec. Gre.

Le Maire.

Lundi, le 21 Mars 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt et unième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

Sévère Dumoulin, Ecuier,
Bellevue,
Bussière,

Caron,

Messieurs les Conseillers

Boudreau,

Cooke,

M. E. Gervais,

Rousseau.

Il est fait lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Caron.

Secondé par le Cons. M. E. Gervais.

Que la requête de Mr. Arthur D. Ritchie soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Mr. Arthur D. Ritchie.

Requête de Mr. Arthur D. Ritchie informant le Conseil qu'il se propose, en société avec quelques autres personnes, d'établir en cette cité, une manufacture de boîtes d'emballage, et demandant l'exemption, pendant dix ans, des taxes et des taux de l'eau en faveur de cet établissement.

Référée aux Comités Permanents.

2^e motion.

Proposé par le Conseil. Cooke,

Secondé par l'Echev. Bellevue,

Que.

Lundi, le 21 Mars 1881.

Examen des plaintes contre
la liste des électeurs par-
lementaires.

Que, conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Elec-
toral de Québec, et ses amendements, avis public soit donné que ce Conseil com-
mencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de
cette cité, vendredi, le huitième jour d'Avril prochain, à huit heures du soir.

Adoptée.

3^e motion.
Certificats de licences
confirmés

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par l'Échev. Bellefeuille.

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Dufresne, L. N. Dufresne et
Adolphe Lajoie pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges soient
examinés et confirmés, sujets toutefois aux dispositions des lois et règlements en
force.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par l'Échev. Bussière.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la
Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande avec intérêt de
cinq pour cent, savoir: -

Billet à D^{me} S. L. Desablons 225

À Dame S. L. Desablons, pour deux cent vingt-cinq piastres;

" " D^{me} M. Turcotte 300

" Dame Neuve Narcisse Turcotte, pour trois cent piastres;

" " M^{lle} Helinas 80

et avec intérêt de quatre pour cent.
M^{lle} Helinas pour quatre vingt piastres;

" " D^{lle} Louise Dufresne 50

" D^{lle} Louise Dufresne, pour cinquante piastres;

" " Oliv. Alarie 600

" Olivier Alarie, pour six cent piastres;

" " N. J. Robichon 500

" N. J. Robichon, pour cinq cent piastres;

" " D^{me} M. Turcotte 200

" Dame Neuve Narcisse Turcotte, pour deux cent piastres.

Adoptée.

5^e motion.
Vente à Chas. Hall d'un
emplacement sur la rue
St. Philippe.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille,
Secondé par l'Échev. Bussière.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à vendre, pour et au nom
de la Corporation de cette cité, à M^r. Charles Hall, l'emplacement N^o
438 du cadastre d'enregistrement, sur le côté-nord ouest de la rue St.
Philippe, et à commuer la rente seigneuriale attachée à ce terrain le tout
pour le prix et somme de cinquante piastres.

Adoptée.

Apournement -

Le Conseil s'ajourne à lundi, le 4 Avril prochain, à sept heures et demi, P.M.

J. A. BRIGOUX Sec. Lés.

Maire.

Lundi, le 4 Avril 1881.

Lundi, le 4 Avril 1881.

A une assemblée régulière du conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le quatrième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	Séverin Dumoulin, Ecuyer,
Messieurs les Echevins	Bellefeuille,
	Bussière,
	Caron,
	Vanasse,
Messieurs les Conseillers	Boudreault,
	Cooke,
	A. C. Gervais,
	M. C. Gervais,
	Martel,
	Rousseau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par l'Echev. Vanasse,

Que la requête du Bureau d'Examinateurs soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête du Bureau d'Examinateurs (Ecoles.)

Requête du Bureau d'Examinateurs, proposé à l'examen des aspirants au diplôme d'instituteur, demandant l'usage, quatre fois par an, d'une des salles de l'Hôtel-de-Ville pour l'examen des dits aspirants.

Référé au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Lettre de Onéz. Carignan, Ec.

Lettre de O. Carignan, Ec., offrant sa résignation de Conseiller pour le quartier St-Louis.

2^e motion.

Proposé par l'Echevin Bellefeuille,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Résignation du Cons. Carignan acceptée. —

Que la démission de M. le Conseiller Carignan soit acceptée.

Adoptée sur

division de 8 pour et 2 contre, savoir: —

Pour: les Echev. Bellefeuille, Bussière, Caron et Vanasse; les Conseillers

Cooke, A. C. Gervais, M. C. Gervais et Rousseau — 8

Contre: les Cons. Boudreault et Martel — 2.

Rapport

Lundi, le 4. Avril 1881.

Rapport du Comité des Finan-
ces.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes men-
tionnées dans les pai-listes suivantes:-

Département de l'Aqueduc	234 27
" de la Police	172 25
" du Feu	24 90
" des Marchés	52 25
" de la Commune	20 "
" de l'Hôtel-de-Ville	4 10
" de l'Éclairage	2 "
" des Chemins	107 83
Rues sous Contrôle	20 90
Parri Champlain	" 32
Aqueduc Construction	14 60
Ponts St-Maurice	49 44
Billets Payables	8140 "
Intérêt & Commission	716 61
Terrains vendus	974 16
Frais Légaux	399 "
Service d'Huissiers	83 05
Papeterie & Impressions	52 06
Propriétés	374 19
Revenus Casuels	7 35
Divers	42 40
Contingents	61 50
Salaires	219 57
	\$ 11772 75

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. B. Cooke,

J. C. Rousseau,

Uld. Martel,

J. Bellefeuille.

Proposé

Lundi, le 4 Avril 1887.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Gervais,

Secundé par l'Échev. Bussière,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur
des Chemins, au sujet
de l'élargissement de la
Niverville.

Rapport.

Je, soussigné, ai l'honneur d'informer votre Conseil qu'une personne se propose de bâtir dans la rue Niverville une bâtisse de première classe, et cette rue étant de la largeur de vingt pieds seulement, je crois, dans mon humble opinion, que la Corporation devrait passer un règlement pour exproprier dix pieds de terrain au fur et à mesure que les personnes se bâtiront, afin de mettre cette rue de 30 pieds de largeur, et, en même temps, je dois faire remarquer à votre Conseil que cette rue est beaucoup fréquentée, vu la station des charrues dans les environs de cette rue.

Respectueusement remis,

(Signé)

O. J. Hamel,

Inspecteur des Chemins.

Avis de motion.

Conseiller Rousseau.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par la loi, je proposerais que les règlements de ce Conseil concernant les chemins soient amendés, en décrétant que ce Conseil pourra acquérir certaines terrains ou parties de terrains nécessaires pour l'élargissement des rues et pour établir le mode d'expropriation de ces terrains.

En Conseil, ce 4 Avril 1887.

(Signé)

J. C. Rousseau.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secundé par le Cons. A. C. Gervais,

Que Messrs. John Ryan, Moïse Labranche et Aubert Dussault soient nommés assessors et évaluateurs des biens-fonds (d'après leur valeur réelle) et autres choses cotisables en cette cité, et que le rôle d'évaluation actuellement en force soit révisé suivant la loi pour l'année courante, et soit complété et livré au secrétaire-trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de Juin prochain. Lesdits assessors et évaluateurs devant se conformer, en révisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé:

"Règlement

Lundi, le 4 Avril 1881.

"Règlement concernant les Cotisations et Taxes," et de ses amendements.

Que M. H. E. Trottier soit le clerc des dits évaluateurs pour les assister et faire les écritures au rôle d'évaluation.

Que la somme de quarante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs en paiement de leurs services; laquelle somme leur sera payée aussitôt que le rôle d'évaluation, révisé aura été approuvé par ce Conseil. —

Adoptée.

5^e motion.

Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Rousseau.

Secondé par le Cons. Cooke.

Que les certificats en faveur de M. Cyprien Gelinas pour lui permettre d'obtenir une licence de restaurant et ceux en faveur de Messrs Honoré Thérien et Edouard Brunelle pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et confirmés, sujets toutefois aux dispositions des lois et règlements en force.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par le Cons. N. E. Gervais.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, savoir:

Avec intérêt de cinq pour cent par année:

Billet à M. J. B. de Niveville \$25

A Mme V^e Joseph Boucher de Niveville, cent vingt-cinq piastres;

" " Joseph Guillemette 675

" Joseph Guillemette, six cent soixante-et-quinze piastres.

Et avec intérêt de quatre pour cent l'an:

" " A. G. Pellerin 130

A J. G. Pellerin, cent trente piastres;

" " Max. Gelinas 200

" Maxime Gelinas, deux cents piastres;

" " J. P. Dusablou 112

" J. P. Dusablou, cent douze piastres;

" " N. Mpons 700

" N. Mpons, sept cents piastres;

" " P. Bellemare 300

" Paul Bellemare, trois cents piastres;

" " Ant. Duchaine 650

" Antoine Duchaine, six cent cinquante piastres.

Adoptée.

7^e motion.

Retrocession de terrain par Phil. Bellefeuille.

Proposé par l'Échev. Caron.

Secondé par le Cons. Martel.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, de M. Philippe Bellefeuille un acte de retrocession de l'emplacement N^o 164 du cadastre d'enregistrement, sur le côté nord-est de la rue Gervais, et à donner quittance au dit Philippe Bellefeuille des

Taxes

Lundi, le 4 Avril 1881.

taxes et autres charges dues à la Corporation de cette cité par le dit Philippe Bellefeuille, en par ce dernier renonçant à toute réclamation qu'il pourrait avoir contre la dite Corporation.

Adoptée.

8^e motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que le Comptable de l'Aqueduc soit autorisé à prendre immédiatement les procédés nécessaires pour collecter les arriérés dus à la Corporation pour différents taux de l'eau.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi prochain, le huit du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

J. L. Vigour
Sec. G^{ral}

J. L. Vanasse
Maire.

Vendredi, le 8 Avril 1881.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue vendredi, le huitième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, à l'Hotel-de-Ville, en la dite cité, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire,	Séverin Dumoulin, Curier,
Messieurs les Échevins	Bussière,
	Carou,
	Vanasse,
Messieurs les Conseillers	Boudreault,
	Cooke,
	A. E. Gervais,
	M. E. Gervais,
	U. Martel,
	Rousseau,

Lû le procès-verbal de la dernière séance.

Lettre de James Shortis, Esq.,

Lettre de James Shortis, Esq., se plaignant que des ordures et matières fétides ont été déposées, durant l'hiver, sur le quai de la Corporation, et demandant que ces ordures et matières soient enlevées.

Référé au Comité des Chemins.

Vendredi, le 8 Avril 1881.

1^{re} motion.

Comité général pour l'examen de la liste des électeurs parlementaires.

Proposé par le Cons. Boudreault,
Secondé par le Cons. M. E. Gervais.

Que ce Conseil se forme en Comité général pour l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour la présente année.

Adoptée.

Le Conseil se forme alors en Comité général, Son Honneur le Maire quitte le fauteuil et nomme M. le Conseiller A. E. Gervais pour agir comme président du comité.

Une partie des plaintes contre la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour 1881, est examinée et jugée, et à venant dix heures du soir, rapporte progrès.

Son Honneur le Maire ayant repris le fauteuil, le Conseil s'ajourne ensuite à demain, samedi, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

H. Rigou

Sec. Trés.

Maire.

Samedi, le 9 Avril 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Population de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, samedi, le neuvième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cuyet,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Russier,

Caron,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Cooke,

Dean,

A. E. Gervais,

M. E. Gervais,

Martel,

Rousseau.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que la requête de J. C. Normand, Oct., soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête

Samedi, le 9 Avril 1881.

Requête de M. C. Normand,
Ect.

Requête de M. C. Normand, Ect., se plaignant des décisions d'un Comité Général du Conseil sur les plaintes produites devant le Conseil contre la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour la présente année, et demandant que les décisions du dit Comité ne soient pas confirmées par le Conseil et qu'une enquête soit instituée sous l'autorité de l'acte 40 Vét., chap. 57, sec. 74, afin de permettre au dit M. C. Normand de faire infirmer les dites décisions et de prouver qu'elles ne sont pas dans le vrai sens de la loi. -

2^e motion.

Proposé par le Conseiller Rousseau,

Secondé par l'Echev. Vanasse,

Que M. J. Octave Girard soit nommé conseiller pour le quartier St.-Louis, en remplacement de Origime Carignan, Ect., qui a résigné.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Martel,

En amendement à la motion de M. le Conseiller Rousseau que J. B. O. Dumont, Ect., soit nommé conseiller pour le quartier St.-Louis, en remplacement de O. Carignan.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Caron,

Secondé par l'Echev. Bussière,

En sous amendement à la motion de M. le Conseiller Rousseau que M. Adolphe Ricard soit nommé conseiller pour le quartier St.-Louis, en remplacement de O. Carignan, Ect.

Note sur motion N^o 4.

Cette motion (N^o 4) étant mise aux voix est perdue sur la division suivante,

Pour: - Les Echevins Bussière et Caron. 2

Contre: - Les Echevins Bellefeuille et Vanasse; les Conseillers Boudreault, Cooke, Dean, A. C. Gervais, M. C. Gervais, Martel et Rousseau. - 9.

Note sur motion N^o 3.

La motion en amendement (N^o 3) est ensuite mise aux voix et est perdue sur division, savoir: -

Pour: - L'Echevin Bussière; les Conseillers Boudreault, Dean et Martel. 4

Contre: - Les Echevins Bellefeuille, Caron et Vanasse; les Conseillers Cooke, A. C. Gervais, M. C. Gervais et Rousseau. 7.

Le vote est ensuite pris sur la motion principale (N^o 2) qui est adoptée.

Samedi, le 9 Avril 1881.

Note sur motion N° 2,
principale (adoptée).
M. Octave Girard est nommé
Conseiller

5^e motion.

* Et le dit Conseil s'étant formé en Comité
général et ayant continué l'examen
des susdites plaintes, a ensuite
préparé le rapport suivant
pour être soumis au dit Con-
seil, savoir: — H. H. B.

Rapport du Comité gé-
néral du Conseil sur les
plaintes contre la liste
des Electeurs Parlemen-
taires.

adoptée. Ont voté pour:

Pour: Les Echevins Bellefeuille, Caron et Vanasse, les Conseillers
Cooke, A. E. Gervais, M. E. Gervais et Rousseau. 7

Contre: L'Echevin Bussière; les Conseillers Boudreau, Martel, et Jean. 4.

Proposé par le Cons. R. S. Cooke.

Secondé par le Cons. M. E. Gervais,

Que ce Conseil se forme maintenant en comité général pour continuer l'exa-
men ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour 1881.

Adoptée.

* Rapport.

Vendredi, le 8 Avril 1881.

Le Conseil de Ville s'étant, sur motion, formé en Comité général, Son
Honorable Maire quitte le fauteuil et nomme M. le Conseiller A. E. Gervais
président du Comité;

Et le dit Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les
plaintes suivantes, files suivant la loi entre les mains du Secrétaire Trésorier,
et qu'il a décidé sur icelles ainsi qu'il suit, savoir: —

Les plaintes de Napoléon Normand, J. A. Gagnon, A. P. Cressé, Rev. C. C.
Amarou, Edmond Blais, J. B. Bourgeois, P. J. V. Bourdon, Joseph Harnois,
et C. H. Prostès pour faire inscrire leurs noms sur la liste des électeurs
parlementaires de cette cité pour 1881 sont confirmées;

Celle de M. Pierre Bussière pour que le nom "Cadioux", dans la dite
liste, soit changé en celui de "L. A. Cadioux" est retirée par M. Bussière;

Celle de M. Pierre Bussière pour ajouter les initiales "L. A." au nom Senécal
est confirmée;

Celles de L. C. Parasin pour changer le nom de Alexis H. Desaulniers en celui
de François H. Desaulniers; de M. M. E. Gervais pour substituer les noms de
Joseph Antoine Amédée Fleury et Joseph Percule Alfred Fleury à celui de
Joseph Percule Fleury, et pour retrancher de la dite liste les noms de Joseph
Lepage et Léon Lepage, sont aussi confirmées;

Celle de Olivier Rivard pour demander l'inscription de son nom; de
G. H. de Göttingville pour demander la radiation du nom de John Lacroix;
et de P. Desilets pour l'inscription du nom de Charles Page sont rejetées;

Celle de L. H. Lemire n'est pas examinée, son nom étant déjà inscrit sur
la dite liste sous celui de Louis Lemire;

La plainte de Edmond Michelin pour faire retrancher les noms de
Olivier Rivard

Samedi, le 9 Avril 1881.

Olivier Rivard, Alexis Bergeron, Oregime Coustois, Hercule Dauphinois, Jean Girardeau, fils, Joseph Héroux, Jean Piché, Joseph St. Pierre, William Adams, John Berigord, Jerry Austin, Charles Hamel, B. Craig, Félix Desjardins, A. P. A. Knight, Philippe Marcoux, Pierre Poliquin, John Rogers, W. A. J. Whiteford et Augustin Abbott est confirmée; et la même plainte aussi pour faire retrancher les noms de Elzéar Pothier, Hercule Baribeau, Adolphe Pichette, Ernest Caccaud, J. C. O. Legendre, Louis Hajoie, ^x Théophile Lacerte et Joseph Piché est rejetée. La plainte du dit Edmond Michelin pour faire radier le nom de Mr. Edward J. Starkin est retirée;

La plainte de Joseph Hajoie est confirmée quant à faire retrancher les noms de Adolphe Beaudoin, Moïse Leauthier, Edouard Bouelin, Joseph Booz, Thomas Cyr, J. W. Cardwell, J. C. St. Craig, Joseph Monpas, George Lepronion, François Parent et Nicholas Perreault; et elle est rejetée quant au nom de Pierre Michelin qui est maintenu.

Après dix heures le Comité rapporte progrès et suggère que les plaintes qui n'ont pas été entendues et examinées, le soient demain soir, à sept heures et demi.

Son Honneur le Maire étant monté au fauteuil, le Conseil s'est ensuite ajourné à demain soir.

Samedi, le neuvième jour d'Avril 1881, le Conseil, sur motion à cet effet, s'étant de nouveau formé en comité général, Son Honneur le Maire a nommé Mr. le Conseiller Armand Edmond Gervais comme président du dit comité; et le dit comité a procédé à l'examen ou la correction de la susdite liste des électeurs parlementaires, et a décidé ainsi qu'il suit, savoir:

Les plaintes de J. G. A. Frigon pour remplacer le mot "architecte" après le nom de John Bourgeois par le mot "arpenteur"; de Arthur Brunelle, L. K. Deval, W. J. Farmer, Alfred J. C. Fearon, ~~Exchariste~~ ~~Gelin~~, Philippe Godin, Joseph Harnois, Geo. C. Stark, Emile A. Stark et Gerald E. Stark, Joseph L. Hajoie pour Joseph Vadeboncoeur, Oregime Lambert pour Joseph Lambert, Ephrem Landry, L. N. Lussier, Zéphisin Marchand, A. Mignault, J. B. A. Normand, André Pheau, J. O. Pheau et J. B. Thottier pour faire inscrire leurs noms sur la dite liste sont toutes acceptées et confirmées.

Les plaintes de Ed. Aubie, Zoil Thottier, F. G. Witherspoon, Willy Alarie, Caspard Brunelle et L. G. Lupien pour faire ajouter leurs noms à la

dite

+ Louis Ayotte
RLB

pour Ephrem Montour
RLB

Samedi, le 9 Avril 1881.

dite liste sont rejetées;

La plainte de Arthur Brunelle pour faire inscrire son nom sur la dite liste n'est pas considérée, une autre plainte du dit Arthur au même effet ayant déjà été acceptée;

N. M.ons retire sa plainte, vu qu'il n'est pas un sujet de Sa Majesté;

Notre Comité recommande que les décisions ci-dessus sur les dites plaintes soient confirmées par Notre Conseil.

Respectueusement soumis.

(signé)

A. E. Gervais.

Président

L. L. Migon

Secrétaire Trésorier.

^ Brunelle,
+ L.L.B.

* Le rapport ci-dessus étant soumis au Conseil qui se forme en assemblée régulière, il est

6^e motion.

* Proposé par l'Echevin Vanasse,
Secondé par le Conseil: Rousseau,

Qu'un comité de ce Conseil soit nommé aux fins de s'enquérir des faits qui sont allégués dans la requête de M. E. Normand actuellement sous considération, avec pouvoir d'appeler et d'assermenter des témoins, afin de faire l'enquête qui est autorisée par la section 74, chap. 51, Vict. 40, et que ce Comité fasse son rapport au Conseil le quatorze Avril courant, jour auquel il devra être ajourné.

Que le rapport du Comité général qui vient d'être lu, ne soit pas adopté avant que le Comité d'Enquête ait fait rapport à ce Conseil; et que les Echevins Bellefeuille et Caron, les Conseillers Cooke, Dean et Rousseau forment le dit Comité d'enquête. - La majorité du dit Comité d'enquête étant autorisée à sommer ~~les~~ les témoins et à ordonner la production de tout document concernant la dite enquête. M^r l'Echevin Caron devant être le président du dit Comité d'enquête.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne alors à jeudi, le quatorze d'Avril courant, à quatre heures de l'après-midi. (Cinq renvois en marge sont bons, deux mots rayés sont nuls.)

Ajournement.

Le Maire

L. L. Migon
Sec. Trés.

Jeudi, le 14 Avril 1881.

Jeudi, le 14 Avril 1881.

A une assemblée régulière, du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, jeudi, le quatorzième jour d'Avril courant, mil huit cent quatre-vingt-un, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Sévère Dumoulin, Cuyver,

Bellefeuille,

Bussière,

Caron,

Vanasse.

Messieurs les Conseillers

Coque,

A. C. Gervais,

M. C. Gervais

Wartel,

Roussau.

Rapport d'un Comité spécial d'enquête, sur requête de P. E. Normand, Ecs.

Rapport d'un Comité spécial nommé par le Conseil de Ville des Trois-Rivières, à sa séance du neuf d'Avril courant, sous l'autorité de la soixante-et-quatorzième section de l'Acte 40 Pict., chap. 57, pour faire une enquête sur des faits qui sont allégués dans la requête de Péléphore E. Normand, Ecs., laquelle requête présentée au dit Conseil de Ville, le dit jour, neuf Avril courant, se plaignait des décisions rendues par un Comité général du dit Conseil, sur les plaintes produites suivant la loi devant le dit Conseil, contre la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour la présente année.

Le dit Comité spécial d'Enquête a l'honneur de faire rapport que le onze d'Avril courant, il s'est réuni en assemblée et a résolu de tenir l'enquête ordonnée par le dit Conseil, mercredi, le treize du courant, et de notifier les parties intéressées et les témoins désignés par P. E. Normand, Ecs., d'être présents à la dite enquête; que le treize du courant, à trois heures de l'après-midi, le dit Comité s'est de nouveau assemblé et a procédé à la dite enquête.

Qu'un avis par écrit de Pierre Elzéar Pothier informant le Secrétaire-Trésorier du Conseil qu'il n'a pas l'intention de contester la demande contenue dans la requête de P. E. Normand pour faire rayer son nom de la dite liste et consentant à ce que son nom soit ôté ou radié de la

dite

Jeudi, le 14 Avril 1881.

dite liste; en conséquence votre Comité recommande que le nom du dit P. E. Pothier soit biffé de la dite liste, comme ne possédant pas les qualités requises pour être un électeur parlementaire; votre Comité recommande aussi que le nom du Révérend C. E. Amaron ne soit pas inscrit sur la dite liste des électeurs parlementaires, attendu que l'occupation de la maison appartenant à l'Eglise Presbytérienne en Canada, et habitée par le dit Rév. M. Amaron, en sa qualité de ministre de la dite église, ne constitue pas le genre d'occupation voulu par l'Acte électoral de Québec; John Lacroix a établi à la satisfaction de votre Comité qu'il possède les qualités requises par la loi pour être porté sur la dite liste des électeurs parlementaires; la propriété possédée par Charles Pagi et sur laquelle il prétend se qualifier pour être porté sur la dite liste, n'étant pas évaluée au Rôle d'Évaluation de cette cité à une somme suffisante pour lui donner la qualité d'électeur parlementaire, votre Comité est d'opinion que le nom du dit Charles Pagi ne peut être mis sur la dite liste. -

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.
Trois-Rivières, 13 Avril 1881.

(Signé) M. Caron, Président,
Joseph Bellefeuille,
J. C. Rousseau.

1^{re} motion.

Proposé par l'Échevin Vanasse,

Secondé par le Conseiller M. C. Gervais,

Que le rapport d'un comité général de ce Conseil, lu à la séance du dit Conseil le neuf du courant, et concernant les plaintes produites devant ce Conseil, suivant la loi, contre la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour la présente année, soit adopté, et que les corrections recommandées soient faites à la dite liste, en tant que les dites corrections ne sont pas contraires aux recommandations du rapport du Comité spécial d'enquête qui vient d'être lu. Que le dit rapport du Comité spécial d'enquête soit aussi adopté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

H. H. Migon,
Sec. Lés.

[Signature]
Maire.

A

Lundi, le 25 Avril 1881.

Lundi, 25 Avril 1881.
Pas de quorum.

Lundi, le vingt-cinq Avril 1881, n'y ayant pas un quorum des membres, il n'y a pas eu d'assemblée, et le Conseil est demeuré ajourné à mardi, le vingt-six d'Avril courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon
Sec. Gres.

Mardi, le 26 Avril 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite cité, mardi, le vingt-sixième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Bourger,

Messieurs les Echevins Bellefeuille

Bussière

Caron.

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Cooke,

A. C. Gervais,

M. C. Gervais,

Martel,

Rousseau.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu. —

1^{re} motion

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secondé par le Cons. Martel,

Que les requêtes de Messrs. Charles Marceau et autres et Edouard Boucher et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Charles Marceau et autres.

Requête de Messrs. Charles Marceau et autres demandant que le Conseil fasse poser des auvents sur la devanture de la halle du Marché-aux-dépensées.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de Edw. Boucher et autres.

Requête de Messrs. Edouard Boucher et autres demandant qu'il soit fait des trottoirs et qu'un fanal soit placé dans la rue Julie.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de M. Octave Girard.

Lettre de M. Octave Girard déclinant la charge de Conseiller pour le

Mardi, le 26 Avril 1881.

Rapport du Comité des Finances.

le quartier St-Jovis, pour cause de mauvaise santé et de manque du temps nécessaire pour remplir dignement les devoirs de cette charge.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Agueduc	194 10
" du Feu	27 61
" de la Police	172 25
" des Marchés	197 66
" del' Hôtel-de-Ville	163 04
" de la Commune	25 85
" de l'Éclairage	346 25
" des Femmes	509 82
Boulevard Turcotte	374 47
Rues sous contrôle	22 43
Ponts St-Maurice - Administration	105 06
do - Construction	253 72
Agueduc - "	74 58
Fonds d'Amortissement - Dette Consolidée	1000 "
do - Dette des Ponts St-Maurice	500 "
Billets Payables	2296 62
Intérêt & Commission	313 69
Annonces et Impressions	47 85
Contingents	1 "
Divers	56 42
Salaires	219 57
	\$ 6931 99

Respectueusement soumis,

(Signé)

J. C. Rousseau,

R. S. Cooke,

J. Bellefeuille.

2^e motion.

Proposé par le Con. Boudreault,
Secondé par le Con. M. C. Gervais,

Que

Mardi, le 26 Avril 1881.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Comité de
Police.

Rapport.

Le Comité de Police a l'honneur de faire rapport que lundi, le 25 du courant, à deux heures de l'après-midi, il s'est rassemblé afin de s'enquérir des faits concernant la plainte verbale faite au dit comité, au sujet de la conduite d'un des hommes de Police à une assemblée du Conseil de Ville, pour entendre et juger les plaintes contre la liste des Electeurs parlementaires de cette cité pour la présente année; mais qu'il n'a pu procéder, vu que le témoin nécessaire pour soutenir la susdite plainte est absent de cette cité.

Le tout est respectueusement soumis,
(Signé) P. B. Vanasse, Président.
" J. C. Rousseau,
" P. Bussière.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Rapport.

Le sousigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à votre Conseil que, le 19 du courant, à 7 heures, A. M., le feu s'est déclaré dans une maison située au N^o 79, sur la rue St. Paul, et appartenant à Narcisse Masse, Senior. Ce feu a originé par des étincelles sortant de la cheminée et a causé peu de dommages.

La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux, et a tendu 150 pieds de boyeaux durant l'espace de six minutes.

Le 23 du courant, à 5 heures et 20 minutes, P. M., le feu s'est déclaré sur le toit de la fonderie de M^{rs} Geo. M^{rs} Dougall, situé au N^o 27, sur la rue Notre-Dame, les dommages sont peu considérables, et ont été causés par des étincelles sortant de la cheminée.

La brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 200 pieds de boyeaux dans l'espace de cinq minutes, elle a pu rendre des services que trente-cinq minutes après son arrivée sur les lieux, vu qu'il n'y avait aucune pression d'eau; je dois dire que la jauge de la station ne marquait aucune pression lorsque l'alarme a été donnée. —

Le 24 du courant, à 1 heure, P. M., le feu s'est déclaré dans une maison située au coin des rues Bonaventure et St. Pierre; ce feu a été causé par des étincelles sortant de la cheminée. Les dommages sont de peu de valeur.

La brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 150
pieds

Feu à la fonderie de Geo M^{rs}
Dougall

Feu au coin des rues Bona-
venture et St. Pierre

Mardi, le 26 Avril 1881.

Feu à un hangar du chemin
de fer.

pieds de boyeaux dans l'espace de $1\frac{1}{2}$ minutes.

Le même jour, à 5 heures, p. m., le feu s'est déclaré dans un hangar du
chemin de fer Q. M. O. & O. - le feu a été causé par des étincelles sortant du touf-
feu d'une locomotive et les dommages sont peu considérables. -

La brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a constaté que le feu était éteint
lors de son arrivée. -

(Signé)

Respectueusement soumis
Ovide Rochéau,
Chef de la Brigade.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation
de cette cité, les billets suivants, savoir :

Portant intérêt de cinq pour cent par année :-

Billet à Joseph Guillemette 675⁰⁰ - A Joseph Guillemette, six cent soixante-et-quinze piastres;

" " P. N. Robert 200⁰⁰ - " P. N. Robert, deux cents piastres;

" " Alex. Alarie 45⁰⁰ - " Alexandre Alarie, soixante-et-quinze piastres;

Et portant trois pour cent d'intérêt par année :-

" " René Imbleau 200⁰⁰ - A Dame Veuve René Imbleau, deux cents piastres;

" " J. P. Dussablon 44⁰⁰ - " J. P. Dussablon, quarante-quatre piastres.

Adoptée.

4^e motion.

Certificats de licences
confirmés.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille

Secondé par le Cons. Gervais,

Que les certificats en faveur de Messrs. Thomas Bourgeois et P. N.
Panneton pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges ou de maisons
d'entretien public; et ceux en faveur de Messrs. L. Brunelle & frère, G. Bru-
nelles fils, Joseph Lamothe & frère, Géphirin Gauthier, C. Carignan, Alfred
Arcand, Olivier Trudelle, Napoléon Dupresne, L. J. Marcoux, et J. L. Rousseau
pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins pour y détailler des
liqueurs spiritueuses, soient examinés, et que les dits certificats soient
confirmés.

Que le nom de Joseph Riendeau dans le certificat en sa faveur pour
lui permettre d'obtenir une licence d'auberge, confirmé par ce Conseil
le sept de Mars dernier, soit changé en celui de "Joseph Riendeau G^l."

Que le certificat en faveur de M^r. Adélaïde Gauthier pour une licence de
restaurant (saloon) soit aussi confirmé. -

Adoptée.
Proposé -

Mardi, le 26 Avril 1881.

5^e motion.

Réponses à une tiers-saisie

Proposé par le Cons. J. C. Gervais,

Seconde par l'Échev. Pussière.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaitre pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Alfred Wellard et Hector Trépanier; savoir:

"Lors de la signification de la saisie-arrest faite en cette cause, la dite tiers-saisie ne devait rien au défendeur, Hector Trépanier, et n'avait rien en mains à lui appartenant, et ne doit rien actuellement. Le vingt-troisième jour de Mars dernier, L. A. Camirand, notaire, a signifié au dit Secrétaire-Trésorier copie d'un transport par Hector Trépanier à J. L. Clair, d'un compte du dit Hector Trépanier contre la dite Corporation, se montant à cent une piastres et quarante-et-un centins, pour des impressions et pour des annonces dans le journal "Le Constitutionnel", publié en cette dite cité, ainsi qu'il appert à la copie du susdit acte de transport et au compte qui sont ci-joints."

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le neuf de Mai prochain, à sept heures et demi du soir.

J. C. Gervais

Sec. Trés.

J. L. Clair

Maire.

Lundi, le 9 Mai 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le neuvième jour de Mai au l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Honorable le Maire,

Messieurs les Échevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, Écuyer.

J. Bellefeuille.

P. Pussière,

M. Caron,

P. A. Boudreault,

R. S. Cooke,

J. Deau,

M. C. Gervais,

Lundi, le 9 Mai 1881.

M. C. Gervais,
W. Martel,
J. C. Rousseau.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, il est
Proposé par le Cons. Rousseau.
Secondé par le Cons. Cooke.

Que les requêtes de Messrs. Thomas Chevalier, G. A. Gouin et David Thiedell
soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Thomas Che-
valier.

Requête de M. Thomas Chevalier qui demande qu'il soit fait un trottoir
le long du terrain du Gaz, sur la rue St-Roch, et que le canal, sur la même
rue, soit continué jusqu'à la rue Royale, pour l'écoulement des eaux stag-
nantes.

Référéé au Comité des Chemins.

Requête de G. A. Gouin, Ecr.

Requête de G. A. Gouin, Ecr., se plaignant du manque de postes ou stations
pour les cochers et les charretiers, et demandant que des postes soient établis
sur le quai de la Corporation, au pied de la rue du Platon, et sur le marché au foins,
demandant aussi que les susdit quai de la Corporation ne soit pas vendu
à des particuliers, ainsi qu'il est proposé de le faire.

Référéé au Comité des Chemins.

Requête de M. David
Thiedell.

Requête de M. David Thiedell pour acheter un terrain situé sur la rue Beau-
veau et que la Corporation a acquis à la vente du Secrétaire-Trésorier, le 7 de
Mars dernier.

Référéé aux Comités Permanents.

2^e motion.

Règlement pour l'élar-
gissement de la rue
Niverville.

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par le Cons. Cooke.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 86, Règlement concernant l'élar-
gissement de la rue Niverville," soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre LXX XVI.

Règlement concernant l'élargissement de la rue Niverville.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1. - En vertu des dispositions de la soixante-et-dixième section
de l'Acte de la Législature de Québec, 38 Vict., cap. 76, il est défendu de
faire

Lundi, le 9 Mai 1881.

faire et construire, ou de reconstruire, à l'avenir, aucune bâtisse dans l'alignement actuel de la rue Niverville, sur le côté sud-ouest de la dite rue. Et toute bâtisse qui sera, à l'avenir, construite ou reconstruite sur le côté sud-ouest de la dite rue Niverville, devra l'être à une distance de quinze pieds, plus ou moins, de l'alignement actuel et sur nouvel alignement que le Comité des Chemins de ce Conseil est par le présent autorisé à déterminer et à soumettre à l'approbation du dit Conseil.

Sec. 2. - Toute lièze de terrain que ce Conseil pourra, à l'avenir, acquérir sur le côté sud-ouest de la rue Niverville, conformément aux dispositions de la précédente section, sera gardée pour l'élargissement de la dite rue Niverville de manière qu'elle ait plus tard une largeur uniforme.

Sec. 3. - Toutes les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlements concernant les Règlements," susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées comme s'y appliquant.

Sec. 4. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, savoir:

Portant cinq pour cent d'intérêt: -

Billet à D^{lle} E. Sulte \$ 100.

A D^{lle} Emilie Sulte, cent piastres;

" " Ferd. Veullé 400.

" Ferdinand Veullé, quatre cents piastres;

" " Honore Godin 250.

" Honore Godin, deux cent cinquante piastres;

Portant intérêt à trois pour cent: -

" " D^{lle} J. Couture 50.

A D^{lle} Tharsile Couture, cinquante piastres;

" " Maxime Gelinas 100.

" Maxime Gelinas, cent piastres;

" " D^{lle} M. Buisson 125.

" D^{lle} Marie Buisson, cent vingt-cinq piastres;

" " Jos^{ph} L. Gervais 86.⁴⁰/₁₀₀

" Joseph L. Gervais, quatre-vingt-six ⁴⁰/₁₀₀ piastres.

Adoptée.

4^e motion.

Perdue.

Proposé par le Cons. Boudreaux,

Secondé par le Cons. Martel.

Que

Lundi, le 9 Mai 1881.

Que J. B. O. Dumont, Esc., Avocat, soit nommé conseiller au lieu et place de Onézime Carignan, Esc., résignataire, pour le quartier St. Louis.

Perdue sur division, savoir:

Pour: L'Échevin Bussière; les Conseillers Boudreault, Deauzartel — 4

Contre: - les Échevins Bellefeuille et Carou; les Conseillers Cooke, M. C. Gervais et Rousseau — 5. —

5^e motion.

Proposé par l'Échev. Carou,

Nomination de M^r W^m

Seconde par l'Échev. Bellefeuille,

Aarnois comme conseiller pour le quartier St. Louis.

Attendu que M^r Octave Girard avait été nommé conseiller pour le quartier St. Louis en remplacement de M^r Onézime Carignan, dont la résignation avait été acceptée par ce Conseil, et attendu que le dit Octave Girard a représenté qu'il est empêché d'accepter la dite charge, qu'il soit résolu: que les raisons données par le dit Octave Girard pour ne pas accepter la dite charge soient agréées par ce Conseil, et que M^r William Aarnois soit nommé Conseiller pour le quartier St. Louis en remplacement du dit Onézime Carignan.

Adoptée sur division de 5 pour et 4 contre, savoir: -

Pour: les Échev. Bellefeuille et Carou; les Cons. Cooke, M. C. Gervais et Rousseau. — 5

Contre: L'Échev. Bussière; les Cons. Boudreault, Deau et Martel — 4.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Comité pour amendements à la charte.

Seconde par l'Échev. Bussière,

Qu'un comité composé de Messrs. J. Bellefeuille, P. A. Boudreault, M. C. Gervais et du moteur soit nommé pour faire préparer les amendements qu'ils jugeront nécessaires à l'acte d'incorporation de cette cité, pour être soumis à la législature locale, à sa présente session, et de faire rapport à ce Conseil en diligence.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-trois du courant, à sept heures et demi du soir.

J. B. O. Dumont

Sec. Gés.

Maire

Vendredi, le 13 Mai 1881.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour prendre en considération une requête de Messrs. N. L. De noncourt & autres au sujet d'un projet de bill, maintenant devant la Législature de Québec, pour diviser la circonscription d'enregistrement des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 13 Mai 1881.

(Signé)

Sévère Dumoulin,

Maire.

Vendredi, le 13 Mai 1881.
Assemblée spéciale

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, vendredi, le treizième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cuyver.

Messieurs les Chevins Bellefeuille,

Bussière,

Caron,

Messieurs les Conseillers Cooke,

Martel,

Rousseau.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que la requête de Messrs. N. L. De noncourt et autres, soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. N. L. De noncourt & autres.

Requête de Messrs. N. L. De noncourt et autres demandant au Conseil de prendre immédiatement en considération la demande à la Législature locale de diviser la circonscription d'enregistrement des Trois-Rivières, et de voir s'il ne serait pas opportun pour votre Conseil de s'y opposer dans l'intérêt général de cette division d'enregistrement.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par l'Échev. Caron

Que

Vendredi, le 13 Mai 1881.

Pour s'opposer à la division
de la circonscription d'enri-
gistrément des Trois-Rivières

Que ce Conseil s'adresse à la Législature de cette Province, actuellement en session, pour demander que la circonscription d'enregistrement des Trois-Rivières ne soit pas subdivisée, et qu'une humble adresse, en ce sens, soit préparée et transmise à la Législature le plus tôt possible.

Adoptée.

Clôture.

Et la séance est levée.

H. Amigou
Sec. G^{ral}

Maire

Lundi, le 23 Mai 1881.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-troisième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Sévère Dumoulin, Curier,

Messieurs les Echevins

Bellefeuille,

Carou,

Messieurs les Conseillers

Boudreault,

Coque,

Deau,

A. E. Gervais,

M. C. Gervais,

Harrois,

Martel,

Rousseau.

Serment de M^r W^m Har-
nois, comme conseiller
pour le quartier St. Louis.

M^r William Harrois prête le serment voulu par la loi, comme conseiller pour le quartier St. Louis, en remplacement de M^r O. Carignan qui a résigné.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus, et il est
Proposé par le Cons. Coque,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Que la requête de M^r C. Bradley soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de C. Bradley, Cur.

Requête de C. Bradley demandant une exemption des taxes pendant dix ans en faveur d'une manufacture de papier qu'il se propose d'établir en cette cité, aussi que l'eau de l'aqueduc soit fournie au prix constant à

ce

Lundi, le 23 Mai 1881.

2^e motion.

cet établissement.

Proposé par le Cons. Cooke;

Secondé par le Cons. Dean.

Que les conclusions de la requête de C. Bradley, C^o, soient accordées aux conditions suivantes: La ou les bâtisses servant à la manufacture projetée sera ou seront exemptes de taxes pendant dix ans à compter de la mise en opérations de la dite manufacture; les tuyaux et leur pose, depuis les tuyaux déjà posés jusqu'à la manufacture, seront à la charge de M^r Bradley; et l'eau de l'aqueduc sera fournie à son établissement au prix coûtant, tel qu'établi par les officiers de ce Conseil. -

Adoptée.

Lettre de M^r F. C. Pleau.

Lettre de M^r F. C. Pleau demandant que le terrain du canal qui traversait sa propriété, au coin des rues St. George et St. Denis, lui soit cédé; ce canal ayant été ôté de sur ce terrain.

Référé au Comité des Chemins.

Poursuite de Viger & Sawyer.

Le Secrétaire dépose sur la table du Conseil copie d'une action de Messrs Viger & Sawyer pour dommages au montant de \$15⁰⁰ causé à un poël, le 23 Avril dernier, par suite du mauvais état des rues St. Charles et St. Paul. -

3^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Poursuite de Viger & Sawyer contestée. -

Secondé par le Cons. A. C. Gervais.

Que le procureur de ce Conseil soit autorisé à comparaître dans la cause de Viger & Sawyer contre la Corporation de cette cité, et à contester la dite action.

Adoptée.

Pour: - L'Échev. Bellefeuille; les Cons. A. C. Gervais, M. C. Gervais, Harnois et Rousseau. - 5

Contre: - L'Échev. Caron; les Cons. Poudreault, Cooke, Dean & Martel - 5
Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Rapport du Comité des Finances.

Rapports.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc

189 30

A reporter

189 30

Lundi, le 23 Mai 1881.

	Report	
Département du Feu	189	30
" de la Police	42	76
" des Chemins	221	05
" des Marchés	24	83
" de l'Hôtel-de-Ville	43	50
" de l'Eclairage	6	70
" de la Commune	2	"
Pont de St-Maurice - Administration	20	"
Carri Champlain	56	96
Aqueduc - Construction	27	05
Dette Consolidée	214	45
Fonds d'Amortissement	582	50
Billets Payables	15	80
Intérêt & Commission	2225	"
Assurances des Propriétés	486	02
" des Incendies	123	75
Papeterie & Impressions	9	60
Salaires	81	05
	219	57
	\$	4591 89

Respectueusement soumise,

(Signé)

R. S. Cooke,

Joseph Bellefeuille,

J. C. Rousseau,

Uld. Martel.

4^e motion.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais,

Secondé par le Cons. Boudreaux,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant Rapport.

de l'Aqueduc -

Visite des bornes-fontaines

Je, sous-signé, ai l'honneur d'informer Votre Conseil que les bornes-fontaines doivent être ouvertes tous les mois afin d'y laisser couler l'eau, ce qui est nécessaire au bon entretien des bornes-fontaines, et pour que l'eau ne séjourne pas au pied des bornes-fontaines, ce qui rend l'eau impropre et malsaine pour le besoin domestique. Dans mon opinion je crois que cet ouvrage devrait être fait par la Brigade du Feu qui se sert de ces bornes-fontaines

en

Lundi, le 23 Mai 1881.

en temps de feu. Il sera nécessaire que je sois averti chaque fois qu'on ouvrira ces bornes fontaines, afin que je puisse donner ordre aux ingénieurs de tenir une pression plus forte qu'en d'autres temps. Il serait aussi désirable qu'un rapport fut fait après chacune de ces inspections, mentionnant l'état des bornes fontaines.

Respectueusement soumise,

(Signé')

O. Z. Hamel,

S. A. J.-R. -

5^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Arnould,

Que les suggestions contenues dans le rapport du Surintendant de l'Agueduc, quant à la visite et à l'essai des bornes fontaines, soient approuvées, et que le Surintendant du Peu soit notifié de faire une fois par mois la visite de ces bornes fontaines et d'en faire rapport à ce Conseil.

Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport sur la requête de Geo. A. Gorin, C^o, qui lui avait été référée, et qui demandait qu'il fut assigné des postes ou stations pour les charretiers, et de plus que le quai de la Corporation, au pied de la rue du Platon, ne fut pas l'ové, qu'il a pris la susdite requête en considération et il recommande que le côté sud-ouest de cette partie de la rue St. Antoine, comprise entre les rues Notre-Dame et Badaud, soit établi un poste ou station pour les cochers et les charretiers. Les dits cochers et charretiers qui y stationneront avec leurs voitures ne devront pas se tenir sur les trottoirs de la dite rue ni obstruer la circulation, et ils devront se conformer aux directions de la police quant à la manière de placer leurs voitures à ces endroits ou stations.

Respectueusement soumise,

(Signé')

M. Martel,

J. C. Rousseau.

J. Bellefeuille.

6^e motion.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais,

Secondé par le Cons. A. C. Gervais,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée.

Rapport

Lundi, le 23 Mai 1881.

Rapport de J. A. M. Beaudry, Esr., du sujet d'un système général d'égouts.

Rapport de J. A. M. Beaudry, Esr., arpenteur et ingénieur civil, qui avait été chargé de faire un estimé du coût probable d'un système général d'égouts pour cette cité; lequel rapport représente qu'il est nécessaire, pour faire ces estimés, même approximativement, de prendre d'abord le nivellement de toutes les rues de la ville, d'en faire les sections, puis de mettre sur un plan, d'une échelle d'au moins 100 pieds anglais au pouce, l'élevation des points bas et des points hauts de toutes les rues de la ville, etc

Référé aux Comités Permanents.

4^e motion.
Certificat de licence confirmé.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,
Secondé par le Cons. Martel.

Que le certificat en faveur de A. S. Martel, & Co^{ie}, pour leur permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs soit examiné et confirmé.

Adoptée.

8^e motion.
Conseiller R. S. Cooke nommé président des élections municipales.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille,
Secondé par le Cons. Rousseau.

Que le Conseiller R. S. Cooke, Esr., soit le Président des élections municipales de cette cité qui se tiendront le lundi, quatrième jour de juillet prochain.

Adoptée.

9^e motion.
Vente du marché-au-foin et des étaux des bouchers.

Proposé par le Cons. Dean,
Secondé par le Cons. Martel.

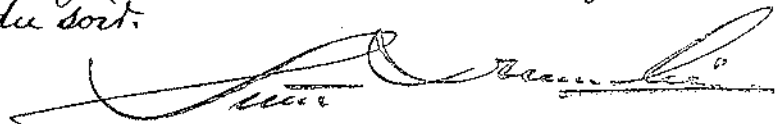
Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur le marché-au-foin, ainsi que les étaux des bouchers dans la halle du marché-aux-dennées, dont le loyer n'a pas été régulièrement payé aux termes des baux à loyer avec les dits bouchers, soient vendus par encaissement public, en la manière et aux conditions ordinaires, samedi, le dix-huitième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant midi, pour l'espace d'une année à dater du premier de juillet prochain, et que le prix de départ des revenus du dit marché au foin soit de soixante et cinq piastres.

Adoptée.

Ajournerement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le six de juin prochain, à sept heures et demi du soir.

J. L. Miquoy
Sec. Trés.



Maire.

Lundi, le 6 juin 1881.

Lundi, le 6 juin 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le sixième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:-

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Curjer.

Messieurs les Chevaliers Bellefeuille,

Russière,

Caron.

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Cooke,

Dean,

M. C. Gervais,

Starnois,

Martel,

Rousseau.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que les requêtes de Messrs. Henri Deslauriers & autres, Jérophim Marchand, Odilon Canneton et Antoine Chrétien et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Henri Deslauriers et autres.

Requête de Messrs. Henri Deslauriers et autres, charretiers, demandant qu'un poste ou station pour les charretiers soit établi sur le quai de la Corporation, en bas de la rue du Platon.

2^e motion

Quai en bas de la rue du Platon établi station pour les charretiers.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que les conclusions de la requête de Messrs. Henri Deslauriers et autres, charretiers, soient accordées, et qu'un poste ou station pour les charretiers soit établi sur le quai de la Corporation, au pied de la rue du Platon; les cochers et charretiers qui stationneront au susdit endroit ne devront pas se tenir sur les trottoirs des rue avoisinantes ni obstruer la circulation du public; et ils devront se conformer aux directions de la police quant à la manière de placer leurs voitures à ces endroits ou stations.

Adoptée.

Requête

Lundi, le 6 juin 1881.

Requête de Jéphi. Marchand.

Requête de M^r Jéphirin Marchand se plaignant que la taxe de 25 centins pour chaque tonne de charbon rendu dans un bateau, en cette cité, est trop élevée et offrant de payer la taxe ordinaire sur les commerçants.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Odilon Panneton.

Requête de M^r Odilon Panneton représentant qu'il est endetté envers la Corporation pour des taxes, etc, et demandant à être employé comme huissier ou comme peintre, afin de pouvoir payer cette dette.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Antoine Chrétien et autres.

Requête de Messrs. Antoine Chrétien et autres demandant qu'un réservoir soit posé au coin des rues Bureau et St. Denis.

Référé au Comité de l'Eclairage.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :

Département de l'Agueduc	4 22
" du Feu	1 80
" de l'Hôtel-de-Ville	1 82
" de la Police	32 25
" des Marchés	3 50
" de la Commune	8 50
" des Chemins	63 91
Carri Champlain	2 75
Carri La Fosse	" 80
Agueduc. - Construction	10 " "
Agueduc en Bois	" 60
Dettes Consolidées	3495 " "
Billets Payables	3700 " "
Intérêt & Commission	296 29
Frais Légaux	114 40
Servies d'Auissiers	10 95
Contingents	10 34
Divers	46 52
	\$ 7809 65

Respectueusement

Lundi, le 6 juin 1881.

3^e motion.

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke

"

Joseph Bellefeuille.

"

Mld. Martel,

"

J. C. Rousseau. -

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secondé par le Cons. M. C. Genvais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des
Chemins, sur requête
de Edouard Boucher et autres.

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de Messrs. Edouard Boucher et autres, présentée à votre Conseil le 26 Avril dernier, a l'honneur de faire rapport qu'il recommande que les conclusions de la dite requête soient accordées et que, en conséquence, il soit ordonné de faire un trottoir de première classe sur le côté sud-ouest de cette partie de la rue Julie comprise entre les rues St. Thomas et St. Martin, ainsi qu'une passerelle au coin de cette dernière rue; aussi, qu'un fanal à l'huile soit posé au coin des rues Julie et St. Martin.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

Mld. Martel,

"

P. Bussière,

"

J. C. Rousseau.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille

Secondé par le Cons. Cooke,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Martel,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, savoir:

Portant cinq pour cent d'intérêt par année:

A Joseph Guillemette, pour six cents piastres;

" D^{me} V. L. J. Robitaille, pour quinze cents piastres;

Portant quatre pour cent d'intérêt;

Billet à J. Guillemette \$600⁰⁰

" " D^{me} V. L. J. Robitaille 1500⁰⁰

" "

Lundi, le 6 juin 1881.

Billet à N. Mons	500.	A. N. Mons, pour cinq cents piastres; Portant trois pour cent d'intérêt;
Billet à Alex. Alarie	50.	A. Alexandre Alarie, pour cinquante piastres;
" " N. T. Robichon	500.	A. N. T. Robichon, pour cinq cents piastres;
" " J. P. Dusablou	102.	A. J. P. Dusablou, pour cent deux piastres;
" " Edm. Loranger	90.	A. Edouard Loranger, pour quatre-vingt dix piastres;
" " Max. Gelinac	50.	A. Maxime Gelinac, pour cinquante piastres.

Adoptées.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke.

Comité pour juger les plaintes
contre les listes des électeurs
municipaux.

Secondé par le Cons. M. E. Gervais.

Que Messrs. Bussière, Dean et A. E. Gervais soient et forment le comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être faites contre les listes des voteurs aux prochaines élections municipales, lesquelles listes doivent être préparées par le Secrétaire-Trésorier suivant la loi; et lesquelles plaintes seront entendues par le dit comité, mercredi, le vingt-deuxième jour de juin courant, à huit heures du soir.

Adoptées.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le vingt de juin courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon
Sec. - Trés.

Jean Rousseau
Maire.

Lundi, le 20 juin 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingtième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire. Sévère Dumoulin, Secy.

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Bussière,

Caron,

Nanasse,

Messieurs les Conseillers Boudreault, Cooke, A. E. Gervais.

M. E. Gervais, Arnois, Martel et

Rousseau.

L^r

Lundi, le 20 Juin 1881.

1^{re} motion.

Lire le procès-verbal de la dernière assemblée -

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que la requête des R^{es}des Soeurs de la Providence soit recue et lue.

Adoptée.

Requête des R^{es} Soeurs de la Providence.

Requête des Révérendes Soeurs de la Providence demandant qu'une borne-fontaine soit placée près de leur couvent, rue Julie.

Demande accordée.

Rapport des Comités Permanents, sur les requêtes de Géph. Marchand et Odilon Panneton.

Rapport.

Les Comités Permanents, après avoir pris en considération les requêtes de Messrs. Géphirin Marchand et Odilon Panneton, ont l'honneur de recommander qu'une licence annuelle de six piastres soit chargée à M^r. Marchand au lieu de la taxe de vingt-cinq centins par tonneau pour le charbon qu'il prend dans un bateau; et que M^r. Odilon Panneton, soit employé comme peintre, si l'occasion s'en présente, afin de lui fournir les moyens de réduire le montant de sa dette envers la Corporation, mais qu'il ne peut être employé comme huissier de votre Conseil, pour, entre autres raisons, parce que, par une résolution, votre Conseil a déjà décidé sur le choix d'un huissier.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Sévère Dumoulin, Président.

P. A. Boudreault,

M. Caron,

W. Martel,

M. G. Gervais,

P. B. Vanasse,

P. Bussière

Joseph Bellefeuille

A. G. Gervais.

W. Harnois.

R. S. Cooke.

J. C. Rousseau

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. M. G. Gervais,

Que le rapport des Comités Permanents soit adopté. - Adoptée.

Rapport

Lundi, le 20 juin 1881.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	186 50
" de la Police	170 "
" des Marchés	44 30
" de l'Hôtel-de-Ville	45 38
" de la Commune	25 50
" du Feu	4 30
" de l'Eclairage	2 "
" des Chemins	145 38
Carrié Champlain	18 "
Ponts St. Maurice, Administration	20 66
Acqueduc Construction	160 25
Dettes consolidées	1165 "
Billets Payables	2300 "
Intérêt & Commission	224 20
Papeterie & Impressions	12 60
Contingents	4 20
Divers	121 14
Salaires	219 57
	\$ 4868 98

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

"

R. S. Cooke,

J. C. Rousseau,

Md. Martel,

Joseph Bellefleur.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins, sur la requête de J. C. Pleau.

Rapport.

Le Comité des Chemins ayant pris en considération la requête de M. J. C. Pleau demandant que le terrain du canal qui traversait

Lundi, le 20 juin 1881.

traversait son emplacement, au coin des rues St. George et St. Denis, lui soit cédé, le dit canal ayant été reconstruit dans la rue St. George, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que la demande de M. Pleau devrait lui être accordée, à condition que le dit St. C. Pleau s'oblige de payer une rente annuelle constituée de une piastre.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Uld. Martel.

"

M. Caron.

"

P. B. Vanasse.

"

J. C. Rousseau.

"

P. Bussière.

4^e motion.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais.

Secondé par l'Echev. Vanasse.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité de l'Eclairage, sur la requête de Ant. Chrétien et autres.

Rapport.

Sur la requête de Messrs. Antoine Chrétien et autres, demandant qu'un réverbère soit placé au coin des rues Bureau et St. Denis, le Comité de l'Eclairage a l'honneur de recommander la pose de ce réverbère.

Respectueusement soumis.

(Signé)

A. C. Gervais.

"

M. C. Gervais.

"

R. S. Cooke.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau.

Secondé par l'Echev. Bellefeuille.

Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté.

Adoptée.

Rôle d'Evaluation révisé pour 1881, produit et déposé.

Le Rôle d'Evaluation révisé pour 1881, est produit et déposé sur la table du Conseil.

6^e motion

Proposé par le Cons. Martel.

Secondé par l'Echev. Bellefeuille.

Que le certificat en faveur de M. J. B. Gauthier pour lui permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs soit confirmé. — Adoptée.

Proposé

Certificat de licence confirmé.

Lundi, le 20 juin 1881.

4^e motion.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,
Secondé par le Cons. Boudreault;

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, savoir: -

Portant 5 pour cent d'intérêt par année:

Billet à Jos. Dufresne \$1900

Mr. Joseph Dufresne, pour dix-neuf cents piastres;

Portant trois pour cent d'intérêt l'an:

Billet à J. Bellefeuille 140

Mr. Joseph Bellefeuille, pour cent quarante piastres;

" " Moïse Gelinas 100

Mr. Moïse Gelinas, pour cent piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le vingt-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon
Sec. Secs.


Maire.

Lundi, le 27 juin 1881.

Lundi, le vingt-septième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-un, le Conseil de Ville ne s'est pas assemblée, n'y ayant le nombre de membres présents requis par la loi, et advenant huit heures du soir les membres suivants se sont retirés sans ajournement, savoir: -

Son Honneur le Maire; les Echevins Caron et Bussière, et les Conseillers Boudreault, Cooke et M. E. Gervais.

J. L. Migon
Sec. Secs.

Lundi, le 11 juillet 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, et convoquée par M. le Conseiller Cooke, Président, des élections municipales, lundi, le onzième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Léon Dumoulin, Cuyet;

Messieurs les Echevins Boudreault,

Bussière,

Dufresne,

Vanasse.

Messieurs

Quindi, le 11 juillet 1881.

Messieurs les Conseillers Cooke,
Dean,
DésotEAU
A. E. Gervais,
M. E. Gervais,
Harnois,
Jourdain,
Reynat.

Les membres du Conseil de Ville élus aux dernières élections municipales, savoir :

Sévère Dumoulin, Esc., comme Maire de la Cité;
Joseph Dufresne, Esc., comme échevin pour le quartier St-
Louis;
P. A. Boudreault, Esc., comme échevin pour le quartier St-Ursule;
Philippe Jourdain, Esc., comme conseiller pour le quartier St-
Louis;
Joseph Reynat, Esc., comme conseiller pour le quartier St-Ursule;
M. E. Gervais, Esc., comme conseiller pour le quartier Notre-Dame;
H. A. DésotEAU, Esc., comme conseiller pour le quartier St-Philippe,
prêtent le serment exigé par la loi et ils prennent leurs
sièges.

Le procès verbal de la dernière assemblée est ensuite lu. -

N^o motion.

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par l'Échev. Vanasse,

Que les requêtes de Messrs. J. N. Bureau et autres, Edmund
Collins, P. N. Robichon, J. Blouin & Co et M^{me} Chagnon soient
recues et lues.

Adoptée.

Requête de J. N. Bureau
et autres.

Requête de Messrs. J. N. Bureau et autres demandant que la
taxe imposée par le règlement de l'Agueduc sur les tuyaux
d'arrosage soit abolie.

Référé au Comité de l'Agueduc. -

Requête de Edmund
Collins.

Requête de M^{rs} Edmund Collins demandant que l'eau de
l'agueduc soit conduite à sa maison, sur la rue St. Marie.

Référé au Comité de l'Agueduc.

Requête de P. N. Robichon.

Requête de M^{rs} P. N. Robichon demandant que son salaire
comme

Lundi, le 11 juillet 1887.

comme premier ingénieur de l'Agueduc soit augmenté de \$100 par an.
Référé au Comité de l'Agueduc.

Requête de S. Blouin & Co. Requête de Messrs. S. Blouin & Co. offrant de s'abonner à l'année pour le passage sur les Ponts du St. Maurice. -
Référé aux Comités Permanents.

Requête de M. Chagnon. Requête de M. Wm. Chagnon, Agent de la Compagnie d'Imprimerie de Trois-Rivières, demandant qu'une partie des annonces et impressions de la Corporation soit accordée à cette Compagnie -
Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Secrétaire de la Société. Rapport.
Messieurs.

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil-de-Ville un état des recettes et des dépenses de la Corporation pour l'année terminée le 30 de juin dernier, tel que requis par la loi; lequel état détaillé, est attesté sous serment et certifié par les auditeurs.

Les revenus de l'année avaient été estimés à \$40,000, y compris une créance contre le Gouvernement Provincial de \$2,490.00, pour du terrain pris dans la Commune pour la voie du chemin de fer; et quoique cette dernière somme n'ait pu être collectée, les recettes ont été de \$43,577.88; soit un surplus de \$3,577.88.

Les appropriations votées par votre Conseil pour rencontrer les dépenses de l'année, tel que voulu par la loi, étaient aussi de \$40,000; dans ce montant étaient comprises \$1,534.00 en paiement des dettes; \$1,420 pour l'amortissement des débentures et \$2,000 pour le fonds de réserve, laissant pour le service de l'intérêt sur les dettes de la Corporation et pour les dépenses ordinaires pendant l'année, la somme de \$34,996.00; la somme totale dépensée est de \$38,268.07; en déduisant de cette somme celle de \$1,575.80 placée comme fonds d'amortissement des dettes consolidées et des Ponts du St. Maurice, le montant réel des dépenses a été de \$36,752.21, dont \$15,450²⁵ pour intérêt et \$21,307⁹⁶ pour les dépenses ordinaires de la Corporation.

Les revenus ayant donc été de	\$43,577.88
et les dépenses réelles de	36,752.21
le surplus des revenus est de	\$ 6,825.67

Le surplus a été employé au rachat de \$4,500.00 de débentures de la Dette Consolidée; à placer \$1,515.80 au fonds d'Amortissement de
diverses

Lundi, le 11 juillet 1881.

diverses dettes, à des travaux de construction de l'Agueduc etc.

Les dettes passives de la Corporation ont été augmentées de \$1959 pendant l'année; cela est dû aux dépôts faits par un grand nombre de personnes au taux de trois et quatre par cent par année. Ces dépôts ont été employés à rembourser les emprunts qui avaient été faits les années précédentes au taux de sept et huit pour cent par an. - Le taux de l'intérêt sur les dettes de la Corporation a, dans le cours de l'année, été réduit de manière à assurer annuellement une épargne de \$1500 à \$2000. - Le surplus du revenu est en grande partie dû à la vente faite, le printemps dernier, de plusieurs terrains sur lesquels il était dû plus de trois ans de taxes et autres charges.

Les dépenses des Départements des Chemins et de l'Hôtel-de-Ville ont de beaucoup excédé les appropriations votées pour ces deux départements. Les excédants de dépenses sont dûs à la construction de canaux d'égout dans les rues St. George, St. Philippe et St. Roch; à des réparations importantes au Boulevard Turcotte, et aux travaux exécutés dans la salle publique de l'Hôtel-de-Ville. Aucune appropriation n'avait été votée pour les canaux des rues St. George, St. Philippe et St. Roch; ces travaux ayant été décidés après le vote des appropriations.

Je suis heureux de pouvoir encore cette année soumettre à votre Conseil un rapport aussi satisfaisant, et de constater, pendant deux années consécutives, un surplus considérable.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

A. Wigton

Sec. Grés.

Rapport du Surintendant
de l'Agueduc. -

S. P.

Rapport.

Je, soussigné, Surintendant de l'Agueduc, ai l'honneur de soumettre à votre Conseil le tableau suivant constatant le nombre de révolutions faites et le nombre de gallons d'eau pompés par les appareils à vapeur de l'Agueduc durant l'année finissant le 30 juin 1881.

Mois

Lundi, le 11 juillet 1881.

Mois	Nombre de révolutions.	Nombre de gallons d'eau pompés.
juillet 1880	380.020	4940.260
Aout "	304.810	3962.530
Septembre "	337.070	4562.260
Octobre "	363.210	4721.730
Novembre "	363.490	4725.370
Décembre "	395.800	5145.400
Janvier 1881	319.355	2220.315
Février "	304.810	3962.530
Mars "	322.420	4191.460
Avril "	324.560	4219.280
Mai "	336.960	4380.480
Juin "	355.910	4626.830
	4.122.415	52.658.445

Il y a actuellement déposé 6527 tuyaux en fer de 9, 6 et 4 pouces, formant une longueur de 58725 pieds et se répartissant comme suit, savoir : 798 tuyaux de 9 pouces = 7182 ; 3578 tuyaux de 6 pouces = 31.662 pieds ; 2209 tuyaux de 4 pouces = 19.881 pieds. De plus, il a été posé 550 pieds de tuyaux en plomb d'un pouce et 3225 pieds de tuyaux d'un pouce en fer, aussi 3465 pieds de tuyaux d'un demi pouce, dont 470 pieds en plomb et 2995 pieds en fer. La quantité de tuyaux non employés qui reste en mains est comme suit, savoir : 20 tuyaux de 9 pouces, 356 de 6 pouces et 203 de 4 pouces ; le nombre de bornes fontaines posées est de 52 et il en reste une en mains, celle qui doit être posée vis-à-vis le Couvent des Sœurs de la Providence.

Le nombre de robinets à arrêt posés est de 33 et se répartit comme suit, savoir : 4 de 9 pouces ; 17 de 6 pouces et 12 de 4 pouces, il en reste deux en mains, un de 4 et un de 6 pouces. Comme vous avez pu le voir dans un rapport que j'ai fait dans le cours du mois de juin dernier, je recommandais que les bornes fontaines fussent ouvertes tous les mois afin de les tenir en bon état de fonctionnement et aussi afin que l'eau ne restât pas stagnante au pied des bornes fontaines, ce qui la rendait impropre et malsaine ; et je recommandais fortement que cela ne fut pas négligé. Certaines personnes ont fait des remarques à ce sujet, je dois dire qu'il

Lundi, le 11 juillet 1881.

qu'il ne faut pas prendre ces plaintes comme étant justes, car il faut que cela se fasse pour le bon entretien; l'eau ne sera trouillée que pendant une courte durée. Je crois devoir informer votre Conseil que pour rendre le système du télégraphe d'alarme complet, il faudrait qu'il fut posé un téléphone pour prévenir les ingénieurs chaque fois que nous aurions quelque chose à faire, soit aux valves ou aux bornes-fontaines, afin d'éviter les accidents. Je fais ces remarques dans le but de mettre notre système sur le meilleur pied possible, et sans qu'il reste rien à désirer, car je crois devoir dire que plusieurs villes ont souffert de leur manque d'organisation, et que cela leur a coûté non seulement la perte de leurs fortunes, mais encore des pertes de vies qui ne se retrouvent pas; une autre remarque que je crois devoir soumettre à votre Conseil, c'est que beaucoup de personnes s'alarment sur le fait que nous n'avons qu'un tuyeau coursier depuis les engins de l'Agueduc jusqu'à la rue Royale, et que si ce tuyeau manquait en temps de feu, nous serions dans la triste nécessité de voir brûler nos propriétés sans pouvoir les protéger; à cela, je réponds que les citoyens peuvent se rassurer et que des mesures ont été prises à cet égard; ces moyens, les voici: les ingénieurs ont été avertis de ne jamais élever la pression à plus de cent livres dans n'importe quel temps; soit pendant un incendie ou dans tout autre cas, nous n'avons jamais besoin d'une pression de plus de cent livres; pour faire voir que nous pouvons demeurer en sûreté, les tuyeaux de l'Agueduc ont déjà subi une pression de 145 livres au pouce carré, et qu'ils ont parfaitement soutenu cette pression; J'ai le plaisir de dire que les tuyeaux coursiers et de service, ainsi que les valves, n'ont subi aucun dommage des gelées de l'hiver dernier. Trois bornes-fontaines ont gelé une fois et ont été dégelées de suite; je crois devoir dire que, dans mon opinion, pas une autre localité dans la Prévostie, peut en dire autant, car je vois dans le rapport du Surintendant de l'Agueduc de Montréal que 226 bornes-fontaines ont gelé 668 fois pendant l'hiver. Le fait prouve que nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour protéger nos bornes-fontaines contre la rude

saison

Lundi, le 11 juillet 1881.

saison de l'hiver.

Respectueusement soumis,

(Signé)

O. J. Hamel.

S. A. J. R. -

Rapport du Surintendant
du Feu.

Feu à des bâtisses appartenant à P. C. Panneton, Esr.

Rapport.
Le sousigné, Surintendant du Feu, a l'honneur de faire rapport que le 2 Juin dernier, à 4 heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans les écuries et hangars appartenant à P. C. Panneton, Esr., au coin des rues St. Olivier et Chausante, et a détruit une partie de ces bâtisses. La brigade n'a pu se rendre immédiatement sur les lieux, après l'alarme donnée, attendu que le cheval noir n'a pas obéi de suite et a retardé le départ des dévidoirs, ce qui est cause que l'incendie avait déjà fait de grands progrès lorsque la brigade a été prête à combattre le feu; 300 pieds de boyaux ont été tendus.

Depuis cette date, la brigade s'est aussi rendue à l'appel de cinq autres alarmes de peu de conséquence et qui n'ont pas nécessité le travail des pompiers -

Tel qu'ordonné par une résolution du Conseil de Ville, les bornes-fontaines ont été examinées et essayées au commencement des mois de Juin et de Juillet, et elles sont en bon ordre. - J'ai aussi fait faire la visite des cours et bâtisses; Le tout est en ordre parfait.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Ovide Rocheleau.

Chef de la Brigade du Feu. -

2^e motion.

Principale.

Echevin Vanasse nommé
pro-maire.

Proposé par le Cons. Starnois.

Secondé par le Cons. M. C. Gervais.

Que M. l'Echev. P. B. Vanasse soit le pro-maire pour le présent semestre

3^e motion.

Amendement.

perdu -

Proposé par le Cons. Jourdain

Secondé par le Cons. Décosteau, en amendement: -

Que Pierre Alphonse Boudreault, Esr., Avocat, échevin pour le quartier Ste. Ursule, soit nommé maire suppléant de ce Conseil pour le présent semestre

Le vote étant pris l'amendement (motion N^o 3) est perdu, ont voté
Pour: l'Echev. Bussière; les Cons. Décosteau et Jourdain. - 3.

Contre: l'Echev. Dupresne; les Cons. Deau, A. C. Gervais, M. C. Gervais,
Starnois et Reynat. 6 -

La motion principale (N^o 2) est alors mise aux voix et adoptée, ont

Lundi, le 11 juillet, 1881.

ont voté 4 pour et 2 contre, savoir:

Pour: Les Echev. Bussière et Dupresne; les Conseillers Dean, A.C. Gervais, M. C. Gervais, Harnois et Reynat = 7.

Contre: Les Cons. Décoteau & Jourdain - 2 -

4^e motion.

Nomination des Comités
Permanents.

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondé par le Cons. Bussière,

Que les Comités Permanents de ce Conseil, pour l'année courante, soient formés ainsi qu'il suit:

- Finances: - R. S. Cooke, Président,
Echevins Bussière et Vanasse; Conseillers Dean
et Reynat;
- Hôtel-de-Ville: - Conseiller A.C. Gervais, Président,
Echevin Boudreault, Conseillers Cooke, Dean, Reynat.
- Santé: - Conseiller M. C. Gervais, Président,
Echevins Boudreault, Bussière et Dupresne, Conseiller
Harnois.
- Aqueduc: - Conseiller Dean, Président,
Echevin Vanasse, Conseillers Cooke, M. C. Gervais et
Reynat.
- Feu: - Echevin Boudreault, Président,
Conseillers Décoteau, M. C. Gervais, Jourdain et Reynat.
- Police: - Echevin P. B. Vanasse, Président,
Echevins Boudreault & Dupresne; Conseillers Dean
et M. C. Gervais.
- Chemins: - Echevin Dupresne, Président,
Echevins Bussière et Vanasse; Conseillers Har-
nois et Jourdain;
- Eclairage: - Conseiller Harnois, Président,
Conseillers Cooke, Décoteau, A.C. Gervais et M. C.
Gervais; -
- Marchés: - Conseiller Jourdain, Président,
Echevins Dupresne & Vanasse; Conseillers Décoteau &
M. C. Gervais;
- Commune: - Echev. Bussière, Président.
Conseillers Décoteau, Harnois, Jourdain et Reynat.

Proposé

Lundi, le 11 juillet 1881.

5^e motion.
Nominations des Audi-
teurs.

Proposé par l'Echev. Bussière,
Secondé par le Cons. A. C. Gervais,
Que Messrs. M^{rs} Lanigan et P. C. Panneton soient les auditeurs pour l'an-
née courante.

Ajournement

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-cinq du courant,
à sept heures et demi du soir.

Adoptée.

A. C. Gervais

Secrétaire-trésorier.

Maire.

Lundi, le 25 juillet 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-
cinquième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, à huit
heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par
la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourges,

Messieurs les Echevins Bondreault,

Bussière,

Dufresne,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers Cooke,

Dean,

Décoteau,

M. C. Gervais,

Harrois,

Jourdain,

Reynard.

Lû le procès-verbal de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par l'Echev. Bussière,

Que les requêtes de Messrs. Robert Kiernan, Louis Hamel,
fils, et autres, André Courteau, Louis Hamel, père, et Noël Hamel,
Joseph Cloutier, Luc Lacombe, les Révérendes Dames Ursulines,
Honore Lord, Henri Godin, Ovide Rocheleau, l'Union Musicale et
Amée Panneton soient reçues et lûes,

Adoptée.

Requête

Lundi, le 25 juillet 1881.

Requête de M. Kiernan, Co.	Requête de Robert Kiernan, Co., demandant des réparations au bureau d'enregistrement et l'usage d'une partie de la salle St. Joseph, vu l'exiguïté du local actuel. Référéé aux Comités Permanents.
Requête de Ls. Hamel, fils et autres, constables de police.	Requête de Messrs. Louis Hamel, fils, et autres, constables de police, demandant que leurs salaires soient élevés à \$1 ⁰⁰ par jour, fêtes et dimanches compris. Référéé aux Comités de la Police et du Feu.
Requête de André Courteau.	Requête de M ^r . André Courteau demandant que son salaire soit le même que celui des autres hommes de police. Référéé aux Comités de la Police et du Feu.
Requête de Ls. Hamel, père, et Noël Hamel.	Requête de Messrs. Louis Hamel, père, et Noël Hamel, demandant que leurs salaires comme clerc et aides clerc du marché aux denrées soient augmentés. Référéé au Comité des Marchés.
Requête de M ^r . Joseph Blouvier.	Requête de M ^r . Joseph Blouvier, assistant clerc du marché aux denrées pour demander une augmentation de salaire. - Référéé au Comité des Marchés.
Requête de Luc Lacombe.	Requête de M ^r . Luc Lacombe pour demander que son salaire soit augmenté, attendu que les devoirs de sa charge sont considérablement augmentés, vu la pose de plusieurs fanaux d'éclairage à l'huile. Référéé aux Comités de la Commune et de l'Éclairage.
Requête de Honoré Lord.	Requête de M ^r . Honoré Lord demandant une augmentation de salaire. Référéé au Comité de l'Acqueduc.
Requête de M ^r . Henri Godin.	Requête de M ^r . Henri Godin demandant que son salaire soit augmenté. Référéé aux Comités Permanents.
Requête des Rév ^{des} Dames Ursulines.	Requête des Rév ^{des} Dames Ursulines demandant la permission de déplacer la rue Ste. Hélène, en la plaçant un peu au nord-est du site qu'elle occupe actuellement.
2 ^e motion. Requête ci-dessus accordée.	Proposé par l'Échevin Bussière, Secondé par le Conseiller Jourdain. Que les conclusions de la requête des Rév ^{des} Dames Ursulines, demandant le déplacement de la rue Ste. Hélène, soient soient.

Lundi, le 25 juillet 1881.

soient accordés pourvu que ces dames soient responsables envers la Corporation de cette cité de tous dommages ou indemnités que des tiers pourraient réclamer en conséquence du changement du site de la dite rue, Ste. Hélène; les frais de fermeture de la rue actuelle, de l'ouverture et du parachèvement de la nouvelle rue Ste. Hélène devant être à la charge des Révérendes Dames Ursulines. La nouvelle rue devra aussi être ouverte conformément aux règlements de cette cité. - Adoptée -

Requête de M. Ovide Roche-
leau.

Requête de M. Ovide Rocheleau, Inspecteur de Ville, demandant que son salaire soit élevé à l'ancien chiffre.

Référé aux Comités de la Police et du Feu. -

Requête de l'Union Mus-
sicale.

Requête de l'Union Musicale demandant une aide de \$250 pour le soutien de la fanfare de cette Union. -

3^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Requête ci-dessus accordée.

Secondé par le Cons. Beau.

Que les conclusions de la requête de l'Union Musicale soient accordées.

Adoptée sur division, savoir :

Pour : Les Echev. Boudreault, Bussière et Vanasse; les Cons. Cooke, Beau, M. C. Gervais et Reynard. 7-

Contre : L' Echev. Dupresne; les Cons. Desjardins, Harnois et Jourdain. 4-

Requête de Aimée Pan-
netou.

Requête de M^{lle} Aimée Pannetou demandant de quelle manière l'avocat de la Corporation est payé, et s'il ne serait pas plus avantageux d'en nommer un autre avec salaire fixe -

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de S. C. Hart, Cos.

Lettre de S. C. Hart, Cos., se plaignant que la rue Champlain est mal entretenue.

Référé au Comité des Chemins.

Avis du Shérif au
sujet d'un aliéné.

Avis de la part du Shérif du district des Trois-Rivières, au Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières qu' Euchariste Casabon alias Caliste Casaubon, un aliéné détenu dans la prison des Trois-Rivières, a été transféré de la dite prison à l'Asile des Aliénés de Québec.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les
paiements

Lundi, le 25 juillet 1881.

paie listes suivantes:-

Département de l'Agueduc	2401	90
" des Marchés	9	60
" du Feu	18	"
" de la Police	25	03
" de l'Hôtel-de-Ville	1063	36
" de l'Eclairage	287	55
" de la Commune	8	65
" de la Santé	"	30
" des Chemins	60	32
Rues sous contrôle	24	02
Carré Champlain	19	50
Carré La Posa	3	40
Ponts du St. Maurice - Administration	11	80
Agueduc - Construction	26	80
Billets Payables	9201	40
Intérêt et Commission	5358	36
Assurance des Propriétés de la Corporation	120	"
" " " des Incendies	233	"
Papeterie et Impressions	70	78
Divers	119	10
Contingents	61	40
	\$ 19124	27

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke

P. Bussière,

P. B. Vanasse,

J. Dean.

4^e motion.

Proposé par le Cons. M. G. Gervais,

Secondé par le Cons. Reynar,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comptable
de l'Agueduc.-

Rapport.

Présente le rapport annuel du Comptable de l'Agueduc,
contenant un état des recettes et des dépenses du Département
de

Lundi, le 25 juillet 1881.

5^e motion.

del' Aqueduc jusqu'au 30 Juin 1881.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais,

Secondé par le Cons. Jourdain,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, savoir:

Portant cinq pour cent d'intérêt par année:

Billet à A. L. Désaulniers \$300

Antoine L. Désaulniers, trois cents piastres;

" " Honoré Godin 200

Honoré Godin, deux cents piastres;

" " Alph. Dubord 3600

Alphonse Dubord, & Co., trois mille six cent piastres;

Et portant trois pour cent d'intérêt par année:

" " Max. Gelinac 40

Maxime Gelinac, quarante piastres;

" " Moïse Gelinac 50

Moïse Gelinac, cinquante piastres;

" " D^{me} V^{ve} J. B. de Niverville 175

D^{me} V^{ve} Joseph B. de Niverville, cent soixante et quinze piastres;

" " Moïse Gelinac 50

Moïse Gelinac, cinquante piastres.

Adoptée.

10^e motion.

Comité Général sur les plaintes contre le rôle d'évaluation

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour entendre et juger les plaintes contre le rôle d'évaluation pour la présente année.

Adoptée.

Son Honneur le Maire nomme M. le Conseiller Cooke pour présider le Comité Général, il quitte le fauteuil et le Conseil s'étant formé en comité procède à l'examen des plaintes qui ont été filées contre le rôle d'évaluation révisé pour 1881. A dix heures, le Comité rapporte progrès.

Ajournement.

Son Honneur reprend son siège et le Conseil s'ajourne à Vendredi prochain, le vingt-neuf du courant, à sept heures du soir.

H. A. Migon

Secrétaire-Trésorier.



Maire.

Vendredi, le 29 juillet 1881-

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, vendredi, le vingt-neuvième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures et demi du soir, en la manière et suivant

les

Vendredi, le 29 juillet 1881.

les formalités prescrites par la loi, étaient présentes :

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourger,
Messieurs les Echevins Boudreault,

Bussière,

Dufresne,

Messieurs les Conseillers Cooke,

Dean,

Décoteau,

M. E. Gervais,

Harnois,

Jourdain,

Reynat.

Lu le procès-verbal de la dernière séance.

Avis de motion.

Echevin Boudreault.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que les règlements de ce Conseil concernant les Aubergistes et les Marchands de liqueurs soient amendés à l'effet d'imposer une taxe ou licence sur les personnes qui vendent des liqueurs en quantités plus considérables que trois gallons à la fois.

Trois-Rivières, 29 juillet 1881.

(Signé)

P. A. Boudreault.

1^{re} motion

Paiement de \$250 à l'Union Musicale -

Proposé par l'Echev. Boudreault.

Secondé par le Cons. M. E. Gervais,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à l'Union Musicale la somme de deux cent cinquante piastres qui a été votée pour venir en aide à cette société, pourvu que le président de la dite Union Musicale déclare par écrit que la fanfare de cette société sera à la disposition de Son Honneur le Maire lorsque ses services seront requis pour des fêtes ou réceptions publiques, et que les instruments de musique seront considérés être la propriété de la Corporation, et lui seront remis, au cas où la dite Union Musicale serait dissoute.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secondé par le Cons. Cooke

Que ce Conseil se forme en Comité général pour continuer l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation révisé pour l'année

Vendredi, le 29 juillet 1881.

l'année courante.

Adoptée.

Comité général sur
les plaintes contre le
rôle d'évaluation.

Le Conseil se forme alors en Comité sous la présidence de M. le Conseiller Cooke, et continue à examiner et juger sur les plaintes contre le rôle d'évaluation révisé pour 1881. Toutes les plaintes ayant été produites, le Comité s'ajourne à vendredi prochain pour décider au sujet d'un certain nombre dont la considération a été remise. —

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à samedi, le trentième courant, à sept heures et demi du soir.

A. J. J. J.
Secr. G. S.

Le Maire

Samedi, le 30 juillet
1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, samedi, le trentième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer.

Messieurs les Echevins, Dufresne,
Vanasse,

Messieurs les Conseillers Cooke,

Dean,

M. E. Gervais,

Jourdain.

Avis de motion.
Conseiller Jourdain.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le règlement de ce Conseil, chap. XX, qui décrète que les revenus des marchés et au poisson seront réservés à la Corporation, soit rappelé et annullé et qu'il soit passé un règlement pour ordonner la vente à l'encan, comme par le passé, des taxes journalières et pesées des dits marchés.

En Conseil, ce 30 juillet 1881.

(Signé)

Philippe Jourdain.

Proposé

Samedi, le 30 juillet 1881.

1^{re} motion.

Appropriations pour
1881 = 1882.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par le Cons. Dean.

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, tel que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1881-1882.

Revenus Probables.	Montants.	
Taxes et Cotisations:		
Cotisations régulières	10540	" "
Taxe du Ramonage	450	" "
Taxe sur Bateaux	125	" "
Taxe des Rues sous Contrôle	325	" "
		11440
Licences		5000
Marchés		2750
Commune:		
Rentés Constituéés	500	" "
Loyers de terrains, pâturages, commutations, etc.	100	" "
		600
Eaux de l'Eau		13000
Ponts du St. Maurice		4000
Loyer de la Salle Publique		250
Intérêt sur Obligations des Incendies		900
Revenus Casuels:		
Pétitions	12	" "
Apposition du Sceau	5	" "
Avis aux Contribuables	33	" "
Divers	10	" "
		60
		\$ 38,000
Il est de plus dû par le Gouvernement de la Province de Québec \$1850 pour terrain pris dans la Commune pour la voie du chemin de fer, avec intérêts accrus, mais dont la collection est incertaine, en tout environ		2,000
		40,000

Samedi, le 30 juillet 1881.

<u>Dépenses Probables.</u>				
1°	Dettes payables dans l'année:			
	Dette flottante:	Billets 57.503.25		
		Emprunts 25.00		
		Obligations 18.307.34	75.835	59
	À déduire: montants dont le principal ne sera pas demandé, ou pour lesquels il sera nécessaire de faire des emprunts		45.810	59
				25.00
2°	Fonds d'Amortissement:			
	Dette Consolidée, 2% sur \$41.500.		830	" "
	Dette des Ponts St. Maurice, 2% sur \$25.500		570	" "
	(L'amortissement de la Dette de l'Aqueduc est fait d'avance par le rachat de débentures, et celui de la dette du chemin de fer n'est pas encore exigible.)			1.340.00
3°	Intérêt, Escompte et Commission:			
	7% d'intérêt sur \$41.500 - Dette Consolidée		2905	" "
	6% " " \$99.673 ³² - Dette de l'Aqueduc		5976	80
	6% " " \$25.500 - Dette des Ponts St. Maurice		1530	" "
	6% " " 5.176 ⁰¹ - Dette de l'Hot-de-V. & Carré Champ.		310	56
	5% " " 48.075 ²⁵ - Billets Payables		2403	76
	4% " " 8162.00 " "		326	48
	3% " " 1266 ⁰⁰ " "		37	98
	8% " " 25 ⁰⁰ Emprunts		2	" "
	8% " " 5200 ⁰⁰ Obligations		416	" "
	7% " " 500 ⁰⁰ do		35	" "
	6% " " 7531 ³³ do et Constitutive		451	" "
	Intérêt sur dépôts et impieuvés		140	42
	Commission		60	" "
	Timbres		5	" "
			14600	" "
	Moins à collecter:			
	Intérêt sur arriérés	150.00		
	" " dépôts aux banques	150.00		
	" " divers	50.00	350	" "
				14.250.00
4°	Salaires des Officiers et Employés:			
	Secrétaires-Trésoriers		1.000	" "
	A reporter		1.000	" "
				15.615.00

Samedi, le 30 juillet 1881.

4°	Salaires: Continué: Report	1000	" "	15615	" "
	Assistant Secrétaire-Trésorier	500	" "		
	Assistant-Comptable	300	" "		
	Inspecteur-de-Ville	500	" "		
	2 Auditeurs	50	" "		
	3 Evaluateurs	120	" "		
	Collecteurs et Messagers	360	" "	2830	" "
5°	Assurances des Propriétés de la Corporation:				
	Contre le Feu	300	" "		
	Contre les Explosions	15	" "	315	" "
6°	Département du Feu:				
	Fournitures, Entretien et Réparations	215	" "		
	Chauffage	55	" "		
	Fourrage et entretien de 2 chevaux	110	" "		
	Télégraphe d'alarme	75	" "		
	Costumes des pompiers	25	" "		
	Ramonage	60	" "		
	A. Landry, Ouvrier	24	" "		
	Imprimés	36	" "	600	" "
7°	Département de l'Acqueduc:-				
	Salairé du Surintendant	450	" "		
	" " Comptable	800	" "		
	" de l'Assistant-Comptable	200	" "		
	" du 1 ^{er} Ingénieur	425	" "		
	" " 2 ^e Ingénieur	325	" "		
	Tourne-Robinet	72	" "		
	Chauffage (charbon \$2316 ⁹⁵ - bois, etc \$53 ⁰⁵)	2370	" "		
	Entretien et Réparations	300	" "		
	Papeterie, Annonces et Impressions	100	" "		
	Crées publiques	8	" "		
	Timbres poste et télégrammes	2	" "		
	Engineer & Mining Journal	4	" "		
	Imprimés	44	" "	5100	" "
8°	Département de l'Eclairage:-				
	Compagnie du Gaz	1300	" "		
	Lampes à l'huile	176	" "		
	A reporter	1476	" "	24460	" "

Samedi, le 30 juillet 1881.

8°	Département de l'Éclairage - Continué - Report	1476	" "	24460	" "
	Adolphe Landry	24	" "	✓ 1500	" "
9°	Département des Marchés :				
	Entretien & Réparations (Nouveaux trottoirs & perrons \$400)	600	" "		
	Salaires du Clerc du Marché aux Denrées nul	"	" "		
	Inspection des Poids et Mesures	7	" "		
	Criées publiques et affiches	350			
	Chauffage	"	" "		
	Imprévus	8950		✓ 700	" "
10°	Département des Chemins :-				
	Entretien & Réparations (pont de la rue St. Philippe \$300)	600	" "		
	Effets et outils	300	" "		
	Traverses et Chemins d'Évier	150	" "		
	Actes notariés et enregistrements	10	" "		
	Criées publiques	5	" "		
	Ad. Landry, ouvrier	48	" "		
	Inspecteur des chemins, plans et spécifications	300	" "		
	Rues nouvelles	500	" "		
	Imprévus	137	" "	✓ 2050	" "
11°	Département de la Commune :-				
	Entretien et Réparations	80	" "		
	Loyers de taureaux	30	" "		
	Salaires du Gardien et un aide	265	" "	✓ 375	" "
12°	Département de la Santé :-			✓ 25	" "
13°	Département de la Police :-				
	Salaires de la Brigade: 6 hommes à \$325	1950	" "		
	" " " " " 1 "	265	" "		
	Arrestations et transports de prisonniers	20	" "		
	Pension " "	25	" "		
	Timbres judiciaires	50	" "		
	Police spéciale	25	" "		
	Costumes	200	" "		
	Aménagement et Entretien	25	" "		
	Imprévus	15	" "		
		2575	" "		
	A déduire: amendes, etc., à percevoir	120	" "	✓ 2455	" "
	A reportés			31565	" "

Samedi, le 30 juillet 1881.

14 ^o	Département de l'Hôtel-de-Ville, Report			31565 " "
	Entretien et Réparations	200 " "		
	Ameublement et fournitures	40 " "		
	Ad. Landry, ouvrier	24 " "		
	Chauffage (Charbon \$260; Bois, environ \$40)	300 " "		
	Impreurs	36 " "		
	Réparations et additions à la fournaise	125 " "	✓	725 " "
15 ^o	Frais de Poursuites			800 " "
16 ^o	Papeterie, Annonces et Impressions			500 " "
17 ^o	Carriés Publics :-			
	Carrié Champlain	300 " "		
	Carrié La Pousse	10 " "	✓	310 " "
18 ^o	Ponts du St. Maurice:			
	Salaires du Gardien	200 " "		
	Chauffage et Eclairage	60 " "		
	Entretien et Réparations (pontage à renouveler \$600)	792 " "		
	Ad. Landry, ouvrier	48 " "	✓	1100 " "
19 ^o	Rues sous Contrôle			350 " "
20 ^o	Dépenses Contingentes:			
	Elections Municipales	40 " "		
	Cautionnement du Secrétaire Trésorier	50 " "		
	Frais de voyages	100 " "		
	Timbres poste et Télégrammes	20 " "		
	Criées publiques et affiches	8 " "		
	Actes notariés et enregistrements	32 " "		
	Fêtes publiques	50 " "		
	L'Union Musicale	250 " "		
	Impreurs	200 " "	✓	750 " "
21	Fonds de Réserve de 5% sur revenu estimé à \$38000			1900 " "
				38000 " "

Adoptée -

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à vendredi, le cinq d'Aout prochain, à sept heures et demi du soir

J. L. Vigor
Sec. Trés.

Maire.

Vendredi, le 5 Aout 1881.

Vendredi, le 5 Aout
1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le cinquième jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Chevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, Beuret,

Boudreault,

Russière

Dufresne,

Vanasse,

Coque,

Deau,

Nicoletau,

M. E. Gervais,

Jourdain.

Lu les procès-verbaux des deux dernières séances.

Lettre de la Riv^{de} Sœur
Supérieure des Dames M^{rs}
sulpiciennes.

Lettre de la Riv^{de} Sœur St. Henri, Supérieure du Monastère des Dames M^{rs} sulpiciennes, remerciant le Conseil d'avoir accorde' les conclusions de leur requête pour changer la localisation de la rue Ste-
Hélène.

1^{re} motion.

Pour vendre les revenus
du marché-aux-denrées

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondi par l'Échev. Vanasse,

Que la résolution de ce Conseil, passée le treizième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-huit, ordonnant qu'à compter du premier de juillet suivant, la Corporation de cette cité percevra directement, par un clerc du marché à être nommé à cet effet, les revenus, taxes journalières et pesées du marché-aux-denrées, soit rap-
pelée et annulée, et que, à compter du premier jour de Septembre prochain, les dites taxes journalières et pesées du marché-aux-den-
rées seront collectées, comme par le passé, par un adjudicataire des susdits revenus; les dispositions du règlement de ce Conseil concernant les marchés, et ses amendements, en force avant le pre-
mier jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-huit, devant s'appliquer à la vente des dits revenus et aux devoirs et pouvoirs du dit adjudicataire.

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits
de

Vendredi, le 5 Août 1881.

de pesée sur le marché-aux-denrées pour les dix mois commençant le premier jour de Septembre prochain et se terminant le trente de Juin de l'année prochaine, soient vendus par encan public, en la manière et aux conditions établies avant le premier Juillet 1878, samedi, le vingtième jour d'Août-courant, à dix heures de l'avant-midi, et que la mise à prix des dits revenus soit sur le pied de huit cents piastres par année.

Adoptée.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Poudreault,
Secondé par l'Échev. Bussière,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 86, Règlement pour amender le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs, et ses amendements", soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre LXXXVI. (Bis)

Règlement pour amender le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs," et ses amendements.

Attendu qu'il est nécessaire d'amender de nouveau le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-onze, et concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs, il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. - Il sera payé annuellement au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, par toute personne possédant, occupant ou tenant un magasin de liqueurs en gros, aux termes de la première section de l'acte de la Législature de Québec, #344 Vict., chap. 11, une taxe ou cotisation annuelle de cinquante piastres.

Sec. 2. - Il sera aussi payé annuellement au dit Secrétaire-Trésorier par tout club ou association dans lequel les profits de la vente de liqueurs enivrantes et de l'usage de tables de billards appartiennent aux membres du club, qui sont propriétaires bona

fide

Règlement concernant
la vente des liqueurs a-
mendé

Taxe de \$50 sur les mar-
chands de liqueurs en
gros.

Taxe de \$20 sur les clubs.

Vendredi, le 5 Aout 1881.

fide de tous les effets mobiliers contenus dans le dit club et sont les propriétaires ou locataires de l'établissement, une taxe ou cotisation de vingt piastres.

Sec. 3 - Les dispositions du susdit chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, ou de ses amendements, susceptibles de s'appliquer à ce présent règlement, s'y appliqueront.

Sec. 4 - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par le Cons. F. A. Décoteau,

Secondé par le Cons. Jourdain,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter pour et au nom de la Corporation de cette cité, des représentants de Euchariste Duchaine, actuellement détenu dans un des asiles d'aliénés de cette province, un acte de rétrocession de l'emplacement N^o 258, sur le côté nord-est de la rue Bureau.

La Corporation et les représentants du dit Euchariste Duchaine devant se donner réciproquement quittance de tous droits et réclamations sur le dit terrain.

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondé par le Cons. M. E. Gervais,

Que ce Conseil se forme en comité général pour continuer l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation révisé pour cette année.

Adoptée.

Comité général sur les plaintes contre le rôle d'évaluation.

Le Conseil s'est alors formé en comité général, sous la présidence de M. le Conseiller Cooke, et les plaintes dont la considération avait été remise à cette présente séance sont examinées, et fait au Conseil le rapport suivant:

Rapport du comité général.

Rapport.

Le Comité Général du Conseil qui avait été chargé d'entendre, de considérer et de juger sur les plaintes files contre le Rôle d'Évaluation révisé pour 1881, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné toutes les plaintes qui lui ont été soumises et qu'il a décidé et jugé sur icelles ainsi qu'il l'appert au mémoire ci-après.

Rôle d'évaluation révisé pour 1881, clos et homologué.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 5 Aout 1881 -

(Signé)

R. S. Cooke, président

J. Beau-

J. A. Décoteau

Vendredi, le 5 Aout 1881.

(Signé)

F. A. Décoteau.

"

P. Bussière,

"

P. A. Boudreault,

"

Joseph Dupresne,

"

M. E. Gervais,

"

Philippe Jourdain.

5^e motion.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,

Rôle d'évaluation révisé pour 1881, clos et homologué.

Secondé par le Cons. Jourdain,

Que le rapport du Comité général de ce Conseil soit adopté et que le rôle d'évaluation révisé pour 1881 soit déclaré clos et homologué.

Ajournement.

Adoptée.
Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-deux du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon
Secr. G^{ral}



Maire.

Lundi, le 22 Aout 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-deuxième jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Bourger,

Messieurs les Echevins Boudreault,

Bussière,

Dupresne,

Messieurs les Conseillers Cooke,

Décoteau,

A. E. Gervais,

Harnois.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Décoteau,

Secondé par le Cons. A. E. Gervais,

Que les requêtes de Messrs. Ross, Richie & Co et autres et James Barnard et autres soient reçues et lues.

Adoptée
Requête

Lundi, le 22 Aout 1881.

Requête de Messrs. Ross,
Ritchie & Co. et autres.

Requête de Messrs. Ross, Ritchie & Co. et autres se plaignant du mauvais état de la rue St. Paul, près la rue Notre-Dame, l'eau de la pluie séjourant dans la rue et se répandant dans les caves.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Messrs. James
Barnard et autres.

Requête de Messrs. James Barnard et autres demandant que la rue St. Charles, vis-à-vis la propriété de W. M. D. Dawson, Esq., soit élargie, de manière à avoir une largeur uniforme.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :

Département de l'Agueduc	193 54
" " do	189 34
" du Feu	17 66
" de la Police	377 31
" des Marchés	163 53
" de l'Eclairage	8 40
" del'Hôtel de Ville	11 70
" de la Commune	55 79
" des Chemins	191 38
Rues sous contrôle	" 65
Carre Champlain	1292 95
Pont St. Maurice	137 32
Agueduc - Construction	162 16
Billets Payables	1039 57
Intérêt & Commission	169 09
Assurances des Incendies	33 " "
Papeterie & Impressions	5 70
Contingents	271 29
Divers	294 92
Salaires	613 30
Frais Légaux	213 37
	5741 96-

Respectueusement

Lundi, le 22 Août 1881.

Respectueusement soumis.

(Signé)

R. S. Cooke.

"

P. Bussière.

"

A. E. Gervais.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Boudreault,

Secondé par le Cons. Starnois.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport.

Le Comité des Chemins recommande que le côté nord-est de la station du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, en cette cité, soit déclaré être un poste ou station pour les cochers et charretiers.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Joseph Dufresne,

"

M^r. Starnois.

"

P. Bussière.

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Boudreault,

Secondé par le Cons. Décoteau,

Que, sous l'autorité de la dix-neuvième section du chapitre quinze des règlements de ce Conseil, et sur la recom-

mandation du Comité des Chemins, la place ou terrain qui est au nord-est et au sud-est de la gare ou station des passagers du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, sur la rue Champflour, en cette cité, soit déclaré être un poste ou station pour les cochers et charretiers licenciés. Les dits cochers et charretiers devront placer leurs voitures et équipages, au dit poste, tel qu'il sera requis par les hommes de police de cette cité; ils devront se tenir sur le trottoir ou platte-forme au nord-est de la dite gare ou station; ils ne gêneront pas la circulation sur la dite platte-forme, ni ils obstrueront les portes de la gare, les barrières et passages pour communiquer avec les autres parties de la dite gare ou de ses alentours; ils ne pourront laisser leur poste, entrer dans la dite gare ou se tenir sur les trottoirs qui entoureront les autres côtés de la gare sans en être requis par les

voyageurs

Lundi, le 22 Aout 1881.

voyageurs ou autres personnes qui auraient des baggages ou autres effets à leur livrer, ou sans la permission des hommes de police; et ils n'importuneront pas les voyageurs et les passants en leur demandant de l'emploi.

Les dits cochers et charretiers devront obéir aux ordres et directions de la police quant à la manière de se tenir et de placer leurs voitures au dit poste, sous les pénalités imposées pour infraction aux dispositions du susdit chapitre quinze des règlements de ce Conseil.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par l'Échev. Boudreau,

Secondé par le Cons. A. G. Gervais.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, savoir:—

Billet à M. Bellefeuille 100	Friedric Bellefeuille, pour cent piastres, avec intérêt de trois pour cent;
" " Honoré Godin 150	Honoré Godin, pour cent cinquante piastres, avec intérêt de cinq pour cent;
" " M ^r J ^{os} Dupresne 270	M ^r J ^{os} Dupresne, pour deux cent soixante-et-dix piastres;
" " Hon. Savard 100	Honoré Savard, pour cent piastres;
" " Léger Girard 620	Léger Girard, pour six cent vingt piastres, avec intérêt de quatre pour cent.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le vingt-neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

A. G. Gervais
Secr. G^{er}.


Maire.

Lundi, le 29 Aout 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-neuvième jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Curé,

Messieurs les Échevins Bussière,

Dupresne,

Messieurs les Conseillers Cooke,

Deau,

Bécoteau,

A. G. Gervais,

Lundi, le 29 Aout 1881.

A. C. Gervais.

M. C. Gervais.

Jourdain,

Reynat.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par l'Échev. Bussière,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que les requêtes de Messrs. Norbert Gingras et autres, Cléophas Lord et St. M. Balcer et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Norb. Gingras et autres.

Requête de Messrs. Norbert Gingras et autres se plaignant que les conducteurs d'omnibus ont droit d'entrer en dedans de la barrière à la station du chemin de fer, ce qui est refusé aux cochers et charretiers, et de plus que des places sont réservées pour les omnibus.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Cléophas Lord.

Requête de M. Cléophas Lord demandant l'usage d'un morceau de terrain dans la Commune.

Référéé au Comité de la Commune.

Requête de St. M. Balcer et autres.

Requête de Messrs. St. M. Balcer et autres demandant qu'il soit construit une estrade dans le Carré Champlain pour l'usage de la fanfare de l'Union Musicale.

Référéé aux Comités Permanents.

Lettre de M. Geo. McDougall et John Houlston.

Lettre de Messrs. Geo. McDougall et John Houlston demandant qu'il soit planté des arbres le long de la rue St. Maurice, tel que stipulé aux actes de cession de terrains pour l'ouverture de cette rue.

Référéé au Comité des Chemins.

Offres légales par P. N. Martel, Cor.

Offres légales à la réquisition de P. N. Martel, Cor., de la somme de \$130, étant l'intérêt échû le 30 Novembre 1880, sur la dette de \$5200 des représentants de feu Charles Boucher de Niverville, Cor. Considération remise.

Rapport du Surintendant des Chemins, sur requête de Ross, Ritchie et autres.

Rapport Je, soussigné, Surintendant des Chemins, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil, qui ayant pris connaissance d'une requête envoyée à votre Conseil, le 22 courant, en réponse à cette

Lundi, le 29 Aout 1881.

cette requête je dois dire que cette partie de la rue St-Paul est souvent dans un très mauvais état, vu la négligence de certaines personnes qui se plaignent dans la requête ci-haut mentionnée, et qui croient que la Corporation est obligée de faire ces ouvrages sans rien leur charger. Ce n'est pas faute d'avoir été averties à plusieurs reprises.

Je crois devoir faire mention de la rue Hertel qui est presque impassable le printemps et l'automne, vu son peu de largeur et aussi les propriétaires ne veulent pas faire attention à nos ordres. C'est pourquoi je prends la liberté de demander à votre conseil si je dois faire faire ces travaux; il est vrai que les règlements de cette ville nous donnent le pouvoir de faire ces ouvrages, après avoir notifié les propriétaires et les occupants et leur avoir donné un certain délai; mais j'ai cru que je devais mettre ces faits devant votre conseil afin d'en être avisé.

Respectueusement soumise,

(Signé)

O. J. Hamel.

Surintendant des Chemins.

Référé au Comité des Chemins.

Avis de motion.

Avis.

Je donne par le présent avis, qui au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai qu'il soit passé un règlement et statuant que tout chien nuisible ou vicieux ou dont la taxe n'aura pas été payée par la personne tenue de la payer, soit tué, et pour assurer plus facilement la perception de la dite taxe.

En conseil, ce 29 Aout 1881 -

(Signé)

Pierre Bussière

2^e motion.

Comité spécial sur les affaires de la Corporation.

Proposé par le Cons. Gooke,

Secondé par l'Echev. Bussière,

Qu'un comité composé de Messieurs Vanasse, Bean et du moteur, tous trois membres du Comité des Finances, de ce Conseil, soit chargé, avec l'aide des officiers de la Corporation, de préparer un état détaillé des montants dus à cette dernière pour taxes, prêts, taxes de l'eau, rentes foncières et autres charges, en même temps qu'un état détaillé des montants dus par la Corporation sur obligations, billets, débentures et autres titres de créances, avec le taux d'intérêt et le montant en dépôt aux banques; le tout avec dates, et accompagné d'une liste des personnes qui doivent à la Corporation et de celles

envers

ordonnant
+
L. B.

Lundi, le 29 Août 1881.

envers lesquelles cette dernière est endettée; et de constater, autant qu'il sera possible, comment a été créée la dette flottante qui pèse actuellement sur la Corporation de cette cité, et accumulée depuis la consolidation de la dette municipale en 1874, et de faire rapport au Conseil en diligence.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le douze de Septembre prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon.

Sec. Grés.

Maire.

Lundi, le 12 Septemb. 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le douzième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, Bourget,

Bussière,

Dufrene,

Vanasse,

Dean,

Décoteau,

A. E. Gervais,

M. E. Gervais,

Jourdain,

Reymar.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Dean,

Secondé par le Cons. Décoteau,

Que les requêtes de Messrs. W. J. Rickaby, André Courteau et autres soient reçues et lues.

Passée.

Requête de W. J. Rickaby.

Requête de Mr. W. J. Rickaby, agent spécial de la Compagnie d'Assurance "La Citoyenné", département de la Vie et des accidents proposant d'assurer les hommes de la brigade du feu contre les

Lundi, le 12 Septembre 1881.

accidents et blessures corporelles, au taux de \$12 pour \$1000; les dites \$1000 payables au décès d'un membre de la police, si ce décès est causé par un accident, ou \$50 par semaine pendant la maladie résultant de cet accident, et ce pendant 10 semaines. -

Référé aux Comités Permanents.

Requête de André Cousteau & autres.

Requête de Messrs. André Cousteau et autres demandant que la rue St. Hélène soit continuée en ligne, avec la partie de la dite rue qui est actuellement déplacée, jusqu'à la rue St. Charles. -

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Ed. Ricard.

Requête de M^r. Ed. Ricard demandant que l'emplacement au coin des rues Royale & Bureau lui soit vendu. - Comité des Chemins.

Résolution de l'Union Musicale.

Résolution de l'Union Musicale remerciant le Conseil de lui avoir voté \$250. -

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Pour répondre aux offres réelles faites par P. N. Martel, Esq.

Secondé par le Cons. M. E. Gervais,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à répondre comme suit aux offres réelles faites à la Corporation de cette cité, le 23 d'Avril dernier, par J. L. Craig, Esq., notaire, à la requisition de P. N. Martel, Esq., de payer une somme de cent trente piastres due à la dite Corporation pour une année d'intérêt échue le 30 Novembre 1880 sur la dette de cinq mille deux cent piastres des représentants de feu Charles Boucher de Niserville, savoir: "La Corporation de la Cité des Trois Rivières recevra du dit P. N. Martel, Esq., la susdite somme de cent trente piastres pour et à l'acquit de "Uldoric Martel, père, Esq.; la dite Corporation n'entendant pas renoncer au droit qu'elle a contre le dit Uldoric Martel, père, comme son principal débiteur de la dite somme de \$5200." -

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Bussière,

Secondé par le Cons. M. E. Gervais,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 87, règlement pour amendes le "chapitre huit des règlements de ce Conseil concernant la Police," soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Règlement de Police amendé.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre I, XXVII.

Règlement pour amendes le chapitre huit des règlements de ce Conseil concernant

concernant la Police.

Attendu qu'il est désirable d'amender le chapitre huit des réglemens de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante et dix, et concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du bon ordre dans la cité des Trois-Rivieres, il est ordonné et statué comme suit par le Conseil de la dite cité, savoir: -

Sec. 1. - En vertu des dispositions de la quatre-vingt-unième section de l'acte 38 Vict., cap. 76, le Comité de Police de ce Conseil pourra, par une résolution à cet effet, ordonner que tout chien nuisible ou vicieux, tout chien qui est atteint de quelque maladie contagieuse, ou qui est considéré par le dit comité, être une source de danger pour la sûreté et la santé des citoyens soit immédiatement tue.

Sec. 2. Il sera loisible au dit Comité de Police de faire tuer tout chien dont la taxe imposée par les réglemens de ce Conseil n'aura pas été payée, lorsqu'il apparaîtra, par un retour d'huissier, que la dite taxe n'a pu et ne peut être prélevée de la personne tenue au paiement de telle taxe.

Sec. 3. - Les dispositions du chapitre premier des réglemens de ce Conseil susceptibles de s'appliquer au présent règlement s'y appliqueront.

Sec. 4. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondé par le Cons. M. G. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, avec intérêt de quatre pour cent l'an, savoir: -

Billet à St. Lajoie	2000.	A Henri Lajoie, deux mille piastres;
" " El. Desilets	280.	" Eléonore Desilets, deux cent quatre-vingt piastres;
" " Jos. Dufresne	400.	" Joseph Dufresne, quatre cents piastres;
" " Jules Dumont	300.	" Jules Dumont, trois cents piastres;
" " Désiré Lacerte	60.	et à Désiré Lacerte, soixante piastres, avec intérêt de 3 pour cent l'an.

Adoptés.

5^e motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Secondé par le Cons. A. G. Gervais,

Que

Chambre des Notaires,
Usage de la Grande Salle
de l'Hôtel-de-Ville.

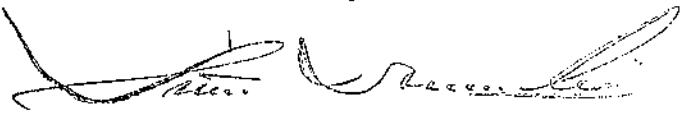
Que ce Conseil offre à la Chambre des Notaires de la Province de Québec l'usage gratuit de la Salle Publique de l'Hôtel-de-Ville, pour les assemblées de ladite Chambre.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le vingt-sixième jour de Septembre courant, à sept heures et demi du soir.

Adoptée.

J. P. Pigeon
Secrétaire.



Maire.

Lundi, le 26 septembre 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-sixième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Bourgeois,

Messieurs les Echevins Boudreault,

Bussière,

Dufresne,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers

Deau,

A. G. Gervais,

M. G. Gervais,

Starnois,

Jourdain,

Reynard.

Lui le procès-verbal de la dernière séance.

Saisie-arrest contre J. O.
Dusault.

Présentée copie d'un bref de saisie-arrest contre Joseph Dusault, contracteur.

M^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Boudreault,

Réponses à une tiers-saisie
contre J. O. Dusault.

Secondé par le Cons. M. G. Gervais,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaitre, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre François-Nazaire Jacob et Joseph Dusault, savoir:—
"La dite Corporation, tiers-saisie, doit à Jos. O. Dusault trois piastres et
soixante"

Lundi, le 26 Septembre 1881.

"soixante centime pour trois jours d'ouvrage comme charpentier, à
"une piastre et vingt centime par jour; à déduire de cette somme celle
"de une piastre et quatre-vingt centime due à la dite tiers-saisie par
"le dit J. O. Desault pour taxes municipales."

Adoptée.

Rapport des Comités Per-
manents sur la requête de
Norbert Gingras et autres
cochers -

Rapport.

Les Comités Permanents du Conseil auxquels avait été référé la
requête de Messrs. Norbert Gingras et autres, cochers licenciés, ont
l'honneur de faire rapport qu'après avoir examiné les allégués de
la dite requête, ils sont d'opinion que les réglemens et résolutions
de ce Conseil, ainsi que les arrangements faits par la police pour la
conduite des conducteurs d'omnibus d'hôtels, des cochers et charre-
tiers à la station du chemin de fer du Nord, doivent être maintenus;
que les agents des hôtels qui envoient leurs omnibus à la dite station,
lors du passage des trains de voyageurs, doivent avoir le droit de se
tenir sur la plateforme longeant la voie du dit chemin de fer,
mais qu'il ne doit pas leur être permis d'entrer dans les chars ou
dans la station pour solliciter les voyageurs, non plus que de
conduire dans leurs omnibus les voyageurs qui ne fréquentent pas
leurs hôtels. Que les cochers ou conducteurs de ces omnibus ne
doivent pas laisser leurs voitures sans gardien.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Sévère Dumoulin, Président,

"

J. Deau,

"

Joseph Dufresne,

"

Philippe Jourdain,

"

Wm. Arnois,

"

P. B. Vanasse,

"

Joseph Reynar,

"

M. C. Gervais.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Fi-
nances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a
examiné

Lundi, le 26 Septembre, 1881.

examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les états suivants:

Département de l'Agueduc	203 04
" du Peu	42 15
" de la Police	186 56
" des Marchés	55 93
" de l'Hôtel-de-Ville	315 44
" de la Commune	26 08
" de l'Eclairage	18 05
" des Chemins	97 12
Rues sous Contrôle	42 75
Carri Champlain	20 65
Ponts St. Maurice	23 06
Agueduc. - Construction	65 74
Fonds d'Amortissement, Dette Consolidée	2000 "
Billets Payables	5786 91
Intérêt & Commission	333 62
Frais Légaux	132 75
Papeterie & Impressions	" 50
Services d'Huissiers	" 70
Contingents	27 58
Divers	22 74
Salaires	221 65
	\$ 9.653 35

Respectueusement soumis,

(Signé)

P. B. Vanasse,

"

P. Bussière,

"

J. Dean,

"

A. E. Gervais.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondé par le Cons. M. E. Gervais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surin-
tendant de l'Agueduc

Rapport.

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil qu'il

Lundi, le 26 Septembre 1881.

* Le rapport ci-dessus est accompagné d'un rapport de Geo. C. Robb, ingénieur en chef de la "Canadian Steam Users Assn.", sur l'état des bouilloires de l'Acqueduc, qui sont déclarées être en bon ordre.

a été posé aux pompes à vapeur de l'Acqueduc deux lubricateurs pour l'huile, ce qui, à mon avis, est une grande économie et qui était en même temps, indispensable; j'ai aussi fait poser deux jauges à vapeur aux bouilloires, afin de pouvoir mieux connaître la pression de vapeur sur les bouilloires. Mon rapport concernant l'état actuel des appareils à vapeur de l'Acqueduc vous sera soumis par l'Inspecteur de la "Canadian Steam Users Insurance Association", lequel je crois, vous trouverez satisfaisant.

Respectueusement soumis,
 (Signé) O. J. Hamel.
 S. A. I. R.

4^e motion.
 Encouragement aux manufactures.

* Proposé par l'Echevin Vanasse.

Secondé par le Cons. Reynat.

Qui afin d'encourager l'établissement de manufactures dans les limites de cette cité, le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer dans la "Gazette" de Montréal, et dans le "Mail" de Toronto, que la Corporation de cette cité est prête à accorder un bonus et une exemption de taxes pendant un certain nombre d'années à toute manufacture qui serait établie en cette ville; ce bonus et cette exemption de taxes devant être en proportion de l'importance de ces établissements.

Adoptée.

5^e motion.
 Pour constables du Gouvernement à la station du chemin de fer et barrières sur la rue Bonaventure.

Proposé par l'Echev. Vanasse.

Secondé par l'Echev. Dussière.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à écrire l'Honorable Ministre des Travaux Publics et des Chemins de fer de la Province de Québec pour lui demander de faire nommer un ou plusieurs constables pour faire observer la paix et le bon ordre à la station du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, en cette cité, tel qu'il est autorisé par l'acte des Chemins de fer de Québec, 32 Vict., chap. 57, Sect. 49, ainsi que de faire placer des barrières à l'intersection de la rue Bonaventure avec le dit chemin de fer.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Reynat.

Secondé par l'Echev. Vanasse.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de notifier Messieurs E. M. Hart.

Lundi, le 26 Septembre, 1881.

Avis à Messrs. E. M. Hart et autres que la Corporation reprend le terrain en face de leurs propriétés sur la rue Royale.

Messrs. E. M. Hart, Armand Dusault, Antoine Marineau, Octave Marinneau, Alphonse Rocheleau et les Héritiers Joseph Hamel, ou leurs représentants, que c'est l'intention de ce Conseil de reprendre, le premier jour de Novembre prochain, la possession de cette partie de la rue Royale, longeant ou au front de leurs terrains et emplacements, dont l'usage et la jouissance leur avait été cédée temporairement suivant une résolution de ce Conseil passée le vingt-deuxième jour d'Octobre mil huit cent soixante-treize.

Adoptée.

4^e motion.
Au sujet de la mort du
Président Garfield.

Proposé par l'Échevin Boudreault,
Secondé par l'Échevin Vanasse.

Que le Conseil Municipal de la Cité des Trois-Rivières a appris avec un profond regret la mort du Président des États-Unis, et qu'il désire en cette circonstance exprimer au Gouvernement et à la Nation Américaine ses plus sincères sympathies à propos du malheur qui vient de les frapper, et toute l'horreur qui il éprouve pour un crime dont les suites ont entraîné la mort du représentant de cinquante millions d'hommes.

Que le Conseil espère que la Divine Providence soutiendra l'épouse du Président de la Grande République dans cette terrible calamité.

Qu'une copie des présentes soit publiée dans les journaux et soit transmise à Madame Garfield comme marque de nos sympathies pour elle et pour sa famille, au sujet du malheur qui a privé la nation américaine de son chef et Madame Garfield de son époux cherri et dévoué.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le dixième jour d'Octobre prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Trigon
Sec. Prés.

Maire.

Lundi, le 10 Octobre
1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le dixième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son

Lundi, le 10 Octobre 1881.

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bayet,
Messieurs les Échevins Boudreault,
Dufresne,
Vanasse,
Messieurs les Conseillers Cooke,
Décoteau,
Gervais, A. G.,
Aarnois,
Jourdain.

Lû le procès-verbal de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par le Cons. A. G. Gervais.

Que les requêtes de Messrs. F. W. Tapin, Alfred Lacroix et Charles M. Leod et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de F. W. Tapin, Ec. Requête de F. W. Tapin, Ec., demandant que la partie de son magasin de meubles, dans le haut du marché-aux-denrées, qui il occupe comme bureau, soit plafonnée, afin de la rendre chaude et habitable en hiver.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de Alfred Lacroix. Requête de M. Alfred Lacroix demandant qu'il lui soit permis de poser une cheminée en grès dans son atelier, près du marché-aux-denrées.

Référé au Comité du Feu.

Requête de Char. M. Leod et autres. Requête de Messrs. Charles M. Leod et autres demandant d'acheter les lopins de terre, attenants à leurs emplacements et formant partie de la rue Royale ou d'en continuer l'occupation pour quinze nouvelles années aux conditions du premier bail d'occupation.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de E. Moreau, Ec., Secrétaire du Département des Chemins de fer. Lettre de E. Moreau, Ec., Secrétaire du Département des Chemins de fer du Gouvernement, etc., accusant réception de copie de la résolution du Conseil, passée le 26 septembre écoulé, et concernant la Police au dépôt du chemin de fer du Nord, ainsi que la traverse de ce chemin sur la rue Bonaventure.

Lettre de L. P. Guillet, Ec. Lettre de L. P. Guillet, Ec., Avocat, réclamant le paiement de \$21⁰⁰ à Ls. Namel, pour salaire du mois de septembre comme clerc du marché.

Lundi, le 10 Octobre 1881.

Poursuite de L^e. Hamel.

Marchés aux denrées.
Présenté copie de la déclaration dans une poursuite de Louis Hamel père, pour un mois de salaire comme chef de marché aux denrées.

Ordonné de remettre cette action au procureur de la Corporation pour contester la demande de M^r. Hamel-

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement de sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes:-

Département de l'Acqueduc	13 73
" des Marchés	2 "
" des Chemins	213 81
" de la Police	1 "
" du Feu	4 85
" de l'Éclairage	291 35
" de l'Hôtel-de-Ville	26 66
Rues sous Contrôle	40 12
Ponts St. Maurice, administration	4 25
Assurances des propriétés de la Corporation	99 50
Dépenses Contingentes	" 85
Divers	99 68
Intérêt, Commission	25 75
Billets Payables	857 "
	\$ 1,677 55

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Boudreau, Secondé par le Cons. Décoteau,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport.
Le Comité des Chemins recommande d'échanger avec Pierre Rivard l'emplacement N^o 168, sur le côté nord-est de la rue Germain, possédé par le dit Pierre Rivard, pour l'emplacement N^o 224, côté sud-ouest de la rue Bureau, appartenant à la Corporation, sans retour de part ou d'autre.

Échange de terrains avec Pierre Rivard -

Lundi, le 10 Octobre 1881.

Vente d'un emplacement
à David Seasdale.

d'autre, mais aux charges et conditions ordinaires.

Votre Comité recommande de plus de vendre à David Seasdale l'emplacement n° 225 au sud-ouest de la rue Bureau, que la Corporation a acquise à la vente qui en a été faite par le Secrétaire-Trésorier, le sept de Mars dernier, pour la somme de trente-huit piastres payables comptant, plus le capital d'une rente constituée de quatre piastres par année; pourvu toujours que si, avant le sept de Mars 1883, le dit David Seasdale est troublé dans la possession de ce terrain par le propriétaire original ou aucune autre personne en son nom, il devra en souffrir seul, et la Corporation ne pourra être mise en cause à ce sujet.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

Joseph Dufresne,

"

Wm. Harnois,

"

Philippe Jourdain,

"

P. B. Vanasse.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Poudreault,

Secondé par le Cons. A. C. Gervais,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté. -

Adopté.

Rapport du Comité de la
Commune.

Rapport.

Ensemencement d'une
partie de la Commune
par Cléophas Lord. -

Le Comité de la Commune, auquel avait été référé la requête de Mr Cléophas Lord demandant l'usage d'une partie de la Commune, à l'honneur de recommander que la demande de Mr Lord lui soit accordée aux conditions suivantes: -

1^o Le dit Cléophas Lord pourra ensemenecer à son profit, pendant trois étés consécutifs, le susdit morceau de la Commune;

2^o Avant l'ensemencement il devra ouvrir et clôturer, à ses frais, une allée pour communiquer avec une autre partie de la Commune dont il a eu l'usage jusqu'à cet automne, et dont il devra immédiatement céder la possession à la Corporation;

3^o Entre les deuxième et troisième ensemencements du terrain par le présent cédé, il devra faire et clôturer, aussi à ses frais, une autre allée pour communiquer à cette partie de la Commune située à l'ouest du "Loop Line".

4^o Le troisième été, le dit Cléophas Lord devra ensemenecer, à ses frais, le terrain.

Lundi le 10 Octobre 1881.

terrain suscédé en graine de trèfle et de mil, dans la proportion à être déterminée par le Comité de la Commune; le dit Comité se réservant le droit de faire semer lui-même cette graine de mil et de trèfle, s'il le préfère, laquelle graine devra être fournie par le dit Cléophas Lord;

5^e. Le défaut par le dit Cléophas Lord, en aucun temps pendant ces trois années, de se conformer à aucune des conditions ci-dessus, aura l'effet d'annuler la susdite cession de terrain, et la Corporation pourra dès lors en reprendre la possession.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

W^m Harnois,

"

Philippe Jourdain,

"

J. H. Desjardins.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Dufresne,

Secondé par le Cons. Jourdain,

Que le rapport du Comité de la Commune soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur des Chemins.

Montées du "Loop Line" vis-à-vis la Posse et la rue Ste. Hélène.

Rapport.

Je soussigné, ai l'honneur de mettre devant votre Conseil une lettre à moi adressée par les citoyens du quartier St. Philippe, constatant le mauvais état dans lequel se trouve la montée à côté du "Loop Line", vis-à-vis la rue La Fosse; je dois dire que cette montée est dans un très mauvais état et que ces ouvrages devraient être refaits de suite aux frais du Gouvernement, qui doit entretenir ces montées dans un bon état; aussi je crois devoir attirer l'attention de votre Conseil sur le fait que la montée vis-à-vis la rue Ste. Hélène n'a jamais été faite; en même temps le Gouvernement devrait être notifié de faire ces ouvrages de suite vu que la population en souffre considérablement.

Respectueusement soumis.

(Signé)

O. J. Harnois

Surintendant des Chemins.

Avis de St. H. Bellefeuille et autres.

Le rapport ci-dessus est accompagné d'un avis adressé à l'Inspecteur des Chemins, et signé par Messrs. St. H. Bellefeuille et autres, que si la montée (slip) de la Fosse n'est pas réparée avant quinze jours, des procédés seront pris contre la Corporation pour les dommages que causent le mauvais état de cette montée.

Proposé

Lundi, le 10 Octobre 1881.

5^e motion.

Certificat de licence à
Jacques Nault

Proposé par l'Echev. Vanasse,
Secondé par l'Echev. Dufresne,
Que le certificat en faveur de M. Jacques Nault pour lui per-
mettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs soit
confirmé, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire une
remise de trente-quatre piastres sur la taxe payable par le dit
Jacques Nault comme marchand de liqueurs.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par l'Echev. Vanasse,
Secondé par le Cons. A. E. Gervais.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom
de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande,
savoir: Avec intérêt de quatre pour cent par année: -

Billet à Jean Désilets 150.00	Jean Désilets, cent cinquante piastres;
" " Joseph Nobeit 100.00	Joseph Nobeit, cent piastres;
" " Joseph Dufresne 300.00	Joseph Dufresne, trois cents piastres;
" " Max. Gelinas 240.00	Maxime Gelinas, deux cent quarante piastres;
" " J. P. Dusablou 181.68	J. P. Dusablou, cent quatre-vingt-une ⁶⁸ / ₁₀₀ piastres;
" " Pasch. Monplaisir 150.00	Paschal Monplaisir, cent cinquante piastres;
" " P. Bellemare 200.00	Paul Bellemare, deux cents piastres;
" " do 115.00	do, cent quinze piastres;
" " Jos. Boucher 60.00	Joseph Boucher, cent soixante piastres;
" " J. Guillemette 300.00	Joseph Guillemette fils, trois cents piastres;
" " Cloris Hébert 150.00	Cloris Hébert, cent cinquante piastres;
" " Moïse Gelinas 250.00	Moïse Gelinas, deux cent cinquante piastres;
" " Edt. Gendron 400.00	Edouard Gendron, quatre cents piastres;
" " S ^{te} P. Alarie 100.00	S ^{te} Pauline Alarie, cent piastres.
Et avec intérêt de trois pour cent:	
" " D ^{me} V ^{ve} de Niverville 60.00	D ^{me} V ^{ve} J. B. de Niverville, soixante piastres;
" " Désiré Lamy 50.00	Désiré Lamy, cinquante piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-quatre du
courant, à sept heures et demi du soir.

J. P. Vanasse
Secrétaire

J. P. Vanasse
Maire.

Lundi, le 24 Octobre 1881.

Lundi, 24 Octobre 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-quatrième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourget,

Messieurs les Echevins Boudreault,

Bussière,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers

Cooke,

Deau,

Décoteau,

A. C. Gervais,

Harnois,

Reynat.

Lu le procès-verbal de la dernière séance.

Résignation de P. H. Da
Sylva, comme constable
de police et pompier.
1^{re} motion.

Présenté une lettre de P. H. Da Sylva par laquelle il résigne sa position de membre de la brigade du feu et de la police.

Proposé par le Cons. Cooke

Secondé par l'Echev. Bussière.

Que les requêtes de Messrs. Elie Ringuette, Ludger Denis, Léandre Lang, André Courteau, Lazarre Lapointe, Philippe Godin, Joseph Bernaques, Augustin Desilets, Pierre Thivierge, Joseph Turcotte, John Abbott, Louis Simard, Arthur Dufresne, François Durand et Thomas Milette soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de Elie Ringuette.

Requête de Elie Ringuette pour être nommé constable de police et pompier en remplacement de P. H. Da Sylva, qui a résigné.

Requête de Ludger Denis.

Requête de Ludger Denis, même demande que ci-dessus.

Requête de Léandre Lang.

Requête de Léandre Lang, " " " "

Requête de André Courteau.

Requête de André Courteau, " " " "

Requête de Lazarre Lapointe.

Requête de Lazarre Lapointe pour la charge de sous-employé de la brigade de police et du feu, en remplacement de André Courteau,

Reg

Requête de Philippe Godin.

Requête de Philippe Godin, ^{plus de détails,} même demande que ci-dessus.

" " Jos. Bernaques

" " Jos. Bernaques, " " " "

" " Augt. Desilets

" " Augt. Desilets, " " " "

Requête

Lundi, le 24 Octobre 1881.

Requête de Pie. Thivierge. Requête de Pierre Thivierge pour être nommé sous-employé de la brigade de police et du feu, à la place de André Courteau qui a été nommé constable de police.

Requête de Jos. Turcotte. Requête de Joseph Turcotte, même demande que ci-dessus.

Requête de John Abbott. Requête de John Abbott, " " " "

Requête de Louis Simard. Requête de Louis Simard, " " " "

Requête de Arth. Dufresne. Requête de Arthur Dufresne demandant que l'eau de l'Agueduc soit conduit à sa propriété.

Requête de Frs. Durand. Requête de Frs. Durand, demandant qu'il soit fait des trottoirs dans la rue St. Honoré.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Thomas Milette. Requête de Mr. Thomas Milette qui demande l'usage de la salle St. Joseph, pendant l'hiver prochain, pour l'école des arts et manufactures.

Demande accordée -

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:-

Département de l'Agueduc	196 94
" du Feu	16 06
" de la Police	210 65
" des Marchés	482 87
" de l'Hôtel de Ville	6 75
" de l'Éclairage	14 38
" de la Commune	27 21
" des Chemins	625 79
Carrés Publics	20 53
Ponts St. Maurice, administration.	25 87
do construction	444 87
Agueduc, "	34 58
Intérêt et Commission	250 " "
Assurances sur propriétés de la Corporation	15 " "
Divers	13 80
A reporter	2385 30

Lundi, le 24 Octobre 1881.

Report \$	2385	30
	18	20
	221	65
\$	2625	15

Contingents
Salaires

Respectueusement soumis,

(Signé) -

R. S. Cooke,

"

P. Bussière,

"

P. B. Vanasse,

"

A. C. Gervais,

"

J. Dean. -

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Décoteau,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport des Comités
du Feu et de la Police.

André Courteau nommé
constable et pompier.

Rapport.

Les Comités du Feu et de la Police ont l'honneur de faire rapport que le constable de police P. H. Dadylva, ayant donné sa démission, ils sont d'opinion que André Courteau devrait être nommé à cet emploi, pour entre autres raisons, parce que le dit André Courteau est depuis plusieurs années au service de la Corporation et qu'il a toujours donné satisfaction, qu'ayant demandé à être nommé à cette charge, vos comités considèrent qu'il est juste qu'il soit promu à un meilleur emploi que celui qu'il a rempli jusqu'ici, au lieu d'y appeler une personne étrangère à la brigade de police et du feu.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

P. A. Boudreault, prest.

"

P. B. Vanasse, prest.

"

H. N. Décoteau,

"

J. Dean,

"

Joseph Dufresne,

"

Philippe Jourdain,

"

A. C. Gervais

"

Joseph Reynat

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Secondé par l'Échev. Boudreault,

Que le rapport des Comités du Feu et de la Police soit adopté.

Adoptée.

Rapport

Lundi, le 24 Octobre 1881.

<p>Rapport du Comité du Feu. Sur requête de Alfred Lacroix.</p>	<p>Rapport. Le Comité du Feu a l'honneur de faire rapport sur la requête de Alfred Lacroix, demandant la permission de poser une cheminée en grès, dans son atelier, rue St. Antoine, qu'il est d'opinion que la demande de M. Lacroix devrait être accordée. Respectueusement soumis, (Signé) P. A. Boudreault, Président, " J. A. Décoteau, " Joseph Reynad.</p>
<p>4^e motion.</p>	<p>Proposé par le Cons. Dean, Secundé par le Cons. Décoteau, Que le rapport du Comité du Feu soit adopté. Adoptée.</p>
<p>Rapport du Comité des Chemins. Terrain de Ludger Sigman sur la rue Niverville.</p>	<p>Rapport. Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport que la lisière de terrain à prendre sur la devanture de l'emplacement de M. Ludger Sigman, sur la rue Niverville, telle qu'elle a été établie par l'alignement qui en a dernièrement fait l'inspecteur des Chemins, devrait être payée au dit Ludger Sigman, en payant lui reculant ses bâtisses et clôtures à ses frais, du prix de cent-soixante piastres. Respectueusement soumis, (Signé) P. Bussière, P. B. Vanasse, Wm. Harois.</p>
<p>5^e motion.</p>	<p>Proposé par le Cons. A. C. Gervais, Secundé par le Cons. Cooke, Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté. Adoptée.</p>
<p>Rapport du Comité des Marchés. Bureau de St. A. Tapin dans le marché aux denrées.</p>	<p>Rapport. Le Comité des Marchés a l'honneur de recommander que les conclusions de la requête de St. A. Tapin, Esq., soient accordées. Respectueusement soumis, (Signé) P. B. Vanasse, " J. A. Décoteau, " P. A. Boudreault, Proposé</p>

Lundi, le 24 Octobre 1881.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Starnois,
 Secondé par le Cons. A. C. Gervais,
 Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant de l'égueduc. -
 Sur requête de Arthur Dupresne.

Rapport.

Je, soussigné, ayant été requis par votre Conseil de faire rapport sur la demande de Mr. Arthur Dupresne, demandant que l'eau de l'égueduc soit conduite jusqu'à sa propriété, rue Bureau, je dois vous informer que dans cette rue le tuyau principal se rend seulement au coin de la rue St. Denis; il resterait à faire une pose de 275 pieds pour arriver à la résidence de Mr. Dupresne. Dans mon opinion, je crois que cette demande ne devrait pas être accordée, vu que votre Conseil a refusé à plusieurs autres applicants pour la même demande.

Respectueusement soumis,

4^e motion.

Etab. de boucher de Benj. Beaumier.

Proposé par le Cons. Reyman,

Secondé par le Cons. Deam,

Que la demande de Mr. Benj. Beaumier soit accordée, pourvu que les cautions de Mr. Napoleon Charbonneau soient acceptées par le Comité des Marchés.

Adoptée.

8^e motion.

Terrain de la rue Royale occupé par E. M. Stark et autres.

Proposé par l'Echev. Pussier,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que les lisières de terrain formant partie de la rue Royale, entre les rues des Forges et St. George, adjoignant les propriétés de Messrs. E. M. Stark, Hubert Dussault, Antoine Marineau, Octave Marineau, Charles M. Leod et des Héritiers Joseph Hamel, et possédées par eux, leur soient vendues au prix de cinq centins le pied carré, tel que suggéré par le rapport de l'Inspecteur des Chemins, pourvu que ce prix soit accepté par tous les intéressés.

Adoptée.

9^e motion.

Proposé par le Cons. R. S. Cooke,

Secondé par l'Echev. Poudreault,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, savoir :-

Billet à N. S. Robichon #500

A. N. S. Robichon pour cinq cents piastres, avec intérêt de quatre pour

Lundi, le 24 Octobre 1881.

Billet à Théod. St. Pierre \$100 pour cent;
 A Théodule St. Pierre, pour cent piastres, avec intérêt de cinq pour cent l'an.
 Adoptée.

10^e motion.
 Philippe Godin, fils de Félix, nommé à la place de André Courteau. —
 Proposé par l'Echev. Bussière,
 Secouru par l'Echev. Vanasse,
 Quela requête de M. Philippe Godin, fils de Félix, pour être nommé à la place d'André Courteau soit accordée et qu'il soit engagé au prix de dix-huit piastres par mois.
 Adoptée.

Ajournement.
 Et le Conseil s'ajourne à lundi, le sept de Novembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. A. Migon
 Sec. Trés.

M. Vanasse
 Maire.

Lundi, le 7 Novembre 1881. A une assemblée régulière du Conseil de Ville des Trois Rivières tenue à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le sept de Novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, étaient présents: Messrs les Echevins Boudreault, Bussière, Dupresne et Vanasse; Messrs. les Conseillers Cooke, Deau, Dioteau, A. G. Gervais, M. G. Gervais, Starnois et Jourdain. —
 M. le Conseiller Cooke propose que, s'il y a en ce moment une assemblée publique dans l'Hôtel-de-Ville, que ce Conseil s'ajourne à vendredi prochain, le onze du courant, à sept heures et demi du soir.
 Adopté.
P. B. Vanasse
 Pro-Maire.

J. A. Migon
 Sec. Trés.

Vendredi, le 11 Novembre 1881. A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le onzième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur

Vendredi, le 11 Novembre, 1881.

Monsieur le Pro-Maire,
Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

P. B. Vanasse,

Boudreault,

Bussière,

Cooke,

Dean,

Décoteau,

A. C. Gervais,

Jourdain,

Reynard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par l'Echev. Bussière,

Que les requêtes de Messrs. Joseph Dugri, James Adair, W^m Lanigan, et autres, F. W. Bellefeuille et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Joseph Dugri.

Requête de M^r Joseph Dugri, clerc du marché au foin, demandant qu'il soit fait un bureau dans la partie du dit marché -

Référé au Comité des Marchés.

Requête de M^r James Adair.

Requête de M^r James Adair demandant que la rente constituée attachée sur les emplacements qu'il possède sur la rue St. Philippe, soit réduite

Référé aux Comités Permanents.

Requête de W^m Lanigan et autres.

Requête de Messrs. W^m Lanigan et autres demandant que le niveau de la rue du Platon soit abaissé, afin de faciliter l'écoulement des eaux et l'assèchement de cette rue.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de F. W. Bellefeuille et autres.

Requête de Messrs. F. W. Bellefeuille et autres demandant que les rentes constituées sur les emplacements des rue Bureau et Gervais soient réduites.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de F. F. Farmer.

Lettre de M^r F. F. Farmer, Agent Commercial des Etats Unis informant le Conseil qu'il a instruction du Département d'Etat d'assurer les Citoyens des Trois-Rivières que le peuple américain apprécie hautement les sentiments de respect et de sympathie qui ont été offerts à l'occasion de la mort du Président Garfield -

Proposé

Vendredi, le 11 Novembre 1881.

2^e motion.

Certificat de licence con-
firmé.

Proposé par l'Échev. Poudreaux.

Secondé par l'Échev. Vanasse.

Que le certificat en faveur de Messrs. James Shortis et James
Ulric Shortis pour leur permettre d'obtenir une licence de mar-
chands de liqueurs soit confirmé et que le Secrétaire Trésorier
soit autorisé à faire une remise de quarante piastres sur la taxe pay-
able comme marchands de liqueurs.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Levaie.

Secondé par le Cons. Jourdain.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de
la Corporation de cette cité, les billets suivants, savoir :-

Portant 5% d'intérêt par année :

Billet à D^m L. J. Robitaille \$500. D^m L. J. Robitaille, pour cinq cents piastres;

" " Josht Bellefeuille 1200. Joseph Bellefeuille pour douze cents piastres;

" " Portant 4% d'intérêt :

" J. P. Dusablon 100. J. P. Dusablon, pour cent piastres;

" Désiré Lamy 150. Désiré Lamy, pour cent cinquante piastres;

" D^m H. A. Stobbs 350. D^m H. A. Stobbs, pour trois cent cinquante piastres;

" W^m Paquin 100. W^m Paquin, pour cent piastres;

" L. Belinas 100. Louis Belinas fils, pour cent piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le cinq de Décembre
prochain, à sept heures et demi du soir.

P. B. Tam ass

Pro-Maire.

H. A. Stobbs
Sec. Trés.

Convocation d'une
assemblée spéciale.

Trois Rivières, 19 Novembre 1881.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil de Ville des Trois Rivières.

Je convoque ce soir, à sept heures et demi, une assemblée
spéciale du Conseil de Ville, au sujet du jugement rendu dernière-
ment et annullant les ventes faites en Mars dernier par le Sé-
crétaire Trésorier de certains terrains endettés pour taxes muni-
cipales et autres charges.

(Signé) Sévère Dumoulin, Maire.

Samedi, le 19 Novembre 1881.

Assemblée spéciale.
Samedi, le 19 Novemb. 1881.

convoquée par son Honneur
le Maire et
M. B.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, samedi, le
dix-neuvième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit
heures du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, Bourget,

Boudreau,lt.

Vanasse,

Cooke,

A. G. Gervais,

Harnois,

Jourdain.

1^{re} motion.
Annulation de ventes
de terrains pour taxes.

Proposé par l'Echev. Vanasse,

Secondé par l'Echev. Boudreau,lt.

Attendu qu'il a été rendu trois jugements, le seize de Novembre courant,
par la Cour Supérieure de la Province de Québec, siégeant dans et pour le
District des Trois-Rivières, cassant et annulant les ventes de terrains faites
par la Corporation de cette cité, dans le cours de Mars dernier, et apparte-
nant respectivement les dits terrains aux Héritiers Bagile Lupien, à
François Héroux et à James O'Malley, pour illégalités dans les procédés
adoptés pour ces ventes, et qu'il est opportun de régler au plus tôt ces causes
et de renoncer à et de se désister de toutes les ventes faites par la Corpora-
tion dans le dit mois de Mars dernier, il est d'urgence de notifier les
propriétaires sur lesquels les dits terrains ont été vendus et les acqué-
reurs d'iceux et autres intéressés dans les susdites ventes, que la Corpora-
tion renonce aux dites ventes et s'en désiste, et qu'en conséquence le prix
d'achat de ces terrains ainsi que l'intérêt stipulé par la loi à ce sujet soit
en même temps offert aux dits acquéreurs, ainsi que d'autres accessoires.

Adoptés.

Clôture.

Et la séance est levée.

(Un renvoi en marge est bon.)

M. B. Migon

Sec. Gés.

Maire.

Lundi, le 5 Décembre 1881.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le
cinquième

Lundi, le 5 Décembre 1881.

cinquième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire,	Sévère Dumoulin, Secyret.
Messieurs les Echevins	Boudreault,
	Bussière,
	Dufresne,
Messieurs des Conseillers	Cooke,
	Deau,
	Deotteau,
	A. G. Gervais,
	M. G. Gervais,
	Harrois,
	Jourdains.

Lû le procès-verbal des deux dernières séances.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. A. G. Gervais.

Secondé par l'Echev. Boudreault.

Que la requête de Messrs. J. N. Godin et autres soit reçue et lue.
Passée.

Requête de J. N. Godin et autres.

Cadran dans la tour de la Cathédrale.

Requête de Messrs. J. N. Godin et autres représentant qu'il serait utile et avantageux aux citoyens qu'un cadran fut placé dans la tour de la Cathédrale et que l'Evêque des Trois-Rivières offre de faire les frais de l'installation et de l'entretien de ce cadran, et demandant, en conséquence, au Conseil de voter une somme de mille piastres pour l'achat de ce cadran. -

Référéé aux Comités Permanents.

Offres réelles par P. N. Martel

Présenté copie d'un acte notarié par lequel P. N. Martel, Secyret., offre de payer tant en son nom qu'en ceux de Messrs. Uldoric Martel fils, et Philippe Martel, comme représentants la succession Niverville, la somme de cent trente piastres, étant pour un an d'intérêt sur la somme de \$5,200 due par la dite succession, lequel acte contient la réponse faite par le Secyretaire Prévôt à la susdite offre.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Jourdain.

Secondé par le Cons. Deau.

En

Lundi, le 5 Décembre 1881.

Pièges sur les ponts St-Maurice réduits pendant l'hiver de 1881-1882.

En vertu des dispositions de la deuxième section du chapitre 64 des règlements de ce Conseil, passé le 15 Avril 1878, et intitulé: "Règlement concernant les pièges sur les ponts St-Maurice", il est résolu que les taux de pièges sur les dits ponts, depuis le premier de Décembre courant (1881), jusqu'au premier d'Avril de l'année prochaine (1882), soient de cinq centins sur les voitures tirées par un cheval, et de huit centins sur les voitures tirées par deux chevaux.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Lavoisier.

Secondé par l'Échev. Bussière.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, savoir:

Portant cinq pour cent d'intérêt par année:

Billet à Flore Bizette \$ 100.00

A Demoiselle Flore Bizette, pour cent piastres;

" "

Portant quatre pour cent d'intérêt:

" " Geo. St. Arnaud 600.00

A George St. Arnaud pour six cents piastres;

" " Oliv. Corbin 250.00

" Olivier Corbin, pour deux cent cinquante piastres;

" " Geo. St. Arnaud 200.00

" George St. Arnaud, pour deux cents piastres;

" " Jos. Piché 600.00

" Joseph Piché, pour six cents piastres;

" " Ant. Duchaine 1000.00

" Antoine Duchaine, pour mille piastres;

" " Désiré Lamy 200.00

" Désiré Lamy, pour deux cents piastres;

" " D^{me} J. Guilbert 230.00

" Dame Joseph Guilbert, pour deux cent trente piastres;

" " D^{me} J. P. Dusablou 200.00

" Dame J. P. Dusablou, pour deux cents piastres;

" " Jos. Boucher 450.00

" Joseph Boucher, pour quatre cent cinquante piastres;

" " D^{me} J. Del. Dugré 300.00

" D^{me} J^o & D^e Lima Dugré, pour trois cents piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le douze du courant, à sept heures et demi du soir.

A. Migon

Secrétaire.

Maire.

Lundi, le 12 Décembre 1881

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le douzième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient

Lundi, le 12 Décembre 1881.

étaient présents :-

Son Honneur le Maire,	Sévère Dumoulin, Sec.,
Messieurs les Echevins	Boudreault,
	Dufresne,
	Vanasse,
Messieurs les Conseillers	Dean,
	Coake,
	M. E. Gervais.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, et il est

1^{re} motion.

Proposé par l'Echevin Vanasse,

Secondé par le Conseiller Dean,

Que la requête de M. L. E. Sarasin soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M. L. E. Sarasin

Requête de M. L. E. Sarasin, Assistant Secrétaire-Trésorier, demandant une augmentation de salaires.

Référé au Comité des Finances.

Rapport des Comités Permanents, sur la requête de Messrs J. N. Godin et autres pour un cadran dans la tour de la Cathédrale.

Rapport.

Les Comités Permanents du Conseil auxquels avait été référé la requête de Messrs J. N. Godin représentant qu'il serait de l'intérêt public qu'un cadran fut placé dans la tour de la Cathédrale, et demandant à votre Conseil de voter une somme de mille piastres pour cet objet, ont l'honneur de faire rapport, qu'après avoir pris cette requête en considération et en avoir délibéré, ils sont d'opinion que votre Conseil devrait voter une somme de mille piastres pour l'achat de ce cadran; cette somme ne devant être payée qu'un an après que ce cadran aura été en mouvement et qu'il aura donné pleine satisfaction à votre Conseil, et aussi à condition que la Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières se charge de tous autres frais de pose, d'entretien et de réparations, ainsi que de tenir, à l'avenir, le dit cadran en bon ordre et en opération.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, le 9 Décembre 1881.

(Signé)

Sévère Dumoulin, Président.

" P. A. Boudreault, J. Dean, R. S. Coake,

" P. B. Vanasse, M. E. Gervais, Joseph Dufresne.

Proposé

Lundi, le 12 Décembre 1881.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Boudreauult,
 secondé par le Cons. M. C. Gervais.
 Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Acqueduc	31 07
" do	232 22
" do	87 "
" du Feu	96 38
" de la Police	195 38
" des Marchés	50 50
" de l'Hôtel-de-Ville	4 58
" de la Commune	22 08
" de l'Éclairage	2 "
" des Chemins	444 04
Rues sous Contrôle	17 10
Carre Champlain	7 50
Propriétés	21 26
Ponts St. Maurice	103 56
Acqueduc - Construction	59 52
Billets Payables	3659 92
Intérêt & Commission	310 31
Frais Légaux	1566 45
Papeterie & Impressions	57 45
Assurances - Corporation	5 25
Contingents	16 20
Divers	28 77
Salaires	221 65
	\$ 9234 19

Respectueusement soumise.
 (Signé) R. S. Cooke, J. Bean, P. B. Manasse.

Proposé

Lundi, le 12 Décembre 1887.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Dufresne,
Secondé par le Cons. M. C. Gervais,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais,
Secondé par le Cons. Cooke.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, savoir: - portant quatre pour cent d'intérêt:


Billet à Avila Lacasse, \$200-	A Avila Lacasse, pour deux cents piastres;
" " Wm Lanigan 200	" William Lanigan, pour deux cents piastres;
" " D ^{me} V ^{ve} J. Dufresne 125	" D ^{me} V ^{ve} Joseph Dufresne, pour cent vingt-cinq piastres;
	Et portant cinq pour cent d'intérêt;
" " D ^{me} J. P. Dusablon 1800	A D ^{me} J. P. Dusablon, pour dix-huit cents piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-six du courant, à sept heures et demi du soir.

J. H. Migon
Sec. G^{ral}.


Maire.

Lundi, le 26 Déc^r 1887.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-sixième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	Sévère Dumoulin, Cuyet,
Messieurs les Échevins	Russière, Vanasse,
Messieurs les Conseillers	Cooke, Dean, Décoteau, A. C. Gervais, M. C. Gervais, Harrois, Jourdain.

L^{re}

Lundi, le 26 Décembre 1887.

Rapport du Chef de Police.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu :-

Rapport au Comité de Police.

Le soussigné, Chef de Police, a l'honneur de faire rapport que le Constaté Joseph Godin s'est enivré pendant plusieurs jours la semaine dernière, et qu'il a été incapable de remplir les devoirs de sa charge.

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rocheleau.
Chef de Police. -

Rapport du Comité des Finances.

Rapport. — Référé aux Comités de Police et du Feu. -

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes

Aqueduc. — Compte de construction	2 " "
Département de l'Aqueduc	190 34
" de la Police	327 48
" de l'Hôtel-de-Ville	8 15
" de l'Eclairage	2 " "
" des Marchés	6 40
" des Chemins	32 23
" de la Commune	22 08
" du Feu	11 60
Ponts St. Maurice - Administration	20 66
Frais Légaux	77 20
Salaires	221 65
Divers comptes	2001 64
Intérêt & Commission	1309 57
Billets Payables	2700 " "
	\$ 6932 94

Respectueusement soumis,
(Signé) R. S. Cooke, Président.
" A. C. Gervais
" P. Bussière,
" J. Dean,
" P. B. Narasse.

Proposé

Lundi, le 26 Décembre 1887.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,
Secundé par le Cons. Décoteau.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur
des Chemins.

Rapport.

Terrain de E. M. Hart, Ec.

Je, soussigné, ayant été requis de la part de E. M. Hart, Ec., de mesurer de nouveau son terrain, rue Royale, crois devoir informer votre Conseil, que d'après une lisivée de terrain qu'il réclame comme devant lui appartenir et formant 183 pieds, il lui resterait 617 pieds à payer à la Corporation.

Respectueusement soumis,

(Signé)

O. F. Hamel.

Surintendant des Chemins.

Rapport de N. L. Demou-
court, Ec., avocat de la
Corporation.

Rapport.

Messieurs, J'ai le plaisir de vous faire rapport que le jugement dans la cause de la Corporation contre Major a été renversé par la Cour d'Appel, qui a ainsi reconnu à la Corporation le droit de faire les règlements maintenant existants, imposant une taxe sur les commis-voyageurs venant vendre en cette ville.

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur le fait que, depuis que je suis avocat de la Corporation, sur six causes que j'ai portées en appel, cinq ont été décidées en votre faveur, et la sixième, qui est celle de l'ade boncoeur vs. la Corporation, le sera aussi au prochain terme du mois de Mars, j'en suis convaincu.

La requête que j'ai présentée à la Cour de faillite, à Montréal, en Novembre dernier, dans l'affaire de Pierre Poliquin a été refusée. Ainsi votre Corporation ne peut toucher le montant prêté à Poliquin que lorsque le Gouvernement de cette Province se fera rembourser les avances faites aux incendies de cette ville.

J'attire votre attention sur l'urgence qu'il y a d'amender la charte de la ville quant au mode de collecter les taxes scolaires en usage depuis plus de vingt ans, qui n'est pas suffisamment expliqué dans l'acte d'incorporation

Lundi, le 26 Décembre 1881.

poration, ainsi que l'a clairement dit l'Honorable Juge Rou-
geois en rendant ses jugements de O'Malley et de Heroux, N^{os}.
la Corporation, au dernier terme de la Cour.

Le tout humblement soumis.

(Signé)

N. L. De Noncourt,
Avocat de la Corp. —

2^e motion.
Amendements à la
Charte

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par l'Échev. Vanasse,

Qu'il avis soit donné que la Corporation de cette cité s'adressera
à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour deman-
der des amendements à son acte d'incorporation quant à la
perception de ses taxes et autres créances; pour lui permettre
de favoriser l'établissement dans la dite cité d'industries ou ma-
nufactures par l'octroi de bonus, aide ou exemption de taxes, et
pour d'autres fins.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Gervais,
Secondé par l'Échev. Bussière,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants portant
quatre pour cent d'intérêt par an, et payables à demande,
savoir :

Billet à James Adair \$117.00	À James Adair, pour cent dix-sept piastres;
" " J. Bellefeuille 150.00	" Joseph Bellefeuille, pour cent cinquante piastres;
" " Hon. Robert 100.00	" Honoré Robert, pour cent piastres;
" " Oliv. Marie 400.00	" Olivier Marie, pour quatre cents piastres;
" " Désiré Lamy 200.00	" Désiré Lamy, pour deux cents piastres.
" " Banq. d'Archevalag. 3000.00	De plus un billet pour trois mille piastres, payable à un mois, pour recouvrer l'intérêt dû le 1 ^{er} janvier prochain sur les déventures.

Adoptée.

Ajournerement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le neuvième jour
de janvier prochain, à sept heures et demi du soir. —

A. L. Migon
Sec. Trés.

Maire.

Lundi, le 9 janvier 1882.

Lundi, le 9 janvier 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, lundi, le neuvième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Lévière Dumoulin, Ecuyer,

Messieurs les Echevins Boudreault,

Russien,

Vanasse,

Messieurs les Conseillers Cooke,

Décoteau,

A. C. Gervais,

M. C. Gervais,

Arnois,

Jourdain,

Reynard.

Rapport du Secrétaire-
Trésorier.

Rapport.

Lui le rapport du Secrétaire-Trésorier des recettes et des dépenses pour les six mois terminés le 31 Décembre dernier.

Proposé par

Secondé par

1^{re} motion.
L'Echev. Vanasse nommé
pro-maire.

Que M. l'Echevin P. B. Vanasse soit le pro-maire pour le présent semestre.

Adoptée.

2^e motion.

Proposé par le Cons. A. C. Gervais,

Secondé par le Cons. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, savoir:-

Portant trois pour cent d'intérêt par année:

D^{lle} Marie Buisson \$150.

A D^{lle} Marie Buisson, pour cent cinquante piastres;

Et portant quatre pour cent d'intérêt:

Moïse Gelinas 100.

A Moïse Gelinas, pour cent piastres;

D^{lle} V^{ve} Edm^d Beaudoin 200.

" D^{lle} V^{ve} Edouard Gervais pour trois cents piastres; ...

Edm^d Morrissette 100.

" Edouard Morrissette, pour cent piastres;

D^{lle} Marie Gelinas 120.

" D^{lle} Marie Gelinas, pour cent vingt piastres.

A

Lundi, le 9 janvier 1882.

D^e. Chs. McLeod 400.

Ajournement.

A D^m Chs. McLeod, pour quatre cents piastres.

Adoptée.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le seize du courant, à sept heures et demi du soir.

J. H. Migon
Sec. Trés.

[Signature]
Maire.

Lundi, le 16 janvier 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le seizième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire,

Sévère Dumoulin, Curé,

Messieurs les Echevins

P. A. Boudreault,

P. Bussière,

P. B. Vanasse,

Messieurs les Conseillers

R. S. Cooke,

F. R. Décoteau

A. C. Gervais,

M. C. Gervais,

W^m Harnois,

P. Jourdain

J. Reynard.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Jourdain.

Secondé par le Cons. Décoteau.

Que les requêtes de Messrs. J. B. Normand, J. Blouin & Co^{ie} et de la Société St^e Cécile soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de la Société St^e Cécile.

Requête de la Société St^e Cécile demandant que la somme de quinze piastres qui lui est chargée pour l'usage de la salle publique de l'Hôtel de Ville le 30 Décembre dernier, soit réduite à \$10⁰⁰ -

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M. J. B. Normand.

Requête de M. J. B. Normand, offrant \$25⁰⁰ par année pour les péages des Ponts St^e Maurice de sa famille et de celle de son fermier.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 16 Janvier 1882.

Requête de Messrs. F.
Blouin & Co^{ie}

Requête de Messrs. F. Blouin & Co^{ie} offrant de payer \$25⁰⁰
par année pour leurs piéages sur les Ponts du St. Maurice.
Référéé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il
a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande
le paiement des sommes mentionnées dans les paicliettes suivantes:

Département de l'Agueduc,	9 20
" de la Police,	14 50
" des Marchés,	6 90
" de l'Hôtel-de-Ville	6 11
" des Chemins,	36 75
Rues sous Contrôle	2 52 ..
" à être mises sous contrôle	24 41
Ponts du St. Maurice	3 30
Billets Payables	9 55 ..
Intérêt & Commission	477 3 80
Fonds d'Amortissement	37 18
Services d'Arrière	" 70
Arépartis	42 55
Contingents	20 48
	\$ 6182 88

Respectueusement soumise.

(Signé)

R. S. Cooke, Président.

"

P. B. Vanasse,

"

O. Bussière,

A. C. Gervais. *

Comité du Havre des
Trois-Rivières.

* Voir 2^e motion plus "loin -

Présente copie des résolutions adoptées le 14 du courant, par le
Comité de la Commission du Havre des Trois-Rivières nommant
une délégation composée de Messrs. P. B. Vanasse, pro-maire,
James Dean, J. Normand, W. Ritchie et Geo. Balus, secrétaire du
dit comité pour rencontrer l'Honorable Ministre des Travaux Pu-
blis, à Ottawa, au sujet de l'amélioration du Havre des Trois-Rivi-
ères, et demandant au Conseil de Ville de voter les sommes néces-
saires pour les dépenses de cette délégation.

Proposé

Lundi, le 16 janvier 1882.

3^e motion.

Cons. Gooke nommé mem-
bre de la députation à Otta-
wa au sujet du hâvre.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais,

Secondé par l'Échev. Bussière

Que ce Conseil confirme les procédés du comité de la commission du hâvre, que M. le Cons. Gooke soit adjoint à la députation nommée par le dit comité pour rencontrer l'Honorable Ministre des Travaux Publics, à Ottawa, et que les dépenses de cette députation soient supportées par ce Conseil.

Adoptée.

* 2^e motion

* Proposé par l'Échev. Boudreault,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion.

Cons. M. C. Gervais —

Avis.

Je donne par le présent avis qui au temps voulu par la loi, je proposerais que les règlements de ce Conseil concernant les rues sous contrôle, soient amendés, pour, entre autres objets, celui de faire rembourser à ce Conseil les frais d'arrosage et autres travaux faits dans le cours de la présente année civique dans certaines rues de cette cité

En Conseil, ce 16 janvier 1882.

(Signé)

M. C. Gervais.

4^e motion.

Vente de terrains for-
mant partie de la rue
Royale à E. M. Hart et
autres.

Proposé par l'Échev. Boudreault,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à consentir, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un ou des actes de ventes, aux personnes ci-après nommées, de cette lieure de terrain formant partie de la rue Royale, entre les rues des Forges et St. George, et dont elles sont en possession depuis plusieurs années, au prix de cinq centins le pied superficiel, savoir:

A E. M. Hart, 617 pieds;

" M. Hubert Dusault, 330 pieds;

Aux héritiers de feu Alphonse Rocheleau, 390 pieds;

A M. Octave Marineau, 420 pieds;

" M. Antoine Marineau, 592 pieds;

Aux héritiers de feu Joseph Hamel, 666 pieds.

Pourvu que chacune de ces personnes signe le ou les dits actes de vente, et que l'intérêt de six pour cent par année soit payé par ceux des susdits acquireurs qui ne paieront pas comptant le prix d'acquisition.

Adoptée.

Proposée

Lundi, le 16 Janvier 1882.

5^e motion.

concernant le bureau d'enregistrement.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par l'Échev. Bussière,


Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à transmettre au Chefet du Comté de St. Maurice copie d'une résolution passée par ce Conseil le 7 Avril 1873, à l'effet d'inviter le dit Chefet à faire nommer par le Conseil du dit comté un arbitre pour établir, conjointement avec l'arbitre qui sera nommé par ce Conseil, le prix et valeur du bureau et de la route construits dans l'Hôtel-de-Ville pour l'usage exclusif du registrateur de la division d'enregistrement des Trois-Rivières, afin d'en faire payer la juste proportion par le dit Conseil du comté de St. Maurice, ou de payer sa quote-part du loyer du dit bureau et de la dite route, si le Conseil du dit comté le préfère.

Adoptée.

Ajournerement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le vingt-trois du courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Brisson
Secrétaire.


Maire.

Lundi, le 23 Janvier 1882.

Auue assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-troisième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Échevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, Écuyer,

Boudreau,

Bussière,

Dufresne,

Vanasse,

Cooke,

Dean,

Décoteau,

Gervais, (M. E.)

Harnois.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée

Lettre

Lundi, le 23 Janvier 1882.

Lettre de M. Henri Godin.

Lettre de M. Henri Godin, offrant sa résignation de la charge d'assistant-comptable de l'aqueduc. -

Résignation acceptée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke,
Seconde par l'Échev. Vanasse.

Que les requêtes de Messrs. Alfred O. Belle-Isle, Joseph Bergeron, L. F. J. Buisson et autres, Norbert Lacroix, Borromée St. Pierre et Eugène Dubois soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Alfred O. Belle-Isle.

Requête de M. Alfred O. Belle-Isle, agent collecteur, qui se dit incapable de payer les taxes qu'il doit à la Corporation et offrant de faire des collections en paiement de sa dette.

Référé au Comité des Finances.

Requête de M. Joseph Bergeron.

Requête de M. Joseph Bergeron demandant à être nommé assistant-comptable de l'Aqueduc en remplacement de M. Henri Godin qui a résigné.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Messrs. L. F. J. Buisson et autres.

Requête de Messrs. L. F. J. Buisson et autres recommandant M. Anselme Bondy pour remplir la charge d'assistant-comptable de l'aqueduc, qui est maintenant vacante.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M. Norbert Lacroix.

Requête de M. Norbert Lacroix pour être nommé à la dite charge d'assistant-comptable de l'aqueduc. -

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M. Borromée St. Pierre.

Requête de M. Borromée St. Pierre demandant à être nommé assistant-comptable de l'Aqueduc. -

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M. Eugène Dubois.

Requête de M. Eugène Dubois sollicitant la charge d'assistant-comptable de l'Aqueduc. -

Référé aux Comités Permanents.

Projet de motion pour réduire les rentes constituées sur les rues Bureau, Gervais et St. Elizabeth.

Projet de motion du Conseil Cooke, seconde par l'échevin Buisson, préparé pour la séance du Conseil, le 9 Janvier courant, et qui avait été référé à l'avocat de la Corporation, pour son opinion qu'il en soit au pouvoir du Conseil de Ville de passer la dite motion, savoir: -

Que les rentes foncières de quatre piastres imposées sur les emplacements des rues Bureau, Gervais et St. Elizabeth en cette

cité,

Lundi, le 23 Janvier 1882.

cité, soient pour l'avenir réduites à la somme de deux piastres par année, pourvu que les arrérages de rentes au taux de quatre piastres par année soient complètement payés.

Rapport de N. L. Denoncourt, Sec., sur le pouvoir du Conseil de réduire de \$4 à \$2 les rentes sur les emplacements des rues Gervais, Bureau, etc. en abolissant les syndics de la Commune,

L. D.

Rapport.

On me demande si, dans mon opinion, vous avez le pouvoir de passer et adopter la résolution ci-annexée.

Le Conseil n'a de pouvoirs que ceux qui lui sont conférés par l'autorité compétente.

L'acte 13 et 14 Vict., chap. 104, qui transfère au conseil municipal de la ville des Trois-Rivières l'administration de la commune, lui donne le pouvoir de vendre et concéder des emplacements dans la commune aux conditions qu'il jugera avantageuses pour la ville.

La clause neuf de cet acte donne aussi le pouvoir au Conseil "de faire des remises d'arrérages de rentes aux personnes pauvres qui ont souffert des dommages par suite d'inondations", mais ne dit pas qu'il pourra faire ces remises d'arrérages à d'autres personnes que des pauvres.

L'acte 38 Vict., chap. 76, clause 124, donne le pouvoir au Conseil de faire des remises d'arrérages de taxes à des personnes pauvres.

En 1873 et 1874 a lieu la vente des emplacements en question par encan public et le prix de départ est fixé à \$25; plus une rente annuelle constituée de quatre piastres par chaque emplacement. Les ventes sont faites à ces conditions et le prix en provenant forme une partie des revenus de la Corporation. Le Conseil a le droit de percevoir ces revenus, de les administrer, mais non pas de les diminuer en changeant, pour l'avenir, les conditions auxquelles ces ventes ont été faites.

Le Conseil a bien le droit de réduire les taxes en général, mais il n'a pas le pouvoir de favoriser un certain nombre de citoyens en leur faisant remise de sommes qu'ils doivent légitimement et qui appartiennent à toute la ville.

Je suis d'opinion que le Conseil n'a pas le pouvoir de passer la dite résolution et ne peut réduire pour l'avenir les rentes représentant le prix de vente des emplacements des rues Bureau, Gervais et St. Elizabeth.

Trois-Rivières, 10 Janvier 1882.

(Signé)

N. L. Denoncourt,

Avocat
Proposé

Lundi, le 23 janvier 1882.

2^e motion.

Le Comité de la Commune autorise à vendre l'emplacement des héritiers St. Roch, sur la rue St. Roch.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que le Comité de la Commune soit autorisé à vendre ou à louer aux prix et conditions qu'il jugera être convenables l'emplacement sur la rue St. Roch, portant le N^o 164 du cadastre d'enregistrement.

Adoptée.

3^e motion.

Billet à Max. Gelinas 100.
" " Jos. Bellefeuille 100.
" " Geo. St. Arnaud 100.

Proposé par l'Échev. Dufresne,

Secondé par le Cons. Dicoiteau.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, et portant quatre pour cent d'intérêt par année:

À Maxime Gelinas, pour cent piastres;
" Joseph Bellefeuille, pour cent piastres;
" George St. Arnaud, pour cent piastres.

Adoptée.

4^e motion.

Taux de péages de J. B. Normand et A. Blouin & C^{ie} sur les ponts St. Maurice.

Proposé par l'Échev. Boudreault,

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,


Que la requête de M. J. B. Normand soit adoptée et celle de la société St. Blouin, Compagnie soit aussi adoptée, en substituant le mot trente piastres au lieu de vingt-cinq piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le trente du courant, à sept heures et demi du soir. (Un renvoi en marge est bon.)

L. A. Migou
Sec. Trés.


Maire.

Lundi, le 30 janvier 1882.

A une assemblée du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le trentième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Sèvre Dumoulin, Secyès,
Messieurs les Échevins Boudreault,
Bussière,
Dufresne,
Vanasse,

Messieurs

Lundi, le 30 janvier 1882.

Messieurs les Conseillers

Coode,

Dean,

A. G. Gervais,

M. G. Gervais,

Marois,

Jourdain,

Reynat.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu.

Rapport.

Les Comités Permanents auxquels avaient été référés les requêtes de Messrs. Joseph Bergeron, Norbert Lacroix, Porromée St. Pierre et Eugène Dubois demandant à être nommés à la charge d'assistant comptable de l'aqueduc en remplacement de M. Henri Godin, qui a résigné, ainsi que celle de Messrs. L. H. J. Buisson et autres, recommandant M. Anselme Bondy pour la même charge, ont l'honneur de faire rapport qu'après en avoir délibéré, ils recommandent que M. Joseph Bergeron soit employé à l'essai pendant un mois à la place de M. Godin; sa nomination devant alors être faite si le Comité de l'Aqueduc est satisfait de ses services.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 30 janvier 1882.

(Signé)

Pierre Bussière,

Joseph Reynat,

Philippe Jourdain,

J. Dean,

J. M. Décoteau.

1^{re} motion.

Proposé par l'Échev. Bussière,

Secondé par le Cons. Reynat.

Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité Spécial.
sur l'état financier de la cité.

Rapport.

Le Comité spécial nommé le 29 Août dernier (1881) pour examiner l'état des finances de la Corporation, etc., n'ayant pas encore eu le temps de compléter son ouvrage a l'honneur de faire au Conseil le rapport provisoire suivant:

Que dans son humble opinion les deux charges de secrétaire

et

Lundi, le 30 janvier 1882.

et de trésorier de la Corporation sont presque incompatibles et qu'elles donnent un ouvrage trop considérable pour être remplies par une seule et même personne.

Qu'il serait infiniment préférable, à l'exemple de Montréal et de Québec, de nommer un greffier de la Cité et un trésorier, ayant chacun leur département et leur contrôle particulier.

Que ce changement dans l'administration intérieure des affaires de la Corporation peut s'effectuer sans augmenter les dépenses ordinaires de chaque année.

Que ce remaniement ne pouvant régulièrement s'opérer qu'en amendant l'acte d'incorporation à cette fin, votre Comité a cru devoir faire le présent rapport, pour permettre au Conseil de donner à temps les instructions nécessaires aux personnes chargées de préparer les amendements voulus au dit acte.

Le tout humblement soumis,

(Signé) R. S. Cooke,

" P. B. Vanasse,

" J. Dean

} Membres du Comité.

2^e motion.
perdue.

Proposé par l'Échev. Boudreault,

Secondé par l'Échev. Dufresne,

Que le rapport du Comité spécial de ce Conseil soit rejeté.

3^e motion.
en amendement.

Proposé par l'Échev. Vanasse,

Secondé par le Cons. A. C. Gervais.

En amendement à la motion de M. l'Échev. Boudreault que le rapport du Comité spécial soit remis pour considération à la prochaine séance.

Le vote étant pris sur la motion N^o 3, elle est adoptée sur division de 17 pour et 4 contre, savoir :

Pour : Les échevins Bussière et Vanasse; les conseillers Cooke, Dean, A. C. Gervais, M. C. Gervais et Harnois - 7.

Contre : Les échevins Boudreault et Dufresne; les conseillers Jourdain et Reynard - 4.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département

Lundi, le 30 janvier 1882.

Département de l'Agueduc	217 94
" du Feu	21 90
" de la Police	191 83
" des Marchés	6 " "
" de l'Hôtel-de-Ville	13 40
" de l'Éclairage	17 70
" de la Commune	22 08
" des Chemins	29 " "
Ponts St. Maurice	24 90
Agueduc - Construction	2 " "
Propriétés	60 76
Billets Payables	3090 " "
Intérêt & Commission	48 52
Assurances des Incendies	18 " "
Papeterie & Impressions	472 90
Services d'Auissiers	4 90
Divers	39 97
Contingents	121 95
Salaires	221 65
	\$ 4.655 40

Respectueusement soumis,
(Signé)

"

"

"

R. S. Cooke, Président
P. Bussière,
A. C. Gervais,
J. Dean.

4^e motion.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais,

Secondé par l'Échev. Dufresne,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par l'Échev. Bussière,

Secondé par le Cons. A. C. Gervais,

Le Comité spécial autorisé à nommer un comptable. Annulée et révoquée par résolution N. 97 du 4 Février 1882.-

Que le Comité spécial nommé pour examiner l'état des finances soit autorisé à employer un comptable spécial, en dehors du Conseil, pour aider à préparer l'état voulu avant l'émission des débentures que le Conseil se propose de faire émaner dès qu'il y sera autorisé par la Législature

Adoptée

Lundi, le 30 Janvier 1882.

6^e motion.

Pour faire préparer un état détaillé des recettes et des dépenses de l'Aqueduc et des Ponts St. Maurice.

Adopter sur division de 8 pour et 3 contre, savoir:-

Pour: Les échevins Bussière et Vanasse; les conseillers Cooke, Dean, A. E. Gervais, M. E. Gervais, Karnois et Jourdain - 8

Contre: Les échevins Boudreau et Dufresne; le conseiller Reynat - 3 -

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,

Secondé par l'Echev. Vanasse,

Que le secrétaire-trésorier soit chargé de préparer un état détaillé des recettes et des dépenses de l'Aqueduc et des Ponts du St. Maurice depuis la construction, de plus y compris le compte de construction de chacun, jusqu'au 30 Juin dernier (1881) et depuis cette date au 31 Décembre dernier (1881).

Adoptée.

7^e motion.

Vente des glaciers

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. M. E. Gervais,

Que l'usage des glaciers du marché aux denrées, pour une année à compter du quinze de Février prochain, soit vendu par enca public, samedi prochain, le quatre de Février, à dix heures du matin, aux conditions ordinaires.

Adoptée.

8^e motion.

Vente des magasins du marché -

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que les loyers des magasins du marché aux denrées pour une année à compter du premier de Mai prochain, soient offerts en vente par enca public, sur le dit marché, samedi, le cinquième jour de Mars prochain, à dix heures du matin, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée.

9^e motion.

Délai pour recevoir les demandes de certificats de licences.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. A. E. Gervais,

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges, de restaurants (saloons), d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront reçues jusqu'à lundi, le vingt-septième jour de Février prochain, et pas plus tard.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le treize de Février prochain, à sept heures et demi du soir.

H. Migou

Sec. Lés.

Maire.

Samedi, le 4 Février 1882.

Réquisition
pour une assemblée spéciale
du Conseil-de-Ville.

Trois-Rivières, 4 Février 1882.

A Son Honneur le Maire de la Cité des Trois-Rivières.

Nous, soussignés, membres du Conseil-de-Ville, vous prions de convoquer une assemblée spéciale du dit Conseil pour reconsidérer une résolution adoptée à la dernière séance du Conseil autorisant le comité spécial à nommer un comptable spécial.

(Signé)

"

"

Joseph Dufresne,

P. A. Boudreault,

M. C. Gervais.

Convocation d'une as-
semblée spéciale du Con-
seil-de-Ville.

Trois-Rivières, 4 Février 1882.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, ce matin, à onze heures, pour reconsidérer la résolution passée à la dernière séance du dit Conseil, autorisant le comité spécial sur l'état financier de la cité, à nommer un comptable pour examiner les livres de comptes du secrétaire-trésorier et établir la position financière de la cité.

(Signé)

Sévère Dumoulin,

Maire.

Samedi, le 4 Février 1882.
Assemblée spéciale.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, samedi, le quatrième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-deux, à onze heures de l'avant-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Chevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, Mayor,

Boudreault,

Dufresne,

Vanasse,

Coake,

Dean,

A. C. Gervais,

M. C. Gervais,

Harnois,

Reynat,

Samedi, le 4. Février 1882.

Lecture étant faite de la réquisition à Son Honneur le Maire demandant la présente assemblée, ainsi que de l'ordre de convocation, il est proposé par l'Echevin Boudreault,

Secondé par le Conseiller Harnois,

Que la résolution de ce Conseil, en date du 30 janvier dernier (1882), autorisant le comité spécial à nommer un comptable pour examiner et réviser les livres et comptes du secrétaire-trésorier, soit annulée et révoquée, et que James McDougall, Cuyver, J. P., de cette cité, soit nommé par ce Conseil pour réviser les livres et comptes du dit secrétaire et d'en faire rapport en diligence.

Adoptée sur

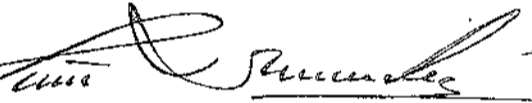
division de 6 pour et 3 contre, savoir: -

Pour: les echev. Boudreault & Dufresne; les Cons. A. G. Gervais, M. G. Gervais, Harnois et Reynat. 6 -

Contre: l'echev. Vanasse; les cons. Cooke et Dean. 3.

La séance est ensuite levée. -

H. L. Migon
Sec. Trés.


Maire.

Clôture.

Lundi, le 13 Février 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le treizième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, Sec.

Boudreault,

Bussière,

Dufresne,

Vanasse,

Cooke,

Dean,

Décoteau,

A. G. Gervais,

Harnois

Jourdain.

Reynat.

Proposé

Lundi, le 13 Février 1882.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par l'Échev. Bussière.

Que la requête de D^{me} V^{ve} P. Bouchard soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de D^{me} V^{ve} P. Bouchard.

Requête de D^{me} V^{ve} Paschal Bouchard offrant de payer \$50. en règlement de ses dettes envers la Corporation et les Commissaires d'école, et, en considération de sa pauvreté, demandant la remise de la balance qu'elle redoit.

Référé au Comité des Finances.

Lettre de James M^r Dougall, Ecr.

Lettre de James M^r Dougall, Ecr., lequel en raison du manque de temps disponible, refuse d'accepter la charge de comptable spécial pour examiner et réviser les livres et comptes du secrétaire-trésorier.

Lettre de M^r W. W. Welch.

Lettre de M^r W. W. Welch, adressée à M. l'Échevin Poudreault, l'informant qu'ayant appris que M^r James M^r Dougall avait décliné d'accepter la charge de comptable spécial pour la révision des livres de comptes du secrétaire-trésorier, il était prêt à faire ce travail en diligence.

2^e motion.

principale.

adoptée.

Proposé par l'Échev. Poudreault,

Secondé par le Cons. Jourdain,

Pour nommer M^r W. W. Welch comptable spécial.

Attendu que M^r James M^r Dougall a refusé d'accepter la charge de comptable spécial pour examiner et réviser les livres et comptes du secrétaire-trésorier, que M^r W. W. Welch soit nommé à cette charge, avec instruction de faire rapport à ce Conseil.

3^e motion.

en amendement.

perdue.

Pour nommer M^r John Shaw comptable spécial.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par le Cons. Dean.

Que M^r John Shaw, de la cité de Québec, soit nommé comptable pour préparer l'état financier voulu avant l'émission de débentures pour liquider la dette flottante de la Corporation de cette cité, aux conditions posées dans la lettre de M^r Shaw au conseiller Cooke, en date du 6 Février courant. —

Perdue sur division de 5 pour et 6 contre, savoir :

Pour: — Les échevins Bussière et Vanasse; les Conseillers, Cooke, Dean et Décoteau. 5 —

Contre: — Les échevins Poudreault et Dufresne, les conseillers A. C. Gervais, Harnois, Jourdain et Reynard. 6 —

La

Lundi, le 13 Février 1882.

La motion principale (N^o 2) est alors mise aux voix et est adoptée sur division de 6 contre 5, savoir:

Pour: les échevins Boudreault et Dufresne; les conseillers a. e.

Gevais, Narnois, Jourdain et Reynar. 6 -

Contre: les échevins Bussière et Vanasse; les conseillers Cooke,

Dean et Décoteau, 5

Lettre de M^r Geo. C. Robb. sur l'état des bouilloires de l'aqueduc. -

Lettre de M^r Geo. C. Robb, ingénieur en chef, de la Compagnie d'Assurance "The Canadian Steam Wpers Insurance Company", faisant rapport qu'il a visité et examiné, le 6 du courant, les trois bouilloires de l'aqueduc et qu'il les a trouvées en bon état.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département du Feu	15 65
" des Marchés	3 15
" de l'Hôtel-de-Ville	12 65
" des Chemins	61 24
Rues sous Contrôle	5 " "
Carrié Champlain	90 " "
Fonds d'Amortissement	570 " "
Billets Payables	4,200 " "
Intérêt & Commission	126 18
Assurance des Incendies	15 00
Contingents	30 72
	\$ 5069 59

Respectueusement soumise,

(Signé)

R. S. Cooke, Président

"

P. Bussière,

"

J. Dean,

"

P. B. Vanasse.

4^e motion.

Proposé par l'Échev. Boudreault,

Secondé par l'Échev. Dufresne,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 13 Février 1882.

5^e motion.

Principale adoptée

Proposé par le Cons. Reynat,

Secondé par l'Echev. Boudreault,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, et portant quatre pour cent d'intérêt par année,

Billet de \$100 à Max. Gelinat,

A Maxime Gelinat, cent piastres;

" " 200 " Narc. Poirier,

" Narcisse Poirier, deux cents piastres;

" " 600 " Ls. Gelinat,

" Louis Gelinat, six cents piastres;

" " 400 " Alf. Loranger,

" Alfred Loranger, quatre cents piastres;

" " 325 " P. Monplaisir,

" Paschal Monplaisir, trois cent vingt-cinq piastres;

" " 1500 " Alph. Dubord.

" Alphonse Dubord, quinze cents piastres, ce dernier à 5% -

6^e motion.

amendement perdu.

Proposé par l'Echev. Vanasse,

Secondé par le Cons. Cooke,

Pour cesser de faire des emprunts sur billets.

Qui attendu que la clause 91 de l'acte d'incorporation amendé de la Cité, 38 Vic. cap. 76, s'oppose au mode actuel d'emprunt, le secrétaire-trésorier cesse de faire des emprunts sur billets pour le compte de la Corporation; et que des arrangements soient pris par le comité des finances avec une banque incorporée pour en obtenir les fonds qui pourraient lui manquer, pour régler et payer les montants qui deviendront dus et exigibles avant l'émission des débentures que le Conseil doit faire émaner, dès qu'il y sera autorisé par la Législature.

Perdue sur division, 2 votant pour et 8 contre, savoir: -

Pour: - L'Echev. Vanasse et le Cons. Cooke, 2

Contre: - Les Echev. Boudreault, Bussière et Dupresne; les Cons.

Deau, Décoteau, Harnois, Jourdain et Reynat - 8.

La motion principale ^(n.º 5) est ensuite adoptée sur division, ont voté

Pour: les echev. Boudreault, Bussière et Dupresne; les Cons.

Deau, Décoteau, Harnois, Jourdain et Reynat - 8

Contre: l'Echev. Vanasse et le Cons. Cooke -

7^e motion.

Pour un état de l'emprunt des Incendies.

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secondé par l'Echev. Vanasse,

Que le secrétaire-trésorier prépare un état détaillé des affaires concernant l'emprunt de \$ 60,000 en faveur des incendies, donnant une liste des emprunteurs originaires et leurs représentants à venir à ce jour; le montant emprunté par chacun,

et

Lundi, le 13 Février 1882.

Ajournement.

et celui des intérêts perçus de chacun d'eux; le montant des arrérages et celui des pertes subies, si pertes il y a, par vente des propriétés ou autrement.

Adoptées.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le vingt du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon
Sec. Trés.

Le Maire

Lundi, le 20 Février 1882.

Pas d'assemblée.

Ainsi qu'il avait été décidé à une assemblée des Comités permanente, tenue vendredi dernier, le dix-sept du courant, que, vu qu'un bal devait être donné dans l'Hôtel-de-Ville, ce jour d'hui, lundi, vingt de Février 1882, il n'y aurait pas de séance du Conseil, et que l'assemblée du dit Conseil était remise à demain, mardi, en conséquence il n'y a pas eu de séance du Conseil ce lundi, vingt Février, et le dit Conseil devra s'assembler demain soir, à sept heures et demi.

J. L. Migon
Sec. Trés.

Mardi, le 21 Février 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mardi, le vingt-unième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Chevaliers

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, Bourgeois,

Boudreault,

Bussien,

Dufresne,

Vanasse,

Cooke,

Deau,

Deioteau,

M. E. Gervais,

Starnois,

Jourdain,

Reynat. —

Mardi, le 21 Février 1882.

1^{re} motion.

Lui le procès-verbal de la dernière séance.

Proposé par l'Echev. Poudreault,

Secondé par l'Echev. Vanasse,

Que les requêtes de Messrs. Arthur Turcotte & autres, A. B. Vallières et D^{lle} Morrison-Fiset soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs. Arthur Turcotte et autres.

Requête de Messrs. Arthur Turcotte et autres, représentant qu'il serait dans l'intérêt de la population d'ériger dans les limites de cette cité une fabrique de coton qui emploierait 400 à 500 ouvriers; que la compagnie qui érigerait cette fabrique aurait besoin d'un bonus de \$25,000 et d'une exemption de taxes durant vingt ans; que la construction et la mise en opération d'une telle fabrique devant être d'une immense importance pour cette cité, les pétitionnaires prient le Conseil de vouloir bien s'en occuper sans délai.

2^e motion.

concernant la fabrique de coton projetée

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,

Secondé par le Cons. Jourdain,

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer un règlement pour accorder un bonus de vingt-cinq mille piastres et une exemption de taxes pendant vingt ans, tel que demandé par la requête de Messrs. A. Turcotte et autres, en faveur de la manufacture de coton projetée, lequel règlement sera ensuite pris en considération par ce Conseil et soumis à l'approbation des contribuables de cette cité, avant d'être approuvé par ce Conseil, le tout tel que requis par la loi.

Adoptée.

Requête de A. B. Vallières, Cor.

Requête de A. B. Vallières, Cor., représentant qu'il a perdu le coupon payable le premier janvier dernier de la débenture N^o 19 des Ponts du St. Maurice, et en demandant le paiement sur sa garantie personnelle ou celle de M^r E. Mart, d'en rembourser le montant à la Corporation, au cas où le dit coupon serait retrouvé.

Demande accordée sur la garantie personnelle de M. Vallières.

Requête de D^{lle} Louisa Morrison-Fiset.

Requête de D^{lle} Louisa Morrison-Fiset demandant que le prix de location de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville pour le concert qu'elle a donné lundi dernier, soit réduit de \$15 à \$10.

Demande rejetée sur divisions.

Mardi, le 21 Février 1882.

division. Pour: - Les Echevins Poudreault & Dufresne. 2
Contre: - Les Echev. Russière et Vanasse; les Cons. Cooke,
Deau, Décoteau, M. C. Gervais, Harnois, Jour-
dain et Reynard. 8

Lettre de M^r. W. W. Welch.
des devoirs

Lettre de M^r. W. W. Welch soumettant au Conseil plusieurs questions
concernant l'exécution de la charge de comptable spécial à laquelle il
a été nommé par le Conseil.

Après en avoir délibéré le Conseil donne ordre verbal au Secrétaire-
Trésorier de répondre à la lettre de M^r. Welch et de lui faire connaître
les décisions du Conseil sur les questions posées par le dit M^r. Welch. -
Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le vingt-sept
du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement

H. Migon
Sec. Trés.

Maire.

Lundi, le 27 Février 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des
Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-
septième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix
heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par
la loi, étaient présents: -

Monsieur le Proc. Maire,	P. B. Vanasse,
Messieurs les Echevins	Poudreault,
	Russière,
	Dufresne,
Messieurs les Conseillers	Cooke,
	Deau,
	Décoteau,
	Harnois,
	Jourdain.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Rapport.

Feu à une maison de
Odilon Comtois, rue
Notre-Dame.

Le sous signé, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de
faire rapport à votre Conseil que le 8 du courant, le feu s'est
déclaré dans une maison appartenant à M^r. Odilon Comtois
et occupée par M^r. James Baxter, au N^o 168, rue Notre-Dame.
Ce feu a été causé par la chute d'une lampe remplie d'
huile

Lundi, le 27 Février 1882.

huile de pétrole et les dommages sont de peu de valeur.
 La brigade s'est rendue sur les lieux avec les deux dévidoirs (reels) et a tendu 75 pieds de boyeaux dans l'espace de deux minutes. Le lendemain, 9 du courant, à 11 $\frac{1}{2}$ heures, p. m., le feu s'est déclaré dans une boutique appartenant à M^r. Octave Girard et située sur la rue Notre-Dame. L'origine de ce feu est inconnue et a causé des dommages assez considérables. La brigade au complet s'est rendue sur les lieux avec les deux dévidoirs (reels) et a tendu 350 pieds de boyeaux dans l'espace de cinq minutes.

Feu à une boutique de Octave Girard, rue Notre-Dame.
 Feu à une boutique, rue des champs, à M^r. Pothier.
 Le 16 du courant, à 10 $\frac{1}{2}$ heures p. m., le feu s'est déclaré dans une boutique de boulangerie, occupée par M^r. Louis Pleau et appartenant à M^r. A. J. Pothier au N^o 57 sur la rue des Champs. Ce feu a originé par la grille du four et a causé assez de dommages. La brigade au complet s'est rendu sur les lieux avec un dévidoir (reel) et a tendu 450 pieds de boyeaux dans l'espace de huit minutes.

Boyeaux en caoutchouc devraient être remplacés
 Le soussigné croit devoir informer votre Conseil qu'une partie des boyeaux en caoutchouc sont détériorés et hors d'usage; c'est pourquoi il recommande l'achat de 500 pieds de boyeaux neufs.

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rocheleau,
 Chef de la Brigade.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Dean,
 Secondé par l'Echev. Bussière,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 78, Règlement pour autoriser le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivieres à voter et octroyer à la manufacture ou fabrique de coton projetée et en voie d'organisation sous le nom de Three-Rivers Cotton Company, une aide ou bonus au montant de vingt-cinq mille piastres, et à émettre des débentures pour cet objet; et aussi à accorder à la dite fabrique de coton une exemption

Lundi, le 27th Février 1882.

"exemption de taxes municipales durant vingt années sur certaines propriétés et biens de la dite fabrique ou Compagnie," soit maintenant lû, et que le jour pour assembler les électeurs municipaux de cette cité, qualifiés à voter sur le dit règlement, et leur soumettre le dit projet de règlement, afin de l'approuver ou le désapprouver, soit fixé à lundi, le troisième jour d'Avril prochain, à dix heures du matin, et que la dite assemblée soit présidée par M^r. le Conseiller R. S. Cooke, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire publier les annonces et affiches requises par la loi. —

Adoptée.

Le projet de règlement ci-dessous est alors lû, savoir:—

Chapitre I. XVIII.

Règlement (projet)
pour accorder un bonus
et une exemption de
taxes à la "Three-Rivers
Cotton Company."

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à la manufacture ou fabrique de coton projetée et en voie d'organisation sous le nom de "Three-Rivers Cotton Company" une aide ou bonus au montant de vingt cinq mille piastres, et à émettre des débentures pour cet objet et aussi à accorder à la dite fabrique de coton une exemption de taxes municipales durant vingt années sur certaines propriétés et biens de la dite fabrique ou compagnie.

Attendu qu'il serait dans l'intérêt de la population de la cité des Trois-Rivières d'ériger dans les limites de la dite cité une fabrique de coton qui emploierait un grand nombre d'ouvriers; que la construction et la mise en opération d'une telle fabrique serait d'une importance considérable pour la dite cité, donnerait un essor particulier au commerce et accroîtrait la valeur de la propriété foncière;

Et attendu qu'il est par conséquent désirable de favoriser autant que possible la construction et la mise en opération de la dite fabrique, qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la dite cité, paiera et remettra, en la manière et à l'époque ci-après établie, sous forme d'aide ou bonus, à la dite compagnie la Three-Rivers Cotton Company, des débentures de la dite Corporation, payables

Lundi, le 27 Février 1882

payables en vingt ans de leur date d'émission, au montant de vingt-cinq mille piastres, et le dit Conseil accordera de plus à la dite compagnie, la "Three-Rivers Cotton Company", pendant l'espace de vingt années consécutives, qui commenceront à courir du premier de juillet de l'année pendant laquelle telle fabrique de coton aura été complétée et mise en opération, une exemption des taxes et cotisations municipales payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâties et dépendances y érigées affectées spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture, pourvu qu'au moins trois cents personnes soient annuellement employées par la dite fabrique ou compagnie, et pourvu aussi que la dite fabrique de coton soit érigée dans les limites de la dite cité.

Sec. 2. - Les dites débentures à être émises comme susdit, le seront sous le seing du maire de la dite cité, le contre-seing du secrétaire-trésorier du dit conseil et le sceau de la dite corporation, et porteront intérêt payable semi-annuellement le premier jour de Mai et Décembre de chaque année et à un taux n'excédant pas six pour cent par an; et les dites débentures constitueront une hypothèque privilégiée sur les propriétés foncières de la dite corporation et seront de la somme de cinq cents piastres chacune et seront payables au porteur d'icelles au bureau du secrétaire-trésorier du dit Conseil.

Sec. 3. - Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons étant signés par le secrétaire-trésorier seront payables respectivement aux porteurs d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront, lors du paiement d'iceux livrés à la dite Corporation; et la possession de tout tel coupon sera une preuve prima facie que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 4. - Toutes les dispositions de la section 86 de l'acte de la Législature de Québec, 40 Vict, cap. 51, établissant et spécifiant quels seront les

les

Lundi, le 27 Février 1882.

les devoirs du maire, du conseil et du secrétaire-trésorier quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée en vertu de la section 88 du susdit acte, et le paiement semi-annuel de l'intérêt sur la dite dette, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures.

Sec. 5. - Les dites débentures seront remises et livrées à la dite compagnie "Three Rivers Cotton Company" aussitôt que la dite fabrique sera terminée et en opération, pourvu toujours que la dite compagnie, avant de pouvoir toucher et recevoir les dites débentures, devra établir, à la satisfaction du dit Conseil, qu'elle a dépensé pour les fins de construction, d'achat et d'installation de machineries et autres accessoires nécessaires pour les fins de la dite fabrique, une somme d'au moins deux cent cinquante mille piastres.

Sec. 6. - Pour l'information des électeurs municipaux de la dite cité qui, aux termes de la soixante-cinquième section de l'acte de la Législature de Québec, 38 Vict., cap. 76, ont droit de voter sur tout règlement du dit Conseil ayant pour effet de grever la propriété foncière de la dite cité, le présent règlement sera publié au moins pendant un mois avant sa passation finale, en langue française dans "Le Journal des Trois Rivières" et "Le Constitutionnel", et en langue anglaise dans le "Loop Line", papiers-nouvelles publiés dans la dite cité, et il sera aussi affiché sur au moins huit places publiques de la dite cité, savoir: aux portes de l'église cathédrale, de l'église paroissiale catholique romaine, de l'église St. James, de l'église St. André, de la chapelle méthodiste, au bureau de poste, au marché aux denrées et au marché au foin, avec un avis du secrétaire-trésorier du dit conseil, certifiant que c'est une vraie copie d'un règlement qui sera pris en considération par le conseil de la cité des Trois Rivières, lundi, le dixième jour d'Avril prochain; et que lundi, le troisième jour du mois d'Avril prochain, à dix heures du matin, sur la place du marché-aux-denrées, en la dite cité, une assemblée générale des susdits électeurs municipaux de la dite cité sera tenue, afin de prendre en considération le dit règlement et l'approuver ou le désapprouver, auquel lieu un bureau de votation sera ouvert pour prendre les votes des dits électeurs pour ou contre le dit règlement, si tels votes sont là et alors demandés.

Sec. 7. - Conformément aux dispositions de la susdite section 65

Lundi, le 27 Février 1882.

de l'acte 38 Vict., cap. 76, le secrétaire-trésorier du dit conseil préparera une liste des électeurs municipaux de la dite cité qualifiés à voter sur le présent règlement, savoir: les propriétaires de biens-fonds dans la dite cité, et y résidant, de la valeur d'au moins deux cents piastres, d'après le rôle d'évaluation actuellement en force, lesquels ont seuls le droit de voter sur le présent règlement; laquelle liste sera exposée et révisée de la même manière et dans les mêmes délais que le sont, d'après le susdit acte, les listes des voteurs aux élections municipales annuelles de la dite cité.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondé par l'Échev. Bussière,

Terrain dans la Commune offert à la "Three Rivers Cotton Company".

Que, au cas où la compagnie de coton projetée, dite la "Three Rivers Cotton Company", construirait sa fabrique ou manufacture dans la Commune de cette cité, il soit résolu que le terrain nécessaire pour l'usage de la dite fabrique lui soit cédé au prix de une piastre de rente annuelle constituée pour chaque arpent de terrain ainsi cédé à la dite compagnie.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Deau,

Secondé par l'Échev. Boudreault,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt de quatre pour cent l'an, savoir: -

Billet de \$100 à M. Gelinaz,

Louis Gelinaz, pour cent piastres;

" " 303²⁰ à D^{me} M. Leod,

D^{me} Charles M. Leod, pour trois cent trois ²⁰/₁₀₀ piastres;

" " 200 " Jules Dumont,

Jules Dumont, pour deux cents piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le six de Mars prochain, à sept heures et demi du soir.

L. A. Migon,
Secrétaire

Pro-Maire.

Lundi, le 6 Mars
1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite

Lundi, le 6 Mars 1882.

dite cité, lundi, le sixième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, P. B. Vanasse,
Messieurs les Echevins Bussière,
Dufresne,
Boudreault,
Messieurs les Conseillers Cooke,
Deau,
Harrois,
Jourdain.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	189	34
" de la Police	189	48
" du Feu	2	"
" des Marchés	"	75
" de l'Hôtel-de-Ville	17	73
" de l'Eclairage	322	00
" de la Commune	22	08
" des Chemins	109	10
Rues sous Contrôle	121	76
Ponts St. Maurice	36	08
Acqueduc - Construction	2	"
Fonds d'Amortissement - Dette Consolidée	870	"
Billets Payables	1700	"
Intérêts & Commissions	431	62
Frais Liéaux	452	60
Papeterie & Impressions	7	60
Assurance des Incendies	12	40
Divers	48	50
Salaires	221	65
	\$	4756 29

Respectueusement

Rapport du Comité
des Finances

Lundi, le 10 Mars 1882.

Respectueusement soumis,
(Signé) R. S. Cooke, Président,
" P. Bussière,
" P. B. Vanasse,
" J. Dean.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Jourdain,
Secondé par l'Échev. Boudreault.
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

2^e motion.

Comité pour entendre et juger les plaintes contre la liste des voteurs sur le règlement accordant un bonus à la manufacture de coton. Proposé par l'Échev. Boudreault.
Secondé par le Cons. Cooke,
Que Messrs. P. B. Vanasse, James Dean et P. Bussière soient et forment le comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être faites contre la liste des électeurs qualifiés à voter pour ou contre le chapitre 78 des règlements de ce Conseil accordant un bonus et une exemption de taxes à la filature de coton projetée; lesquelles plaintes seront entendues par le dit comité, mercredi, le vingt-deuxième jour de Mars courant, à huit heures du soir. Adoptée.

Ajournerment.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le treize du courant, à sept heures et demi du soir.

H. L. Migon
Secr. Prés.

Pro-Maire.

Lundi, le 13 Mars 1882. A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le treizième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, P. B. Vanasse,
Messieurs les Échevins Boudreault,
Bussière,
Dufresne,
Messieurs les Conseillers Cooke,
Dean,

Décoteau

Lundi, le 13 Mars 1882.

Deioteau,
A. E. Gervais,
M. E. Gervais,
Arnais,
Jourdain,
Reynat.

Rapport de l'Inspecteur
des Chemins.

Terrain de P. Biron à
exproprier, nécessaire
pour l'élargissement
de la rue Niverville.

Rapport.

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil;
Tel que requis par un règlement concernant l'élargissement de la rue Ni-
verville, passé le 9 Mai 1881, j'ai, à la demande de M. P. Biron, pris l'ali-
quement du terrain à distraire de sa propriété, au coin des rues St^e Marie
et Niverville, nécessaire pour donner la largeur voulue à la dite rue Ni-
verville. Je constate que le terrain à prendre sur l'emplacement de
M. Biron est de 13 pieds par 100 pieds.

Respectueusement soumis,

(Signé)

D. J. Hamel,

Surintendant des Chemins.

Lettre de M. L. J. J. Buis-
son.

Constate qu'elle vend
autrement que sur é-
chantillons. H. B.

Lettre de l'Inspecteur
des Chemins.

recommandant l'a-
chat d'un cheval.

1^{re} motion.

Certificats de licences
confirmés

Lettre de M. L. J. J. Buisson se plaignant que Madame Sidore Strass,
étrangère et non résidente en cette cité, fait le commerce de marchandises
sèches sans avoir payé la taxe de \$50 imposée par les règlements.

Résolu d'exiger le paiement de la susdite taxe de \$50 si la dite dame
Strass est encore ou revient dans les limites de la cité, si la poli-
ce

Lettre de l'Inspecteur des Chemins recommandant l'achat d'un che-
val pour les nombreux ouvrages que la Corporation fait faire -

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par le Gens. Cooke.

Secondé par l'Échev. Bussière.

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Riendeau & C^{ie}, Casimir
Veillet & C^{ie}, Napoléon Roy & C^{ie}, Louis Bergeron, Adélaïde Gauthier, E-
douard Dupont, Napoléon Dufresne, Joseph Chevalier et Joseph Levas-
seur, pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges ou de restau-
rants soient examinés et que les dits certificats soient confirmés; et
que le certificat en faveur de M. Joseph Levasseur pour confirmer le
transport que M. Édouard Delaunais lui a fait de sa licence d'au-
berge soit aussi confirmé.

Adoptée.

Lundi, le 13 Mars 1882.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Deau,

Secondé par le Cons. A. E. Gervais,

Que M^r. le Pro-Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande et portant intérêt au taux de quatre pour cent par an: -

Billet à L. Hubert \$300.00 A. P. L. Hubert, in trust, trois cent piastres;

" " Louis Gelinas 200.00 " Louis Gelinas, deux cents piastres;

" " Narcisse Poirrier 100.00 " Narcisse Poirrier, cent piastres.

pas autorisés;

Aucune action est prise sur la motion ci-dessus, M. le Pro-Maire ayant déclaré qu'il ne signerait pas les susdits billets.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Boudreault,

Secondé par le Cons. A. E. Gervais.

Amendements à la charte, soumis au Comité général du Conseil.

Que le projet d'amendement aux actes de la Corporation de la cité des Trois-Rivières, soit soumis au Comité général du Conseil pour l'examiner et le réviser et compléter sans délai; et que le rapport du comité spécial d'enquête de ce Conseil, recommandant de diviser le bureau du secrétaire-trésorier de ce Conseil en deux, soit rejeté.

Motion adoptée quant à la première partie et retirée quant à la deuxième partie qui concerne la division des charges de secrétaire et de trésorier.

nul

Adoptée. Adoptée sur division, ont voté pour: les échev. Boudreault et Dupresne, les conseillers A. E. Gervais et Starnois, H. - Contre: les conseillers Deau, Nicolet et Jourdain. 3. M^r. le Conseiller Cooke n'a pas voté, déclarant qu'il proteste contre la motion, non plus que M. le Conseiller Reynat qui s'oppose à la première.

3^e motion.

Ordonnant au Comptable d'établir la position financière de la Corporation le 1^{er} juillet 1874 et le 1^{er} juillet 1875.

Il a été ensuite proposé par l'Échev. Boudreault, secondé par l'Échev. Dupresne une motion à l'effet d'ordonner au comptable spécial d'établir la position financière de la Corporation le 1^{er} juillet 1874, époque antérieure à l'émission des débentures; le 1^{er} juillet 1875, après l'émission des dites débentures, ainsi que le 1^{er} juillet 1881, et d'en faire rapport au Conseil. Cette motion a été adoptée sur division de 4 pour et 3 contre, savoir: pour: les échevins Boudreault et Dupresne, les conseillers A. E. Gervais et Starnois

Lundi, le 13 Mars 1882.

Starnois; contre: les conseillers Dean, Décoteau et Jourdain.
 Cette résolution n'est pas entrée au présent compte-rendu de l'assemblée tenue ce jour, attendu qu'elle est disparue et ne peut être retrouvée. M. le Conseiller Cooke n'a pas voté sur la dite résolution, déclarant qu'il proteste contre la motion, non plus que M. le Conseiller Reynar qui s'oppose à la première partie et est en faveur de la seconde partie de la motion.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à vendredi prochain, le dix-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

(Cinquante-deux mots rayés sont nuls. Un renvoi en marge est bon.)

H. Pigeon
 Sec. Prée.

Troisième.

Vendredi, le 17 Mars 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, vendredi, le dix-septième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Troisième-Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

P. B. Vanasse;

P. Bussière,

Joseph Dufresne,

R. B. Cooke,

James Dean,

Wm. Starnois,

Th. Jourdain,

Josh. Reynar.

Le Compte rendu de la dernière assemblée est lu.

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondé par l'Echev. Bussière,

Que les requêtes de M. L. B. M. Parlane et de M. & M. de S. Desilets soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de L. B. M. Parlane, gérant de la C^{ie} de Téléphone Bell.

Requête de M. L. B. M. Parlane, gérant de la Compagnie de Téléphone Bell demandant la permission de placer les instruments de cette compagnie

Vendredi, le 17 Mars 1882.

à l'Hôtel-de-Ville, à la bâtisse de l'Acqueduc et à la Station de Police. - La rente annuelle de chaque instrument devant être de \$35⁰⁰, les frais d'entretien et de réparations étant à la charge de la Compagnie.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. et M^{de} Sothène Désilets.

Requête de Mr. et Madame Sothène Désilets représentant qu'ils sont héritiers de feu Elzéar Aubry, ainsi que deux enfants mineurs, dans une propriété en cette cité; qu'ils sont incapables de payer les arriérés de taxes dont cette propriété est grevée, et demandant la remise de ces arriérés ou de partie d'iceux.

Requête renvoyée.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Deau,

Secondé par le Cons. Reynard.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande avec intérêt au taux de quatre pour cent par an,

Billets à P. L. Aubert	\$300.00
" " La Gelinas	200.00
" " Narc. Poirier	100.00
" " J. P. Desablou	235.00

A. P. L. Aubert, <u>in trust</u> , trois cents piastres;
" La Gelinas, deux cents piastres;
" Narcisse Poirier, cent piastres;
" J. P. Desablou, deux cent trente-cinq piastres.

Adoptée.

3^e motion.

2 Billets de \$1000.00 chacun.

Proposé par l'Echev. Bussière,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que M. le Pro-Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, deux billets de mille piastres chacun, dont l'un payable dans un mois et l'autre dans deux mois de cette date, et que ces billets soient escomptés à une banque, en cette cité, si le montant en est requis pour rencontrer les affaires de la Corporation.

Adoptée.

4^e motion.

Date de l'examen des plaintes contre la liste des électeurs parlementaires.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par l'Echev. Bussière.

Que conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Electoral de Québec, et ses amendements, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité,

lundi.

Vendredi, le 17 Mars 1882.

Ajournement

lundi, le dixième jour d'Avril prochain, à huit heures du soir.

Adoptée

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le vingt du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Major
Sec. Trés.

Pro-Maire.

Lundi, le 20 Mars 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingtième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

¹ En l'absence de Son Honneur le Maire et de M^r le Pro-Maire, M. l'Échevin Boudreau est choisi pour présider la présente assemblée.

P. B.

1^{re} motion.

Messieurs les Échevins

O. A. Boudreau,

Joseph Dufresne,

Messieurs les Conseillers

R. S. Cooke,

James Dean,

M. C. Gervais,

J. M. Déroteau,

Ph. Jourdain. ¹

Lecture des actes et procès de la dernière assemblée.

Proposé par le Cons. Cooke.

Secondé par le Cons. M. C. Gervais,

Que la requête de M^r Joseph Lavallée soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M^r Joseph Lavallée.

Requête de M^r Joseph Lavallée demandant à être exempté du paiement d'une licence de cocher qui lui est demandée. — Référé aux Comités Permanents. —

Lettre de M^r Pierre Birou.

Lettre de M^r Pierre Birou refusant d'accepter sept cents le pied pour la partie de son terrain sur la rue Niverville que ce Conseil se propose de distraire pour l'élargissement de la dite rue, lequel prix le secrétaire-trésorier avait été chargé, par le comité des chemins, de lui offrir; et demandant que cette lisière de terrain soit évaluée par des experts.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre

Lundi, le 20 Mars 1882.

Lettre de Messrs. Dion, Lord.

Lettre de Messrs. Dion, Lord se plaignant que M. J. A. M. Conty, de Montréal, se propose de venir prochainement vendre des marchandises, en cette cité, et demandant qu'il lui soit chargé une taxe de \$50.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Surintendant de l'Aqueduc.

recommandant de poser le téléphone entre l'aqueduc et la station du feu

Rapport.

Je, soussigné, ayant dans mon rapport annuel de 1881, fait mention à votre Conseil que le télégraphe d'alarme avait fait défaut en plusieurs circonstances, et qu'il pouvait s'en suivre de graves inconvénients, je dois faire remarquer de nouveau à votre Conseil que, dans le mois de Février dernier, le susdit télégraphe a été trois jours sans pouvoir sonner, ce qui m'a causé beaucoup d'inquiétude, parce qu'on ne pouvait pas envoyer l'alarme du feu à l'aqueduc, et, par ce fait, la pression aurait pu manquer en temps de feu et causer de grands dommages.

Je recommandais dans ce même rapport que la Corporation devait prendre des mesures à cet effet et avoir un téléphone, afin de rendre le système d'alarme plus complet je crois devoir réitérer à votre conseil que si je fais de nouveau cette remarque, c'est afin de m'exonérer de tout blâme s'il arrivait quelque chose de fâcheux; je dois aussi dire que plusieurs villes ont eu à souffrir des pertes très considérables par leur manque d'organisation, et je vous mentionne le nom de ces villes, Nouveau Brunswick, Québec et St. Hyacinthe, que vous connaissez qui ont souffert des pertes ruineuses.

Respectueusement soumis,
(Signé) O. J. Starnel.
S. A. J. R.

2^e motion.

Pour poser le téléphone entre l'aqueduc et la station du feu.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais.

Secondé par le Cons. Jourdain,

Qu'il soit placé un instrument du Téléphone Bell à la station de police et un autre à l'aqueduc, aux conditions de la demande faite à ce sujet par M. M. Parlane, Gérant de la Compagnie de Téléphone Bell.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 20 Mars 1882.

3^e motion
Amendements à l'acte d'
incorporation adoptés.

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par le Cons. Deau,

Que les amendements aux actes d'incorporation de cette cité qui ont été préparés et qui viennent d'être lus soient adoptés, et qu'ils soient transmis à Sévère Dumoulin, Ecr. Maire et Député de cette cité, avec prière de les présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le vingt-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

(un renvoi en marge est bon.)

H. H. Mignot

Sec. Prés.

P. M. Boudreault

Président

Lundi, le 27 Mars 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-septième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins

Boudreault,

Russière,

Dufresne,

Messieurs les Conseillers

Cooke,

Deau,

Ducoteau,

A. E. Gervais,

Starnois,

Jourdain. *

* M. l'Echevin Bessière
est choisi pour présider
l'assemblée.

H. H.

Lecture des procès de la dernière séance.

Rapport.

Rapport du Comité des
Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

Lundi, le 27 Mars 1882.

Département de l'Acqueduc	230 69
" de la Police	181 98
" du Feu	40 22
" de l'Hôtel-de-Ville	6 23
" de l'Eclairage	2 ""
" de la Commune	22 08
" des Chemins	159 ""
Rues sous Contrôle	11 06
Ponts St ^t Maurice - Administration	21 12
Acqueduc. - Construction	3 ""
Billets Payables	1.675 ""
Intérêt & Commission	458 23
Papeterie, Annonces & Impressions	14 77
Contingents	299 63
Salaires	221 65
Assurances des Incendies	12 ""
	\$ 3358 66

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président

P. Bussière,

A. C. Gervais.

J. Deane.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echevin Boudreault,

Secondé par l'Echevin Dufresne,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée

2^e motion.

Certificats de licences confir-
més.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. A. C. Gervais,

Que le certificat en faveur de M^r. Joseph Dufresne pour lui per-
mettre d'obtenir une licence d'hôtel; celui en faveur de M^r. Cyprien
Gélinas pour lui permettre d'obtenir une licence de restaurant; et
ceux en faveur de Messrs. Joseph Lamothe & frère et Edouard
Brunelle pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands
de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient con-
firmés

Adoptée
Proposé

Lundi, le 27 Mars 1882.

3^e motion.
Pour répondre à une tiers-saisie,
contre Hector Trépanier.

Proposé par le Cons. A. C. Gervais.

Secondé par le Cons. Jourdain.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Alfred Bélisle et Hector Trépanier, savoir: "Lors de la signification de la saisie-arret faite en cette cause, la dite tiers-saisie ne devait rien au défendeur, Hector Trépanier, et n'avait rien en mains à lui appartenant, ne lui doit rien actuellement et n'a rien en mains à lui appartenant. Le vingt-troisième jour de Mars de l'année dernière (1881), L. A. Carrivand, notaire, a signifié au dit Secrétaire-Trésorier copie d'un transport par Hector Trépanier à C. L. Clair, d'un compte du dit Hector Trépanier contre la dite Corporation, se montant à cent une piastres et quarante-et-un centens, pour des impressions et pour des annonces dans le journal "Le Constitutionnel", publié en cette dite cité, ainsi qu'il appert à la copie du susdit acte de transport et au compte qui sont ci-joints."

Adoptée.

4^e motion.
Pour discontinuer l'examen
des livres de comptes par un
comptable spécial.

Proposé par l'Echev. Boudreault.

Secondé par le Cons. A. C. Gervais.

Attendu que le comptable nommé par ce Conseil a fait rapport constatant l'état des finances avant et après l'émission des débentures, ainsi que la dette flottante de la cité, conformément à une résolution de ce Conseil;

Attendu qu'après examen et revue des livres et comptes du Secrétaire, d'au delà d'un mois, il n'est rien constaté pour nécessiter un examen ultérieur;

Attendu qu'il n'est pas opportun ni utile de continuer d'autoriser de pareilles dépenses de plusieurs centaines de piastres, sans appropriations à cette fin;

Qu'ordre soit donné au dit comptable de discontinuer ses travaux et de produire son compte sans délai. —

Pour: les Echev. Boudreault, Dupresne; les Conseillers A. C. Gervais et Arnois — 4:

Contre: les Cons. Cooke, Deau, Déroteau et Jourdain. 4-

M. le Président de l'assemblée déclare qu'il ne votera pas sur cette

cette

Lundi, le 24 Mars 1882.

Ajournement

cette motion. En conséquence la motion reste en suspens.
M. le Conseiller Dean propose verbalement que le Conseil s'ajourne à quinze jours; et M. l'Échevin demande que l'ajournement soit à huit jours. Ont voté pour l'ajournement à quinze jours: les conseillers Cooke, Dean et Jourdain, 3; et pour l'ajournement à huit jours: les échevins Boudreault et Dupresne; les conseillers Décoteau, A. E. Gervais et Harnois, 5. - Le Conseil est en conséquence ajourné à lundi prochain, le trois d'Avril prochain, à sept heures et demi du soir. -

J. A. Migou
Sec. Grés.

P. Bussière Président.

Lundi, le 3 Avril 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le troisième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire,	P. B. Vanasse,
Messieurs les Échevins	P. A. Boudreault, P. Bussière, Joseph Dupresne,
Messieurs les Conseillers	Cooke, Dean, Décoteau, A. E. Gervais, P. Jourdain.

Lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée.

N^o 1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par l'Échev. Bussière,

Que les requêtes de Messrs. Frs. Parent et autres et Louis Léopard soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M^{rs}. Parent et autres.

Requête de Messrs. François Parent et autres demandant qu'il soit ouvert une rue entre les rues St. George et St. Roch, au nord de la rue St. Denis.

Refusée

Lundi, le 3 Avril 1882.

Requête de Louis Lessard.

Requière au Comité des Chemins.
Requête de M. Louis Lessard demandant qu'une voie de communication entre la rue Le jeune et son emplacement soit établie.

2^e motion.
Réponses additionnelles à une tiers-saisie.

Référée au Comité des Chemins.
Proposé par le Cons. Jourdain,
Secondé par le Cons. A. E. Gervais.
Que la résolution de ce Conseil, passée le vingt-sept de Mars dernier, pour autoriser le Secrétaire-Trésorier à répondre à une tiers-saisie dans une cause entre Alfred Bélière et Hector Tripanier soit amendée en ajoutant à la fin de la dite résolution les mots suivants, savoir:
"Laquelle somme de cent une piastres et quarante-et-un centimes n'a pas encore été payée au dit S. L. Clair ni à aucune autre personne par la dite Corporation."

Adoptée.

3^e motion.
Vente de terrain par Pierre Biron pour élargir la rue Niverville.

Proposé par l'Echev. Bussière
Secondé par le Cons. A. E. Gervais.
Que M. le Pro-Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, à un acte de vente par Pierre Biron à la dite Corporation d'une lisière de terrain pris sur son emplacement, au coin des rues Niverville et St. Marie, pour l'élargissement de la dite rue Niverville, au prix de cent vingt piastres.

Adoptée.

4^e motion.
Pour un état détaillé des arriérés -

Proposé par l'Echev. Bussière,
Secondé par le Cons. Jourdain,
Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé de préparer un état détaillé des arriérés dus à la Corporation pour taxes, rentes, etc., avec l'aide du Président du Comité des Finances.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le dix d'Avril courant, à sept heures et demi du soir.

L. G. Vigor
Sec. Trés.

Pro-Maire

Lundi, le 10 Avril 1882.

Pas de quorum.

Ajourné au 12 Avril 1882.

Lundi, le dixième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-deux, le Conseil ne s'est pas assemblé, deux membres seulement étant présents, savoir: M. l'Échev. Dufresne et M. le Conseiller Starnois, lesquels, advenant sept heures et demi du soir, ont ajourné à mercredi prochain, le dorze du courant, à sept heures et demi du soir. —

H. A. Migon.
Sec. Trés.

Mercredi, le 12 Avril 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mercredi, le douzième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Échevins

Boudreault,

Russière,

Dufresne,

Messieurs les Conseillers

Cooper,

Dean,

A. G. Gervais,

M. C. Gervais,

Starnois,

Jourdain,

Reynard.

Honorable le Maire et M. le Pro-Maire étant absents, M. l'Échevin Boudreault est choisi pour présider la présente assemblée. —

Proposé par le Cons. Cooper,

Secondé par le Cons. Reynard,

Que les requêtes de D^{lle} L. Morrison-Fiset, et de Messrs. Charles Vadeboncoeur et Hubert Dusault soient reçues et lues.

Adoptée

Requête de D^{lle} L. Morrison-Fiset.

Requête de D^{lle} L. Morrison-Fiset demandant de nouveau qu'il lui soit fait une remise de \$5⁰⁰ sur le loyer de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville pour son concert en février dernier.

Demande renvoyée.

Requête de Chs. Vadeboncoeur.

Requête de M. Charles Vadeboncoeur demandant à être nommé

un

Mardi, le 12 Avril 1882.

un des évaluateurs de la cité.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de M. H. Dusault. Requête de M. Stubeit-Dusault pour être nommé un des évaluateurs.

Référéé aux Comités Permanents.

Rapport de R. S. Cooke, Esq. Rapport.

Président de l'assemblée publique pour approuver ou désapprouver le règlement concernant le règlement au sujet de la filature de coton.

Je, soussigné, Richard Stanislas Cooke, avocat, de la cité des Trois-Rivières, membre du Conseil de la dite cité, et président dûment nommé en vertu d'une résolution du dit Conseil, en date du vingt-sept de Février dernier, pour l'assemblée ci-après mentionnée fais rapport:

Que lundi, le troisième jour d'Avril courant, à dix heures du matin, sur la place du marché aux denrées, en la dite cité, j'ai ouvert l'assemblée publique annoncée par les documents et avis ci-joints; et que j'ai soumis à l'approbation des électeurs qualifiés à voter, le règlement aussi publié en faveur de la manufacture dite "The Three-Rivers Cotton Company," leur en donnant lecture en français et en anglais.

Que sur la demande par écrit de deux des dits électeurs, j'ai ouvert et tenu ouvert, jusqu'à quatre heures de l'après-midi du dit jour, un bureau de votation pour prendre et enregistrer les votes des dits électeurs pour ou contre le dit règlement.

Le résultat de la votation a été comme suit, savoir: cent cinquante et un; contre, trois.

Trois-Rivières, ce trois Avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

(Signé)

R. S. Cooke,

Président.

2^e motion.

Proposé par l'Échevin Bussière,

Secondé par le Cons. Reynard,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 78. Règlement pour autoriser le Conseil de la cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à la manufacture ou fabrique de coton projetée et en voie d'organisation sous le nom de "Three-Rivers Cotton Company," une aide ou bonus au montant de vingt-cinq mille piastres, et à émettre des débentures pour cet objet; et aussi à accorder à la dite fabrique de coton, une exemption de taxes municipales durant vingt années sur certaines propriétés et biens de la dite fabrique ou compagnie," lequel règlement a été lu en séance de Conseil le vingt-septième jour de Février dernier et a été approuvé par la majorité des électeurs municipaux dûment qualifiés,

Mercrèdi, le 12 Avril 1882.

qualifiés, réunis en assemblée publique, suivant la loi, le troisième jour d'Avril courant, soit maintenant lu et définitivement passé et adopté.

Adoptée.

Règlement pour accorder un bonus et une exemption de taxes à la filature de coton.

Le règlement suivant est ensuite lu, passé et adopté, savoir
Chapitre LXXVIII.

Règlement pour autoriser le Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières, à voter et octroyer à la compagnie de la manufacture ou fabrique de coton projetée et en voie d'organisation sous le nom de "Three Rivers Cotton Company," une aide ou bonus au montant de vingt-cinq mille piastres, et à émettre des débentures pour cet objet; et aussi à accorder à la dite fabrique de coton une exemption de taxes municipales durant vingt années sur certaines propriétés et biens de la dite fabrique ou compagnie -
(Voir pour la suite de ce règlement, les procès du Conseil le vingt-sept de Février dernier.)

Lu, passé et adopté.

3^e motion.
Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Jourdain,
Secondé par le Cons. Reynard.

Que le certificat en faveur de Mr. Wilbrod Désaulniers, pour lui permettre d'obtenir une licence de restaurant; et ceux en faveur de Messrs. St. Thérien, Jéphirin Gauthier, J. P. Gauthier et Olivier Trudel, pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs, soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

4^e motion.

* Proposé par le Cons. Harnois.
* Secondé par l'Echev. Dufresne.

Que ce Conseil se forme en comité général pour l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour la présente année.

Adoptée.

Comité général sur la liste des électeurs parlementaires.

Le Conseil se forme en comité général sous la présidence de Mr. le Conseiller Cooke et procède à l'examen des plaintes faites contre la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour 1882; la décision du comité sur plusieurs de ces plaintes étant réservée à la prochaine séance du Conseil, le Comité rapporte

Mercredi, le 12 Avril 1882.

5^e motion.

*
*

rapporte progrès et s'ajourne.

M. l'Échevin Boudreau reprend alors le fauteuil.

Proposé par le Cons. Dean,

Secondé par le Cons. Cooke.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt au taux de quatre pour cent par année;

Billet à J. Bellefeuille	\$100	Joseph Bellefeuille, cent piastres;
" " do	100	do, cent piastres;
" " do	100	do cent piastres;
" " J. H. Pellerin	280	J. H. Pellerin, deux cent quatre-vingt piastres;
" " Max. Cloutier	200	Maxime Cloutier, deux cents piastres;
" " D. Jos. Guilbert	108	D. Joseph Guilbert, cent huit piastres;
" " P. Bellemare	150	Paul Bellemare, cent cinquante piastres;
" " P. Monplaisir	140	Pascal Monplaisir, cent quarante piastres;
" " Grégoire Veillet	200	Grégoire Veillet, deux cents piastres;
" " A. L. Désaulniers	212 ¹⁶ / ₁₀₀	Ant. L. Désaulniers, deux cent douze ¹⁶ / ₁₀₀ piastres;
" " Dlle Elié. Désilets	130	Dlle Elienore Désilets, cent trente piastres;
" " N. Mons	370	N. Mons, trois cent soixante et dix piastres, à 5% -

Adoptée.

6^e motion.

Pour arrêter l'ouvrage du comptable spécial.

Proposé par l'Échevin Dufresne,

Secondé par le Cons. A. C. Gervais,

Attendu que le comptable spécial a fait rapport conformément à une résolution de ce Conseil, constatant l'état des finances avant et après l'émission des débentures, ainsi que la dette actuelle, conformément aux livres du secrétaire de ce Conseil;

Attendu qu'il n'y a rien devant ce Conseil pour nécessités ni même justifier de nouvelles dépenses occasionnées par l'emploi d'un comptable plus longtemps;

Attendu que le secrétaire est lui-même obligé de faire tout état demandé et jugé nécessaire par ce Conseil;

Qu'il soit ordonné au comptable spécial de cesser ses fonctions de ce jour.

Adoptée sur division, ont voté —

Pour: l'Échev. Dufresne, les Cons. A. C. Gervais, M. C. Gervais, Harois et Reynard — 5

Contre: le Cons. Jourdain — 1

Le

Mercredi, le 12 Avril 1882.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi prochain, le quatorze du courant, à sept heures et demi du soir.

P. A. Boudreault

Président pro tem.

H. Migon

Sec. Trés.

Vendredi, le 14 Avril 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, vendredi, le quatorzième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Messieurs les Echevins P. A. Boudreault

P. Bussière,

Messieurs les Conseillers R. S. Cooke,

James Dean,

A. C. Gervais,

P. Jourdain,

Wm. Harnois.

M. l'Echevin Boudreault est choisi comme président de l'assemblée.

Rapport du Chef de Police.

Rapport.

se plaignant que ^{des} causes de la Corporation ne peuvent être jugées, les magistrats refusant de siéger.

Le soussigné, Chef de Police, a l'honneur de faire rapport qu'il est impossible de faire juger les prisonniers qui sont arrêtés pour contravention aux règlements de la Cité; les juges de paix refusant de siéger dans ces causes. Un prisonnier a été, quatre jours de suite, conduit à la Cour et ramené à la prison, et plusieurs autres ont dû être élargis, après avoir été arrêtés, vu qu'il a été impossible de trouver un magistrat qui voudrait entendre et juger les plaintes contre ces personnes.

Les vagabonds et autres délinquants, sachant qu'ils ne seront pas punis, en profitent pour enfreindre les règlements de la Cité.

La police ne peut, en conséquence, remplir les devoirs qui lui sont imposés, ni faire observer le bon ordre et la paix publique avec l'efficacité désirable.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 14 Avril 1882.

(Signé)

Ovide Rochéau, Chef de Police.

Vendredi, le 14 Avril 1882.

1^{re} motion.
Nomination des Évaluateurs.

Proposé par l'Échev. Bussière,
Secondé par le Cons. Deau.

Que Messrs. John Ryan, Hubert Dusaault & Charles Vadeboncoeur soient nommés assesseurs et évaluateurs des propriétés (d'après leur valeur réelle) et autres choses cotisables en cette cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année courante soit complet et livré au Secrétaire Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de juin prochain. Les dits assesseurs et évaluateurs devant se conformer, en faisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Lotisations et Taxes," et de ses amendements.

Que M. F. H. Tapin soit nommé le clerc des dits évaluateurs, pour les assister et faire les écritures au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs, ainsi qu'à leur clerc en paiement de leurs services; laquelle somme leur sera payée aussitôt que le rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

Adoptée.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Bussière,
Secondé par le Cons. Deau.

Que ce Conseil se forme en comité général pour continuer l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour 1882.

Adoptée.

Et le Conseil s'étant formé en comité général, sous la présidence de M. le Conseiller Cooke, procède à l'examen des plaintes contre la liste des dits électeurs parlementaires, dont la considération avait été renvoyée à la présente séance.

Rapport du comité général du Conseil sur les plaintes contre la liste des électeurs parlementaires pour 1882.

Rapport.

Mercredi, le douzième jour d'Avril 1882, le Conseil de Ville s'étant, sur motion, formé en comité général, M. l'Échevin Boudreault, président de l'assemblée régulière du Conseil, quitte le fauteuil et il nomme M. le Conseiller Cooke, président du dit Comité général.

Et le dit Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les plaintes suivantes, filées suivant la loi, entre les mains du Secrétaire Trésorier, contre la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour 1882, et qu'il a décidé sur icelles plaintes ainsi qu'il suit, savoir:—

Les plaintes de James M. Ritter et J. A. Grenier pour faire inscrire leurs

nomme

Vendredi, le 14 Avril 1882.

noms sur la susdite liste sont renvoyées, attendu qu'il n'appert pas au rôle d'évaluation, actuellement en force, qu'ils sont qualifiés à être inscrits sur la dite liste;

La plainte de D. G. La Bave, Ec., pour l'inscription du nom de Rodolphe Franche montagne sur la dite liste est ajournée au 14 du courant;

Plainte de W^m Chagnon demandant que les noms suivants soient biffés de la liste, savoir: Alfred Désilets, A. Lantier, St. A. Dubord, Chs. Dumoulin, Godfroy Lassalle et L. M. A. Genest; plainte admise quant à ces personnes; plainte renvoyée quant à St. Lottinville et L. A. Bourgeois; plainte retirée quant à P. B. Dumoulin; plainte ajournée au 14 du courant quant à C. Z. Duplessis.

Plainte de E. Gérin, Ec., demandant que les noms des personnes suivantes soient retranchés de la dite liste, savoir: - Louis Allard, Hubert Massicotte, Joseph Perrault, Hercule Paribeauc, Joseph Raymond, père, Onézime Courtois, Andrew Johnson, Adolphe Dési- lisle, Joseph St. Pierre, Louis Lacroix, Jean Girardeau, fils, Maxime Désilets, John Richardson, Alfred Désilets, Elzéar Béchar, Joseph Raymond, fils, Joseph Riché, Hercule Dauphinais, Charles Lee, Maurice St. Ours, Phileas Perrault, Gélas Corbeil, Louis Robert, St. E. Héroux et Edou- ard Turgeon comme étant locataires et occupants de maisons d' habitation dans l'île de la Potherie, dont la valeur réelle n'est pas mentionnée au rôle d'évaluation et n'est pas suffisante pour leur donner le droit de vote; plainte renvoyée quant aux personnes ci- dessus; plainte ajournée au 14 du courant quant à George Lupien, Elzéar Pothier, J. G. Motherspoon et Elie Ringuette; maintenue quant à Arthur Wolfrid, James Couture Johnny Cadorette, Kémi Dupresne, fils de Louis, Onézime St. Arnaud, Edouard Arbi, Elie Pousignan, Gil- bert Pronovost, Simon Romain, Siméon Goudreauelt, David Lefran- cois, Antoine Morissette, Clodémit Hérou et Pierre Robin; plainte renvoyée quant à Louis Kap. Langelier.

Le Comité rapporte progrès, et le Conseil s'étant de nouveau formé en assemblée régulière, sous la présidence de M^r. l'Échevin Bour- dreault, s'est ajourné à vendredi, le 14 du courant, pour continuer l'examen des plaintes qui ont été ajournées à cette date et juger sur icelles.

Vendredi, le quatorze Avril courant, à huit heures du soir, le
Conseil

Vendredi, le 14 Avril 1882.

Conseil, sur motion se reforme de nouveau en comité général et procède à l'examen des plaintes qui avaient été ajournées à ce jour; et il est décidé ainsi qu'il suit sur les dites plaintes, savoir: celles, contre F. G. Motherspoon, C. Z. Duplessis, Geo. Lupien, Elie Ringuette & Ely. Pothier sont renvoyées, ainsi que celle de D. G. LaBarne.

Respectueusement soumise.

(Signé)

R. S. Cooke, Président

H. A. Migou, Sec. Prés.

3^e motion.

Proposé par le Cons. A. E. Gervais.

Secondé par le Cons. Jourdain.

Que le rapport du comité général de ce Conseil sur les plaintes filées, suivant la loi, contre la liste des électeurs parlementaires pour 1882, soit adopté, et que les décisions du dit comité sur les susdites plaintes soient conformées.

Adoptée

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Boudreault

Président pro tem.

H. A. Migou

Sec. Prés.

Lundi, le 24 Avril 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-quatrième jour d'Avril (1882) mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: Messieurs les Echevins Boudreault et Dufresne; Messrs. les Conseillers Cooke, Décoiteau, A. E. Gervais, M. E. Gervais, Harnois, Jourdain et Reynar.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de M. le Pro-Maire, M. l'Echevin Boudreault préside l'assemblée.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais.

Secondé par l'Echev. Dufresne.

Que la requête de Edouard Le Compte soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Ed. Le Compte.

Requête de Edouard Le Compte concernant les animaux morts et les fosses d'aisance — Référé au Comité de la Santé. —

Proposé

Lundi, le 24 Avril 1882.

2^e motion.

Certificats de licences con-
firmés.

Proposé par le Cons. Reynat,
Secondé par le Cons. Jourdain,

Que le certificat en faveur de M. Moïse Masson pour lui
permettre d'obtenir une licence d'auberge, et ceux en faveur de
Messrs. A. & D. Ricard, L. J. Marcoux, L. Brunelle & frère, Alfred
Arand, C. La Barre, frère, Joseph Régier, Thomas Bournival, Na-
poléon Dufresne, & Onésime Carignan pour leur permettre d'obtenir
des licences de magasins de liqueurs, soient examinés et que les
dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais,
Secondé par l'Échev. Dufresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, portant
quatre pour cent d'intérêt et payables à demande, savoir: -

Billet à M. Beaumier \$100

M. Henri Beaumier, cent piastres;

" " D^{lle} Pauline Marie 100

" D^{lle} Pauline Marie, cent piastres;

" " D^{me} M. H. Desaulniers 500

" D^{me} M^{lle} Antoine L. Desaulniers, cinq cents piastres;

" " D^{me} Y. Prichette 500

" D^{me} Téléphore Prichette, cinq cents piastres;

" " Moïse Gelinas 100

" Moïse Gelinas, cent piastres;

" " Désiré Lacerte 100

" Désiré Lacerte, cent piastres;

" " Paul Bellemare 150

" Paul Bellemare, cent cinquante piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le huit de Mai pro-
chain, à sept heures et demi du soir.

J. A. Mignot
Sec. Prés.

P. M. Boudreau
Président pro tem.

Lundi, le 8 Mai 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite cité,
lundi, le huitième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-
deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les
formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Monsieur

Lundi, le 8 Mai 1882.

Monsieur le Procureur, P. B. Vanasse,
 Messieurs les Echevins P. A. Dondreault,
 Joseph Dufresne,
 Messieurs les Conseillers R. S. Cooke,
 James Dean,
 F. W. Decoteau,
 M. C. Gervais,
 P. Jourdain,
 James Reynat.

L^{er} le procès-verbal de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. M. C. Gervais,

Secondé par l'Echev. Dufresne,

Que la requête de M. Joseph Lamotte soit reçue et lue. —

Adoptée.

Requête de Joseph Lamotte.

Requête de M. Joseph Lamotte demandant la permission de poser un tuyau en grès au deuxième étage d'une maison, rue du Platou —

Référé au Comité du Feu —

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées, dans les paié-listes suivantes: —

Département de l'Agueduc	196 84
" de la Police	187 23
" du Feu	68 81
" des Marchés	3 71
" de l'Hotel-de-Ville	12 80
" de l'Eclairage	352 05
" de la Commune	24 08
" des Chemins	169 95
Rues sous Contrôle	10 78
Agueduc: — Construction	2 "
Ponts St. Maurice	105 24
Atelier des Départements	11 25
Billets Payables	8,550 " "
Emprunts	25 " "

A reported \$ 9,719 74

Lundi, le 8 Mai 1882.

Intérêt & Commission
Papeterie & Impressions
Services d'Huissiers
Contingents
Divels
Salaires

Report	9,719	74
	309	64
	325	56
	17	70
	184	55
	40	17
	221	65
$\$$	10,819	01

Respectueusement soumis.

(Signé) R. S. Cooke, Président

" P. B. Vanasse

" J. Deau. —

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Poudreault.

Secondé par le Cons. M. E. Gervais.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur des
Chemins, au sujet du
terrain de la fabrique.

Rapport.
Messieurs, Je dois vous informer que le Gouvernement
Fédéral est à faire construire une magnifique clôture en bois pour
entourer tout le terrain connu sous le nom de "Platon"; et que
l'automne dernier, lors d'une visite de l'Architecte en Chef du
département des Travaux Publics, ce Monsieur m'avait avisé
de suggérer à la Corporation de cette cité, ainsi qu'à la fabrique
de cette paroisse, de faire disparaître la station de police et les
hangars qui se trouvent sur les rues Notre-Dame et des Casernes,
afin de ne pas empêcher l'embellissement de cette partie impor-
tante de notre cité, en cachant par des constructions de ce genre
les travaux que le Gouvernement se propose de faire. Depuis ce
temps, j'ai eu occasion d'en parler avec Mr. le Curé et plusieurs
membres de notre Corporation; et tous partagent l'opinion de l'Ar-
chitecte du Gouvernement; je crois même que sur le montant des
débentures que le Conseil-de-Ville se propose d'émettre prochaî-
nement, une certaine somme a été affectée pour l'érection de cette
station. Sachant que le terrain où se trouve actuellement la sta-
tion n'est pas la propriété de la Corporation, et que la dite station ne
rencontre pas les besoins des deux corps qui l'occupent, j'ai cru
devoir

Lundi, le 8 Mai 1882. -

devoir vous soumettre la chose.

Notre obt. serviteur,

(Signé)

O. J. Hamel.

Insps. des Chemins.

3^e motion.

Congé d'absence à son Honneur le Maire.

Proposé par l'Échev. Boudreault,

Secondé par le Cons. M. E. Gervais.

Attendu que son Honneur le Maire, en sa qualité de député de cette cité à l'Assemblée législative, est absent à Québec, pendant la présente session du Parlement Provincial, qu'il ^{lui} soit accordé un congé d'absence de trois mois, devant compter du premier de Mars dernier. -

Adoptée. -

4^e motion.

Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondé par le Cons. Deau.

Que le certificat en faveur de M. J. A. Panneton pour lui permettre d'obtenir une licence pour tenir un hôtel, et ceux en faveur de Messrs Jacques Nault, Gaspard Brunelle & fils et J. C. Rousseau pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par le Cons. M. E. Gervais.

Secondé par le Cons. Deau,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants payables à demande, avec intérêt de quatre pour cent par an, savoir :

Billet à M. Lottinville 400.00

Clavier Lottinville, quatre cents piastres;

" " Désiré Lamy 500.00

Désiré Lamy, cinq cents piastres;

" " De M^{rs} J. Dupresne 1150.00

De M^{rs} Joseph Dupresne, onze cent cinquante piastres;

Et les billets suivants portant trois pour cent d'intérêt, savoir :-

" " Olivier Marie 600.00

Olivier Marie, six cents piastres;

" " Chs. Dumoulin 760.00

Charles Dumoulin, sept cent soixante piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le vingt-deux du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migon

Sec. G^{ral}.

Pro-Maire.

Lundi, le 22 Mai 1882.

Lundi, le 22 Mai 1882. A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire	P. B. Vanasse,
Monsieur l'Echevin	P. A. Boudreault,
Messieurs les Conseillers	R. S. Cooke,
	James Dean,
	F. H. Décoteau,
	A. G. Gervais,
	M. G. Gervais,
	Wm. Harnois,
	P. Jourdain.

Lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. M. G. Gervais.

Secondé par le Chev. Boudreault.

Que les requêtes des Rév^{es} Sœurs de la Providence et de Messrs. J. B. Thivierge et autres soient reçues et lues.

Approuvée -

Requête des Sœurs de la Providence.

Requête des Rév^{es} Sœurs de la Providence demandant la remise des taxes dues sur la propriété de la veuve J. B. Hébert, qui leur appartient à présent, ainsi que le passage gratis du grand pont du St. Maurice, pour leurs vaches qui doivent passer dans l'île St. Christophe.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de J. B. Thivierge et autres.

Requête de Messrs. J. B. Thivierge et autres demandant que la rue Notre-Dame soit arrosée jusqu'à la rue St. Roch.

Accordée -

Lettre de E. Racicot, Ecs.

Lettre de E. Racicot, Ecs., Commissaire pour le règlement du Fonds d'Emprunt Municipal, demandant le règlement de la dette de cette cité pour emprunts sur le dit Fonds, savoir:

Montant des Emprunts	\$ 220.000.00
12 années d'intérêt à 5 p. c.	<u>132.000.00</u>
	\$ 352.000.00
Déduire paiements ou crédits	<u>2623.34</u>
Balance due -	\$ 349.376.66

Révisé

Lundi, le 22 Mai 1882.

Rapport du Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département des Chemins	30	80
" de la Commune	1	40
Carrié Champlain	3	13
Billets Payables	5,600	"
Intérêt & Commission	159	14
Frais Legaux	6	"
Assurances, Corporation	62	50
Papeterie & Impressions	62	55
Divers	4	"
Contingente	122	47
	\$	6,051 99

Respectueusement soumise,
(Signé)

R. S. Cooke, Président,

A. E. Gervais.

J. Deane.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Jourdain,

Secondé par le Cons. Décoteau,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion.

Avis.

Cons. M. E. Gervais.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par la loi, je proposerai que les règlements de ce Conseil concernant les rues sous contrôle soient amendés, pour, entre autres objets, faire rembourser à ce Conseil les frais d'arrosage et autres travaux faits dans le cours de la présente année civique dans certaines rues de cette cité.

En Conseil, ce 22 Mai 1882.

(Signé)

M. E. Gervais.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. A. E. Gervais,

Que Philippe Jourdain, Esq., soit le président des élections municipales —

P. Jourdain, nommé président des élections municipales —

Lundi, le 22 Mai 1882.

municipales qui auront lieu le lundi, troisième jour de juillet prochain. -

Adoptée.

4^e motion.

Concernant les juges de
paix. -

Proposé par l'Échev. Poudreault.

Secondé par le Cons. Cooke.

Attendu que le Chef de Police a fait rapport à ce Conseil que les juges de paix de cette cité refusent de siéger, que Son Honneur le Maire soit prié d'en informer le Gouvernement et de voir s'il serait possible de remédier à cet état de choses.

Adoptée.

Ajournerment.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le vingt-neuf du courant, à sept heures et demi du soir. -

L. A. Vigor
Sec. Trés.

Pro-Maire.

Lundi, le 29 Mai 1882.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue lundi, le vingt-neuvième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: - Monsieur le Pro-Maire, P. B. Vanasse,

Messieurs les membres du Conseil

P. A. Poudreault,

R. S. Cooke,

James Dean,

F. W. Décoteau,

M. E. Gervais,

Wm. Harnois,

Ph. Jourdain.

Lecture des actes et procès de la dernière séance du Conseil: -

1^{re} motion.

Proposé par M. M. E. Gervais,

Secondé par M. Décoteau,

Que la requête de M. Joseph Cloutier soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M. Joseph
Cloutier.

Requête de M. Joseph Cloutier, clerc du marché aux denrées, représentant que les revenus du dit marché n'ont pas été suffisants, cette année, pour rencontrer le prix de location de ces revenus,

sh

Lundi, le 29 Mai 1882.

et offrant de louer les dits. revenus pour trois ans, à sup. cent piastres par année, payables par quartiers

Référé aux Comités Permanents

Rapport des Comités Permanents.

Sur requête des Rév. ^{des} Sœurs de la Providence.

Rapport.
Les Comités Permanents du Conseil auxquels avait été référé la requête des Rév. ^{des} Sœurs de la Providence demandant la remise des taxes dues sur la propriété qu'elles ont acquise de la veuve J. B. Hébert, ont l'honneur de faire rapport qu'ils ne croient pas devoir recommander la remise des taxes dues sur la propriété de la veuve Hébert.

Sur la lettre de E. Racicot, Esc.

Vos comités n'ayant pas pu donner la considération désirable à la lettre de E. Racicot, Esc., Commissaire pour le règlement de l'emprunt municipal, suggèrent que le Secrétaire Trésorier ait instruction d'écrire à M. Racicot, accusant la réception de sa lettre et l'informant que ce Conseil l'a en sérieuse considération.

(Signé)

"

"

"

"

"

Respectueusement soumis

P. B. Vanasse, Pro-Maire

P. Jourdain,

J. Deane,

J. W. Décoteau,

M. E. Gervais,

R. S. Cooke

2^e motion.

Proposé par M. Boudreault,

Secondé par M. M. E. Gervais.

Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de la Police	206	03
" du Feu	4	60
" des Marchés	12	88
" de l'Eclairage	2	"
" de l'Hôtel de Ville	15	73
" de la Commune	22	08
Reporté \$	263	32

Lundi, le 29 Mai 1882.

	Report	
Département des Chemins		263 32
Parie Champlain		155 82
Conte St. Maurice		25 " "
Aqueduc. - Construction		93 21
Billets Payables		2 " "
Intérêt & Commission		100 " "
Frais Légaux		40 64
Terrains vendus pour taxes		41 70
Assurances des Incendies		75 " "
Services d'Huissiers		9 " "
Atelier des Départements		9 70
Contingents		206 39
Salaires		57 09
		221 65
		\$ 1.291 52

Respectueusement soumise,

(Signé)

R. S. Cooke, piest.

J. Dean,

P. B. Vanasse.

3^e motion.

Proposé par M. Beaudreault,

secondé par M. M. C. Gervais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Feu à la maison de Messrs.
Gelinac et frère.

Rapport.
Le soussigné, Surintendant du Feu, a l'honneur de faire rapport que le dix-sept d'Avril dernier, à midi et demi, il y a eu un commencement d'incendie sur la couverture de la maison de Messrs. Gelinac et frère, rue Notre-Dame, causé par des étincelles s'échappant de la cheminée. Les dommages sont de quelques cents piastres; 300 pieds de boyaux ont été tendus et les deux dévidoirs ont été transportés sur les lieux.

Feu chez Médéric Galant.

Le 3 du courant, à 7^h heures du matin, il y a eu aussi un commencement d'incendie à la maison de M. Médéric Galant, rue Aemlock, causé par des étincelles de la cheminée qui ont mis le feu à la couverture. Les 2 dévidoirs ont été rendus sur les lieux et 500 pieds de boyaux ont été tendus dans l'espace de dix minutes.

Les

Lundi, le 29 Mai 1882.

Incendie de la manufacture de
Mr. Bradley -

Les dommages sont peu considérables.

Le 27 du courant, la manufacture de papier de Mr. Bradley sur la rue St. Philippe, a été complètement détruite par le feu. Lorsque l'alarme a été donnée, la bâtisse était déjà toute en flammes, et la brigade a dû travailler à préserver 2 petits hangars, 2 maisons et une grange remplie de foin pressé, dans le voisinage immédiat de la manufacture, ce qu'elle réussit à faire avec beaucoup de travail. La pompe à bras N^o 3 et les 2 dévidoirs ont été conduits sur les lieux et 1700 pieds de boycaux ont été tendus. La pompe à bras était en bon ordre et a bien fonctionné, mais il a été impossible de trouver le nombre d'hommes nécessaires pour la manoeuvrer, tout en offrant de les payer. L'origine de ce feu est inconnue. Vu la distance considérable entre cette manufacture et la borne-fontaine la plus proche, la pression de l'eau, tout en étant bonne, n'était pas aussi forte qu'il aurait été désirable qu'elle fut pour le service requis. -

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rocheleau.

Chef de la Brigade du Feu. -

Avis de motion.

Mr. Boudreau Lt.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par la loi, je proposerai que le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil concernant les boulangers et la vente du pain soit amendé quant à la confiscation du pain qui n'aura pas le poids requis par le dit règlement.

En Conseil, ce 29 Mai 1882. -

J. A. Boudreau Lt.

4^e motion.

Pour émettre les débentures de la nouvelle dette consolidée. -

Proposé par Mr. Cooke.

Secondé par Mr. Jourdain.

Attendu que par un acte passé à la dernière session de la Législature de Québec, et amendant l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières, 38 Vict., cap. 76, ce Conseil est autorisé à émettre des débentures ou bons de corporation, ou autrement contracter sur le crédit de la dite cité, une dette qui n'excèdera pas soixante-et-quinze mille piastres, afin de consolider certaines dettes de la Corporation de la dite cité, qu'il soit résolu :

1^o Les débentures émises en vertu des dispositions du susdit acte seront chacune de la somme de cinq cents piastres, elles porteront intérêt au taux de cinq pour cent par année, et seront payables en vingt ans du premier jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-deux;

Lundi, le 29 Mai 1882.

2^o La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de nouvelle dette consolidée; 3^o Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel de Ville, en la Cité des Bois-Rivières; 4^o Les dites débentures seront datées le 1^{er} Juin 1882; 5^o Le Conseil pourra ordonner de temps à autre, par une résolution à cet effet, l'émission et la vente des dites débentures au montant qu'il jugera être nécessaire pour l'extinction des dettes ou de partie des dettes actuellement existantes; 6^o Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette cité, pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de deux pour cent du montant des dites débentures émises et dûes.

Adoptée.

5^e motion.

Vente des débentures.

Proposé par M. Deau,

Secondé par Mr. Jourdain,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer, du premier au vingt Juin prochain, dans un journal français et dans un journal anglais, à Montréal et à Québec, ainsi que dans les journaux de cette ville, que ce Conseil offre en vente cent cinquante débentures de cinq cents piastres chacune, payables en vingt ans, et portant cinq pour cent d'intérêt. Les demandes d'achat des dites débentures devant être remises au dit Secrétaire-Trésorier le ou avant le 26 de Juin prochain.

Adoptée.

6^e motion.

Vente des revenus des marchés et des étaux des bouchers.

Proposé par Mr. Jourdain.

Secondé par Mr. Décoteau,

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur les marchés aux denrées et au foin, ainsi que les étaux des bouchers dans la halle du marché aux denrées, dont le loyer n'a pas été régulièrement payé aux termes des baux à loyer avec les dits bouchers, soient vendus par encan public, en la manière et aux conditions ordinaires, samedi, le dix-septième jour de Juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'espace d'une année à dater du premier de Juillet prochain, et que la mise à prix des revenus des dits marchés soit comme suit, savoir:

Pour

Lundi, le 29 Mai 1882.

Pour le marché-aux-denrées, six cents piastres;
Pour le marché-au-foin, soixante-et-cinq piastres.

Adoptée.

7^e motion.
M^r. A. M. Cooke accepte
comme caution de M. L. C.
Sarasin, à la place de M.
L. Sarasin.

Proposé par M. Narnois.

Secondé par M. Boudreault.

Que M^r. Antoine Maxime Cooke soit accepté comme la caution de
M^r. Louis Eugène Sarasin, au montant de mille piastres, pour la due
exécution des devoirs du dit L. C. Sarasin comme assistant secrétaire-
trésorier de ce Conseil, et que M^r. Louis Sarasin soit déchargé de son cau-
tionnement suivant acte devant feu A. L. Craig, notaire, le 29 Novembre 1876.

Adoptée.

8^e motion.

Proposé par M^r. M. E. Gervais

Secondé par M. Deau.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets suivants,
payables à demande, avec intérêt de trois pour cent l'an :-

Billet à L^r. Nébert \$1550.00
" " Geo. St. Arnaud 400.00
" " Evariste Lamy 100.00
" " Jos. Desilets 175.00
" " D. C. M. Leod 400.00

A Louis Nébert, pour quinze cent cinquante piastres;

" George St. Arnaud, pour quatre cents piastres;

" Evariste Lamy, pour cent piastres;

" Joseph Desilets, pour cent soixante-et-quinze piastres;

" D^r. Ch^r. M^r. Leod, pour quatre cents piastres.

Adoptée.

9^e motion.
Achat du terrain de la
fabrique.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M^r. M. E. Gervais,

Que le terrain vacant appartenant à la fabrique de la paroisse des
Trois-Rivières, et situé au coin sud-ouest de la rue Notre-Dame, soit a-
cheté de la dite fabrique aux termes et conditions de la résolution a-
doptée à une assemblée des paroissiens des Trois-Rivières, tenue le
vingt-et-un du courant.

Adoptée.

10^e motion.
Visite des bornes-fontaines

Proposé par M^r. M. E. Gervais.

Secondé par M^r. Jourdain,

Que le chef de Police ait instruction de se conformer aux ordres qui
lui ont été donnés, l'an dernier, de visiter et essayer les bornes-fon-
taines une fois par mois et d'en faire rapport à ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'est ajourné à lundi, le cinq de Juin prochain, à
sept

Lundi, le 29 Mai 1882.

sept heures et demi du soir. -

R. A. Mignot
Sec. Trés.

Pro-Maire.

Lundi, le 5 juin 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en ladite cité, lundi, le cinquième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecuier,

Messieurs les Echevins Boudreault,

Russière,

Cooke,

Décoteau,

Harnois,

Vanasse,

Lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Russière.

Que les requêtes de M. E. Bradley et de Messrs. O. Carignan et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de E. Bradley,
Ecr.

Requête de E. Bradley, Ecr.^{re}, représentant qu'il aurait des avantages particuliers à reconstruire à Waddington Falls (St. Louis de Blanford), sa manufacture de papier qui a été dernièrement incendiée, mais qu'il est prêt à rebâtir en cette cité, si le Conseil lui accorde un bonus de \$5000 et l'eau de l'Aqueduc gratuitement.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de O. Carignan
et autres.

Requête de Messrs. O. Carignan et autres priant le Conseil de faire droit à la susdite requête de, E. Bradley, Ecr. -

Référéé aux Comités Permanents.

2^e motion

Proposé par M. Cooke,

Comité sur plaintes contre les
listes des Electeurs municipaux.

Secondé par M. Vanasse,

Qu

Lundi, le 5 juin 1882.

Que Messrs. P. A. Boudreault, M. E. Gervais et F. N. Dicoiteau soient et forment le Comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être faites contre les listes des votants aux prochaines élections municipales, lesquelles listes doivent être préparées par le Secrétaire-Trésorier suivant la loi; et lesquelles plaintes seront entendues par le dit Comité, mardi, le vingtième jour de juin courant, à huit heures du soir.

Adoptée.

Proposé par M. Boudreault,

Secondé par M. Vanasse,

Que M. O. J. Hamel soit autorisé à s'entendre avec le Gouvernement Fédéral au sujet de l'élargissement de la rue des Casernes.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le douze de juin courant, à sept heures et demi du soir.

[Signature]

Maire.

[Signature]
Sec. Trés.

3^e motion.
Élargissement de la rue
des Casernes.

Ajournement.

Lundi, le 12 juin 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le douzième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire,

Sévère Dumoulin, Oct.

Messieurs les Echevins

Bussière,

Cooke,

Deans,

Dicoiteau,

A. E. Gervais,

M. E. Gervais,

Harnois,

Reynard,

Vanasse.

Les procès de la dernière séance étant lus, il est

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Bussière,

Que

1^{re} motion.

Lundi, le 12 juin 1882.

Soumissions demandées pour l'emplacement des Hérit. F. R. Masse.

Que des soumissions soient demandées, par criée publique, pour l'achat d'un emplacement sur la rue St-Roch, appartenant ci-devant aux héritiers de feu F. R. Masse, et qui a été vendu le 7 Mars 1881, pour non-paiement des taxes, rentes et autres charges. Lesquelles soumissions devront être présentées avant quatre heures de l'après-midi, Vendredi prochain.

Adoptée.

Rôle d'Evaluation mis devant le Conseil. -
Ajournement

Le rôle d'Evaluation pour 1882 est mis devant le Conseil, et déclaré déposé. -

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 19 du courant, à sept heures et demi du soir. -

H. Migon
Sec. Trés.

[Signature]
Maire

Lundi, le 19 juin 1882.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le dix-neuvième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire

P. B. Vanasse.

Messieurs les Echevins

P. A. Boudreault

P. Bussière,

R. S. Cooke,

F. R. Décoiteau,

J. Dupresne,

A. C. Gervais.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que de nombreuses plaintes lui ont été faites que plusieurs chiens, dans cette cité, sont vicieux et causent des dommages en dévorant et estropiant les cochons et les vaches; que la taxe sur la plupart de ces chiens n'est pas payée, et que ces chiens constituent un danger réel pour les citoyens, sur-

tout

Lundi, le 19 Juin 1882.

tout la nuit. Deux porcs ont été dévorés dans leurs souilles la nuit dernière, sans compter ceux qui avaient été attaqués et estropiés auparavant.

(Signé) Respectueusement soumis.
Ovide Rocheleau,
Inspecteur de Ville.

1^{re} motion.
Vente du terrain des
Hérit^{rs} F. R. Masse.

Proposé par M. Dupreane,
Secondé par M. Décioteau.

Que l'emplacement appartenant aux héritiers F. R. Masse, étant le N^o 356 du Cadastre d'Enregistrement, sur la rue St. Roch, soit vendu à M. Augustin Sauvageau, au prix de soixante-et-une piastres, sujet aux conditions de la vente du dit terrain faite le sept de Mars 1881, par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, pour non-paiement des taxes et autres charges.

Adoptée.

2^e motion.
Considération de
nouveaux règlements
renvies.

Proposé par M. Bussière.
Secondé par M. Gervais.

Que la considération des projets de règlements pour amender les règlements de ce Conseil concernant les rues sous contrôle et ceux concernant les boulangers et la vente du pain, soit remise à la prochaine séance du dit Conseil.

Adoptée.

3^e motion.
Pour répondre à une
tiers-saisie.

Proposé par M. Cooke.
Secondé par M. Bussière.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Joseph Charles Rousseau et Louis Deschenaux, savoir :

" Lors de la signification de la saisie-arrest faite en cette cause,
" la dite tiers-saisie ne devait rien au défendeur, Louis Deschenaux, et n'avait rien en mains à lui appartenant, ne lui
" doit rien actuellement et n'a rien en mains à lui appartenant."

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à mercredi, le vingt-huit du courant

Lundi, le 19 juin 1882.

courant, à sept heures et demi du soir.

L. Migouy
Secrét.

Pro-Maire.

Mercredi, 28 juin 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-huitième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecuysr.

Messieurs les Echevins P. Bussière,
R. S. Cooke,
J. Deau,
J. R. Décoteau,
A. C. Gervais,
M. C. Gervais,
P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Proposé par M. M. C. Gervais,

Secondé par M. Décoteau,

Que la requête de M. François Durand soit recue et lue.
Adoptée.

Requête de M. Durand.

Requête de M. Fro. Durand demandant qu'il soit fait droit à sa requête présentée en Octobre 1881, et qu'il soit fait des trottoirs sur la rue St Honoré.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport N^o 1 du Comité des Finances.

Rapport N^o 1.—

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Aqueduc	197 79
" du Feu	28 50
" de la Police	74 75
" des Marchés	11 05
A reporter	312 09

Mercredi, le 28 juin 1882.

	Report	312 09
Département de l'Hôtel-de-Ville		9 90
" de la Commune		8 75
" des Chemins		139 13
" de la Santé		1 50
Papeterie & Impressions		2 "
Carri Champlain		4 25
Aqueduc - Construction		97 30
Billets Payables		1160 "
Intérêts & Commission		1190 48
Assurances - Corporation		31 25
Contingents		16 98
Diverts		286 94
		3260 57

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Prés.

"

P. Bussière,

"

A. C. Gervais.

2^e motion,

Proposé par M. M. C. Gervais,

Secondé par M. H. A. Décoiteau,

Que le rapport N^o 1 du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport N^o 2 du Comité des Finances.

Rapport N^o 2. -
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc	218 71
" de la Police	180 48
" du Feu	2 "
" de l'Hôtel-de-Ville	2 "
" de l'Eclairage	2 "
" de la Commune	24 72
" des Chemins	36 75
Rues sous Contrôle	59 38
Carri Champlain	133 70
	A reporter \$ 659 74

Mercredi, le 28 Juin 1882.

	Report	659 74
Ponts St. Maurice		76 16
Aqueduc Construction		27 02
Fonds d'Amortissement - Ponts St. Maurice		23 40
Billets Payables		1550 " "
Intérêt & Commission		3809 73
Assurance des Incendies		47 50
Contingents		60 36
Salaires		221 65
		<u>\$ 6475 56</u>

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président.

"

P. Bussière,

"

A. E. Gervais,

"

P. B. Vanasse,

"

J. Dean. -

3^e motion.

Proposé par

Secondé par

Que le rapport N^o 2 du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Avis de motion
Echev. M. E. Gervais.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par la loi je proposerai que les règlements de ce Conseil concernant les rues sous contrôle soient amendés pour, entre autres objets faire rembourser à ce Conseil les frais d'arrosage et autres travaux faits dans le cours de la présente année civique dans certaines rues de cette cité.

En Conseil, ce 28 Juin 1882.

(Signé)

M. E. Gervais.

Avis de motion.
Echev. Vanasse.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par la loi, je proposerai que le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil concernant les boulangers et la vente du pain soit amendé en ordonnant et statuant la saisie et confiscation de tout pain malsain ou qui n'aura pas le poids voulu.

En Conseil, ce 28 Juin 1882.

(Signé)

P. B. Vanasse.

Proposé

Mercredi, le 28 juin 1882.

4^e motion.

Pour signer des billets à

Proposé par M. Dean,

Secondé par M. M. E. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, payables à demande, avec intérêt de trois pour cent par année :

P. Monplaisir 380.00

A Paschal Monplaisir, trois cent quatre-vingt piastres;

D^{me} Chs McLeod 300.00

" D^{me} Charles McLeod, trois cents piastres;

Grég. Veillet 100.00

" Grégoire Veillet, cent piastres;

Philomine Verrette 100.00

" Philomine Verrette, cent piastres;

Edr. Loranger 100.00

" Edouard Loranger, cent piastres;

Ls. Hébert 1250.00

" Louis Hébert, douze cent cinquante piastres.

Billet pour 600.00


Et un autre billet, payable en un mois, pour six cents piastres, afin de rencontrer les coupons de débentures qui seront dus le premier de juillet prochain.

Adoptée.

Clôture.

Et la séance est levée; la prochaine assemblée du Conseil devant être convoquée par le président des élections municipales pour 1882.

H. A. Rigou
Sec. Trés.


Maire.

Mercredi, le 5 juillet
1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par monseigneur l'échevin Philippe Jourdain, en sa qualité de président des élections municipales pour 1882, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, le mercredi, cinquième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Secyret,

Messieurs les Echevins P. A. Boudreau,

" R. S. Cooke,

" James Dean,

F. W. Décoiteau,

Joseph Dupesme,

M. E. Gervais,

" J. M. C. Godin,

" J. B. L. Stouff, — P. Jourdain.

Mardi, le 5 juillet 1882.

Philippe Jourdain,
 ✓ J. C. Normand,
 ✓ P. B. Vanasse.

Serments des nouveaux
 échevins.

Les échevins élus aux dernières élections municipales, savoir :
 Jean-Baptiste Ludger Hould, Ect., pour le quartier St-Louis;
 James Dean, Ect., pour le quartier St-Étienne;
 Téléphore Eugène Normand et Pierre Benjamin Vanasse, Ect.,
 pour le quartier Notre-Dame;
 Richard Stanislas Cooke et Joseph Henri Charles Godin, Ect.,
 pour le quartier St-Philippe;
 prêtent le serment exigé par la loi et ils prennent leurs
 sièges comme membres du Conseil. —

1^{re} motion.

Qui le procès-verbal de la dernière séance du Conseil.

Proposé par M. Dupresne.

Secondé par M. Hould.

Que P. A. Boudreault, Ect., soit le pro-maire pour le présent
 semestre. ✓

2^e motion.

Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Décoteau.

Que P. B. Vanasse, Ect., soit le pro-maire pour le semestre
 courant.

Le vote étant pris, ont voté pour la deuxième motion.

Messrs. Cooke, Décoteau, Gervais, Godin, Jourdain et Normand, 6

Contre, Messrs. Boudreault, Dean, Dupresne et Hould, 4. —

La motion (N^o 2) est, en conséquence, adoptée, et la motion
 N^o 1 est rejetée. —

3^e motion.

Proposé par M. Vanasse.

Secondé par M. Dean.

Que les Comités permanents de ce Conseil soient composés
 comme suit pour l'année courante :

Finances: — R. S. Cooke, Président, Boudreault, Dean, Godin
 et Vanasse;

Hôtel-de-Ville: — J. C. Normand, Président, Boudreault, Cooke,
 Dean et Reynat;

Santé: — M. G. Gervais, Président; Dupresne, Godin, Hould
 et Normand;

Aqueduc

Mardi, le 5 juillet 1882.

Aqueduc: - Jas. Dean, Président, Cooke, Normand, Reynar & Vanasse;
 Feu: - P. A. Boudreault, Président, Décoteau, Gervais, Jourdain et
 Reynar;

Police: - J. B. Vanasse, Président, Boudreault, Dean, Dupresne et Gervais;

Chemins: - J. Dupresne, Président, Godin, Hould, Jourdain et Vanasse;

Eclairage: - J. B. L. Hould, Président, Cooke, Décoteau, Gervais et Normand;

Marchés: - Phil. Jourdain, Président, Décoteau, Dupresne, Gervais et Vanasse;

Commune: - J. H. C. Godin, Président, Décoteau, Hould, Jourdain et Reynar.

4^e motion.

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Décoteau.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 79, Règlement concernant les rues et chemins sous le contrôle du Conseil de Ville des Trois-Rivières", soit lu, passé et adopté.

5^e motion.

Proposé par M. Décoteau.

Secondé par M. Jourdain.

En amendement, que la considération du règlement chapitre 79, concernant les rues sous contrôle, soit permise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par M. Vanasse.

Secondé par M. Dean.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 80, Règlement pour amender le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du Pain", soit lu, passé et adopté. -

7^e motion.

Proposé par M. Dean.

Secondé par M. Décoteau.

En amendement, que la considération du règlement chapitre 80, concernant les Boulangers, etc., soit remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

8^e motion.

Proposé par M. Normand.

Congé d'absence à Messrs. Hould et Cooke.

Secondé par M. Vanasse.
 Qu'un congé de quatre mois soit accordé à Messrs. Hould et Cooke qui partent pour l'Europe ces jours-ci.

Adoptée.

Le

Mercredi, le 5 juillet 1882.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mercredi, le dix-neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

L. G. Migon

Sec. Prés.

Maire.

Mercredi, le 19 juillet 1882.

Pas de quorum.

Mercredi, le 19 juillet 1882, à huit heures du soir, les membres présents étaient Son Honneur le Maire et M. l'Échevin Beau, qui ont ajourné l'assemblée du Conseil à demain, jeudi, le vingt du courant, à sept heures et demi du soir.

L. G. Migon
Sec. Prés.

Jeudi, le 20 juillet 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, jeudi, le vingtième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Eccl.,

Messieurs les Échevins Boudreault,

Devoiteau,

Dufresne,

Godin,

Jourdain,

Normand,

Vanasse,

Le procès verbal de la dernière séance étant lu:

1^{re} motion.

Proposé par M. Boudreault,

Secondé par M. Godin,

Que les requêtes de Messrs. J. A. Rousseau & C^{ie}, Frs. Stuppé et autres, L. C. Sarasin, Ernest L. Grottié, Philippe Godin, L. G. Hamel et autres, L. Hamel, fils, Edouard Godin, Adolphe Landry, Honoré Lord, L. Warnecke, Ovide Rocheleau, P. N. Robichon, Dupresne et Smith et autres, et de D^{lle} Morrison - Fraet soient reçues et lues.

Adoptée.

Jeudi, le 20 juillet 1882.

- | | |
|--|--|
| Requête de J. A. Rousseau et autres. | Requête de Messrs. J. A. Rousseau & Co ^{ie} qui se proposent d'établir en cette cité une manufacture d'allumettes si le Conseil leur accorde un bonus et une exemption de taxes.
Référéé aux Comités Permanents. |
| Requête de Frs. Stuppié et autres. | Requête de Messrs. Frs. Stuppié et autres demandant que des passerelles soient placées à l'encroignure des rues Cartier et St. Martin, et qu'il soit fait un fossé en cet endroit.
Référéé au Comité des Chemins. |
| Requête de L. E. Sarasin. | Requête de M ^r L. E. Sarasin, assistant-secrétaire-trésorier du Conseil, demandant une augmentation de son salaire. |
| Requête de G. L. Trottié, ⁺ clerc de bureau | Requête de M ^r Ernest L. Trottié ⁺ qui demande une augmentation de salaire.
Référéé aux Comités Permanents. |
| Requête de Philippe Godin. | Requête de M ^r Philippe Godin, fils de Délip, employé des Départements de la Police et du Feu, demandant que son salaire soit augmenté.
Référéé aux Comités Permanents. |
| Requête de Ls. Hamel et autres. | Requête de Messrs. Ls. Hamel et autres, formant le corps de police et du feu, pour demander une augmentation de leurs salaires.
Référéé aux Comités Permanents. |
| Requête de Ls. Hamel fils. | Requête de M ^r Louis Hamel, fils, sergent de police, qui demande que son salaire soit plus élevé que celui des hommes de police.
Référéé aux Comités Permanents. |
| Requête de Edm ^r Godin. | Requête de M ^r Edouard Godin, gardien des Ports St. Maurice, pour une augmentation de salaire.
Référéé aux Comités Permanents. |
| Requête de Ad. Landry. | Requête de M ^r Adolphe Landry, Charpentier de la Corporation, pour que son salaire soit augmenté.
Référéé aux Comités Permanents. |
| Requête de Honoré Lord. | Requête de M ^r Honoré Lord, 2 nd Ingénieur de l'Acqueduc, demandant que son salaire soit plus élevé.
Référéé aux Comités Permanents. |
| Requête de Louis Warnecke. | Requête de M ^r Louis Warnecke, Collecteur et Messager du Conseil, Gardien de l'Hôtel-de-Ville et des Carrés Publics, qui demande une augmentation de salaire.
Référéé aux Comités Permanents. |
| Requête de M ^r O. Rochebeau. | Requête de M ^r Ovide Rochebeau, Inspecteur-de-Ville, Chef de Police |

Jeudi, le 20 juillet 1882.

Police et Surintendant du Feu, pour une augmentation de son salaire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de P. N. Robichou. Requête de M^r. P. N. Robichou premier ingénieur de l'Acqueduc, pour que son salaire soit augmenté.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Dupresne et Smith et autres. Requête de Messrs. Dupresne, Smith et autres, demandant qu'il soit fait des passerelles dans la rue du Platon.

Référée au Comité des Chemins.

2^e motion.

Proposé par M. Normand,

Secondé par M. Vanasse,

Que permission soit accordée à M^r. N. Grenier d'adresser le Conseil.

Adoptée.

M^r. Narcisse Grenier adresse alors le Conseil à l'appui de la requête de Messrs. Dupresne, Smith et autres.

Requête de D^{lle} Louisa Morrison-Biset. Requête de D^{lle} Louisa Morrison-Biset demandant la remise d'une somme de cinq piastres qu'elle redoit sur le prix de location, en Février dernier, de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre du Rev^d. L. S. Rheault et de M^r. F. Larivière. Lettre du Rev^d. L. S. Rheault, Prêtre Curé, et de M^r. F. Larivière demandant que la cloche de la Station du Feu N^o 2, sur la rue Royale, soit transportée à l'École des frères du quartier St. Philippe.

Demande accordée.

Rapport annuel du Secrétaire Trésorier.

Rapport.

M^r. Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un état détaillé, attesté sous serment et certifié par les auditeurs, des recettes et des dépenses de la Corporation pour l'année terminée le 30 de juin dernier.

Les revenus qui avaient été estimés à \$38,000 se sont élevés à \$40,595⁴⁵; et les dépenses qui avaient aussi été estimés à \$38,000, ont été de \$39,941⁵⁸, laissant un surplus apparent

Jeudi, le 20 juillet 1882.

apparent de \$ 65 3⁸⁷, mais dans cette somme de \$ 39,941⁵³, chargée comme dépenses de l'année, sont comprises celle de \$ 5,987³⁸, employée au paiement des dettes passives, et celle de \$ 1,400⁵³, placée comme fonds d'amortissement de la Dette Consolidée et de la Dette des Ponts St. Maurice. Ces deux sommes réunies forment celle de \$ 7,387⁹¹ qui a été affectée au paiement et à l'amortissement de vieilles dettes, ce qui réduit les dépenses réelles de l'année à \$ 32,553⁶²; Cette dernière somme se répartit comme suit:

Intérêt sur dettes passives	\$ 10,907.07
Dépenses diverses	21,646.55

Le montant dû sur billets promissaires et emprunts qui était, le 30 juin 1881, de \$ 54,528²⁵, a été, dans le cours de l'année écoulée, diminué de \$ 4,737³⁸; et la somme due à la famille Hart, pour prix d'achat des terrains de l'Hôtel-de-Ville et du Carré Champlain, a aussi été réduite de \$ 12,500⁰⁰. L'Intérêt payé sur les billets dûs par la Corporation qui était, l'année précédente, de 4 et 5 pour cent, a été réduit, sur un montant considérable de ces billets, à 3 pour cent par année, ce qui assure une épargne annuelle assez importante. Le surplus du revenu sur les dépenses est de \$ 4,016⁵³.

Ce résultat des opérations financières de l'année dernière sera, j'ai lieu de le croire, trouvé très satisfaisant, surtout lorsque votre Conseil prendra en considération les dépenses considérables et imprévues occasionnées par la perte de procès dispendieux; le paiement de comptes dûs depuis plusieurs années; la pension des aliénés, pour laquelle il n'avait pas été voté de crédit; les remboursements faits aux acquéreurs de terrains vendus pour taxes, afin d'éviter des frais judiciaires; la construction d'une bâtisse pour servir de boutique et hangar pour les départements de la Corporation; l'entretien, la réparation et l'arrosage, aux frais de la Corporation, de plusieurs rues qui ne paient pas encore la taxe des rues sous contrôle; la construction de trottoirs neufs sur la rue St. Maurice et d'un kiosque pour la musique dans le Carré Champlain; l'emploi d'un comptable spécial et le surcroît d'ouvrage que j'ai dû faire dans le cours de l'année, et qui ne m'a pas permis de consacrer à la collection le temps nécessaire.

J'annexe au susdit rapport des recettes et des dépenses, un état de l'actif et du passif de la Corporation, tel que voulu par l'acte
passé

Jeudi, le 20 juillet 1882.

passé à la dernière session de la Législature de Québec, ainsi que des tableaux des appropriations votées et dépensées. L'état de l'actif et du passif ne comprend pas ce qui peut être dû au Gouvernement pour emprunts sur le fonds municipal, le montant de cette dette ne pouvant être établi à présent; non plus ce qui sera payable comme souscription du chemin de fer de la rive nord, aussitôt que votre Conseil et le syndicat se seront entendus à ce sujet.

J'ai aussi l'honneur de vous présenter les certificats exigés par la loi et attestant qu'il a été pourvu au fonds d'amortissement de la Dette Consolidée et de la Dette des Ponts St. Maurice.

Il n'a pas été fait de dépôt pour l'amortissement de la Dette de l'Acqueduc, vu que cette dette a été diminuée, en 1880-1881, d'une somme suffisante pour représenter l'amortissement de plusieurs années.

Les amendements à la charte, passés à la dernière session de la Législature de Québec, contiennent des dispositions qui, si elles sont appliquées par votre Conseil, auront l'effet de simplifier considérablement la besogne de mon bureau, et de faciliter la collection plus prompte et plus effective des taxes et autres dettes de la Corporation, sans augmenter le personnel des officiers du bureau.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

H. Pigeon

Sec. Trés.

Rapport du Surintendant de l'Acqueduc. A son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins.

Je, soussigné, Surintendant de l'Acqueduc, ai l'honneur de soumettre à votre Conseil le tableau suivant, constatant le nombre de révolutions faites et le nombre de gallons d'eau pompés par les appareils à vapeur de l'Acqueduc durant l'année finissant le 30 juin 1882.

Mois.	Nombre de Révolutions	Nombre de gallons d'eau
juillet 1881-1882.	410.310	5.334.030
A reporter	410.310	5.334.030

Jeudi, le 20 juillet 1882.

juillet 1881-1882 - Report	410,310	5334,030
Août	507,600	5398,800
Septembre	570,300	6633,900
Octobre	568,140	7386,340
Novembre	480,790	6250,270
Décembre	568,060	7384,780
Janvier.	590,710	7939,230
Février	458,320	6258,160
Mars	498,290	6477,770
Avril	546,750	7127,750
Mai	604,380	7856,940
Juin	521,610	6780,910
	6265,260	80828,880

Il y a actuellement de posé 6532 tuyaux en fer de 9, 6 et 4 pouces, formant une longueur de 58,761 pieds, et se répartissant comme suit, savoir: 798 tuyaux de 9 pouces = 7182; 3578 de 6 pouces = 31,662 pieds; 2219 de 4 pouces = 19,887, formant une longueur de 58725 pieds; de plus, il a été posé 550 pieds de tuyaux en plomb d'un pouce et 3325 pieds de tuyaux en fer d'un pouce, aussi 3865 pieds d'un $\frac{1}{2}$ pouce, dont 870 pieds en plomb et 2995 pieds en fer. La quantité de tuyaux non employés qui reste en main est comme suit, savoir: 20 tuyaux de 9 pouces, 356 de 6 pouces et 200 de 4 pouces. Le nombre de bornes fontaines posées est de 53 et il en reste pas; il en a été posé une cette année au coin des rues S^{te} Julie et S^{te} Thomas; le nombre des robinets à arrêt posés est de 34, et se répartit comme suit, savoir: 4 de 9 pouces; 17 de 6 pouces et 13 de 4 pouces; il en reste deux en main; un de 4 pouces et un de 6 pouces. Comme vous avez pu le voir dans mon rapport de l'année dernière, je recommandais que les bornes fontaines fussent ouvertes tous les mois, afin de les tenir en bon état de fonctionnement, et aussi afin que l'eau ne restât pas stagnante au pied des bornes fontaines, ce qui la rendait impropre et malsaine, et je recommandais fortement que cela ne fut pas négligé; je recommande de nouveau que cela se continue sans y manquer, et qu'un rapport me soit fait aussitôt la —

Tournée

Jeudi, le 20 juillet 1882.

tournée des bornes fait, dans ce cas on ne peut prendre trop de précaution, car je dois mentionner que lorsque le feu a pris aux propriétés de M^r Bradley, la borne-fontaine au coin des rues S^t Anne et S^t Philippe n'était pas dans un très bon état, ce qui a nécessité le travail des deux pompes de l'aqueduc, et dans une autre circonstance une seule pompe aurait suffi. Si j'ai fait ces remarques, ce n'est pas dans le but de blâmer les officiers en charge de ces bornes-fontaines, car la borne-fontaine en question avait été bloquée par des personnes malfaisantes, je recommandais aussi dans le même rapport de l'année dernière le système de téléphone d'alarme, à cela je dois dire à votre Conseil que la Compagnie qui se proposait de construire ce téléphone a décliné de le construire en cette cité, ce qui exige que l'on garde notre système d'alarme actuel en aussi bon état possible. La bâtisse au charbon de l'Aqueduc a été réparée ce printemps, cela était indispensable, il a été renouvelé pendant le cours de l'année 50 boîtes de tuyaux de service, il a été posé 1025 pieds de tuyaux de 2 pouces dans la rue S^t Philippe depuis le pont jusqu'aux bâtisses que M^r Bradley avait fait pour une manufacture de papier, qui a brûlé durant le cours du mois de Mars dernier, cette pose de tuyaux sert à présent que pour six preneurs d'eau seulement, dans mon opinion je crois que ces poses de tuyaux à l'avenir devraient être fait aux frais du propriétaire, il a été posé pendant l'année 33 tuyaux de service, 12 en fer et 21 en plomb, j'ai fait construire d'après l'ordre de votre Conseil un set de pistons pour les pompes à vapeur de l'Aqueduc qui seront pour la réserve en cas d'accident. J'ai le plaisir de dire que tout le système des pompes à vapeur de l'Aqueduc, robinets, tuyau principal, bornes-fontaines et tuyaux de service, etc, sont en très bon état, et fonctionnent très bien. il a été pompé durant cette année 80,828,880 gallons d'eau, pendant l'année 1880-1881, 52,658,445 gallons, faisant une différence de plus cette année que l'année dernière de 28,270,435 gallons, le Comptable doit vous mentionner dans son rapport à quoi on en attribue la cause.

Respectueusement

Jeudi, le 20 juillet 1882.

Respectueusement soumis,
(Signé) O. J. Hamel,
S. A. J.-R.

Rapport du Comptable de
l'Agueduc.

A Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins de la Cité des
Trois-Rivières,

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des recettes et des dépenses du Département de l'Agueduc pour l'année écoulée le 30 juin dernier; ainsi qu'un état détaillé des recettes et des dépenses, depuis la mise en opération de l'Agueduc.

Vous constaterez avec plaisir je crois, que ce rapport des douze derniers mois est très satisfaisant; si vous le comparez aux estimés des revenus faits pour la même année. Votre Conseil avait compté sur un revenu de \$13,000.00, et la collection a donné \$13,411.49; cette augmentation dans les recettes est due au plus grand nombre de tuyaux de services en usage cette année.

Différents détails sont annexés au présent rapport, entre autres, le nombre de tuyaux de services posés, le nombre de ceux en usage le 30 juin 1882, le nombre de ceux fermés, pour non-paiement et le nombre de ceux fermés aux bâtisses inoccupées; de plus la moyenne que doit rapporter chaque service d'après les revenus des douze derniers mois, et la moyenne que rapporte chaque service d'après la collection; aussi une récapitulation de tous les revenus en général, y compris le montant des arriérés dûs et le montant perdu pour bâtisses inoccupées.

Pour la bonne administration du Département de l'Agueduc, surtout en ce qui concerne la partie financière, je crois devoir attirer votre attention sur un état de choses qui laissent à désirer et auquel il serait facile de remédier tout en donnant une plus grande satisfaction aux parties intéressées; c'est-à-dire, aux preneurs d'eau et à Votre Conseil. Le Surintendant de l'Agueduc et bon nombre de Citoyens ont constaté à différentes époques de l'année qu'il se faisait un gaspillage considérable d'eau dans une grande partie de la ville, et notamment dans plusieurs maisons adjacentes à la rue du Fleuve.

Dans ces bâtisses en dernier lieu mentionnées des tuyaux de drainage conduisent l'eau au fleuve, de sorte que ce gaspillage d'eau occasionné par l'écoulement continu

dans

Jeudi, le 20 juillet 1882

dans les lavoirs, urinoirs et chaussees d'aisance ou peut incommoder les occupants de ces bâtisses; de là, la raison pour laquelle ils y portent peu d'attention.

Le besoin d'un système convenable pour la ventilation des chaussees d'aisance contribue aussi largement au gaspillage de l'eau, car beaucoup de personnes laissent couler l'eau inutilement dans les chaussees d'aisance, croyant par là faire disparaître les gaz délétères qui, par le manque de trappe ou de ventilation s'échappent de ces appareils.

L'usage de laisser couler l'eau en hiver (au lieu de brûler un peu plus de combustible pour empêcher l'eau de se geler dans les tuyaux,) est une autre cause fertile de gaspillage, et doit être condamnée comme trop onéreuse pour le département.

Par les faits que je viens de relater, il est évident que le système d'inspection des différents appareils pour la distribution de l'eau doit être établi, et que des compteurs (hydromètres) doivent être placés dans plusieurs bâtisses.

Respectueusement soumis,
(Signé) L. J. Desaulniers,
Comptable A. 3-R.

Rapport de l'Inspecteur
des Chemins.

Rapport. (Référé au Comité de l'Agueduc.)
Mon Honneur le Maire et Messieurs les Chevins.

Je, soussigné, Surintendant des Chemins, ai l'honneur de faire rapport à Votre Conseil et recommander que les divers ouvrages y mentionnés soient faits durant cette année:

1°. Continuer le peinturage des ponts St. Maurice qui sont bien avancés;

2°. Diverses réparations au marché aux denrées tel que les entrées des portes au soubassement et les escaliers, etc.

3°. Creuser les fossés de la Commune afin d'attirer l'eau des rues avoisinantes qui noie ces rues, et aussi creuser les fossés des rues St. George, St. Roch et Bureau afin d'attirer l'eau qui reste continuellement stagnante dans ces fossés et qui rend cette partie de la ville malsaine.

4°. Le pont vis-à-vis la terre de D. G. LaPave, Cer., à la Rambière

Jeu*di*, le 20 juillet 1882.

a dû être reconstruit en neuf; ce pont a été défilé par la crue des eaux du printemps occasionnée par le creusement de cette décharge faite par le Gouvernement Local. dans mon opinion, je crois que la Corporation a le droit de charger une partie de ces ouvrages au Gouvernement Provincial; je donne pour raison qu'en creusant cette décharge ils ont creusé plus bas que le dessous des fondations du susdit pont, ce qui l'a fait crouler.

5^o Comme votre Conseil a pu le remarquer les différentes rues de notre cité ont été passablement améliorées, néanmoins il reste encore à désirer sous le rapport de l'écoulement des eaux du printemps, et les pluies qui tombent en abondance défonçant les chemins, vu le manque de canaux d'égouts dans la basse-ville.

6^o La Clôture du Carri Champlain a besoin de réparations.

Respectueusement soumis.

(Signé)

O. J. Hamel.

Référé aux Comités Permanents.

3^e motion.

Proposé par M^r. Godin

Secondé par M^r. Gervais.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 79, Règlement concernant les rues et chemins sous le contrôle du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières," dont la considération avait été remise à cette présente séance, soit lu, et que la considération en soit de nouveau remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M^r. Godin.

Secondé par M^r. Boudreau.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 80, Règlement pour amender le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil concernant les boulangers et la manufacture et la vente du pain," dont la considération avait été remise à cette présente séance, soit lu, et que la considération en soit remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par M^r. Normand.

Secondé par M^r. Vanasse.

Que ce Conseil se forme en Comité général pour entendre les plaintes

Jeu*di*, le 20 juillet 1882.

plaintes qui ont été filées contre le rôle d'évaluation et juges sur icelles.

Adoptée.

Comité général sur les plaintes contre le rôle d'évaluation.

Son Honneur le Maire nomme M. l'Échevin Vanasse le président du comité général, et le Conseil, étant formé en comité général, procède à l'audition de la plus part des plaintes qui ont été faites contre le rôle d'évaluation pour la présente année. — Le comité ayant décidé sur les plaintes entendues, a ajourné la considération des autres plaintes à la prochaine séance du Conseil.

Ajournement.

Son Honneur ayant ensuite repris son siège, le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon

Sec. Spéc.



Maire.

Lundi, le 24 juillet 1882.

en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi,

H. A.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, P. A. Vanasse,
Messieurs les Échevins P. A. Boudreault,
F. A. Dicoiteau,
J. H. C. Godin,
P. Jourdain,
J. C. Normand,
Joseph Reynard.

Lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Jourdain,

Que les requêtes de Messrs. P. Désilets et autres et de J. N. Bureau, Ecr., soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de P. Désilets et autres.

Requête de Messrs. P. Désilets et autres, demandant que le salaire de Mr. L. C. Surasin, assistant-trésorier, soit augmenté \$500 à \$800 — Référé aux Comités Permanents —

Requête

Lundi, le 24 juillet 1882.

Requête de J. N. Bureau, Ecr. -

Requête de J. N. Bureau, Ecr., avertissant le Conseil que si des dommages sont causés à ses clôtures lors de la prochaine visite d'un cirque, il en tiendra la Corporation responsable. -

Le Chef de Police devra veiller à la protection de la propriété de M. Bureau.

Rapport du Comité des Chemins sur les requêtes de M^{rs}. Stuppié et autres, et Dupesne, Smith et autres.

Rapport du Comité des Chemins.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé les requêtes de Messrs. M^{rs}. Stuppié et autres et de Messrs. Dupesne et Smith et autres, a l'honneur de recommander de faire faire deux traverses à l'encoignure des rues Cartier et St. Martin, ainsi qu'un fossé au même endroit. Aussi, que les traverses dans la rue du Platon soient renouvelées ou réparées, et que quelques unes de ces traverses soient refaites aux endroits à être indiqués par votre Comité. Votre Comité recommande aussi que l'Inspecteur de Ville et l'Inspecteur des Chemins soient autorisés à s'entendre avec M. Nixon, le gérant de la fabrique de fuseaux, sur les moyens les plus propres à faire disparaître les dangers et les inconvenients que peut offrir à la santé publique l'écoulement, dans les fossés des rues avoisinantes, de la teinture employée pour la coloration de ces fuseaux. -

Teinture s'écoulant de la fabrique de fuseaux

Respectueusement soumis.

(Signé)

J. M. C. Godin,
P. B. Vanasse,
Philippe Jourdain.

2^e motion.

Proposé par M. Boudreault,

Secondé par M. Normand,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

3^e motion.

Proposé par M. Normand,

Secondé par M. Boudreault,

Que des trottoirs de seconde classe soient faits dans les rues St. Honoré et St. Thomas.

Adopté.

Trottoirs de seconde classe dans les rues St. Honoré et St. Thomas.

4^e motion.

Proposé par M. Boudreault,

Secondé par M. Godin,

Que la considération des règlements chapitre 79, concernant les rues sous contrôle, et chapitre 80, concernant les boulangers, soient de nouveau remise à la première séance de ce Conseil qui se tiendra

Lundi, le 24 juillet 1882.

tiendra dans le mois d'Août prochain.

Adoptée.

5^e motion.

Collective immédiate
des arriérés, et état de
ces arriérés.

Proposé par M. Normand.

Secondé par M. Jourdain.

Qu'il soit résolu que le Secrétaire-Trésorier fasse immédiatement la collection des arriérés de taxes ou autres dettes dues à la Corporation, et de plus qu'il mette devant ce Conseil un état des dits arriérés en diligence, et d'employer pour cette fin une aide nécessaire.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par M. Diotéau.

Secondé par M. Jourdain.

Que ce Conseil se forme maintenant en Comité pour continuer l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation.

Adoptée.

Comité général continué
sur plaintes contre le
rôle d'évaluation.

Et le Conseil s'étant formé en Comité général, sous la présidence de M. l'Échev. Boudreault, procède à l'audition des plaintes qui n'avaient pas été entendues et jugées à la dernière séance de ce Conseil.

Et le Conseil s'étant ensuite formé en assemblée régulière, il est

7^e motion.

Rôle d'Évaluation de
1882 déclaré clos et
homologué. —

Proposé par M. Normand.

Secondé par M. Jourdain.

Que le rôle d'évaluation soit déclaré clos et homologué, avec les corrections et additions mentionnées à l'endos des différentes plaintes qui avaient été filées contre le dit rôle.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le trente-et-un du courant, à sept heures et demi du soir.

(Un renvoi en marge est bon.)

H. Rigouy

Sec. Trés.

Pro-Maire.

Lundi, le 31 juillet 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite
cité

Lundi, le 31 juillet 1882.

cité, lundi, le trente-unième jour de juillet mil huit cent qua-
tre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et sui-
vant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| Son Honneur le Maire, | Sévère Dumoulin, Ceuyet, |
| Messieurs les Echevins | James Dean, |
| | J. W. Décoteau, |
| | Joseph Dupresne, |
| | M. E. Gervais, |
| | J. H. C. Godin, |
| | Philippe Jourdain, |
| | J. C. Normand, |
| | P. B. Vanasse. |

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, il est

1^{re} motion.

Proposé par M^r. Godin,

Secondé par M^r. Gervais,

Que les requêtes de Messrs. A. B. Gresse et autres, Macaie
Dénichaud et A. Arcand et autres soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de A. B. Gresse
et autres.

Requête de Messrs. A. B. Gresse et autres représentant que
M^r. Moïse Gauthier est pauvre et incapable de payer les taxes
et taxes de l'eau qu'il doit à la Corporation, et demandant
qu'il lui en soit fait remise -

Requête renvoyée -

Requête de M^r. Macaie
Dénichaud -

Requête de M^r. Macaie Dénichaud demandant à être em-
ployé comme huissier de la Corporation.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de A. Arcand
et autres.

Requête de Messrs. A. Arcand et autres demandant que des
trottoirs et autres travaux soient faits dans la rue St. Paul et
dans les rues avoisinantes.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport de la Compie
d'assurance des
bouilloires.

Rapport.
La Compagnie dite "The Boiler Inspection & Insurance
Company of Canada", fait rapport que les bouilloires de
l'Agueduc ont été visitées le 22 du courant, et qu'elles étaient
en très bon ordre -

avis de motion.

Lundi, le 31 juillet 1882.

Avis de motion.

Avis de motion.

Echevin Jourdain.

concernant les cotisations.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, concernant les cotisations et taxes, et ses divers amendements, soit amendé aux fins suivantes, savoir :

- 1^o. Pour élever la cotisation sur les biens-fonds cotisables de trente-cinq centins à quarante centins pour chaque cent piastres de la valeur actuelle des dits biens-fonds;
- 2^o. Pour accorder une remise de six par cent sur toutes taxes ou cotisations portées au rôle de perception et dont le paiement aura été fait dans les vingt jours qui suivront l'avis public donné en vertu de la 103^e section de l'acte 38 Vict., chap. 76, que tel rôle de perception est complété et déposé;
- 3^o. Pour amender la 15^e section du chapitre 40 des règlements de ce Conseil, passé le 6 de Septembre 1875, amendement le susdit chapitre 5 des dits règlements, et réduite de huit pour cent à six pour cent par année, l'intérêt ou l'augmentation sur chaque année d'arrérages de taxes ou cotisations, rentes constituées ou seigneuriales, loyers ou revenus des marchés, provenant de toutes sources; revenus de l'aqueduc; sur chaque année d'arrérages d'intérêt dû au dit Conseil, en vertu de toute obligation, marché ou contrat quelconque; ainsi que sur toute somme d'argent déboursée par la Corporation, pour l'avantage de toute personne conformément aux dispositions de la loi ou de tout règlement du Conseil, ou de toute obligation, marché ou contrat quelconque; et sur le montant de tout droit ou licence dû au dit Conseil; et sur le montant de tout jugement obtenu par le dit Conseil devant aucune cour de justice. La dite charge ou augmentation de six pour cent par année sur les dits arrérages ne commencera à courir et ne sera chargée qu'à compter du premier jour de juillet de l'année qui suivra celle où telles taxes, cotisations, charges ou autres dettes seront devenues dûes et payables au dit Conseil.

En Conseil, ce 31 juillet 1882.

(Signé)

Lundi, le 31 juillet 1882.

Avis de motion.
Echevin Godin.

(Signé)

Philippe Jourdain.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par la loi, je proposerais que les sections soixante-et-treize, soixante-et-quatorze et soixante-et-quinze du chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passés le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix, et concernant le département du feu, soient rappelées, abrogées et annulées -

En Conseil, ce 31 juillet 1882.

(Signé)

J. H. C. Godin.

Avis de motion.
Echevin Godin.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'à la première séance de ce Conseil qui se tiendra dans le mois d'août prochain, je ferai motion que le chapitre quarante-quatre des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze, intitulé: "Règlement pour amender le chapitre trois des règlements de ce Conseil concernant le Secrétaire-Trésorier du Conseil, et la tenue de son Bureau, soit rappelé et annullé.

En Conseil, ce 31 juillet 1882.

(Signé)

J. H. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par M^r Lervais.

Considération des appropriations remise à la prochaine séance.

Secundé par M^r Vanasse.

Que la considération des estimés et appropriations pour l'année courante soit continuée à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par M^r Normand.

Pour signer des débentures de la nouvelle dette consolidée au montant de \$25000 et les vendre à 90%.

Secundé par M^r Dean.

Qu'il soit émis et signé des débentures de la nouvelle dette consolidée pour un montant n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, lesquelles débentures seront en vente au taux de quatre-vingt-dix pour cent net; le produit de la vente des dites débentures devant être déposé dans une des banques de cette cité comme dépôt à part des autres dépôts de la Corporation et être appliqué spécialement et uniquement pour payer et éteindre les billets promissaires actuellement dûs et payables par la Corporation de cette cité.

Adoptée.

Le

Lundi, le 31 juillet 1882.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le sept d' tout prochain, à sept heures et demi du soir.

L. Migou
Sec. Prés.

Maire.

Lundi, le 4 Août 1882.

en la manière et suivant
les formalités prescrites par
la loi, H. B.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le septième jour d'Aout en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, étaient présents :

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecurier,
Messieurs les Echevins P. A. Boudreault,

James Deau,
J. A. Picoteau,
J. H. C. Godin,
P. Jourdain,
M. E. Normand,
Joseph Reynat,
P. B. Vanasse.

Le procès-verbal des précédés de la dernière assemblée est lu.

1^{re} motion.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Vanasse,

Que les requêtes de Messrs. Joseph Férou et autres et Edmond Blais soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Joseph Férou et autres.

Requête de Messrs. Joseph Férou et autres demandant qu'il soit fait des parapets dans la rue St. Louise.

Requête de Edmond Blais.

Requête de M^{rs}. Edmond Blais demandant que l'eau de l'aqueduc soit conduite à sa maison, sur la rue Belle-feuille, qu'il a louée pour une petite manufacture.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes : — Département

Lundi, le 7 Août 1882.

Département de l'Acqueduc	2347	91
" du Feu	368	50
" de la Police	264	68
" des Marchés	17	70
" de l'Hôtel-de-Ville	1	70
" de l'Éclairage	314	15
" de la Commune	25	08
" des Chemins	27	20
Carri Champlain	33	"
Carri La Fosse	5	"
Ponts St. Maurice - Administration	23	31
Acqueduc - Construction	41	90
Billets Payables	2243	20
Intérêt et Commission	481	53
Assurances - Corporation	120	"
do - Incendies	246	"
Services d'Huissiers	10	45
Divers	"	70
Papeterie & Impressions	229	52
Contingents	188	"
Salaires	471	65
	7461	18

Respectueusement soumis,

(Signé)

P. A. Boudreault,

"

P. B. Vanasse,

"

J. H. C. Godin,

"

J. Deau.

2.^e motion.

Proposé par M. Reynat,

Secondé par M. Jourdain.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant du Feu.

Feu à une maison de C. H. Godby.

Rapport.

Le soussigné, Surintendant du Feu, a l'honneur de faire rapport que le 19 de juillet dernier, vers six heures du soir, le feu s'est déclaré dans une bâtisse, sur la rue Notre-Dame, appartenant à feu C. H. Godby, & a causé des dommages évalués

Lundi, le 7 Aout 1882.

évalués à environ \$50.⁰⁰ Le feu a été causé par des flammeèches tombées de la cheminée. La brigade du feu s'y est rendue au complet et a tendu deux cents pieds de boyeaux dans l'espace de trois minutes.

Le 10 du courant, vers 3 heures du matin, le feu a été découvert à une maison en bois, sur la rue Julie, la propriété de M. Pierre Bussière; l'origine de ce feu est inconnue.

La brigade s'y est rendue de suite, mais le feu avait déjà fait des progrès considérables, et la bâtisse était très endommagée.

La brigade a cependant réussi à préserver les bâtisses avoisinantes. Les deux dévidoirs ont été conduits à ce feu et 600 pieds de boyeaux ont été tendus.

Le cheval noir est devenu incontrôlable; à ce dernier feu, il a été impossible de le conduire sur le théâtre de l'incendie par le chemin le plus court, et il a fallu faire un long détour.

Ce n'est pas la première fois que ce cheval fait défaut en temps d'incendie et votre surintendant croit que ce cheval devrait être vendu sans retard, s'il craint des accidents et des dommages.

Respectueusement soumis,
Trois-Rivières, 7 Aout 1882.

(Signé) Ovide Rocheleau.
Chef de la Brigade du Feu.
Référé au Comité du Feu.

3^e motion.

Proposé par M. Boudreau.

Secondé par M. Reynard.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 79, Règlement concernant les Rues et Chemins sous le contrôle du Conseil de Ville des Trois-Rivières," soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Chapitre 79.

Règlement concernant les rues sous contrôle.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:
Chapitre LXXXIX.

Règlement concernant les Rues et Chemins sous le Contrôle du Conseil de Ville des Trois-Rivières.

Attendu qu'il est désirable de réviser et de refondre certains règlements de ce Conseil actuellement en force et passés

pour

Lundi, le 4 Août 1882.

pour mettre sous le contrôle et à la charge du dit Conseil, l'amélioration, la réparation et l'entretien en bon état de certains chemins et rues, ou de parties de chemins et rues, dans cette cité, et pour imposer une taxe spéciale sur les propriétaires ou possesseurs des terrains voisins et adjoignant telles rues ou chemins, ou parties de rues ou chemins, afin de faire rembourser au dit Conseil les dépenses encourues pour l'entretien, l'amélioration ou la réparation des susdites rues ou de parties des susdites rues ou chemins;

Et attendu qu'il est désirable de faire de nouvelles dispositions concernant les rues et chemins, ou parties de rues et chemins, qui sont actuellement sous le contrôle et à la charge du dit Conseil, ou qui pourront le devenir ci-après, et pour le remboursement au dit Conseil des frais et dépenses occasionnés par l'amélioration, la réparation et l'entretien en bon état de telles rues ou parties de rues et chemins, il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. - Les règlements de ce Conseil concernant les rues et chemins sous le contrôle et à la charge du dit Conseil, actuellement en force, et notamment les règlements suivants, savoir: le chapitre 53, passé le quatrième jour de Février mil huit cent soixante-et-quatorze; le chapitre 55, passé le troisième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-dix-sept; le chapitre 60, passé le quatrième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix-sept; et le chapitre 71, passé le vingt-cinquième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-dix-huit, sont par le présent abrogés et rappelés.

Sec. 2. - En vertu des dispositions de la soixante-et-dix-septième section de l'acte de la Législature de Québec, 35 Vict., cap. 76, le dit Conseil continuera à prendre et à avoir sous son contrôle cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues S.^{te} Pierre et S.^{te} George; toute la rue du Plateau et toute la rue Badaeux, ainsi que cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Haut, et se charge de l'amélioration, réparation et entretien en bon état, en hiver, des susdites rues et parties de rues comprises entre les trottoirs d'icelles, ainsi que de l'enlèvement ou de l'aplanissement de la neige, en hiver, et de l'arrosage en temps sec, en été, des dites rues ou parties de rues.

L'amélioration,

Lundi, le 7 Août 1882.

L'amélioration, la réparation et l'entretien des dites rues et parties de rues, ainsi que de leurs trottoirs, pendant la saison d'été, et le pelletage et enlèvement de la neige sur les dits trottoirs pendant la saison d'hiver, devant continuer d'être à la charge et aux frais des propriétaires, locataires ou possesseurs des terrains voisins des dites rues ou parties de rues.

Sec. 3- Le dit Conseil se charge aussi de l'entretien en bon état, en toute saison, de l'arrosage en été, et de l'aplanissement des neiges, en hiver, des rues et parties de rues suivantes, savoir: de cette partie de la rue St. Pierre, comprise entre les rues Bonaventure et des Champs; de cette partie de la rue des Champs comprise entre les rues St. Pierre et Royale; de cette partie de la rue Royale, comprise entre les rues des Champs et des Forges; de cette partie de la rue des Forges, comprise entre les rues Royale et Hart; de la rue Hart, de la rue St. Joseph et de la rue Alexandre; de cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et St. Olivier; de cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et St. Antoine; de la rue St. Antoine, et de cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. George et St. Roch.

Sec. 4- L'ouverture, le balisage, l'entretien et la réparation du chemin des Forges, et des rues Le Jeune et Ouimet, depuis le pont du chemin de fer, sur la rue Le Jeune, jusqu'à la borne de la limite nord-ouest de cette cité, pendant la saison d'hiver, seront, à l'avenir, sous le contrôle direct, à la charge et aux frais de ce Conseil.

Sec. 5- Il sera tenu par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil un compte séparé de toutes les dépenses encourues par le dit Conseil pour l'entretien, l'amélioration, la réparation, l'arrosage, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige dans chacune des dites rues ou parties de rues ou chemins, tel qu'ordonné par le présent règlement, et au commencement de Juillet de chaque année, le dit Secrétaire-Trésorier établira, d'après les livres de comptes de son bureau, la moyenne annuelle des dépenses encourues comme susdit durant les cinq années précédentes; il ajoutera à la dite moyenne annuelle dix par-

cent

Lundi, le 7 Août 1882.

cent afin de couvrir les pertes qui pourraient survenir dans la collection des dites dépenses, et il chargera dans ses livres de comptes, contre chacun des propriétaires ou possesseurs des terrains, voisins et adjoignant telles rues ou parties de rues, sa quote-part, d'après la dite moyenne annuelle, des frais et déboursés du dit Conseil pour les objets susdits, et ce en proportion de l'étendue que les dits terrains ont sur chaque telle rue ou partie de rue et chemin.

Sec. 6.- La moyenne annuelle des frais et déboursés du dit Conseil pour les fins susdites, dans toute rue ou partie de rue et chemin qui aura été mis sous le contrôle direct et à la charge du dit Conseil depuis moins de cinq ans, ou qui sera ci-après mis sous le contrôle et à la charge du dit Conseil, sera calculée d'après le nombre d'années que telle rue ou partie de rue ou chemin aura été ainsi sous tel contrôle, jusqu'à ce que le nombre de ces années s'élève à cinq; et telle moyenne annuelle sera ensuite établie d'après le montant total des dites dépenses durant les cinq années précédentes, en y ajoutant, dans chaque cas, dix par cent afin de couvrir les pertes dans la collection des susdites sommes.

Sec. 7.- Toute somme due au dit Conseil pour entretien, réparation ou amélioration d'aucune des susdites rues ou parties de rues ou chemins, comme susdit, sera considérée être une taxe spéciale sur le terrain contre lequel telle somme aura été chargée, et telle taxe spéciale sera collectée de la même manière que le sont les autres taxes et cotisations.

Sec. 8.- Il sera loisible au dit Conseil, par une résolution à cet effet, de prendre sous son contrôle et à sa charge, et d'appliquer les dispositions de ce présent règlement à toute autre rue ou partie de rue ou chemin que ce Conseil voudrait, plus tard, ainsi prendre sous son contrôle et à sa charge.

Sec. 9.- Toutes les dispositions du chapitre sept des règlements de ce Conseil et de ses amendements, contraires aux dispositions de ce présent règlement, sont rappelées et abrogées en tant qu'elles affectent le présent règlement, et toutes les autres dispositions du dit chapitre sept et du chapitre vingt-cinq des dits règlements, susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme

Lundi, le 7 Mars 1882.

en faisant partie.

Sec. 10 - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

4^e motion.

Proposé par M. Boudreau,

Deuxième par M. Déioseau,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 80, Règlement pour amender le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil concernant les Boulangers, et la Manufacture et la Vente du Pain", soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre LXXX

Règlement pour amender le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil concernant les Boulangers et la Manufacture et la Vente du Pain.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1 - En vertu des dispositions du premier paragraphe de la section quatre-vingt-un de l'acte de la Législature de Québec, 38 Vict., cap. 76, le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Boulangers et la Manufacture et la Vente du Pain", est amendé en ajoutant après les mots: "sera passible de l'amende et de l'emprisonnement susdite pour chaque offense", qui se trouvent dans la première section du dit règlement par le présent amendé, les mots suivants, savoir: "et tout pain boulangé ou exposé en vente contrairement aux dispositions du règlement par le présent amendé, ou qui n'aura pas le poids voulu, ou qui sera malsain, sera sujet à la saisie, forfaiture et confiscation; et à cette fin l'Inspecteur de Ville ou ses assistants sont par le présent autorisés à entrer dans les boulangeries ou autres lieux, et à arrêter les voitures dans lesquelles l'on transporte le pain, afin de l'examiner et de le peser, et de faire tout autre acte ou chose nécessaire, ou qui sera jugé l'être pour l'avantage public, afin de mettre à exécution de dit objet, ou pour mettre le règlement

par

Chapitre 80 -
Règlement concernant
les Boulangers, etc. -

Lundi, le 7 Aout 1882.

par le présent amendé et le présent règlement à exécution.

Sec. 2. - Il sera disposé de tout pain saisi et confisqué en la manière qui sera établie par le Comité de Police.

Sec. 3. - Les constables formant le corps de police de cette cité seront les assistants inspecteurs du pain, pour aider l'Inspecteur de Ville dans l'accomplissement des devoirs à lui dévolus par le présent règlement et par le susdit chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil.

Sec. 4. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par M. Jourdain,

Secondé par M. Reynat

Que le règlement intitulé: "Chapitre 81, Règlement pour amender les règlements de ce Conseil concernant les Cotisations et Taxes," soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre LXXXI

Règlement pour amender les règlements de ce Conseil concernant les Cotisations et Taxes

Attendu qu'il est désirable d'amender le chapitre quarante des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze, et intitulé: "Règlement pour amender le règlement intitulé: Chapitre cinq, règlement concernant les Cotisations et Taxes," et de faire de nouvelles dispositions pour faciliter la perception des cotisations et taxes, il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. - Les mots "trente-cinq centins" qui se trouvent dans la première section du dit chapitre quarante des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, sont biffés et seront, à l'avenir, remplacés par les mots "quarante centins".

Sec. 2. - La quinzième section du susdit chapitre quarante des règlements est aussi amendée en réduisant de huit pour cent à six pour cent par année, l'intérêt ou l'augmentation chargée sur chaque année d'arriérés de taxes ou cotisations ou autres charges et dettes mentionnées dans la dite quinzième section du règlement par le présent amendé.

Sec. 3. - En vertu des dispositions de la quatorzième section de

l'acte

2^e motion.

Chapitre 81-

Règlement amendant les règlements concernant les Cotisations et Taxes

Lundi, le 4 Août 1882.

l'acte 45 Vict., chap. 101, une remise de six par-cent est accordée sur toutes taxes ou cotisations portées au rôle de perception et dont le paiement aura été fait dans les vingt jours qui suivront l'avis public donné en vertu de la 103^e section de l'acte 38 Vict., chap. 76, que tel rôle de perception est complet et déposé.

Sec. 4- Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

6^e motion.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Vanasse.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 82, Règlement pour amender le règlement concernant le Département du Feu", soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 82.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre LXXXVII.

Règlement pour amender le règlement du Feu.

Règlement pour amender le règlement concernant le Département du Feu.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1- Les sections soixante-et-treize, soixante-et-quatorze et soixante-et-quinze du chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu", sont par le présent rappelées et annullées.

Sec. 2.- Toutes les autres dispositions du susdit chapitre neuf des règlements de ce Conseil, maintenant en force, continueront à être en force de même que si le présent règlement n'eût pas été passé.

Sec. 3- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

7^e motion.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Poudreault.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 83, règlement pour rappeler et abroger le chapitre 44 des règlements concernant le Secrétaire-Trésorier et la tenue de son Bureau", soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le

Lundi, le 7 Août 1882.

Chapitre 83.
Règlement concernant
le Secrétaire-Trésorier
et son Bureau -
amendement -

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:-
Chapitre L. XXXVII.

Règlement pour rappeler et abroger le chapitre quarante-quatre des
règlements concernant le Secrétaire-Trésorier et la tenue de son Bureau.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1- Le chapitre quarante-quatre des règlements de ce Conseil, passé
le sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze, et intitulé:
"Règlement pour amender le chapitre trois des règlements de ce Conseil,
"Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du Conseil et la tenue de
"son Bureau," est par le présent rappelé et abrogé.

Sec. 2.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce
jour.

Proposé par M. Normand,

Secondé par M. Bean,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation
de cette cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées,
tel que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:-

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des
Trois-Rivières pour l'année civile 1882-1883. - (Tel qu'exigé par les
actes 38 Vict., cap. 76, et 40 Vict., cap. 57, sec. 74 et 75.) -

Montant des recettes de l'année 1881-1882	\$40,595.45
Balance des susdites recettes non dépensées le 30 juin 1882	1,493.19
	\$42,088.64

Revenus Probables.	Montants.	
Taxes et Cotisations:		
Cotisations régulières	11,600	" "
Taxe du Ramonage	200	" "
Taxe sur Bateaux	120	" "
Taxe des Rues sous Contrôle	580	" "
Licences		5,000 " "
Marchés		2,545 " "
Commune		600 " "
	A reporter \$ 20,645 " "	

Lundi, le 4 Août 1882.

4 ^o Salaires des Officiers et Employés: - Report			19,505 28
Secrétaire Trésorier	1000	" "	
Assistant Secrétaire Trésorier	500	" "	
Assistant-Comptable	300	" "	
Inspecteur de Ville	500	" "	
2 Auditeurs	50	" "	
3 Évaluateurs et leur clerc	200	" "	
Collecteur et Messager	360	" "	2,910 "
5 ^o Assurances des Propriétés de la Corporation: -			
Contre le Feu	284	" "	
Contre les Explosions	49	50	333 50
6 ^o Département du Feu: -			
Bougies en Lait (M. Laren)	352	40	
Fournitures, Entretien et Réparations	150	" "	
Chauffage	80	" "	
Nourriture et entretien de 2 chevaux	130	" "	
Télégraphe d'alarme	30	" "	
Costumes des pompiers	25	" "	
Ramonnage des cheminées	60	" "	
A. Landry, ouvrier	24	" "	851 40
7 ^o Département de l'Aqueduc: -			
Galaire du Surintendant	450	" "	
" " Comptable	800	" "	
" " de l'Assistant-Comptable	200	" "	
" " 1 ^o Ingénieur	425	" "	
" " 2 ^o Ingénieur	325	" "	
" " Tourne-Robinet	72	" "	
Chauffage (371 T. charbon \$2059 ⁰⁵ - Bois, etc. \$94 ⁹⁵)	2,154	" "	
Entretien et Réparations	200	" "	
Papeterie, Annonces et Impressions	100	" "	
Orices publiques	8	" "	
Timbres-poste et Télégrammes	2	" "	
Engineer & Mining Journal	4	" "	
4 pistons avec verges \$130 ⁰⁰ ; grosses réparations aux chaudières, etc \$50 ⁰⁰	180	" "	4,920 "
A reporter			28,520 18

Lundi, le 7 Août 1882.

8° Département de l'Éclairage — Report			28520 18
Éclairage au Gaz	1300	""	
Éclairage à l'huile	100	""	
Adolphe Landry	24	""	1424 ""
9° Département des Marchés:—			
Entretien et Réparations	200	""	
Inspection des Poids et Mesures	7	""	
Crises publiques et affiches	3	""	210 ""
10° Département des Chemins:—			
Entretien et Réparations, Dépenses ordin ^{es} 300.00			
" " " autres dépenses, etc 650.00	950	""	
Effets et Outils	300	""	
Chemins et Traverses d'Épaves	175	""	
Actes notariés et Enregistrements	5	""	
Crises publiques	5	""	
Ad. Landry, ouvrier	48	""	
Inspecteur des Chemins	300	""	1783 ""
11° Département de la Commune:—			
Entretien et Réparations	60	""	
Loyers de Faureaux	40	""	
Salaires du Gardien et un aide	265	""	365 ""
12° Département de la Santé			25 ""
13° Département de la Police:—			
Salaires de 6 constables à \$325 ⁰⁰	1950	""	
" " 1 assistant	265	""	
Arrestations et transports de prisonniers	20	""	
Pension de prisonniers	25	""	
Timbres judiciaires	50	""	
Police spéciale	25	""	
Costumes	100	""	
Armeublement et entretien	30	""	
	2465	""	
Adéduire: amendes à percevoir	140	""	2325 ""
14° Département de l'Hôtel-de-Ville:—			
Entretien et Réparations	75	""	
Armeublement et Fournitures	40	""	
A reporter \$	115	""	34652 18

Lundi, le 7 Août 1882.

14 ^o Département de l'Hôtel de Ville: <i>Repost</i>	115 " "	34,652 18
<i>A. Landry, ouvrier</i>	24 " "	
<i>Chauffage</i>	300 " "	439 " "
15 ^o Frais de Poursuites		300 " "
16 ^o Papeterie, Annonces et Impressions		400 " "
17 ^o Carriés Publiés:-		
<i>Carrié Champlain</i>	300 " "	
<i>Carrié La Fosse</i>	10 " "	310 " "
18 ^o Ponts St. Maurice:-		
<i>Salairé du Gardien</i>	200 " "	
<i>Salairé de l'Ouvrier</i>	48 " "	
<i>Chauffage et Eclairage</i>	92 " "	
<i>Entretien et Réparations \$160 - Peintures \$300</i>	460 " "	800 " "
19 ^o Rues sous Contrôle		650 " "
20 ^o Dépenses Contingentes:		
<i>Elections municipales</i>	30 " "	
<i>Cautionnement du Secrétaire-Trésorier</i>	50 " "	
<i>Frais de Voyages</i>	100 " "	
<i>Timbres poste et Télégrammes</i>	15 " "	
<i>Criées publiques et Affiches</i>	8 " "	
<i>Actes notariés et Enregistrements</i>	22 " "	
<i>Fêtes publiques</i>	60 " "	
<i>Amendements à la Charte</i>	15 " "	
<i>Commission de Débentures</i>	200 " "	
<i>The Shareholder</i>	2 " "	
<i>Souscription pour les cadrans de la Cathédrale</i>	1,000 " "	1,502 " "
21 ^o Balances remboursables le 7 Mars 1883 sur les prix de vente de terrains pour non-paiement des taxes municipales et autres charges - avec intérêt de six pour cent par année -		1122 20
22 ^o Fonds de Réserve de 5% sur \$40,000, revenus ordinaires probables.		2,000 " "

Adoptée -

Proposé -

42,175 38

Lundi, le 7 Août 1882.

9^e motion.

Acte de vente de l'Hôtel
Poliquin.

Proposé par M. Boudreauelt.

Secondé par M. Vanasse,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte notarié reconnaissant que, en conséquence du paiement à être fait au dit Secrétaire-Trésorier des sommes suivantes, savoir: trente-cinq piastres pour taxes municipales; cinquante piastres pour un an d'intérêt sur une obligation de \$4000; et une piastre et vingt-huit centins pour une année de rente seigneuriale, le prix d'achat par la Société de Construction St-Jacques, de Montréal, de la propriété sur la rue du Fleuve, en cette cité, appartenant à la faillite de Pierre Poliquin, et qui a été vendue par Geo. A. Hughes, Esq., Syndic à la dite faillite, le 20 Mars 1880, doit être réduit à trois mille sept cent cinquante-sept piastres et treize centins, au lieu de trois mille huit cent quarante-trois piastres et quarante-et-un centins, prix stipulé à l'acte de vente par le dit Geo. A. Hughes, à l'égalité, à la dite Société de Construction St-Jacques, passée à Montréal, le 24 Décembre 1881, devant M^{re} C. C. Leclerc, notaire.

Adoptée.

10^e motion.

Exemption de taxe sur
la manufacture propo-
sée d'allumettes de
J. A. Rousseau & Co.

Proposé par M. Reynar,

Secondé par M. Normand,

Qu'une exemption de taxes municipales, durant vingt années, soient accordée à Messrs. J. A. Rousseau et Compagnie sur le terrain occupé par une manufacture d'allumettes qu'ils se proposent d'établir en cette cité, ainsi que sur les bâtisses, engins et dépendances de la dite manufacture d'allumettes; et que l'eau de l'aqueduc pour l'usage de cette manufacture leur soit accordé au prix coûtant pendant l'espace de cinq ans; pourvu que la dite manufacture soit exploitée aux termes de la requête des dits J. A. Rousseau et Compagnie présentée à ce Conseil le vingt de juillet dernier.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 7 Aout 1882.

11^e motion.

M^{rs} Désièls autorisé à faire l'essai d'un moteur hydrolique.

Proposé par M. Poudreault,

Secondé par M. Godin,

Que M. G. Désièls soit autorisé à faire l'essai d'un moteur hydrolique pour l'usage de ses presses à imprimer et que l'eau lui soit fournie gratuitement pour le dit essai.

Adoptée.

12^e motion.

Billets de \$3000 et \$2000-

Proposé par M. Reynard,

Secondé par M. Jourdain,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, deux billets payables à trente jours de leurs dates, dont l'un pour trois mille piastres, et l'autre pour deux mille piastres. Le Comité des Finances devant voir à ce que le produit des susdits billets soit uniquement appliqué au paiement des dettes flottantes de la Corporation.

Adoptée.

13^e motion.

Trottoirs de 2^e classe dans la rue St^e Louise.

Proposé par M. Normand,

Secondé par M. Vanasse,

Que des trottoirs de seconde classe soient faits dans la rue St^e Louise, aux termes des règlements de ce Conseil concernant les chemins et trottoirs.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-et-un du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Pigeon
Sec. Trés.

M. Poudreault
Maire.

Lundi, le vingt-et-un Aout 1882, à huit heures du soir, les membres suivants, savoir: Son Honneur le Maire, Messieurs les Chevaliers Décoteau, Deau, Godin et Jourdain, ne formant pas un quorum du Conseil, ont ajourné à lundi prochain, le vingt-huit du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Pigeon
Sec. Trés.

Lundi, le 28 Aout 1882.

Lundi, le 28 Aout 1882.	<p>A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-huitième jour d'Aout mil huit cent-quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :</p> <p>Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer, Messieurs les Echevins Poudreault, Dufresne, Godin, Jourdain, Normand, Tanasse.</p>
1 ^{re} motion.	<p>Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Proposé par M. Godin, Secondé par M. Poudreault. Que les requêtes de Messrs. L. D. Paquin et autres, Uldoric Martel et Narcisse Ayotte soient recues et lues. Adoptée.</p>
Requête de Messrs. L. D. Paquin et autres.	<p>Requête de Messrs. L. D. Paquin et autres, demandant que le règlement prohibant la vente de la viande au quartier, sur le marché aux denrées, par les commerçants autres que les bouchers, soit révoqué. Référéé au Comité des Marchés.</p>
Requête de M. Uldoric Martel.	<p>Requête de M. Uldoric Martel se plaignant que cette partie de la rue St Martin qui est traversée par la voie ferrée, est constamment obstruée par les chars qui y sont laissés stationnaires, et demandant que le passage sur cette rue soit laissé libre. Référéé au Comité des Chemins.</p>
Requête de Narcisse Simon Ayotte.	<p>Requête de M. Narcisse Simon Ayotte qui, vu qu'il est âgé, infirme et pauvre, demande que les arriérages de taxes qu'il doit, lui soient remis. Référéé au Comité des Finances.</p>
Rapport du Comité du Feu.	<p>Rapport. Le Comité du Feu auquel avait été référé le rapport du Sur-intendant du Feu, se plaignant que le cheval noir est devenu indocile</p>

Lundi, le 28 Aout 1882.

Concernant le cheval noir

indocile et incontrôlable; surtout en temps d'incendie, a l'honneur de recommander que ce cheval soit gardé, à l'avenir, pour les ouvrages de la Corporation, autres que ceux du service du Département du Feu, et qu'il soit sous la garde et les soins du Surintendant de l'Acqueduc et de l'Inspecteur des Chemins, et qu'une somme de soixante piastres par année soit payée au dit Surintendant pour la nourriture et l'entretien du dit cheval.

Achat d'un cheval pour le département du Feu.

Votre comité recommande de plus que M. le Président du Comité du Feu et M. l'Échevin Jourdain soient autorisés à faire l'achat d'un autre cheval pour le Département du Feu.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 26 Aout 1882.

(Signé)

P. A. Boudreault, Président.

Philippe Jourdain.

2^e motion.

Proposé par M. Vanasse.

Secondé par M. Normand.

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Vente d'un emplacement à Israël Plouffe.

Proposé par M. Jourdain.

Secondé par M. Dufresne.

Que l'emplacement situé au nord-ouest de la rue Notre-Dame, portant le N^o 238 du cadastre de la Commune, et le N^o 463 du Cadastre d'Enregistrement, appartenant à la Corporation de cette cité et actuellement occupé par Israël Plouffe, soit vendu au dit Israël Plouffe pour la somme de trente piastres, payables comme suit: six piastres comptant, et six piastres par année pendant cinq ans. - Le dit terrain étant en outre chargé d'une rente annuelle de une piastre et cinquante et un centimes.

Le contrat de vente du dit emplacement ne sera signé qu'après le paiement entier de la dite somme de trente piastres.

Adoptée.

4^e motion.

Concernant les rues S^t. Paul et S^t. Charles. motion rejetée -

Proposé par M. Boudreault,

Secondé par M. Godin,

Attendu qu'il existe des plaintes sur l'état des chemins et trottoirs de la rue S^t. Paul et S^t. Charles; que le proposeur et secondé déclarent, après visite des lieux; eux-mêmes, qu'il faut

fauc

Lundi, le 28 Aout 1882.

faut réparer les dites rues et trottoirs à divers endroits dans un état dangereux et y faire plusieurs traverses et améliorations importantes aux endroits où ils sont nécessaires y raccourcir une boîte d'aqueduc trop longue.

Attendu qu'une visite des lieux a déjà été ordonnée sans résultat.

Qu'il soit ordonné à l'inspecteur des chemins de faire les dite travaux et améliorations nécessaires après avis à qui de droit.

Motion perdue sur la division suivante, savoir:

Pour: Messieurs Boudreault, Dupresne et Godin, 3;

Contre: Messieurs Jourdain, Normand et Vanasse, 3-

Monsieur le Maire vote contre la motion - total 4-

Proposé par M^r. Normand,

Secondé par M^r. Vanasse,

5^e motion.

pour permettre à l'Union Musicale de charger un droit d'entrée dans le Carré Champlain pour un soir.

Que permission soit accordée à l'Union Musicale de faire payer un droit d'entrée dans le Carré Champlain pour une soirée qu'elle se propose d'y donner, afin d'améliorer le corps de musique de cette Union.


Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le onze de Septembre prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Rigou.

Sec. Trés.

 Maire.

Lundi, le 11 Septembre 1882
Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le onzième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Hon^r Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Sévère Demoulin, Couper,

P. A. Boudreault,

James Dean,

J. A. Dévotéau,

Joseph Dupresne,

J. M. C. Godin,

Lundi, le 11 Septembre 1882.

J. H. C. Godin,
Philippe Jourdain.

1^{re} motion.

Il est fait lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée.

Proposé par M. Poudreault,

Seconde par M. Godin,

Que la requête de L. P. Guillet, C^{er}, soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de L. P. Guillet, C^{er},

Requête de L. P. Guillet, C^{er}, demandant qu'il ne soit pas fait de trottoirs sur le côté nord-ouest de la rue St. Louise.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes, qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département du Feu	11 20
" de la Police	212 23
" des Marchés	90
" de l'Hôtel-de-Ville	26 23
" de l'Éclairage	4 ".
" de la Commune	79 33
" des Chemins	87 98
Rues sous Contrôle	47 50
Carre Champlain	161 50
Ponts St. Maurice - Administration	73 59
Aqueduc - Construction	26 20
Billets Payables	4017 ".
Intérêt & Commission	154 37
Assurances - Corporation	12 ".
do - Incendies	5 ".
Papeterie & Impressions	12 50
Salaires	221 65
Contingents	37 25
	\$ 5190 43

Attendu que le 17 du courant, derniers jours pour avoir droit à l'escompte

Lundi, le 11 Septembre 1882.

Escompte de 6% sur les taxes accordé jusqu'au 18 Sept: inclusivement. *escompte de 6 pour cent sur le paiement des taxes municipales, est un dimanche, et que plusieurs contribuables, sont sous l'impression qu'ils auront droit à cet escompte s'ils paient le 18 du courant. Notre Comité recommande que, pour cette année, le dit escompte soit accordé aux contribuables qui paieront leurs taxes et cotisations le 18 du présent mois.*

Remise de \$11 à J. E. Normand. *Notre Comité recommande de plus que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à déduire du compte de J. E. Normand, Escr., une somme de \$11⁰⁰ qui lui est chargée pour partie du coût de l'opinion légale, par écrit, de l'avocat Paillargé, de Québec, concernant une réclamation du dit J. E. Normand, en vertu de son contrat avec la Corporation de cette cité pour la construction des Ponts du St. Maurice.*

Requête de Narc. S. Ayotte rejetée. *Notre Comité recommande aussi qu'il ne soit pas fait droit à la requête de Narcisse Simon Ayotte.*

Le tout est, néanmoins, respectueusement soumis.

(Signé)

J. Deau,

P. A. Boudreault,

J. H. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Jourdain,

Secondé par l'Échev. Décoteau,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Maison de Tho^s Milette menaçant ruine.

Au Conseil.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que la maison en briques, à deux étages, au coin des rues St. Olivier et Volontaire, appartenant à M. Thomas Milette, menace ruine, et qu'elle constitue un véritable danger pour les personnes qui habitent cette maison, ainsi que pour les passants dans ces rues. Des plaintes m'ont été faites à ce sujet.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 11 Septembre 1882.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Inspecteur de Ville.

Avis de motion.

Échev. Boudreault

Avis de motion.

Je donne avis qu'au temps voulu par la loi, je proposerai
que

Lundi, le 11 Septembre 1882.

que les règlements de ce Conseil concernant les marchés soient amenés de manière à rappeler la partie des dits règlements qui défend aux commerçants de viande de vendre le veau et le mouton au quartier.

En Conseil, ce 11 Septembre 1882

(Signé)

P. A. Boudreau l. h.

3^e motion.
Poteaux sur la rue Notre-Dame et la Place d'Armes pour les Chevaux -

Proposé par M. Jourdain,

Secondé par M. Godin,

Que le Comité des Chemins soit autorisé à faire placer des poteaux d'attache pour les chevaux sur le côté sud-ouest de la rue Notre-Dame, entre les rues Bonaventure et des Casernes, ainsi que sur la Place d'Armes.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

J. P. Nigou
Sec. Trés.

P. A. Boudreau
Maire.

Lundi, le 25 Sept. 1882.
Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-cinquième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

Severin Dumoulin, Ecuier,

James Dean,

Frs. W. Décoteau,

M. E. Gervais,

J. M. L. Godin,

P. Jourdain,

J. C. Normand,

James Reynard,

P. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Proposé par Mr. Reynard,

Secondé par Mr. Godin,

Que la requête de Messrs. Joseph G. Lajori et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête

1^{re} motion.

Lundi, le 25 Septembre 1882.

Requête de Messrs. Joseph G. Lajoie et autres.

Requête de Messrs. Joseph G. Lajoie et autres demandant que le réverbère au coin sud-ouest des rues Royale et Plaisante, soit transporté au coin nord-est des dites rues.

Ordonné d'écrire au Président de la Compagnie du Gaz à ce sujet, ainsi qu'au sujet des fanaux pour l'éclairage au gaz des rues de la cité, qui sont tous très sales.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Reynard.

Attendu que la Compagnie d'Assurance "La Citoyenne" a cessé d'émettre des polices de garantie et qu'il est du devoir du Secrétaire-Trésorier de fournir un autre cautionnement en faveur de la Corporation, qu'il soit résolu: que Madame Neuve Joseph Panneton et Philippe Elisée Panneton, Couper, soient acceptés comme les cautions solidaires du dit Secrétaire-Trésorier, en la somme de quatre mille piastres envers la Corporation de cette cité, et qu'un acte à cet effet soit fait aux termes de la quarante-septième section de l'acte 38 Vic., cap. 76.

Adoptée.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le neuf d'Octobre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. G. Lajoie
Sec. Pres.

un Ordonné
Maire.

Réquisition pour une assemblée spéciale du Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 3 Octobre 1882.

Nous, soussignés, prions Son Honneur Sévère Dumoulin, Maire de la Corporation des Trois-Rivières, de convoquer pour ce jour une assemblée des membres du Conseil de la dite Corporation pour prendre en considération l'offre de vendre les \$75,000 de débentures de cette cité, qui est faite à 90^{cts} dans \$, sans commission sur la vente, c'est-à-dire 90% net.

(Signé)

"

"

J. E. Normand.

P. B. Vanasse,

J. H. G. Godin.

Mardi, le 3 Octobre 1882.

Convocation
d'une assemblée spéciale
du Conseil de
Ville.

Trois-Rivières, 3 Octobre 1882.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.
Conformément à la réquisition ci-jointe, je convoque
une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures
et demi, pour délibérer sur l'offre qui est faite d'acheter les
débitures de la nouvelle dette consolidée, à quatre-vingt-dix
par cent net.

(Signé)

Sévère Dumoulin,
Maire

Seance spéciale.
3 Octobre 1882.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur
le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, —
mardi, le troisième jour d'Octobre mil huit cent qua-
tre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient
présents :

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuylé,
Messieurs les Echevins Sean,

Décoteau,

Gervais,

Godin,

Jourdain,

Normand,

Reynat,

Vanasse.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Jourdain,

1^{re} motion
Vente des débitures
de la nouvelle
dette consolidée à
L. J. Forget & Co., à
90% L

Que l'offre de Messrs. L. J. Forget & Co., par leur lettre à
M. l'Echevin J. E. Normand, pour l'achat des débitures de
la nouvelle dette consolidée, au prix de quatre-vingt-dix
piastres pour chaque cent piastres du montant de telles
débitures soit acceptée; que M. l'Echevin Vanasse et le
Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soient autorisés à com-
pléter la vente des dites débitures à Messrs. L. J. Forget
& Co.; et que le produit de la vente des dites débitures
soit

Mardi, le 3 Octobre 1882.

soit déposé dans une banque, pour être employé uniquement à éteindre les dettes de la Corporation, selon qu'il en sera ordonné par ce Conseil. -

Adoptée.

2^e motion.
Avis aux créanciers
de la Corporation. -

Proposé par M. Reynat

Secondé par M. Godin.

Que, immédiatement après la vente des débentures de la nouvelle dette consolidée, le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à donner avis aux porteurs de billets promissaires consentis par la Corporation de cette cité et aux autres créanciers de la dite Corporation, dont les créances peuvent maintenant être remboursées, que ce Conseil est prêt à payer tels billets ou autres créances, et que l'intérêt sur iceux cessera d'être payable à l'expiration des quinze jours qui suivront la date du susdit avis: Qu'une liste des susdits billets et autres dettes soit faite par le dit Secrétaire-Trésorier et que le paiement des dites dettes soit fait suivant qu'en ordonnera le Comité des Finances.

Adoptée.

Clôture.

Et la séance est levée -

H. Migon
Sec. Gén.

J. B. Vanassie
Maire.

Lundi, le 9 Octobre 1882.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le neuvième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pré-Maire, J. B. Vanassie, Secy.
Et Messieurs les Chevaliers Boudreault,

Dean,

Dejotau,

Gervais,

Godin,

Jourdain.

Lecture

Lundi, le 9 Octobre 1882.

1^{re} motion.

Lecture des minutes des deux dernières assemblées du Conseil.
 Proposé par l'Échev. Poudreault,
 Secondé par l'Échev. Gervais,
 Que la requête de Messrs. Charles Bourgeois et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. Ch.
 Bourgeois et autres.

Requête de Messrs. Charles Bourgeois et autres informant le Conseil qu'ils ont l'intention de placer un vapeur de force et de dimensions convenables pour tenir la traverse d'hiver entre cette cité et la paroisse de St. Angèle de Laval, et demandant en faveur de cette traverse un droit exclusif pendant douze ans, ainsi qu'une aide de douze cents piastres pour leur aider à acheter ou à construire un bateau-à-vapeur convenable pour tenir cette traverse d'hiver.

Référéé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Agueduc	450 87
" du Feu	269 88
" de la Police	185 98
" des Marchés	45 79
" de l'Éclairage	" 50
" de l'Hôtel-de-Ville	252 81
" de la Commune	43 94
" des Chemins	505 84
Carri Champlain	134 02
Carri La Fosse	2 27
Le Platon	1020 90
Ponts St. Maurice	259 57
Ateliers	19 80
Agueduc - Construction	16 22
Billets Payables	4818 " "
À reporter	8,026 33

Lundi, le 9 Octobre 1882.

	Report	
Intérêt & Commission	8.026	33
Assurances-Corporation	529	52
Papeterie & Impressions	49	50
Frais Légaux	23	48
Contingents	13	60
Divers	1	50
Salaires	252	18
	221	65
	\$ 9,114	76

Respectueusement soumis,

(Signé)

P. A. Poudreault,

"

P. B. Vanasse

"

J. Deau,

"

J. M. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par M. Décoiteau,

Secondé par M. Jourdain,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des
Marchés, sur la re-
quête de L. D. Paquin &
autres.

Rapport.

Le Comité des Marchés auquel avait été référé la requête de Messrs. L. D. Paquin et autres, demandant qu'il soit permis aux commerçants de viande de vendre le veau et le mouton au quartier, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que les conclusions de la susdite requête doivent être accordées, pourvu que la licence des dits commerçants de viande soit de huit piastres au lieu de trois piastres par année. Votre Comité recommande en conséquence que les règlements concernant les marchés soient amendés à cet effet.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Philippe Jourdain,

"

J. D. Décoiteau,

"

M. E. Guvais.

3^e motion.

Proposé par M. Deau,

Secondé par M. Poudreault,

Que le rapport du Comité des Marchés soit renvoyé

Lundi, le 9 ~~Septembre~~ ^{Octobre} 1882.

à une prochaine séance pour considération.

Adoptée.

4^e motion.

Nom de la rue des Casernes
changé en celui de rue du
Château.

Proposé par M. Boudreault,

Secondé par M. Godin,

Que le nom de la rue des Casernes soit changé en celui
de rue du Château.

Adoptée.

5^e motion.

Manque de luminaire
et de police à la station du
Chemin de fer.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Jourdain,

Attendu que la station du Chemin de fer du Nord, en cette cité,
est, depuis quelque temps, très mal éclairée le soir;

Et attendu que lors du passage des convois de voyageurs et
de fret à cette station, le soir, soit sur la ligne principale ou sur la
ligne des Piles, il y a toujours une grande foule de personnes, et
que, à certains jours, il y a même encombrement, et que par
suite du manque de luminaire convenable et suffisant, il peut en
résulter des accidents très graves et des dommages considérables,
qu'il soit résolu, que la Corporation de cette cité n'entend pas
encourir aucune responsabilité pour les accidents et dom-
mages qui pourraient survenir par suite du manque d'éclair-
age de la dite station; mais que, au contraire, elle tiendra la
Compagnie, propriétaire et en possession du dit chemin de fer
du Nord, responsable pour tous frais, dommages et intérêts ou
troubles causés à la dite Corporation en considération du dé-
faut d'éclairage de la dite station; qu'en vue de prévenir les
troubles et les désordres à la dite station, il serait nécessaire
qu'un ou des constables de police y soient placés, comme ci-
devant; et que copie de la présente résolution soit transmise
au bureau principal de la Compagnie du Chemin de fer
du Nord.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-
trois du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Anjony

Sec. Lrés.

Pro-Maire.

Lundi, le 23 Octobre 1882.

Assemblée régulière.
Lundi, le 23 Octobre 1882.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, *Cléopâtre Dumoulin, Ecurier*
Messieurs les Echevins *P. A. Boudreault,*
R. S. Cooke,
James Dean,
F. R. Quéteau,
P. Jourdain,
J. B. L. Gould,
P. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par M. Jourdain.

Secondé par M. Cooke,

Que les requêtes de D^{me} ^{ve} Angt. Daviau et de Messrs. Louis Panneton et Jean Demers soient reçues et lues.
Adoptée.

Requête de D^{me} ^{ve} Angt. Daviau.

Requête de D^{me} ^{ve} Augustin Daviau représentant qu'elle est incapable de payer ce qu'elle doit pour taxes municipales et scolaires, se montant à \$27. 90; et demandant que cette dette soit réduite à \$10⁰⁰, qu'elle offre de payer immédiatement.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Louis Panneton.

Requête de M^r Louis Panneton représentant qu'il a acheté l'emplacement de M^r Louis Lassard, sur le côté sud-ouest de la rue Le Jeune, et que par suite de l' exhaussement de cette partie de la dite rue, il ne peut communiquer à son terrain; demandant, en conséquence, que la Corporation lui procure une voie de communication.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de M^r Jean Demers.

Requête de M^r Jean Demers demandant qu'il lui soit permis d'établir ~~une~~ une traverse d'hiver, entre cette cité et S^{te} Angèle de Laval, avec un bateau à vapeur à hélice.

Lundi, le 23 Octobre 1882.

2^e motion.

Licence à Jean Demers pour une traverse d'hiver avec un bateau à vapeur.

Proposé par M. Boudreau.

Secondé par M. Vanasse.

Qu'une licence de traversier soit accordée à M. Jean Demers pour tenir une traverse entre cette cité et St. Angèle de Laval avec un bateau à vapeur à hélice pour les cinq mois commençant le premier de Décembre prochain et se terminant le trentième jour d'Avril suivant, aux charges et conditions des règlements de ce Conseil.

Adoptée.

Lettre de M. George Balcer.

Lettre de M. George Balcer, Secrétaire de la Commission du Hâvre des Trois Rivières, demandant la cession à la Commission du Hâvre des droits de grève que la Corporation peut avoir.

3^e motion.

Comité pour rencontrer la Commission du Hâvre.

Proposé par M. Jourdain.

Secondé par M. Décoteau.

Qu'un comité de ce Conseil, composé de Messrs. les Echevins Beau, Gould, Cook, Vanasse et Boudreau, soit nommé et chargé de s'entendre avec Messrs. les Commissaires du Hâvre des Trois Rivières, au sujet des demandes contenues dans la lettre de M. George Balcer, le Secrétaire des dits Commissaires.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Agueduc	9 89
" du Feu	32 70
" de la Police	2 75
" de l'Hôtel-de-Ville	13 80
" des Chemins	94 45
Agueduc - Construction	44 53
Billets Payables	100 "
Intérêt & Commission	189 83
Assurances - Corporation	15 "
Frais Légaux	128 25
Divers	296 55
À reporter \$	927 75

Lundi, le 23 Octobre 1882.

Contingents

Report	927	75
	66	04
\$	993	79

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président,

"

P. A. Boudreault,

"

J. Deau,

"

P. B. Vanasse.

4^e motion.

Proposé par M. Décoteau,

Secondé par M. Jourdain,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

5^e motion.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Hould,

Attendu que les étaux des bouchers ont été loués pour l'année fiscale courante, conformément aux dispositions alors existantes des règlements de ce Conseil concernant les marchés, et qu'il n'est pas désirable d'amender à présent ces règlements de manière à diminuer les avantages que les dits règlements confèrent aux bouchers, qu'il soit résolu: que les conclusions d'un rapport du Comité des Marchés, présenté à ce Conseil à sa dernière séance et recommandant d'amender les règlements des Marchés quant aux commerçants de viande ne soient pas adoptées maintenant, et que la considération du dit rapport soit remise à la fin de la présente année civile.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par M. Deau,

Secondé par M. Vanasse,

Que l'eau de l'Aqueduc soit chargée à Messrs. Gédéon Désilets et frère, pour le moteur hydraulique de l'imprimerie du Journal des Trois-Rivières, pendant l'espace de trois années à compter du jour où le dit moteur a été mis en opération, au prix de onze centins pour chaque cent pieds cubes d'eau fournie.

Adoptée.

Le

Eau de l'Aqueduc pour l'imprimerie de Messrs. Gédéon Désilets et frère.

Lundi, le 23 Octobre 1882.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le sixième jour de Novembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. P. Rigoux

Sec. Trés.

Maire.

Lundi, le 6 Novembre 1882.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le sixième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Bernoulin, Ecuier.

Messieurs les Echevins P. A. Boudreault,
R. S. Cooke.

James Bean,
J. M. C. Godin,
F. A. Décoteau,
P. Jourdain,
Joseph Reynard,
P. B. Hanasse.

Lecture est faite des procès-verbaux de la dernière assemblée. —

1^{re} motion.

Proposé par M^r Godin.

Secondé par M^r Décoteau.

Que les requêtes de Messrs. Louis Brunelle, frère, Charles Marceau et Milette, Boisvert soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de L^s Brunelle et frère.

Requête de Messrs. L^s Brunelle, frère demandant que le canal d'égout de la rue des Casernes soit refait en grès, à leurs frais.

Requêtes accordées. —

Requête de Chs. Marceau et autres.

Requête de Chs. Marceau et autres demandant que la taxe de trois centins sur chaque minot de pommes offert en vente dans des bateaux, dans le port, soit réduite à un centin par minot.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Tho^s Milette et Edmond Boisvert.

Requête de Messrs. Thomas Milette et Edmond Boisvert, professeurs de l'école gratuite de dessin sous le contrôle du Conseil des Arts & Manufacture, demandant l'usage gratuit, comme

pat

Lundi, le 6 Novembre 1882.

par le passé de la Salle S. Joseph, dans l'Hotel-de-Ville, pour leurs classes du soir.

Referree aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Agueduc	511 89
" de la Police	183 58
" du Feu	33 "
" de la Commune	22 08
" des Chemins	30 "
Rues sous Contrôle	32 "
Carri Champlain	27 10
Eclairage	15 25
Ponts St. Maurice	109 61
Agueduc - Construction	42 81
Billets Payables	610 "
Intérêt & Commission	73 69
Contingents	38 78
Divers	16 "
Salaires	221 65
	\$ 1967 44

Sur requête de D^{me} V^{ve} Augustin Daviau.

Vote Comité fait de plus rapport qu'il ne croit pas devoir recommander la remise de taxes demandée par Dame Heuue Augustin Daviau par sa requête référée à ce Comité.

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président,

P. B. Vanasse,

J. M. C. Godin,

P. A. Boudreault,

J. Deau.

Proposé

Lundi, le 6 Novembre 1882.

2^e motion.

Proposé par M. Jourdain.

Secondé par M. Décoteau.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité
des Chemins.

Sur requête de M. Panneton

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de M^r. Louis Panneton, demandant qu'une sortie lui soit fournie, du terrain qu'il a dernièrement acquis de M^r. Louis Lessard, à la rue Lefevre, a l'honneur de faire rapport:

Que les travaux d'exhaussement, dans la rue Lefevre, ont été faits pour la construction du chemin de fer du Nord et par les constructeurs du dit chemin de fer;

Que le propriétaire du dit terrain, lors des dits travaux d'exhaussement, M^r. Louis Lessard, a été payé par le Gouvernement de cette Province pour les dommages qui lui ont été causés par les dits travaux d'exhaussement;

Que la Corporation de cette cité a fait encaissier la partie de la rue Lefevre, vis-à-vis le dit terrain, pour protéger la propriété du dit Louis Lessard, en empêchant le terrain, aussi exhaussé, de se répandre sur l'emplacement susdit et sur les terrains voisins;

Que l'avocat de la Corporation concourt dans l'opinion de votre Comité que le dit Louis Panneton n'a aucun droit de demander à votre Conseil de lui fournir une voie de communication ou sortie de son dit terrain à la rue Lefevre;

Votre Comité recommande, en conséquence, que la demande de M^r. Louis Panneton soit renvoyée.

Respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

J. A. C. Godin

P. B. Vanasse,

Philippe Jourdain.

3^e motion.

Proposé par M^r. Cooke,

Secondé par M^r. Boudreault,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée.

Rapport

Lundi, le 6 Novembre 1882.

Rapport des Comités
du Feu et de la Po-
lice.

Costumes de Police -

Rapport.

Les Comités du Feu et de la Police ont l'honneur de faire rapport que le Surintendant du Feu a demandé que des pantalons d'hiver, des bottes, des mitaines et des mellous soient fournis à la Brigade de Feu et Police, et vos comités recommandent que cette demande soit accordée aux conditions ordinaires.

Respectueusement soumis.

(Signé)

P. A. Boudreault, Prêt. C. du Feu

"

P. B. Vanasse, " C. de Police

"

J. Deau.

"

Philippe Jourdain.

"

J. A. Nicolet.

4^e motion.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Cooke.

Que le rapport des Comités du Feu et de la Police soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par les règlements de ce Conseil, je ferai motion que la résolution de ce Conseil, passée le 7 d'Avril dernier et ordonnant que des trottoirs de seconde classe soient faits dans la rue St. Louise, soit rappelée et rescindée.

En Conseil, ce 6 Novembre 1882.

(Signé)

P. A. Boudreault.

5^e motion.

Proposé par M. Boudreault.

à l'occasion du décès de
Lady Langevin -

Secondé par M. Godin.

Que ce Conseil a appris avec regret le décès de Lady Langevin, l'épouse distinguée de l'Honorable Ministre des Travaux Publics et le député de cette cité aux Communes du Canada;

Que ce Conseil se fait l'interprète des sentiments unanimes des citoyens des Trois-Rivières, en offrant à l'Honorable Sir Hector Langevin, l'expression de leur vive et sincère sympathie dans la cruelle épreuve qui le frappe.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Sir Hector Langevin

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 6 Novembre 1882.

6^e motion.
Pour ouverture d'une
rue entre les rues St.
George et St. Roch.
Motion répétée

Proposé par M. Cooke,
Secondé par M. Décoteau,
Qu'une rue soit ouverte en cette cité pour conduire de la
rue St. Roch à la rue St. George, en passant sur les propriétés de
D. La Barre, Esq., et des Héritiers Proster, entre celles de Messrs.
Odilon Garceau et Louis Lessard; et que le terrain nécessaire à
cette fin soit obtenu des propriétaires intéressés par tous moyens
que de droit.

Motion répétée sur division -
Ont voté pour: M. Cooke, Décoteau et Reynard - (3)
" " Contre: M. Boudreault, Dean, Godin, Jourdain,
et Vanasse (5) -

Ajournement

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le vingt du courant,
à sept heures et demi du soir.

H. Vigor
Sec. Greff.
Emile Tremblay
Maire

Lundi, le 20 Octobre 1882.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le
vingtième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, à
huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|-------------------|
| Monsieur le Pro-Maire, | P. B. Vanasse, |
| Messieurs les Echevins | P. A. Boudreault, |
| | R. S. Cooke, |
| | J. Dean, |
| | F. R. Décoteau, |
| | M. E. Gervais, |
| | J. M. G. Godin, |
| | P. Jourdain, |

Lecture des minutes de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke,
Secondé par M. Godin,
Que la requête de D^{me} ^{Juv} Euchariste Duchaine soit reçue et lue.

Adoptée.
Requête

Noveembre

Lundi, le 20 ~~Octobre~~ 1882.

Requête de Mme. s^{ve}
Euchariste Duchaine.

Requête de Mme. N^{ve}. Euchariste Duchaine représentant qu'elle ne doit pas à la Corporation la somme de \$43¹³ qui lui est demandée pour la pension, à l'asile de St-Jean de Dieu, de feu Euchariste Duchaine, sur que, par une lettre annexée à la dite requête, le Gouvernement de Québec s'est chargé de ces frais; demandant de plus du délai pour payer les autres taxes et rentes qu'elle doit à la Corporation.

Lettre de Sir Hector L.
Languevin.

Sur une lettre de Sir Hector L. Languevin accusant réception d'une lettre du Secrétaire Trésorier transmettant une copie d'une résolution de ce Conseil à l'occasion de la mort de Lady Languevin, et remerciant le Conseil de cette démarche d'amitié et de respect.

2^e motion.

Proposé par M^r. Boudreau.

Résolution du 7 Aout 1882
pour trottoirs sur la rue
St^e Louise rescindée.

Secondé par M^r. Gervais,

Que la résolution de ce Conseil, passée le sept d'Aout dernier, et ordonnant que des trottoirs de seconde classe soient faits dans la rue St^e Louise, soit rescindée et annulée.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par M^r. Gervais,

Certificat pour faire
interner Henriette Du-
plessis dans un asile
d'aliénés.

Secondé par M^r. Cooke,

Que son Honneur le Maire et le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soient autorisés à signer un certificat constatant que Henriette Duplessis, fille majeure, âgée de soixante-et-douze ans, est une personne qui doit être internée dans un asile d'aliénés, et qu'elle ne possède pas par elle-même, ni par quelque parent obligé par la loi à la soutenir, les moyens de payer, en tout ou en partie, ses frais d'entretien dans un asile d'aliénés.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le quatre de Décembre prochain, à sept heures et demi du soir.

H. Amigou
Sec^r Trés^r.

Pro - Maire.

Lundi, le 4 Décembre 1882.

Lundi, le 4 Déc. 1882.
Pas de séance.

Lundi, le quatrième jour de Décembre 1882, il n'y a pas d'assemblée du Conseil, aucun des membres n'étant présent à l'heure de l'assemblée.

H. A. Prigouy
Sec. Trés.

Convocation d'une
assemblée régulière
du Conseil-de-Ville.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières,

Je convoque une assemblée régulière du Conseil-de-Ville des
Trois-Rivières, ce soir, à sept heures et demi, pour les affaires du
dit Conseil en général.

(Signé)

Trois-Rivières, 5 Décembre 1882.

Sévère Dumoulin

Maire.

Mardi, le 5 Décembre 1882.
Pas de séance.

Mardi, le cinq Décembre 1882, avenant sept heures et trois
quarts, les membres suivants du Conseil-de-Ville étant seuls pré-
sents, savoir: Son Honneur le Maire et Messrs. les Echevins
Cooke, Décioteau, Dupresne et Godin, et ne formant pas le quorum,
ont ajourné à jeudi prochain, le sept du courant, à sept heures
et demi du soir.

H. A. Prigouy
Sec. Trés.

Jeudi, le 7 Decemb. 1882.
Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite
cité, jeudi, le septième jour de Décembre mil huit cent quatre-
vingt-deux, à huit heures du soir, en la manière et suivant les
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuycr.

Messieurs les Echevins P. A. Boudreau, alt.,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. N. Décioteau,

Joseph Dupresne,

J. H. C. Godin

P. Jourdain.

M

Jeu*di*, le 7 Décembre 1882.

1^{re} motion.

Il est fait lecture des procès de la dernière séance.

Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Godin.

Que les requêtes de Messrs Frs. Baril, Thomas Fortin, Ls. Morrisette, Raphaël Duchaine, John Ryan, P. Blanchette et de
M^{me} Joseph Thivierge soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Frs. Baril.

Requête de M^r François Baril, représentant qu'il est pauvre, mendiant et aveugle, incapable de payer les taxes, rentes singulieres, etc., qu'il doit à la Corporation, et demandant que, pour ces raisons, il lui en soit fait remise gratuite.

2^{de} motion.

Proposé par M. Boudreau.

Secondé par M. Desjardins.

Attendu que la propriété de François Baril sur la rue St. George a été portée par erreur au rôle d'évaluation, comme appartenant aux Révérendes Sœurs de la Providence;

Et attendu que le dit Frs. Baril est un vieillard pauvre et aveugle, incapable de pourvoir à sa subsistance, qu'il soit résolu: en vertu de la section 124 de l'acte 38 Vict., chap. 76, remise est faite au dit François Baril des taxes, rentes et autres charges attachées sur la susdite propriété, à la condition expresse que le dit François Baril paiera régulièrement, à l'avenir, les taxes et rentes dues et payables pour le dit terrain.

Adoptée.

Requête de Thomas Fortin

Requête de M. Thomas Fortin demandant du délai, jusqu'au premier Mai prochain pour payer les taxes, etc., qu'il doit à la Corporation.

Requête rejetée.

Requête de Louis Morrisette.

Requête de M^r Louis Morrisette demandant du délai pour le paiement de ses taxes et autres charges.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M. Raphaël Duchaine.

Requête de M. Raphaël Duchaine offrant de remettre à la Corporation l'emplacement N^o 171, rue Gervais, à condition qu'une somme de \$92 soit réduite du montant qu'il doit pour taxes, etc., et qu'il lui soit permis d'emprunter

une

Jeudi, le 7 Décembre 1882.

bâties en construction sur ce terrain.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de John Ryan.

Requête de M. John Ryan se plaignant que l'eau et le sable qui descendent dans la rue Notre-Dame, à chaque orage ou pluie, ou lors de la fonte des neiges, lui causent des dommages considérables, et demandant au Conseil de remédier à cet état de choses.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de O. Blanchet.

Requête de M. O. Blanchet offrant d'acheter l'emplacement N.° 153 du Cadastre de la Commune, sur la rue St. Philippe, pour la somme de \$25.00.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de D^{me} Joseph Thivierge

Requête de D^{me} Joseph Thivierge représentant qu'elle est pauvre et qu'elle est chargée d'une famille de quatre enfants en bas âge, et demandant, en conséquence, qu'il lui soit fait remise des taxes, rentes seigneuriales, etc., qu'elle doit à la Corporation.

Requête accordée.

Requête de D^{me} E. Gerin.

Requête de D^{me} E. Gerin, Secrétaire de l'Association des Dames Charitables de cette ville, demandant l'usage gratuit de la Salle des Concerts de l'Hôtel-de-Ville pour le bazar au profit de l'Asile de la Providence qui se tiendra en janvier prochain.

3^e motion.

Proposé par M. Cooke,

Salle des Concerts accordée au prochain bazar.

Secondé par M. Boudreault,

Que l'usage de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville soit accordé aux Dames Charitables pour y tenir leur prochain bazar, aux conditions de l'année dernière.

Adoptée.

Offres réelles à la réquisition de P. N. Martel.

Lit un acte notarié d'offres réelles faites à la réquisition de P. N. Martel, Esq., de la somme de \$130 en paiement d'une année d'intérêt à 2 1/2% sur la dette de \$5200 de la succession de feu Chs. P. de Viverville.

Instruction verbale est donnée au Secrétaire-Trésorier de remettre cet acte à l'avocat du Conseil pour faire rapport sur icelui. -

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande

le

Jeudi, le 7 Décembre 1882.

Le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Acqueduc	212 34
" de la Police	211 23
" du Feu	13 38
" de la Commune	37 58
" de l'Hôtel-de-Ville	3 16
" des Chemins	49 83
Carri Champlain	257 70
Le Platon	103 79
Rues sous contrôle	23 04
Eclairage	15 25
Ponts St. Maurice	20 86
Assurances	85 25
Billets Payables	300 ..
Intérêt et Commission	96 23
Papeterie & Impressions	" 90
Contingents	1 81
Divers	73 20
Salaires	221 65
	\$ 1,757 20

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

"

R. S. Cooke, Président,

P. A. Boudreault,

J. M. G. Godin,

J. Bean.

4^e motion.

Proposé par M. Jourdain,

Secondé par M. Décosteau,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité de la Commune.

Rapport.

Le Comité de la Commune a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération la lettre de M. Joseph Riendeau, offrant d'acheter certains lots vacants sur les rues Notre-Dame et St. Philippe, et qu'il a visité ces terrains;

Jeudi, le 7 Décembre 1882.

rains;

Votre Comité est d'opinion qu'il n'est pas avantageux de vendre à présent les dits lots, attendu que les travaux projetés du hâvre des Trois-Rivières devront en augmenter la valeur avant longtemps; c'est pourquoi il recommande d'en offrir l'usage à M. Riendeau pendant deux années, pourvu qu'il paie la rente seigneuriale attachée à ces terrains, ainsi que les taxes, et qu'il se charge de l'entretien des chemins et clôtures.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 5 Décembre 1882.

(Signé)

"

"

Philippe Jourdain,
J. M. G. Godin,
P. A. Décoiteau.

5^e motion.

Proposé par M. Jourdain,

Secondé par M. Décoiteau,

Que le rapport du Comité de la Commune soit adopté avec l'amendement suivant: le dit terrain pourra être vendu pour le prix et somme de cent vingt-cinq piastres.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur des Chemins.

Rapport.

Je, soussigné, ai l'honneur de faire rapport à votre Conseil que j'ai, le 16 Novembre dernier, estimé en compagnie de M. Hubert Dusault, les dommages causés par le feu au Marché aux denrées, dans la partie occupée par M. Thomas Mercier, et de commun accord nous avons décidé que ces dommages étaient de \$118⁰⁰. J'ai de suite fait réparer et mis en bon ordre cette partie détériorée par le feu, ce qui a coûté \$72⁰⁰.

(Signé)

Respectueusement soumis,
O. J. Hamel.
S. A. J. R.

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.

Feu au quai de la Comp^{ie} du Richelieu

Le soussigné, Surintendant du Feu, a l'honneur de faire rapport que le 11 de Septembre dernier, le feu s'est déclaré dans le quai de la Compagnie du Richelieu, causé

par

Jeudi, le 7 Décembre 1882.

par des flammèches sortant de la cheminée d'un bateau à vapeur. — 350 pieds de boyaux ont été tendus, les deux dévidoirs étant sur les lieux; — dommages peu considérables.

Feu dans le magasin de Thomas Mercier.

Le 15 de Novembre dernier, un peu après minuit, le feu a été découvert dans le magasin de Thomas Mercier, dans le rez-de-chaussée du marché-aux-dépêches, par les hommes de police faisant le quart; le feu doit avoir été causé par la pipe ou la vermine, vu que le poêle de ce magasin n'avait pas été chauffé le jour précédent. Ce magasin a été considérablement endommagé par le feu et l'eau, et le magasin voisin a aussi été endommagé par la fumée. — Les dommages à la bâtisse ont été évalués à \$118. — et la perte des locataires de ces deux magasins est très considérable. — 500 pieds de boyaux ont été tendus.

Respectueusement soumis,
Trois-Rivières, 23 Novembre 1882.

(Signé)

Ovide Rocheleau,
Chef de la Brigade du Feu. —

Rapport de N. L. De-
noncourt, Esr. —

Rapport.

A Son Honneur le Maire et Messieurs les Chevaliers de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.
Messieurs, Après avoir fait renverser la Cour du Banc de la Reine, en appel, le jugement en première instance de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières contre J. A. Major, déclarant nul le règlement qui impose une taxe annuelle de dix piastres sur les commis voyageurs vendant ou offrant en vente des articles de commerce sur échantillons, je suis allé à la Cour Suprême, à Ottawa, où cette cause avait été portée par Major sur inscription à cet effet, pour faire maintenir le jugement que votre Corporation avait en sa faveur de la Cour d'appel, à Québec. — Le 17 du présent mois cette cause a été appelée, et à l'unanimité, les six juges sur le banc l'ont renvoyée, chaque partie devant

Jendredi, le 7 Décembre 1882.

devant payer ses frais. Ainsi le jugement de la Cour d'Appel à son plein et entier effet, et vous pouvez collecter cette taxe ou licence de dix piastres sur tous les commis voyageurs en cette cité, et je crois que nous avons raison de nous féliciter. En même temps je me permettrai de vous faire une observation et une suggestion à propos du règlement qui a occasionné le procès qui vient de se terminer.

L'acte d'incorporation de 1857 donne le pouvoir à votre Conseil de faire un règlement imposant une taxe annuelle sur tous colporteurs et marchands ambulants venant vendre dans la cité des articles de commerce, s. s. s.

Par la version anglaise de notre charte on a amoindri le pouvoir octroyé en traduisant le mot marchands ambulants qui est général et comprend beaucoup de régoces, par petty chapmen, qui signifie faire un commerce moindre que colporteur.

Avec cette version du statut on a fait la section 11 du règlement qui dit qu'il sera payé une taxe ou cotisation annuelle de \$300- par tout colporteur ou marchand ambulant; après cela il ne reste plus que les mots génériques du statut, qui d'après plusieurs auteurs de droits municipaux et aussi d'après les observations des savants juges Bourgeois, Dorion et Cross se rapportent aux mots colporteurs et marchands ambulants. Et avec ces généralités du statut on a fait les sections 12 et 13 du règlement qui laissent beaucoup à désirer. La loi ne donne nulle part le pouvoir de taxer les étrangers. De là les contestations.

Je vous suggère de changer et amender les sections 11, 12 et 13 du règlement concernant les cotisations et taxes, de manière à se servir autant que possible des mots mêmes du statut; et de faire disparaître cette taxe dite des étrangers, et d'exiger de tous marchands ambulants venant vendre et offrir en vente des articles de commerce sur échantillons, cartes, etc., etc., la licence ou la taxe que vous fixerez.

Le tout humblement soumis.

(Signé)

W. L. De Roucoult, avocat
Rapport

Jeudi, le 7 Décembre 1882.

Rapport du Surintendant de l'Agueduc.

Rapport.

Je, soussigné, ai l'honneur de vous communiquer un rapport de l'Inspecteur des bouilloires de l'Agueduc, que j'ai reçu du Bureau de l'assurance le 29 de Novembre dernier. Comme vous le voyez, il a fallu faire un peu de calfatage à cette bouilloire afin de la mettre en bon ordre.

Respectueusement soumis,
(Signé) O. J. Hamel,
S. A. J.-R.

Rapport de l'Inspecteur de la Compagnie dite: "The Boiler Inspection & Insurance Company of Canada."

Le rapport ci-dessus est accompagné d'un rapport de Mr. Geo. C. Robb, Ingénieur en Chef de la Compagnie dite: "The Boiler Inspection and Insurance Company of Canada," de l'Inspection qu'il a faite, le 11 Novembre dernier, des bouilloires de l'Agueduc, et de l'état dans lequel elles étaient alors —

6^e motion.

Proposé par M. Bourdreault,

pour accepter de Joseph Dupresne la rétrocession de deux emplacements sur la rue Bureau.

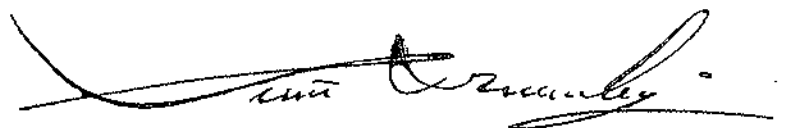
Secondé par M. Godin.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte de rétrocession de Joseph Dupresne, de tous les droits et prétentions qu'il a ou peut avoir sur les emplacements Nos 263 et 264, sur la rue Bureau, et de donner et recevoir quittance réciproque quant aux taxes, rentes et autres charges contre les dits terrains, et quant aux paiements sur le prix d'achat ou les rentes qui peuvent avoir été faits par le dit Joseph Dupresne.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le dix-huit du courant, à sept heures et demi du soir.


Maire.



Secrétaire Trésorier.

Lundi, le 18 Décembre 1882.

Lundi, le 18 Décembre 1882.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le dix-huitième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Durooulin, Bourger,

Messieurs les Echevins P. A. Boudreault,

R. S. Cooke,

J. Dean,

F. A. Dicoteau,

J. H. C. Godin,

J. P. L. Gould,

J. Reynat,

P. B. Nanasse.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par M. Boudreault,

Secondé par M. Nanasse,

Que les requêtes de D^{me} Zéphirin Panneton et de M. Narcisse Lasonde soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de D^{me} Zéph. Panneton.

Requête de D^{me} Zéphirin Panneton, représentant que son mari est pauvre, le seul soutien d'une nombreuse famille et qu'il a été malade presque tout l'été dernier; qu'il est incapable de payer de suite les taxes qu'il doit à la Corporation et demandant du délai pour le paiement de cette dette. —

Référé au Comité des Finances.

Requête de Narcisse Lasonde.

Requête de M. Narcisse Lasonde demandant la remise des taxes de l'eau qui lui sont demandés pour une maison en ruine et inhabitable

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances —

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes —

Département

Lundi, le 18 Décembre 1882.

Département de l'Acqueduc	9 70
" du Feu	12 33
" de la Police	2 50
" de l'Hôtel-de-Ville	2 40
" des Marchés	46 60
Billets Payables	4,700 "
Intérêt & Commission	3,061.43
Frais Légaux	459 80
Contingents	11 45
	<u>\$ 8,306 21</u>

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président

P. A. Bouchreault,

P. B. Vanasse.

2^e motion.

Proposé par M. Hould,

Secondé par M. Godin,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Comité
des Chemins.
sur requête de de O.
Blanchet.

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération la requête de M. O. Blanchet, offrant d'acheter un emplacement sur la rue St. Philippe, appartenant à la Corporation, au prix de \$2,500.-. Notre Comité est d'opinion que cet emplacement devrait lui être vendu pour \$50, notre Conseil ne s'obligeant pas, cependant, de lui garantir la largeur du terrain, et le dit O. Blanchet devant s'obliger de ne pas troubler la Corporation quant à la largeur de cet emplacement.

Mû l'impossibilité de faire actuellement des travaux dans les rues, notre Comité croit devoir remettre à une saison plus propice pour ces ouvrages, la considération de la requête de M. John Ryan.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

J. B. L. Hould,

J. H. C. Godin,

P. B. Vanasse.

Proposé

^ exacte

SP

Lundi, le 18 Décembre 1882.

3^e motion.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Décoteau,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

Rapport de N. L. De-

noncourt, Esr.

Sur intérêts dus par Mld.

Martel, Esr.

Rapport.

Messieurs. Par acte de vente du Révérend Messie Baillargeon, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Charles Boucher de Niverville du terrain situé côté est de la rue Bonaventure, en cette cité, affecté aux droits de votre Corporation pour le paiement de la somme de cinq mille deux cents piastres et intérêts, à Mldorique Martel, Ecuyer, le quatorze Aout 1871, devant Dupresne, notaire, le dit Mldorique Martel s'est obligé de payer et acquitter cette somme et d'en faire son affaire personnelle de façon à ce que le dit vendeur en qualité et ses représentants en demeurent entièrement acquittés et exonérés à toujours. Le dit immeuble demeurant hypothéqué pour sûreté du dit paiement.

Le dit Martel s'est obligé personnellement au paiement de la dite somme de cinq mille deux cent piastres, et nonobstant les transactions qu'il a faites avec ses fils pour le dit terrain, son obligation personnelle existe encore.

Que par acte d'acceptation de la délégation ou indication de paiement par votre Corporation du (20) Vingt Janvier 1880, cette dernière a accepté le dit M. Martel pour son débiteur personnel et hypothécaire de la dite somme de cinq mille deux cents piastres comme représentant le dit feu Charles B. de Niverville.

Les offres réelles qui vous ont été faites par P. N. Martel et al., le 27 Novembre dernier, et le reçu qu'on vous demandait de signer, étaient en vue de vous faire perdre votre recours contre Mldoric Martel, père, en acceptant en son lieu et place la personne de ses fils, dont un est insolvable, et vous avez agi prudemment en n'acceptant pas.

Je suis d'opinion que vous avez droit de poursuivre Mldorique Martel, père, pour les trois années de rente échue le trente Novembre dernier -

Le

Lundi, le 18 Décembre 1882.

Le tout humblement soumis,

Trois-Rivières, 18. Déc. 1882.

(Signé) N. L. De noncourt.

Avocat.

Renfermé de nouveau à M. De noncourt touchant l'exigibilité du paiement du capital.

Proposé par M. Deiotéau,

Secondé par M. Godin.

Attendu que la veuve Joseph Thivierge est pauvre et incapable de payer les taxes, rentes seigneuriales et autres charges qui elle doit à la Corporation de cette cité, que remise lui soit faite des susdites dettes, à condition qu'elle paie régulièrement, à l'avenir, les taxes, rentes, etc. qui lui seront chargées.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par M. Poudreault,

Secondé par M. Narasse.

Attendu que le produit de la vente des débentures de la nouvelle dette consolidée doit être affecté uniquement au paiement des dettes de la Corporation de cette cité, consistant en billets promissoires, obligations ou constituts, créés avant l'émission ou la vente des dites débentures;

Et attendu que depuis le premier de juillet dernier, il a été pris sur et à même les revenus ordinaires de la dite Corporation, une somme de neuf mille neuf cent soixante-et-huit piastres et vingt centins pour payer des billets promissoires au montant de \$9,718²⁰, et une balance de \$250⁰⁰ sur une obligation due à J. C. Hart, Esr., ainsi qu'il appert à l'état ci-annexé;

Et attendu qu'il est urgent de rembourser aux fonds ordinaires de la Corporation la susdite somme de \$9,968²⁰; Qu'il soit résolu: que ce Conseil confirme la résolution adoptée à une assemblée des Comités Permanents le 15 du courant, de retirer sur et à même les fonds provenant de la vente de quarante-sin débentures

4^e motion.

Remise de taxes, etc. contre les Héritiers Joseph Thivierge.

5^e motion.

Chèques pour \$9,968²⁰ sur le produit de la vente de 46 débentures de la nouvelle dette consolidée.

Lundi, le 18 Décembre 1882.

Ajourneement.

débitures de la dite nouvelle dette consolidée, et déposés à la Banque d'Hochelega, ici, une somme de \$5.250⁰⁰, et le dit conseil autorise de plus son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier à signer un chèque sur la dite Banque d'Hochelega de \$4.718²⁰, étant la balance de la susdite somme de \$9.968²⁰.

Adoptée.

Et le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le huit de janvier prochain, à sept heures, et demi du soir.

[Signature]
Maire.

[Signature]
Sec. Trés.

Lundi, le 8 janvier 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le huitième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Curyer.

Messieurs les Echevins P. A. Bouchesault.

James Dean,

Joseph Dupresne,

J. H. C. Godin,

J. R. L. Hould,

P. Jourdain,

P. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Proposé par M. Hould.

Secondé par M. Godin.

Que la requête de M. John Nault soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de John Nault.

Requête de M. John Nault pour être nommé à l'emploi d'assistant comptable de l'Agueduc en remplacement de M. Joseph Bergeron qui doit résigner cette charge.

Référée aux comités permanents.

Lundi le 8 Janvier 1883.

Lettre de M. l'Échevin Reynard demandant un congé d'absence durant son voyage en Europe

2^e motion.

Congé d'absence à l'Échevin Reynard.

Proposé par M. Cook.

Secondé par M. Hould.

Qu'un congé d'absence de trois mois soit accordé à M. l'Échevin Joseph Reynard, qui doit prochainement faire un voyage en Europe.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Équeduc	189 34
" de la Police	210 43
" des Marchés	56 05
" de la Commune	22 08
" de l'Hôtel-de-Ville	21 68
" des Chemins	25 ..
Rues sous contrôle	101 12
Ports St. Maurice - Administration	16 66
Équeduc - Construction	4 ..
Billets Payables	7.900 ..
Intérêts Commission	5.245 56
Divers	281 74
Contingents	3 70
Salaires	221 65
	\$ 14.299 01

Respectueusement soumis,
(Signé)

R. S. Cooke, Président.

" P. B. Vanasse.

P. A. Boidrault.

" J. Beau

J. H. G. Godin.

Lundi, le 8 Janvier 1883.

3^e motion. Proposé par M. Jourdain.
 Secondé par M. Dufresne.

Que le rapport du comité des Finances
 soit adopté.

Adoptée.

Rapport.

Rapport de l'Inspecteur
 de Ville sur l'éclairage
 des rues au gaz.

Le sousigné, Inspecteur de Ville, a
 l'honneur de faire rapport que plusieurs des
 lanternes du gaz dans les rues de cette cité,
 s'éteignent après avoir été allumées, par suite
 de la mauvaise qualité du gaz ou de
 défectuosités dans les tuyaux; ainsi depuis
 le premier du courant, les lanternes suivantes
 se sont éteintes, après avoir été allumées;
 Le 1^{er} Janvier, 1 lanterne, coins des rues des Forges et Hart.

- " " , 1 " " " Notre-Dame & St. Paul;
- " " , 1 " " " Notre-Dame & Hertel;
- " " , 1 " " " Notre-Dame & St. Hélène;
- " 2 " , 1 " " " Notre-Dame & St. Louis;
- " 3 " , 1 " " rue des Forges, près chez M. Cormier;
- " 3 " , 1 " " coin des rues Notre-Dame & Alexandre;
- " 4 " , 1 " " " " " " " " " " "
- " 4 " , 1 " " " " " " " " " " "
- " 4 " , 1 " " rue Bonaventure, près chez M. Dumont;
- " 5 " , 1 " " coin des rues Notre-Dame & Bonaventure;
- " 5 " , 1 " " " " " " " et des Forges;
- " 6 " , 1 " " " " " " " & St. Hélène;
- " 6 " , 1 " " " " " " " & St. Paul;
- " 6 " , 1 " " " " " " " & St. François-Xavier;
- " 6 " , 1 " " " " " " " & St. Louis;
- " 6 " , 1 " " " du Boulevard et St. Louis;
- " 7 " , 1 " " " rues Notre-Dame & des Forges;
- " 7 " , 1 " " " " " " " et St. Roch;
- " 7 " , 1 " " " " " " " et St. Paul;
- " 7 " , 1 " " " " " " " et St. Louis:—

Respectueusement soumis, Trois-Rivières, Janvier 1883.
 (Signé.) Ovide Rochelleau, Inspecteur de Ville.
 Proposé;

Lundi, le 8 Janvier 1883.

4^e Motion. Proposé par M. Deau.

Retrocession de terrain

par M. Duchaine

ratifiée.

Seconde par M. Vanasse.

Que ce conseil confirme et ratifie l'acceptation par son Honneur le Maire de cette cité, pour et au nom de la Corporation de la dite cité, d'un acte de retrocession par M. Raphaël Duchaine, à la dite Corporation, suivant acte passé devant M^{re}. Camirand, notaire, le vingt Décembre dernier.

Adoptée.

5^e Motion. Proposé par M. Dupresne.

Lettre à l'Hon. Mi-

nistre des Travaux

Publics, au sujet d'

un pont de glace.

Seconde par M. Hould.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à écrire à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, à Ottawa, le priant de vouloir bien s'intéresser à ce qu'il soit donné suite aux requêtes qui lui ont été transmises en Janvier 1880, par les citoyens de cette ville et des paroisses riveraines du Fleuve St. Laurent, dans le district des Trois-Rivières, afin d'engager le Gouvernement Fédéral à faire les travaux nécessaires pour assurer la formation, tous les hivers, d'un pont de glace, sur le St. Laurent.

Adoptée.

6^e Motion. Proposé par M. Jourdain.

M. l'Échevin Deau

nommé pro-maire.

Seconde par M. Vanasse.

Que James Deau, soit élu pro-maire de ce conseil pour le présent semestre.

Adoptée.

7^e Motion. Proposé par M. Vanasse.

Échange de terrain

avec M. Pierre Bussière.

Seconde par M. Cooke.

Qu'un échange soit fait avec M. Pierre Bussière de son emplacement N^o 149, sur le côté

Lundi, le 8 Janvier 1883.

côté sud-ouest de la rue Gervais, contre l'emplacement N° 155 au coin des rues St^e Elizabeth et Royale, appartenant à la Corporation de cette cité, sans indemnité de part et d'autre, avec le droit au dit Pierre Bussière de transporter sur le dit lot N° 155, la maison qui est érigée sur le lot 149, mais à la condition qu'il n'aura pas droit de sortie sur la rue Gervais, et de payer les taxes et rentes à l'avenir seulement pour le dit lot N° 155 ainsi que les arriérages dus jusqu'à ce jour sur le susdit lot N° 149.

Adoptée.

Ajournement.

Le conseil s'ajourne ensuite à Lundi le 22 du courant, à sept heures et demie du soir.



H. Migon.

Maire.

Sec. Gré.

22 Janvier 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Monsieur le Pro-Maire,

Messieurs les Echevins

James Dean,

F. H. Decoteau,

Joseph Dupresne,

M. C. Gervais,

J. M. C. Godin,

J. B. L. Hould,

P. Jourdain,

J. E. Normand -

Lecture des minutes de la dernière assemblée. -

Proposé -

Lundi, le 22 Janvier 1883.

1^{re} Motion.

Proposé par M^{rs} Hould.

Secondé par M^{rs} Godin.

Que les requêtes de Messers. F. G. Wotherspoon et autres et Euchariste Gélinas soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de F. G. Wotherspoon et autres.

Requête de Messers. F. G. Wotherspoon et autres, demandant que les dispositions du règlement concernant les rues sous contrôle soient appliquées à cette partie de la rue Alexandre, comprise entre les rues Notre-Dame et Hart.

La requête ci-dessus est accordée à la condition expresse que la dite requête soit signée par la majorité des propriétaires de biens-fonds sur la dite rue.

Requête de Euchariste Gélinas.

Requête de M^{rs} Euchariste Gélinas, demandant une réduction du compte qui lui est demandé pour taxes municipales.

Référée au comité des Finances.

Lettre du Président du Bureau de Santé de Montréal.

J. N. Mooney, Esq.

Lettre du président du Bureau de Santé de Montréal, invitant le Conseil à nommer des délégués pour se joindre à la députation que les principales villes de cette province doivent envoyer à Québec pour y rencontrer le Gouvernement Provincial, au sujet des statistiques sanitaires à être recueillies à être recueillies dans les centres ~~et~~ les plus importants du pays.

2^e Motion.

Proposé par M^{rs} Normand.

Députation à Québec pour mesures sanitaires.

Secondé par M^{rs} Jourdain.

Que Son Honneur le Maire et M^{rs} le Président du Comité de Santé, soient autorisés à se rendre à Québec, à la fin du mois, pour se joindre à la députation des principales villes de cette province qui doit rencontrer le Gouvernement au sujet des mesures sanitaires intéressant les différentes villes de la

Lundi, le 22 Janvier 1883.

de la Province.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances à l'honneur de faire rapport qu'il a examinés les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Arqueduc	200	24
" de la Police	198	63
" de l'Hotel-de-Ville	13	05
" de l'Eclairage	1	80
" de la Commune	22	08
" des Chemins	46	75
Ponts St Maurice	18	16
Frais Légal	190	24
Billets Payables	3,230	" "
Intérêt & Commission	1,081	83
Contingents		
Divers	16	" "
Salaires	221	65
	\$ 5,240	43

Respectueusement soumis.
(Signé)

P. D. Cooke, Président.

J. Deane.

J. H. C. Godin.

3^e Motion. Proposé par M^{rs} Hould.

Secondié par M^{rs} Jourdain.

Que le rapport du comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Etat des Recettes et des Dépenses. (6 mois.)

Le Secrétaire-Trésorier soumet un état des recettes et des dépenses de la Corporation pour les six mois terminés le 31 Décembre dernier—

Rapport

Lundi, le 22 Janvier 1883.

Rapport de N. L. De Noncourt, Esr.

Rapport supplémentaire au rapport de N. L. De Noncourt, Esr., Avocat de la Corporation, présenté à ce Conseil le 18 Décembre dernier, savoir: -

Je crois que la Corporation devrait poursuivre pour le capital en même temps que pour l'intérêt dû par M. Martel, Esr. -

Trois-Rivières, 22 Janvier 1883. -

(Signé)

N. L. De Noncourt.

Avis de motion.

Avis de motion.

M. Décoteau.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par la loi je proposerai que le chapitre 82 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour amender le règlement concernant le Département du Feu", passé le septième jour d'Avout mil huit cent quatre-vingt-deux, soit rappelé et abrogé, et qu'il soit remplacé par un autre règlement statuant que les dispositions des sections soixante-et-treize, soixante-et-quatorze et soixante-et-quinze du chapitre neuf des règlements de ce Conseil ne s'appliqueront pas aux maisons et bâtisses cotisables et qui sont imposées au rôle de perception de cette cité pour taxes et cotisations municipales.

En Conseil, ce 22 Janvier 1883.

(Signé)

J. A. Décoteau.

Avis de motion.

Avis de motion.

M. Hould.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par la loi, je proposerai que la résolution de ce Conseil passée le vingt-neuvième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-seize, et fixant les heures pendant lesquelles les regrattiers, etc, pourront acheter sur les marchés, soit rappelée et remplacée par un règlement ou par une autre résolution au même effet.

En Conseil, ce 22 Janvier 1883.

(Signé)

J. B. L. Hould.

4^e motion.

Proposé par M. Normand.

L'avocat de la Corp. autorisé à poursuivre M. Martel, père -

Secondé par M. Hould,

Que le rapport de N. L. De Noncourt, Esr., Avocat de ce Conseil, soit adopté, et que le dit M. De Noncourt reçoive instruction

Lundi, le 22 Janvier 1883.

instruction de réclamer en loi de Uldoric Martel, père, Cuyper, le capital et les intérêts de la dette de \$5200 de feu Charles Boucher de Riverville envers la Corporation de cette cité.
Adoptée.

2^e motion.

Proposé par M. Normand.

J. M. Desilets, Sec. char-
gé de faire rapport sur la
taxe des commis voya-
geurs -

Secondé par M. Gervais.

Que J. M. Desilets, Sec., soit adjoint à l'avocat de ce Con-
seil pour étudier les dispositions de la charte et des règle-
ments de cette cité, au sujet de la taxe imposée sur les
commis voyageurs et faire rapport à ce Conseil.
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le cinq de Fé-
vrier prochain, à sept heures et demi du soir.

A. Migon
Sec. Gés.

J. P. M.
Pro-Maire.

5 Février 1883.
Pas de quorum.

Lundi, le cinq de Février mil huit cent quatre-vingt-
trois, avenant huit heures du soir, les membres du Conseil
présents en la salle du Conseil étaient Messrs. les Echevins
Bordreault, Dicoteau, Cooke, Godin, Jourdain et Vanasse.
Lesquels, ne formant pas le quorum, ont ajourné à ven-
dredi prochain, le neuf du courant, à sept heures et
demi du soir.

A. Migon
Sec. Gés.

Vendredi, le 9 Février 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité,
vendredi, le neuvième jour de Février mil huit cent quatre-
vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant
les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -
Messieurs le Pro Maire, James Dean,
Messieurs les Echevins Bordreault, Cooke, Dicoteau,
Dupresne, Gervais, Godin, Hould,
Jourdain et Vanasse. -

Les

Vendredi, le 9 Février 1883.

1^{re} motion.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin,

Que les requêtes de Messrs. John W. Ritter, Emile Panneton, J. Joseph Cooke, Lucien Duval et F. W. Lord soient reçues et lues.

Adoptées.

Lettre de M. Joseph Bergeron.

Lettre de M. Joseph Bergeron offrant sa résignation de la charge d'Assistant Comptable de l'Agueduc.

Résignation acceptée.

Requête de M. John W. Ritter.

Requête de M. John W. Ritter demandant que la moitié des trois derniers mois de loyer de sa maison, rue du Platon, occupée par M. John McDougall, qui devait être payée à la Corporation, en réduction de ses taxes, etc., lui soit laissée, attendu qu'il est endetté pour sa pension et qu'il n'a pas d'autres moyens de payer cette dette. -

Ordonné que les trois quarts du loyer seront retenus par M. Ritter, et que l'autre quart sera payé à la Corporation. La moitié du loyer, à l'avenir, devra être payé à la Corporation.

Requête de M. Emile Panneton.

Requête de M. Emile Panneton demandant être nommé assistant comptable de l'Agueduc.

Requête de M. J. Joseph Cooke.

Requête de M. J. Joseph Cooke demandant que la charge de comptable de l'Agueduc lui soit accordée -

Requête de M. Lucien Duval.

Requête de M. Lucien Duval pour être nommé à la charge d'Assistant Comptable de l'Agueduc.

Requête de M. F. W. Lord.

Requête de M. F. W. Lord demandant aussi à être nommé Assistant-Comptable de l'Agueduc.

2^e motion.

Proposé par M. Cooke,

Principale.

Secondé par M. Godin,

N.

Que la requête de J. Joseph Cooke soit accordée, et qu'il soit nommé pour remplacer Joseph Bergeron qui a résigné sa charge comme assistant comptable de l'Agueduc.

3^e motion.

Proposé par M. Nanasse,

Amendement.

Secondé par M. Bondreault,

En amendement à la motion de M. l'Échevin Cooke, que le nom de M. J. Joseph Cooke, dans la dite motion, soit remplacé

par

Vendredi, le 9 Février 1883.

Nomination de M. J. Joske par celui de M. Emile Panneton.
 Cooke comme assistant.
 comptable de l'aqueduc.

Perdue sur division de 4 pour la motion et 5 contre, savoir:
 Pour: Messrs. Bondreault, Dupresne, Gervais et Vanasse - 4.
 Contre: Messrs. Cooke, Dicoiteau, Godin, Hould et Jourdain - 5.
 La motion principale (N. 2) est alors mise aux voix, et est adoptée sur division de 5 pour et 4 contre, savoir:
 Pour: Messrs. Cooke, Dicoiteau, Godin, Hould et Jourdain - 5,
 Contre: Messrs. Bondreault, Dupresne, Gervais et Vanasse - 4.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes: -

Département de l'Aqueduc	19 22
" de la Police	" 25
" du Feu	19 " "
" de l'Hôtel-de-Ville	4 30
" des Marchés	2 10
" des Chemins	" 50
Rues sous Contrôle	42 24
Aqueduc - Construction	" 15
Billets Payables	4000 " "
Intérêt & Commission	250 88
Frais Legaux	120 25
Papeterie & Impressions	33 51
Divers	79 00
	4571 40.

Respectueusement soumis,
 (Signé) R. S. Cooke, Président.
 " J. Deau.
 " P. B. Vanasse.
 " P. A. Bondreault.
 " J. N. C. Godin.

4^e motion.

Proposé par M. Hould,
 Secondé par M. Jourdain,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adopté.

Rapport

Vendredi, le 9 Février 1883.

Rapport de Messrs. N. L. De Noncourt & J. M. Desilets, avocats, au sujet de la taxe imposée sur les marchands étrangers et les commis voyageurs.

Rapport.

Messieurs, Conformément à la résolution du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, passée le 22 janvier dernier, nous chargeant d'examiner les dispositions de la charte et celles des règlements de la Cité, au sujet de la taxe imposée sur les marchands et commis voyageurs qui viennent vendre et offrir en vente, en la dite Cité, des articles de commerce sur échantillons, cartes ou marques de fabrique, nous avons l'honneur de faire rapport:

Que nous avons examiné avec soin la charte de la Cité faite en 1857 par cap. 129 = 20 Vict. Par cet acte la Corporation avait droit de faire et passer le règlement, Cap. 5, en date du 27 Juin 1870, concernant les cotisations et taxes.

Par l'acte de 1875, savoir: la 38^e Vict., cap. 76, la charte de la dite Cité et ses arrandements ont été amendés et refondus, ayant, quant à ce qui concerne la présente question, les mêmes dispositions, les mêmes termes s'y trouvant avec de légères additions et modifications.

Il ne peut y avoir de difficultés quant au droit qui avait la Corporation, en 1870, de passer, comme elle l'a fait, son règlement, Cap 5, concernant les cotisations et taxes.

C'est par erreur que dans la cause de la Corporation contre Major, ce dernier a prétendu que ce règlement avait été passé illégalement, attendu que l'acte de 1875 était inconstitutionnel, le dit règlement ayant été fait sous l'autorité de l'acte de 1857 et conséquemment longtemps avant l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, l'acte de 1867.

C'était donc à tort que cette question avait été soulevée, et c'est ainsi que la Cour d'Appel l'a jugé, en la laissant de côté.

Nous sommes, nous, d'opinion que l'acte de 1875 est parfaitement constitutionnel et notamment lorsqu'il autorise le Conseil de cette Cité à réaliser les fonds nécessaires pour faire face à ses dépenses, etc., sect. 107 du dit acte.

Cette clause n'est pas en violation des règlements du trafic et du commerce tel que pourvu par la clause 91 du dit acte de 1867, (acte de la Confédération), mais seulement pour le règlement

Vendredi, le 9 Février 1883.

ment intérieur d'une localité, cette cité. Aussi le règlement eut-il été fait sous l'acte de 1875, eut été également bon, tout comme il l'est sous l'autorité de celui de 1857.

Toutes objections quant au pouvoir du Conseil de l'adopter disparaissent donc. - Ce que nous avons dit, jusqu'ici, s'applique spécialement aux sections 36, sous sec. 7 de l'acte de 1857, et 101, sous sect. 7 de l'acte de 1875.

Dans la cause de Major, il a été prétendu, aussi, que le règlement était nul, parcequ'il ne contenait pas exactement les mêmes termes que la loi qui en autorisait la passation et parceque, aussi, il n'y avait pas uniformité dans l'imposition de la taxe et que cette dernière n'était pas également répartie. C'était bien là la principale objection.

Nous sommes d'opinion, cependant, que cette objection, toute sérieuse qu'on l'ait prétendu être, ne peut être fatale à la Corporation: 1^o parcequ'il est toujours permis, à moins de dispositions expresses dans la loi, de se servir de termes équivalents dans les actes faits sous l'autorité de cette loi; 2^o parceque le défaut d'uniformité dans l'imposition et d'égalité dans la répartition de la taxe n'étant pas injuste et ne causant aucuns torts à celui qui la paie, le montant qui la détermine étant basé sur le plus ou moins d'affaires qu'il fait, il ne peut s'en plaindre.

Cependant, il faut avouer que, sur ce point, deux juges de la Cour d'Appel, sur cinq, ont jugé contre la Corporation, de sorte que le Banc s'est trouvé divisé, trois contre deux. Si maintenant nous ajoutons l'opinion du savant Juge Bourgeois à celle des deux juges dissidents, en Appel, nous nous trouvons à avoir trois juges pour et trois contre, sur cette question.

Avec une telle divergence d'opinions sur le Banc, il serait dangereux pour la Corporation de ne pas modifier son règlement de manière à rencontrer les vues de tous les juges qui sont ou pourront être appelés à juger sur les mêmes points, des causes où elle serait concernée. -

Nous nous permettrons donc de lui suggérer d'amender les articles 11, 12, 13 du dit règlement de manière à se servir, autant que possible, des propres termes du statut; de faire disparaître ces appellations "étrangers et non résidents" et d'imposer une taxe uniforme

quant

Vendredi, le 9 Février 1883.

quant aux personnes que ces articles atteignent.

Ce sera là le plus sur moyen d'éviter des contestations et des procès dispendieux.

(Signé)

N. L. De Noncourt,
Avocat.

"

J. M. Desilets,
Avocat.

Trois-Rivières, 5 Février 1883. -

Avis de motion.

Je donne par le présent avis que je proposerai au temps voulu par la loi, que le règlement concernant les Cotisations et Taxes soit amendé en conformité avec l'opinion légale donnée ce soir au Conseil, par écrit, par Messrs. N. L. De Noncourt et J. M. Desilets, avocats de cette cité.

(Signé)

R. S. Cooke.

5^e motion.

Proposé par M. Boudreault,

Secondé par M. Vanasse,

pour rescinder une résolution concernant les regrattiers, etc.

Que la résolution de ce Conseil, passée le vingt-neuvième jour de Décembre mil huit cent soixante et ~~soixante~~^{soixante} et fixant les heures pendant lesquelles les regrattiers et autres commerçants pourront acheter et vendre sur les marchés soit rescindée et annulée.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par M. Aould,

Secondé par M. Godin,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 84. Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil concernant les Marchés," soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre LXXXIV.

Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil concernant les Marchés. -

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1. - La vingt-huitième section du susdit chapitre onze
des

Règlement des Marchés amendé.

Vendredi, le 9 Février 1883.

des réglemens de ce Conseil, passé le seizième jour de janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, Etc," est par le présent rappelée et annulée, et la dite vingt-huitième section, ainsi rappelée et annulée, est remplacée par la section suivante, savoir: "Les regrattiers, bouchers, épiciers, commercans, revendeurs ou détailliers de provisions ou autres effets qui se vendent sur les marchés, dûment licenciés ou autorisés à exercer aucune des susdites occupations, ou qui achètent pour les fins de leur commerce, ou pour expédier en dehors des limites de cette cité, aucun des susdits effets, denrées ou provisions, ne pourront acheter ou vendre sur les dits marchés aucune des susdites denrées ou effets avant sept heures du matin depuis le premier de Mai jusqu'au trente-et-un d'Octobre inclusivement, de chaque année; et avant neuf heures du matin, depuis le premier de Novembre jusqu'au trente d'Avril, inclusivement, de chaque année, sous peine d'une amende qui ne pourra être moindre que une piastre ni plus que vingt piastres, pour chaque offense, avec les frais alloués par le ou les juges qui jugeront ces délits; les délinquans seront en outre sujets à être emprisonnés dans la prison commune de ce district pour un espace de temps qui n'excédera pas deux mois, ou pourra être moindre, suivant la discrétion de la Cour."

Sec. 2- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

7^e motion.

Proposé par M. Deioteau,

Secondé par M. Jourdain,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 85, Règlement pour rappeler et abroger le chapitre quatre-vingt-deux, et pour amender le chapitre neuf des réglemens de ce Conseil, soit lu, passé et adopté."

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre LXXXV.

Règlement pour rappeler et abroger le chapitre quatre-vingt-deux et pour amender le chapitre neuf des réglemens de ce Conseil.

Règlement concernant le feu arrendé.

Vendredi, le 9 Février 1883.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1- Le chapitre quatre-vingt-deux des règlements de ce Conseil, passé le septième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-deux, et intitulé: "Règlement pour amender le règlement concernant le Département du Feu", est par le présent rappelé et abrogé.

Sec. 2- Les dispositions des sections soixante-et-treize, soixante-et-quatorze et soixante-et-quinze du chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu", ne s'appliqueront pas, à l'avenir, aux maisons et bâtisses qui sont entrées au rôle d'évaluation de cette cité comme sujettes au paiement des cotisations et qui sont imposées au rôle de perception de la dite cité pour taxes et cotisations municipales; mais les dispositions des dites sections soixante-et-treize, soixante-et-quatorze et soixante-et-quinze continueront à être en force et s'appliqueront aux autres maisons ou bâtisses, dans la dite cité, qui ne sont pas imposées d'aucune des susdites taxes et cotisations.

Sec. 3- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par M. Dupresne,

Secondé par M. Vanasse,

Attendu que par leur requête présentée à ce Conseil, le 22 Janvier dernier, Messrs. S. L. Witherspoon et autres, propriétaires et occupants de terrains sur la rue Alexandre, ont demandé que la dite rue Alexandre soit mise sous le contrôle direct et à la charge de la Corporation de cette cité; et attendu que la dite requête est signée par la majorité des propriétaires et occupants de terrains sur la dite rue Alexandre, qu'il soit résolu: que ce Conseil prend sous le contrôle et à la charge de la Corporation de cette cité, cette partie de la rue Alexandre, comprise entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques. Les travaux à être faits dans la susdite partie de la rue Alexandre, étant les mêmes

8^e motion.

Pour mettre la rue Alexandrie sous contrôle

Vendredi, le 9 Février 1883.

mêmes que ceux mentionnés dans la deuxième section du
suscrit chapitre 89 des règlements de cette cité.

Adoptée.

9^e motion.
Vente des glacières.

Proposé par M. Kodin,
Secondé par M. Cooke.

Que l'usage des glacières du marché aux denrées, pour une
année à compter du premier de Mars prochain, soit vendu par
encan public, samedi, le dix-sept du courant, aux conditions
ordinaires.

Adoptée.

10^e motion.
Vente des magasins du
Marché -

Proposé par M. Boudreault,
Secondé par M. Dufresne.

Que les loges des magasins du marché aux denrées, pour une année
à compter du premier de Mai prochain, soient offerts en vente par
encan public, sur le dit marché, samedi, le dixième jour de Mars
prochain, à dix heures du matin, aux prix de départ et conditions
ordinaires.

Adoptée.

11^e motion.
Pour faire l'évalua-
tion des bâtisses du
Gouvernement Fédéral.

Proposé par M. Cooke,
Secondé par M. Boudreault.

Qu'une instruction soit donnée, aux évaluateurs nommés par ce
Conseil de faire au plus tôt l'évaluation de la bâtisse occupée
par les bureaux du Gouvernement Fédéral, sur la rue du Château,
en cette cité, ainsi que de l'Evêché, aux fins de faire payer les
taux de l'eau proportionnellement par chaque occupant des
bureaux et résidences privées y contenus, ainsi que de faire l'éva-
luation de l'Evêché. -

Adoptée.

12^e motion.
Pour reconstruire la
Station de Police et
du Feu sur le Platon.

Proposé par M. Boudreault,
Secondé par M. Dufresne.

Attendu qu'il est nécessaire de déplacer et de rebâtir la
station de Police N^o 1, du Quartier St. Louis;

Attendu que le terrain du Platon, au côté sud-ouest de
la Bâtisse des Douanes, adjoignant Mr. Henri Balles, est
un endroit des plus convenables pour y bâtir une station
de Police qui embellirait et enforcerait, au lieu de dé-
teriorer

teriorer

Vendredi, le 9 Février 1883.

terrière, cette partie de terrain qui n'est d'aucune autre utilité;

Qu'il soit résolu:

Qu'une demande soit faite à cette fin au Gouvernement Fédéral, lui demandant un permis de bâtir la dite station au dit endroit, sans autre condition que celles avec lesquelles le dit Gouvernement a cédé le terrain du dit Platon à la Corporation de la Cité de Trois-Rivières;

Qu'une copie des présentes soit transmise au représentant de la Cité de Trois-Rivières, pour la Chambre Fédérale, le priant d'obtenir la dite permission et d'en informer ce Conseil au plus tôt.

Adoptée sur

division de 6 pour et de 2 contre, savoir:

Pour: Messrs. Boudreault, Dupresne, Gervais, Godin, Hould et Jourdain; — 6;

Contre: Messrs. Poole et Vanasse — 2.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-sixième jour de Février courant, à sept heures et demi du soir.

J. Wilson

Sec. = Pres.

Pro-Maire.

Ajournement.

Lundi, le 26 Février 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-sixième jour de Février mil huitcent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire,	James Dean,
Messieurs les Echevins	P. A. Boudreault,
	R. B. Cooke,
	F. A. Décioteau,
	J. Dupresne,
	M. E. Gervais,
	J. A. C. Godin,
	P. Jourdain.

Lundi, le 26 Février 1883.

P. Jourdain,
M. E. Normand,
P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

1^{re} motion.

Proposé par M. Normand,

Secondé par M. Boudreau.

Que les requêtes de Messrs. Eustache Leduc et autres, J. C. Nétu et autres, P. E. Panneton, W. R. Osvald et Charles Bourgeois et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Eustache Leduc et autres. -

Requête de Messrs. Eustache Leduc et autres, bouchers, demandant que des glaciers soient construits dans leurs étaux.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de J. C. Nétu et autres.

Requête de Messrs. J. C. Nétu et autres demandant que l'eau de l'Aqueduc soit fournie aux maisons de la ruelle en arrière de la rue St. Paul. -

Requête de P. E. Panneton, Escr.

Le surintendant de l'Aqueduc devra faire rapport à ce sujet.

Requête de P. E. Panneton, Escr., demandant que des boîtes de télégraphe d'alarme soient placées dans les parties de la ville qui sont éloignées de la station du feu. -

Référée aux Comités Permanents.

Requête de W. R. Osvald,

Requête de W. R. Osvald, agent général de la Compagnie d'Assurance "City of London", représentant que cette compagnie fait affaires en cette cité depuis le mois de Décembre dernier, et demandant, en conséquence, une réduction sur la taxe de \$50 qui lui est demandée. -

Ordonné de réduire cette taxe à \$25 pour l'année courante.

Requête de Charles Bourgeois et autres.

Requête de Messrs. Charles Bourgeois et autres demandant que la traverse sur la glace entre cette cité et St. Angele de Laval soit balisée et entretenue, et qu'il soit défendu de couper de la glace dans le voisinage immédiat de cette traverse.

L'Inspecteur des Chemins devra faire rapport. Les preneurs de glace ne devront pas couper la glace près de la traverse.

Lettre de P. O. Guilleh.

Lettre de P. O. Guilleh, notaire, demandant, au nom de M. de N. L. C. Cressi un titre-nouvel de la rente constituée au capital de \$200 sur le terrain que la Corporation a acheté de M. Pierre

Bussière

Lundi, le 26 Février 1883.

Bussière, pour le prolongement de la rue St. Antoine.
Ordonné d'informer M. Guillet qui à l'expiration
des six mois courant de rente constituée sur ce ter-
rain, la Corporation paiera le capital dû à M.^{de}
Cressé. —

Avis du Sherif concer-
nant John L'Africain,
aliéné

Avis du Sherif du District des Trois-Rivières que John L'A-
fricain, un aliéné a été interné dans l'Asile des aliénés
de St-Jean de Dieu, à la Longue-Pointe.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été sou-
mis, et il recommande le paiement des sommes men-
tionnées dans les païelistes suivantes :

Département de l'Acqueduc		238	19
" de la Police		197	23
" du Feu		31	75
" de l'Eclairage		300	"
" des Marchés		2	25
" de l'Hôtel-de-Ville		16	75
" de la Commune		22	08
" des Chemins		113	24
Rues sous Contrôle		256	85
Carri Champlain		560	"
Ponts St. Maurice - Administration		26	06
Acqueduc - Construction		"	42
Fonds d'Amortissement		82	99
Billets Payables		370	"
Intérêt & Commission		180	07
Assurance des Incendies		27	"
Divers		21	97
Contingents	14.12		
do	148.98	163	10
Salaires		221	65
		2834	60

Respectueusement

Lundi, le 26 Février 1883.

Respectueusement soumis,
 (Signé) R. S. Cooke, Président,
 " P. A. Boudreault,
 " P. B. Harasse,
 " J. Dean,
 " J. A. G. Godin -

2^e motion.

Proposé par M. Jourdain.
 Secondé par M. Dufresne.
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport du Secrétaire-Trésorier

Rapport.
 Messieurs, J'ai l'honneur de faire rapport que sur les 150 débentures de la Nouvelle Dette Consolidée, qui ont été vendues à Messrs. L. J. Forget & Co^{ie}, de Montréal, 57 débentures ont été payées, représentant \$28,500 au pair : en déduisant l'escompte de 10% sur le prix de vente, le produit, que j'ai touché est de \$25,650.⁰⁰
 Le montant des vieilles dettes que j'ai payées, depuis le 1^{er} Juillet 1882 jusqu'à ce jour, consistant en obligations et en billets promissaires, est de \$26,278.⁰⁰
 J'ai donc payé \$6,23.⁰⁰ de vieilles dettes, en sus des sommes que j'ai eu en mains pour cet objet. Comme il n'a pas été voté d'appropriations pour rencontrer ces dettes, j'ai dû faire ces paiements à même les fonds de la Corporation.
 Je crois, Messieurs, devoir attirer votre attention sur le fait que je n'ai pas de fonds en mains pour payer les billets ou autres vieilles dettes que la Corporation peut être appelée à rencontrer d'un jour à l'autre. Comme le crédit de la ville devra nécessairement souffrir du refus de paiement de ces dettes, je crois qu'il est de mon devoir de vous faire le présent rapport, afin de vous fournir l'occasion d'aviser à ce sujet.

(Signé) J. G. A. Frigou,
 Sec. Trés.

3^e motion.

Proposé par M. Godin.
 Secondé par M. Gervais.
 Que, conformément aux dispositions de la 106^e section de l'acte

Lundi, le 26 Février 1883.

L'échevin Cooke autorisé à enchérir à une vente de terrains pour taxes

38^e Vict., chap. 76. M. l'échevin Cooke soit autorisé à enchérir, pour et au nom de la Corporation de cette cité, à la vente des immeubles qui doit avoir lieu le cinq de Mars prochain, pour non-paiement des taxes municipales et autres charges.

Adoptée.

4^e motion.

Délai pour renvoyer les certificats de licences.

Proposé par M. Gervais,
Secondé par M. Vanasse.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges, de restaurants (saloons), d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront reçues jusqu'à lundi, le dix-neuf de Mars prochain, et pas plus tard.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le cinq de Mars prochain, à sept heures et demi du soir.

H. Amour

Sec. Trés.

James Dean

Pro-Maire.

Lundi, le 5 Mars 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le cinquième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire,
Messieurs les Echevins

James Dean, Secy.

P. A. Boudreault,

H. A. Décoiteau,

Joseph Dupresne,

M. E. Gervais,

J. M. G. Godin,

J. B. L. Hould,

P. Jourdain,

J. E. Normand,

Joseph Reynar,

P. B. Vanasse.

M

Lundi, le 5 Mars 1883.

1^{re} motion.

Il est fait lecture des procès de la dernière assemblée.
Proposé par M. Godin,
Secondé par M. Hould,
Que les requêtes de Messrs. Jérémie Blais et Henri Lortie
soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de Jérémie
Blais.

Requête de Mr. Jérémie Blais demandant un compte de vingt
piastres sur son contrat pour l'entretien des chemins d'hiver.

Accordé.

Requête de Henri Lortie.

Requête de Mr. Henri Lortie, de la Société S. Pierre, Lortie & Clopin, de
Québec, offrant d'établir en cette cité une manufacture de chaus-
sures pouvant employer cent personnes, si le Conseil veut leur accor-
der une exemption de taxes pour dix ans, ainsi que l'eau nécessaire
pour cette manufacture, et de plus un bonus de \$10,000, pour
lequel la Corporation aurait première hypothèque pendant dix ans.

2^e motion.

Proposé par M. Normand,
Secondé par M. Vanasse.

Que lorsque ce Conseil s'ajournera il demeure ajourné à
demain, à trois heures de l'après-midi, afin de prendre en consi-
dération la lettre de Mr. Henri Lortie.

Adoptée sur division de 6 pour et 4 contre la motion,
savoir: Pour: - Messrs. Décoteau, Dufresne, Gervais, Normand,
Reynar et Vanasse. - 6.

Contre: - Messrs. Boudreault, Godin, Hould et Jour-
dain. - 4.

Lettre de E. Racicot, Esr.

Lettre de E. Racicot, Esr., Commissaires pour le règlement des som-
mes dues au Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal, donnant
avis qu'il sera en cette cité le vingt du courant, pour examiner
les faits qui se rapportent à la dette de la cité au susdit fonds.

Avis de motion.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps voulu par la loi,
je proposerai que les règlements de cette cité concernant les mar-
chés soient amendés, en rappelant les dispositions des dits règle-
ments qui permettent aux bouchers et locataires des magasins
dans le marché aux denrées de garder d'une année à l'autre
l'usage des étaux et magasins; et, qu'à l'avenir, les étaux des
bouchers

Lundi, le 5 Mars 1883.

bouchers et les magasins du marché-aux-derrées seront mis annuellement aux enchères.

En Conseil, ce cinq Mars 1883.

(Signé)

J. H. P. Godin.

3^e motion.

Proposé par M. Boudreault.

Secondé par M. Gervais.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 86, règlement pour amender le règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre LXXXVI.

Règlement des Cotisations et Taxes amendé.

Règlement pour amender le règlement concernant les Cotisations et Taxes.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1. - Le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", est par le présent amendé, ainsi qu'il suit, savoir: La taxe annuelle imposée par la onzième section du susdit règlement, et payable par tout colporteur et marchand ambulante, venant vendre dans la dite cité des articles de commerce de quelque espèce que ce puisse être, sera, à l'avenir, de dix piastres, au lieu de trois piastres.

Sec. 2. - La douzième section du dit règlement est aussi amendée en retranchant tous les mots après les mots "Secrétaire-Trésorier" dans la deuxième ligne de la dite section, et les remplaçant par les mots suivants, savoir: par tout marchand, marchand ambulante ou commerçant non mentionné aux Rôles d'Evaluation et de Perception de la dite Cité, alors en force, et non autrement taxé comme tel marchand ou commerçant, qui exercera et introduira dans la dite cité, soit pour son propre compte ou pour le compte d'aucune maison de commerce, fabrique ou autre personne quelconque, un commerce de quelque espèce que ce puisse être

Lundi, le 5 Mars 1883.

être, qui viendra vendre, apportera pour vendre, vendra ou offrira en vente, dans la dite cité, soit à vente-privée ou autrement, des marchandises, épiceries, liqueurs, quincailleries, ferronneries, verreries, vaisselles, ou tous autres effets et articles de commerce, de quelque nature que ce soit, une taxe ou cotisation annuelle de dix piastres, laquelle taxe annuelle sera payée et ne sera payable que pour l'année civile alors courante". Les dispositions de cette présente section ne s'appliqueront pas aux personnes venant vendre sur les marchés ou dans les magasins, en cette cité, de la toile et de l'étoffe du pays, et autres produits de leurs terres préparés et manufacturés par elles.

Sec. 3. - La treizième section du susdit règlement est aussi amendée comme suit: en retranchant les mots "étrangère et non résidente en la dite cité", qui se trouvent dans la troisième ligne de la dite section.

Sec. 4. - Il sera facultatif à toute personne sujette au paiement de la dite taxe ou cotisation annuelle de dix piastres, d'après les dispositions des sections une, deux et trois de ce présent règlement, de payer au lieu et place de la dite taxe annuelle de dix piastres, une taxe ou cotisation de trois piastres pour chaque fois que telle personne viendra exercer en cette cité, l'occupation de colporteur, de marchand ambulante ou de commerçant, ou qu'elle viendra y vendre, apporter pour y vendre, ou offrir en vente aucun article ou effet de commerce. Pourvu que telle licence de trois piastres ne soit valable que pour les dix jours qui suivront l'émission de la dite taxe ou licence.

Sec. 5. - Les dispositions de la section 27 du susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, s'appliqueront à ce présent règlement.

Sec. 6. - Toutes les autres dispositions du dit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, continueront à être en force de même que si le dit règlement n'eût pas été amendé.

Sec. 7. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Ajournement.

Ajourné à demain, mardi, le 6 de Mars courant, à 7½ heures du soir.

J. L. Mignon Sec. Lrés.

J. Plan

Prés. Maire

Mardi, le 6 Mars 1883.

Mardi, 6 Mars 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mardi, le sixième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-trois, à trois heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, James Dean,
Et Messieurs les Echevins P. A. Boudreault,

J. N. Dicoiteau,

Joseph Dufresne

M. E. Gervais,

J. M. G. Godin,

J. B. L. Hould,

P. Jourdain,

J. E. Normand,

Joseph Reynat,

P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Proposé par M. Normand.

Pour accorder un bonus
et une exemption de taxes
aux manufactures.

Secondé par M. Vanasse.

Attendu que des démarches ont été faites auprès de ce Conseil pour l'établissement d'une manufacture de chaussures qui emploierait au moins cent personnes, et qui il est de l'intérêt des citoyens des Trois-Rivières d'encourager, autant que possible, les manufactures dans les limites de la Cité, il soit résolu: qu'un règlement soit préparé pour autoriser ce Conseil à employer une somme, qui ne devra pas excéder dix mille piastres, à l'achat ou à la construction d'une bâtisse convenable pour les fins d'une manufacture de chaussures ou autre manufacture, et à l'achat de machineries, outillage ou matériel nécessaires pour mettre telle manufacture en opération; la dite bâtisse, ainsi que les machineries, outillage ou matériel y contenus devant être mis à la disposition de la ou des personnes qui établiront et exploiteront la manufacture, de quelque genre que ce soit, établie dans la dite bâtisse, soit à titre de loyer ou de prêt, selon ce que le dit Conseil en décidera, pour l'espace de dix années à compter de la mise en opération de la dite manufacture.

Mardi, le 6 Mars 1883.

pendant dix ans sera aussi
accordée, et que l'eau de l'a-
queduc pour l'usage de la
manufacture.

RSB

facture; avec la promesse, de la part de ce Conseil, que si la dite manu-
facture est maintenue en opération durant l'espace de dix ans, comme sus-
dit, et qu'elle ait continuellement employé, durant ce temps, au moins
cent personnes aux travaux de la dite manufacture, alors la Corporation trans-
portera à la ou aux personnes exploitant telle manufacture, la propriété de la
dite bâtisse et des machineries, etc. y contenues, à la charge, à la ou aux
dites personnes, de continuer de tenir la manufacture en opération; qui
aura une exemption du paiement des taxes municipales sur la manufac-
ture; durant les dites dix années, sera fournie au prix coûtant de la
dite eau; Que le dit règlement soit préparé pour la prochaine séance
de ce Conseil et qu'il soit ensuite soumis aux électeurs municipaux
de cette cité, qualifiés à voter sur tel règlement, pour leur approbation ou
leur désapprobation.

Adoptée sur division de 7 pour et 3 contre la motion, savoir:

Pour: - Les échevins Dicoiteau, Dupresne, Gervais, Jourdain, Normand,
Reynar et Vanasse. 7 -

Contre: - Les échevins Boudreault, Godin et Gould. 3 -

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Vanasse.

2^e motion.
Pour remettre entre les
mains d'un banquier
les \$50,000, en débentures,
balance de la subscrip-
tion dans le chemin de
fer du Nord. -

Attendu les résolutions de ce Conseil en date du 30 Octobre 1875,
du 2 Novembre 1878, du 13 Novembre 1878 & du 27 Janvier 1879; et
attendu que la Compagnie du Chemin de fer du Nord, vient d'acheter
la propriété connue sous le nom de British American Hotel, dans
le but de compléter & de joindre les deux extrémités du chemin de
fer de ceinture; il soit résolu: 1^o Que le Maire signe immédiate-
ment les débentures qui ne sont pas encore signées & se rapportant
au règlement des \$100,000; 2^o que ce Conseil donne instruction à
son Secrétaire-Trésorier de déposer entre les mains de P. C. Panneton,
Cocuyer, Caissier et agent de la Banque d' Hochelaga, en cette
cité, les débentures de la Cité des Trois-Rivières, au montant de
\$50,000, balance de l'émission de débentures faite en conformité
du règlement concernant le chemin de fer du Nord, le chemin
de fer des Piles & la navigation du St. Maurice, pour la dite balance
des dites débentures être remise à la dite compagnie du chemin
de fer du Nord dès qu'il y aura rapport par l'ingénieur des
chemins de fer du Gouvernement de la Province de Québec que le
chemin

Mardi, le 6 Mars 1883.

chemin de ceinture (Loop Line) est ouvert à la circulation dans tout son parcours sans interruption & que les lisses de fer qui sont aujourd'hui sur la voie du chemin de fer des Rives ont été remplacées d'un bout à l'autre par des lisses d'acier; l'intérêt sur les dites débentures de même que sur les \$50,000 déjà remises au Gouvernement de Québec en 1879, devant n'être payable par la dite Corporation des Trois-Rivières qu'à compter de l'accomplissement parfait des conditions susdites, d'hui au premier jour d'Aout & que si les dits travaux sont complétés dans le mois de juillet 1883, l'intérêt sur la somme totale des dites débentures commencera à être imputable à la dite Corporation des Trois-Rivières dès le 1^{er} juillet prochain.

Perdue sur Division de 4 pour et 5 contre, savoir:

Pour: - M^{rs}. Gervais, Normand, Reynar et Vanasse. 4 -

Contre: - M^{rs}. Boudreault, Dicoiteau, Godin, Hould & Jourdain, 5 -

M. l'Échevin Dupresne ne vote pas. -

Et le Conseil s'ajourne à mardi, le vingt du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon

Sec. Lés.

J. P. Beau

Pro-Maire.

Ajournement.

Mardi, le 20 Mars 1883.

Assemblée régulière.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mardi, le vingtième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, James Dean, Secy.

Messieurs les Échevins C. A. Boudreault,

R. S. Cooke,

F. A. Dicoiteau,

Joseph Dupresne,

M. C. Gervais,

J. H. C. Godin,

O. Jourdain

Mardi le 20e Mars 1883.

P. Jourdain,
J. E. Normand,
P. B. Vanasse.

Lecture des Procédés de la dernière assemblée.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des comptes qui lui ont été présentés, savoir, —

Billets Promissaires \$2,165.00

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président

"

P. A. Boudreault,

"

J. M. C. Godin,

"

P. B. Vanasse,

"

J. Dean. —

1^{re} motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Décoteau,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2^e motion.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Vanasse,

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Chevalier, Louis Bergeron, Joseph Levasseur pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges; ceux en faveur de Messrs. Wilbrod Désaulniers, Gasimir Veillet, Napoléon Dufresne, Edouard Dupont, Adélard Gauthier et Dolphis Vigneau pour leur permettre d'obtenir des licences de restaurants (saloons); et ceux en faveur de Messrs. Pournival, A. D. Ricard, Pleau & Désaulniers, C. LaBarré & frère et J. B. Gauthier pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient examinés, et que les dits certificats soient confirmés, conformément à la loi et aux règlements de ce Conseil.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Boudreault,

Que, conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Electoral de Québec, et ses amendements, avis public

soit

Date de l'examen de
la liste des électeurs
parlementaires.

1 Thomas

BTS

Mardi, le 20 Mars 1883.

soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité, lundi, le deuxième jour d'Avril prochain, à huit heures du soir.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Cooke

Secondé par M. Godin,

M. l'Échevin Boudreault nommé Conseil dans les causes de Odilon Panneton.

Que P. A. Boudreault, Curier, Avocat, soit autorisé par le Conseil d'agir comme Conseil de la défenderesse dans les deux causes de Odilon Panneton contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières & autres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le deux d'Avril prochain, à sept heures et demi du soir. (Un renvoi en marge est bon.)

H. Migon

Sec. lres.

P. A.

Pro-Maire.

Lundi, le 2 Avril 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le deuxième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Échevins

P. A. Boudreault,
R. S. Cooke,
F. A. Dicoiteau,
M. E. Gervais
J. A. C. Godin,
J. B. L. Hould,
Ch. Jourdain.

Mr. l'Échevin Boudreault est appelé à présider la présente assemblée.

Sur les minutes de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin,

Que

Lundi, le 2 Avril 1883.

Que les requêtes de Messrs. Jérémie Blais, Thomas Mercier et autres et de D^{me} Riopel et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Jérémie Blais.

Requête de M^r. Jérémie Blais, entrepreneur de la réparation et de l'entretien de certains chemins d'hiver, représentant que l'hiver dernier a été exceptionnellement rigoureux, que l'entretien en bon état de ces chemins a nécessité sur surcroît d'ouvrage considérable, qu'en conséquence il croit avoir droit à une indemnité, à être établie par le Conseil.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Thomas Mercier et autres.

Requête de Messrs. Thomas Mercier et autres, demandant que les magasins dans le soubassement du marché-aux-denrées ne soient pas vendus annuellement, et offrant, plutôt, de s'entendre avec le Conseil quant au montant du loyer de ces magasins.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de D^{me} Joseph Riopel et Gaspard Riopel.

Requête de D^{me} Joseph Riopel et de Gaspard Riopel demandant qu'un certificat constatant que Delphine Riopel est aliénée et sans moyens de subsistance soit signé par le Maire et le Secrétaire-Trésorier.

Référé au Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Acqueduc	204 57
" du Feu	13 65
" de la Police	180 48
" de l'Hôtel-de-Ville	25 "
" des Marchés	2 90
" de la Commune	22 08
" des Chemins	94 04
Rues sous Contrôle	58 88
Ponts St. Maurice	16 66
Propriétés	73 "
Assurances-Corporation	40 "
A reporter \$	731 23

Lundi, le 2 Avril 1883.

	Report	731 23
Frais Legaux		19 30
Papeterie & Impressions		36 17
Terrains vendus pour taxes		868 10
Billets Payables		13,371 68
Interet & Commission		2,508 13
Divers		49 03
Contingents		9 38
Salaires		221 65
		17,814 69

Respectueusement soumis.
 (Signé) R. S. Cooke, Président.
 " P. A. Boudreault
 " J. N. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par M. Bourdain.
 Secondé par M. Hould.
 Que le rapport du Comité des Finances soit approuvé.
 Adopté.

Rapport des Evaluateurs.
 Evaluation de la Bâtisse
 du Gouvernement Fédéral
 et de l'Evêché.

Rapport.
 Nous, soussignés, Evaluateurs de la Cité des Trois Rivières, pour la présente année, ayant reçu instruction de votre Conseil, par une résolution en date du neuf Février dernier, de faire l'évaluation de la bâtisse occupée par les bureaux du Gouvernement Fédéral, sur la rue du Château, en cette cité, aux fins de faire payer les taxes de l'Eau proportionnellement par chaque occupant des bureaux et résidences privées y contenues, ainsi que de faire l'évaluation de l'Evêché; après examen des lieux et bâtisses sus-mentionnés, avons l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:-

La bâtisse connue sous le nom de Vieilles Casernes, y compris le terrain à l'usage des occupants, est évaluée par nous à (\$15,000⁰⁰) quinze mille piastres, laquelle somme se répartit comme suit:

Demeure privée de M. A. A. Lantier	\$ 3,500.
" " " M. Raphaël Lajoie	2,000.
Bureau de la Douane	2,500.
	\$ 8,000

Reporté

Lundi, le 2 Avril 1883.

	Report \$ 8,000.
Bureau de l'Excise	2,000.
" du Département des Travaux Publics	2,000.
" de l'Inspecteur des Poids & Mesures	2,000.
" de l'Inspecteur du Gaz	1,000.
	\$ 15,000

La bâtisse de l'Evêché, située au N. 40 sur la rue Bonaventure, est évaluée par nous à (\$26,000⁰⁰) vingt-six mille piastres.

Respectueusement soumis,

(Signé)

John Ryan,
Hubert Dusault,
Charles Nadebonoet.

Hôtel-de-Ville. Trois-Rivières, 24 Mars 1883. -

3^e motion.

Proposé par M. Aould,

Secondé par M. Godin.

Que le rapport des évaluateurs, contenant l'évaluation de la Bâtisse du Gouvernement Fédéral et de l'Evêché, soit adopté et que les dites évaluations soient inscrites à la fin du rôle d'évaluation, actuellement en force; la dite inscription devant être certifiée par le Secrétaire-Trésorier.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Guvais.

Secondé par M. Décoteau.

Pour confirmer la signature par l'échevin Cooke de certains chèques.

Vu l'absence, le 28 de Mars dernier, de son Honneur le Maire et de M. le Pro-Maire; vu que des billets promissaires contre la Corporation, pour un montant considérable, sont devenus dus ce même jour, et vu qu'il a été nécessaire de retirer du dépôt spécial à la Banque d' Hochelaga, les fonds représentant le montant des susdits billets; qu'il soit résolu que ce Conseil approuve et confirme la signature par M. l'Échevin Cooke, des chèques N^{os} 30 à 57 sur le dit dépôt spécial, se montant à la somme de \$9,671⁶⁸.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par M. Aould,

Secondé par M. Décoteau,

Que Messrs. John Ryan, Hubert Dusault, et Alphonse Sidore Pothier,

Lundi, le 2 Avril 1883.

Nomination des Éva-
luateurs.

Pothier, soient nommés assessesurs et évaluateurs des biens fonds et autres choses cotisables en cette cité, et que le rôle d'évaluation, actuellement en force, soit révisé suivant la loi, pour la prochaine année fiscale, et soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de Juin prochain. Les dits assessesurs et évaluateurs devant se conformer, en révisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des réglemens de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes," et ses amendements;

Que H. N. Tapin, Ecr., soit le clerc des dits évaluateurs pour les assister et faire les écritures au dit rôle d'évaluation révisé;

Que la somme de quarante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs et à leur clerc, en paiement de leurs services, laquelle somme leur sera payée aussitôt que le rôle d'évaluation révisé aura été approuvé par ce Conseil.

Adoptée.

6^e motion.

Comité général sur
les plaintes contre la
liste des électeurs par-
lementaires.

Proposé par M. Jourdain,

Secondé par M. Décoteau,

Que ce Conseil se forme en Comité général pour l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité, pour la présente année.

Adoptée.

M. le Président ayant nommé M. l'échevin Hould pour présider le comité général, laisse le fauteuil, et le Conseil se forme en comité général, et procède à l'examen des plaintes suivantes, savoir:

Plainte de M. Alphonse Normand, demandant l'insertion de son nom sur la liste des électeurs parlementaires, comme locataire d'un magasin sur la rue Notre-Dame; plainte renvoyée.

Plainte de M. L. B. Sarasin, assistant-Secrétaire-Trésorier, demandant que le nom de Charles Morand soit substitué à celui de Charles Morin; celui de Richard Parent, à celui de Gaspard Parent; celui de J. A. Gagnon à celui de G. A. Gagnon, celui de J. O. Wilbrenner à celui de J. C. Wilbrenner, et celui de

J. C. Biron

Lundi, le 2 Avril 1883.

J. C. Rivou à celui de D.^m J. C. Rivou, sur la dite liste; plainte accordée.

Le Conseil se forme de nouveau en séance régulière, sous la présidence de M. l'Échevin Boudreault, et reçoit le rapport suivant

Rapport sur les plaintes contre la liste des électeurs parlementaires.

Rapport.
Le comité général a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les plaintes qui ont été filées contre la liste des électeurs parlementaires de cette cité, pour la présente année, et il recommande que la plainte de M. Alphonse Normand soit rejetée, M. Normand n'étant pas présent ou représenté pour soutenir sa plainte, et que la plainte de M. L. C. Surasin, pour faire corriger certaines erreurs cléricales soit accordée.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 2 Juin 1883.

(Signé)

J. B. L. Gould,

Président.

J. B. L. Gould

Sec. Trés.

4^e motion.

Proposé par M. Jourdain,

Secondé par M. Gervais,

Que le rapport du Comité Général sur les plaintes contre la liste des électeurs parlementaires pour la présente année, soit adopté.

Adoptée.

Ajournement

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le neuf du courant, à sept heures du soir.

P. A. Boudreault

Président pro tem.

J. B. L. Gould

Sec. Trés.

Lundi, le 9 Avril 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le neuvième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

En l'honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cuyes.

Messieurs les Échevins, P. A. Boudreault.

R. S. Cooke,

James Dean,

Lundi, le 9 Avril 1883.

James Dean,
F. D. Décoiteau,
Joseph Dupresne,
J. H. G. Godin,
J. B. L. Hould,
Joseph Reynard.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par M. Boudresault.

Secondé par M. Godin.

Que les requêtes de Messrs. Geo. B. Mouliston et autres et Octave Girard soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Geo. B. Mouliston et autres.

Requête de Messrs. Geo. B. Mouliston et autres qui il leur soit permis de poser un canal d'égouts dans la rue du Platon, à leurs frais et aux conditions suivantes: -

1^{er} demandant

+ J.P. J.L.B.

1^o de le faire et l'entretenir, à frais communs, sous la surveillance de la personne proposée par le Conseil;

2^o que toute personne, autre que les pétitionnaires, qui par la suite voudrait se servir du dit canal, soit tenue de payer sa part de la construction et de l'entretien du dit canal principal;

3^o que s'il devenait nécessaire de passer un règlement pour la construction d'un canal d'égouts, dans la dite rue, les pétitionnaires soient dédommagés et remboursés d'un coût d'iceux.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Oct. Girard.

Requête de M. Octave Girard représentant qu'il se propose d'établir, en cette cité, une manufacture de cercueils, qui emploierait de 40 à 50 ouvriers; que l'établissement de cette manufacture entraînerait des dépenses considérables; qu'en conséquence, il demande un bonus de \$3000, une exemption de taxes pendant 10 ans et l'eau fournie au prix coûtant.

Référéé aux Comités Permanents.

Rapport de N. L. De noncourt, avocat de la Corporation.

Rapport de N. L. De noncourt, Esq., avocat de la Corporation, soumettant un tableau des causes dans lesquelles la Corporation était intéressée, et sur lesquelles jugement a été rendu, dans les derniers douze mois. Ce tableau fait voir que onze causes

Lundi, le 9 Avril 1883.

causes ont été gagnées par la Corporation, deux perdues et deux retirées: Extrait du susdit rapport: "le nombre des causes dans lesquelles la Corporation était intéressée ou se trouvait partie n'est pas grand, mais vu la nature et l'importance des questions soulevées, et les jugements rendus en faveur de votre Corporation, je crois que nous avons lieu de nous féliciter."

2^e motion.

Congé d'absence à Son Honneur le Maire.

Proposé par M. Hould.

Secondé par M. Dupresne.

Attendu que S. Dumoulin, Esq., a été absent pour cause de maladie et aussi et surtout pour siéger au Parlement de la Province de Québec, comme représentant de la Cité des Trois-Rivières, qu'il soit déclaré et résolu que le dit S. Dumoulin, Esq., a été absent de ce Conseil et ne l'a pas présidé depuis quelques mois, avec la permission et du consentement de ce Conseil, et qu'il soit prié de continuer d'agir comme Maire.

Adoptée.

3^e motion.

Pour signer un certificat que Delphine Riopel est une aliénée.

Proposé par M. Hould.

Secondé par M. Dupresne.

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soient autorisés de signer un certificat constatant que Delphine Riopel est une personne aliénée, sans moyens d'existence et qui devrait être internée dans l'Asile de St-Jean de Dieu, à la Longue-Pointe.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le seize du courant, à sept heures et demi du soir.

[Signature]
Sec. Greff.

[Signature]
Maire.

Lundi, le 16 Avril 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le seizième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Lundi, le 16 Avril 1883.

Son Honneur le Maire, Léon Dumoulin, Cuyper.
Messieurs les Echevins P. A. Boudreault,
R. S. Cooke,
James Dean,
F. A. Deiotéau,
Joseph Dufresne,
M. E. Gervais,
J. H. B. Godin,
J. A. L. Gould,
Ph. Jourdain.

1^{re} motion.

Pour confirmer des certificats de licences.

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Cooke.

Que les certificats en faveur de M. Moïse Masson pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge, et en faveur de Messrs. Alfred Arcand, A. Thérien, Zéphirin Gauthier, Napoléon Dufresne, Lamothe & frère, Joseph Régis, fils, et Onésime Carignan, pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs, soient confirmés conformément à la loi et aux règlements de ce Conseil.

Adoptée.

2^e motion.

Pour préparer un règlement pour accorder un bonus de \$3000 à M. Octave Girard.

Proposé par M. Dufresne.

Secondé par M. Boudreault.

Que le Secrétaire de ce Conseil soit chargé de préparer un projet de règlement pour accorder un bonus de \$3000 à M. Octave Girard, pour une manufacture de cercueils qu'il doit établir en cette cité, et ce aux conditions à être fixées par le Conseil et à être ratifiées par les votants y ayant droit.

Adoptée.

3^e motion.

Pour nommer Narcisse Grenier, Sec. clerc des évaluateurs.

Proposé par M. Boudreault.

Secondé par M. Gervais.

Que Narcisse Grenier, Cuyper, soit nommé clerc des évaluateurs de cette cité, au lieu et place de P. A. Japin, Sec., qui avait résigné et dont la résignation a été acceptée par ce Conseil.

Adoptée.

Le

Lundi, le 16 Avril 1883.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le trente du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Vigor
Sec. G^{ral}.

Le Maire.

Séance régulière
Lundi, le 30 Avril 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le trentième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecuyer,
Messieurs les Echevins P. A. Boudreault,
R. S. Cooke,
James Deau,
M. E. Gervais,
P. Jourdain,
W. B. Vanasse.

Il est fait lecture des minutes de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par M. Boudreault.

Secondé par M. Dupresne.

Que les requêtes de Messrs. Prince et Lambly et Joseph Cloutier soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de J. C. Prince
et J. J. Lambly.

Requête de Messrs. J. C. Prince et J. J. Lambly demandant qu'il soit défendu aux photographes d'exercer leur art le dimanche -

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Joseph Cloutier.

Requête de Joseph Cloutier, clerc du marché aux denrées, demandant une petite balance pour peser les denrées légères sur ce marché -

Référéé au Comité des Marchés.

Lettre de J. N. Godin.

Lettre de M. J. Narcisse Godin offrant d'acheter l'emplacement N^o. 148 de la Commune, sur le côté sud-est de la rue St. Philippe, pour \$10⁰⁰.

Référéé au Comité de la Commune.

Rapport

Rapport

Lundi, le 30 Avril 1883.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recom-
mande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes
suivantes:

Département de l'Aqueduc	240	82
" de la Police	190	28
" du Feu	28	44
" de la Commune	23	58
" de l'Hôtel-de-Ville	20	50
" des Chemins	200	09
Rue St. Antoine	203	20
Rues sous Contrôle	52	65
Carré Champlain	504	25
Pont St. Maurice	24	57
Billets Payables	1364	..
Intérêt & Commission	156	38
Papeterie & Impressions	17	38
Contingents	2	05
Divers	66	93
Salaires	221	65
	\$	3316 71

Respectueusement soumis.

(Signé)

R. S. Cooke, président

"

James Deau.

"

P. A. Bourdreaux,

J. H. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par M. Jourdain,

Secondé par M. Dupresne.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Offres réelles par E.
Bradley.

Présenté un acte notarié d'offres réelles par M. E. Bradley
pour l'eau de l'aqueduc fournie à sa manufacture de pa-
pier, loyer d'un hydromètre, et signification de compte.

Bref de prohibition
re Bradley.

Présenté un bref de prohibition, émané sur l'ordre de l'
honorables

Lundi, le 30 Avril 1883.

Rapport de N. L. De non-
court, Esq., sur le droit
d'accorder un bonus de
\$3000 à M. Oct. Girard.

honorables juge Bourgeois pour suspendre l'exécution d'un mandat
de saisie contre M. E. Bradley.

Rapport.

Messieurs, Sur la question qui m'est actuellement soumise,
touchant la légalité du don et bonus de \$3000, par votre Conseil, à Oc-
tave Girard pour l'aider à établir en la cité des Trois-Rivières, une
manufacture de cercueils, et touchant le pouvoir de votre Conseil de
faire le don de la somme ci-haut par un règlement sujet à l'ap-
probation ou désapprobation des propriétaires de biens-fonds de cette
cité, je vous soumetts humblement :-

Que la Corporation de la cité des Trois-Rivières n'a de pouvoirs que
ceux qui lui sont spécialement donnés par sa charte;

Que les seules personnes auxquelles votre Conseil ait le droit de
donner et faire des remises sont les personnes pauvres et indigentes,
suivant la clause 124 du chapitre 76 de la 38^e Victoria.

Chaque fois que le Conseil fait un règlement ayant pour effet
d'affecter ou de grever la propriété foncière, en cette cité, pour être va-
lables, ces règlements sont soumis à l'approbation ou désapproba-
tion des propriétaires de biens-fonds, résidents en cette cité, ainsi
qu'il est prouvé par la clause 65 de l'acte 38^e Victoria.

Mais dans le cas actuel il s'agit tout simplement de faire un don
de \$3000 à un citoyen, je ne vois pas que les propriétaires aient
plus d'intérêt que les autres contribuables et pourquoi tous ne se-
raient pas appelés à autoriser ou ratifier ce don. Néanmoins,
je ne vois rien dans l'acte d'incorporation qui pourroit à ce cas.

Trois-Rivières, 30 Avril 1883.

(Signé)

N. L. De noncourt.
Avocat.

Rapport de N. L. De non-
court, Esq., concernant
la dette de E. Bradley
pour eau de l'Agueduc

Rapport.

Messieurs, J'ai examiné soigneusement la poursuite de
M. Bradley contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,
par laquelle il demande, au moyen d'un bref de prohibition,
la nullité d'un mandat de saisie émané de Notre Corporation,
pour forcer le paiement d'une certaine somme pour de l'eau
fournie à ce monsieur, en vertu d'un arrangement spécial
entre vous et lui.

Je

Lundi, le 30 Avril 1883.

Je ne crois pas que la Corporation ait le droit de collecter ce montant comme elle le fait pour les taxes de l'eau généralement qui sont collectés comme taxes; mais que la réclamation en question doit d'abord être liquidée, c'est-à-dire qu'on doit la poursuivre suivant le cours ordinaire de la loi. Il faudrait passer une résolution se désistant des procédés adoptés, mais réservant votre recours.

Trois-Rivières, 30 Avril 1883.

(Signé)

N. L. De Noncourt,

Avocat.

3^e motion.

Proposé par M. Stoull.

Secondé par M. Jourdain.

Désistement des procédés
commencés contre Earn-
shart Bradley.

Vu le rapport de N. L. De Noncourt, Esq., avocat et procureur de ce Conseil, qu'il soit résolu que ce Conseil se désiste des procédés qui ont été commencés contre Mr. Earnshart Bradley, pour le forcer à payer la Corporation de cette cité à contre lui pour l'eau de l'aqueduc fournie à sa ci-devant manufacture de papier, foyer d'un hydromètre et autres charges, ce Conseil se réservant le recours de la dite Corporation pour le recouvrement de la dite dette.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Deun.

Secondé par M. Jourdain.

Certificats de licences con-
firmés.

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Dupresne et Edmond Dupresne pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges; ceux en faveur de Messrs. J. B. Gauthier, Pyprien Gelinas, Louis Morin, LaBarre et Massicotte et F. A. Panneton pour obtenir des licences de restaurants, et ceux en faveur de Messrs. Edr. Brunelle, D^m L. G. Brunelle, Ls. Brunelle père, Olivier Trudel & J. C. Rousseau pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés conformément à la loi et aux réglemens de ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le quatorze de Mai prochain, à sept heures et demi du soir.

J. M. Goye Sec. G^l

Le Maire

Lundi, le 14 Mai 1883.

Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le quatorzième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins

Boudreault,

Cooke,

Décoteau,

Dufresne,

Servais,

Godin,

Jourdain.

^

Mr. l'Echevin Boudreault est appelé à présider cette assemblée.

MR

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke

Secondé par M. Godin.

Que les requêtes de Messrs. Jacques Larivière, fils, M. A. J. Hart et Joseph Bégin soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. Jacques Larivière, fils.

Requête de Mr. Jacques Larivière, fils, représentant qu'il se propose d'établir, en cette cité, une manufacture qui emploierait au moins trente personnes, et qu'il pourrait aussi y ajouter une manufacture de pianos, et demandant une exemption de taxes pendant dix ans ainsi que l'approvisionnement de l'eau pendant le même temps, au prix coûtant.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de M. A. J. Hart.

Requête de Mr. M. A. J. Hart demandant le droit de construire et d'occuper, pendant un an, sur la place du marché aux denrées, une petite bâtisse d'environ dix pieds carrés, pour y faire le commerce de regrattés:

Référéé au Comité des Marchés.

Requête de Mr. Joseph Bégin.

Requête de Mr. Joseph Bégin demandant que le terrain dans la Commune qui avait été loué à Edouard Pouchir, lui soit loué pour les prochaines cinq années, et offrant de semer, la dernière année, ce terrain en graine de trèfle et de mil.

Référéé au Comité de la Commune.

Proposé

Lundi, le 14 Mai 1883.

2^e motion.

Certificats de licences con-
firmés.

Proposé par M. Jourdain.

Secondé par M. Décoteau,

Que les certificats en faveur de Messrs. Jacques Nault et Louis Goulet, pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et confirmés.

Adoptée.

3^e motion.

Transport de certificat
de licence par M. Napoléon
Massicotte à LaBarré &
Compagnie.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Gervais,

Que le transport par M. Napoléon Massicotte en faveur de Messrs. LaBarré & Compagnie, de ses droits et prétentions dans le certificat en faveur de LaBarré & Massicotte, pour leur permettre d'obtenir une licence de restaurant, soit confirmé par ce Conseil.

Adoptée.

Adjournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le vingt-huit du cou-
rant, à sept heures et demi du soir. (Un renvoi en marge
est bon.)

A. G. Angou
Sec. Gén.

P. A. Boudreault
Président pro tem.

Requisition à Son
Honneur le Maire.

Trois-Rivières, 18 Mai 1883.

A Son Honneur le Maire des Trois-Rivières.

Monsieur, Nous, soussignés, vous prions de convoquer une
assemblée du Conseil de Ville, pour ce soir, à huit heures, afin
de prendre en considération la question d'une députation à
Ottawa dans l'intérêt du chemin de fer Basses-Laurentides.

(Signé)

Joseph Reynar,

"

R. S. Cooke,

"

P. A. Boudreault.

Convocation d'une as-
semblée spéciale du
Conseil de Ville.

Je convoque une assemblée du Conseil pour ce soir, à huit
heures.

(Signé) Séverin Dumoulin.
Maire.

Vendredi, le 18 Mai 1883.

L'assemblée spéciale du Conseil de Ville, convoquée par Son Honneur le Maire, pour vendredi, le dix-huit de Mai 1883, n'a pas eu lieu, faute de quorum. Les membres présents, à 8 1/2 heures, étaient Son Honneur le Maire et M. l'Échevin Cooke.

L. G. Migon
Sec. Greff.

Assemblée régulière.
28 Mai 1883.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-huitième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Écuyer,
Messieurs les Échevins R. S. Cooke,

James Bean,
H. B. Décioteau,
J. Duprasne,
M. G. Gervais,
J. M. G. Godin,
J. B. L. Hould,
P. Jourdain,
F. E. Normand,
Joseph Reyrat
P. A. Narasse.

Il est fait lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée.

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Godin,

Que les requêtes de Messrs. O. N. Girard, Joseph Cloutier, St. M. Balcer & Charles Pagé soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs. Oct.
& Napr. Girard.

Requête de Messrs. Octave et Napoléon Girard demandant que la manufacture de cercueils qu'ils doivent établir en cette cité soit exempté du paiement des taxes municipales durant dix ans et que pendant le même espace de temps l'eau soit fournie au prix coûtant, à cette manufacture.

Requête de M. Joseph Cloutier. Requête de M. Joseph Cloutier, clerc du marché aux denrées, demandant

Lundi, le 28 Mai 1883.

demandant que les enchérisseurs, lors de la prochaine vente des revenus du dit marché, soient tenus de déposer une certaine somme pour assurer qu'ils se conformeront aux conditions de la vente, au cas où ils deviendraient adjudicataires des dits revenus.

Requête de M. M. Balcer. Requête de M. M. Balcer demandant à être abonné à l'année pour traverser les Ponts St. Maurice.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de M. Charles Page. Requête de M. Charles Page pour que l'eau soit conduite à la maison qu'il construit actuellement sur la rue Champ-flour.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Lettre de M. W. E. Blumhart, Secrétaire, de la Compagnie du Chemin de fer du Nord. Lettre de M. W. E. Blumhart, Secrétaire, adressée à Son Honneur le Maire et l'informant que la Compagnie du Chemin de fer du Nord est prête à exécuter les travaux mentionnés dans l'acte 45 Vict., ch. 20, savoir: 1^o compléter le chemin de ceinture avec rails d'acier; 2^o substituer des rails d'acier aux rails de fer sur l'embranchement des Piles, et mettre ces deux embranchements en bon état; à la condition que la Corporation de cette cité s'engage à déposer entre les mains d'un banquier solvable et digne de foi, ou du Gouvernement, \$50,000 de ses débentures, balance de la souscription de \$100,000; lesquelles débentures seront remises à la compagnie et deviendront sa propriété aussitôt que les travaux ci-dessus mentionnés seront complétés à la satisfaction de l'ingénieur du Gouvernement et sur son rapport officiel.

2^e motion.

Proposé par M. Gervais.

Pour payer \$50,000, balance de la souscription de \$100,000, à la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Secondé par M. Vanasse.

Attendu que les résolutions de ce Conseil en date du 30 Octobre 1875, du 2 Novembre 1878, du 13 Novembre 1878 et du 27 Janvier 1879, et attendu que la Compagnie du chemin de fer du Nord vient d'acheter la propriété connue sous le nom de British American Hotel, lequel doit être démoli dans le but de compléter et de joindre les deux extrémités du chemin de fer de ceinture; il soit résolu: -
1^o Que le Maire signe immédiatement les débentures qui

ne

Lundi, le 28 Mai 1883.

ne sont pas encore signées et se rapportant au règlement des \$100,000;
 2°. Que ce Conseil donne instruction à son Secrétaire-Trésorier de
 déposer entre les mains de la Banque d'Union du Bas-Canada, par
 son agent en cette cité, les débentures de la Cité des Trois-Rivières, au
 montant de \$50,000, balance de l'émission de débentures faite en con-
 formité du règlement concernant le chemin de fer du Nord, le chemin
 de fer des Piles et la navigation du St. Maurice, pour la dite balance des
 débentures être remise à la dite Compagnie du Chemin de fer
 du Nord dès qu'il y aura rapport à ce Conseil par l'ingénieur des
 chemins de fer du Gouvernement de la Province de Québec, et par l'in-
 génieur qui sera nommé par ce Conseil, que le chemin de cein-
 ture (Loop Line) est ouvert à la circulation dans tout son par-
 cours, sans interruption et que les lisses de fer qui sont aujourd'
 hui sur la voie du chemin de fer des Piles ont été remplacées,
 d'un bout à l'autre, par des lisses d'acier, et que ces deux che-
 mins de fer sont de première classe; l'intérêt sur les dites dé-
 bentures, de même que sur les \$50,000, déjà remises au gou-
 vernement de Québec en 1879, devant n'être payable par la dite
 Corporation des Trois-Rivières, qu'à compter de l'accomplisse-
 ment parfait des conditions susdites et de celles contenues
 dans la section seize de l'acte 45 Vict., cap. 20, quant à la
 ligne de bateaux sur le St. Maurice, d'hui au premier jour
 de Septembre et que si les dits travaux sont complétés dans
 le mois de juillet 1883, l'intérêt sur la somme totale des dites
 débentures commencera à être imputable à la dite Corporation
 des Trois-Rivières, dès le 1^{er} juillet prochain.

Adoptée sur division, sept membres votant pour et quatre contre
 la motion, savoir:

Pour :-	Contre :-
M. Cooke,	M. Décioteau,
Dean,	Godin,
Dufresne,	Hould,
Gervais,	Jourdain, - 4.
Normand,	
Ruprat,	
Vanasse, - 7.	

Lette

Lundi, le 28 Mai 1883.

Lettre de l'Assistant-Secrétaire Provincial.	Lettre de P. J. Jolicœur, Csr., Assistant-Secrétaire Provincial, transmettant au Secrétaire-Trésorier copie des actes 44-45 Vict., chap. 16, et 46 Vict., chap. 25, concernant l'enregistrement des donaires coutumiers et des servitudes dans les cas y mentionnés.
Actes concernant l'enregistrement des donaires coutumiers et servitudes.	Le Secrétaire-Trésorier commença alors la lecture des sus-dits actes et des cédules y annexées, conformément aux dispositions de la sec. 3. de l'acte 46 Vict., cap. 25, mais le Conseil le dispensa de cette lecture, et considéra ces documents comme étant lus.
Lettre de Geo. E. Robb, Ingénieur de la Comp ^{ie} d'Inspection et d'Assurance des Bouilloires.	Lettre de M. Geo. E. Robb, Ingénieur de "The Boilers Inspection & Insurance Company of Canada", déclarant qu'il a examiné les bouilloires de l'Aqueduc et qu'elles sont en bon état.
Rapport des Comités Permanents, sur la requête de M. Jacques Larivière, fils.	Rapport. Les Comités Permanents auxquels avait été référé la requête de M. Jacques Larivière, fils, demandant l'exemption des taxes et l'usage de l'eau au prix coûtant, pendant dix ans, en faveur d'une manufacture de meubles qu'il se propose d'établir en cette cité, a l'honneur de faire rapport que l'exemption des taxes municipales, pendant dix ans, devrait être accordée, et que l'eau de l'aqueduc devrait être fournie à la manufacture, projetée au prix de vingt centins par mille gallons d'eau, aussitôt que la dite manufacture de meubles sera en opération, et qu'elle emploiera au moins vingt chefs de famille aux travaux d'exploitation de la dite manufacture.
Exemption de taxes et eau de l'aqueduc à 20 centins par 1000 gallons, à la manufacture de meubles de Jacques Larivière, fils, pour 10 ans.	Votre Comité recommande aussi que la même exemption de taxes durant dix années, et l'usage de l'eau, au prix de vingt centins par mille gallons, soient aussi accordés à Messrs. O. & N. Girard, pour leur manufacture de cerceils, du moment que la dite manufacture emploiera au moins vingt chefs de famille aux travaux exclusifs de la dite manufacture.
Même exemption de taxes et eau de l'aqueduc à 20 centins par 1000 gallons, pendant 10 ans, accordés à Oct. & Nap. Girard.	Respectueusement soumis. (Signé) Sévère Dumoulin, président. " M. E. Gervais, J. Bean, J. St. C. Godin, R. S. Cooke, " J. A. Décoiteau, P. B. Vanasse, Philippe Jourdain, " Joseph Dufresne, J. B. L. Gould. Proposé

Lundi, le 28 Mai 1883.

3^e motion.

Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par M. Gould,

Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Marchés, sur la requête de Mr. M. A. J. Hart.

Rapport.

Le Comité des Marchés a l'honneur de faire rapport sur la requête de Mr. M. A. J. Hart, regrattier, demandant la permission de construire une petite bâtisse sur la place du marché aux denrées pour les fins de son commerce. Votre Comité est d'opinion que cette demande ne doit pas être accordée.

Votre Comité croit devoir suggérer qu'il devrait être construit, par le Conseil, une rangée de petits magasins qui seraient loués annuellement et seraient une source de bons revenus pour la Corporation, en même temps que très avantageux aux regrattiers, aux commerçants et au public qui fréquente ce marché; et qu'une somme suffisante pour cette fin devrait être mise dans les prochaines appropriations.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

Philippe Jourdain.

"

M. C. Gervais.

"

Jos. Dufresne.

"

J. A. Décioteau.

"

P. B. Vanasse.

4^e motion.

Proposé par M. Décioteau,

Secondé par M. Beau.

Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Aguedue	221	21
" du Feu	88	54
" de la Police	264	40
" des Marchés	34	85
" del'Hotel-de-Ville	27	57
Reporté	636	51

Lundi, le 28 Mai 1883.

	Report	
Département de l'Éclairage	636 57	
" de la Commune	326 20	
" des Chemins	3583	
Carri Champlain	225 65	
Carri La Fosse	725 "	
Le Platon	2 "	
Ponts St. Maurice	225	
Aqueduc. - Construction	2802	
Billets Payables	1540	
Dette des Ponts St. Maurice	1712 16	
Fonds d'Amortissement	2000 "	
Intérêt & Commission	3362 16	
Pension des Aliénés	1806 28	
Assurances Corporation	1221	
Assurances des Incendies	9375	
Contingents	9 "	
Divers	111 70	
Salaires	7925	
Frais Légaux	22165	
Papeterie & Impressions	280 70	
	2280	
	\$ 11,708 52	

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

"

R. S. Cooke, Président,

J. H. C. Godin,

P. B. Vanasse,

J. Deau.

5^e motion.

Proposé par M. Gould,

Secondé par M. Dufresne,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par M. Jourdain,

Secondé par M. Dufresne,

Vente des revenus des marchés et des étaux des bouchers.

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur les marchés aux denrées et au foin, ainsi que les étaux des bouchers dans la halle du marché aux denrées

Lundi, le 28 Mai 1883.

dennées, dont le loyer n'a pas été régulièrement payé aux termes des baux à loyer avec les dits bouchers, soient vendus par encaissement public, en la manière et aux conditions ordinaires, samedi, le seizième jour de Juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'espace d'une année à dater du premier de Juillet prochain, et que la mise à prix des revenus des dits marchés soit comme suit, savoir: -

Pour le marché aux denrées, six cents piastres;

Pour le marché au foin, soixante et cinq piastres;

Que dans les affiches et annonces de vente des susdits revenus et étaux de bouchers, avis soit donné aux locataires des magasins du marché et aux bouchers que, après la prochaine vente à l'encaissement des dits étaux de bouchers, le règlement actuellement en force, et qui permet aux locataires des magasins et des étaux de continuer les loyers existants sans qu'ils soient mis à l'enchère, sera rappelé, et que tous les dits magasins et étaux de bouchers seront mis en vente en 1884;

Que les enchérisseurs, lors de la vente des susdits revenus des marchés, soient tenus de verser entre les mains du Secrétaire-Trésorier une somme d'argent équivalente à dix par cent de la mise à prix des dits revenus; aucune enchère ne devant être reçue si le dit dépôt n'est pas fait, et ce dépôt devant être remis à l'enchérisseur dont l'enchère n'aura pas été acceptée, et devant être en déduction de l'enchère de l'adjudicataire, et tel dépôt devant être confisqué si l'adjudicataire refuse de passer un bail à loyer des dits revenus.

Adopté.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne alors à lundi, le onze de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

J. L. Migon

Sec. Trés.

Maire

Convocation d'une
assemblée spéciale

Trois-Rivières, 2 Juin 1883 -

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à 7^h heures, pour la nomination du président des prochaines élections municipales.

(Signé) Sévère Dumoulin, Maire.

Samedi, le 2 juin 1883.

Assemblée spéciale du
Conseil de Ville.

A une assemblée spéciale du Conseil de Ville de la Cité
des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité,
samedi, le deuxième jour de juin mil huit cent quatre-
vingt-trois, à sept heures et demi du soir, en la manière et
suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer,
Messieurs les Echevins P. A. Boudreault,

R. S. Cooke,

Jos. M. C. Godin,

M. C. Gervais,

J. C. Normand,

P. P. Yvanasse.

1^{re} motion.

Proposé par M. Boudreault,

Président des élections
municipales.

Secondé par M. Gervais.

Que M. l'Echevin Joseph Charles Henri Godin soit le
président des élections municipales qui auront lieu le lund
di, deuxième jour de juillet prochain.

Adoptée.

Clôture.

Et la séance est levée -

L. A. Rigou

Sec. des!

avec 
Maire

Assemblée régulière.
11 juin 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en
la dite Cité, lundi, le onzième jour de juin mil huit
cent quatre-vingt-trois, à neuf heures du soir, en la manière
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer,

Messieurs les Echevins P. A. Boudreault,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. W. Decoteau,

M. C. Gervais,

J. M. C. Godin,

Joseph Reynat.

Lecture

Lundi, le 11 juin 1883.

1^{re} motion.

Lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée.

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Poudreault.

Que la requête de M. Louis Panneton soit reçue et lue.

Passée.

Requête de M. Panneton.

Requête de M. Louis Panneton demandant que la rue des Forges, vis-à-vis le terrain de M. Thomas Mercier, soit mesurée afin d'en établir la largeur.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de M. G. Henshart.

Lettre de M. G. Henshart demandant quelle a été la décision du Conseil sur la requête de Messrs Geo. B. Houlston et autres pour un canal d'égouts dans la rue du Platon.

2^e motion.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin.

Comité sur les plaintes contre la liste des électeurs municipaux.

Que Messrs. Dean, Gould et Vanasse soient et forment le comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être faites contre les listes des voteurs aux prochaines élections municipales, lesquelles listes doivent être préparées par le secrétaire-trésorier, suivant la loi; et lesquelles plaintes seront entendues par le dit comité, mercredi, le vingt-huitième jour de juin courant, à huit heures du soir.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Poudreault.

Vente d'un terrain, rue St. Philippe, à J. N. Godin.

Que l'emplacement N^o 148 du cadastre de la Commune, sur le côté sud-est de la rue St. Philippe, soit vendu à M. J. Narcisse Godin, boulanger, de cette cité, au prix de dix-huit piastres, plus la pente seigneuriale de cinquante-cinq centins, sur le dit terrain, et le paiement de l'acte de vente et de son enregistrement.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Poudreault.

Secondé par M. Godin.

Sièges pour les représentants des journaux dans la salle du Conseil.

Attendu qu'il est utile de renseigner le public sur les délibérations de ce Conseil, et que la presse y enverrait ses représentants s'il y avait un endroit convenable de préparer pour engager les journalistes à assister à nos séances délibératives, suivant la requisition faite par M. Bruno Duval, le propriétaire =

Lundi, le 11 juin 1883.

propriétaire-éditeur de l'un des journaux de cette cité, le "Constitutionnel", qu'il soit résolu: Que des sièges et une table convenables soient préparés par ordre de ce Conseil pour y placer trois rapporteurs au moins, afin de les engager à tenir le public au courant des procédés de ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

L. G. Vigor,
Sec. G^{ral}.

Em. Dumoulin,
Maire.

Convocation d'une
assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 21 juin 1883.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, à soir, à 7 $\frac{1}{2}$ heures, pour nommer un membre du comité pour entendre et juger les plaintes contre la liste des voteurs aux prochaines élections municipales, en remplacement de M. l'échevin Vanasse qui est absent.

(Signé) Sévère Dumoulin,
Maire.

Avant huit heures du soir, jeudi, le vingt-unième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-trois, le Conseil ne s'est pas assemblé, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire et Messrs. les échevins Cooke, Godin et Jourdain, ne formant pas le quorum.

L. G. Vigor,
Sec. G^{ral}.

Lundi, le 25 juin 1883.
Pas d'assemblée.

Son Honneur le Maire, à la réquisition de plusieurs citoyens, ayant émis une proclamation afin d'inviter les citoyens des Trois-Rivières, à observer le vingt-cinq de juin, date de la célébration de la fête St-Jean-Baptiste, comme jour de fête publique, le Conseil ne s'est pas assemblé.

L. G. Vigor, Sec. G^{ral}.

Jeudi, le 28 juin 1883.

Convocation d'une
assemblée régulière.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée du Conseil de Ville, ce soir,
à sept heures et demi pour les affaires ordinaires du dit Con-
seil. —

Trois-Rivières, 28 juin 1883

(Signé)

Sévère Dumoulin.

Maire.

Jeudi, le vingt-huit juin 1883, le Conseil ne s'est pas assemblé faute
de quorum, les membres présents étaient Son Honneur le Maire et
Messrs. les Echevins Cooke, Dioteau, Gervais, Godin et Reynard.

P. B. Vanasse
Sec. Lieut.

Lundi, le 9 juillet 1883.
Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, convoquée par monsieur l'échevin Godin, en
sa qualité de président des élections municipales pour 1883, et tenue
à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le neuvième jour de juillet
mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient pré-
sents: Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Euyes.

Et Messieurs les Echevins Louis Brunelle,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. B. O. Dumont,

M. E. Gervais,

J. H. C. Godin,

J. B. L. Mould,

N. E. Lajoie,

J. E. Normand,

Joseph Reynard,

Ephrem Teasdale,

P. B. Vanasse.

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Euyes, et
les échevins élus aux dernières élections municipales, savoir:

J. B. O. Dumont et N. E. Lajoie, Ecs., pour le quartier St-Louis;

Louis Brunelle et Joseph Reynard, Ecs., pour le quartier St-Moise;

M. E. Gervais,

Serments du Maire et
Serments des nouveaux
échevins.

Lundi, le 9 juillet 1883.

M. E. Gervais, Ec., pour le quartier Notre-Dame;
Ephrem Thibault, Ec., pour le quartier St-Philippe;
prêtent le serment exigé par la loi et ils prennent leurs sièges
comme membres du Conseil.

1^{re} motion.

Proposé par M. Hould.

Secondé par M. Godin,

Que les requêtes de Messrs. Charles LaBarre, Thomas Gagné,
François Rocheleau & A. M. Gauthier, P. N. Robichon & Wm
Chagnon soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Ch. LaBarre.

Requête de Mr. Ch. LaBarre demandant la permission
de poser un fanal en dehors du trottoir, vis-à-vis son res-
taurant, rue du Platou, pour y placer un fanal.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Thomas Gagné.

Requête de M. Thomas Gagné, propriétaire de l'île St-Joseph,
demandant au Conseil de l'abonner pour traverser le
grand pont.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Frs. Rocheleau
& Adélard M. Gauthier.

Requête de Messrs. Frs. Rocheleau & Adélard M. Gauthier repri-
sant que par suite des travaux faits par la Corporation
sur le Platou, le mur de division entre leurs propriétés et le
Platou a été endommagé et qu'ils sont incommodés par
l'eau et le sable qui se répandent sur leurs terrains.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de P. N. Robi-
chon, demandant que
son salaire soit élevé
à \$5.00 par année -

Requête de M. P. N. Robichon, premier ingénieur de l'a-
queduc, demandant que son salaire soit augmenté, et
qu'il soit à l'avenir de \$500 par année -

Référée aux Comités Permanents.

Requête
de Wm Chagnon.

Requête de M. Wm Chagnon, gérant de la Compagnie d'im-
primerie des Trois-Rivières, demandant une part des annou-
ces et impressions de la Corporation.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de A. N. Ennis,
Secrétaire, Département
des Trav. Publics, Ottawa

Lettre de A. N. Ennis, Ec., Secrétaire du Département des
Travaux Publics, à Ottawa, informant le Secrétaire-Trésorier
qu'en vertu d'un Ordre du Conseil en date du 25 d'avril
dernier, la permission a été accordée au Conseil de Ville

des

Lundi, le 9 juillet 1883.

de Trois-Rivières, de bâtir une station de feu et de police sur le terrain du Plateau, aux conditions suivantes, savoir :

- 1^o Les plans de cette bâtisse devront être soumis au ministre des Travaux Publics pour approbation;
- 2^o Cette permission ne devra en aucune manière affecter les droits déjà réservés par le Gouvernement d'entrer en possession de tout le terrain du Plateau après son mois d'avis, et ce sans aucune compensation de la part du Gouvernement.

Lettre de P. O. Guillet.

Lettre de P. O. Guillet, Sec., Secrétaire du Bureau des Examineurs pour les Aspirants-Instituteurs, offrant de payer une piastre pour l'usage de la Salle Publique de l'Hôtel-de-Ville, pour chacune des assemblées du dit Bureau, autres que l'assemblée du mois de Mai de chaque année; cette dernière devant continuer à être de cinq piastres.

Référé au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Avis du Shérif au sujet de Nérée Percier, aliéné.

Avis de la part du Shérif du District des Trois-Rivières, que Nérée Percier, un aliéné, dont le dernier domicile connu était en cette cité, a été transféré de la prison commune de ce district à l'Asile des Aliénés de St-Jean de Dieu, à la Longue Pointe.

Actions ou poursuites des D^{les} Aaron Hart.

Présenté les copies de quatre actions contre la Corporation prises par les demoiselles Aaron Hart, pour leurs parts dans la succession de feu D^{le} Esther Hart, sur les deniers dûs pour l'achat des terrains de l'Hôtel-de-Ville et du Carré Champlain.

Ordonné au Secrétaire Trésorier de prendre l'avis de l'avocat de la Corporation quant aux procédés à prendre au sujet de ces actions.

Rapport du Secrétaire-Trésorier.

Rapport.

A son Honneur le Maire et Messieurs les Schébins de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil-de-Ville l'état détaillé, attesté sous serment et certifié par les auditeurs, des recettes et des dépenses de la Corporation pendant l'année finissant le 30 de juin dernier.

Les revenus de l'année avaient été estimés à \$40,000; il a été collecté \$42,038⁷⁵, soit un surplus de \$2,038⁷⁵. Il a été de plus vendu à Messrs L. J. Forget & Co des débentures de la nouvelle

lettre

Lundi, le 9 juillet 1883.

dette consolidée au montant de \$45000, au taux de 90%. Les messieurs ont payé 106 de ces débentures, représentant une somme de \$53000, et ils sont endettés, envers la Corporation, de 44 débentures formant \$22000, moins \$2200 d'escompte.

En examinant l'état ci-annexé des revenus et des dépenses, vous verrez que les revenus des taxes et cotisations et des rentes de la Commune excèdent de deux mille et quelques cents piastres les estimés; ce résultat est dû à ce que votre Conseil a cru devoir accepter la suggestion que je vous avais faite d'accorder un escompte, tel qu'autorise par la loi, aux contribuables qui paieraient leurs taxes au commencement de l'année civile, et de les libérer du paiement de la taxe du ramonage. Ces deux modifications m'ont permis de consacrer à la collection des arriérés un temps considérable et dont je ne pouvais disposer les années précédentes. Une partie considérable du temps des employés de mon bureau, l'année dernière, a été distraite des affaires ordinaires du bureau par suite du surcroît de travail occasionné par le paiement des dettes flottantes et par la préparation des nombreux exhibits produits dans les deux causes de Odilon Panneton contre la Corporation. Nous n'avons pu, en conséquence, compléter la collection de tous les arriérés de taxes, rentes, etc. Il reste encore dans les livres de mon bureau un montant assez considérable d'arriérés qui peut être collecté et que je m'efforcerai de percevoir dans le cours de cette nouvelle année.

Un certain nombre d'immeubles qui étaient endettés de plus de trois années de taxes ou de rentes constituées, ont été vendus par moi en Mars dernier. Deux de ces ventes ont été contestées en Cour, mais la Corporation est sortie victorieuse de ces contestations. Les appropriations votées par votre Conseil pour rencontrer les dépenses de l'année étaient de \$42,175.38, y compris \$3332 pour l'amortissement des débentures, laissant pour le service de l'intérêt sur les dettes de la Corporation et pour les dépenses ordinaires pendant l'année, la somme de \$38,843.38.

D'après l'état ci-annexé, les dépenses paraissent être de \$42,179.54, mais il faut retrancher de cette somme celle de \$46,141.024 de billets

Lundi, le 9 juillet 1883.

billets promissaires et obligations payés; celle de \$2000 de débentures rachetées et celle de \$5300 d'escompte sur la vente de débentures de la nouvelle dette consolidée. Les dépenses ordinaires et le service des intérêts, pendant l'année, se sont donc élevés à \$36,738.54, soit: \$2104.84 de moins que le montant approprié. Les susdites sommes de \$46,144.04, \$2000 et \$5300 n'avaient pas été votées dans les appropriations de l'année dernière et ont été payées à même le produit de la vente des débentures et du fonds d'amortissement de la dette des Ponts St. Maurice.

Les revenus ayant donc été de	\$42038.75
et les dépenses réelles et votées de	<u>36738.54</u>
	\$ 5300.21

Ce surplus a été employé à l'amortissement des débentures, aux travaux de construction de l'Aqueduc et à divers autres travaux non compris dans les appropriations.

Les dettes passives le 30 Juin 1882, étaient de	\$238,749.15
elles sont aujourd'hui de	\$241,118.57
Moins produit de débentures déposé à la	
Banque d'Atchelaga	<u>2,176.66</u>
laissant une balance de	\$238,941.85

Les dépôts dans les banques de cette ville et portant quatre pour cent d'intérêt pour l'amortissement des dettes créées par l'émission de débentures sont actuellement comme suit: -

Dettes Consolidées - Banque d'Union	\$3886.97
Dettes de l'Aqueduc - Banque de Québec	1992.00

J'ai aussi l'honneur de présenter les certificats attestant qu'il a été pourvu aux fonds d'amortissement des dettes consolidées, de l'Aqueduc et des Ponts St. Maurice, tel qu'exigé par la loi. -

J'ai le droit d'espérer, Messieurs, que ce présent rapport sera trouvé satisfaisant. Le résultat des opérations de mon bureau que je vous soumetts, a été obtenu par un travail incessant et par un surplus de temps donné aux affaires de la Corporation par moi et mes assistants.

Le temps, entre la fin de la dernière année civique et la présente assemblée de votre Conseil, est trop court pour que j'ai pu préparer l'état de l'actif et du passif de la Corporation, exigé par les derniers amendements à la charte; je préparerai cet état le plus tôt

Lundi le 9 juillet 1883.

plus tôt possible.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

J. G. A. Arigon,
Sec. Lict.

2^e motion.

Nomination du pro-
Maire.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin,

Que M. l'échevin James Dean, Esq., soit nommé pro-
maire de ce Conseil pour le semestre courant.

Adoptée.

3^e motion.

Nomination des audi-
teurs.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Aould,

Que Messrs. P. C. Panneton et W^m Lavigan soient les audi-
teurs pour l'année courante.

Adoptée.

4^e motion

Nomination des Comités
Permanents.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Dean,

Que les Comités Permanents de ce Conseil, pour la pré-
sente année, soient composés comme suit: -

Finances. R. S. Cooke, Président, Ls. Brunelle, Jas. Dean, J. A. C.
Godin & P. B. Vanasse.

Hôtel-de-Ville. J. E. Normand, Président, R. S. Cooke, J. B. O. Dumont,
N. E. Lajoie & P. B. Vanasse.

Santé. - M. E. Gervais, Président, J. A. C. Godin, J. B. L. Aould,
N. E. Lajoie & J. E. Normand.

Aqueduc. - James Dean, Président, R. S. Cooke, J. E. Normand,
Joseph Reynas & P. B. Vanasse.

Leu. - Joseph Reynas, Président, M. E. Gervais, N. E. Lajoie,
Ephrem Teasdale & Ls. Brunelle.

Police. - P. B. Vanasse, Président, R. S. Cooke, James Dean,
J. B. O. Dumont, J. E. Normand

Chemins. - Ls. Brunelle, Président, J. B. O. Dumont, M. E.
Gervais, J. A. C. Godin et J. B. L. Aould.

Eclairage. - J. B. L. Aould, Président, J. B. O. Dumont, M. E. Ger-
vais, N. E. Lajoie & Ephrem Teasdale

Marchés. - J. A. C. Godin, Président, Ls. Brunelle, Joseph
Reynas, Ephrem Teasdale & P. B. Vanasse.

Communi

Lundi, le 9 juillet 1883.

Commune. - Ephrem Teasdale, président, James Deau, J. N. C. Godin, J. B. L. Hoult & Joseph Reynat.

Adoptée.

5^e motion.
Echev. Cooke et Sec. Trés.
autorisés à se rendre à Ot-
tawa,

Proposé par M. Normand,

Secondé par M. Reynat,

Que M. l'échevin Cooke et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à se rendre à Ottawa pour tâcher d'y obtenir copie de tous ordres en Conseil ou autres documents concernant les emprunts faits de l'ancien Gouvernement de la Province du Canada, de libentures du Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal pour prendre des actions dans la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, afin d'aider à la construction de l'embranchement d'Arthabaska.


Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le seize du courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Rigou

Sec. Trés.


Maire.

Lundi, le 16 juillet 1883.
Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le seizième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire. Sévère Dumoulin, Ecuypé.

Messieurs les Echevins L. Brunelle,

R. S. Cooke,

James Deau,

J. B. O. Dumont,

M. E. Gervais,

J. N. C. Godin,

J. B. L. Hoult,

N. O. Lajoie,

E. Teasdale.

Lecture des minutes de la dernière assemblée. -

Proposé.

Lundi le 16 juillet 1883.

1^{re} motion.

Proposé par M. Teardale.

Secondé par M. Deau.

Que les requêtes de Messrs. Ovide Rocheleau et Philippe Godin soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Ovide Rocheleau.

Requête de M. Ovide Rocheleau, Chef de Police, demandant que son salaire soit augmenté.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Philippe Godin.

Requête de Mr. Philippe ^{Godin}, constable surmuniéraire de Police, demandant que son salaire soit fixé à une piastre par jour de travail.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport N^o 1 des Comités Permanents sur requête de Geo. B. Noriliston & Co.

Rapport N^o 1.

Les Comités Permanents auxquels avait été référé la requête de Messrs. Geo. B. Noriliston et autres, demandant la permission de poser un canal d'égouts dans la rue du Platon, ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont pris cette requête en leur sérieuse considération, et ils recommandent qu'elle soit accordée aux conditions suivantes, savoir:

1^o Le dit canal d'égouts sera fait, réparé et entretenu aux frais des pétitionnaires et des intéressés dans le dit canal, sous la surveillance et suivant les directions du Comité des Chemins ou de l'Inspecteur des Chemins;

2^o Il sera loisible à toute personne autre que les pétitionnaires, de se servir du dit canal d'égouts, en payant aux pétitionnaires ou autres intéressés dans le coût de la construction du dit canal, sa quote-part ou proportion des frais de construction, entretien et réparation d'icelui;

3^o Les requérants seront responsables des dommages que la construction et l'usage du dit canal d'égouts pourraient occasionner;

4^o Tous les propriétaires de terrains sur la rue

du

Lundi, le 16 juillet 1883.

du Platon, qui ne sont pas signataires de la susdite requête, devront déclarer, par écrit, qu'ils consentent à ce que le dit canal soit construit dans la dite rue;

5° La Corporation de cette cité pourra en aucun temps, si elle le trouve à propos, prendre la possession et la propriété du dit canal d'égouts, en remboursant aux requérants ou à leurs représentants, le coût ou la valeur d'icelui;

6° Au cas où le susdit canal d'égouts, ou i-rait à la construction du canal ou des tuyeaux que la Corporation pourrait plus tard poser dans la dite rue, il sera loisible à la dite Corporation d'enlever les tuyeaux des pétitionnaires sans leur payer aucune indemnité.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 11 juin 1883.

(Signés) Sirey Dumoulin, Maire
M. E. Gervais,
J. B. L. Hould,
J. H. C. Godin,
James Deane
L. Brunelle
N. E. Lajoie.

2^e motion.

Proposé par M. Gervais,
Secondé par M. Lajoie.

Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.

Adoptée.

Rapport N^o 2 des Comités Permanents, sur requête de M^{rs} Phagnon.

Rapport.

Les Comités Permanents auxquels avait été référé la requête de M^r William Chagnon, gérant de la Compagnie d'Imprimerie des Trois-Rivières, demandant que les annonces et

Lundi, le 16 juillet 1883.

et impressions de la Corporation soient parta-
gés entre les trois imprimeries de cette cité, a
l'honneur de faire rapport qu'il croit que
ces annonces et impressions devraient être
données, dans une proportion aussi égale
que possible, aux trois journaux publiés en
cette ville.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, le 16 juillet 1883.

Signé, Sirey Dumoulin, Maire,

James Sean,

L. Brunelle,

M. E. Lajoie,

M. E. Gervais,

J. B. L. Hould,

J. B. Q. Dumont,

E. Teardale.

3^e motion.

Proposé par M. Dumont,

Secondé par M. Hould,

Que le rapport N^o 2 des Comités Perma-
nents soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui
ont été soumis, et il recommande le paiement
des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	191	76
" du Feu	32	92
" de la Police	193	18
" des Marchés	"	10
" de l'Hôtel de Ville	16	80
" de la Commune	105	99
" des Chemins	310	16
Rues sous Contrôle	47	50
	A Reporte \$	898 41

Lundi, le 16 juillet 1883.

	Report	
Carri Champlain	898 41	
Carri La Fosse	25 ..	
Le Platon	98 57	
Ponts St. Maurice	1 ..	
Aqueduc - Construction	16 96	
Atelier	177 90	
Billets Payables	140	
Intérêt. Commission	650 ..	
Assurances - Corporations	4,176 99	
" Incendies	120 ..	
Papeterie + Impressions	167 50	
Divers	59 65	
Contingents	45 78	
Salaires	558 97	
	221 65	
	4,219 78	

Respectueusement soumis
(signé) R. S. Cooke Président.

" James Dean.

" L. S. Brunelle

" J. N. C. Godin.

4^e motion.

Proposé par M. Lajoie.

Secondé par M. Gervais.

Que le rapport du Comité des Finances
soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité
des Chemins.

Sur requête de Charles
LaBarre.

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel avait
été référé la requête de M. Charles LaBarre
demandant la permission de placer vis-à-
vis son restaurant, rue du Platon, un fût
trou pour un fanal d'éclairage, a l'hon-
neur de faire rapport qu'il ne peut
recommander cette demande, en ce que les
réglements de la Cité défendent de poser
aucun poteau ou autre obstruction dans

les

Lundi, le 16 juillet 1883.

Les mes.

Respectueusement soumis,
Trois-Rivières, 16 juillet 1883.

(Signé) L. Brumelle, Président,

" J. B. O. Dumont,

" M. E. Gervais,

" J. B. L. Hould,

" J. N. C. Godin.

5^e motion.

Proposé par M. Hould,

Secondé par M. Dumont,

Que le rapport du Comité des Chemins
soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité
de l'Hôtel-de-Ville
sur la lettre de M. O. Guillet.

Rapport.

Le Comité de l'Hôtel-de-Ville auquel
avait été référé la lettre de M. P. O. Guillet,
Secrétaire du Bureau des Examineurs des
Aspirants-Instituteurs, a l'honneur de faire
mander que la grande salle de l'Hôtel-de-Ville
soit louée à M. Guillet pour les assemblées
du dit Bureau des Examineurs, aux con-
ditions suivantes:

Le prix de location pour l'assemblée du
mois de Mai sera de cinq piastres; pour
les autres assemblées de une piastre.

M. Guillet devra en outre payer toutes au-
tres dépenses occasionnées par ces assemblées
pour le luminaire, le chauffage, ou le lava-
ge de la salle, ou pour la réparation des
meubles, etc.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 16 juillet 1883.

(Signé)

R. S. Cooke,

N. E. Lajoie,

J. B. O. Dumont.

Proposé

Lundi, le 16 juillet 1883.

6^e motion.

Proposé par M. Brunelle,
Secondé par M. Dean,

Que le rapport du Comité de l'Hôtel de ville soit adopté.

Adopté.

Rapport du
Comptable de
l'Acqueduc.

Rapport.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport des recettes et des dépenses du Département de l'Acqueduc, pour l'année écoulée le 30 juin dernier. Vous constaterez par ce rapport, que les recettes ont excédé de \$8,215.51, le montant des dépenses durant les douze derniers mois; ce qui, est plus que suffisant pour rencontrer l'intérêt et le fonds d'amortissement sur les débentures de l'Acqueduc.

Un état détaillé des recettes et des dépenses de l'Acqueduc depuis sa mise en opération est annexé au présent rapport; ainsi qu'un tableau renfermant les détails suivants, savoir: le nombre de tuyaux de services posés, le nombre de ceux en usage le 30 Juin 1883, le nombre de ceux fermés pour non paiement, et le nombre de ceux fermés aux bâtisses inoccupées; de plus, la moyenne que doit rapporter chaque service d'après les revenus des douze derniers mois, et la moyenne que rapporte chaque service d'après la collection; aussi une récapitulation de tous les revenus en général, y compris le montant des arriérés dus et le montant perdu pour bâtisses inoccupées.

Respectueusement soumis.

(Signé) L. F. Désautrais.

Comptable Acqueduc F.R.

Hôtel de ville.

Trois-Rivières, 16 Juillet 1883

Lundi, le 16 juillet 1883.

Certificat de Norbert
Gingras, huissier.

Présent et lu le certificat de Norbert Gingras, huissier, constatant sous serment qu'il a fait la publication et la lecture des actes de la Législature de Québec, 44-45 Viet., cap. 16, et 46 Viet., cap. 25, concernant l'enregistrement des douanes coutumières et des servitudes y mentionnées, et l'affichage des édulés faisant suite aux dits actes, le tout en conformité à la troisième section du susdit acte 46 Viet., Chap. 25.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le trentième jour de juillet courant, à 7½ heures du soir.

N. Gingras
Sec. Lés.

Marie Brunelle
Maire.

Lundi, le 30 juillet 1883.
Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le trentième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuier.

Messieurs les Echevins L. Brunelle,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. B. O. Dumont,

M. C. Gervais,

J. M. C. Godin,

N. Lajoie,

J. E. Normand,

James Reynard,

E. Yeasdale,

P. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par M. Brunelle,

Secondé par M. Godin,

Que les requêtes de Messrs. Charles Dumoulin, et autres.

L. C. Sarasin,

Lundi, le 30 juillet 1883.

L. C. Sarasin, Ernest Trottier, Ls. Hamel, fils, les constables de police, Joseph Godin, Edouard Godin, Honoré Lord, Adolphe Landry et Louis Warnecke soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Charles Dumoulin et autres.

Requête de Messrs. Charles Dumoulin et autres se plaignant que le ruisseau Ste-Madeleine est mal entretenu, que le cours en est obstrué par des ordures, des cadavres d'animaux, des constructions et autres embarras, qui causent des dommages aux requérants et sont un danger pour la santé publique; et demandant que les dispositions du règlement concernant ce ruisseau soient exécutées.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de L. C. Sarasin.

Requête de M. L. C. Sarasin demandant que son salaire d'assistant-secrétaire-trésorier soit augmenté.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Ernest Trottier.

Requête de M. Ernest Trottier, assistant comptable, demandant une augmentation de salaire.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Ls. Hamel, fils.

Requête de M. Louis Hamel, fils, sergent de police, demandant que son salaire soit augmenté.

Référé aux Comités Permanents.

Requête des constables de police.

Requête de ^{Messrs.} Alex. Desjardins, Nazaire Perrault, André Courteau, Philias Beland, Joseph Godin, et Louis Hamel, fils, constables de police, pour une augmentation de leurs salaires.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Joseph Godin.

Requête de M. Joseph Godin, demandant que son salaire soit élevé, vu qu'il répare et tient en bon ordre le télégraphe d'alarme et le téléphone.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Edr. Godin.

Requête de M. Edouard Godin, gardien des Ports du St-Maurice, demandant une augmentation de salaire.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Honoré Lord.

Requête de M. Honoré Lord, second ingénieur de l'Agueduc, qui demande que son salaire soit augmenté.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Ad. Landry

Requête de M. Adolphe Landry, ouvrier du Conseil, pour demander

Lundi, le 30 juillet 1883.

demander que son salaire soit augmenté.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M. Louis
Warneke.

Requête de M. Ls. Warneke, collecteur et Messenger, et
jardinier du Conseil, pour demander une augmentation
de son salaire.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Sur-
intendant des Chemins

Rapport.

A Son Honneur le Maire et Messieurs les
Échevins de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs, je soussigné Surintendant des che-
mins ai l'honneur de faire rapport à votre
Conseil et recommander les ouvrages ci-après
mentionnés.

- 1^o Qu'une certaine partie des ponts du St-Maurice
soit peinte, et qu'une somme de \$200⁰⁰ soit
mise dans les estimés à cette fin.
- 2^o Une partie des clôtures sur les terrains des
Messieurs Houlston et M^{rs} Dougall rue St-Maurice
ont besoin d'être refaites en neuf je recom-
manderai que ces clôtures soient refaites
en broches au lieu de planches, ce qui
opposerait la neige de s'accumuler à ces
endroits, et qui éviterait beaucoup de travaux
durant la saison d'hiver, pour l'entretien
de ces chemins, les frais de ces clôtures pour
cette année seront de \$225⁰⁰.
- 3^o La clôture du Canal Champlain a besoin
d'être réparée et peinte de nouveau, chose in-
dispensable, car sans cela cette clôture serait
en ruine dans une année, le coût de ces divers
ouvrages sera de \$145⁰⁰.
- 4^o Toutes les ouvertures de l'Hôtel-de-Ville, ainsi
que les cadrages en fer et la palissade sur
le haut du toit ont besoin d'être peintes
ce que je recommande fortement, ainsi faire
réparer le toit aplati et le toit plat ce qui
ne-

Lundi, le 30 juillet 1883.

nécessiterait une dépense de \$325.⁰⁰

5^o Certains travaux au 'Marché-aux-Denrées' seront recommandés par le Comité des Marchés, mais en même temps je crois devoir recommander à votre Conseil de condamner les glacières en bas du 'Marché' qui tendent qu'à faire pourrir la charpente, et par ce fait les deux Magasins du bout Nord devraient être agrandis ce qui donnerait un plus fort loyer.

6^o Le pont du Moulin à l'huile et celui du Moulin-a-Vent ont besoin de quelques réparations, et le pont vis-à-vis la propriété de D. G. LaSalle, Ecr. à la banlieue a aussi besoin d'être reconstruit en ouf, pour ces ouvrages une somme de \$500.⁰⁰ devrait être mise dans les estimés.

7^o Je crois devoir recommander à votre Conseil que les chemins pendant la saison de l'hiver devraient être entretenus par la Corporation et non par un contracteur, ce qui dans mon opinion donnerait meilleures satisfactions, pour cela il faudrait un cheval additionnel et je pourrais entretenir des chemins doubles ce qui donnerait beaucoup d'avantage à la circulation, je crois devoir dire que vos chemins reçoivent des améliorations continuelles.

8^o Je ferai remarquer à votre Conseil que la descente vis-à-vis la rue St Antoine ainsi que celle du 'Marché-aux-Poissons' sont dans un très mauvais état (mais je crois que la Corporation ne devrait pas réparer ces ouvrages vu que le Loop Line est pour y passer et par ce fait ces ouvrages se trouveraient complètement

perdus

Lundi, le 30 juillet 1883.

perdus pour la Corporation et seraient d'aucune utilité pour la Compagnie du Chemin de fer. 9° La côte de la rue Lejeune ainsi que la cloture de la Côte Bonaventure qui monte au Cimetière ont besoins d'être réparées.

10° La rue autrefois appelée rue des Casernes a été changée de nom aujourd'hui elle porte le nom de rue du Château, comme votre Conseil a dû le remarquer, cette rue a été élargie de 9 pieds, et j'ose dire à votre Conseil que cela est dû à l'initiative que j'ai prise auprès du Gouvernement Fédéral, je n'ai pas cessé de le prier que lorsque j'ai eu réussi.

11° Le quai qui longe le chemin qui conduit à la banlieue a besoin de certaines réparations peu dispendieuses, je crois de mon devoir d'attirer votre plus sérieuse attention sur le mauvais état des trottoirs dans le quartier St-Philippe, les personnes intéressées ont été notifiées déjà plusieurs fois (mais pour tout cela ils ne font rien, je sais qu'il y a un règlement qui dit que lorsqu'un avis aura été donné et que l'ouvrage ne sera pas fait, sous un certain délai la Corporation aura droit de faire faire ces ouvrages et leur en charger le coût. ou poursuivre; mais je desiro être avisé sur ces deux points savoir si je dois faire l'ouvrage ou poursuivre, cela me mettrait dans une position à ne pas passer pour négligent quand j'ai déjà fait plus que mon devoir vis-à-vis ces négligents, si j'ai signalé plutôt le quartier St-Philippe que les autres quartiers, je dois dire que les trottoirs de la basse-ville ont presque tous été défaits ce printemps par la crue des eaux.

Respectueusement soumis
Trois-Rivières, 30 juillet 1883. (Signé) O. J. Hamel

Lundi, le 30 juillet 1883.

Rapport du
Surintendant du
Feu.

Rapport.

A Son Honneur le Maire, et Messieurs
les Echevins.

Le soussigné, Surintendant du Feu, a
l'honneur de faire rapport que le 4^e d'Al-
oul dernier, le feu s'est déclaré vers midi
à la demeure de Mr. J. E. Trotter, rue St.
Roch, causé par la cheminée peu de
dommages; les deux dévidoirs ont été
conduits sur les lieux, et 350 pieds de
boyaux ont été déroulés. -

Le 29 de Juin, vers 9 heures du soir
le feu a détruit une écurie appartenant
à Madame Anne Thomas Burn, rue
Royale. Lorsque l'alarme a été donnée
cette bâtisse était déjà tout en flammes.

Les deux dévidoirs ont tendu 550 pieds
de boyaux et étaient sur les lieux 7
minutes après que l'alarme a été donnée.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 27 juillet 1883.

(Signé) Ovide Rochelleau
Chef de la Brigade de Feu.

Rapport du Chef
de Police.

Rapport.

A Son Honneur le Maire et Messieurs
les Echevins de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs, Le soussigné, à l'hon-
neur de vous faire son rapport, pour l'année
finissant le 30 Juin 1883, donnant un état
du nombre de personnes qui ont été emprison-
nées, et les raisons pourquoy; Aussi, un
rapport sur le feu durant la même période.

Hommes, emprisonnés pour ivrognerie	119
" pour cause de	9
Femmes pour vol	3
" " ivrognerie	7
" " prostituées	5
Total 143	

Lundi, le 30 juillet 1883.

Maison de prostitution 1
 domi git a 83 personnes des deux sexes
 En l'année 1882 il a été emprisonné 204 " " " " "
 Il y a eu 11 fois du feu durant l'année
 15 fausses alarmes.
 Les dommages causés par le plus grand feu n'a
 pas excédé \$400⁰⁰

Trois-Rivières, 25 Juillet 1883.

(Signé) Ovide Rochelau
 Chef de Police

2^e motion.

Comité au sujet des Em-
 prunts sur le Fonds Consol-
 idé d'Emprunt Municipal.

Proposé par R. S. Croke

Secondé par J. Jean.

Qu'un comité de tout le Conseil soit
 chargé de préparer les notes et documents se
 rapportant aux emprunts faits par la Cor-
 poration de cette Cité sur le Fonds Consolidé
 d'Emprunt Municipal pour le Bas-Canada,
 et nécessaires pour la prochaine entrevue
 entre le Conseil et le Commissaire chargé du
 règlement de ces emprunts.

Le dit Comité général devant s'assembler le
 troisième jour du mois d'août prochain.

Adopté.

(Signé) Sirois Dumouchelle
 Maire.

3^e motion.

Comité pour le vote des
 appropriations

Proposé par J. B. O. Dumont.

Secondé par M. E. Gervais.

Que ce Conseil se forme en Comité général
 pour procéder au vote des appropriations
 pour l'année courante.

Adopté.

Le Conseil se forme alors en comité général sous la pré-
 sidence de M. l'échevin Deane et vote le premier item
 des appropriations des dépenses, savoir: celui des dettes pay-
 ables dans l'année - Le comité rapporte progrès et recom-
 mande que le vote des appropriations soit ajourné à

Lundi

Lundi, le 30 juillet 1883.

lundi prochain -

Son Honneur le Maire au fauteuil, il est ensuite résolu d'ajourner la prochaine assemblée du Conseil, à lundi, le six d'août prochain, à sept heures ^{et demi} du soir.

L. A. Nijou
Sec. Grev.

Maire.

Lundi, le 6 Août 1883
Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le sixième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| Son Honneur le Maire. | Sévère Dumoulin, Ecury et, |
| Messieurs les Echevins | L. Brunelle, |
| | R. S. Cooke, |
| | J. Deau, |
| | J. B. O. Dumont, |
| | M. E. Gervais, |
| | J. N. C. Godin, |
| | J. B. L. Gould, |
| | N. E. Lajoie, |
| | J. C. Normand, |
| | Jos. Reynard, |
| | E. Tassdale, |
| | P. B. Vanasse. |

Il est donné lecture des minutes de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Brunelle,

Que les requêtes de Messrs. J. N. Godin et autres, A. E. Rocheleau et autres, Octave Girard et Charles Bourgeois et autres soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de J. N. Godin et autres.

Requête de Messrs. J. N. Godin et autres demandant que les taxes imposées aux voyageurs de commerce, vendant sur échantillons, ne soient pas augmentées.

Reférée aux Comités Permanents.

Requête.

Lundi, le 6 Août 1883.

Requête de A. E. Roche- leau et autres.	Requête de Messrs. A. E. Rocheleau ^{et autres} , demandant qu'une taxe élevée soit imposée sur les tailleurs des villes étran- gères qui viennent, en cette cité, prendre des commandes pour des hardes, au détriment des tailleurs et mar- chands-tailleurs de la cité.	Référéé aux Comités Permanents.																																																						
Requête de Oct. Girard.	Requête de M. Octave Girard demandant qu'une boîte d'alarme soit placée près de sa nouvelle manufacture de cercueils.	Référéé aux Comités Permanents.																																																						
Certificat de J. L. Désaul- niers et autres bouchers.	* Certificat de Messrs. Isaac L. Désaulniers et autres, bouchers, constatant qu'ils sont très satisfaits des glacières que Mr. Adolphe Lamothé a construites dans leurs étaux.	Référéé aux Comités Permanents.																																																						
Rapport du Comité des Finances.	Rapport Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:																																																							
* Requête de Messrs. Cha- Bourgeois et autres, deman- dant un privilège de dix ans pour la traversée entre cette cité et la rive sud du fleuve St. Laurent, et un bonus de \$1000, s'ils construisent un bateau à vapeur convenable pour tenir la traversée en hiver.	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Département de l'Agueduc</td> <td>245</td> <td>74</td> </tr> <tr> <td>" de la Police</td> <td>28</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>" du Feu</td> <td>4</td> <td>94</td> </tr> <tr> <td>" des Marchés</td> <td>3</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>" de l'Hôtel-de-Ville</td> <td>3</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>" de la Commune</td> <td>45</td> <td>54</td> </tr> <tr> <td>" de l'Eclairage</td> <td>291</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>" des Chemins</td> <td>90</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Le Platon</td> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Ponts St-Maurice</td> <td>16</td> <td>66</td> </tr> <tr> <td>Agueduc - Construction</td> <td>103</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Frais Légaux</td> <td>137</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Papeterie & Impressions</td> <td>54</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td>Intérêt & Commission</td> <td>203</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Assurances des Incendies</td> <td>23</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Contingents</td> <td>68</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td></td> <td>\$</td> <td>1325 01</td> </tr> </tbody> </table>	Département de l'Agueduc	245	74	" de la Police	28	30	" du Feu	4	94	" des Marchés	3	50	" de l'Hôtel-de-Ville	3	"	" de la Commune	45	54	" de l'Eclairage	291	40	" des Chemins	90	22	Le Platon	1	"	Ponts St-Maurice	16	66	Agueduc - Construction	103	80	Frais Légaux	137	20	Papeterie & Impressions	54	43	Intérêt & Commission	203	28	Assurances des Incendies	23	80	Divers	4	"	Contingents	68	20		\$	1325 01	
Département de l'Agueduc	245	74																																																						
" de la Police	28	30																																																						
" du Feu	4	94																																																						
" des Marchés	3	50																																																						
" de l'Hôtel-de-Ville	3	"																																																						
" de la Commune	45	54																																																						
" de l'Eclairage	291	40																																																						
" des Chemins	90	22																																																						
Le Platon	1	"																																																						
Ponts St-Maurice	16	66																																																						
Agueduc - Construction	103	80																																																						
Frais Légaux	137	20																																																						
Papeterie & Impressions	54	43																																																						
Intérêt & Commission	203	28																																																						
Assurances des Incendies	23	80																																																						
Divers	4	"																																																						
Contingents	68	20																																																						
	\$	1325 01																																																						
Référéé aux Comités Per- manents.		Respectueusement																																																						

Lundi le 6 Aout 1883.

Respectueusement soumis.

(Signé)

R. S. Cooke, President

"

P. B. Vanasse.

"

J. Dean.

"

Le Brunelle.

"

J. N. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Dumont.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant de l'Aqueduc.

Rapport

Je, soussigné, Surintendant de l'Aqueduc, ai l'honneur de soumettre à votre Conseil, le tableau suivant constatant le nombre de révolutions faites et le nombre de gallons d'eau pompés par les appareils à vapeur de l'aqueduc durant l'année finissant le 30 Juin 1883.

Mois	Nombre de Révolution	Nombre de gallons d'eau
Juillet 1882-83	555,668	7,223,190
Aout	612,800	7,963,748
Septembre	611,000	7,954,000
Octobre	594,740	7,751,620
Novembre	526,580	6,845,540
Décembre	627,860	6,862,180
Janvier	597,680	7,769,840
Février	539,660	6,805,580
Mars	566,130	7,459,690
Avril	507,360	6,595,680
Mai	726,620	6,846,060
Juin	619,180	8,049,360
Total	7,085,240	88,128,458

Il y a actuellement déposé 6532 tuyaux en fer de 9, 6, 4 pouces, formant une longueur de 58,761 pieds, et se répartissant comme suit, savoir: 798 tuyaux de 9 pouces, 7482 pieds;

Lundi le 6 Aout, 1883.

3518 de 6 pouces, 31,662 pieds, 2219 de 4 pouces, 1988, formant une longueur de 58,725 pieds, de plus, il a été posé 550 pieds de tuyaux en plomb d'un pouce, et 4995 pieds de tuyaux en fer d'un pouce, aussi 4,385 pieds d'un 1/2 pouce dont 870 pieds en plomb et 2995 pieds en fer, la quantité de tuyaux non employés qui reste en mains est comme suit: savoir: - 2 tuyaux de 9 pouces, 356 de 6 pouces, et 200 de 4 pouces, le nombre de bornes fontaines posées est de 53 et il en reste pas, j'ai eu à dégelé ce printemps onze tuyaux, de service qui avait été mal posés j'ai été obligé de mettre ces tuyaux à une plus grande profondeur afin de les préserver de gelée de nouveau, il y a eu pendant l'année seulement trois fuites d'eau au tuyau principal ce qu'on constate avec plaisir, cela prouve que ces tuyaux ont été bien posés 17 tuyaux de service ont été posés depuis le 30 Juin 1882, au 1^{er} Juillet 1883, aussi 68 boîtes de tuyaux de service ont été renouvelées, le nombre des robinets à arrêt posés est de 34 et se répartit comme suit, savoir 4 de 9 pouces, 17 de 6 pouces, et 13 de 4 pouces, et il en reste 2 en mains, un de six pouces et un de quatre pouces, je dois dire que j'ai fait faire à la boutique, cette année 105 boîtes de tuyaux de service, j'ai fait faire ces boîtes par le tourne-robinets à temps perdu, le téléphone a été posé dans le mois de Mai au service ce qui rend le système d'alarme complet, et donne beaucoup de satisfaction lorsqu'il s'agit d'arrêter la pression de l'eau cela m'épargne d'envoyer à l'aqueduc, ou d'y aller moi-même, et parce fait sauve beaucoup de temps, il y a cette année encore un surplus de 7,999,578 gallons d'eau pompés de plus que l'année se terminant le 30 Juin 1882, à cela je dirai que le comptable est en communication afin d'avoir le compteurs indonnés par votre Conseil est celui-ci que depuis trois ans vous n'avez point vu dans le compte des dépenses, aucun montant payé soit pour plombier ou pour autre pose de tuyaux soit tuyaux principal ou tuyaux de service en plomb ou en fer, cela est fait sous ma conduite, par le tourne-robinets, cela m'épargne beaucoup durant l'année, la Corporation, et en même temps je ferai remarquer qu'il y a eu beaucoup de nuits dans l'année que nous sommes, moi et le tourne-robinets, appelés à faire certaine réparation, qu'il serait impossible de faire le jour sans

Lundi le 6 Aout 1883.

arrêter l'eau pendant plusieurs heures, ce qui fait souffrir les pommes d'eau et ce fait pourrait avoir des conséquences graves vis-à-vis les manufactures, à qui l'on fournit l'eau. J'ai reçu un plan de bornes-fontaines de Indian Cochect de l'état de Mass. que je vous exposerai à la prochaine assemblée de votre Conseil, vis les nombreuses occupations que vous avez ce soir. J'ai le plaisir de vous dire que tout le système des Pompes à Vapeur de l'Aqueduc, Robinets Turcs, de service &c. sont en très bon état et fonctionnent très bien.

Respectueusement soumis

(Signé) O. O. Hamel
S. H. T. R.

Hôtel-de-Ville

Trois-Rivieres 6 Aout 1883

Avis de motion de l'échevin Houde

Je donne par le présent avis qui au temps et en la manière voulue par la loi, je proposai que le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, concernant les cotisations et taxes et ses divers amendements, soient amendés en imposant une taxe ou cotisation annuelle sur les biens-fonds sujets à cotisation, de cinquante centins au lieu de quarante centins pour chaque cent piastres de la valeur réelle des dits biens-fonds, et en changeant le montant des taxes ou cotisations payables annuellement par les banques, les compagnies d'assurance de télégraphe ou autres compagnies faisant affaires en cette cité ou leurs agents, et par divers autres contribuables mentionnés ou non mentionnés au dit règlement ou ses amendements.

En Conseil, ce 6 Aout 1883

(Signé) J. B. H. Houde.

Avis de motion de l'échevin Gervais -

Je donne par le présent avis qui à la première séance de ce Conseil en Septembre prochain, je proposai que le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs et ses amendements, soient amendés en changeant le montant des taxes ou licences payables annuellement au dit Conseil, en vertu des susdits règlements.

En Conseil, ce 6 Aout 1883.

(Signé) M. E. Gervais.

Avis de motion de l'échevin Godin.

Je donne par le présent avis qui au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai motion que le chapitre onze des règlements de ce Conseil concernant les marchés, et ses divers amendements, soient de nouveau amendés, afin de changer ou d'augmenter le montant

Lundi le 6 Aout 1883

des taxes ou licences payables annuellement en vertu des susdits ré-
glements.

En Conseil, ce 6 Aout 1883.

(Signé) J. H. Godin.

Je donne par le présent avis, qui au temps voulu par la loi je ferai
motion que le chapitre cinquante-sept des règlements de ce Con-
seil concernant l'Aqueduc des Trois Rivières, et ses amend-
ments, soient de nouveau amendés, afin d'établir un tarif des taxes
de l'eau qui aurait l'effet d'augmenter les revenus du dit aque-
duc.

En Conseil, ce 6 Aout 1883.

(Signé) Teasdale.

Je donne par le présent avis, qui au temps voulu par la loi
je ferai motion que le chapitre quinze des règlements de
ce Conseil, concernant les charretiers, soit amendé en changeant
les tarifs imposés par le dit règlement.

En Conseil, ce 6 Aout 1883.

(Signé) J. H. Godin.

Je donne par le présent avis, qui au temps voulu par la loi je ferai
motion que le chapitre dix-neuf des règlements de ce Conseil, con-
cernant les traversiers, soit amendé, afin de changer le montant des
taxes ou licences imposés par le dit règlement.

En Conseil, ce 6 Aout 1883.

(Signé) J. S. Dumont.

Proposé par R. S. Cook

Secondé par J. H. Godin.

Qu'une rue soit ouverte en cette Cité
pour conduire la rue St. Roch à la rue St. Georges, en passant
sur les propriétés de D. G. Sabary, ex et des héritiers Proster,
entre celles de Mess. Odilon Garceau, et Louis Tessard, et
que le terrain nécessaire à cette fin soit obtenu des propriétaires
intéressés par tous moyens que de droit.

Proposé par l'échevin Reigmas Joseph.

Secondé par l'échevin P. B. Vanasse, en amendement,

Qu'une somme de onze cents cinquante piastres soit mise dans
les estimés de l'année courante pour les rues suivantes, savoir:
trois cents piastres pour ouvrir la rue entre les rues St. Georges et St. Rom.

Avis de motion
de l'échevin Teasdale.

Avis de motion de
l'échevin Godin

Avis de motion de l'é-
chevin Dumont.

3^e motion.

Pour l'ouverture d'une
rue entre les rues St.
George et St. Roch

4^e motion.

Pour estimés supplé-
mentaires pour trois
rues à ouvrir ou à élar-
gir.

Lundi le 6 Aout 1883.

5^e motion.

Cinq cent piastres pour la rue Champfleur.
Trois cent cinquante piastres pour élargir la rue St. Francois Xavier.
Proposé par J. B. L. Hould.
Secondé par J. B. O. Dumont. en sous amendement.
Que la motion de Mr. l'chevin Cooke, secondé par l'chevin Godin, ne soit prise en considération, que l'année prochaine.

Le vote étant pris, la motion N.° 4 est perdue; on vote
Pour: Contre:
M. Brunelle, M. Cooke,
Dean, Guvais,
Dumont, Godin,
Hould, Normand,
Lajoie. — 5 Reynar
Tasdale,
Vanasse. — 7

Le vote est ensuite pris sur la motion de M. Reynar, secondé par M. Vanasse, (N.° 3), laquelle est adoptée sur le vote suivant, savoir:

Pour:	Contre:
M. Cooke	M. Brunelle
Guvais	Dean
Godin	Dumont
Normand	Hould
Reynar	Lajoie — 5
Tasdale	
Vanasse — 7	

La motion principale (N.° 2) est alors déclarée perdue.

Proposé par J. H. Godin.
Secondé par N. S. Cooke.
Que le Comité des Marchés soit autorisé à faire construire une petite halle sur la place du marché-aux-dames, suivant le mémoire marqué A, amené à la présente résolution.

Adopté
Proposé par T. E. Normand.
Secondé par T. N. Vanasse.
Qu'une somme de deux mille piastres soit dépensée dans le cours de la présente année fiscale pour l'érection d'une station de feu et de police.
Adopté

6^e motion.

Pour construire une petite halle sur la place du marché-aux-dames.

7^e motion.
Dépenses \$2000 pour une station de police et de feu.

Lundi le 6 Aout 1883

8^e motion.

Proposé par J. H. Godin.
 Secondé par M. D. Cooke.
 Que ce Conseil se forme en comité général pour continuer l'examen des appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation pendant la présente année civile.

à sous la présidence de l'échevin Dean et rapporte progrès.

Le Conseil se forme alors en comité général. Passé.

Proposé par M. Tardale.
 Secondé par M. Lajoie.
 Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette ville pendant la présente année fiscale soient maintenant votés tel que le veut la loi, et soient comme suit, savoir: -

9^e motion.
 Vote des appropriations.

Estimer, des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1883-1884, préparés conformément aux acts 38 Vict. chap. 76, sec 42, et 40 Vict. chap. 51, sec 74, 475-

Montant des recettes ordinaires de l'année 1882-1883. \$ 42,038.75
 Balance des susdites recettes non dépensées le 30 Juin 1883. 2,763.82
 Somme qui peut être excédée par les dépenses de l'année 1883-84. 44,802.07

1^{me} + 22.7

Revenus Probables	Montants	
Taxes et cotisation		
Cotisations régulières	166 00
Taxe du Ramonage	50	" "
Taxe sur Bâtimens	75	" "
Taxe des Animaux sous Contrôle	700	" 17,425 "
Licences		6,000 "
Marchés		2,545 "
Communes		600 "
Taxes de l'eau		14,500 "
Ponts St. Maurice		4,355 "
Loyer de la salle publique		300 "
Intérêt sur obligations des Incendies		900 "
Revenus Casuels		100 67
		46,725 67
	A reporter	

Lundi, le 6 Août 1883.

Argent en mains le 30 Juin 1883	Report	46.725	67
		2.763	32
Vente de débentures de la Nouvelle Dette Consolidée pour payer la balance des Billets promissaires et de la dette du Carri Champlain		10.541	01
6 débentures des Ponts St. Maurice, à vendre		3.000	" "
		63.030	00

Dépenses Probables.

1 ^o Dettes payables dans l'année :-			
Billets promissaires, portant 5% d'int.	6300		
" " " 4% "	2350		
" " " 3% "	325		
	8975		
Dette de l'Hôtel de Ville et du Carri Champlain, balance	1566	01	10.541 01
2 ^o Fonds d'Amortissement :-			
2% sur 75000 Nouvelle Dette Consolidée	1.500		
2% " 99 609 ³⁴ Dette de l'Aqueduc	1992	19	
2% " 100000 " du chemin de fer du Nord (6 mois)	1000		4492 19
3 ^o Intérêt Escompte et Commission :-			
7% d'intérêt sur 411.500 Ancienne dette consol.	2.905		
5% " " 75.000 Nouvelle " "	3.750		
6% " " 99.609 ³⁴ Dette de l'Aqueduc	5976	56	
6% " " 34 553 ³³ " " " et ch. en c.	1.000		
6% " " 23.500 " des Ponts St. Maurice	1.410		
6% " " 3.000 " " " " "	180		
6% " (6 mois) 100.000 " du chemin de fer du Nord	4.500		
8% d'intérêt sur 5200 obligation de M ^{rs} Landry	416		
7% " " 500 " " M ^{rs} Robitaille	35		
6% " " 3500 " " John Bouliston	210		
6% " " 4033 Constituts	242		
10% descompte sur vente de 132.000 Debentures N. D. G.	2.200		
Commission	50		
A reporter	22934	56	15033 20

Lundi le 6 Aout. 1883.

3 ^e	Intérêt, Escompte et Commission. - Report	22,934	56	15,033	20
	Moins à collecter:-				
	Intérêt sur arrérages environ	150.00			
	" " dépôts aux banques	120.00			
	" " divers	30.00			
		300	"	22,634	56
4 ^e	Solaires de Officiers et Employés				
	Secrétaires Trésorier	1,000	"		
	Assistant Secrétaire-Trésorier	600	"		
	Assistant Comptable	400	"		
	2 Auditeurs	50	"		
	3 Évaluateurs et leur clerc	160	"		
	Collecteur et Messager	400	"		
	Surméraire	200	"	2,810	"
5 ^e	Assurance des Propriétés de la Corporation				
	Contre le feu	284	"		
	Contre les Explosions	49	50	333	50
6	Département du feu				
	Fournitures Entretien et Réparations	125	"		
	Chauffage	90	"		
	Tourrage et Entretien de 2 chevaux	150	"		
	Télégraphe d'alarme	25	"		
	Costumes des pompiers	34	"		
	Ramonage des cheminées	60	"		
	Ouvrier du département	36	"		
	Empaillage des bornes-fontaines	6	"		
	Criées publiques	1	"		
	Station de Police nouvelle	2,000	"	2,527	"
7 ^e	Département de l'Assurance:-				
	Solaire du Surintendant d'Assurance	450	"		
	" " Comptable	800	"		
	" de l'Assistant-Comptable	200	"		
	" du 1 ^{er} Ingénieur	425	"		
	" " 2 ^e " "	365	"		
	" " Tourne-Robinet d'assurance				
	comprise	72	"		
	Soliffage 500 tonnes charbon \$2,350 Boisée environ \$100	2,450	"		
	Aporter	4,762	"	4,533	8 26

Lundi le 6 Aout 1883

7 ^e	Département de l'Acqueduc: - Continué Report	4762	" "	433 38 26
	Entretien et réparations	250	" "	
	Papeterie, Annonces et Impressions	100	" "	
	Criées publiques	8	" "	
	Timbres-poste et télégrammes	2	" "	
	Engineering Mining Journal	4	" "	
	Impérieurs	14	" "	5,140 " "
8 ^e	Département de l'Éclairage			
	Éclairage au Gaz	1300	" "	
	" à l'huile	76	" "	
	Couriers du Département	24	" "	1,400 " "
9 ^e	Département des Marchés: -			
	Entretien et réparations	200	" "	
	Inspection des Poids et des Mesures	5	" "	
	Criées publiques et affiches	3	" "	
	Surveillant	30	" "	238 " "
10 ^e	Département des chemins: -			
	Dépenses ordinaires Entretien et réparations	1,200	" "	
	Effets et outils	200	" "	
	Chemins et traverses d'hiver	175	" "	
	Actes Notariés et enregistrements	5	" "	
	Criées publiques	5	" "	
	Insion d'un cheval	75	" "	
	Inspecteurs des Chemins, plans et spécifications	300	" "	
	Chariot du département	72	" "	
	Ponte sur la ferme de Mr. LaBare, à la			
	Basilien et 2 ponts de pierre de la rue Notre-Dame	300	" "	
	Prolongement de la rue Champflour	500	" "	
	Ouverture d'un nouveau sentier sur St. George et St. Roch	300	" "	
	Élargissement sur St. François Xavier et descente sur			
	les quais:	350	" "	3,482 " "
11 ^e	Département de la Commune: -			
	Entretien et réparations	60	" "	
	Loyer des taureaux	30	" "	
	Salaire du Gardien et d'un aide	265	" "	355 " "
12 ^e	Département de la Santé			95 " "
	Reporté	355	" "	53,623 26

Lundi le 6 Aout. 1883.

13 ^e	Département de la Police: - Report	355 " "	53.623	26
	Salaire des 6 constables à 325 \$ 365 assurance comp.	2.190 " "		
	" " " assistants	240 " "		
	Arrestations et transports de prisonniers	20 " "		
	Amendes des prisonniers	14 " "		
	Timbres judiciaires	75 " "		
	Police spéciale	25 " "		
	Costumes	200 " "		
	Aménagement et entretien	25 " "		
	Chef de Police et du feu assurance comprise	500 " "	3.644 " "	
14 ^e	Département de l'Hôtel-de-Ville		3289	
	Entretien et réparation	150 " "		
	Aménagement et fournitures pour bureaux	25 " "		
	Courir de la bâtisse	24 " "		
	Combustible	301 " "		
	Réparations au bureau d'enregistrement de la			
	Couverture, peintures, des ouvertures etc.	325 " "	825	" "
15 ^e	Ateliers des départements		50	" "
16 ^e	Frais de poursuites		500	" "
17 ^e	Tapis. Imprimés et Impressions		300	" "
18 ^e	Carris Publics			
	Carré Champêtre, réparation de clôture comprise	450 " "		
	Carré La Forêt	20 " "		
	Le Platon	130 " "	600	" "
19 ^e	Pont St. Maurice			
	Salaire du Gardien	252 " "		
	" de l'ouvrier	48 " "		
	Le chauffage et éclairage	100 " "		
	Entretien et réparations	550 " "	950	" "
20 ^e	Rues sous contrôle		750	" "
21 ^e	Depenses contingentes: -			
	Élection municipales	30 " "		
	Frais de voyage	150 " "		
	Timbres et télégrammes	15 " "		
	Criés publics et affiches	8 " "		
	Actes notariés et enregistrements	7 " "		
	Arreportés.	210 " "	6.242	26
			612	

Lundi le 6 Aout 1883.

21 ^e	Depenses contingentes continues Report.	210	"	612	42	26
	Fêtes publiques	50	"			
	Emissions de debentures, dette du chemin de fer	200	"			
	The Shareholder.	2	"			
	Souscription, cadres de la Cathédrale balance	500	"			
	Remboursements des taxes	5	"			
	Inhumations d'indigents (ordre du Coroner)	10	"			
	Pension des Aliénés.	53	"	1,030	"	
22 ^e	Balance due sur le terrain vendus pour taxes en 1881.					1,122
23 ^e	Fonds de réserve de 5% sur \$46,725.97					2,336
	revenus ordinaires probables.					30
				6,573	30	76

Ajournement.

Adoptée.
Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt du courant, à Sept heures et demi du soir.
(Un renvoi en marge est bon.)

J. L. Vigoro

Sec. Trés.

Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale.

Trois Rivières, 20 Aout 1883. —

Au Secrétaire Trésorier du Conseil de Ville.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville pour rencontrer, E. Racicot, Esq., le commissaire pour le règlement des emprunts sur le Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal, aujourd'hui, à 12 heure, P. M. —

(Signé)

Séverin Dumoulin,

Maire.

Lundi, le vingt d'Aout mil huit cent quatre-vingt-trois, avant une heure de l'après-midi, le Conseil ne s'est pas réuni en assemblée spéciale; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire et les échevins Brunelle, Cooke, Deau, Dumont, Gervais, Godin, Lajoie, Normand et Teastale, se sont formés en comité général afin de rencontrer Mr. Racicot, au sujet du règlement des

lettres

Lundi, le 20 Aout 1883.

dettes de la Corporation au Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal. Il est ensuite résolu que le Conseil demeurera ajourné à lundi, le 27 du courant, à 7^h heures du soir.

L. G. Dupont
Sec. Trés.

Lundi, le 27 Aout 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-septième jour d'Aout, mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: —

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer,

Messieurs les Echevins Brunelle,

Cooke,

Dumont,

Gervais,

Godin,

Hould,

Lajoie,

Normand,

Reynar,

Thasdale,

Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par M. Hould,

Secondé par M. Dumont.

Que les requêtes de Messrs L. G. Dupier, Siméon Viget et Joseph Panneton et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. L. G. Dupier.

Requête de M. L. G. Dupier demandant d'être employé comme surnuméraire dans le bureau du Secrétaire-Trésorier.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de M. Siméon Viget.

Requête de M. Siméon Viget pour être employé comme surnuméraire dans le bureau du Secrétaire-Trésorier.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Joseph Panneton et autres.

Requête de Messrs. Joseph Panneton et autres demandant que le canal au coin des rues St. Denis et St. Roch soit

couvert

Lundi, le 27 Août 1883.

couvert.

Référéé aux Comités Permanents.

Lettre de M. Honan.

Lettre de M. Honan, C^{er}, avocat, représentant que si les quatre actions des demoiselles Baron Stark contre la Corporation pour leur part des argents dûs par la Corporation à la succession de feu D^{lle} Esther Elisa Stark, ne sont pas réglés avant le 1^{er} Septembre prochain, les frais dans ces causes seront considérablement augmentés.

Lettre de D^{me} V^{ve} A. M. Stark.

Lettre de D^{me} V^{ve} A. M. Stark demandant le paiement de la part afférente à D^{lle} Miriam Stark, sa fille, dans la somme due par la Corporation à la succession de feu D^{lle} Esther Elisa Stark.

Lettre de Messrs. Goudron frères.

Lettre de Messrs. Goudron, frères, demandant si le Conseil leur accorderait un bonus au cas où ils établiraient une manufacture de boulons, écrous, etc., en cette cité.

Référéé aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. Adolphe Lamothé.

Lettre de Mr. Adolphe Lamothé, informant le Conseil qu'il a à présent en mains les matériaux nécessaires pour faire de nouvelles glacières dans les étaux des bouchers, et qu'il attend la décision du Conseil à cet égard.

Référéé au Comité des Marchés.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes :-

Département de l'Acqueduc	219 02
" de la Police	490 36
" du Feu	45 60
" de l'Hôtel-de-Ville	2 29
" des Marchés	6 75
" de la Commune	36 68
" des Chemins	50 50
Canal Champlain	57 07
Acqueduc - Construction	17 50
Ponts St. Maurice	25 34
A reporter #	951 11

Lundi le 27 Mars 1883.

	Report	951 11
Billets payables		750 "
Assurances des Incendies		57 50
Papeterie, Annonces et Impressions		82 34
Intérêt & Commission		1132 08
Divers		90 75
Contingents		8 20
Salaires		407 39
Frais Légaux		40 "
	\$	3519 37

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président,

"

J. M. C. Godin,

"

L. Brunelle,

"

J. P. Vanasse.

2^e motion.

Proposé par M. Dumont.

Secondé par M. Yeasdale.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

Messieurs, je dois vous informer que M. Elzéar Pothier, bourgeois, a fait ériger un hangar en bois, sur son emplacement, sur le côté sud-est de la rue Stark; et que d'après les règlements de Votre Conseil toute construction en bois est prohibée dans ces limites de la cité.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Inspecteur de Ville.

Rapport supplémentaire des Évaluateurs.

Rapport.

Nous, soussignés, Évaluateurs de la Cité des Trois-Rivières, faisons rapport à Votre Conseil que, sur votre demande, nous avons été faire un examen minutieux de toutes les propriétés appartenant à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, afin d'en faire l'estimation, qui est comme suit, -

6 milles

Lundi le 27 Aout 1883.

10 milles de chemin	à \$12000	\$ 72000.00
1980.595 pieds de droit de passage	à 6%	118,835.70.
Pont en fer St. Maurice		200,000.00.
Grand Réservoir		1250.00
Hangar à Bois		600.00
Bâtiise pour tourner les Engins		20,000.00
Petit Réservoir		150.00
Maison pour l'huile, en brique		250.00
Dépôt pour le bagage		500.00
Dépôt pour les passagers		11,000.00
Dépôt pour le fret		5000.00
Hangar de section, à la traverse, Rue Lejeune		150.00
		<u>\$ 429,735.70</u>

Nous disions attirer l'attention de Notre Conseil sur le fait que malgré toutes les recherches que nous faisons pour entrer au rôle d'évaluation les chiens qui sont dans la cité, un grand nombre de personnes trouvent moyen de les cacher et nous disent qu'ils n'en ont pas; pour l'avantage de Notre Conseil et du public, nous sommes d'opinion que chaque propriétaire ou gardien de chiens, en cette cité, devrait être obligé de mettre au Col de son chien un numéro qui serait fourni par la Corporation.

Trois-Rivières, ce 24 Aout 1883.

(Signé) John Ryan
 " Hubert Desaulh.
 " A. J. Cothier.

Référé aux Comités Permanents.

3^e motion.
 Pour payer aux D^{les}
 Aaron & Hart leurs parts
 dans la succession
 de D^{lle} Esther Hart -

Proposé par M. Normand,
 Seconde par M. Dumont.
 Qu'il soit résolu que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de payer aux D^{mes} Frances Hart, épouse de Kevin, Dora Hart, Emma Hart et Sophia, à chacune d'elle la part qui leur revient en vertu du testament de feu Esther Hart, ainsi que les frais encourus sur les poursuites instituées par elles contre cette Corporation.

Adoptée.

Propose

Lundi, le 27 Août 1883.

4^e motion.

Pour payer \$ 500, balance
due sur les cadrons.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Vanasse,

Qu'il soit résolu que la somme de cinq cents piastres soit payée à la Corporation, Episcopale, somme votée par ce Conseil le 12 Décembre 1881, pour le coût du cadran public.

Adoptée.

5^e motion.

Comité sur les plaintes
contre le rôle d'évalua-
tion.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Brunelle,

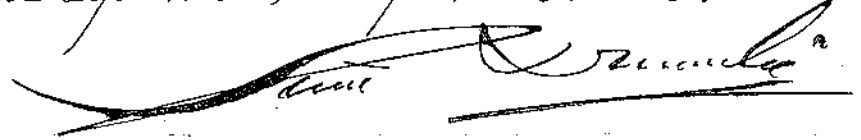
Que ce Conseil se forme en Comité général pour entendre les plaintes qui ont été filées contre le rôle d'évaluation, révisé pour l'année courante, et juger sur icelles.

Adoptée.

Comité Général sur les
plaintes contre le rôle
d'évaluation.

Son Honneur le Maire appelle l'échevin Dumont à présider le Comité général, et le dit Comité général prend connaissance des plaintes qui ont été filées contre le rôle d'évaluation, et après avoir décidé et jugé sur plusieurs de ces plaintes, ainsi qu'il est porté à l'endos des dites plaintes, remet la considération de la plainte de l'assistant-secrétaire-trésorier pour faire évaluer une propriété appartenant à Messrs. Geo. Baptist, Son G^o, dans l'île de la Pothier, et établir le montant du loyer de plusieurs locataires et occupants de maisons dans la dite île de la Pothier; aussi pour faire évaluer les terrains et bâtisses du chemin de fer du Nord, en cette cité, à la prochaine séance du Conseil de Ville; de plus établir la valeur du loyer des appartements occupés par Mr. Lantier et autres dans le Château (bureaux du Gouvernement Fédéral) - Et le Comité rapporte progrès.

Le Conseil s'étant de nouveau formé en séance régulière Son Honneur le Maire au fauteuil, s'ajourne à lundi prochain, le trois de Septembre, à sept heures et demi du soir.



Maire.


Sec. G^o

Lundi, le 3 Septembre 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Lundi, le troisième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire, Sievré Dumoulin, Ecuier, Messieurs les Echevins Cooke,

- Deau,
- Carasse,
- Bunelle,
- Lajoie,
- Dumont,
- Godin,
- Gervais,
- Hould,
- Normand,
- Rynar,
- Trasdale,

Lecture des minutes de la dernière séance.

Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Godin.

Sur la requête de Messrs. F. G. Wotherspoon et autres soit reçue et lue

Adoptée.

Requête de Messrs. F. G. Wotherspoon et autres demandant qu'il en soit pas accordé une licence pour tenir un restaurant (saloon) au coin des rues Notre-Dame et Alexandre

Proposé par M. E. Gervais.

Secondé par M. E. Lajoie

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Proposé

1^{re} motion.

Requête de F. G. Wotherspoon et autres -

Met - entre à la page 496

Lundi, le 3 Septembre 1883.

2^e motion
principale.

Pour autoriser les
Comités du Feu et de
la Police à commen-
cer la construction
d'une station de Po-
lice et du Feu. —

Proposé par J. E. Normand,
Secondé par M. E. Gervais.

Qu'il soit résolu que les comités
du Feu et de la Police soient autorisés de
commencer la construction d'une station de
Police et de feu, et de dépenser à compte
de cette construction la somme de deux
mille francs votée par résolution à une
séance de ce Conseil en date du six
Août dernier; et que le site de la dite
station soit en arrière de l'Hotel - de -
ville.

3^e motion.

Amendement

Proposé par J. B. L. Hould,
Secondé par J. B. O. Dumont.

En amendement à la motion de J. E. Normand
secondé par M. E. Gervais, concernant la cons-
truction de la station de police, que cette
question ne soit pas prise en considération
maintenant, attendu que les finances de la
Corporation et le montant alloué pour la
construction de cette station ne permettent
pas de la construire maintenant et que
d'ailleurs d'autres endroits que celui pro-
posé seraient plus avantageux pour la
cité.

Perdue sur division de 7 contre 6, savoir :

Pour: Messrs. Dean, Dumont, Godin, Hould, Lajoie
et Teasdale - 6 -

Contre: Messrs. Brunelle, Cooke, Gervais, Normand,
Reynar, Vanasse et son Honneur le Maire 7.

Motion N. 2 adoptée.

La motion principale (N. 2) est ensuite mise aux voix,
et est emportée sur la division suivante, savoir :

Pour: Messrs. Brunelle, Cooke, Gervais, Normand, Reynar
et Vanasse - 6.

Contre: Messrs. Dean, Dumont, Godin, Hould, Lajoie et
Teasdale, 6 - Son Honneur le Maire vote alors pour
la

Lundi, le 3 Septembre 1883.

Rapport du Comité des
Finances.

la motion. 7-

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de la Police	471
" de l'Hôtel-de-Ville	490
" des Marchés	" 40
" de la Santé	" 75
" des Chemins	8095
Le Platon	3 " "
Ponts St. Maurice	3 " "
Frais Légaux	10410
Billets Payables	2000 " "
Intérêt & Commission	8977
Divers	67584
	296742

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président

"

P. B. Vanasse,

"

L. St. Brunelle,

"

J. Dean,

"

J. M. G. Godin.

4^e motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Lajoie,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

5^e motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Normand,

Examen des plaintes contre le rôle d'évaluation continue. Que, ce Conseil se forme en comité général pour continuer l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation révisé pour cette année -

Adoptée.

Son Honneur le Maire appelle M. l'échevin Hould à prési-

det

Lundi, le 3 Septembre 1883.

der le Comité général; et le dit comité procède à l'examen des plaintes qui n'avaient pas été entendues et jugées à la dernière assemblée du Conseil, et après avoir jugé quant à la plainte pour faire évaluer une propriété dans l'île de la Potherie, appartenant à Messrs. Geo. Baptist, son g^o, et pour fixer le loyer annuel des occupants de la dite propriété, il est ordonné que l'avocat de la Corporation devra faire rapport par écrit, lundi prochain, des droits que la Corporation peut avoir de taxes le pont du chemin de fer, sur le St. Maurice, ainsi que les lisses (rails), les dorments (sleepers), et le terrassement du dit chemin de fer. —

Et le comité rapporte progrès —

M. le Pro-Maire prend ensuite le fauteuil et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le dix du courant, à sept heures et demi du soir.

J. A. Vigor
Sec. G^o.

Wm. R. Brunelle
Maire.

Lundi, le 10 Sept: 1883.
Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le dixième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi; étaient présents:

Son Honneur le Maire, S^r S^r Dumoulin, Bourgeo,
Et Messieurs les Echevins G^o. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. Dean,

J. B. O. Dumont,

J. H. C. Godin,

J. B. L. Hould,

W. C. Lajoie,

E. Seaddale.

Lecture des minutes de la dernière assemblée,

Rapport

Lundi, le 10 Septembre 1883.

Rapport des Comités Per-
manents.

Rapport.

Les Comités Permanents ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont pris en considération la requête de Messrs. Charles Bourgeois et autres, qui leur avait été référée; laquelle requête demandait qu'il leur soit accordé le privilège exclusif, pendant dix années, de tenir les traverses, en été et en hiver, entre cette cité et la rive sud du fleuve St. Laurent, et aussi un bonus de \$1000, pour leur aider à tenir la traverse d'hiver, avec un bateau à vapeur de force et de capacité suffisantes pour les besoins de cette traverse.

Privilège exclusif de tra-
verse, pendant 10 ans,
accordé à M. Charles
Bourgeois et autres

Vos comités recommandent que le droit et privilège exclusif, pendant l'espace de dix ans, de tenir une traverse régulière entre la Cité des Trois-Rivières et la paroisse de Ste. Angèle de Laval, et une autre traverse régulière entre la dite cité et la paroisse de St. Grégoire, avec des bateaux à vapeur convenables, de force et de capacité suffisantes, et à la satisfaction de votre Conseil, soient accordés aux dits Charles Bourgeois et autres, aux conditions suivantes: -

1°. Les dites traverses devront être faites, tant en hiver qu'en été, avec des bateaux à vapeur comme susdit, ou avec des canots ou autres embarcations convenables, lorsqu'il y aura impossibilité évidente de tenir les dites traverses avec des bateaux à vapeur;

2°. Les heures de départ et d'arrivée des dits bateaux traversiers, et le tarif des prix de passage et de fret devant être fixés, changés et amendés par votre Conseil quand il le jugera désirable;

3°. Les dites dix années de droit et privilège exclusif de traverse, comme susdit, commenceront à courir le premier jour de Mai de l'année prochaine (1884).

4°. Un bateau à vapeur pour tenir la traverse d'hiver, entre cette cité et la paroisse de Ste. Angèle de Laval, devra être placé sur la dite traverse dans l'automne de l'année prochaine (1884), et d'ici là cette traverse sera faite avec des canots ou autres embarcations convenables;

5°. Les dits Charles Bourgeois et autres ne seront pas
tenus

Lundi, le 10 Septembre 1883.

tenus de tenir la traverse, en hiver, entre cette cité et la paroisse de St. Grégoire.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 10 Septembre 1883.

(Signé) Sévère Dumoulin, Président,
 " J. Dean,
 " E. Teasdale,
 " J. B. O. Dumont,
 " J. A. G. Godin,
 " R. S. Cooke,
 " G. Brunelle,
 " W. C. Lajoie.

1^{re} motion.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Brunelle.

Que le rapport des Comités Permanents de ce Conseil sur la requête de Messrs. Charles Bourgeois et autres soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de recommander le paiement des billets promissaires suivants:—

N ^o 685 fav. J. B. Pothier, à demande	\$4,000.00
N ^o 856 " F. Lottinville, " "	400.00
	<u>\$4,400.00</u>

Respectueusement soumis.

(Signé) R. S. Cooke, Président
 " J. A. G. Godin,
 " G. Brunelle,
 " J. Dean.

2^e motion.

Proposé par M. Dumont.

Secondé par M. Teasdale.

Que le rapport du Comité des Finances soit reçu et lu.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin,

Nomination de Frs. Durand, fils, et Jos. Gourmier comme constables spéciaux,

Attendu qu'il serait nécessaire de nommer des constables spéciaux pour maintenir la paix et le bon ordre à et près

Lundi, le 10 Septembre 1883.

près de la station du chemin de fer du Nord, en cette cité, qu'il soit résolu que, sous l'autorité de la première section du chapitre 61 des règlements de ce Conseil, concernant la Police, Frs. Durand, fils, et Joseph Fourmier, soient nommés constables ou hommes de police spéciaux, et qu'ils soient chargés d'agir comme tels à et près la station du susdit chemin de fer, sans salaires ou émoluments de ce Conseil.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Lajoie,
Seconde par M. Hould.

Que ce Conseil se forme en comité général pour continuer l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation révisé pour l'année courante.

Adoptée.

Comité général pour continuer l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation révisé.

A la demande de Son Honneur le Maire, M. l'échevin Hould préside le comité général, auquel le rapport suivant de N. L. Denoncourt, avocat de la Corporation est lu, savoir :

Rapport de N. L. De Noncourt, Esq. sur le pouvoir de la Corporation de prélever des taxes sur les propriétés du chemin de fer du Nord.

Rapport. Trois-Rivières, 8 Septembre 1883.
L'acte de la Législature de Québec, 38 Vict., chap. 76, sect. 101, donne au Conseil de ville de la cité des Trois-Rivières le pouvoir de prélever des taxes annuelles sur les propriétés immobilières de la dite, ainsi qu'il suit:
"N^o 1. Sur tous terrain ou bien fonds, lots, de cité ou portions de lots soit qu'il existe ou non des batisses sur ces terrains ou lots de cité, avec tous batiments et constructions dessus érigés, et de tel que évalué" etc. etc. etc. Ainsi le conseil n'a pas le droit d'imposer un terrain pour une certaine somme et les batisses dessus érigées pour une autre somme, mais bien le tout ensemble. Et les taxes doivent être imposées de la même manière sur tous les terrains qui y sont sujets. Ceci posé, je crois qu'il est facile de répondre aux questions que vous m'avez fait l'honneur de me faire soumettre.

1^{re} Question Le chemin des fer du Nord peut-il être taxé?
Je Réponds oui. La partie de ce chemin qui est dans les limites de la ville peut être taxé; c'est un terrain qui est sujet aux taxes comme tous les autres et je n'ai pu trouver de

Lundi, le 10 Septembre 1883.

de lois qui l'en exemptent.

Les auteurs anglais de droit sont unanimes à dire que les immeubles appartenant à des Compagnies de chemin de fer peuvent être taxés par la municipalité où ils se trouvent. Hilliard, *law of taxation*, à page 265 -
 No. 17 - dit: "An assessment of a parish tax may be made upon the property of a railroad within the limits of the parish" etc. etc. etc.

La seconde question est de savoir si on peut taxer séparément le pont du chemin de fer, les lisses (rails) les dormants (sleepers) et le terrassement du chemin?

Je crois que le tout ne forme qu'un immeuble; il faut des terrassements, des dormants et des lisses pour faire un chemin de fer; il faut aussi des ponts quand il y a des rivières trop de rivières; mais le tout ne forme qu'un chemin de fer avec une partie d'une plus grande valeur, savoir la partie du pont qui se trouve dans les limites de la ville les bâtisses doivent aussi être évaluées, mais ne doivent être imposées comme ne formant qu'un tout avec le chemin de fer. Néanmoins, je crois que le chemin de ceinture peut être évalué et taxé séparément. Le même auteur que j'ai cité plus haut dit à la page 275 No. 25.

"In the assessment of real estate, the assessors may regard the portion of the road lying in their townships as part of a completed road, with its appropriate terminus and ascertain the value of that portion. The elements of value are buildings and superstructures, embankments, ditches, bridges, culverts, cattle-guards, cuttings, also the cost of the real estate, and the productiveness of its use," etc. etc. etc.

Je vous humblement soumis

(Signé) N. L. DeMoncourt Avocat.
 Le Comité général ayant délibéré sur le rapport ci-dessus, a ensuite préparé le rapport ci-dessous, et le Conseil s'étant de nouveau formé en assemblée régulière,

Lundi, le 10 Septembre 1883.

Rapport du comité général
sur les plaintes contre le
Rôle d'Évaluation révisé
pour 1883.

lière, reçoit le rapport suivant, savoir:

Rapport au Conseil.

Le Conseil-de-ville, à ses séances régulières, du 27
Aout et des 3 et 10 Septembre 1883, s'est, sur motion,
formé en comité général pour entendre et juger sur les
plaintes qui avaient été filées entre les mains du Secrétaire-
re-Trésorier, contre le Rôle d'Évaluation, révisé pour
la présente année fiscale, et a adjué sur les dites plain-
tes ainsi qu'il suit:

Les plaintes de Messrs. Moïse Panneton, Jacques
Kault, Edmond Blais, (quand à son loyer dans
la maison des Héritiers Tranchemontagne) Ls.
Lenouvel, H. Meillette, Joseph Bernaquez père, et
Cl. C. Rocheleau, sont admises, et votre comité
recommande qu'il soit fait droit à ces plaintes.

La plainte de Mr. Edmond Blais est admi-
se quant à réduire son loyer dans la maison de M.
L. De Noncourt, Cor., à \$24 l'an, et elle est rejetée
quant à réduire à \$200 la partie de la susdite maison
occupée par le dit Edmond Blais.

Les plaintes de Messrs. Joseph Mongrain, Pierre
Grandmaison et Cl. B. Cressé sont renvoyées.

Sur la plainte de Mr. L. C. Sarasin, Assistant-
Secrétaire-Trésorier, votre comité a adjué, comme suit:
remplacer le nom de Moïse Guillet par celui de
F. C. Pleau comme locataire, folio 18 du rôle d'éva-
luation; charger un loyer de \$60 l'an à Mr. Pierre
Bessière, folio 21 du dit rôle; charger un loyer de
\$36 l'an à S. L. Lottinville, Cor., folio 33 du dit
rôle; évaluer à \$100 une propriété des Héritiers Frenan-
man, folio 44 du dit rôle; remplacer le nom de Joseph
Lacroix par celui de Moïse Labranche, comme propriétaire

folio 45 du dit rôle, évaluer à \$300 une propriété, apparta-
nant à Félix Lacombe, folio 53 du dit rôle; éva-
luer à \$1600 une propriété sur l'île de la Potherie,
dont l'évaluation a été omise au dit rôle folio 67;
charger

Lundi, le 10 Septembre 1883.

charger un loyer de \$30⁰⁰ l'an à chacun des occupants de la susdite propriété savoir: Gamphile Tremblay, Charles Bois, Auguste Boivin, Alexis Boivin et Joseph Tremblay, folio 67 du dit rôle: remplacer le nom de la "Trust and Loan Company of Lower Canada", par celui de Nicholas Mons, comme propriétaire au folio 74 du dit rôle: évaluer la propriété de Mr. Crizime Carignan, folio 82 du dit rôle, comme en 1882, charger un loyer de \$24 l'an à Ovide Boucher folio 92; un loyer de \$12 l'an à J. B. Tessier, folio 101; un loyer de \$12 l'an à Alphée Boivin fo 128, un loyer de \$15 l'an à Olivier Manseau, fo. 129; un loyer de \$15 l'an à V. Frs. Stephen, fo. 129; un loyer de \$30⁰⁰ à Pizard fo. 164; évaluer une propriété du Dr. J. C. Hébert, \$130, fo 113; évaluer une propriété de Jean Leroux, fo. 133, comme en 1882; évaluer comme en 1882 une propriété de M. Honan \$800 fo. 22; aussi une propriété de Norbert Germain, fo. 22, \$400 et une propriété de L. P. Guillet fo. 80, réduire l'évaluation d'une propriété de Pierre Bussière, fo. 140 de \$900 à \$400; évaluer à \$900 une propriété de J. B. Gailloux, fo. 140; remplacer le nom du Dr. M. C. Gervais, par celui de Honoré L. Heuren, comme propriétaire d'un terrain entré au folio 111 du dit rôle; remplacer le nom de Cyriaque Lymburner par celui de Médard Lemieux, comme propriétaire d'un terrain entré au folio 62 du dit rôle; les propriétés entrées au dit rôle au nom de A. F. A Knight, à être entrées au nom de la succession Benson, Bennett & Co.; l'entrée faite au folio 147 du dit rôle, au nom de Narcisse Lacourse, devrait l'être à celui de Narcisse Lacombe; évaluer le loyer de Mr. A. A. Lantier, fo. 53, à \$160; charger à Mr. Gideon Desilets, la propriété entrée au nom de M. C. Carignan, au folio 73; entrer le nom de Antoine Mayrand, aux lieu de celui du Dr. Lesage, comme propriétaire de deux terrains, folio 127 et 134 du dit rôle:

remplacer

Lundi, le 10 Septembre 1883.

remplacer le nom de J. C. H. Craig par celui de J. B. Renaud, comme propriétaire d'un terrain, entre au folio 164 du dit rôle; charger à la Compagnie du chemin de fer du Nord pour ses propriétés dans les limites de cette cité, savoir six milles de chemin, comprenant la ligne principale et la ligne du chemin de fer de ceinture (Loop Line) et les travaux sur ces deux lignes, plus la partie du pont du dit chemin de fer sur la rivière St. Maurice, qui se trouve dans les limites de la cité, le dépôt pour les passagers, le dépôt pour le fret, le dépôt pour le bagage, la maison pour l'huile, en briques, la bâtisse pour abriter et tourner les engins, le hangar à bois, le grand réservoir, le petit réservoir, ces bâtisses situés à ou près la station du dit chemin de fer, plus le hangar de section à la traversée de la rue Le Jeune, — une évaluation totale de quatre cent mille piastres.

Respectueusement soumis
(Signé) J. B. L. Gould
Président
" J. B. O. Dumont
" N. E. Lajoie
" E. Teasdale
" J. H. C. Godin
" J. Dean
" Ls. Brunelle
" R. S. Cooke.

Proposé par J. B. O. Dumont
Secondé par E. Teasdale.


Que le rapport du comité général de ce Conseil soit adopté, et que le rôle d'évaluation de 1882, révisé pour l'année courante, avec les corrections et additions recommandées par le susdit rapport, soit déclaré clos et homologué.

Adoptée

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demi du soir.

J. P. Prignon Sec. Lrs.


Maire

5^e motion.
Rôle d'Evaluation révisé pour 1883, déclaré clos et homologué.

Vendredi, le 14 Septembre 1883.

Réquisition à Son
Honneur le Maire.

Trois-Rivières, 14 Septembre 1883.

Mr. le Maire,

Les Citoyens qui ont préparé une requête contre la construction d'une station centrale de police et de pompiers en arrière et auprès de l'Hotel-de-Ville et contre l'augmentation de taxes dans la cité des Trois-Rivières, vous prient de vouloir bien convoquer une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, pour ce soir, pour présentation et réception de la dite requête; les citoyens étant informés que le comité du feu et de police doivent eux-mêmes s'assembler ce soir pour avis et à donner le contrat de la construction de la dite station.

Je demeure,

Très respectueusement,

M: le Maire,

Vote très obt. serviteur.

(Signé)

L. M. A. Genest.

S. Dumoulin, Eco., Maire.

Trois-Rivières.

Convocation d'une as-
semblée spéciale du
Conseil-de-Ville.

Mr. Frigon est prié de convoquer une assemblée spé-
ciale pour ce soir.

14 Septembre 1883.

(Signé)

Sévère Dumoulin,

Maire.

Siéance spéciale du Con-
seil-de-Ville.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville de la dite cité, sur avis de convocation de Son Honneur le Maire, vendredi, le quatorzième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Eco.,
Et Messieurs les Echevins Brunelle, Cooke, Dean,
Dumont, Gervais, Godin, Lajoie, Normand, Reynar, Teas-
dale et Vanasse.

Proposé

Vendredi, le 14 Septembre 1883.

1^{re} motion.

Proposé par M. Beau,
Secondé par M. Godin.

Que la requête de Messrs. H. G. Wotherspoon et autres soit
reçue et lue.

Adoptée.

Requête de H. G. Wotherspoon
et autres.

^ trois
+

Requête de Messrs. H. G. Wotherspoon et autres demandant qu'
une nouvelle station de police et du feu ne soit pas construite
cette année, dans le cas qu'elle ne soit pas placée en arrière de
l'Hôtel de Ville, et que les taxes ne soient pas élevées.

2^e motion

Proposé par M. Dumont,
Secondé par M. Godin.

Que M. Boudreault soit autorisé à adresser le Conseil à l'ap-
pui de la requête de Messrs. H. G. Wotherspoon et autres.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par M. Reynat,
Secondé par M. Brunelle.

Que la requête de H. G. Wotherspoon et autres sur la question
de bâtir une station de Police et du Feu soit référée au
comité général.

Adoptée.

Clôture.

La séance est ensuite levée.

H. Migon

Sec. G^{ral}.

Maire.

Maire.

Convocation d'une
assemblée spéciale
du Conseil-de-Ville.

Trois-Rivières, 19 Septembre 1883.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières. —

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-
Ville, ce soir, à 7^h heures, pour préparer les réponses à être faites
aux interrogatoires sur faits et articles soumis à la deman-
deresse par le défendeur, dans une cause de la Corporation
contre M. Martel, père.

Sévère Dumoulin,

Maire.

Mercrèdi, le 19 Septembre 1883.

Pas de quorum.

Avenant huit heures du soir, mercredi, le dix-neuvième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire et les échevins Brunelle, Cooke et Beasdale, ne formant pas le quorum, l'assemblée spéciale qui avait été convoquée par Son Honneur le Maire, n'a pu avoir lieu.

L. G. Migon
Sec. G. L. S.

Lundi, le 24 Sept. 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-quatrième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Cuyver,

Messieurs les Echevins Louis Brunelle,

R. S. Cooke,

J. B. O. Dumont,

M. E. Gervais,

J. H. C. Godin,

N. E. Lajoie,

J. E. Normand,

Joseph Reynat,

E. Beasdale,

P. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin,

Que les requêtes de Messrs. M. Chevalier et C. D. Hébert soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de M. M. Chevalier.

Requête de M. M. Chevalier informant le Conseil qu'il a pris communication d'une résolution du Conseil, passée le 16 Mars dernier, offrant un bonus de \$10,000 et certains autres avantages à toute personne ou compagnie qui établirait

Lundi, le 24 Septembre 1883.

blirait en cette cité une manufacture de quelque sorte que ce soit, qui emploierait continuellement, pendant dix ans, une moyenne de pas moins de cent ouvriers; qu'il accepte la susdite offre et qu'il est prêt à établir une manufacture de chaussures, aux conditions de la susdite offre, au plus tôt que le règlement nécessaire pour mettre à effet la susdite résolution aura été adopté.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. C. D. Né-berk.

Requête de Mr. C. D. Néberk, Président de la Société St. Cecile, demandant l'usage gratuit de la salle publique de l'Hôtel de Ville pour deux soirées dramatiques et musicales au profit des incendiés de St. Grégoire.

Lettre de Mr. Ch. Godin.

Requête accordée pourvu que les dépenses soient payées.
Lettre de Mr. Philippe Godin, donnant sa résignation de la charge d'aide pompier.

Résignation acceptée.

2^e motion.

Proposé par M. Gervais,
Secondé par M. Vanasse.

Que Adélaïde Limoges soit nommé aide-pompier en remplacement de Philippe Godin dont la démission est acceptée.
Adoptée.

Rapport des Comités de Police et du Feu.

Pour achat de terrain de Lho^s L. Désaulniers.

Rapport.

Les Comités de Police et du Feu auxquels avait été confiée la construction d'une station ont l'honneur de recommander à ce Conseil que le terrain dont peut disposer L. J. Désaulniers, Ecr., en arrière de l'Hôtel de Ville soit acquis au prix de vingt centins du pied carré pour au moins la quantité de six mille pieds à être pris comme suit: d'abord toute la partie du terrain comprise entre une ligne droite à être tirée de l'extérieur de son perron de bureau à aller à la rue Champlain, et la balancer sur la dite rue Champlain; avec faculté aux dits comités de prendre une étendue un peu plus grande de ce terrain, au même prix, si la chose était jugée par eux nécessaire; et que pour honneur le Maire soit autorisé à passer et signer un acte d'achat de la dite quantité de six mille pieds de terrain au dit prix, formant la somme de douze cents piastres, avec le dit L. J. Désaulniers.

Lundi, le 24 Septembre 1883.

niers. Respectueusement soumis.
Trois-Rivières, 24 Septembre 1883.

(Signé)

P. B. Vanasse, prest. Police

"

Y. E. Normand,

"

L. Brunelle,

"

Joseph Reynar,

"

R. S. Cooke,

"

M. E. Gervais.

3^e motion.
Principale.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Gervais,

Que le rapport des comités de police et du feu soit adopté.

4^e motion.

Proposé par M. Dumont,

Amendement

Secondé par M. Godin.

en amendement,

Que le rapport des Comités de Police et du Feu ne soit pas adopté avant que les Comités Permanents aient fait rapport sur la requête de Messrs. H. G. Wotherspoon et autres, qui a été référée aux dits Comités Permanents.

L'amendement est perdu sur division de 4 pour et 6 contre,

ont voté pour:

Contre:

M. Dumont,

M. Brunelle,

Godin,

Cooke,

Lajoie,

Gervais,

Heasdale, 4. -

Normand,

Reynar,

Vanasse. 6 -

Motion N^o 3 adoptée.

La motion principale (N^o 3) est alors mise aux voix et est adoptée. - 6 pour et 4 contre, savoir:

Pour:-

Contre:-

M. Brunelle,

M. Dumont,

Cooke,

Godin,

Gervais,

Lajoie,

Normand,

Heasdale. 4 -

Reynar.

Vanasse. 6 -

Rapport du Surintendant du Feu, concernant

Rapport.

Ayant reçu instruction des Comités Permanents du Conseil de

de

Lundi, le 24 Septembre 1883.

nant la manufacture d'allumettes de J. Blouin.

de visiter les bâtisses dans lesquelles Mr. J. Blouin doit manifacter des allumettes, j'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai visité les lieux. La maison sur la rue Hertel, où est placé la machine à vapeur pour scier le bois de ces allumettes est en bois, à un étage. L'engin est enmurailé dans une bonne maçonnerie en brique. Cette maison est à une distance d'environ 20 pieds de la plus proche maison. L'abri où les allumettes reçoivent le phosphore et le soufre est à une distance d'environ 80 pieds des bâtisses les plus voisines. C'est une construction en bois léger, d'environ 20x12 pieds, et qui pourrait être abattue et démolie avec la plus grande facilité et très promptement en cas de danger. Sur la rue Hertel, vis-à-vis l'entrée de cour de ce terrain, il y a une bonne fontaine distante d'environ 130 pieds de cet abri ou shed -

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Chef de la Brigade du Feu.

5^e motion.

Proposé par M. Reynar,

Secondé par M. Brunelle.

Que Mr. J. Blouin soit autorisé à faire usage d'un engin à vapeur dans la maison N^o 38, rue Hertel, pour la manufacture d'allumettes qu'il établit en arrière de la dite maison, à condition qu'il pose un grillage sur la cheminée de la bouilloire de l'engin.

Adoptée.

6^e motion.

Achat de terrain de

Mr. Joseph Reynar pour élargir la rue St. Francis Xavier.

Proposé par M. Normand,
Secondé par M. Brunelle.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer un acte avec Mr. Joseph Reynar pour l'achat d'une lisière de terrain de neuf pieds de largeur, sur toute la profondeur de sa propriété, près du Boulevard, pour l'élargissement de la rue St. Francis Xavier, pour le prix de cent cinquante piastres.

Adoptée sur division, 10 ont voté pour et 3 contre, savoir: -

Pour: M. Brunelle, Cooke, Dumont, Gervais, Normand & Vanasse, 6 -
Contre: M. Godin, Lajoie et Teasdale, 3. -

Proposé

Lundi, le 24 Septembre 1883.

4^e motion.
Réponses à des inter-
rogatoires in re la
Caus. M. Martel.

Proposé par M^r. Dumont,
Secondé par M^r. Teasdale.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, soit autorisé à
comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette cité,
en la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières, et à
répondre aux interrogatoires sur faits et articles soumis à la de-
manderesse par le défendeur, dans une cause, No. 453, dans
laquelle la dite Corporation est demanderesse et Wldoric Mar-
tel, Ecuyer, est défendeur, lesquelles réponses sont ci-jointes.

Adoptée.

Réponses aux interrogatoires sur faits et articles soumis à la
demanderesse par le défendeur.

A l'interrogatoire 1^o. Réponse. En 1871, par l'enregistrement le 28 Aout
1871, de l'acte de vente du 14 Aout 1871, par la
déclaration du défendeur et par les entrées faites
en 1871, aux livres de comptes de la Corporation,
demanderesse

A l'interrogatoire 2^o. Réponse. Non.

A l'interrogatoire 3^o. Réponse. Non.

A l'interrogatoire 3^o (bis). Réponse. Oui.

A l'interrogatoire 5^o. Réponse. Les entrées faites en 1871 et 1872
sont annexées aux présentes réponses. Mé-
moire A. -

A l'interrogatoire 6^o. Réponse. Oui.

A l'interrogatoire 7^o. Réponse. Oui.

A l'interrogatoire 8^o. Réponse. - Les taxes sur ces terrains
sont chargées en 1872, à M^r. Martel,
père; en 1873 et 1874, à M^r. Martel,
père, et M^r. Martel, fils; en 1875 et
1876, à M^r. Martel, père, et M^r.
Martel, fils et P. N. Martel; en
1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, à
M^r. Martel, père, M^r. Martel
fils, P. N. Martel et Philippo Martel.

A l'interrogatoire 9^o. Réponse. Par le défendeur et ses
fils, tel qu'il est établi par le mémoire B

ci-

Lundi, le 24 Septembre 1883.

ci-anneté -

A l'interrogatoire 10^e. Réponse. Non.

A l'interrogatoire 11^e. Réponse. - Non.

A l'interrogatoire 12^e. Réponse. - Non. on s'est adressé au défendeur et aussi à ses fils, mais ni les uns ni les autres ne payaient jusqu'en 1880, excepté de Petits à comptes en 1876, formant en tout #77; ainsi qu'il appert à l'état marqué B. dont #30⁰⁰ payées par Philippe Martel et #47⁰⁰ par Marie Martel, fils.

A l'interrogatoire 13^e. Réponse. - Non.

A l'interrogatoire 14^e. Réponse. - Oui; parce qu'ils étaient les détenteurs de partie de propriétés affectées au paiement des dits intérêts - et ce, à la demande du défendeur.

A l'interrogatoire 15^e. Réponse. - Non.

A l'interrogatoire 16^e. Réponse. - Il est fait mention dans nos livres que le ou vers le 28 juin 1876, un mandat de saisie fut émané contre Mld. Martel, fils, pour, entre autres debts, le paiement de deux années d'arriérés des dits intérêts. Ce mandat fut remis à M. Dinichand, huissier, qui le remit ensuite à O. Mongrain, huissier, qui ne l'exécuta pas. Copie de l'entree faite dans le registre des mandats remis, est ci-anneté, voir minoie C.

A l'interrogatoire 17^e. Réponse. - Non.

A l'interrogatoire 18^e. Réponse. - Parce qu'ils étaient

les

Lund, le 24 Septembre 1883.

les détenteurs des biens affectés à l'hypothèque en faveur de la Corporation.

À l'interrogatoire 19^e. Réponse. - Non.

À l'interrogatoire 20^e. Réponse. - Non.

À l'interrogatoire 21^e. Réponse. - Oui.

À l'interrogatoire 22^e. Réponse. - Oui.

À l'interrogatoire 23^e. Réponse. - Le registre des actes et délibérations du Conseil ne contient pas d'entrée autorisant le Secrétaire-Trésorier à produire cette réclamation.

À l'interrogatoire 24^e. Réponse. - Parce que M. Louis Martel, fils, était le détenteur de partie des propriétés hypothéquées pour la dette du défendeur, et pour être payé de la dette du défendeur.

À l'interrogatoire 25^e. Réponse. - Le rapport produit par le défendeur parle par lui-même. - Exh. N^o 5 du défendeur.

À l'interrogatoire 26^e. Réponse. - Il n'est pas question dans le susdit rapport de l'obligation consentie par C. B. de Riverville.

À l'interrogatoire 27^e. Réponse. - Oui.

À l'interrogatoire 28^e. Réponse. - On ne trouve rien dans les registres de la Corporation à ce sujet.

À l'interrogatoire 29^e. Réponse. - Non. Le défendeur aux termes de son acte d'achat du Riv. F. L. Paillargeon, du 14 Aout 1871, était tenu de voir à ce que l'hypothèque garantissant la somme due à la Corporation ne fut pas perdue ou en danger de l'être.

Lundi, le 24 Septembre 1883.

A l'interrogatoire 30^e. Réponse. - Non.

A l'interrogatoire 31^e. Réponse. - Non.

A l'interrogatoire 32^e. Réponse. - Non, l'un des fils du défendeur est venu payer la somme de \$734²⁵ à l'acquit des représentants de feu C. D. de Nierville, ainsi qu'il appert à l'exhibé N^o 4 du défendeur.

A l'interrogatoire 33^e. Réponse. - Oui, pour les raisons mentionnées aux protets exhibés Nos 6, 7 et 8 du défendeur. ayant antérieurement accepté le défendeur comme son débiteur, la Corporation ne voulait pas préjudicier à ses droits en reconnaissant d'autres personnes comme ses débiteurs.

A l'interrogatoire 34^e. Réponse. - Pour les raisons mentionnées aux exhibés Nos 6, 7 et 8 du défendeur, et aussi pour la raison donnée en la réponse à l'interrogation No. 33. -

A l'interrogatoire 35^e. Réponse. - Non. - Avant le 30 Novembre 1882, cinq débiteurs pour arrirages d'intérêts sur les obligations consenties par les incendies de 1856, devaient de faibles montants comparés à ceux dus par le défendeur.

A l'interrogatoire 36^e. Réponse. - A part de l'intérêt qui pouvait être dû après le 30 Novembre 1882, et lors de l'institution de l'action en cette cause, les arrirages alors dus pour intérêt sur les obligations des incendies de 1856, étaient de trois cent

trente

Lundi, le 24 Septembre 1883.

trente piastres dûes par cinq débiteurs.

À l'interrogatoire 37^e. Réponse. - Copie de la résolution demandée est ci-annexée. Cette action a été prise parce que le défendeur refuse de remplir son obligation envers la Corporation demanderesse.

À l'interrogatoire 38^e. Réponse. - Oui, vers l'année 1869.

À l'interrogatoire 39^e. Réponse. - Non.

À l'interrogatoire 40^e. Réponse. - Les argents empruntés du Gouvernement, par la Corporation, pour venir en aide aux incendies de 1856, sont encore dûs. Charles Boucher de Niverville n'a jamais été un incendie de 1856.

À l'interrogatoire 41^e. Réponse. - Oui.

À l'interrogatoire 42^e. Réponse. - Non.

À l'interrogatoire 43^e. Réponse. - Oui, pour les incendies de 1856.

À l'interrogatoire 44^e. Réponse. - Pour différentes raisons exposées dans les notes et mémoires qui ont été remises au Commissaire chargé du règlement de la dette contre la Corporation défenderesse, pour emprunts faits sur le Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal du Bas-Canada, afin de venir en aide aux Incendies de 1856, la dite Corporation a demandé que la dite dette soit réduite à la somme de trente mille piastres, au lieu de soixante mille piastres. Le 30 Juillet 1883, par une résolution du Conseil de Ville des Trois-Rivières, un comité de tout le conseil est chargé de

Lundi, le 24 Septembre 1883.

de préparer les notes et documents se rapportant aux emprunts faits par la dite Corporation sur le Fonds Consolidés d'Emprunt Municipal du Bas-Canada, et nécessaires pour la prochaine entrevue entre le dit Conseil et le Commissaire chargé du règlement de ces emprunts. Il n'a pas été passé d'autre résolution par le dit Conseil.

A l'interrogatoire 15^e. Réponse. Copie de la seule résolution passée par le Conseil de Ville des Trois-Rivières est ci-annexée. -

Proposé par P. E. Normand.

Secondé par Joseph Reynat.

Attendu qu'afin d'assurer le libre cours de l'eau dans le ruisseau S^t. Madeleine, et de faciliter l'entretien en bon état du dit ruisseau, il est nécessaire de boiser et autrement réparer et mettre en bon état ce cours d'eau, il soit résolu: que, sous l'autorité du chapitre 69 des règlements de ce Conseil, passé le onzième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-dix-huit, et intitulé: "Règlement concernant le ruisseau S^t. Madeleine", le Comité des Chemins soit spécialement autorisé d'ordonner que la partie du dit ruisseau qui est au sud-est de la rue des Commissaires, soit boisée ou autrement réparée par les personnes tenues à l'entretien et à la réparation du dit ruisseau S^t. Madeleine, en la manière qui sera établie par le dit Comité des Chemins ou par l'Inspecteur des Chemins de cette cité, dans un délai de huit jours de la date de l'avis à être donné aux termes de la

8^e motion
Pour boiser et réparer
le ruisseau S^t. Ma-
deleine

Lundi, le 24 Septembre 1883.

la troisième section du susdit chapitre 69 des règlements de ce Conseil; et si, à l'expiration du dit délai de huit jours, les susdits travaux pour boiser et réparer le dit ruisseau n'ont pas été commencés, alors le dit Inspecteur des Chemins devra faire faire les dits travaux en diligence, et en transmettre le compte des dépenses au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, pour être chargés contre les propriétaires, possesseurs ou occupants des terrains traversés par ou attenants à la susdite partie du dit ruisseau, conformément aux dispositions de la quatrième section du susdit chapitre 69 des règlements de ce Conseil.

Que le dit Inspecteur des Chemins reçoive aussi instruction de faire creuser de suite le fossé sur le côté sud-ouest de la rue St. George.

Adopté.

9^e motion
Vente d'un emplacement aux Commissaires d'École.

Proposé par R. S. Cooke,

Secondé par J. N. C. Godin,

Que l'emplacement N^o 319 du cadastre d'enregistrement, au coin des rues St. Roch et Royale, soit vendu aux Commissaires d'École pour la Cité des Trois-Rivières, au prix de seize piastres et soixante-et-sept centins; laquelle somme restera entre les mains des dits Commissaires d'École à titre de constitution de rente annuelle de une piastre payable le 1^{er} de Mai de chaque année.

Adoptée.

10^e motion
Achat de terrain pour une rue entre les rues St. George et St. Roch

Proposé par R. S. Cooke,

Secondé par J. N. C. Godin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer des actes d'achat du terrain nécessaire à l'ouverture de la rue projetée entre les rues St. George et St. Roch avec les propriétaires d'iceux pour une somme totale de trois cent-vingt-cinq piastres, ou

que

Lundi, le 24 Septembre 1883.

que le surplus du terrain peut être vendu pour combler la différence de \$25 avec le vote antérieur du Conseil pour la somme de trois cents piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le premier d'Octobre, à sept heures et demi du soir.

H. Rigou

Sec. Gres.

Maire

Lundi, le 1^{er} Oct. 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le premier jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Euyet,

Et Messieurs les Echevins Louis Brunelle,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. B. O. Dumont,

M. E. Gervais,

J. M. G. Godin,

N. E. Lajoie,

Joseph Reynard,

E. Teasdale.

Lecture est faite des minutes de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Lajoie.

Que la requête du Rév. J. A. Jenkins et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête du Rév. J. A. Jenkins et autres.

Requête du Rév. J. A. Jenkins et autres, Commissaires de l'Eglise St. James, représentant qu'il ne peuvent céder à moins de 25 centins le pied carré, la lisière de terrain à prendre

Lundi, le 1^{er} Octobre 1883

prendre sur la propriété de la dite Eglise St. James et nécessaires pour l'élargissement de la rue St. François-Avriet.

Référéé aux Comités Permanents.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les païe-listes suivantes:—

Département de l' Aqueduc	316 18
" de la Police	245 98
" du Feu	45 10
" des Marchés	47 13
" de l' Hôtel-de-Ville	570 60
" de la Commune	40 68
" de l' Eclairage	15 15
" des Chemins	175 75
Carré Champlain	57 55
Ponts St. Maurice	106 80
Billets Payables	650 ..
Intérêt & Commission	864 97
Frais Légaux	11 ..
Papeterie & Impressions	2 40
Licence remboursée	3 ..
Divers	679 22
Salaires	421 99
	\$ 4.247 50

Respectueusement soumise.

(Signé)

R. S. Cooke,
J. St. C. Godin,
J. Déan,
L. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Gervais.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Lundi, le 1^{er} Octobre 1883.

3^e motion.

Proposé par M. Lajoie,
Secundé par M. Gervais,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 87, Règlement
"pour amender le règlement concernant les Cotisations
"et Taxes, et ses divers amendements," soit lu, passé et
adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre LXXXVII.

Règlement amendant
le règlement des Cotisa-
tions et Taxes.

Règlement pour amender le règlement concernant les Cotisations
et Taxes, et ses divers amendements.

Attendu qu'il est nécessaire d'augmenter les taux des taxes et
des cotisations imposées par le chapitre cinq des règlements de
ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent
soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant les Cotisa-
tions et Taxes", et ses divers amendements ci-après cités, afin de
payer l'intérêt de la dette contractée pour le chemin de fer du
Nord, et de créer un fonds d'amortissement pour l'extinction
de la dite dette, et afin de prélever les fonds nécessaires pour ren-
contrer certaines dépenses encourues et à encourir, le susdit
chapitre cinq des règlements de ce Conseil, et ses divers ameu-
dements, sont par le présent amendés, et nous, le dit Conseil
de la Cité des Trois-Rivières, ordonnons et statuons comme suit,
savoir:

Sec. 1- Les mots "quarante centins" qui se trouvent dans la
première section du chapitre quatre-vingt-un des règlements
de ce Conseil, passé le 7 Août 1882, et par le présent amendé,
sont biffés et seront, à l'avenir remplacés par les mots "cinquante
"centins."

Sec. 2- La taxe ou cotisation annuelle de vingt-cinq centins
pour chaque cent piastres de la valeur réelle des biens-fonds
occupés ou exploités pour les fins de l'agriculture, du pâturage
des animaux ou comme terres à bois et non défrichés, ainsi
que des immeubles situés dans les îles du St. Maurice, imposée
par la première section du chapitre quarante des règlements
de ce Conseil, passé le 6 Septembre 1875, et par le présent
amendé.

Lundi, le 1^{er} Octobre 1883.

amendé, sera à l'avenir de trente centins.

Sec. 3- La taxe ou cotisation imposée sur tout regrattier, en vertu de la troisième section du susdit chapitre quarante des règlements de ce Conseil par le présent amendé, sera, à l'avenir, de cinq piastres au lieu de trois piastres.

Sec. 4- Les mots "dix-piastres" qui se trouvent dans la deuxième section du chapitre quatre-vingt-six des règlements de ce Conseil, passé le 5 Mars 1883, et, par le présent amendé, sont biffés et seront à l'avenir, remplacés par les mots "vingt piastres" et les mots "trois piastres," dans la susdite deuxième section sont aussi biffés et remplacés par les mots "cinq piastres."

Sec. 5- La sixième section du susdit chapitre quarante des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, est amendée ainsi qu'il suit, savoir: toute cette partie de la dite section commençant par les mots "la taxe ou cotisations annuelle," est rappelée et annulée; et elle est remplacée par ce qui suit, savoir: La taxe ou cotisation annuelle payable par toute personne, société, compagnie ou corporation, ci-après mentionnée sera, à l'avenir, comme suit, savoir: par toute banque incorporée, ayant un bureau d'affaires dans la dite cité, son gérant ou son agent, cent cinquante piastres; par tout marchand à commission, cinquante piastres; par tout marchand de bois (bois carré, bois rond, ou bois de construction) soixante piastres; par toute compagnie de télégraphe ayant un bureau en cette cité et transmettant des nouvelles, avis ou messages à ou de cette cité, au moyen de télégraphe, ou son agent, cent cinquante piastres; par tout courtier, prêteur ou changeur d'argent faisant le commerce de: banque (recevant des dépôts, prêtant ou empruntant pour d'autres ou avec les fonds d'autres personnes, émettant des lettres de change ou des mandats sur d'autres banques ou banquiers) cinquante piastres; par tout courtier prêteur et changeur d'argent ne faisant pas le commerce de banque, trente piastres; par toute compagnie d'assurance contre le feu seulement, ou son agent, soixante-et-quinze piastres, pour toute compagnie d'assurance sur la vie, sur la fidélité ou contre les accidents, risques ou dangers quelconques, autres que les accidents

Lundi, le 1^{er} Octobre 1883

accidents du feu, ou son agent, trente piastres; par toute compagnie de courriers, dite compagnie d'express, pour le transport de marchandises, colis ou valeurs quelconques, à ou de cette cité, ayant un bureau d'affaires dans la dite cité, ou son agent, dix piastres; par la Compagnie du Chemin de fer du Nord pour son bureau d'affaires en cette cité, ou son agent, deux cents piastres; par la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, ou son agent, cent cinquante piastres; par toute autre compagnie ou propriétaire de bateau-à-vapeur, tenant une ligne régulière de navigation entre cette cité et aucune autre ville ou localité, autre que les lignes des traversiers entre la dite cité et les paroisses de St.-Angèle de Laval et St.-Yves, ou son agent, cinquante piastres; par tout propriétaire ou occupant d'un bureau en cette cité, pour la vente de billets de passage sur les chemins de fer et les bateau-à-vapeur, cinq piastres; par toute compagnie de gaz son gerant ou son agent trente piastres.

Sec. 6 - La taxe ou cotisation annuelle imposée par la quatrième section du susdit chapitre quarante par le présent amendé, et payable par toute personne vendant des articles ou effets de commerce à l'encan, lorsque ~~la~~ vente à l'encan est faite par un encanteur résidant en la dite cité, et payant taxe comme tel à la dite Corporation, sera, à l'avenir de cinquante piastres au lieu de vingt-cinq piastres.

Sec. 7 - La taxe ou cotisation imposée par la vingt-unième section du susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, et payable par tout propriétaire, possesseur ou gardien de toute et chaque table de billard, table de miséricorde ou de trou-madame de bagatelle ou toutes autres tables de jeu avec des billes, de tout et chaque jeu de boules ou jeu de quilles et de tout autre jeu d'amusement, maintenant établi, ou qui sera ci-après établi ou tenu dans toute maison d'entretien public, maison de pension, ou autre lieu de rendez-vous, entretien ou amusement, sera à l'avenir, de vingt-cinq piastres au lieu

des

Lundi, le 1^{er} Octobre 1883.

de quinze piastres.

Sec. 8. — La taxe ou cotisation imposée par la vingt-deuxième section du susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, et payable par toute personne ou compagnie de personnes connues sous le nom d'acteurs équestres, compagnies de cirque, qui exécuteront ou offriront aucun cirque ou exhibition équestre en cette cité, sera à l'avenir, de cent piastres au lieu de cinquante piastres pour chaque jour que telle personne ou compagnie de personnes exhibera ou jouera comme susdit, en cette dite cité.

Sec. 9. — La taxe ou cotisation annuelle imposée par la vingt-quatrième section du susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé et payable par le propriétaire, possesseur ou conducteur de chaque bateau-à-vapeur traversier ou autre bateau-à-vapeur traversant pour gain à la dite cité des personnes d'aucune partie des paroisses de St-Léonard, St-Miguel de Laval ou de Bécancour ou de tout quelconque tenant à la rive des dites paroisses, sera, à l'avenir, de vingt-cinq piastres au lieu de dix piastres; et la taxe de cinq piastres imposée par la dite section vingt-quatre, par le présent amendé et payable par le ou les propriétaires, possesseurs ou conducteurs de toute et chaque ligne de traverse, entre la cité des Trois-Rivières et les susdites paroisses ou autre endroit dans les environs de la dite cité, sera, à l'avenir, de dix piastres.

Sec. 10. — Il sera payé au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil une taxe ou cotisation annuelle de huit piastres par tout arumeur et par tout mesureur de bois (cutter), exerçant une des susdites occupations et demeurant en cette cité mentionné ou non mentionné au rôle d'Évaluation de la dite cité.

Sec. 11. — Toutes les autres dispositions du susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, ou de ses divers amendements ci-dessus cités, par le présent amendés, qui n'ont pas été modifiés, rappelés ou amendés par ce présent règlement, sont et continueront à être en force de même que

Lundi, le 1^{er} Octobre 1883.

que si les dits règlements n'eussent pas été par le présent amendés.

Sec. 12 - Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

4^e motion

Proposé par Mr. Dumont.

Secondé par Mr. Gervais.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 88, règlement pour amender les règlements concernant les Marchés Publics," soit maintenant lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre LXXXVIII

Règlement pour amender les règlements concernant les Marchés Publics.

Règlement concernant les Marchés amendé.

Attendu qu'il est nécessaire d'amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-onze, intitulé:-

"Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Grandes, Legumes, etc.", ainsi que ses divers amendements ci-après cités, il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:-

Sec. 1 - La première section du susdit chapitre onze des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, est amendée ajoutant après les mots "marchés ou quai" qui se trouvent à la fin du dernier paragraphe de la dite première section, les mots suivants, savoir: "excepté en hiver, que le dit poisson pourra alors être vendu "sur le marché" aux "degrés".

Sec. 2 - La soixante-quatrième section du susdit chapitre onze des règlements de ce Conseil est amendée en retranchant tous les mots qui les mots "qui y sera" dans la dite section, lesquels sont remplacés par les mots suivants, savoir: "dénommée ou aux membres de sa famille, ses employés ou ses serviteurs se servant des dites licences pour le compte ou le "profit exclusif de la dite personne".

suivent

HB

Sec.

Lundi, le 1^{er} Octobre 1883

Sec. 3 - Le soixante-neuvième section du susdit chapitre onze des règlements de ce Conseil est amendée en remplaçant les mots "une piastre" à la fin de la dite section, par les mots "cinq piastres".

Sec. 4 - Toutes les autres dispositions du susdit chapitre onze des règlements ou de ses amendements maintenant en force, qui ne sont pas affectées par le présent règlement, continueront à être en force de même que si le présent règlement n'eut pas été fait.

Sec. 5 - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

5^e motion

Proposé par Mr Joseph Reynar
 Secondé par Mr Louis Edumelle
 Que le règlement intitulé: "Chapitre 89, Règlement pour amender le règlement concernant les Traversiers", soit lu, passé et adopté. -

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre LXXXIX

Règlement pour amender le règlement concernant les Traversiers. -

Sec. 1 - La quatrième section du chapitre dix-neuf des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de Janvier mil huit cent-soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Traversiers", est par le présent amendée en ajoutant à la fin de la dite section les mots suivants savoir: - "tel qu'amendé par la neuvième section du chapitre quatre-vingt-sept" des dits règlements.

Sec. 2 - Toutes les autres dispositions du susdit chapitre dix-neuf des règlements de ce Conseil, par le présent amendée, continueront à être en force de même que si le dit règlement n'eut pas été fait. -

Sec. 3 - Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

6^e motion

Proposé par Mr C. Trasdale
 Secondé par Mr. W. E. Lajoie

que

Lundi, le 1^{er} Octobre, 1893.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 90, Règlement pour amender le chapitre cinquante-sept des règlements de ce Conseil, concernant l'aqueduc des Trois-Rivières, soit lu, passé et adopté."

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre XC.

Règlement concernant l'aqueduc amendé -

Règlement pour amender le chapitre cinquante-sept des règlements de ce Conseil, concernant l'aqueduc des Trois-Rivières. Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1 - Le chapitre cinquante-sept des règlements de ce Conseil passé le septième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-sept, et intitulé: "Règlement pour la régie et l'administration de l'aqueduc des Trois-Rivières et pour fixer le taux des charges pour l'eau" est par le présent amendé et la cédule mentionnée dans la dix-septième section du dit règlement est rappelée et annulée et elle est remplacée par la cédule annexée au présent règlement, laquelle sera à l'avenir le tarif des taux de l'eau de l'aqueduc des Trois-Rivières.

Sec. 2 - Toutes les dispositions du règlement par le présent amendé ou de ses amendements ainsi que des cédules s'y rapportant qui ne sont pas amendées ou rappelées par le présent règlement continueront d'être en force de même que si le présent n'eût pas été passé.

Sec. 3 - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Cédule

Tarif des Taux de l'Eau.

Maisons d'Habitation.

Pour chaque tenement ou logement occupé par une seule famille, évalué à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé par année les prix marqués en regard d'eux.

Lundi, le 1^{er} Octobre, 1883.

Estimation	Taux de l'eau par année	Estimation	Taux de l'eau par année	Estimation	Taux de l'eau par année	Estimation	Taux de l'eau par année
\$ 400	\$ 5.00	\$ 2,800	\$ 17.00	\$ 14,000	\$ 29.00	\$ 26,000	\$ 41.00
500	5.50	2,900	17.50	14,500	29.50	26,500	41.50
600	6.00	3,000	18.00	15,000	30.00	27,000	42.00
700	6.50	3,500	18.50	15,500	30.50	27,500	42.50
800	7.00	4,000	19.00	16,000	31.00	28,000	43.00
900	7.50	4,500	19.50	16,500	31.50	28,500	43.50
1,000	8.00	5,000	20.00	17,000	32.00	29,000	44.00
1,100	8.50	5,500	20.50	17,500	32.50	29,500	44.50
1,200	9.00	6,000	21.00	18,000	33.00	30,000	45.00
1,300	9.50	6,500	21.50	18,500	33.50	31,000	46.00
1,400	10.00	7,000	22.00	19,000	34.00	32,000	47.00
1,500	10.50	7,500	22.50	19,500	34.50	33,000	48.00
1,600	11.00	8,000	23.00	20,000	35.00	34,000	49.00
1,700	11.50	8,500	23.50	20,500	35.50	35,000	50.00
1,800	12.00	9,000	24.00	21,000	36.00	36,000	51.00
1,900	12.50	9,500	24.50	21,500	36.50	37,000	52.00
2,000	13.00	10,000	25.00	22,000	37.00	38,000	53.00
2,100	13.50	10,500	25.50	22,500	37.50	39,000	54.00
2,200	14.00	11,000	26.00	23,000	38.00	40,000	55.00
2,300	14.50	11,500	26.50	23,500	38.50	41,000	56.00
2,400	15.00	12,000	27.00	24,000	39.00	42,000	57.00
2,500	15.50	12,500	27.50	24,500	39.50	43,000	58.00
2,600	16.00	13,000	28.00	25,000	40.00	44,000	59.00
2,700	16.50	13,500	28.50	25,500	40.50	45,000	60.00

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, c'est-à-dire en ajoutant une somme additionnelle d'une piastre par chaque mille piastres d'estimation en sus.

Pour chaque famille additionnelle occupant tel tenement ou logement, il sera exigé une taxe additionnelle égale à la moitié de celle imposée pour une seule famille, et pour chaque locataire ou occupant de Magasins, Boutiques, Bureaux, ou autres places d'affaires, occupant une partie de tel tenement ou logement déjà occupé par une famille, il sera exigé pour chaque tel locataire

ou

Lundi, le 1^{er} Octobre, 1883.

ou occupant, une taxe additionnelle égale à un quart de celle imposée pour une seule famille, et ces taxes seront payables par le premier locataire de tel bâtiment ou logement.

Lorsqu'un preneur d'eau occupera un bâtiment ou logement comme demeure privée et aussi comme magasin, Boutique, Bureau, ou autre place d'affaire, il sera chargé pour tel bâtiment ou logement ainsi occupé d'après le tarif des taxes de l'eau pour maisons d'habitation.

Magasins, Boutiques, Bureaux, &c.

Pour chaque maison, partie de maison ou bâtiment occupé comme Magasin, boutique, bureau, étude ou autre place d'affaires, évalué à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé par année, les prix marqués en regard d'eux:—

Estimation	Taux de l'eau par année	Estimation	Taux de l'eau par année	Estimation	Taux de l'eau par année	Estimation	Taux de l'eau par année
\$ 200	\$ 4.00	\$ 2,000	\$ 8.50	\$ 5,000	\$ 13.00	\$ 14,000	\$ 17.50
300	4.25	2,100	8.75	5,500	13.25	14,500	17.75
400	4.50	2,200	9.00	6,000	13.50	15,000	18.00
500	4.75	2,300	9.25	6,500	13.75	15,500	18.25
600	5.00	2,400	9.50	7,000	14.00	16,000	18.50
700	5.25	2,500	9.75	7,500	14.25	16,500	18.75
800	5.50	2,600	10.00	8,000	14.50	17,000	19.00
900	5.75	2,700	10.25	8,500	14.75	17,500	19.25
1,000	6.00	2,800	10.50	9,000	15.00	18,000	19.50
1,100	6.25	2,900	10.75	9,500	15.25	18,500	19.75
1,200	6.50	3,000	11.00	10,000	15.50	19,000	20.00
1,300	6.75	3,100	11.25	10,500	15.75	19,500	20.25
1,400	7.00	3,200	11.50	11,000	16.00	20,000	20.50
1,500	7.25	3,300	11.75	11,500	16.25	21,000	21.00
1,600	7.50	3,400	12.00	12,000	16.50	22,000	21.50
1,700	7.75	3,500	12.25	12,500	16.75	23,000	22.00
1,800	8.00	4,000	12.50	13,000	17.00	24,000	22.50
1,900	8.25	4,500	12.75	13,500	17.25	25,000	23.00

1 del'eau
+
L.E.P.

Lundi, le 1^{er} Octobre, 1883

estimation	Taux de l'eau par année	estimation	Taux de l'eau par année	estimation	Taux de l'eau par année	estimation	Taux de l'eau par année
\$ 26,000	\$ 23.50	\$ 35,000	\$ 28.00	\$ 44,000	\$ 32.50	\$ 53,000	\$ 37.00
27,000	24.00	36,000	28.50	45,000	33.00	54,000	37.50
28,000	24.50	37,000	29.00	46,000	33.50	55,000	38.00
29,000	25.00	38,000	29.50	47,000	34.00	56,000	38.50
30,000	25.50	39,000	30.00	48,000	34.50	57,000	39.00
31,000	26.00	40,000	30.50	49,000	35.00	58,000	39.50
32,000	26.50	41,000	31.00	50,000	35.50	59,000	40.00
33,000	27.00	42,000	31.50	51,000	36.00	60,000	40.50
34,000	27.50	43,000	32.00	52,000	36.50	61,000	41.00

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, c'est-à-dire en ajoutant pour chaque somme additionnelle de mille piastres de toute partie d'icelle Cinquante Centins \$0.50^e

Hotelleries, Auberges, Maisons de Pensions &c.

Pour chaque Hotellerie ou Auberge, Boulangerie, Maison de Pensions évaluée à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé par année les prix marqués d'iceux:—

en regard
J.D.A.

estimation	Taux de l'eau par année	estimation	Taux de l'eau par année	estimation	Taux de l'eau par année	estimation	Taux de l'eau par année
\$ 300	\$ 8.00	\$ 1,500	\$ 14.00	\$ 2,700	\$ 20.00	\$ 3,900	\$ 26.00
400	8.50	1,600	14.50	2,800	20.50	4,000	26.50
500	9.00	1,700	15.00	2,900	21.00	4,100	27.00
600	9.50	1,800	15.50	3,000	21.50	5,000	28.50
700	10.00	1,900	16.00	3,100	22.00	5,500	29.50
800	10.50	2,000	16.50	3,200	22.50	6,000	30.50
900	11.00	2,100	17.00	3,300	23.00	6,500	31.50
1,000	11.50	2,200	17.50	3,400	23.50	7,000	32.50
1,100	12.00	2,300	18.00	3,500	24.00	7,500	32.50
1,200	12.50	2,400	18.50	3,600	24.50	8,000	33.50
1,300	13.00	2,500	19.00	3,700	25.00	8,500	35.50
1,400	13.50	2,600	19.50	3,800	25.50	9,000	36.50

Lundi, le 1^{er} Octobre, 1883.

Estimation	Prix de l'eau par année	Estimation	Prix de l'eau par année	Estimation	Prix de l'eau par année	Estimation	Prix de l'eau par année
\$ 9,500	\$ 37.50	\$ 17,500	\$ 53.50	\$ 31,000	\$ 74.50	\$ 47,000	\$ 90.50
10,000	38.50	18,000	54.50	32,000	75.50	48,000	91.50
10,500	39.50	18,500	55.50	33,000	76.50	49,000	92.50
11,000	40.50	19,000	56.50	34,000	77.50	50,000	93.50
11,500	41.50	19,500	57.50	35,000	78.50	51,000	94.50
12,000	42.50	20,000	58.50	36,000	79.50	52,000	95.50
12,500	43.50	21,000	60.00	37,000	80.50	53,000	96.50
13,000	44.50	22,000	61.50	38,000	81.50	54,000	97.50
13,500	45.50	23,000	63.00	39,000	82.50	55,000	98.50
14,000	46.50	24,000	64.50	40,000	83.50	56,000	99.50
14,500	47.50	25,000	66.00	41,000	84.50	57,000	100.50
15,000	48.50	26,000	67.50	42,000	85.50	58,000	101.50
15,500	49.50	27,000	69.00	43,000	86.50	59,000	102.50
16,000	50.50	28,000	70.50	44,000	87.50	60,000	103.50
16,500	51.50	29,000	72.00	45,000	88.50	61,000	104.50
17,000	52.50	30,000	73.50	46,000	89.50	62,000	105.50

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, c'est-à-dire en ajoutant pour chaque somme additionnelle de mille piastres, ou toute partie d'elle une piastre: \$1.00%.

Distilleries, Brasseries, Tanneries, &c.

Pour chaque distillerie, brasserie, tannerie et autres établissements ou manufactures qui ne sont pas mis par la vapeur et dans lesquels on se sert de l'eau pour fabriquer les objets ou choses concernant le commerce de ces établissements, évalués à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé par année les prix marqués en regard d'eux:—

Estimation	Prix de l'eau par année	Estimation	Prix de l'eau par année	Estimation	Prix de l'eau par année	Estimation	Prix de l'eau par année
\$ 400	\$ 12.00	\$ 700	\$ 15.00	\$ 1,000	\$ 18.00	\$ 1,300	\$ 21.00
500	13.00	800	16.00	1,100	19.00	1,400	22.00
600	14.00	900	17.00	1,200	20.00	1,500	23.00

Lundi, le 1^{er} Octobre 1883.

Estimation	Pays de l'eau par année	Estimation	Pays de l'eau par année	Estimation	Pays de l'eau par année	Estimation	Pays de l'eau par année.
\$ 1,600	\$ 24.00	\$ 7,000	\$ 49.00	\$26,000	\$ 100.00	\$ 48,000	\$ 122.00
1,700	25.00	7,500	51.00	27,000	102.00	49,000	124.00
1,800	26.00	8,000	53.00	28,000	103.00	50,000	125.00
1,900	27.00	8,500	55.00	29,000	104.00	51,000	126.00
2,000	28.00	9,000	57.00	30,000	105.00	52,000	127.00
2,100	28.50	9,500	59.00	31,000	106.00	53,000	128.00
2,200	29.00	10,000	61.00	32,000	107.00	54,000	129.00
2,300	29.50	11,000	64.00	33,000	108.00	55,000	130.00
2,400	30.00	12,000	67.00	34,000	109.00	56,000	131.00
2,500	30.50	13,000	70.00	35,000	110.00	57,000	132.00
2,600	31.00	14,000	73.00	36,000	111.00	58,000	133.00
2,700	31.50	15,000	76.00	37,000	112.00	59,000	134.00
2,800	32.00	16,000	79.00	38,000	113.00	60,000	135.00
2,900	32.50	17,000	82.00	39,000	114.00	61,000	136.00
3,000	33.00	18,000	84.00	40,000	115.00	62,000	137.00
3,500	35.00	19,000	86.00	41,000	116.00	63,000	138.00
4,000	37.00	20,000	88.00	42,000	117.00	64,000	139.00
4,500	39.00	21,000	90.00	43,000	118.00	65,000	140.00
5,000	41.00	22,000	92.00	44,000	119.00	66,000	141.00
5,500	43.00	23,000	94.00	45,000	120.00	67,000	142.00
6,000	45.00	24,000	96.00	46,000	121.00	68,000	143.00
6,500	47.00	25,000	98.00	47,000	122.00	69,000	144.00

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle
c'est-à-dire en ajoutant par chaque somme additionnelle de
mille piastres au total de celle-ci. Une piastre: \$ 1.00.

Pays d'Arrosage.

Pour le droit de poser ou faire poser un tuyau d'arrosage
n'ayant pas plus d'une ligne d'ouïce, et de s'en servir pour des
fins d'arrosage. Une piastre: et cinquante centimes. \$ 1.50
pour chaque saison d'été.

Lundi, le 1^{er} Octobre, 1883.

Pour un tuyau d'arrosage n'ayant pas plus qu'une ligne et demie d'orifice. Deux piastres pour chaque saison d'été. \$2.00
 Pour un tuyau d'arrosage n'ayant pas plus de deux lignes d'orifice. Trois piastres pour chaque saison d'été. \$3.00

Fontaines ou Jets d'Eau

Les fontaines ou jets d'eau ne seront approvisionnés d'eau, qu'à la discrétion du Comité de l'Agueduc, et lorsqu'ainsi approvisionnés, seront taxés comme suit:

Pour chaque cent gallons d'eau, Trois centins \$0.03⁰⁰
 La quantité d'eau dépensée devra être déterminée d'après l'estimation qu'en fera le Comité de l'Agueduc ou au moyen d'un compteur.

Bains

Bains publics ou bains pour l'usage desquels les occupants exigent paiement.
 Pour chaque baignoire Six piastres \$6.00⁰⁰

Chevaux et Vaches

Un taux uniforme sera prélevé pour les chevaux et les vaches comme suit:

Pour chaque cheval. Deux piastres par année \$2.00
 Pour chaque vache. Une piastre par année \$1.00
 Les hôteliers et aubergistes paieront pour chaque place d'écurie, occupée ou non Cinquante centins par année \$0.50

Engins-à-Vapeur

Pour les engins stationnaires à haute pression ne fonctionnant pas au-delà de douze heures par jour.

Pour chaque pouce. Quatre piastres par année \$4.00

ou pour chaque 100 gallons d'eau à être constatés (devant être mesurés au moyen d'un hydromètre) Trois centins \$0.03⁰⁰

Pour les engins stationnaires à basse pression, pour chaque " Pous.

100 gallons d'eau, (de-
 vant être mesurés au
 moyen d'un hydromètre)
 trois centins \$0.03

H.A.B.

Lundi, le 1^{er} Octobre, 1883.

Tous les taux ci-dessus pour engins - à - Vapeur seront séparés et en sus de toute autre taxe pour l'eau imposée sur les batisses.

Matériaux de Construction

	payable d'avance.
Pour chaque 1,000 briques employées	\$ 0.08
Pour chaque Toise de maçonneries	0.05
Pour chaque 1,000 verges d'induits.	4.00

Lorsque l'eau sera requise pour d'autres fins que celles comprises dans le tarif ci-dessus, la charge sera fixée par le Comité d'Eau. Le Comité de l'eau pourra s'il le juge à propos, vérifier au moyen d'hydromètres, la quantité d'eau dépensée dans chacun des cas ci-dessus, et fixer la charge en conséquence.

Proposé par Mr. R. S. Cooke

Secondé par Mr. N. C. Lapore

Que dans le contrat à être signé par son Honneur le Maire avec S. G. Labarre, Eccl. pour la rue à ouvrir entre les rues St. Roch et St. George, il soit inséré une clause permettant au locataire de rester dans la maison jusqu'au mois de Mai prochain, et une autre clause dans l'acte à passer avec Edouard Braster Eccl. pour la même rue, tendant à dire que la clôture et le trottoir vis-à-vis sa part du terrain soit fait par la Corporation, une fois pour tout.

Adoptée.

8^e motion

Vente de terrain aux Commissaires d'École.

Proposé par M. Joseph Reymar

Secondé par Mr. J. B. O. Dumont

Que Monsieur le pro. Maire

soit autorisé à vendre, pour et au nom de la Corporation de cette cité aux Commissaires d'École pour cette cité, l'emplacement No 319 du cadastre d'enregistrement, aux conditions de la résolution de ce Conseil pour vendre le dit terrain, passé le 24 Sept. 1883 -

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le huit du courant, à sept heures et demi de soir.

W. A. Mingo Sec. Gés.

Wm. Osmond
Maire

Lundi, le 8 Octobre 1883.

Pas de quorum.

Cooke, J. G. A.

Le lundi, huit d'Octobre 1883, étaient présents Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins Brunelle, Dumont, Godin et Seasdale, lesquels ne formant pas un quorum du Conseil, ont, à huit heures du soir, ajourné le dit Conseil à lundi prochain, le quinze du courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. A.
Sec. Greff.

Lundi, le 15 Octobre 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le lundi, quinzième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les échevins

Brunelle.

Cooke,

Dumont,

Godin,

Lajoie,

Reynat,

Seasdale.

Vu l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Pro-Maire, sur motion verbale de M. l'échevin Cooke, M. l'échevin Dumont est invité à présider la présente assemblée.

Lecture étant faite des minutes de la dernière séance, il est

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Seasdale,

Que les requêtes du Rév^d C. O. Caron, V. G. et autres, et de Messrs. Luc Lacombe, Joseph Dugri et Edmond Blais et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête du Rév^d C. O. Caron et autres.

Requête du Rév^d C. O. Caron, V. G. et autres, représentant qu'il serait avantageux d'établir un hôpital de marine et pour recevoir les personnes atteintes de maladies contagieuses, et demandant au Conseil de faire des démarches pour cet objet.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Luc Lacombe.

Requête de M. Luc Lacombe, gardien de la Commune, demandant

Lundi, le 15 Octobre 1883.

dant que la maison qui'il occupe soit réparée.

Référéé au Comité de la Commune.

Requête de Jos. Dugré.

Requête de Mr. Joseph Dugré, Clerc du Marché au Foin, demandant que la couverture de la bâtisse de la pesée soit réparée, et qu'il soit fait une chambre dans cette bâtisse.

Référéé au Comité des Marchés.

Requête de Edm. Blais et autres.

Requête de Messrs. Edmond Blais et autres représentant qu'il serait utile qu'un réverbère fut placé au coin des rues Royale et Bureau.

Référéé au Comité de l'Éclairage.

Coursuite de Narcisse Grenier, Esc.

Présenté copie d'une action prise contre la Corporation par Narcisse Grenier, Esc., pour une somme de dix piastres qu'il réclame comme balance sur son salaire de clerc des évaluateurs et d'écrivain au rôle d'évaluation.

Ordre de transmettre à l'avocat de la Corporation.

Lettre de Angus Grant, Surintendant de la Comp. de Télégraphe G. N. W.

Lui une lettre de Angus Grant, Esc., Surintendant de la Compagnie de télégraphe "Great North Western", s'objectant au paiement de la taxe annuelle de cent cinquante piastres qui est imposée à cette Compagnie.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Agueduc	55 05
" de la Police	11 90
" du Feu	6 85
" de l'Hôtel-de-Ville	6 71
" de la Commune	4 " "
" des Chemins	246 72
Ponts St. Maurice	41 08
Billets Payables	200 " "
Intérêt & Commission	337 94
Assurances - Corporation	15 " "
A reporter	925 25

Lundi, le 15 Octobre 1883. -

Papeterie, Impressions
Frais judiciaires
Divers

Report

925	25
9	"
137	53
447	83
\$	1519 61

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

R. S. Cooke, Président,
J. A. C. Godin,
Ls. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par M. Reynard,

Seconde par M. Lajoie,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-neuf d'Octobre courant, à sept heures et demi du soir.

J. A. C. Godin

Secr. G^{ral}

J. W. D. Moore
Président pro tem.

29 Octobre 1883.
Pas de quorum.

Lundi, le vingt-neuf d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, le Conseil ne s'est pas assemblé, n'y ayant pas un quorum, les membres présents étaient M. le Pro-Maire, James Dean, et M. les échevins Brunelle, Cooke, Dumont, Lajoie et Teasdale, lesquels, avenant huit heures et demi du soir, ont ajourné à mercredi prochain, le 31 du courant, à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir.

J. A. C. Godin
Secr. G^{ral}

Mercredi, le 31 Octobre 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mercredi, le trente unième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les échevins

Brunelle,

Mercrèdi, le 31 Octobre 1883.

Brunelle,
Cooke,
Dumont,
Hould,
Lajoie,
Normand,
Reynat,
Teasdale.

* Lecture des minutes de la dernière assemblée.
* Son Honneur le Maire et M. le Pro-Maire étant absents, M. l'échevin Cooke propose que M. l'échevin Normand soit le président de cette assemblée,
Adopté.

Protêt de Mr. Jos. Desmarais. Présenté copie d'un protêt qui a été signifié de la part de M. Joseph Desmarais, contre la construction d'une station de police et du feu en arrière de l'Hotel-de-Ville.

Action de Jos. Desmarais. Présenté copie d'une action prise par Joseph Desmarais pour un bref de prohibition contre la Corporation, afin de faire discontinuer les travaux de construction d'une station de police et du feu, en arrière de l'Hotel-de-Ville.
Référé à un comité spécial de Messrs. les échevins Hould, Dumont, Cooke, Reynat, Brunelle et Teasdale.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc	201 38
" de la Police	245 93
" du Feu	80 44
" des Marchés	85 15
" de la Commune	22 08
" de l'Hotel-de-Ville	210
" de l'Eclairage	299 99
A Reporter	\$ 937 07

Mercrèdi le 31 Octobre 1883.

	Report
Département des Chemins	937 07
Carri Champlain	199 84
Bonts St. Maurice, administration	30 64
Le Platon	75 74
Aqueduc - Construction	16 39
Intérêt & Commission	167 55
Papeterie & Impressions	3 50
Contingents	20 50
do	30 "
Station de Police & du Feu	505 53
Opers	1,200 "
Salaires.	153 34
	214 99
	\$ 3,555 09

Respectueusement soumis,

(Signé) R. S. Cooke

" Ls. Brunelle

" James Dean. —

N^o motion.

Proposé par M^r. Dumont

Secondé par M^r. Lajoie

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adopté.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport n^o 2
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: —

Billets Payables	305 "
Intérêt & Commission	126 72
Carri Champlain	7 90
Contingents	2 30
Chemins	150 "
	\$ 591 92

Respectueusement soumis

(Signé) R. S. Cooke

Ls. Brunelle.

Proposé:

Mercrèdi, le 31 Octobre, 1883.

2^e motion.

Proposé par M^r Lajoie
 Secondé par M^r Beasdale
 Que le rapport N^o 2 du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée

Avis de motion
 de l'échev. Lajoie.

Je donne par le présent avis qu'à la première séance de ce Conseil qui se tiendra dans le mois de Novembre prochain, je proposerai que le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, concernant les taxes et cotisations, soit amendé en remplaçant les mots "dix piastres", dans la troisième section du dit règlement, par les mots "vingt piastres"; et que le chapitre 87 desdits règlements soit aussi amendé, en remplaçant les mots "susdite deuxième section", dans la quatrième section du dit règlement, par les mots: "quatrième section".
 En Conseil, ce 29 Octobre, 1883.

(Signé) M^r N. C. Lajoie.

3^e motion.

M^r Da Sylva nommé
 constable de police à pom-
 pier.

Proposé par Joseph Reynar
 Secondé par M^r Lajoie
 Que François Da Sylva soit nommé constable de police et pompier, et adjoint à la brigade de la police et du feu, en remplacement de Nazaire Perrault, décidé.

Adoptée.

4^e motion.

Remise sur taxe d'affaires
 contre la Compagnie
 de Télégraphe G. N. W.

Proposé par M^r Dumont
 Secondé par M^r Beasdale
 Attendu que la Compagnie "The Great North Western Telegraph Company" a permis à la Corporation de cette cité de se servir gratuitement de ses poteaux de télégraphe pour y placer les fils du télégraphe d'alarme et du téléphone, il soit résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à déduire sur le montant des taxes payables à la Corporation par la dite compagnie de télégraphe, une somme de cinquante piastres.
 Adoptée.

5^e motion.

Nouvelle rue entre les
 rues S^t. George et S^t. Roch
 nommée rue S^t. Sta-
 nislas.

Proposé par M^r Cooke
 Secondé par M^r Brunelle
 Que la nouvelle rue ouverte entre les rues S^t. Roch et S^t. George sur les terrains de D. G. Labarre Ecq. et des héritiers Broster porte le nom de S^t. Stanislas.

Adoptée.

Mercrredi, le 31 Octobre, 1883.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Feu chez Joseph Abbott.

Feu au magasin de J. A.
Gagnon & Co.

Feu au magasin de Wil-
brod Desaulniers.

À Son Honneur le Maire
et à Messieurs les Echevins.

Le soussigné, Surintendant du Feu, à l'honneur de faire rapport que le trois du courant, à trois heures de l'après-midi, la maison de Joseph Abbott, sur la rue Kentel, a pris feu, et a souffert des dommages assez considérables. - Le feu a été éteint par la cheminée de la maison. Deux dévidoirs ont été conduits sur les lieux et huit cents pieds de boyeaux ont été tendus; la pression était très forte à cet incendie.

Le 24 du courant le feu a entièrement détruit l'établissement des Messrs. J. A. Gagnon & Co. et presque tout son contenu. - L'alarme de ce feu a été donnée par un des hommes de la Brigade du Feu, qui était alors sur le côté. Aucune autre alarme n'a été donnée. - Lorsque la brigade est arrivée sur les lieux, vers deux heures de l'après-midi, cette bâtisse était tout en feu, et comme il était évident que l'incendie ne pouvait être arrêté, les efforts de la brigade se sont bornés à empêcher les bâtisses voisines de prendre feu. Ces bâtisses n'ont pu être préservées qu'après les plus grands efforts. L'origine de ce feu est inconnue. - Les deux dévidoirs ont servis avec 1700 pieds de boyeaux. La brigade a mis douze minutes à se rendre sur les lieux et à étendre les boyeaux; il n'y avait presque pas de pression alors.

Le 25 Octobre, vers une heure et demi du matin, le feu a été découvert dans le magasin de Mr. Wilbrod Desaulniers, sur la rue des Forges. Un dévidoir a servi à ce feu avec 150 pieds de boyeaux. - La pression étant bonne, le feu a été immédiatement éteint. Le feu, dont l'origine est inconnue, a causé des dommages assez considérables aux marchandises, principalement par l'eau et la fumée.

Le soussigné suggère qu'une bonne fontaine soit placée au coin des rues Champlour et St Martin. Il est aussi d'opinion que les tuyaux de l'aqueduc entre la bonne fontaine près du Couvent des Sœurs de la Providence et celle près de la fabrique des fuseaux, devraient être reliés, afin d'assurer la

Mercredi, le 31 Octobre, 1883.

la circulation de l'eau à cet endroit

Respectueusement soumis
Trois-Rivières, 29 Octobre, 1883
(Signé), Cordé Rocheleau
Chef de la Brigade du Feu.

Référé au Comité du Feu. —

Le Conseil s'est ensuite ajourné à mercredi, le septième jour de Novembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. E. M. M. M.
Secrét.

Président.

Ajournement.

Mercredi, le 7 Novembre
1883. Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de-Ville en la dite cité, mercredi, le septième jour de Novembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: —

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Curvet,
et Messieurs les échevins Louis Brunelle,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. B. O. Dumont,

N. E. Lajoie,

E. Teasdale,

A. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière assemblée. —

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Brunelle,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 91, règlement pour amendes de nouveau les règlements de ce Conseil concernant les Cotisations et Taxes", soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Règlement concernant les
Cotisations et Taxes amon-
dées.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: —
Chapitre XII.

Règlement pour amendes de nouveau les règlements de ce
Conseil

Mercredi, le 7 Novembre 1883.

Conseil concernant les Cotisations et les Taxes.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1. - Le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante et dix, et concernant les Cotisations et Taxes, est amendé en remplaçant les mots "dix piastres", à la fin de la troisième section du dit règlement, par les mots "vingt piastres".

Sec. 2. - Le chapitre quatre-vingt-sept des dits règlements, passé le premier d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, pour amender les règlements concernant les Cotisations et Taxes, est amendé en remplaçant les mots "susdite deuxième section", dans la quatrième section du dit règlement, par les mots "quatrième section".

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par M. Dumont,

Secondé par M. Brunelle,

Que M. Denoncourt, avocat de ce Conseil, soit autorisé à employer un avocat de Montréal comme Conseil dans la cause de J. Wadboncaur contre la Corporation de cette cité, laquelle cause est maintenant devant la Cour Suprême.

Adoptée.

2^e motion.

Conseil dans la cause de J. Wadboncaur.

3^e motion.

J. M. Desilets, Ec., nommé Conseil dans la cause de Joseph Desmarais.

Proposé par M. Brunelle,

Secondé par M. Teasdale.

Que J. M. Desilets, Ecuyer, Avocat, soit nommé comme Conseil dans la cause de Mr. Joseph Desmarais contre la Corporation de cette cité.

Adoptée.

4^e motion.

Pour écrire à Mr. Davis l'invitant ainsi que Mr. Wainwright à rencontrer le Conseil -

Proposé par M. Dean,

Secondé par M. Cooke,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé d'écrire à Mr. Davis, Surintendant du Chemin de fer du Nord, que ce Conseil sera prêt à rencontrer ce Monsieur, ainsi que Mr. Wainwright, Gérant Général du dit chemin, au sujet de questions concernant ce chemin de fer, lundi, le 19 du courant.

Adoptée.

Le

Mercredi, le 7 Novembre 1883.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le dix-neuf de Novembre courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon

Sec. Grés.

Le Maire

Maire.

Lundi, le 19 Novembre 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le dix-neuvième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, James Dean,

Messieurs les Echevins Ls. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. B. O. Dumont,

M. E. Gervais,

J. A. C. Godin,

J. P. L. Hould,

N. E. Lajoie,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Hould.

Que les requêtes de Messrs. Félix Gauthier et O. N. Fréchette soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Félix Gauthier.

Requête de M. Félix Gauthier offrant de faire des sièges de bois, pour les canes publics ou pour l'Hôtel-de-Ville.

Référé aux Comités Permanents

Requête de M. O. N. Fréchette

Requête de M. O. N. Fréchette demandant un bonus de \$10,000, l'exemption des taxes et l'usage de l'eau au prix coûtant en faveur d'une manufacture d'allumettes, de soucoupes en bois et autres articles en bois qui

Lundi, le 19 Novembre 1883.

qui serait établie en cette cité.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre du Secrétaire de la Société S. Cecile.

Lettre de Mr. J. Sauvageau, pro le Secrétaire de la Société S. Cecile remerciant le Conseil pour l'usage gratuit de la Salle Publique de l'Hôtel-de-Ville pour deux soirées données par cette société les 17 et 18 Octobre derniers.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid listes suivantes:-

Département de l'Acqueduc	2277	13
" de la Police	84	29
" du Feu	124	95
" des Marchés	"	63
" de l'Hôtel-de-Ville	252	73
" de la Commune	4	"
" des Chemins	84	03
Rues sous Contrôle	48	"
Carre Champlain	5	"
Le Platon	1	50
Station de Police	124	10
Dettes payables dans l'année	337	92
Intérêt & Commission	1349	09
Assurances	72	75
Papeterie & Impressions	21	45
Divers	24	25
Contingents	14	70
	# 4826	52

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président,

O. B. Vanasse,

L. Bonnelle.

2^e motion.

Proposé par M. Hould,

Secondé par M. Dumont,

— Que

Lundi, le 19 Novembre 1883.

3^e motion.
Remise à Thomas May & Co. sur une licence de voyageur de commerce.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Proposé par M. Lajoie,
Secondé par M. Gervais,

Attendu que le 11 Octobre dernier, le voyageur de commerce de Messrs. Thomas May & Co., de Montréal, a payé \$20 au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, pour une licence annuelle de commercant étranger; et attendu que les dispositions des règlements de ce Conseil, concernant les taxes et cotisations, alors en force, établissaient deux prix différents pour ces licences, il soit résolu que le dit Secrétaire-Trésorier remette la somme de dix piastres à Messrs. Thomas May & Co.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le vingt-six du courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. Gignou

Sec. G. G.

J. G. Gignou

Prochain -

Lundi, le 26 Nov. 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-sixième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer,
et Messieurs les Echevins

L. Bonnell,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. B. O. Dumont,

M. E. Lajoie,

Joseph Reynar,

E. Teasdale.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Proposé

Lundi, le 26 Novembre 1883.

1^{re} motion.

Proposé par M. Teasdale.

Secondé par M. Bonnelle.

Que la requête de Messrs. Napoléon Charbonneau et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs.
N. Charbonneau et
autres.

Requête de Messrs. Napoléon Charbonneau & autres, bouchers, demandant au Conseil de les informer s'il doit faire faire prochainement des glacières dans les étaux des bouchers, vu que si ces étaux ne sont pas pourvus de glacières prochainement, ils devront voir à se procurer de la glace l'hiver prochain -

2^e motion.

Proposé par M. Teasdale.

Secondé par M. Cooke.

Que le Comité des Marchés soit autorisé à faire faire 20 glacières dans les étaux des bouchers, à \$45⁰⁰ chacune, payables le premier juillet prochain, et d'acheter les glacières déjà construites dans quelques étaux des bouchers, afin que la Corporation de cette cité soit la propriétaire de toutes ces glacières, après le dit premier juillet.

Adoptée.

Rapport du Comité
des Finances

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de la Police	260	21
" du Feu	21	65
" des Marchés	3	50
" de l'Éclairage	2	19
" de la Commune	22	08
" des Chemins	25	"
Ponts St. Maurice	21	"
Station de Police	27	21
Frais Légaux	110	"
Intérêt, Commission	41	25
À reporter	\$	778 88

Lundi, le 26 Novembre 1883.

Divers ^{131⁰⁰} à Papeterie & Impressions ^{10^e}	Report	778 88
Salaires		131 10
		214 99
	#	1124 97

Respectueusement soumis

(Signé)

R. S. Cooke, Président

J. Dean,

Ls. Brunelle.

3^e motion.

Proposé par M. Dumont.

Seconde par M. Lajoie.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le dix de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

J. A. Rigou
Sec. Greé

Amé Gervais
Maire.

Lundi, le 10 Déc. 1883.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le dixième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Monsieur le Pro-Maire, James Dean,

Messieurs les Echevins Ls. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. B. O. Dumont,

M. G. Gervais,

N. E. Lajoie,

E. Yeasdale.

Joseph Reynat.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Présenté copie d'une action en dommages contre la Corporation de la part de Aldoric Lavalley, voyageur de commerce.

Ordre de transmettre à l'avocat de la Corporation.
Présenté

Coursuite de Aldoric
Lavalley.

Lundi, le 10 Décembre 1883.

Offres réelles par P. N. Martel, Ecr. -

Présenté copie d'un acte pour offres réelles faites à la Corporation à la réquisition de P. N. Martel, Ecr., de la somme de \$130, pour une année d'intérêt échue le 30 Novembre 1883, sur la dette des représentants de feu C. B. de Niverville.

1^{re} motion.

Pour retirer de la Banque d'Nochelaga, la balance non payée des débentures de la nouvelle dette consolidée,

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Gervais,

Attendu que ce Conseil, par une résolution passée le 3 Octobre 1882, a vendu à Messrs. L. J. Forget & Co. de Montréal, les débentures de la Nouvelle Dette Consolidée, au montant de \$75,000; et attendu que le prix de vente de ces débentures n'a pas été complètement payé; qu'il soit résolu: - que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à retirer de la Banque d'Nochelaga, à Montréal, la balance des dites débentures qui ne sont pas payées, et à les faire remettre en la possession de ce Conseil.

Ajournement

Adoptée.
Et le Conseil s'est ajourné à lundi, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Wigor
Sec. Trés.

Pro-Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville.

Trois-Rivières, 21 Décembre 1883.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour affaires ordinaires.
(Signé) Sévère Dumoulin,
Maire.

Vendredi, le 21 Déc. 1883.
Assemblée spéciale.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le vingt-unième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourger,

Et

Vendredi, le 21 Décembre 1883.

Et Messieurs les Echevins L. Brunelle,
R. S. Cooke,
James Dean,
J. B. O. Dumont,
E. Yeasdale,
P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Lecture des minutes de la dernière séance

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Dumont,

Que la requête de Messrs. J. A. Gagnon & C^{ie} soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. J. A. Gagnon & C^{ie}

Requête de Messrs. J. A. Gagnon & C^{ie}, représentant que l'incendie ayant entièrement consumé leur magasin, près la station du chemin de fer du Nord, et leur fonds de commerce, ils demandent que la propriété soit évaluée à \$400 au lieu de \$2,800, et que l'évaluation de leur fonds de commerce soit de \$10,000 au lieu de \$3,000. —

Requête rejetée.

Lettre de Dame E. Gérin.

Lettre de Madame E. Gérin, Secrétaire de l'Association des Dames Charitables, demandant l'usage de la Salle Publique de l'Hôtel-de-Ville pour le prochain bazar de cette association.

Demande accordée aux conditions de l'an dernier.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les bordereaux suivants:

Département de l'Agueduc	399 49
" de la Police	257 93
" du Feu	17 33
" des Marchés	6 16
" de l'Hôtel-de-Ville	3 78
" de la Commune	22 08
A reporter \$	700 77

Vendredi, le 21 Décembre 1883.

	Report	
Département de la Santé		700 77
" des Chemins		6 "
Carre Champlain		44 20
Atelier des Départements		9 30
Station de Police		8 95
Ponts St. Maurice. administration		130 68
Aqueduc construction		30 20
Intérêt & Commission		69 69
Divers		425 87
Papeterie & Impressions		56 38
Contingents		2 76
Salaires		1 "
		214 99
		\$ 1700 73

Respectueusement soumis.
 (Signé) R. S. Cooke, Président
 " P. B. Vanasse,
 " L. Brunelle,
 " J. Dean.

2^e motion.

Proposé par M. Dumont,

Secondé par M. Teasdale.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport de N. L. De-
 noncourt, Sec.

Rapport.

Messieurs. La clause 42 de notre acte de 1875, fait un devoir au Conseil de voter les sommes nécessaires aux dépenses de l'année, avec en sus un fonds de réserve de au moins cinq par cent, sur tous les revenus de la dite cité pour faire face aux dépenses imprévues de la Corporation pendant l'année. Ainsi toute dépense survenant dans le cours de l'année pour laquelle il n'y aura pas eu d'appropriation sera soldée à même ce fonds de réserve.

La clause 74 de l'amendement de 1876, limite le chiffre des appropriations, en défendant d'excéder le montant des recettes de l'année précédente.

Votre Conseil en votant un montant excédant d'à
 peu près

Vendredi, le 21 Décembre 1883.

peu près le tiers les recettes de l'année dernière, avait en vue de combler cet excédant en augmentant les taxes générales de la ville, et de faire un règlement à cet effet, ce qui a eu lieu au mois d'octobre dernier.

On me demande s'il serait nécessaire de faire un autre règlement pour légaliser le vote des appropriations de la présente année, au cas où ce vote serait illégal? -

Je réponds: - Si le vote des appropriations fait en vue de l'augmentation de taxes pour la présente année est légal par la passation d'un règlement, celui que vous avez fait en Octobre dernier suffit, un second règlement n'est pas nécessaire. Et si, malgré ce règlement, le vote du surplus des appropriations excédant les revenus de l'année dernière est illégal, un autre règlement n'y fera rien.

D'ailleurs la question de la légalité de ce vote des appropriations est soumise aux tribunaux, dans la cause de Desmarais contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, gagnée par nous à la Cour Supérieure, ici, et est inscrite pour révision devant trois juges à Québec, et cette cause sera plaidée le 21 du présent mois.

Respectueusement soumis.

(Signé)

N. L. De Noncourt,

Avocat.

État de l'Actif et du Passif de la Corporation le 30 Juin 1883.

Présenté un état de l'Actif et du Passif de la Corporation de cette cité, le trente de Juin dernier.

État des Débentures de la Nouvelle Dette Consolidée vendues et des dettes sur billets, obligations et constituts.

Présenté un état des débentures de la Nouvelle Dette Consolidée vendues jusqu'au 20 de décembre courant, et de l'emploi des fonds provenant de la vente de ces débentures; - aussi un état des billets, obligations et constituts dits par la Corporation le 20 Décembre 1883.

3^e motion.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Cooke,

Qu'il a été donné que la Corporation de cette cité s'adressera

Vendredi, le 21 Décembre 1883.

Avis pour amendements
à la Charte

dressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session pour demander des amendements à son acte d'incorporation quant à la perception de ses taxes, pour changer la date de l'échéance de certaines libérations, et pour d'autres fins.

Adoptée.

4^e motion.

Messrs. Rossi et Desilets
nommés Conseils dans
des causes contre la
Corporation.

Proposé par M. Vanasse.

Secondé par M. Brunelle.

Que J. G. Rossi, Esq., C. R., de la Cité de Québec, soit nommé Conseil de la Corporation de cette cité dans la cause de Desmarais pour plaider devant la Cour de Révision, à Québec; et que J. M. Desilets, Esq., avocat, de cette cité, soit nommé Conseil dans la cause de Mldorie Lavallée contre cette Corporation.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le septième jour de Janvier prochain, à sept heures et demi du soir.

J. M. Desilets

Secrétaire.

S. Brunelle Maire.

Lundi, le 7 Janvier 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le septième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuier.

Et Messieurs les Echevins Ls. Brunelle,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. B. O. Dumont,

M. E. Gervais,

J. H. C. Godin,

N. E. Lajoie,

J. C. Normand,

E. Seaside,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière séance sont lues.

Proposé

Lundi, le 7 Janvier 1884.

1^{re} motion.

Proposé par M. Teasdale.

Secondé par M. Dumouk.

Que les requêtes de Messrs. Bruno Duval & autres, B. Parent & autres et Andrie Millette & autres soient reçues et lues.
Adoptées.

Requête de Messrs. B. Duval & autres.

Requête de Messrs. Bruno Duval et autres demandant que l'enlèvement de la neige, dans la rue Craig, soit fait par la Corporation.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Messrs. B. Parent et autres.

Requête de Messrs. B. Parent et autres, demandant que les portes et chassis, et autres travaux de menuiserie, pour la nouvelle station de police et du feu, soient faits cet hiver.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Messrs. Andrie Millette et autres.

Requête de Messrs. Andrie Millette et autres demandant que le chemin S. Marguerite, pendant l'hiver, soit fait double.

Accordée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de la Police	12 95
" du Feu	6 05
" des Marchés	64 "
" de l'Hôtel-de-Ville	24 70
" de la Commune	8 70
" des Chemins	20 "
Rues sous Contrôle	18 50
Carri Champlain	3 50
Atelier des Départements	65 92
Intérêt & Commission	52 50 68
Papeterie & Impressions	47 "
Divers	29 "
Contingents	9 99
	\$ 5560 99

Respectueusement

Lundi, le 7 Janvier 1884.

Respectueusement soumis,
 (Signé) R. S. Cooke, Président
 " P. B. Vanasse,
 " J. Deau,
 " G. Brunelle,
 " J. H. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par M. Dumont,
 Secondé par M. Seaside.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Avis de motion.

Avis.

Je donne par le présent avis qu'à la première séance de ce Conseil qui se tiendra dans le mois de Février prochain, je proposerai que les règlements de cette cité concernant les marchés soient amendés, afin de changer le mode et le prix de location des étaux des bouchers et des magasins dans la halle du marché-aux-denrées.

En Conseil, ce 7 Janvier 1884.

(Signé)

J. H. C. Godin.

3^e motion.

Nomination du pro-
 maire

Proposé par M. Deau,

Secondé par M. Normand;

Que R. S. Cooke, Ecr., soit nommé pro-maire de ce Conseil pour le présent semestre.

Adoptée.

Et le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-unième jour de janvier courant, à sept heures et demi du soir.

J. H. C. Godin

Sec. Gén.

Maire.

21 Janvier 1884.
 Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-unième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, R. S. Cooke, Ecr.,
 et Messieurs

Lundi, 21 Janvier 1884. -

et Messieurs les Echevins
 Ls. Brunelle,
 J. B. O. Dumont,
 J. A. C. Godin,
 N. E. Lajoie,
 E. Teasdale,
 O. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Les minutes de la dernière assemblée étant lues, il est
 Proposé par M. Vanasse,

Seconde par M. Lajoie,

Que les requêtes de Messrs. John Roland et C. D.
 Hébert soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de John Roland

Requête de Mr. John Roland se plaignant que les
 officiers de la Corporation l'ont déposé d'une partie
 de terrain, en arrière de la rue St. Paul, et demandant
 soixante piastres comme valeur de ce morceau de terre.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de C. D. Hébert

Requête de Mr. C. D. Hébert, président de la Société
 St. Cecile, représentant que les recettes du concert-opéra
 que cette société a donné, à l'Hotel-de-Ville, le deux du
 courant, n'ont pas été suffisantes pour rencontrer les
 dépenses, et demandant, en conséquence, que le prix de
 location de la Salle des Spectacles de l'Hotel-de-Ville
 pour cette soirée soit réduite de vingt à dix piastres.

Conclusions de la requête accordées.

Lettre de A. J. Tessier.

Lettre de Mr. A. J. Tessier, chef de garde, demandant qu'il
 soit passé un règlement pour défendre aux cochers et
 charretiers d'entrer en dedans des barrières de la gare
 du chemin de fer du Nord, en cette cité, et pour imposer
 une amende aux personnes qui enfreindraient les dispo-
 sitions de ce règlement.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de P. A. Bon-
 dreault et autres.

Requête de Messrs. P. A. Bondreault et autres contre la
 continuation des travaux de la Station de Police et du Feu,
 en arrière de l'Hotel-de-Ville des Trois-Rivieres, et contre
 la requête de Messrs. A. D. Bondy, et autres à cet effet.

Référé

Lundi, le 21 Janvier 1884.

Référéé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paquets suivants:

Département de l'Aqueduc	9 38
" de l'Hotel-de-Ville	10 63
" de l'Eclairage	116 55
" des Cherrins	114 69
Rues sous Contrôle	475 25
Déventures rachetées	1460 " "
Fonds d'Amortissement	677 73
Intérêt & Commission	522 41
Assurances des Incendies	18 " "
Papeterie & Impressions	4 15
Contingents	1 " "
	\$ 3409 79

Respectueusement soumis.

(Signé)

R. S. Cooke, Président

"

P. B. Vanasse.

"

L. Brunelle

"

J. H. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par M. Dumont.

Secondé par M. Deasdale.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le quatre de Février prochain, à sept heures et demi du soir.

[Signature]

Sec. Treas.

[Signature]
Pro-Maire.

Lundi, le 4 Février 1884
Pas de quorum.

Lundi, le quatre de Février mil huit cent quatre-vingt quatre, a venant

Lundi, le 4 Février 1884.

avenant huit heures du soir, les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins Cooke, Dean, Dumont et Godin, ne formant pas un quorum du Conseil, ont ajourné la prochaine assemblée du dit Conseil, à vendredi prochain, le huit du courant, à sept heures et demi du soir.

J. H. Mignou
Sec. Greffier

Vendredi, le 8 Février 1884. Assemblée régulière. A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le huitième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: — Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Greffier, Messieurs les Echevins R. S. Cooke,

James Dean,
J. B. O. Dumont,
M. E. Gervais,
J. M. C. Godin,
J. B. L. Mould,
W. E. Lajoie.

Les minutes de la dernière assemblée étant lues: —

1^{re} motion.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Dumont.

Que la requête de M. Mldoré Grenier soit reçue et lue.
Adoptée.

Requête de Mld. Grenier.

Requête de M. Mld. Grenier demandant l'usage, l'été prochain, du quai dit "quai des poissonniers", pour y établir une cour à bois.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de Messrs Désaulniers et Duplessis.

Lettre de Messrs. Désaulniers et Duplessis, avocats, réclamant de la part de Pierre Lafontaine, une somme de \$50⁰⁰ pour dommages causés à sa juument, par suite du mauvais état de la rue Notre-Dame, près le moulin à vent.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre

Vendredi, le 8 Février 1884.

Lettre de Thomas Milette.

Lettre de M^r Thomas Milette professeur de l'École des Arts et Métiers, demandant de vouloir bien nommer une personne pour représenter le Conseil des Arts et Métiers, aux fins de la dite école.

2^e motion.
Visiteur de l'École des
Arts & Manufactures.

Proposé par M. Cooke,
Secondé par M. Dean.

Que Son Honneur le Maire soit nommé visiteur de l'école des arts et métiers, en cette cité, aux termes de la lettre adressée à ce Conseil par le Secrétaire du Bureau des Arts et Métiers.

Adoptée.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: —

Département de l'Acqueduc	223 75
" de la Police	244 18
" du Feu	9 15
" des Marchés	2 50
" de la Commune	22 08
" de l'Hôtel de Ville	12 80
" des Chemins	45 " "
Rues sous Contrôle	33 17
Ponts St. Maurice	22 26
Station de Police et du Feu	150 " "
Intérêt & Commission	184 89
Papeterie et Impressions	" 40
Assurances, Corporation	7 50
Divers	44 33
Contingents	2 38
Salaires	216 65
	\$ 1221 04

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

R. S. Cooke, président,
James Dean,
J. A. C. Godin.

Rapport

Vendredi, le 8 Février 1884.

Rapport semi-annuel
du Secrétaire Trésorier.

Le Secrétaire Trésorier met devant le Conseil un état des recettes et des dépenses de la Corporation pendant les six mois terminés le 31 Décembre 1883.

Rapport de O. J. Hamel,
Inspecteur des Chemins.

Rapport de M. O. J. Hamel, Inspecteur des Chemins, au sujet des traverses sur le fleuve St. Laurent, et des accidents qui ont eu lieu sur ces traverses le premier du courant.

3^e motion.

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Hould.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

4^e motion.

Proposé par M. Hould.

Secondé par M. Dumont.

Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le district des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire Trésorier dans une cause entre Eli Ringuette et Frédéric Houde, savoir : " Lors de la signification de la saisie-arrêt faite en cette cause la dite tiers-saisie ne devait rien au dit Eli Ringuette, et n'avait rien en mains à lui appartenant, ne lui doit rien actuellement, et n'a rien en mains à lui appartenant. — La dite tiers-saisie devra au dit Eli Ringuette, suivant conventions entre la dite tiers-saisie et le dit Eli Ringuette, pour l'ouverture, le balisage, l'entretien et la réparation par le dit Eli Ringuette, pendant la présente saison d'hiver, de deux chemins sur la glace du fleuve St. Laurent, entre la Cité des Trois-Rivières, et les paroisses de St. Grégoire et de St. Angèle de Laval, la somme de cinquante-cinq piastres, moins une piastre et quatre-vingt-quatorze centins, qu'il doit à la dite tiers-saisie pour taxes et autres charges, laissant une balance de cinquante-trois piastres et six centins, payable moitié le premier de Mars prochain, et l'autre moitié à la fin de la présente saison d'hiver, si, lors de l'échéance des dits paiements, le dit Eli Ringuette s'est conformé aux charges et conditions des susdites conventions au sujet des dites traverses d'hiver." Adoptée.

Le

Réponses à une tiers-
saisie contre Eli Rin-
guette

Vendredi, le 8 Février 1884.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

~~L. A. Mignot~~
Sec. Genl.

~~am~~
Maire.

Lundi, le 25 Février 1884.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-cinquième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Curges

Et Messieurs les Echevins Ls. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. Dean,

J. B. O. Dumont,

M. E. Guvais,

J. et C. Godin,

E. Seaside.

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin,

Que les requêtes du Rev^d. C. E. Amaron & autres et de M. Téléphore Lemay soient reçues et lues.

Adoptée

Requête du Rev^d. C. E. Amaron et autres.

Requête du Rev^d. C. E. Amaron et de Messrs. Alex^e. McKelvie et S. Tremblay, représentant au nom de la Grande Loge de Québec de la "Independent Order of Good Templars", que le nombre des licences d'auberges et de magasins de liqueurs, en cette cité, devrait être réduit, et demandant au Conseil d'user des droits que la loi lui confère pour restreindre la vente des liqueurs enivrantes.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de M. Téléphore Lemay.

Requête de M. Téléphore Lemay demandant le paiement de \$135, valeur d'un cheval qu'il a noyé sur la traverse de S^{te} Angèle, le 1^{er} du courant.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de M. L. C. Stevenson.

Lettre de M^r. L. C. Stevenson, Secrétaire du Conseil des Arts & Manufactures, qui

Lundi, le 25 Février 1884.

Rapport du Comité des Finances.

qui demande que deux ou quatre personnes soient adjointes à son Honneur le Maire, pour faire la visite de l'École des Arts et Manufactures de cette ville.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements suivantes: -

Département de l'Acqueduc	213 75
" de la Police	266 48
" du Feu	26 54
" des Marchés	27 30
" del' Hôtel-de-Ville	28 80
" de la Commune	30 08
" de l'Eclairage	22 80
" des Chemins	100 98
Rues sous Contrôle	22 24
Station de Police et du Feu	93 47
Atelier des Départements	13 15
Ponts St. Maurice	21 ..
Frais Légaux	32 97
Assurances des Incendies	15 ..
Intérêt & Commission	96 45
Papeterie & Impressions	32 93
Divers	21 ..
Contingents	2 ..
Salaires	216 65
	\$ 1283 59

Respectueusement soumis,
(Signé)

R. S. Cooke.
J. St. C. Godin.
J. Deau.
L. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par M. Gervais.
Secondé par M. Dumont.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Lundi, le 25 Février 1884.

3^e motion.
Réductions sur les taxes
du chemin de fer du
Nord.

Proposé par M. Gervais,
Secondé par M. Dumont.

Attendu que l'"Hôtel Farnes" et le "quai Farnes" ont été portés, par erreur, au Rôle d'Évaluation de la présente année civile, comme appartenant à la Compagnie du chemin de fer du Nord;

Et attendu que lors de la mise en force du dit Rôle d'Évaluation, le dit "Hôtel Farnes" avait été démolie et n'existait plus, que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soit autorisé à retrancher du compte des taxes municipales dues à ce Conseil par la dite Compagnie du chemin de fer du Nord, la somme de soixante piastres, montant de la taxe imposée sur le dit Hôtel;

Et attendu que le quai Farnes n'appartient pas à la dite Compagnie du chemin de fer du Nord, que le dit Secrétaire Trésorier soit aussi autorisé à déduire du compte de la compagnie de chemin de fer quarante piastres, montant de la taxe municipale sur le dit quai; de plus \$2⁴⁴ pour la taxe des rues sous contrôle imposée pour la partie de la rue du Fleuve qui longe le terrain du dit quai;

Et attendu qu'au lieu d'être propriétaire de 132 lots vacants, tel que porté au dit rôle d'évaluation, il paraîtrait, d'après les livres de Messrs. P. B. Dumoulin et E. A. Rocheleau, et d'après les renseignements fournis par ces messieurs, que la dite Compagnie du chemin de fer du Nord ne possède que 103 de ces lots, le dit Secrétaire Trésorier soit autorisé à donner crédit à la dite compagnie du montant des taxes imposées sur les 29 lots restants, et dont il n'est pas possible, quant à présent, d'établir quels sont les propriétaires actuels. -

4^e motion.
Délai pour demandes
de certificats de licences

Proposé par M. Brunelle,
Secondé par M. Seaside.

Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges, de restaurants (saloons), d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront reçus jusqu'à lundi, le dix-sept de Mars prochain, et pas plus tard.

Ajournement

Adoptée.
Ajourné à lundi, le trois de Mars prochain, à 7^h heures du soir.
M. Gervais Sec. Trés.
Maire.

14

Lundi, le 3 Mars 1883.

Lundi, le 3 Mars 1883.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le troisième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-trois, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Monsieur le Troisième Maire R. S. Cooke,

Messieurs les Echevins Ls. Brunelle.

J. Dean.

J. B. O. Dumont.

J. W. C. Godin.

W. C. Lajoie.

E. Teasdale.

P. B. Vanasse.

Lit les minutes de la dernière assemblée.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Brunelle.

Que le prix de location des magasins du marché aux denrées soit à l'avenir comme suit, savoir :-

Le magasin N^o 1, cent piastres par année;

Le magasin N^o 2, quatre-vingt piastres par année;

Le magasin N^o 7, quatre-vingt piastres par année;

Le magasin N^{os} 8 et 9, quatre-vingt-dix piastres par année;

Le magasin N^{os} 10 et 11, cent-soixante piastres par année;

Le magasin N^o 12, cinquante piastres par année.

Le magasin N^{os} 10 et 11 devant être prolongé jusqu'à la profondeur des magasins N^{os} 7 et 8, sous la direction des Comités des Marchés.

Au cas où il serait nécessaire d'offrir en vente le loyer d'aucun des susdits magasins, la dite vente se fera, à l'enchère, sur la place du dit marché, samedi, le quinzième jour de Mars courant, à dix heures du matin, aux conditions ordinaires; la mise à prix des dits étaux étant les prix ci-haut fixés.

Que lorsque les étaux des bouchers, dans la halle du marché-aux-denrées, seront loués pour la prochaine année civique, la mise à prix des dits étaux des bouchers soit comme suit, savoir :-

Pour l'étal N^{os} 1 et 2, cinquante-cinq piastres par année;

" " N^o 3, quarante-deux " " "

Pour

Lundi, le 3 Mars 1883.

Pour l'étal N^o 4, quarante-deux piastres par année;

"	"	"	5, quarante-deux piastres	"	"	"
"	"	"	6, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	7, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	8 et 9, cent-douze	"	"	"
"	"	"	10, soixante-et-dix	"	"	"
"	"	"	11, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	12, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	13, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	14, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	15, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	16, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	17 et 18, cinquante-cinq	"	"	"
"	"	"	19 et 20, trente-trois	"	"	"
"	"	"	21, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	22, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	23, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	24, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	25, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	26, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	27, soixante-et-dix	"	"	"
"	"	"	28, soixante-et-dix	"	"	"
"	"	"	29, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	30, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	31, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	32, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	33, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	34, quarante-deux	"	"	"
"	"	"	35 et 36, cinquante-cinq	"	"	"

Les bouchers locataires et en possession d'aucun des dits étaux en vertu d'un bail à loyer pour l'année courante, et qui se seront conformés aux conditions de leurs baux à loyer et aux dispositions des règlements de cette cité concernant les dits étaux des bouchers, auront seuls le droit de renouveler leurs dits baux à loyer aux prix de location ci-dessus établis. Les autres étaux devront être offerts en vente à l'encan, aux mises à prix ci-dessus, et à l'époque qui sera ci-après fixée par ce Conseil.

Adopté

Proposé

Lundi, le 3 Mars 1884.

2^e motion.

Proposé par M. Dumont.

Réponse à une tiers-saisie.

Secondé par M. Vanasse.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Moïse Dupont et Elié Ringuette, savoir: - "La dite Corporation redoit au dit Elié Ringuette la somme de une piastre et trente-et-un centimes, laquelle somme a déjà, avant ce jour, été saisie entre les mains de la dite Corporation dans une cause entre Elié Ringuette et Frédéric Houde."

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le dix-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

L. A. Mignon
Sec. Trés.

J. B. Coske
Pro-Maire

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville

Trois-Rivières, 15 Mars 1884.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, pour aujourd'hui, à quatre heures P. M., pour affaires concernant le chemin de fer des Basses-Laurentides.

(Signé)

Sivère Dumoulin,
Maire.

Pas de quorum.

L'assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, convoquée par Son Honneur le Maire, pour samedi, le quinze de Mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, à quatre heures de l'après-midi, pour affaires concernant le chemin de fer des Basses-Laurentides, n'a pas eu lieu, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire et Messrs. les Echevins Brunelle, Cooke, Godin, Lajoie et Reynard, ne formant pas le quorum.

L. A. Mignon Sec. Trés.

Lundi, le 17 Mars 1884.

Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, lundi, le dix-septième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

Monsieur le Pro-Maire, R. S. Cooke,
Messieurs les Echevins L. Brunelle,
James Deau, J. B. O. Dumont
J. M. C. Godin,
J. B. O. Dumont
W. C. Lajoie,
E. Yeasdale.

1^{re} motion.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Proposé par M. Godin.

Seconde par M. Brunelle.

Que la requête de M. Joseph Cloutier soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Mr. Joseph Cloutier.

Requête de Mr. Joseph Cloutier, clerc du marché aux denrées, se plaignant qu'une grande partie des denrées qui doivent être amenées et vendues sur le dit marché, conformément aux dispositions des règlements de la Cité, sont offertes en vente et vendues ailleurs que sur le marché, et demandant que la Police ait instruction de faire observer les règlements à ce sujet.

Ordonné que la Police devra faire exécuter les dispositions des règlements concernant les personnes qui vendent ailleurs que sur les marchés.

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.

Feu chez Dion & Lord.

J'ai l'honneur de faire rapport que le premier de janvier dernier, le feu a été découvert, vers minuit, au magasin de Messrs. Dion & Lord, rue Notre-Dame, causé par un poël. - Les dommages ont été considérables. - Un dévidoir avec deux cent cinquante pieds de boyaux ont été employés pour éteindre ce feu.

Feu chez Frs. Martin.

Le 6 de janvier dernier, vers une heure de l'après-midi, la boutique de Mr. François Martin, mégissier, rue Notre-Dame, a été quelque peu endommagée par le feu, qui a été causé par la chute d'un tuyeau de poël. Deux dévidoirs ont été conduits sur les lieux

Lundi, le 17 Mars 1884.

Feu chez Ferd. Wadecœur.

lieux et 1000 pieds de boyaux déroulés;

Le 25 de Janvier, il y a eu un autre feu dans le magasin de Mr. Ferdinand Wadecœur, maison de Dame Veuve Michel Caron, rue des Forges, à une heure du matin, qui a causé peu de dommages. Un dévidoir et 100 pieds de boyaux ont été employés;

Feu à la maison de Mr. N. L. De Noncourt, rue Notre-Dame.

Le 27 de Février, à 4 heures de l'après-midi, un incendie a presque entièrement détruit la maison de Mr. N. L. De Noncourt, au coin des rues Notre-Dame et St. Roch, occupée par Mr. Charles Carin et par deux autres locataires. Le feu paraît s'être déclaré dans les appartements occupés par Carin, dans lesquels il n'y avait que deux petits enfants qui ont péri dans les flammes. Lorsque l'alarme pour ce feu a été donnée, l'incendie avait déjà fait des progrès considérables, et les efforts des pompiers ont dû se borner à protéger les bâtisses voisines. Deux dévidoirs et la voiture des échelles ont été conduits sur les lieux, et 1300 pieds de boyaux ont été déroulés. L'eau a été pompée sur le feu six minutes après avoir reçu l'alarme.

Je crois devoir suggérer que lorsqu'une alarme de feu est donnée, à la bâtisse de l'aqueduc, les deux engins devraient de suite être mis en travail, vu que la consommation de l'eau pour l'usage domestique est maintenant si considérable, qu'un seul engin est tout à fait insuffisant pour fournir l'eau nécessaire pour combattre l'incendie et en même temps pour voir aux besoins domestique.

Je suggère de plus que le tourne-robinets devrait se rendre à chaque endroit où le feu s'est déclaré, afin de fermer de suite les robinets d'arrêt (stop cocks), et empêcher par là même, la grande perte d'eau qui résulte de ce que les tuyaux à l'intérieur des bâtisses crevent ou fondent sous l'action du feu; le cheval qui est sous le contrôle du département des Chemins, devrait aussi, en temps d'incendie, être employé à transporter au feu la voiture des échelles et gaffes. La borne-fontaine au coin des rues Notre-Dame et St. Roch, près chez Mr. M. Langlois, est crevassée depuis plus d'un an; elle avait été cerclée, mais le froid de cet hiver l'ayant probablement détériorée, elle perd une quantité considérable d'eau, et elle ne rend pas le service désirable en temps de feu; celle près le couvent de la Providence ne fonctionne pas depuis plusieurs mois.

Je

Lundi, le 17 Mars 1884.

Je suis aussi d'opinion que les boîtes d'alarme actuelles ne sont pas bonnes, qu'elles sont souvent en désordre et qu'elles ne rendent pas les services désirables en temps de feu; il faudrait les remplacer par douze boîtes de modèle plus récent, et un homme compétent devrait être employé pour les poser et pour enseigner aux hommes de la brigade, la manière de s'en servir et de les réparer. Il faudrait nécessairement trois hommes de plus pour la brigade du feu; le nombre actuel est certainement trop faible, et il est impossible de recevoir du public, même en commandant et en payant, une aide efficace. Lors de l'incendie de la maison de Mr. Doncourt, un des hommes de la brigade était malade et il n'a pu faire le service.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Ovide Rocheleau.

Chef de la brigade du Feu.

Lettre de Mr. R. Wight,
Secrétaire du chemin
de fer du Nord.

Lettre de M. R. Wight, secrétaire de la Compagnie du chemin de fer du Nord, transmettant un extrait des minutes d'une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, qui offre de payer \$500 en règlement des cotisations chargées à la Compagnie, et décidant que si cette offre est refusée les terres sur le chemin de ceinture (Loop Line) seront cédées et le terrain et constructions de ce chemin seront offerts en vente. En sus du paiement des \$500, la dite Compagnie offre de tenir une ligne de chemin de fer en opération sur la partie est du chemin de ceinture.

Ordonné: Le Secrétaire-Trésorier devra répondre à Mr. Wight que le Conseil ne peut accepter l'offre faite par les Directeurs de la Compagnie du chemin de fer du Nord, et demander le paiement des taxes municipales et scolaires dues par la dite Compagnie.

Proposé par Mr. Dean,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que conformément aux dispositions de l'Acte Électoral de "L'Ébéc" avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité, lundi, le septième jour d'Avril prochain à huit heures du soir.

Adopté.

Proposé

2^e Motion

Date pour entendre
les plaintes contre la
liste des Électeurs
Parlementaires.

Lundi, le 17 Mars 1884.

3^e motion

Réponses à une tiers-saisie.

Proposé par M^r Dumont,
Secondé par M^r Thidell,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé, pour comparaitre, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Eli Reinguette et Frédéric Houde, savoir:—
"La dite tiers-saisie doit au dit Eli Reinguette la somme de "une piastre et trente-et-un centins." Les présentes réponses à la dite tiers-saisie étant pour compléter celles déjà données par le dit Secrétaire-Trésorier, dans la susdite cause, conformément à une résolution du Conseil-de-Ville de cette cité, passée le huit de Février dernier.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le 31 du courant à sept heures et demi du soir.

H. Vigor
Secrétaire

R. B. Boske
Pro-Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville.

Alu Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, pour examiner le projet d'acte notarié par lequel U. Martel, Ecr., se reconnaît être le débiteur personnel de la Corporation pour la dette des représentants de feu C. B. de Viverville, et par lequel il hypothèque certains immeubles pour sûreté du paiement de la dite dette.

(Signé)

Trois-Rivières, 20 Mars 1884.
Sévère Dumoulin,
Maire.

Assemblée spéciale.
20 Mars 1884.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire

Jeudi, le 20 Mars 1884.

Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, jeudi, le vingtième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, à trois heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Escuyer,
et Messieurs les Echevins. R. S. Cooke,

M. E. Gervais,

J. M. P. Godin,

W. C. Lajoie,

Joseph Reynard,

E. Teasdale,

P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Pour autoriser le Maire

à signer un acte de-
claratoire par M. Martel.

Et.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à être partie, pour et au nom de la Corporation de cette cité, à un certain acte déclaratoire préparé par P. O. Guillet, Esc., notaire, par lequel M. Doric Martel, père, Esc., se reconnaît débiteur personnel, envers la dite Corporation, de la somme de cinq mille deux cent piastres, montant en capital de la dette des représentants de feu Charles Roucher de Niverville, Esc., et pour sûreté de laquelle dette, il hypothèque certains immeubles mentionnés au dit acte déclaratoire; lequel acte le dit Maire est par les présentes autorisé à signer pour la dite Corporation. — Le coût et l'enregistrement du dit acte devant être payés par le dit M. Martel.

Adopté.

Clôture.

Et la séance est levée.

H. A. Nigon

Sec. Greff.



Maire.

Lundi, le trente-et-un de Mars 1884, les membres du Conseil de Ville des Trois-Rivières présents ne formant pas le quorum; savoir: Messrs. les Echevins, Brunelle, Cooke, Dean, Godin, Lajoie et Normand, ont ajourné à lundi, le sept d'Avril prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Nigon Sec. Greff.

Lundi le 7 Avril 1884.

7 Avril 1884.
Séance régulière

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le lundi, septième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecuyer.

Et Messieurs les Echevins Ls. Brunelle,

R. S. Cooke,

J. B. O. Dumont.

J. H. C. Godin,

J. B. L. Hould,

J. E. Normand,

E. Teasdale,

P. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Godin.

Que les requêtes de Messrs. Charles Vadeboncoeur, N. Marchand, J. E. Genest, de l'Union S. Joseph, du Club Trifluvien et de M. O. M. E. Trudel soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Chs. Vadeboncoeur.

Requête de M. Charles Vadeboncoeur demandant à être nommé évaluateur.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de N. Marchand.

Requête de M. N. Marchand qui demande à être nommé le clerc des évaluateurs.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de J. E. Genest et autres

Requête de Messrs. J. E. Genest, autres, propriétaires du journal "Le Clairon", demandant une part dans les annonces de la Corporation.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de l'Union S. Joseph.

Requête de l'Union S. Joseph représentant que depuis plusieurs années, elle a eu l'usage d'une des salles de l'Hôtel de Ville; que depuis quelque temps, elle est privée de l'usage de la dite salle, et demandant que ce local soit laissé à sa disposition comme par le passé.

Référé aux Comités Permanents.

Lundi, le 7 Avril 1884.

Requête du Club Trifluvien.

Requête du Club Trifluvien demandant que le prix de location de la Salle de l'Hôtel-de-Ville, pour la soirée que les amateurs de ce Club doivent donner le 14 du courant ne soit que de \$10⁰⁰

Accordée

Requête du Cap. O. M. E. Trudel.

Requête de M.^r O. M. E. Trudel, Capitaine de la Compagnie de Bombardiers N.^o 3, demandant l'usage du haut de la Station N.^o 3, pour y déposer les armes et accoutrements de cette Compagnie.

Requête accordée si le Surintendant du Feu n'y voit pas d'inconvénients.

Lettre de Messrs. A. D. Ritchie & Co.

Lettre de Messrs. A. D. Ritchie & Co. disant qu'ils sont prêts à soumettre pour toutes espèces de bois de sciage qui pourraient être requis par la Corporation dans le cours de la présente année.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paquets suivants:

Département de l'Acqueduc	301 93
" du Feu	34 08
" de la Police	250 18
" des Marchés	33 00
" de l'Hôtel-de-Ville	60 45
" de la Commune	22 08
" des Chemins	234 88
Rues sous Contrôle	46 07
Ponts St. Maurice	21 " "
Canal Champlain	1 80
Ateliers des Départements	2 75
Station de Police et du Feu	230 87
Papeterie & Impressions	44 45
Assurance des Incendies	50 " "
Frais judiciaires	20 " "
Terrains vendus pour taxes	23 67
Billets Payables	120 " "
Intérêt & Commission	113 60
A reporter \$	1,610 81

Lundi le 7 Avril 1884.

Contingents
Divers
Salaires

Report	1,610	81
	36	35
	25	..
	216	65
\$	1,888	81

Respectueusement soumis,

(Signé) R. S. Cooke, Président,
P. P. Vanasse,
Ls. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par M. Dumonh.

Secondé par M. Aould.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

3^e motion.

Certificats de licences
confirmés

Proposé par M. Vanasse.

Secondé par M. Leasdale.

Que les certificats en faveur de Messrs. Thomas Bournival, Edouard Brunelle, Ls. Brunelle aîné, O. Carignan, L. G. Brunelle, J. B. Gauthier, Chs. LaBarre aîné, A. & D. Ricard, Olivier Trudel, Alfred Arcand et Géphirin Gauthier pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.
Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Brunelle.

Secondé par M. Vanasse.

Que ce Conseil se forme en comité général pour l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité, pour la présente année.
Adoptée.

Comité général sur
plaintes contre la liste
des électeurs parlemen-
taires

Son Honneur le Maire quitte le fauteuil, après avoir appelé l'échevin Cooke à présider le comité, et le Conseil s'étant formé en comité général entend les plaintes qui avaient été faites contre la liste des électeurs parlementaires et délibère sur elles, et le Conseil s'étant de nouveau formé en assemblée régulière, sous la présidence de Son Honneur le Maire, le rapport suivant est lu, savoir: -

Rapport

Lundi, le 7 Avril 1884.

Rapport au Conseil.

Le Comité général a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les plaintes qui ont été faites contre la liste des électeurs parlementaires de cette cité, pour la présente année, et il recommande que les plaintes de Messrs. F. Valentine, P. E. Pothier, Joseph Giroux, Alex. M. Kelvie, M^lre Martel, fils, & J. E. Sarasin soient accordées et que le nom de M^lre M^lre Martel, fils, soit inscrit sur la dite liste.

Respectueusement soumis,
Trois-Rivières, 7 Avril 1884.

(Signé)

R. S. Cooke, Président

"

J. B. L. Hould,

"

J. B. O. Dumoulin,

"

E. Teasdale,

"

J. M. C. Godin,

"

L. Brunelle,

"

P. D. Vanasse.

5^e motion.

Proposé par M^lre Brunelle,

Seconde par M. Vanasse,

Que le rapport du comité général du Conseil sur les plaintes contre la liste des électeurs parlementaires pour la présente année soit adopté.

Adoptée.

Ajournerment.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le vingt-et-un du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Mignon

Sec. G^lral.

Maire.

Maire.

Lundi, le 21 Avril 1884
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, le lundi, vingt-et-un d'Avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cuyet,

Et Messieurs les Echevins L. Brunelle,

R. S. Cooke,

Lundi, le 21 Avril 1884.

R. S. Cooke,
James Beau,
J. B. O. Dumont,
J. B. H. Gould,
N. E. Lajoie,
J. E. Normand,
Joseph Reynat,
E. Yeasdale,
P. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Rapport.

Rapport des Comités
du Feu et de la Police.

Les Comités de la Police et du Feu ont l'honneur de faire rapport qu'ils sont d'opinion que les travaux de construction de la nouvelle station de la police et du feu devraient être continués le plus tôt possible, afin de procurer un logement convenable à la brigade du feu et de la police; en conséquence, vos comités recommandent que les murs en brique, la couverture, les ouvertures et les deux planchers soient construits à présent, et que le premier étage de la bâtisse soit terminé; que des soumissions pour la brique et les ouvrages en maçonnerie soient demandées; et que les ouvrages de charpente et de menuiserie soient faits aux frais et sous la direction de votre Conseil;

Afin de pourvoir au paiement des dépenses nécessitées par ces travaux, vos comités recommandent que les appropriations suivantes soient affectées à cette fin, savoir: deux pour cent d'amortissement et l'intérêt de six pour cent sur la dette du chemin de fer du Nord, formant ensemble \$5,500; l'intérêt de cinq pour cent et l'escompte de dix pour cent sur le prix de vente de certaines débentures de la nouvelle dette consolidée, qui n'ont pas été vendues; de plus diverses autres appropriations qui ne seront pas dépensées pendant la présente année fiscale; ces différentes sommes forment un montant plus que suffisant pour couvrir les frais de construction de la nouvelle station, et cette modification dans l'emploi de ces appropriations est autorisée par la section 79 de l'acte 40^e Vict., chap. 51.

Trois Rivières, 21 Avril 1884.

Respectueusement

Lundi, le 21 Avril 1884.

Respectueusement soumis,

- (Signé) P. B. Vanasse, prt. police
- " N. E. Lajoie,
- " L. Brunelle,
- " E. Teasdale,
- " J. E. Normand,
- " J. Deau,
- " R. S. Cooke.

1^{re} motion.
(principale.)

Proposé par M. Deau,
Secondé par M. Vanasse,

Que le rapport des Comités du Feu et de la Police soit adopté, et que l'item de \$4500, pour neuf mois d'intérêt sur la dette du chemin de fer du Nord, dans les appropriations de l'année courante, sous le titre de "Intérêt, Escompte et Commission", soit transféré au crédit du compte de construction de la nouvelle station de la police et du feu.

2^e motion,
en amendement

Et en amendement, il est
Proposé par M. Reynar
Secondé par M. Normand,

Que nulle dépense ne soit faite sur la nouvelle station de la Brigade de Feu et Police jusqu'aux nouvelles appropriations qui devront être considérées au mois de juillet.

Ont voté pour: M. Reynar, 1-

Ont voté contre: Messrs. Brunelle, Cooke, Deau, Dumont, Hould,
Lajoie, Normand, Teasdale et Vanasse. 9-

Motion rejetée.

La motion principale est ensuite adoptée, M. Reynar étant le seul à voter contre.

Rapport du Comité
des Chemins.
Indemnité à David
Aubry-

Rapport.

Le Comité des Chemins ayant pris en considération la lettre de Mr. David Aubry, demandant une indemnité pour surcroît d'ouvrages dans certains chemins d'hiver dont il avait l'entreprise, et s'étant assuré que ces chemins ont été entretenus d'une manière très satisfaisante et que le dit David Aubry a fait certains travaux extras auxquels il n'était pas strictement tenu aux termes de son contrat, croit devoir recommander

Lundi, le 21 Avril 1884.

commander qu'une allocation de quinze piastres soit accordée au dit David Aubry.

Respectueusement soumis.

(Signé)

L. Brunelle, Président.

"

J. B. O. Dumont.

"

J. B. L. Hould.

3^e motion.

Proposé par M. Hould.

Secondé par M. Lajoie.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.
Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Reynat.

Secondé par M. Normand.

Que Messrs. John Ryan, Jean Baptiste M. Leod et Charles Padeboncour soient nommés assessesurs et évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année courante, soit completé et livré au Secrétaire Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de Juin prochain. Les dits assessesurs et évaluateurs devant se conformer, en faisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes" et de ses amendements;

Que M. Narcisse Marchand soit nommé le clerc des dits évaluateurs, pour les assister et faire les écritures, etc., au rôle d'évaluation;

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs, ainsi qu'à leur clerc, en paiement de leurs services; laquelle somme leur sera payée aussitôt que le rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par M. Dumont.

Secondé par M. Hould.

Que les certificats en faveur de Messrs. Louis Bergeron, Joseph Chevalier, L. Edmond Dupresne, Joseph Dupresne, et Joseph Levasseur pour leur permettre d'obtenir des licences d'hôtels; ceux en faveur de Messrs. Edouard Dupont, Adélard Gauthier

Certificats de licences confirmés.

Lundi, le 21 Avril 1884.

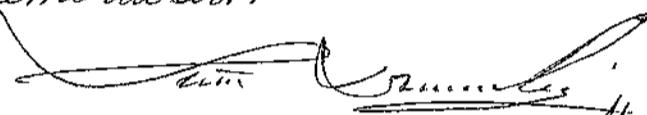
Gauthier, Charles et La Paroisse, Casimir Veille, Wilbrod Désaulniers, Joseph Bellefeuille et J. N. Dufresne, pour leur permettre d'obtenir des licences de restaurants (saloons); et ceux en faveur de Messrs. Napoléon Dufresne et Honoré Thirien, Joseph Bégin et J. C. Rousseau, pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs, soient examinés et que les dits certificats soient confirmés. -

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le vingt-huit du courant, à sept heures et demi du soir.

L. H. Wigor
Sec. Trés.


Maire.

Lundi, le 23 Avril 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-huitième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer.
- Et Messieurs les Echevins
- Ls. Brunelle,
- R. S. Cooke.
- J. Dean.
- J. B. O. Dumouch.
- M. E. Gervais,
- J. M. P. Godin,
- W. E. Lajoie.
- E. Teasdale.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Lajoie,
Secondé par M. Brunelle.

1^{re} motion.

Que les requêtes de Messrs. Joseph Dugré, Joseph Cloutier, Urbain Courteau et autres et Olympe Lord soient reçues et lues

Adoptée.

Requête de Josh. Dugré.

Requête de M. Joseph Dugré offrant de louer les revenus du marché-aux-déviées pour trois ans, au prix de cent vingt-cinq

Lundi, le 28 Avril 1884.

vingt piastres par année.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Jos. Cloutier. Requête de M. Joseph Cloutier, clerc du marché-aux-denrées, qui offre de payer un loyer annuel de \$600 pour les revenus du Marché-aux-Denrées, et qui demande que le loyer de ces revenus date, à l'avenir, du premier de Mai au lieu du premier de Juillet de chaque année. — Référé aux Comités Permanents.

Requête de Urbain Courteau et autres. Requête de Messrs. Urbain Courteau & autres représentant que les Révérendes Dames Ursulines donneraient gratuitement le terrain pour le prolongement de la rue St. Hélène, et demandant au Conseil l'ouverture de la dite rue.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de M. Olophas Lord. Requête de M. Olophas Lord demandant la permission de cultiver le terrain qui avait, ci-devant, été loué à Messrs. Bouchin et Bégin.

Référé au Comité de la Commune.

Poursuite de J. N. Bureau, Ecr. Présenté copie d'une action prise par J. N. Bureau, Ecr., contre la Corporation, pour \$1000 de dommages causés par l'aqueduc. Instruction de remettre à l'Avocat de la Corporation.

Rapport du Comité des Finances. Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les païchistes suivantes :

Département de l'Aqueduc	44 61
" du Feu	18 70
" de la Police	245 68
" des Marchés	3 77
" de l'Hotel-de-Ville	8 45
" de la Commune	23 18
" de l'Eclairage	362 70
" des Chemins	233 64
Carri Champlain	36 50
Atelier des Départements	2 30
Aqueduc - Construction	2 " "
A reportes \$	981 53

Lundi, le 28 Avril 1884.

	Report	
Ponts & Maunice		981 53
Assurance des Incendies		21 " "
Papeterie, Impressions		12 " "
Intérêt & Commission		38 87
Divers		70 75
Contingents		24 62
Salaires		19 70
		216 65
		\$ 1385 12

Respectueusement soumis.

(Signé)

R. S. Cooke, président.

J. M. C. Godin.

Ls. Brunelle.

J. Dean.

2^e motion.

Proposé par M. Dumont.

Secondé par M. Lajoie.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Surveillant
des Marchés.

Rapport.

Le soussigné, Surveillant des Marchés, a l'honneur de faire rapport que plusieurs cultivateurs se sont plaint que les tables dans l'entresol du marché aux denrées, dont l'usage par le passé, avait été laissé aux cultivateurs pour y placer leurs viandes et autres produits des fermes, sont maintenant en partie occupées par des commerçants et revendeurs; que ces revendeurs ont remplacé ces tables par de grandes boîtes, dont ils ont exclusivement l'usage, et dans lesquelles ils vendent des articles manufacturés et de commerce, et non des produits de la ferme; qu'en conséquence, les cultivateurs n'ont pas la place nécessaire pour y placer leurs effets, et qu'ils sont obligés de déposer leurs viandes et légumes sur le pavé de l'entresol ou en dehors de la halle.

Le soussigné recommande respectueusement, que l'usage de l'entresol du marché soit laissé aux cultivateurs comme par le passé, et que les boîtes des commerçants soient enlevées de cet endroit.

Respectueusement.

Lundi, le 28 Avril 1884.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Ovide Rocheleau,
Surveillant des Marchés.

Adopté.

3^e motion.
Certificats de licences
confirmés

Proposé par M. Yeasdale.

Secondé par M. Brunelle.

Que les certificats en faveur de Messrs. Moïse Masson, P. No. Panneton et Cyprien Gelinus pour leur permettre d'obtenir des licences d'hôtels; et celle en faveur de Messrs. J. Lamothe & frère, pour leur permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs, soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Brunelle.

Secondé par M. Dean.

Soumission de Edmond Lamothe acceptée, pour ouvrage en brique de la station de police et du feu.

Que la soumission de M. Edmond Lamothe pour la maçonnerie en brique de la nouvelle station de la police et du feu, suivant les specifications mentionnées en la dite soumission, pour le prix de huit piastres et quarante centins pour chaque mille de brique posée, soit acceptée, et que le montant de ces ouvrages soit payé au dit Edmond Lamothe au fur et à mesure que les dits ouvrages avanceront; une retenue de quinze par cent devant être déduite sur chaque paiement et gardée entre les mains de la Corporation jusqu'à ce que les dits ouvrages soient complétés et qu'ils soient reçus par le Conseil; le montant des dits ouvrages ne s'élevant pas à la somme de deux mille piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le douze de Mai prochain, à sept heures et demi du soir.

H. Rigou.
Sec. Les.

Ovide Rocheleau
Maire.

Lundi, le 12 Mai 1884.
Cas

Le lundi, 12 de Mai 1884, avenant sept heures et demi du

Lundi, le 12 Mai 1884.

du soir, les membres présents à l'Hôtel-de-Ville étaient Messrs. les échevins Dumont, Godin et Normand, lesquels, ne formant pas le quorum, ont ajourné à mercredi prochain, le quatorze du courant, à sept heures et demi du soir.

L. B. Rigou.
Sec. Grev.

Mercredi, le 14 Mai 1884.
Pas de quorum.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mercredi, le quatorzième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

* M. l'échevin Dumont est appelé à présider cette assemblée.

D.M.

Messrs. les échevins

Lo. Brunelle,
James Dean,
J. B. O. Dumont,
M. E. Gervais,
J. M. C. Godin,
N. E. Lajoie,
E. Teasdale.

*

Lecture des minutes de la dernière séance.

Proposé par M. Gervais.

Secondé par M. Teasdale.

Que les requêtes de Messrs. Frs. Rocheleau & autres, Joseph Dugré, Luc Lacombe, Charles Dumoulin et autres et Antoine Morrisette soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Frs. Rocheleau & autres.

Requête de Messrs. Frs. Rocheleau et autres demandant qu'une traverse soit placée vis-à-vis l'hôtel Victoria, rue du Château.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Joseph Dugré.

Requête de M. Joseph Dugré, clerc du marché au foin, représentant qu'il est informé qu'une contre requête doit être présentée à ce Conseil, pour s'opposer à la requête qu'il a présentée dernièrement, et demandant la préférence pour la charge de clerc du dit marché.

Requête de Luc Lacombe.

Requête de M. Luc Lacombe, gardien de la Commune et allumeur des lampes à l'huile, représentant que le nombre des fanaux à

Mercrèdi. le 14 Mai 1884.

à l'huile est à présent trop considérable pour qu'il puisse les allumer tous et les tenir en bon ordre, et demandant à être déchargé de cet emploi, ou que son salaire soit augmenté de manière à lui permettre de payer un assistant compétent.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de Chs. Dumoulin et autres.

Requête de Messrs. Charles Dumoulin et autres demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à la maison de Mr. Philippe Bédise, rue des Commissaires.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de Antoine Morrissette.

Requête de Mr. Antoine Morrissette demandant que les conclusions d'une requête présentée dernièrement au Conseil, par Mr. Joseph Sugri, clerc du marché au foir, ne soient pas accordées, que les revenus du dit marché soient vendus annuellement, comme par le passé, et que le loyer annuel des revenus date, à l'avenir, du premier de Mai au lieu du premier de juillet.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de Antoine Morrissette.

Requête de Mr. Antoine Morrissette demandant qu'il soit permis aux regrattiers qui ne vendent que du beurre, des oeufs et des volailles, de se placer, comme par le passé, dans le bas de la halle du marché aux denrées.

Référé au Comité des Marchés.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :

Département de l'Aqueduc	194 26
" du Feu	8 95
" de la Police	42 " "
" des Marchés	52 85
" de l'Hôtel-de-Ville	3 55
" de la Commune	7 25
" des Chemins	74 85
A reporter	383 71

Mercredi, le 14 Mai 1884.

	Report	383 71
Carri Champlain		6 " "
Carri LaFosse		1 50
Ponts St. Maurice		17 " "
Frais L'équip		8 15
Assurances - Corporation		30 " "
Fonds d'Amortissement, Dette de l'Aqueduc		1963 " "
" " " Nouvelle Dette Consolidée		1410 " "
Intérêt & Commission		1480 " "
Divers		7 78
Contingents		136 45
		5443 59

Respectueusement soumise,
 (Signé.) J. M. C. Godin,
 Ls. Brunelle,
 J. Deau.

2^e motion.

Proposé par M. Gervais,
 Secondé par M. Lajoie,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le dix-neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

J. M. C. Godin
 Sec. Trés.
 J. Deau
 Président pro tem.

Lundi, le 19 Mai 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le lundi, dix-neuvième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumouchin, Bourget,
 et Messieurs les Echevins Ls. Brunelle, J. M. C. Godin,
 A. S. Cooke, Jos. Reynar,
 E. Teasdale et P. B. Vanasse.

Les

Lundi, le 19 Mai 1884.

Les minutes de la dernière assemblée étant lues, il est
Proposé par Mr. Vanasse,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que les requêtes de Messrs. Albert & autres et Ricard et
Bellemare soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de A. Turcotte
et autres.

Requête de Messrs. Albert Turcotte et autres demandant
que le nom de la rue des Champs soit changé en celui de
"Avenue Laviolette".

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Célestin Belle-
mare et Edm. Ricard.

Requête de Messrs. Célestin Bellemare et Edouard Ricard
se plaignant que défense leur a été faite de poser leur effets
de commerce et d'agir comme regrattiers dans l'entresol du
marché aux denrées, comme par le passé, et demandant
qu'il leur soit permis de vendre dans cet endroit.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de Mr. Gédéon Desilets.

Lettre de Mr. Gédéon Desilets demandant que les clôtures qui
sont à la charge de la Corporation sur les rues Julie, St. Thomas,
etc, soient faites prochainement.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de A. D. Ritchie & Co.

Lettre de Messrs. A. D. Ritchie & Co demandant la permission
de poser les rails et continuer le chemin de ceinture depuis le
quai de la Compagnie du Richelieu jusqu'au quai Farnet,
à côté de la rue du Fleuve.

Référée aux comités des chemins et des mar-
chés qui devront visiter les lieux demain.

Rapport des Comités
Permanents, sur les
requêtes de Joseph Dugré
et Joseph Cloutier.

Rapport.

Les Comités Permanents du Conseil ont l'honneur de
faire rapport qu'ils ont pris en considération les requêtes de
Messieurs Joseph Dugré et Joseph Cloutier, lesquels offraient
de louer les revenus annuels des marchés aux denrées et au
foir pour plusieurs années à prix fait et demandaient que
la location annuelle de ces marchés commençât du premier
de mai au lieu du premier de juillet de chaque année;

Les comités sont d'opinion que les revenus des marchés
ne doivent pas être vendus pour plus d'une année à la fois;

Lundi, le 19 Mai 1884.

et qu'il serait de l'intérêt de la Corporation et des acquéreurs des dits revenus que le loyer, à l'avenir, commencerait au premier de Mai, en conséquence, vos Comités recommandent que, lorsque les dits revenus seront offerts en vente, en Juin prochain, ils le soient pour les dits mois commençant au premier de Juillet prochain, et qu'en suite, ils le soient annuellement pour les douze mois commençant au premier de Mai -

Respectueusement soumis.

(Signé)

Séverin Dumoulin, président,

"

Joseph Reynard,

"

Ls. Brunelle,

"

P. B. Vanasse,

"

J. M. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par M. Teasdale.

Secondé par M. Vanasse.

Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.

Avis de motion.

Avis de motion

Echevin Godin.

pour changer la date de la vente des marchés.

Je donne par le présent avis qu'à la première séance de Conseil, en Juin prochain, je proposerai que lorsque les revenus annuels des marchés aux denrées et au foir, ainsi que les étaux des bouchers, seront loués, en Juin prochain, ils ne le soient que pour dix mois, et qu'à dater du premier de mai 1885, les dits étaux soient loués pour une année commençant au premier de mai au lieu du premier de Juillet.

En Conseil, ce 19 Mai 1884.

(Signé)

J. M. C. Godin.

3^e motion.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Cooke,

Que le certificat en faveur de M. Jacques Nault pour lui permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs soit examiné et confirmé.

Adoptée...

4^e motion.

Vente des revenus des marchés et des étaux des bouchers. —

Proposé par M. Teasdale,

Secondé par M. Godin,

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur les marchés aux denrées et au foir, ainsi que les étaux

des

Lundi, le 19 Mai 1884.

des bouchers dans la Halle du marché aux denrées, dont le loyer n'a pas été régulièrement payé aux termes des baux à loyer avec les dits bouchers, soient vendus à l'encan, en la manière et aux conditions ordinaires, samedi, le septième jour de Juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'espace de dix mois à dater du premier de Juillet prochain, et que la mise à prix des revenus des dits marchés soit comme suit, savoir:

Pour le marché aux denrées, six cents piastres;

Pour le marché au foie, soixante-et-cinq piastres;

Pour les étaux des bouchers, aux prix et conditions de la résolution de ce Conseil, passée le trois de Mars dernier.

Que les bouchers qui, aux termes des règlements de ce Conseil, ont le droit de garder leurs étaux aux prix ci-dessus, soient tenus de payer au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le ou avant le septième jour de Juin prochain, dix pour-cent du prix de location des dits étaux, et de signer leurs baux à loyer avant le vingt-unième jour de Juin aussi prochain;

Que les enchérisseurs, lors de la vente des susdits revenus des marchés, soient tenus de verser entre les mains du Secrétaire-Trésorier une somme d'argent équivalente à dix pour-cent de la mise à prix des dits revenus; aucune enchère ne devant être reçue, si le dit dépôt n'est pas fait; et ce dépôt devant être remis à l'enchérisseur dont l'enchère n'aura pas été acceptée, et devant être en déduction de l'enchère de l'adjudicataire; et tel dépôt devant être confisqué si l'adjudicataire refuse de passer un bail à loyer des dits revenus.

Adoptée.

De la motion.

Proposé par M. Brunelle,

Eau dans le cimetière. Secondé par M. Vanasse.

Attendu que les personnes signataires du document ci-annexé se sont engagées à payer annuellement les sommes mentionnées pour l'usage de l'eau de l'Aqueduc, dans le cimetière du Coteau St. Louis, qu'il soit résolu que le Comité de l'Aqueduc soit autorisé à faire conduire l'eau de l'Aqueduc dans le dit cimetière.

Adoptée.
L

Lundi, le 19 Mai 1884.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à demain, le vingt du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migon
Sec. G^{ral}.

Maire.

Mardi, le 20 Mai 1884.

Mardi, le vingtième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, les membres présents étaient Son Honneur le Maire et Messieurs les échevins Brunelle, Cooke, Reynard et Teasdale, lesquels ne formant pas le quorum, ont ajourné à lundi prochain, le vingt-six du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migon
Sec. G^{ral}.

Lundi, le 26 Mai 1884.

Lundi, le vingt-six de Mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire et Messieurs les échevins Brunelle, Dumont, Godin et Lajoie, ne formant pas le quorum, ont ajourné à jeudi prochain, le vingt-neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migon
Sec. G^{ral}.

Jeudi, le 29 Mai 1884.

Jeudi, le vingt-neuf Mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum, les membres présents, savoir: les échevins Brunelle, Dumont et Teasdale, ont ajourné à lundi prochain, le deux de Juin, à sept heures et demi du soir.

H. Migon
Sec. G^{ral}.

Lundi, le 2 Juin 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le lundi, deuxième jour de Juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, écuyer,

et

Lundi, le 2 juin 1884.

et Messrs. les échevins

L. Bonnelle,
R. S. Cooke,
J. B. O. Dumont,
J. H. C. Godin,
W. E. Lajrie,
J. E. Normand,
Jos. Reynaud.

1^{re} motion.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.
Proposé par M. Dumont.
Secondé par M. Godin.

Que les requêtes de Messrs. Célestin Bellemare et Zacharie Cloutier et autres soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de M. Célestin Bellemare.

Requête de M. Célestin Bellemare réclamant \$5⁰⁰ pour dommages à lui causés en étant empêché, le 17 Mai dernier, d'exercer comme regrattier dans l'entresol du marché-aux-denrées.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de Messrs. Zacharie Cloutier et autres.

Requête de Messrs. Zacharie Cloutier et autres demandant que la rue St. Denis soit prolongée jusqu'à la rue Bonaventure, et que deux faroux d'éclairage soient placés, l'un au coin des rues Plaisante et St. Denis, et l'autre au coin des rues Plaisante et Trenaman.

Référé aux Comités des Chemins et de l'Eclairage.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Acqueduc	216	35
" du Feu	68	05
" de la Police	387	43
" de l'Hôtel-de-Ville	18	58
" des Marchés	11	26
" de l'Eclairage	"	50
A reporter		\$ 702 17

Lundi, le 2 juin 1884.

	Report	702 17
Département de la Commune		30 58
" des Chemins		43 05
Station de Police & Feu		49 62
Carri Champlain		41 44
Ponts St. Maurice		21 " "
Assurances des Incendies		25 " "
" des Propriétés		54 69
Frais Légaux		422 43
Papeterie & Impressions		42 " "
Divers		47 50
Contingents		2 50
Salaires		216 65
	\$	2145 21

Respectueusement soumis,
 (Signé) R. S. Cooke, Président.
 " L. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par M. Lajoie,
 Secondé par M. Hasdale.
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Surintendant de l'Agueduc.
 Eau dans le Cimetière
 St. Louis.

Rapport.
 Je, soussigné, Surintendant de l'Agueduc, ai l'honneur de faire rapport que la pose du tuyau de service conduisant l'eau au cimetière du Côteau St. Louis, a été faite dans le cours de la semaine dernière - Le coût de cette pose est de \$108.75
 Respectueusement soumis,
 (Signé) O. F. Hamel,
 Surintendant A.S.R.

Rapport de l'Inspecteur des Chemins.
 Trottoirs du Carri Champlain.

Rapport.
 Je, soussigné, ai l'honneur de soumettre à votre Conseil qu'il est urgent qu'une partie des trottoirs autour du Carri Champlain soit faite en neuf, et je désirerais que votre Conseil me donnât ordre de suite.
 Respectueusement soumis,
 (Signé) O. F. Hamel. S.A.S.R.
Adopté.

Proposé

Lundi, le 2 juin 1884.

3^e motion.
M. Dumont nommé le
président des élections
municipales.

Proposé par M. Lajoie,
Secondé par M. Hasdale.

Que M. l'échevin J. B. O. Dumont soit le président des élec-
tions municipales qui auront lieu le lundi, septième jour de
juillet prochain.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le
neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

J. P. Rigou

Sec. Trés.

Sévère Dumoulin
Maire.

Convocation d'une as-
semblée spéciale du Con-
seil de ville.

Trois-Rivières, 4 juin 1884.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières. - }

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, aujour-
d'hui, à trois heures de l'après-midi, au sujet de la dette de
E. M. Stark, Ecr.

(Signé)

Sévère Dumoulin,
Maire.

Mercredi, le 4 juin 1884.
Assemblée spéciale.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de
la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le
Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mercredi, le
quatrième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-quatre,
à trois heures de l'après-midi, en la manière et suivant les
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, écuyer,
et Messieurs les Echevins, Louis Brunelle,

R. S. Cooke,

J. B. O. Dumont,

J. M. C. Godin,

N. C. Lajoie

Joseph Reynard.

Rapport de N. L. De non-
court, Ecr.

Rapport.

Les membres du Conseil ayant préalablement pris commu-
nication

Mercredi, le 4 juin 1884.

nication d'un rapport de M. L. Demoucourt, Esq., avocat du Conseil, à l'effet que les hypothèques données à la Corporation par E. M. Stark, Esq., sur la propriété appartenant ci-devant à feu J. B. Pothier, Esq., au coin des rues du Platon et Craig, et sur deux terres à St. Etienne, comme sûreté du paiement de son emprunt de \$1200 sur le fonds des Incendies de 1856, sont maintenant éteintes, attendu que ces propriétés ont été possédées pendant plus de dix ans par des tiers détenteurs, ce rapport n'est pas lu en séance du Conseil.

1^{re} motion.

Proposé par M. Brunelle.

Main-levée d'hypothèques contre E. M. Stark.

Secondé par M. Reynard.

Que main-levée soit donnée à Ezechiel M. Stark, écuyer, avocat, de cette cité, de l'hypothèque que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a sur un terrain situé en la paroisse de St. Etienne, dans le cinquième rang, avec les bâtisses et dépendances sus érigées, et étant les numéros 578 et 579 des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la paroisse de St. Etienne, sur un autre terrain, situé au même lieu, dans le deuxième rang, avec les bâtisses et dépendances sus érigées, et connu sous le numéro deux cent soixante-et-onze des dits plan et livre de renvoi officiels du dit cadastre; par et en vertu d'un acte de main-levée d'hypothèque par la dite Corporation en faveur du dit E. M. Stark, passé le septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-cinq, devant S. E. Normand, écuyer, notaire; et sur un autre terrain, situé en la cité des Trois-Rivières, au coin des rues du Platon et Craig, étant le numéro sept-cent-trois (703) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité des Trois-Rivières, cette dernière hypothèque étant en vertu d'un acte d'obligation passé le sept de Mai mil huit cent cinquante-huit, devant J. E. Dumoulin, écuyer, notaire; et que ces hypothèques soient transférées sur le terrain ci-après désigné, savoir: Un terrain situé en la cité des Trois-Rivières, de forme irrégulière, au coin des rues des Forges et Royal, et borné en profondeur par la rue St. George et autres terrains, avec les maisons et dépendances dessus construites; le dit terrain portant le numéro six cent quarante-trois (643) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité des Trois-Rivières; le tout à la condition que le dit Mr. Stark paie les frais de cet arrangement, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à recevoir le dit acte et à donner effet aux présentes.

Adoptée.

La

Mercredi, le 4 juin 1884.

Cloture.

La séance est ensuite levée.

H. A. Migon
Sec. G^{ral}.

Le Maire.

Lundi, le 9 juin 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le lundi, neuf de juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumouchin,

et Messieurs les Echevins L. Brunelle,

R. S. Cooke,

James Dean,

M. E. Gervais,

J. E. Normand,

J. Reynard,

E. Teasdale,

P. B. Vanasse.

Lecture des minutes des deux dernières assemblées.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Cooke,

Que les requêtes de Messrs. Dominique Vallée et autres, Octave Girard, Hippolyte Lacroix et autres et John Baptist et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Dom. Vallée et autres.

Requête de Messrs. Dominique Vallée et autres, demandant que cette partie de la rue des Forges, comprise entre les rues Royale et St. Olivier, soit sous le contrôle, quant à l'arrosage.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M. Octave Girard.

Requête de M. Octave Girard représentant que les intérêts de son commerce l'appelant à Montréal, il a l'intention de transporter sa manufacture de cercueils et son atelier d'argenteur, si la Corporation ne préfère lui accorder un bonus de \$3000 et l'exemption des taxes pendant dix ans.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 9 juin 1884.

Requête de M. Lacroix et autres.

Requête de Messrs. Hypolite Lacroix et autres demandant que les travaux de la rue soient continués jusqu'à la rue Bureau.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de John Baptist et autres.

Requête de Messrs. John Baptist et autres demandant au Conseil de voter une certaine somme d'argent pour contribuer aux frais de la célébration du 250^e anniversaire de la fondation des Trois-Rivières.

2^e motion.

Proposé par M. Normand.

Vote de \$500 pour la célébration du 250^e anniversaire de la fondation des Trois-Rivières.

Secondé par M. Gervais.

Qu'une somme de cinq cents piastres soit votée par ce Conseil pour contribuer aux frais de la célébration, le quatre de juillet prochain, du 250^e anniversaire de la fondation de la ville des Trois-Rivières, \$200 devant être employées à l'illumination, le soir de cette fête, des édifices de la Corporation, et la balance être consacrée à l'érection d'un monument commémoratif de cette célébration.

Adoptée.

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.

Le soussigné, Surintendant du Feu, a l'honneur de faire rapport qu'il a visité, durant le mois de Mai dernier, les bornes-fontaines, et qu'elles sont toutes en bon ordre.

Respectueusement soumis.


(Signé)

Ovide Rocheleau, Chef de la Brigade du Feu.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le vingt-trois du courant, à sept heures et demi du soir.

A. A. Major Sec. Trés.


Maire.

Lundi, le 23 juin 1884. Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le lundi, vingt-trois de juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire
Messieurs les Echevins

R. S. Cooke,
L. Brunelle,

James Dean,

Lundi, le 23 juin 1884.

James Dean,
J. B. O. Drumont,
M. E. Gervais,
J. B. L. Hould,
W. E. Lajoie,
J. E. Normand,
Joseph Reynat,
P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Requête de Sidore Dugri
et autres.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Lajoie,

Que la requête de Messrs. Sidore Dugri soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. Sidore Dugri et autres demandant que
la rue St. Séverin soit élargie, que des trottoirs et traverses
soient faits et réparés, que la dite rue soit élargie et qu'un
fanal y soit placé -

Requête accordée quant à la lampe, référée
aux Comités Permanents pour les autres
demandes. - l'inspecteur devant, dans l'
intervalle faire les réparations les plus
urgentes au pont de la dite rue.

2^e motion.

Nom de la rue des
Champs remplacé par
celui de "Avenue Lavoie-
lette"

Proposé par M. Reynat,

Secondé par M. Vanasse,

Que la requête des citoyens sur la question du change-
ment du nom de la rue "Des Champs", en celui de "l'Avenue
Lavolette" soit adoptée, et qu'en conséquence le dit nom soit
changé.

Adoptée.

3^e motion.

Le nom Avenue St. Maurice
substitué à celui
de rue St. Maurice.

Proposé par M. Brunelle,

Secondé par M. Dean,

Que la rue St. Maurice, conduisant de cette ville aux ponts
du St. Maurice, porte à l'avenir le nom de "avenue St. Mau-
rice". -

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Lajoie,

Que

Lundi, le 23 juin 1884.

Comité sur listes des
électeurs municipaux.

Que Messrs. les échevins Gervais, Brunelle et Reynar soient informés
le comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être
faites contre les listes des voteurs aux prochaines élections municipales, les-
quelles listes doivent être préparées par le Secrétaire Trésorier suivant la loi;
et lesquelles plaintes seront entendues par le dit comité, ce jour d'hui, im-
médiatement après la présente séance de ce Conseil.

Ajournement

Le Conseil s'est ensuite ajourné jusqu'après les prochaines élections
municipales, pour être alors convoqué en séance par le président des
dites élections.

Adoptée.

H. A. Major
Sec. Trés.

J. B. O. Dumont
Pro-Maire.

Vendredi, le 11 juillet
1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, convoquée par M. l'échevin Dumont, en sa
qualité de président des dernières élections municipales, et tenue en
l'Hotel de Ville de la dite cité, le vendredi, onzième jour de juillet
en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit
heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
et Messieurs les Echevins

Séverin Dumoulin, Ecuier,
L. Brunelle,
Onizime Carignan,
R. S. Cooke,
J. Deau,
J. B. O. Dumont,
M. E. Gervais,
J. M. G. Godin,
J. B. L. Hould,
N. E. Lajoie,
Joseph Reynar,
E. Trasdale,
P. B. Vanasse.

Les échevins élus aux dernières élections municipales, savoir:
J. B. L. Hould, Esq., pour le quartier St. Louis; James Deau, Esq.,
pour

Vendredi, le 11 juillet 1884.

pour le quartier St^e Ursule; O. Carignan et P. B. Masse, Esq., pour le quartier Notre-Dame; R. S. Cooke et J. M. C. Godin, Esq., pour le quartier St^e Philippe, prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

Lecture des minutes de la dernière assemblée. —

1^{re} motion

Proposé par M. Dumont,

Secondé par M. Howld,

Que la requête de M. J. B. Masse soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de J. B. Masse.

Requête de M. J. B. Masse demandant qu'il soit adjoint à la force de Police —

Motion rejetée.

Lettre de E. Taché, Esq.,
Assist. Commissaire
des Terres de la Couronne.

Lettre de E. Taché, Esq., Assistant Commissaire des Terres de la Couronne, adressée à R. Kiernan, Esq., Régistrateur, l'informant que la loi ne permet pas au Commissaire des Terres de la Couronne de changer le plan et le livre de renvoi d'une localité dont le cadastre est en force, et qu'il lui est, en conséquence, impossible de substituer aux anciens noms mentionnés dans certaines résolutions de ce Conseil, récemment adoptées, les nouveaux noms par lesquels on les a remplacés.

(des rues

Référé aux Comités Permanents.

Rôle d'Evaluation déposé.

Le Rôle d'Evaluation pour l'année 1884, est mis devant le Conseil, et considéré comme déposé suivant la loi —

Rapport du Secrétaire =
Trésorier.

Rapport.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous présenter l'état détaillé des revenus et des dépenses de la Corporation pendant l'année terminée le 30 de juin dernier; lequel rapport est attesté sous serment et certifié par les auditeurs.

Les revenus de l'année qui avaient été estimés à \$63,030, n'ont été que de \$56,093,73; la différence est représentée par une somme de \$3,000, montant des débentures des Ponts St^e Maurice non vendues, et qui avaient été entrées dans les estimés comme devant être émises; par un compte de taxes

Vendredi, le 11 juillet 1884.

taxes contre le chemin de fer du Nord, de \$2357, qui n'a pas été collecté, et par divers autres items des revenus qui n'ont pas produit le montant porté dans les estimés.

Il a été vendu 35 débentures de la nouvelle dette consolidée, valeur au pair, \$17,500; et il a été retiré 9 de ces débentures, vendues à Messrs. L. J. Forget & Co., mais qui n'étaient pas payées.

Le montant total de ces débentures vendues est de \$70,500⁰⁰.

Les estimés des dépenses de l'année étaient de \$65,730⁷⁶; les dépenses n'ont été que de \$56,507⁸⁰. Le Conseil n'a pas été appelé, dans le cours de l'année, à payer l'intérêt sur les débentures du Chemin de fer du Nord, ni à pourvoir au fonds d'amortissement de ces débentures; les sommes votées pour l'ouverture et l'élargissement de certaines rues, pour des travaux de réparation aux ponts du St. Maurice, à l'Hôtel-de-Ville et à la clôture du Carré Champplain, ainsi que pour quelques autres travaux, n'ont pas été dépensées.

Le montant des dettes passives de la Corporation,

le 30 juin 1883, était de	\$241,118.57
le 30 juin 1884, il était de	\$246,663.46
Moins produit de vente de débentures déposé à la Banque d'Atchelaga	4,913.31
laissant une balance de	\$241,750.15

Les fonds d'amortissement des dettes créées par l'émission de débentures sont représentés par les dépôts suivants dans les banques de cette ville, portant quatre pour cent d'intérêt par année:

Ancienne Dette Consolidée - Banque d'Union	\$4,030.06
Nouvelle Dette Consolidée - " "	1,410.00
Dette de l'Acqueduc - Banque de Québec	2,497.64

J'ai aussi l'honneur de présenter, tel que voulu par la loi, les certificats attestant qu'il a été pourvu au fonds d'amortissement de la Nouvelle Dette Consolidée et de la Dette de l'Acqueduc. Votre Conseil, lors du vote des appropriations de l'année écoulée, n'a pas cru devoir pourvoir à l'amortissement de l'ancienne dette consolidée et de la dette des Ponts St. Maurice; les montants affectés à cette fin, les années précédentes, étant suffisants pour couvrir l'amortissement de cette année.

Je

Vendredi, le 11 juillet 1884.

Je n'ai pu préparer, pour la présente assemblée, l'état de l'actif et du passif de la Corporation, je le préparerai le plus tôt possible.

Le tout est respectueusement soumis,
(Signé) *P. B. Vanasse*
Sec. Lec.

Etat des recettes et des dépenses du Département de l'Acqueduc.

Présenté et lu l'état des recettes et des dépenses du Département de l'Acqueduc, pour l'année terminée le 30 juin dernier.

2^e motion.

Proposé par M. Vanasse,

Pour former les Comités Permanents.

Secondé par M. Brunelle,

Que les Comités Permanents de ce Conseil soient composés comme suit:-

Finances. R. S. Cooke, président, Ls. Brunelle, James Dean, J. A. C. Godin & P. B. Vanasse.

Hôtel de Ville. J. B. O. Dumont, président, On. Carignan, R. S. Cooke, W. E. Lajoie & P. B. Vanasse.

Santé. M. E. Gervais, président, On. Carignan, J. A. C. Godin, J. B. L. Stoull & N. E. Lajoie.

Acqueduc. James Dean, président, On. Carignan, R. S. Cooke, Jos. Reynard & P. B. Vanasse.

Feu. - Jos. Reynard, président, Ls. Brunelle, M. E. Gervais, N. E. Lajoie & Ephrem Teasdale.

Police. - P. B. Vanasse, président, On. Carignan, R. S. Cooke, James Dean & J. B. O. Dumont.

Chemins. - Ls. Brunelle, président, J. B. O. Dumont, M. E. Gervais, J. C. St. Godin & J. B. L. Stoull.

Eclairage. J. B. L. Stoull, président, J. B. O. Dumont, M. E. Gervais, N. E. Lajoie & Ephrem Teasdale.

Marchés. - J. A. C. Godin, président, Ls. Brunelle, Jos. Reynard, Ephrem Teasdale & P. B. Vanasse.

Communes. - Ephrem Teasdale, président, James Dean, J. A. C. Godin, J. B. L. Stoull & Jos. Reynard.

3^e motion.

Proposé par M. Dumont,

en amendement.

Secondé par M. Godin, en amendement:

Que les Comités Permanents de ce Conseil, pour l'année courante,

Vendredi, le 11 juillet 1884.

courante, soient composés comme suit: -

- Finances. James Dean, président, R. S. Cooke, L. Brunelle,
J. H. C. Godin et On. Carignan.
- Hôtel-de-Ville. J. B. O. Dumont, président, P. B. Vanasse, R. S. Cooke,
N. Lajoie et J. B. L. Aould.
- Santé. - D. M. E. Gervais, président, Joseph Reynar, N. Lajoie,
J. H. C. Godin et J. B. L. Aould.
- Aqueduc. - On. Carignan, président, P. B. Vanasse, R. S. Cooke,
J. Dean et J. B. O. Dumont.
- Reu. - J. Reynar, président, D. M. E. Gervais, N. Lajoie, J. B. L. Aould
et L. Brunelle.
- Police. - P. B. Vanasse, président, L. Brunelle, J. B. O. Dumont, On.
Carignan et J. H. C. Godin.
- Chemins. - J. H. C. Godin, président, J. Reynar, E. Teasdale, N. Lajoie et
J. B. O. Dumont.
- Eclairage. - R. S. Cooke, président, D. M. E. Gervais, J. Dean, J. B. L.
Aould et E. Teasdale. -
- Marchés. - L. Brunelle, président, J. Dean, J. H. C. Godin, E. Teasdale
et On. Carignan.
- Pommune. - E. Teasdale, président, D. M. E. Gervais, J. Reynar,
J. B. L. Aould et P. B. Vanasse.

Cette motion est perdue sur division, out-vote

Pour: M. Carignan, Dumont, Godin, Aould, Reynar et Teas-
dale - 6

Contre: M. Brunelle, Cooke, Dean, Gervais, Lajoie et Vanasse, - 6 -

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement -

Vote sur motion N.º 2. Le vote est ensuite pris sur la motion principale (N.º 2) et
laquelle est adoptée. - est comme suit:

Pour: - M. Brunelle, Cooke, Dean, Gervais, Lajoie et Vanasse. - 6

Contre: M. Carignan, Dumont, Godin, Aould, Reynar et Teasdale. - 6 -

Le Maire a voté pour cette motion qui est déclarée adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Dean,

Pour nommer le pro-
maire.

Secondé par M. Lajoie.

Que M. l'échevin Cooke soit nommé pro-maire de ce Con-
seil pour le semestre courant.

5^e motion

Proposé par M. Dumont,

en amendement.

Secondé par M. Godin, (en amendement) -

Que

Vendredi, le 11 juillet 1884.

Que M. l'échevin J. B. L. Hould soit nommé pro-maire pour les six mois expirant le premier janvier prochain.

Motion rejetée, ont voté pour:

M. M. Carignan, Dumont, Godin, Hould, Reynard, Teasdale - 6

Ont voté contre:

M. M. Brunelle, Cooke, Dean, Gervais, Lajoie & Vanasse - 6

Son Honneur le Maire a donné son vote contre cette motion.

Motion N^o 4 adoptée.

Le vote est alors pris sur la motion principale (N^o 4),

ont voté pour:

M. M. Brunelle, Cooke, Dean, Gervais, Lajoie et Teasdale - 6

ont voté contre:

M. M. Carignan, Dumont, Godin, Hould, Reynard & Vanasse - 6

son Honneur le Maire vote pour cette motion qui est adoptée.

Proposé par M. Hould,

Secondé par M. Dumont,

Que Messrs. William Lanigan & P. E. Parmenton soient les auditeurs pour l'année courante.

Adoptée.

6^e motion.

Pour nommer les auditeurs.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Lajoie,

Qu'un état détaillé des montants payés à chacun des journaux de cette cité pour annonces et impressions soit préparé et distribué aux membres du Conseil d'hui à la prochaine séance.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à vendredi, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Vigor.

Sec. G^{er}.

Maire.

Vendredi, le 25 juillet '84.
Séance régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, vendredi, le vingt-cinquième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, à neuf heures du soir, en la

manière

Vendredi, le 25 juillet 1884.

manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:-

- | | |
|------------------------|------------------|
| Monsieur le Pro-Maire | R. S. Cooke, |
| Messieurs les Echevins | L. Brunelle, |
| | O. Carignan, |
| | J. Dean, |
| | J. B. O. Dumont, |
| | M. E. Gervais, |
| | J. A. C. Godin, |
| | J. B. L. Hould, |
| | E. Teasdale, |
| | P. B. Vanasse. |

1^{re} motion.

Les minutes de la dernière assemblée étant lues, il est
 Proposé par M. Hould,
 Secondé par M. Dumont, et résolu:

Que les requêtes de Messrs. Adilard Limoges et L. E. Dufresne et autres soient reçues et lues.

Requête de Adilard Limoges. Requête de M^r. Adilard Limoges, sous constable pompier, demandant que son salaire soit porté à une piastre par jour.
 Référé aux Comités Permanents.

Requête de L. E. Dufresne et autres. Requête de Messrs. L. E. Dufresne et autres, lesquels étant informés que ce Conseil a l'intention d'augmenter le nombre des constables pompiers, recommandent comme nouveaux hommes Louis Simard et Joseph Giroux.
 Requête renvoyée.

Etat de l'Actif et du Passif. Le Secrétaire-Trésorier met devant le Conseil un état approximatif de l'actif et du passif de la Corporation, au 30 juin 1884, par lequel il appert que l'actif était alors de \$409,777.12, et le passif de \$246,640.00-

Rapport du Comité des Finances. Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des comptes mentionnés dans les paie-listes suivantes:-

Département de l'Acqueduc	215 86
" " "	22 85
A reportés	238 71

Vendredi, le 25 juillet 1884.

	Report	
Departement de l'Acqueduc		238 71
" de la Police		245 43
" du Feu		502 61
" de la Pommune		75 15
" de l'Eclairage		61 55
" des Marchés		333 86
" de l'Hôtel-de-Ville		944 02
" de la Santé		21 64
" des Chemins		" 50
Rues sous contrôle		1045 13
Parie Champlain		44 47
Ponts St-Maurice		57 ..
Station de Police & Feu, - construction		112 87
Acqueduc "		1150 58
Atelier des Départements		155 32
Terrains vendus pour taxes		44 67
Assurances - Corporation		10 40
" Incendies		127 25
Intérêt & Commission		136 50
Divers		5267 57
Contingents		298 39
Salaires		539 57
		433 30
		\$ 11,840 43

Respectieusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, président

P. B. Vanasse,

L. Brunelle,

J. Deane.

2^e motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Teasdale,

et résolu:

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Rapport.

Je, soussigné, Surintendant des Chemins, ai l'honneur
de faire rapport à votre Conseil sur les divers ouvrages que je
crois

Rapport de l'Inspecteur des Chemins.

Vendredi, le 25 juillet 1884.

crois nécessaire à être faites durant l'année; de juillet 1884 à juillet 1885, que le pont de la rue Hartel est en très-mauvais état et aurait besoin d'être refait en neuf.

2^o Je crois aussi devoir attirer votre attention sur la partie nord de cette rue qui se trouve tellement étroite que deux voitures ont peine à se rencontrer, dans mon opinion je crois que la Corporation pourrait obtenir ce terrain de Mr. Ward qui va en devenir propriétaire, pour rien en lui représentant qu'il lui serait plus facile de concéder ce terrain en lots lorsqu'il y aura une rue praticable.

3^o Les clôtures se trouvant sur les terrains appartenant à Messrs. Heouliston et M^s Dougall sur la rue St. Maurice, sont en très-mauvais état; et que la plus forte partie de ces clôtures a besoin d'être refaite, je recommanderais qu'elle fut refaite en broche, ceci ne coûterait pas plus cher et conserverait les chemins dans un meilleur état durant la saison de l'hiver.

4^o Je recommanderais que le second plancher des ponts du St. Maurice disparaîtrait au fur et à mesure qu'ils sont réparés, parcequ'il sont une tendance à faire pourrir le plancher de dessus ainsi que la charpente des susdits ponts et qu'à la place de ce second plancher, qu'il soit posé une passerelle de 3 1/2 pieds de longueur en épinette rouge de 4 pouces d'épaisseur avec chevilles de même qualité de bois et 3/4 de pouce de diamètre; deux de ces chevilles à chaque extrémité et de longueur propice; cette susdite passerelle pourra être posé à mesure que les radants seront nécessaire.

5^o La côté de la rue Bonaventura, côté conduisant au Côteau St. Louis, a besoin de réparation immédiate en ce qui regarde la partie qui supporte le trottoir et garde les terres afin de les opposer d'ibrouler

La

Vendredi, le 25 Juillet, 1884.

- 6^o La descente du marché aux pommes devant chez Mr. P. Quéteau rue du fleuve, se trouve dans un très-mauvais état, et aurait besoin de certaine réparation indispensable.
- 7^o Le chemin conduisant à la banlieue aura besoin d'être travaillé et en même temps je crois devoir attirer votre attention sur la nécessité d'un garde fou dans la partie haute du susdit chemin. Ici j'attire votre attention sur ce fait c'est enfin de me donner de tout blâme en cas d'accident.
- 8^o Le marché à poisson aura besoin de certain travaux vu son mauvais état, je crois qu'il serait très-nécessaire qu'il fut construit en cette endroit une petite bâtisse et quelle fut construite portable vu les temps d'inondation.
- 9^o La clôture du carré Champlain souffre considérablement de peinture ce qui tend à la faire pourrir, avec deux bonnes couches de peinture, ces clôtures pourraient encore durer plusieurs années.
- 10^o Je désirerais qu'un examen de la part du Comité de l'Hôtel-de-Ville fût fait sur les ouvertures donnant au dehors, afin que le dit Comité puisse par lui-même juger et voir s'il ne serait pas parfaitement urgent que ces ouvertures fussent peinturées de trois bonnes couches.
- 11^o J'ose de nouveau attirer l'attention de votre conseil sur ce fait-ci, savoir si je vais comme par le passé notifier les gens quatre ou cinq fois et malgré tout ces avertissements les gens pris de nous ou bien prendre les moyens que les règlements nous donne de faire faire leurs ouvrages ou les poursuivre.
- J'ai l'honneur de vous soumettre une estimation approximative de chaque item mentionné dans mon rapport vu à la colonne ci-dessous
- Respectueusement soumis
(Signé) O. J. Hamel.
Inspecteur des Chemins
Référé aux Comités Permanents.

Vendredi, le 25 juillet, 1884.

item No. 1 Pont de la rue Hertel	225	" "
" " 2 Les Clotures rue St. Maurice	250	" "
" " 3 " radouls des ponts St. "	500	" "
" " 5 Côte conduisant au Cot. St. Is.	100	" "
" " 6 quai au pommes, rue du Fleuve	200	" "
" " 7 du moulin à huile au moulin à vent	100	" "
" " 8 Marché aux poissons	225	" "
" " 9 Cloture Carre Champlain	125	" "
" " 10 peinture des ouvertures Hertel de St. Is.	200	" "

(Signé) O. J. Hamel.
S. A. P. R.

Rapport du Surintendant de l'Agueduc

Rapport.

Je, soussigné surintendant de l'agueduc ai l'honneur de soumettre à votre conseil le tableau suivant constatant le nombre de révolution faite et le nombre de gallons d'eau pompés par les appareils à vapeur de l'agueduc durant l'année finissant le 30 Juin 1884.

Mois	Nombre de révolution	Nombre de gallons d'eau
Juillet	620,200	8,062,600
Aout	614,390	8,026,070
Septembre	567,470	7,377,110
Octobre	543,210	7,061,730
Novembre	518,770	6,744,010
Décembre	538,960	7,006,480
Janvier	505,610	6,572,930
Février	543,590	7,072,670
Mars	562,720	7,335,360
Avril	516,800	6,718,400
Mai	543,910	7,096,830
Juin	606,250	7,881,250
	6,684,880	86,905,440

Sl

Vendredi le 25 juillet, 1884

Il ya actuellement de poser 6532 tuyaux en fer de 9-6-4 pouces formant une longueur de 58,761 pieds, et se répartissant comme suit savoir, 498 tuyaux de 9 pouces, 7182 pieds; 3578 de 6 pouces 31, 662 pieds, 2219 de 4 pouces 19, 881 formant une longueur de 58,761 pieds de tuyaux en fer d'un pouce aussi 4, 684 pieds d'un 1/2 pouce dont 1054 en plomb et 3110 en fer, la quantité de tuyaux non employés qui reste en mains est comme suit, savoir 20 tuyaux de 9 pouces, 356 de 6 pouces et 200 de 4 pouces le nombre de bornes-fontaines posées est de 53 il n'en reste pas, j'ai eu à déjeter ce printemps 4 tuyaux de service qui avait été mal posés; j'ai été obligé de mettre ses tuyaux à une plus grande profondeur afin de les garantir de la gelée, il ya eu seulement qu'une seule fuite d'eau au tuyau principal ce que je constate avec plaisir, cela prouve que ces tuyaux ont été bien posés, 18 tuyaux de service ont été posés depuis le 30 Juin 1883 au 1^{er} juillet 1884, aussi 44 boîtes de tuyaux de service ont été renouvelés, le nombre des robinets-à-arret posés est de 34 et se répartit comme suit, savoir, 4 de 9 pouces, 17 de 6 pouces et 13 de 4 pouces; j'ai fait à la boutique cette année 46 boîtes de tuyaux de service j'ai fait faire ces boîtes par le tourne-robinets à temps perdu; le télégraphe d'alarme ainsi que le téléphone sont en très bon état et fonctionnent très bien; je dois dire que le téléphone rend de grand service; lorsque nous sommes obligé d'arrêter la pression de l'eau pour réparation de tuyaux, cela épargne d'envoyer à l'aqueduc où d'y aller moi-même et par ce fait sauve beaucoup de temps. Un fait sur lequel je veux attirer l'attention de votre Conseil est celui-ci que depuis quatre ans vous n'avez point vu dans les comptes des dépenses aucun montant payé soit pour plombier ou autre pose de tuyaux, soit tuyaux principal ou tuyaux de service

Vendredi le 25 juillet 1884.

service en plomb ou en fer. cela est fait sous ma conduite par les travaillants que j'ai disciplinés à cette effet, cela épargne beaucoup durant l'année à la Corporation. Une autre chose que je dois faire remarquer à votre conseil est ceci, que pas une réparation là où il s'agit d'arrêter l'eau de l'aqueduc est faite, à part que durant la nuit cela pour ne pas priver les preneurs de l'avantage de jamais manquer d'eau je dit cela avec beaucoup de satisfaction. Car je vois que dans beaucoup d'autres localités souvent ils sont privés d'eau plusieurs heures par jour pour réparation ou autre ouvrages qu'il ne ce trouble pas de faire durant la nuit. si je signal ce fait c'est dans le but de prouver à votre conseil que toute l'attention possible est portée aux différents départements que votre conseil a bien voulu m'en donner la confiance; je recommande que la connection du tuyaux principal de la rue St Thomas à la rue des Champs se fasse où que la born-fontaine qui se trouve au coin de la rue St Julie et St. Thomas se trouve que sur un tuyau de 4 pouces et le réservoir d'eau dans un tuyaux de cette dimension n'étant pas suffisant pour subvenir au besoin en temps d'incendie; et c'est afin de donner à l'eau la circulation pour laquelle ne reste pas stagnante dans ces abouts de tuyaux ce qui la rend impropre et malsaine. La pression moyenne de l'eau durant l'année finissant le 30 Juin 1884 a été de 65 livres, je crois pouvoir dire que la ville a été très-heureuse sur ce fait qu'il y a eu très-peu d'incendie pendant l'année écoulée, ce qui a fait une épargne sur le combustible, et en même temps recommande votre ville auprès des assurances; j'ai le plaisir de dire en terminant mon rapport que tout le système de l'aqueduc, bouilloires, pompes-à-vapeur, bornes, fontaines, robinets

Vendredi, le 25 Juillet, 1884.

robinets-a-arrets, tuyeau principal, tuyeaux de services &c &c sont en très-bonne état et fonctionnent très-bien

Respectueusement Soumis
(Signé) O. Z. Hamel
Surintendant de l'ébq ueduc

Référé aux Comités Permanents.

3^e motion.

Proposé par M. Brunelle,

Secondé par M. Deau.

et résolu:

Que ce Conseil commence immédiatement la considération et le vote des appropriations pour l'année courante.

Vote de partie des appropriations

Le Conseil vote ensuite les deux items suivants des "dettes payables dans l'année", savoir: -

M ^{me} Veuve Bourdages, capital d'un constitut	\$344.84
Paul Payan, " " "	400.00

4^e motion.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Parignan, et résolu: -

Que la considération et le vote des appropriations pour l'année courante soient continués à la prochaine séance de ce Conseil.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le quatre d'Août prochain, à sept heures et demi du soir.

R. B. Cooke

Pro-Maire.

H. Parignan
Sec. G^é.

Lundi, le 4 Août 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le quatrième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-quatre, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, R. B. Cooke,

et Messieurs les Echevins Brunelle, Parignan, Deau, Dumont, Gervais, Godin, Gould, Reynar, Teasdale et Vanasse.

Lecture

Lundi, le 4 Août 1884.

1^{re} motion.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Proposé par M. Teasdale.

Secondé par M. Dumont.

Que les requêtes de Messrs. Joseph Godin, Grégoire Veuillet, Charles Prince, Aldoric Pothier et autres, F. N. Décoiteau et autres, Edouard Godin et de D^{lle} M. A. Hart soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Joseph Godin, fils de Bély.

Requête de M^r. Joseph Godin, constable-pompier, demandant que son salaire soit augmenté de \$5⁰⁰ par mois, en considération des services qu'il rend en réparant et tenant en bon ordre le télégraphe d'alarme et le téléphone.

2^e motion.

principale —

Proposé par M. Vanasse.

Secondé par M. Gervais.

Que la requête de M. Joseph Godin soit référée aux Comités du Feu et de la Police.

3^e motion.

amendement
adopté.

Proposé par M. Hould.

Secondé par M. Dumont.

En amendement à la motion de P. B. Vanasse, secondé par M. E. Gervais, que la requête de Jos. Godin soit référée aux Comités Permanents;

lequel amendement étant mis aux voix est adopté sur division de 6 pour et 4 contre, savoir: —

Pour: Messrs. Carignan, Dumont, Godin, Hould, Reynar et Teasdale — 6;

Contre: Messrs. Brunelle, Dean, Gervais et Vanasse — 4. —

Requête de Grégoire Veuillet.

Requête de M. Grégoire Veuillet qui demande à être admis dans le corps de Police et du Feu. —

Requête renvoyée.

Requête de Chs. Prince.

Requête de M^r. Charles Prince demandant que le prix de location de la Salle de Musique, pour une soirée dramatique et musicale qu'il doit donner le 28 du courant, ne soit que de \$10⁰⁰.

Loyer, pour cette occasion, fixé à \$15⁰⁰.

Requête de F. N. Décoiteau & autres.

Requête de Messrs. F. N. Décoiteau & autres demandant qu'une traverse soit posée dans la rue St. Philippe.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi le 4^e Août 1884.

Requête de Ed^l Godin.

Requête de M. Edouard Godin, gardien des Ponts du St. Maurice, demandant une augmentation de salaire.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de D^{me} M. St. Hart.

Requête de D^{me} M. St. Hart pour demandant que la propriété portant le N^o 707 du Cadastre d'Enregistrement, et située sur le côté sud-ouest de la rue du Platon, qui doit être vendue le 8 de Septembre prochain, par le shérif de ce district, le soit à la charge de l'hypothèque de \$1800⁰⁰ due à la Corporation de cette cité pour un prêt fait à feu J. C. Hart, un des incendiés de 1856.

Contre l'acquéreur
L. St. H.

Requête renvoyée.

4^e motion.

Proposé par M. Godin.

Réponse à une tiers-saisie contre A. Lamothe

Secondé par M. Stoull.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le district des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Charles Dupont Hébert et Adolphe Lamothe, savoir: "La dite tiers-saisie doit au dit Adolphe Lamothe la somme de quarante-trois piastres et quatre-vingt-quinze centins."

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par M. Gervais.

Réponse à une tiers-saisie contre A. Lamothe.

Secondé par M. Carignan.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le district des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Hercule Laerte et Adolphe Lamothe, savoir: "La dite tiers-saisie doit au dit Adolphe Lamothe la somme de quarante-trois piastres et quatre-vingt-quinze centins, montant déjà mentionné dans une cause entre C. D. Hébert et le dit Adolphe Lamothe, sur déclaration de la dite tiers-saisie."

(Voir pour la suite après l'ajournement)

Adoptée.

Le

Lundi, le 4 Aout 1884.

Ajournement.

(Voir ci-bas pour continuation des précédés)
Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le onze de
Aout courant, à sept heures et demi du soir.

H. Mignon
Sec. Gés.

P. Blosse
Pro-Maire.

(Omis ci-haut)

6^e motion.
Vote des appropriations.

Proposé par M. Hould,
Secondé par M. Dumont.

Que ce Conseil continue l'examen et le vote des appropriations pour
l'année courante.

Adoptée.

Les items suivants des dettes payables dans l'année sont ensuite votés,
savoir: -

Dr ^{me} N ^o A. B. Hart,	2 conetitus	\$1409.00
Séminaire de Nicolet	1 "	460.00
Roussel & Lachance,	"	1000.00
Dr G. S. Bédard,	"	33.33
Dr ^{me} L. M. Turcotte,	"	44.50
Rev ^{des} Dames Ursulines,	"	8.33
J. N. Bureau	"	20.00

Sur motion

Le vote des autres appropriations pour l'année courante
est remis à la prochaine séance de ce Conseil -

Voir ci-haut pour l'ajournement.

H. Mignon
Sec. Gés.

Lundi, le 11 Aout 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de
la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite
cité, lundi, le onzième jour d'Aout mil huit cent quatre-
vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et
selivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -
Messieurs les échevins Carignan, Dumont, Godin, Hould,
Lajoie, Reynar et Teasdale. -

Son Honneur le Maire et Monsieur le Pro-Maire
étant

Lundi, le 11 Août 1884.

étant absents, sur proposition verbale de M. l'échevin Dumont, M. l'échevin Reynard est appelé à présider la présente assemblée -

M. l'échevin Reynard au fauteuil, les minutes de la dernière assemblée sont lues, et il est ensuite -

1^{re} motion.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Aould.

Que les requêtes de Messrs. J. H. Godwin et Napoléon Langlois et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de J. H. Godwin Sec. Tris. du Club des Cyclistes des T-R.

Requête de M. J. H. Godwin, Secrétaire Trésorier du Club des Cyclistes des Trois-Rivières, demandant qu'il soit permis aux membres de ce club de pratiquer sur le bicyclette pendant deux heures, deux fois par semaine, dans le Parc Champlain.

Requête renvoyée.

Requête de Nap. Langlois et autres.

Requête de Messrs. Napoléon Langlois et autres demandant que le fanal placé près de la traverse du chemin de ceinture, rue Notre-est (ouest) soit transporté plus à l'est, vis-à-vis le terrain de Demoiselle Portet.

Référée au Comité de l'Éclairage.

2^e motion.

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Carignan.

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour entendre les plaintes qui ont été faites contre le rôle d'évaluation de l'année courante et juger sur icelles.

Adoptée.

Comité général sur les plaintes contre le rôle d'évaluation.

Le Conseil se forme alors en comité général, sous la présidence de M. l'échevin Dumont. - Les évaluateurs sont appelés et sont absents; en conséquence, il est résolu d'ajourner les procès de ce Comité à mercredi prochain, à sept heures et demi du soir. -

Ajournement à 10 heures, ce soir. -

Le Conseil s'est ensuite ajourné à dix heures, ce soir, afin de considérer en comité, les appropriations de l'année courante. -

Et avant dix heures du soir, le dit Conseil s'est de

nouveau

Lundi, le 11 Août 1884.

3^e motion.
Vote des appropria-
tions.

nouveau réuni en assemblée régulière, et il a été —
Proposé par M. Godin

Secondé par M. Carignan, et résolu : —

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette cité pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, tel que le veut la loi, et soient comme suit, savoir :

Estimé des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile 1884-1885, préparé conformément aux actes 38^{me} chap. 46, sec. 42, et 40^{me} vic. chap. 51, sec. 44 et 45.

Montant des recettes ordinaires de l'année 1883-84 \$42,489.40

Balances des sus dites recettes non dépensées le 30 juin 1884, 5,838.76

moins : produit de la vente des débiteurs de la nouvelle dette consolidée, restant en dépôt à la Banque d'Hochelega pour rencontrer des dettes passives non payables pendant la présente année civile

1,193.31 = 4,645.45

\$ 47,434.85

Revenus Probables

Cotisations et Taxes : —

Cotisations régulières

18,000 " "

Taxe du Ramonage

50 " "

Taxe sur Bateaux

75 " "

Taxe des Rues Sous-Contrôles

475 " " 18,600 " "

Licences : —

Hôtels et Restaurants

3,000 " "

Magasins de Liqueurs

1,650 " "

Maison de pension

40 " "

Charretiers

30 " "

Écuries de louage

110 " "

Écuries de logement

10 " "

A reporter

4,860 " " 18,600 " "

Lundi, le 11 Août, 1884.

Licences (continues)	Report	4,860	" "	18,600	" "
Bouchers		30	" "		
Commerçants de Viande		3	" "		
Dépenseurs de Viande		3	" "		
Commerçants étrangers et Boutiquiers		600	" "		
Colporteurs		54	" "		
Regrattiers		80	" "		
Traversiers		50	" "		
Marchand de poudre		4	" "		
Cirques et Jeux		16	" "	5,700	" "
Marchés:-					
Marché aux Denrées		600	" "		
Marché au Foin		234	" "		
Étaux des Bouchers		1486	" "		
Magasins du Marché		500	" "	2,900	" "
Communes:-					
Rentes seigneuriales et commutations		600	" "		
" de terrains loués		20	" "		
Pâturages, etc		10	" "	630	" "
Intérêt sur Dette des Incendies				700	" "
Loyer de la Salle de Musique				275	" "
Pain de l'eau				14,000	" "
Ponts St. Maurice - piages				4,255	" "
Revenus Casuels:-					
drois aux Contribuables		45	" "		
Entrées de Petitions		14	" "		
Apposition du Sceau		3	" "		
Divers		18	" "	80	" "
				47,140	" "
Argent en mains, le 30 Juin, 1884		5,838	46		
Moins, montant provenant du prêt de vente de débentures de la nouvelle dette consolidée, laissée en dépôt à la banque d'Orchelaga, pour rencontrer certaines dettes passées, non payables pendant la présente année fiscale.					
				1,193	31
				46,255	45
				54,485	45
				3,000	" "
				54,485	45
Vente de 6 Débentures des Ponts St. Maurice					

Lundi, le 11 Aout, 1884.

Dépenses Probables

1 ^o Dettes payables dans l'année			
D ^{ns} J ^{rs} L. G. Bourdages, Constitut (vote le 25 juillet)	344	82	
Paul Payan " " " "	400	"	
D ^{ns} J ^{rs} A. B. Clark (2) " " " 4 octob ^r	1409	"	
Séminaire de Nicolet " " " "	460	"	
Roussel & Lachance " " " "	1,000	"	
Dr. Geo. S. Bédard " " " "	33	33	
D ^{ns} J ^{rs} L. H. Purcotte " " " "	44	50	
Reverend Dames Ursulines " " " "	8	33	
J. H. Bureau " " " "	20	"	3,720
2 ^o Fonds d'amortissement			
Nouvelle dette Consolidé, 2% sur \$40,500	1,410	"	
Dette de l'Égueduc, 2% " 98,153 ³³	1,963	"	
Dette des Ponts St. Maurice, 2% " 23,500	470	"	3,843
3 ^o Intérêt Escompte & Commission:—			
7% d'int. sur \$41,500 Anc. Dette Consolidé	2,905	"	
5% " " 70,500 Nouv. " "	3,525	"	
6% " " 98,153 ³³ Dette de l'Égueduc	5,889	20	
6% " " 23,500 " des Ponts St. Maurice	1,410	"	
8% " " 5,200 Oblig. à D ^{ns} Landry	416	"	
7% " " 500 do " D ^{ns} Robitaille	35	"	
6% " " 3,500 do " John Houlston	210	"	
6% " " 3,786 ⁶⁶ Constitut	227	20	
Commission, etc.	82	60	
	14,700	"	
Moins à collecter:—			
Intérêt sur arriérés	100	⁰⁰	
" " dépôt aux banques	100	⁰⁰	200
			14,500
4 ^o Salaires:—			
Secrétaire-Présorier	1,000	"	
Assistant Secrétaire-Présorier	600	"	
" Comptable	400	"	
Surveillant & Imprimeur	50	"	
Auditeurs	50	"	
	2,100	"	22,063

Lundi, le 11. Août, 1884.

4 ^e	Salaires:-(continué)	Report	2 100 ""	22 063 ""
	Évaluateurs et leur clerc		200 ""	
	Collecteur & Messager		400 ""	2 400 ""
5 ^e	Assurances des Propriétés de la Corporation			
	Contre le feu		230 ""	
	" les Explosions		49 50	2 79 50
6 ^e	Département du Feu:-			
	Fournitures, entretien et réparations		150 ""	
	Chauffage		75 ""	
	Pollage et entretien de 2 chevaux		160 ""	
	Télégraphe d'alarme		100 ""	
	Costumes des pompiers		25 ""	
	Ramonage des cheminées		60 ""	
	Criées publiques		1 ""	
	Imprévus		3 ""	
	Ouvrier du Département		36 ""	610 ""
7 ^e	Département de l'Acqueduc			
	Salairé du Surintendant		450 ""	
	" " Comptable		800 ""	
	" " l'assistant-Comptable		200 ""	
	" " 1 ^{er} Ingénieur		425 ""	
	" " 2 ^d " "		375 ""	
	" " Fourne-Robinet		77	
	Chauffage		2 400 ""	
	Entretien & Réparations		300 ""	
	Papeteries Annonces & Impressions		50 ""	
	Criées publiques		6 ""	
	Pimbres-poste & télégramme		2 ""	
	Imprévus		6 ""	5 091 ""
8 ^e	Département de l'Éclairage:-			
	Éclairage au Gaz		13 75 ""	
	" à l'huile		126 ""	
	Ouvrier du département		24 ""	
	Un assistant allumeur de reverberies		60 ""	1 885 ""
9 ^e	Département des Marchés:-			
	Entretien & Réparations		2 75 ""	
	A Reporter		2 75 ""	32 228 50

Lundi, le 11 Aout, 1884

9 ^e Département des Marchés, Report.	245	32,328 50
Inspection des poids et mesures	5	
Criés publiques et affiches	3	
20 glaciers neufs à \$45 ⁰⁰	900	
1 " " pour Leonard Duquay	45	
6 grandes glaciers à \$50 ⁰⁰	300	
3 petites " " 45 ^{00/100}	135	
Salairé du Surveillant	50	1,693
10 ^e Département des Chemins: -		
Entretien & Réparations	600	
Effets et outils	150	
Chemins et Traverses d'hiver	200	
Actes notariés et enregistrements	10	
Criés publiques	5	
Quai du département	72	
Pont de la rue Hertel	100	
Chemin et Quai, rue Notre-Dame	200	
Clôtures de la rue St. Maurice	200	
Côte Bonaventure	100	
Quai des bateaux de pommes	200	
" " Poissonniers	200	
Élargissement de la rue Riverville	150	
" " " " St. Jrs. Xavier	300	
Prolongement de la rue Champfleur	600	
" " " " St. Denis	650	3,737
11 ^e Département de la Commune		
Entretien et réparations	100	
Logers de saureaux	40	
Salairé du Gardien et d'un aide	265	
Criés publiques et imprévus	15	420
12 ^e Département de la Santé		25
13 ^e Département de la Police: -		
Salairé du chef (Police & feu)	500	
" de 6 Constables à \$365 ⁰⁰	2190	
" " " " assistant	240	
Arrestations et transports de prisonniers	20	
A Reporter	2,950	38,203 50

Lundi, le 11 Août 1884

13 ^o Département de la Police (continué) Report	2,950	38,203 50
Pension des prisonniers	10	
Timbres judiciaires	40	
Polices spéciales	20	
Costumes	200	
Ameublement & entretien	25	
Imprimés	5	3,250
14 ^o Département de l'Hôtel-de-Ville :-		
Entretien et Réparations	200	
Ameublement & fournitures	20	
Combustibles	310	
Courier de la bâtisse	24	560
15 ^o Atelier des Départements		50
16 ^o Aqueduc - Compte de construction		500
17 ^o Nouvelle Station de Police & feu		1000
18 ^o Frais de poursuites		500
19 ^o Papeterie, Annonces & Impressions		300
20 ^o Carrés Publics:		
Carré Champlain (réparation de la Cloture)	250	
" La Posse	25	
" Le Platon	45	320
21 ^o Ponts St. Maurice :-		
Entretien et réparations	500	
Chauffage et éclairage	20	
Salaires du Gardien	252	
" de l'ouvrier	48	820
22 ^o Reues Sous Contrôle		600
23 ^o Dépenses Contingentes :-		
Élections municipales	30	
Frais de voyage	100	
Timbres - poste & télégrammes	15	
Criées publiques & affiches	5	
Actes notariés et enregistrements	50	
Fêtes publiques \$200 pour le 150 ^e anniversaire	250	
Monument Lavolette	300	
Remboursements de taxes	5	
A Reporter	755	46,103 50

Lundi, le 11 Aout 1884.

23 ^e Dépenses Contingentes (continues) Report	755	...	46,103	50
Pension des Aliénés	25	..		
Amendements à la Charte	125	...		
Téléphone (loyer)	78	...		
Imprevis	10	26	993	26
24 ^e Balance à rembourser sur prix de vente de terrains pour Aafes.			1200	...
25 ^e Fonds de réserve de 5% sur revenus estimés à \$43,840			2192	...
			50,488	76

Adoptée.

4^e motion.
Etat des dépenses pour la nouvelle station de feu et police -

Proposé par M. Godin,
Secundé par M. Du moult.
Qu'il soit mis devant le Conseil un état complet des dépenses faites jusqu'à ce jour à la nouvelle station de police et des personnes auxquelles les diverses sommes dépensées ont été payées; et qu'aucune nouvelle dépense ne soit faite pour terminer la construction de la dite station de police tant que ce Conseil ne l'aura pas ordonné. -

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mercredi prochain, le treize du courant, à sept heures et demi du soir.

Joseph Reynar
Président pro tem.
L. Mignard
Sec. G^{ral}

Mercredi, le 13 Aout 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite cité, mercredi, le treizième jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:
Monsieur le Pro-Maire R. S. Cooke,
et Messieurs les Echevins L. Brunelle,
J. Dean.

Mardi, le 13 Août 1884.

J. Beau,
J. B. O. Dumont.
J. H. C. Godin,
J. B. L. Stoull,
J. Reynar,
E. Teasdale,
P. B. Vanasse.
O. Baignan

Avis de motion.
Echev. Dumont.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière prescrits par la loi, je proposerai que le chapitre soixante-et-dix des règlements de ce Conseil, passé le quatorze Octobre mil huit cent soixante-et-dix-huit, à l'effet d'amender le chapitre quatre des dits règlements, soit rappelé et abrogé.

En Conseil, ce 13 Août 1884.

(Signé.)

J. B. O. Dumont.

Avis de motion.
Echev. Teasdale.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis que dans les délais fixés par les règlements de ce Conseil, je ferai motion que le tarif des taxes de l'eau, maintenant en force et adopté le premier d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, soit rappelé et annullé et que le tarif des dits taxes de l'eau, qui était en force avant le dit premier d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, soit remis en vigueur et soit, à l'avenir, le tarif des taxes de l'eau de l'Agueduc de cette cité.

En Conseil, ce 13 Août 1884.

(Signé.)

E. Teasdale.

1^{re} motion.

Proposé par M. Reynar.

Secondé par M. Brunelle.

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour entendre les plaintes qui ont été filées contre le rôle d'Évaluation de l'année courante, et juger sur icelles.

Adoptée.

à sous la présidence
de M. l'échevin
Teasdale -

Comité général sur les
plaintes contre le rôle
d'évaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en comité général a
procédé à l'audition et à l'examen des susdites
plaintes

Mercredi, le 13 Aout 1884.

Ajournement

plaintes et a adjugé sur icelles, excepté deux, ainsi qu'il apparaîtra au rapport du dit Comité qui sera présenté au Conseil, à sa prochaine séance. Les deux plaintes dont la considération est remise à la prochaine séance de ce Conseil, sont celles de Messrs. A. M. Balcer et J. E. Normand. Et le dit Comité général ayant rapporté progrès, ce Conseil s'est ajourné à mercredi prochain, le vingt du courant, à sept heures et demi du soir.

J. S. Parais
Asst. Sec. - Trés.

R. S. Cooke
Pro-Maire.

Mercredi, le 20
Aout 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mercredi, le vingtième jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt-quatre, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Curé,
et Messieurs les échevins

L. Brunelle,
D. Carignan,
R. S. Cooke,
J. Dean,
J. B. O. Dumont,
M. E. Gervais,
J. W. C. Godin,
J. B. L. Hould,
W. E. Lajoie,
E. Teasdale,
J. Reynar,
P. B. Vanasse.

Lû les minutes des deux dernières assemblées -
Proposé par M. Hould,

Secondé par M. Dumont.

Que le Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, soit tenu de notifier et avertir qui de droit de

1^{re} motion.

Pour suspendre les travaux de construction de la Station de police afin

Mercredi, le 20 Aout 1884.

2^e motion.

(amendement)

Pour terminer certains travaux de construction de la nouvelle station de police et du feu. —

Note sur motion N^o 2.

de suspendre les travaux de construction de la nouvelle station de police, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par ce Conseil.

Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Dean,

(amendement)

Que le toit de la nouvelle station de feu et de police ainsi que les parties de cette bâtisse se rapportant au feu & les ouvertures extérieures terminées, avec la plus grande économie possible.

Emporté sur division, ont voté

Pour: Messrs. Brunelle, Cooke, Dean, Gervais, Lajoie & Vanasse, 6 -

Contre: - Messrs. Carignan, Dumont, Godin, Hould, Reynar & Teasdale - 6 -

Mon Honneur a voté pour la motion, après avoir motivé son vote. —

Vote sur motion N^o 1.

La motion principale (N^o 1) est ensuite mise aux voix et est perdue, sur la même division renversée.

Etat des dépenses pour la station de feu et de police.

Présenté et lu un état des dépenses pour la construction de la nouvelle station de feu et de police, depuis le 30 Juin jusqu'au 20 Aout 1884.

Proposition verbale de l'échev. Cooke pour interroger O. J. Hamel.

M. l'échevin Cooke propose verbalement qu'il soit permis à M. O. J. Hamel de répondre à la question qu'il désire lui poser, savoir: - quel serait le coût des dépenses à faire pour faire à la nouvelle station de feu et de police, les travaux mentionnés dans la précédente résolution? (N^o 2)?

Ont voté pour: Messrs. Brunelle, Cooke, Dean, Gervais, Lajoie, Teasdale et Vanasse - 7.

Ont voté contre: Messrs. Carignan, Dumont, Godin, Hould et Reynar - 5.

3^e motion.

Mr. Chs. Vadeboncoeur chargé de faire un estimé des travaux à faire à la station de police et de feu.

Proposé par M. Teasdale.

Secondé par M. Carignan,

Que Mr. Charles Vadeboncoeur soit prié de faire un estimé du coût probable des travaux à faire à la nouvelle station de police et du feu pour la rendre habitable par la brigade du feu et de la police; - tels que mentionnés dans le rapport soumis à cette présente séance par Mr.

O. J. Hamel.

Mardi, le 20 Août 1884.

Rapport de O. Z. Hamel.

Pour: Messrs. Carignan, Du
mont, Gervais, Godin, Hould,
Lajoie, Reynar & Teasdale - 8.
Contre: Messrs. Brunelle,
Cook, Dean et Vanasse.

4^e motion.

Plaintes contre le
Rôle d'Evaluation.
sous la présidence
de M. l'échev. Teasdale.

Ajournement.

Lundi, le 25 Août
1884.

O. Z. Hamel. - Adopté, 8 pour et 4 contre, savoir: +
Rapport.

Je soussigné déclare qu'à partir de ce jour le coût
de la couverture et des ouvertures de la nouvelle station de
police et du feu, ainsi que les planches et l'intérieur de
la partie qui concerne le département du feu sera d'en-
viron quinze cents piastres.

Trois-Rivières, ce 20 Août 1884.

(Signé)

O. Z. Hamel.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Lajoie.

Que ce Conseil se forme de nouveau en comité gé-
néral pour continuer l'examen des plaintes faites contre
le rôle d'évaluation de la présente année.

Passé.

Le Conseil s'est alors formé en Comité général
pour continuer l'examen des plaintes contre le rôle
d'évaluation. - La plainte de M. J. E. Normand est
accordée, et la considération de la plainte de M. St.
M. Balcer est remise à lundi prochain, vu l'absence
de M. Balcer. -

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain,
le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du
soir.

O. Z. Hamel
Sec. - Pres.

Maire.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corpo-
ration de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de
Ville, en la dite cité, le lundi, vingt-cinquième jour
d'Août mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures
du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecd.,
et Messrs. les Echevins L. Brunelle,

O. Carignan,

Lundi, le 25 Aout 1884.

O. Carignan,
R. S. Cooke,
James Dean,
J. B. O. Dumont,
M. E. Gervais,
J. N. C. Godin,
W. E. Lajoie,
Joseph Reynard,
E. Teasdale,
P. B. Vanasse.

Lecture est faite des minutes de la dernière assemblée. —

1^{re} motion.

Proposé par M. Godin,
Secondé par M. Cooke,

Que ce Conseil se forme de nouveau en comité général pour continuer l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation de la présente année, et juger sur icelles. —

Adoptée.

Rapport d'un
comité général
du Conseil.

Rapport.

Le Comité général de votre Conseil, chargé de prendre en considération les plaintes contre le rôle d'évaluation de la présente année qui avaient été filées entre les mains du Secrétaire-Trésorier, a l'honneur de faire rapport : —

Que par une résolution de votre conseil, passée le onze du courant, votre comité a été formé et a siégé ce même jour, sous la présidence de M. l'échevin Dumont, mais que, vu l'absence des évaluateurs, votre comité n'a pas alors pris les susdites plaintes en considération, et a ajourné ses procès à mercredi suivant, le treize du courant ;

Que le treize du courant votre comité, sous la présidence de M. l'échevin Teasdale, a examiné les plaintes suivantes et a adjugé sur icelles comme suit, savoir : —

Les

Lundi, le 25 Aout 1884.

Les plaintes de Messrs. Joseph Bellefeuille, Wld. Martel fils, L. C. Sarasin, L. A. Ricard, Arthur Normand, Louis Panneton, et allahiot, Désaulniers (pour les raisons portées à l'endos des dites plaintes) sont accordées;

La plainte de Mr. R. S. Cooke est retirée;

La plainte de Mr. C. B. St. Pierre est aussi accordée;

Les plaintes du Rev. Thomas Godden et de Messrs. Denis Béliveau, A. B. Cressé, A. B. Vallières Pierre Scioteau, Joseph Bernaquez, fils, J. E. Poirrier et de D^{me} N. Edr^e Beaudoin sont renvoyées;

Les plaintes des personnes suivantes qui étaient absentes lors de l'appel de leurs noms sont aussi renvoyées, savoir: Messrs. Narcisse Ayotte, L. P. Normand, Alphonse Normand, Euchariste Paquin, L. J. Cormier, Pierre Cloutier, Charles McLeod, L. O. A. Arcand, A. M. Cooke, Louis Hamel, père, Moïse Labranche, Louis Livernoche, John Charest et D^{me} N. Timie Panneton;

Sur les plaintes de Messrs. John Skroder a C^{ie}, Jérémie Savard et Moïse Livernoche, M. l'échevin Vanasse propose que l'évaluation de ces propriétés soit réduite ainsi qu'il appert aux dites plaintes; la motion de M. Vanasse est renvoyée, tous les membres de ce comité, excepté M. Vanasse, votant contre;

Les plaintes de Messrs. A. M. Balcer et J. E. Normand sont renvoyées, pour considération, à mercredi prochain, le vingt du courant, et, en conséquence, votre comité demeure ajourné à mercredi, le 20 d'Aout courant, à sept heures et demi du soir;

Et avenant mercredi, le vingt d'Aout 1884, à onze heures du soir, le dit comité présidé par M. l'échevin Teasdale, les plaintes suivantes sont entendues de nouveau, et il est adjugé sur icelles comme suit:

La plainte de M. J. E. Normand est accordée;

Le dit comité s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le 25 du courant, pour prendre en considération

Lundi, le 25 Aout 1884.

ration la plainte de M. M. M. Balcer.

Et le vingt-cinq d'Aout courant, à neuf heures du soir, le dit comité a pris la plainte de M. M. M. Balcer en considération et a renvoyé la dite plainte.

La plainte de M. S. Tremblay est accordée -

Respectueusement soumis,

(Signé)

E. Teasdale, Président

"

Joseph Ripnat,

"

L. Brunelle,

"

J. Dean,

"

R. S. Cooke,

"

J. H. C. Godin,

"

O. Carignan,

"

A. B. Varnasse,

"

M. E. Gervais,

"

N. C. Lajoie

"

J. B. O. Dumont.

2^e motion.

Proposé par M. Dumont,

Rôle d'Evaluation clos
et homologué.

Secondé par M. Lajoie,

Que le rapport du comité général de ce Conseil sur les plaintes filées contre le rôle d'évaluation de cette année soit adopté, et que le rôle d'évaluation, corrigé et amendé aux termes du susdit rapport, soit déclaré clos et homologué.

Adopté.

Rapport du Chef de
Police.

Le soussigné, Chef de Police a l'honneur de faire rapport que l'écurie de M. Antoine Linetot, sur l'alignement de la rue des Champs, et adjoignant la demeure de M. le S^r Gervais, donne une mauvaise odeur, incommodant les voisins et les passants, et est un danger sérieux pour la santé publique.

Respectueusement soumis,

Trois Rivières, 25 Aout 1884.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

- Chef de Police -

L'Avocat

Lundi, le 25 Aout 1884.

L'avocat de la Corporation devra faire rapport par écrit et informer ce Conseil, si Mr. Linetot peut être contraint d'ôter son écurie de l'alignement de la rue des Champs, et par qui doit être supporté le coût et les dommages s'il y a) de ce déplacement.

Rapport de Mr. Chs.
Fadaboncoeur.

Rapport.

Je, soussigné, déclare que le coût probable des travaux à faire à la nouvelle station de feu et de police, pour la rendre habitable par la brigade de feu et de police, tels que mentionnés dans le rapport soumis à la séance du 20 Aout 1884, par Mr. C. Z. Hamel, sera d'environ deux mille soixante-deux $\frac{30}{100}$ dollars.

(Voir le rapport pour les détails de ces estimés) $\frac{1}{2}$
Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le huit de Septembre prochain, à sept heures et demi du soir.

R. G. Rigou

Sec. G. Les.

M. J. Hamel
Maire.

Ajournement.

Lundi, le 8 Sept^{bre} 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, le lundi, huitième jour de Septembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir :

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Secy.

Messieurs les Echevins

Ls. Brunelle,

D. Carignan,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. B. O. Dumont,

M. E. Gervais,

J. M. C. Godin,

J. B. L. Hould,

N. C. Lajoie,

Josh. Reynard.

C. Teasdale,

Lundi, le 8 Septembre 1884.

1^{re} motion.

E. Leasdale,
P. B. Vanasse.
Les minutes de la dernière assemblée sont lues, et il est
Proposé par M. Lajoie,
Secondé par M. Bruxelles,
Que les requêtes de Messrs. Octave Girard et autres, Thomas
Milette, F. W. Bellefeuille et autres, J. Paradis et O. J. Hamel soient
reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Octave Gi-
rard et autres.
2^e motion.

Requête de Messrs. Octave Girard et autres pour qu'il leur
soit permis de faire un canal d'égout pour les propriétés.
Proposé par Mr. Dean,
Secondé par M. Cooke.

Que les conclusions de la requête de Messrs. Octave Girard
et autres soient accordées aux conditions suivantes;
1^o Le canal d'égout sera fait, entretenu et réparé par les
pétitionnaires sous la surveillance et suivant les directions
du Comité des Chemins ou de l'Inspecteur des Chemins,
2^o Il sera loisible à toute personne, autre que les pétition-
naires, sur le parcours du dit canal d'égout, de s'en servir en
payant aux pétitionnaires ou autres intéressés dans le coût
de la construction du dit canal, sa quote-part ou proportion
des frais de construction, entretien et réparation d'icelui;
3^o Les requérants seront responsables des dommages que
la construction et l'usage du dit canal d'égout pourraient
occasionner;
4^o Au cas où le susdit canal d'égout nuirait à la construc-
tion du canal ou des tuyaux que la Corporation pourrait
plus tard poser dans les rues Notre-Dame et René, il sera
loisible à la dite Corporation d'enlever les tuyaux des péti-
tionnaires sans leur payer aucune indemnité.

Adoptée.

Requête de Thomas
Milette.

Requête de Mr. Thomas Milette, demandant qu'il soit
nommé à la charge de Surintendant de l'Acqueduc, etc., pen-
dant l'absence en Egypte de Mr. O. J. Hamel.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 8 Septembre 1884.

Requête de F. A. Bellefeuille et autres.

Requête de Messrs. F. A. Bellefeuille et autres demandant que la rente constituée de \$4⁰⁰ par année sur les emplacements des rues Bureau, Gervais, etc., soit réduite à \$1⁰⁰.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de J. Paradis.

Requête de Mr. J. Paradis pour une subvention annuelle de \$400- pour la ligne de navigation du vapeur "Marie-Louise", entre cette cité et la Ville de Nicolet.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de O. J. Hamel.

Requête de Mr. O. J. Hamel, Surintendant de l'Acqueduc, etc., demandant un congé d'absence de neuf mois pour lui permettre de prendre part à l'expédition d'Egypte.

Requête de Messrs. Arthur Turcotte et autres.

Requête de Messrs. Arthur Turcotte et autres priant le Conseil d'accorder un congé d'absence de neuf mois à Mr. O. J. Hamel pour lui permettre d'accepter l'emploi qui lui est offert par le Gouvernement Britannique dans l'expédition d'Egypte.

3^e motion.

Proposé par M. Reynas.

Secondé par M. Brunelle.

Que la requête de Mr. O. J. Hamel demandant un congé pour accompagner l'expédition des voyageurs canadiens en Egypte soit accordée pour six mois, et que la Corporation lui vote un mois de salaire comme marque de reconnaissance.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Acqueduc	232 05
" de la Police	245 68
" du Feu	9 55
" des Marchés	454 95
" de l'Hôtel-de-Ville	5 90
" de la Commune	30 08
" des Chemins	87 54
Carri Champlain	33 50
A reporter \$	1099 25

Lundi, le 8 Septembre 1884.

	Report	
Carrié La Fosse		1099 25
Ponts St. Maurice		1 " "
Aqueduc	Construction	40 42
Station de Police & Feu	"	12 75
Assurances des Incendies		1709 86
Intérêt & Commission		119 70
Papeterie & Impressions		16 24
Divers		140 95
Contingents		35 25
Salaires		7 45
Frais Liéaux		466 65
		149 49
		\$ 3,799 01

Respectueusement soumis

(Signé)

"

"

"

"

R. S. Cooke, président,

J. H. C. Godin

P. B. Navaese,

Ls. Brunelle,

J. Dean.

4^e motion.

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Lervais.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport de N. L. Denou-
court, Éc., - concer-
nant l'écurie de M^{rs}
Linetok.

Rapport.

Messieurs, Vous me demandez mon opinion par
écrit à la question: "Si M^{rs}. Linetok peut-êtré contraint d'ôter
son écurie de l'alignement de la rue des Champs, et par qui
doit être supporté le coût et les dommages (s'il y a) de ce dé-
placement?"

Par l'acte d'incorporation de 1857, 20 Vict., cap. 129, sec. 37, le
Conseil-de-Ville a le droit de faire des règlements, sc. qc. 4c. 4c.
" Pour faire abattre, démolir et ôter quand cela sera jugé nécessaire
" toutes vieilles murailles, cheminées ou constructions d'aucune es-
" pèce menaçant ruine, et pour faire éloigner des rues tous appentis,
" écuries et autres bâtiments construits sur le niveau d'aucune
" rue et pour déterminer le temps et la manière dont telles con-
structions

Lundi, le 8 Septembre 1884.

"structions seront abattues, démolies ou ôtées, et par qui les dépenses seront supportées."

Par et en vertu de cette disposition de la loi, le Conseil a fait et passé le règlement concernant la santé publique, page 208, Sec. 17, par lequel on statue que à l'avenir on ne pourra construire d'écurie, étable, privet, &c, &c, à moins qu'ils ne soient à une distance d'au moins quinze pieds des rues ou des voisins.

Mais on ne peut avec ce règlement forcer M. Linetot à démolir son écurie qui existe à l'endroit où elle se trouve plusieurs années avant notre règlement, et ce règlement ne peut d'avoir d'effet rétroactif. Ce règlement ne dit pas qu'on pourra démolir mais "qu'on ne pourra construire à l'avenir."

Si le bureau de santé qui se forme en vue des épidémies était en existence on pourrait peut-être obtenir notre bureau s'adressant à lui, mais il n'y en a pas. -

Le Conseil a le droit d'après notre acte de 1875, clause 70, parag. 11, de faire un règlement pour "faire abattre toutes écuries construites sur le niveau d'aucune rue", mais quand cela sera jugé nécessaire. Je trouve dans ces mots une restriction très importante et à laquelle il faudra faire beaucoup attention en faisant ce règlement.

Le tout humblement soumis,
Trois-Rivières, 30 Août 1884.

(Signé)

N. L. De Noncourt,

Proposé par M. Gervais,

avocat

Secondé par M. Lajoie,

5^e motion.
concernant les taxes
d'assurance -

Attendu que, afin de protéger les bâtisses contre les dangers du feu, et de garantir, autant que possible, les citoyens et les compagnies d'assurance contre les pertes résultant des incendies, la Corporation de cette cité a, depuis quelques années, encouru des dépenses très fortes en construisant un aqueduc de première classe; en réorganisant le corps des pompiers de manière à le rendre aussi effectif que possible; en défendant, par ses règlements, de construire aucune bâtisse en bois dans la partie la plus riche, la plus populeuse et la plus commerciale de la cité; en posant le télégraphe et en reliant

Lundi, le 8 Septembre 1884.

reliant les différents quartiers de la ville avec la station centrale du feu, au moyen d'un télégraphe d'alarme, et en tenant dans l'ordre le plus parfait possible les boyeaus, voitures et équipements de la brigade du feu;

Et attendu que, en conséquence de tout ce que dessus, la cité des Trois-Rivières, possède aujourd'hui un système complet de protection contre le feu, et devrait être comptée au nombre des villes du Canada les mieux pourvues sous ce rapport;

Et attendu que l'Association Canadienne des Assureurs contre le Feu a établi le premier de juin dernier des taux d'assurances, plaçant cette cité dans la classe C du dit tarif, c'est-à-dire au troisième rang quant aux moyens de protection contre le feu;

Et attendu que cette classification de la cité des Trois-Rivières dans la classe C, au lieu de l'être dans la classe A, n'est pas équitable et ne rend pas justice aux sacrifices que cette cité s'est imposée pour la protection des compagnies d'assurance, qu'il soit résolu:

Que copie de la présente résolution soit transmise au Secrétaire de l'Association Canadienne des Assureurs contre le Feu, et que la dite association soit priée de réviser la classification du tarif des taux d'assurance, de manière à rendre à la cité des Trois-Rivières la justice à laquelle elle croit avoir droit.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par M. Stoult,
Secondé par M. Godin.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 92, règlement pour rappeler et abroger le chapitre 70 des règlements de ce Conseil" concernant l'Inspecteur de Ville, soit lu, passé et adopté.

7^e motion.
Amendement

Proposé par M. Dumoulin,
Secondé par M. Carignan, en amendement.

Que la considération du projet de règlement pour abroger le chapitre 70 des règlements de ce Conseil soit remise à la première

Lundi, le 8 Septembre 1884.

première séance du mois d'Octobre.

Adopté.

8^e motion.
Règlement de l'A-
queduc amendé -

Proposé par M. Teasdale,

Seconde par M. Cooke,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 92, règlement pour rappeler et annuler le chapitre 90 des règlements de ce Conseil," soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre XLII.

Règlement pour rappeler et annuler le chapitre quatre-vingt-dix des règlements de ce Conseil.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1. - Le chapitre quatre-vingt-dix des règlements de ce Conseil, passé le premier jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre cinquante-sept des règlements de ce Conseil, concernant l'Aqueduc des Trois-Rivières," est par le présent rappelé, abrogé et annulé, et la cédule pour fixer le taux des charges de l'eau mentionnée dans la première section du dit règlement est rappelée et annulée, et elle est remplacée par la cédule mentionnée dans la dix-septième section du chapitre cinquante-sept des dits règlements, passé le septième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-sept, laquelle cédule était en force avant la mise en force du règlement par le présent amendé, et sera, à compter de ce jour, de nouveau en force et vigueur, de même que si le dit chapitre quatre-vingt-dix des dits règlements n'eût jamais été en force.

Sec. 2. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-deux de Septembre courant, à sept heures et demi du soir.

(Séance)

H. H. H. H. H.
Sec. Pres.

Mayor

Mayor

Lundi, le 22 Septembre 1884.

Lundi, 22 Sept. 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, le lundi, vingt-deuxième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sèvre Dumoulin, Ecuier,

Messieurs les échevins L. Brunelle,

O. Carignan,

R. S. Cooke,

J. Deau,

J. B. O. Dumoulin,

M. E. Gervais,

J. M. C. Godin,

J. B. L. Hould,

N. E. Lajoie,

J. Reynard,

E. Masdale.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

1^{re} motion.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Brunelle,

Que la requête de M. Octave Dubé soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Oct. Dubé

Requête de M. Octave Dubé demandant d'être exempté du paiement des taxes de l'eau sur sa boutique de voiturier.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

2^e motion.

Transport de licence confirmé -

* Que le transport par Mr. Wilbrod Descaubiers à Messrs. Siméon et Joseph Cloutier de ses droits et prétentions dans la licence qui lui a été accordée de tenir, pendant l'année courante, un restaurant aux numéros neuf et onze, rue des Forges, soit confirmé par ce Conseil.

Adoptée.

* Proposé par Mr. Godin,

Secondé par M. Cooke,

M. B.

3^e motion.

Achat de terrain de

M. M. Da Sylva.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Gervais,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte de vente par M. François M. Da Sylva, à la dite Corporation, d'un lisière de terrain, d'environ seize pieds de profondeur

Lundi, le 22 Septembre 1884.

deux sur la largeur de l'emplacement N° 1586 du cadastre d'enregistrement, au prix de cent cinquante piastres, afin d'élargir cette partie de la rue Niveville.

Adoptée.

4^e motion.
Panel d'éclairage sur
la rue St. Philippe -

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin,

Qu'une lumière à l'huile de charbon soit placée au coin des
rues St. Philippe et Bureau.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le six d'Octobre prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Prigot,
Sec. G^{ral}.

Le Maire.

Lundi, le 6 Oct. 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières. Tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le sixième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Secy^{re},
Et Messieurs les Echevins Ls. Brunelle,

O. Carignan,

R. S. Cooke,

James Deau,

J. B. O. Dumont,

M. E. Gervais,

J. A. C. Godin,

J. B. L. Hould,

N. E. Lajoie,

Joseph Reynard,

E. Leasdale,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues, et il est

1^{re} motion.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Gervais,

Que

Lundi, le 6 Octobre 1884.

Que la requête de Messrs. Frank Fortier et autres soit
recue et lue.

Adoptée.

Requête de Frank
Fortier et autres.

Requête de Messrs. Frank Fortier et autres offrant
de payer \$10⁰⁰ par soir, pour deux soirées musicales
et dramatiques, les 8 et 9 du courant. -

Requête renvoyée.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il
recommande le paiement des sommes mentionnées dans
les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc	2480	43.
" " "	196	93
" " la Police	270	68
" " du Feu	37	83
" " des Marchés	9	10
" " de la Commune	28	08
" " de l'Hôtel-de-Ville	257	50
" " de l'Eclairage	28	85
" " des Chemins	303	66
Paré Champlain	25	55
Ponts St. Maurice	139	57
Station de Police et de Feu	179	23
Pensions des Aliénés	159	22
Obligations	200	..
Frais Légaux	10	90
Papeterie & Impressions	"	50
Intérêt & Commission	314	..
Assurances (Corps.)	49	50
Contingents	3	..
Divers	80	18
Salaires	199	99
	#	4968 64

Respectueusement

Lundi, le 6 Octobre 1884.

Respectueusement soumis,
 (Signé) R. D. Cooke,
 " J. St. C. Godin,
 " P. B. Vanasse,
 " Ls. Brunelle,
 " J. Deau.

2^e motion.

Proposé par M. Teasdale,

Secondé par M. Gervais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

Déplacement de l'écurie de Ant^m Linctot

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions de votre Conseil, il a visité M. Linctot au sujet du déplacement de son écurie, de l'alignement de la rue des Champs à un endroit plus éloigné de cette rue.

M. Linctot permet ce déplacement pourvu que les frais soient à la charge de la Corporation. Le coût de cet ouvrage sera de \$15 à \$20.-

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 6 Octobre 1884.-

(Signé.)

O. Rocheleau,
 Inspecteur de Ville.

3^e motion.

Principale.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Mould,

Que le chapitre 92 des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement pour rappeler et abroger le chapitre 70 des règlements de ce Conseil concernant l'Inspecteur de Ville," soit lu, passé et adopté.

4^e motion.
 Amendement.

Proposé par M. Reynet, en amendement,

Secondé par M. Brunelle,

Que la considération de la question de placer les devoirs de surintendant des chemins entre les mains de l'Inspecteur de Ville soit remise jusqu'à ce que le Conseil ait perfectionné un système plus désirable quant à ces deux charges.

Adopté sur division, savoir: - ont voté
 Pour: M. M. Brunelle, Cooke, Deau, Gervais, Reynet & Vanasse - 6
 Contre:

Lundi, le 6 Octobre 1884.

Contre: - M. Carignan, Dumont, Godin, Hould, Lajoie et Vanasse - 6 -

Son Honneur le Maire donne son vote en faveur de la motion, qui est déclarée être adoptée.

Proposé par M. Reynar,
Secondé par M. Brunelle,

Qu'un comité local composé de Messrs. les échevins Dean, Carignan et Hould et de Messrs. L. M. A. Genest et F. M. Bellefeuille, soit nommé pour agir de concert avec le Conseil des Arts et Manufactures, au sujet de l'école que ce Conseil doit ouvrir en cette cité.

Adoptée.

Proposé par M. Gervais,

Secondé par M. Vanasse.

Que des soumissions soient demandées pour les crépis de la Nouvelle Station de Police et de Feu, pour être ouvertes mercredi soir prochain, tel que décidé par une résolution de ce Conseil à ce sujet.

Adoptée sur di-

vision, ont voté

Pour: M. Brunelle, Cooke, Dean, Gervais, Lajoie et Vanasse - 6 -

Contre: M. Carignan, Dumont, Godin, Hould, Reynar et Vanasse. - 6 -

Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingtième jour d'Octobre courant, à sept heures et demi du soir.

M. Carignan
Sec. Trés.

Le Maire

Ajournement

Trois-Rivières, 10 Octobre 1884.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil, ce soir, à neuf heures, pour nommer un membre de la Brigade du Feu et de la Police en remplacement de feu Joseph Godin.

(Signé)

Vendredi, le 10 Octobre 1884.

(Signé.)

Séverin Dumoulin,
Maire.

10 Octobre 1884.
Assemblée spéciale.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le onzième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à huit heures et demi du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecuyer,
Et Messieurs les Echevins

L. Brunelle,

O. Carignan,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. B. O. Dumont,

M. E. Gervais,

J. A. C. Godin,

J. B. L. Gould,

N. E. Lajoie,

Joseph Reynard,

E. Teasdale,

P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

x Rapport. (voir ci-bas -
Proposé par M. Vanasse.

Secondé par M. Teasdale.

Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.
Adopté.

Clôture.

Et la séance est levée.

H. Brigouy
Sec. Adés.

Séverin Dumoulin
Maire.

Rapport recommandant la nomination de Théodule Beaumier dans la Brigade de Feu et de Police -

* Rapport lu et adopté à la séance du Conseil de Ville le 10 Octobre 1884. -

Les Comités Permanents ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont pris en considération plusieurs requêtes qui leur ont été soumises, de personnes demandant à être nommées membres de la brigade de feu et de police, en remplacement

Vendredi, le 10 Octobre 1884.

cement de M. Joseph Godin, décidé, et qui après avoir pris le vote sur chacune de ces requêtes, la majorité des membres de ces comités a voté en faveur de M. Théodule Beaulieu. Vos comités recommandent, en conséquence, la nomination de M. Théodule Beaulieu à la charge de constable-pompier.

Respectueusement soumis,
Trois-Rivières, 10 Oct. 1884.

(Signé)	Séverin Dumoulin, Président
"	E. Teasdale,
"	Joseph Reynard,
"	J. Deau,
"	Ls. Brunelle,
"	M. E. Gervais,
"	N. E. Lajoie,
"	P. B. Vanasse.
"	R. S. Cooke.

Lundi, le 20 Oct. 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, le lundi, vingtième jour d'Octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire	R. S. Cooke.
Messieurs les Échevins	Ls. Brunelle,
	J. B. O. Dumont,
	+ J. A. C. Godin,
	J. B. L. Stoull,
	N. E. Lajoie,
	Joseph Reynard
	E. Teasdale.
	+ O. Carignan,

Les minutes des deux dernières assemblées sont lues, et il est
Proposé par M. Lajoie,
Secondé par M. Brunelle,

1^{re} motion.

Lme

Lundi, le 20 Octobre 1884.

Que les requêtes de la Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario, et de Messrs. George Balcer et George Giroux soient reçues et lues. Adoptée.

Requête de la C^{ie} de Navigⁿ
Richelieu et Ontario.

Requête de la Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario représentant, que, pour les raisons données dans la dite requête, elle n'a pu payer ses taxes municipales le ou avant le 21 de septembre dernier, et profiter de l'escompte auquel elle aurait eu droit si elle eut payé alors, et demandant, en conséquence, que cet escompte lui soit alloué.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M^r. George
Balcer, Secrétaire de la
Chambre de Commerce.

Requête de M^r. George Balcer, Secrétaire de la Chambre de Commerce, priant le Conseil d'user de son autorité pour qu'aucune entrave ne vienne de nouveau contrecarrer l'établissement d'une ligne de navigation à vapeur, en hiver, entre cette cité et la rive sud du St. Laurent.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de M^r. George
Giroux.

Requête de M^r. George Giroux représentant qu'il est pauvre et infirme, presque incapable de subvenir aux besoins de sa famille, et demandant la remise des taxes municipales et scolaires et des taxes de l'eau dont il est redevable — Référé aux C. P.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Hould,

Que le certificat en faveur de M. Néri Vigneau pour lui permettre d'obtenir une licence d'Hotel, aux lieux et place de Moïse Masson, soit examiné et confirmé.

Adoptée.

2^e motion.

Certificat de licence
transporté

Proposé par M. Carignan,

Secondé par M. Durbin,

Vente de terrain par
les Soeurs de la Provi-
dence pour le prolongement de la rue
Champflour —

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à recevoir, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte de vente par les Révérées Soeurs de la Providence du terrain à prendre sur leur propriété, portant les Nos. 1549, 1550 et 1553, du Cadastre d'Enregistrement, et nécessaire pour le prolongement de la rue Champflour, depuis la rue St. Louise jusqu'à la rue St. Prosper, la superficie du dit terrain étant de 8650 pieds, et le prix d'achat de \$432⁵⁰, savoir: cinq centins du pied carré.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 20 Octobre 1884.

4^e motion.
Achat de terrain de
l'église St. James —
Élargissement de la
rue St. Frs. Xavier.

Proposé par M. Reynard,
Secordé par M. Godin,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un
acte de vente avec le Recteur et les Marguilliers de l'église
anglicane St. James pour une lisière de terrain neces-
saire pour élargir la rue St. Francois-Xavier, la dite li-
sière étant d'environ deux cent quatre-vingt-six pieds
de longueur sur environ neuf pieds de profondeur, et
formant partie du lot N^o 2186 du cadastre de la Cité
des Trois-Rivières, pour et moyennant la somme de
trois cents piastres, et que les autorités de la dite église
soient tenues de placer la clôture sur le nouvel aligne-
ment de la dite rue et de construire le trottoir à leurs
frais, et de les entretenir à perpétuité selon la loi —

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le trois de No-
vembre prochain, à sept heures et demi du soir.

H. H. Migon
Sec. Gés.

R. B. Coske
Pro-Maire.

Lundi, le troisième jour de Novembre 1884, avenant
huit heures du soir, les membres présents ne formant
pas le quorum, savoir: M. M. les échevins Brunelle, Cari-
gnan, Godin, Gould et Teasdale, ont ajourné à lundi
prochain, le dix de Novembre courant, à sept heures et
demi du soir.

H. H. Migon
Sec. Gés.

Lundi, le 10^e Novbre 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite
cité, lundi, le dixième jour de Novembre mil huit cent qua-
tre-vingt-quatre, à neuf heures du soir, en la manière et
suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: —
Son Honneur le Maire, Séverin Démonelin, Cuyet,

et

Lundi, le 10 Novembre 1884.

et Messieurs les Echevins

L. Brunelle,
O. Carignan,
R. S. Cooke.

J. Deau,
M. E. Gervais,
J. H. C. Godin,
W. E. Lajoie

J. B. Hould,
J. Reynat

1^{re} motion.

Lecture étant faite des procès-verbaux de la dernière assemblée, il est
Proposé par M. Teasdale
Secondé par M. Godin,

Que les requêtes de Messrs. J. F. V. Bureau, Téléphore Gymburnes,
Charles Bourgeois et autres, et Louis Gingras et autres, soient reçues
et lues.

Requête de J. F. V. Bureau,
Esq.

Requête de J. F. V. Bureau, Esq., procureur de la "Three-
"Rivers Shipping Co.", représentant que cette compagnie, actuel-
lement en voie de formation, se propose de faire, en cette cité,
le commerce d'exportation d'animaux vivants, et demandant, en
conséquence, que les avantages offerts aux expéditeurs de bétail,
par la résolution de ce Conseil, en date du 10 Mai 1880, soient
accordés à la dite Compagnie.

Adoptée.

2^e motion.

Privileges, etc., accordés
à la Co. de Transport des
Trois-Rivières -

Proposé par M. Reynat,
Secondé par M. Gervais,

Que les conclusions de la requête de J. F. V. Bureau, Esq.,
procureur de la "Compagnie de Transport des Trois-Rivières, soient
accordées, pourvu toutefois que la dite Compagnie de Transport
des Trois-Rivières soit légalement organisée et que, dans l'es-
pace de six mois de cette date, elle ait commencé, de bonne
foi, les travaux nécessaires à son commerce en cette cité;
et pourvu de plus que les avantages accordés à la dite com-
pagnie, par cette présente résolution, n'aient pas l'effet d'in-
terdire à ce Conseil d'accorder de semblables privilèges à
toute autre compagnie, ou à tout autre commerçant ou expor-
tateur qui en ferait la demande à ce Conseil.

Adoptée.

Requête

Lundi, le 10 Novembre 1884.

Requête de Téléphore Lymburnet.	Requête de M. Téléphore Lymburnet, propriétaire d'un terrain voisin des ponts St. Maurice, et offrant de fermer une côte qui se trouve sur ce terrain, si le Conseil l'exempte du paiement des taxes de péages sur les Ponts. Référéé aux Comités Permanents.
Requête de Charles Bourgeois et autres.	Requête de Messrs. Charles Bourgeois et autres, représentant qu'ils se proposent de construire un vapeur pour faire la traversée d'hiver, entre la cité et St. Angèle de Laval, que ce vapeur sera prêt l'automne prochain, et que le coût en sera d'environ \$10,000; demandant, en conséquence, d'être exemptés de la taxe imposée sur leurs traverses. Référéé aux Comités Permanents.
Requête de Ls. Gingras et autres.	Requête de Messrs. Ls. Gingras et autres, bouchers, demandant des changements à leurs étaux. Référéé aux Comités Permanents.
Lettre de Mr. Geo. Palcer.	Lettre de Mr. George Palcer, Secrétaire des Commissaires du Hâvre, représentant que, pour les raisons données dans une précédente lettre, les Commissaires ne se croient pas tenus au paiement des taxes municipales. Référéé aux Comités Permanents.
Lettre de l'échev. Reynat. Offre de terrain pour élargir la rue del'Hôpital.	Lettre de Mr. l'échevin Reynat qui offre de donner gratuitement une lisière de terrain de douze pieds de largeur sur la profondeur de sa propriété, afin d'élargir d'autant la rue de l'Hôpital, si les Rev ^{des} Dames Ursulines veulent donner la même largeur de terrain sur leur propriété voisine. Référéé aux Comités Permanents.
Rapport du Comité des Finances. —	Rapport. Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: —

Département de l'Acqueduc	212 28
" de la Santé	15 70
" de la Police	301 66
A reporter	529 64

Lundi, le 10 Novembre 1884.

	Report	
Département du Feu		529 64
" .. de l'Hôtel-de-Ville		38 46
" .. des Marchés		71 65
" .. de l'Eclairage		104 47
" .. de la Commune		300 40
" .. des Chemins		33 58
Rues sous Contrôle		217 94
Carri Champlain		16 06
Station de Police et de Feu		25 "
Ponts St-Maurice		596 15
Aqueduc - Construction		265 34
Dettes payables dans l'année		82 12
Frais Légaux		1009 71
Assurances - Corporation		6 75
Propriétés		102 50
Papeterie & Impressions		94 "
Intérêt & Commission		22 95
Contingents		1603 29
Divers		25 71
Salaires		264 36
		199 99
		\$ 5610 01

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

"

R. S. Cooke Président
L. Brunelle,
J. Dean,
O. B. Vanasse

3^e motion.
principale.

Proposé par M. Gervais,
Secondé par M. Lajoie,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

4^e motion.
amendement.

Proposé par M. Stouff,

Secondé par M. Godin,

(en amendement)

Que le rapport du Comité des Finances ne soit adopté
que sauf exception et qu'en en retranchant l'item de
vingt-cinq piastres à O. J. Hamel, comme Inspecteur des
Chemins

Lundi, le 10 Novembre 1884.

Chemins; attendu que la charge d'Inspecteur des Chemins pourrait être réunie à celle de l'Inspecteur de Ville; que le dit sieur O. J. Hamel a obtenu un congé comme Inspecteur des Chemins et que ce congé n'est pas encore expiré; enfin qu'il n'y a eu aucune appropriation de vote pour la charge d'Inspecteur des Chemins.

Perdue sur division, ont voté pour :-

Pour :- M. Larignan, Godin, Hould et Teasdale - 4;

Contre :- M. Brunelle, Cooke, Dean, Gervais, Lajoie, Reynat et Vanasse. - 7.

La motion principale (N^o 3) est alors mise aux voix et est adoptée sur la même division renversée.

Proposé par M. Reynat,

Secondé par M. Brunelle,

Attendu que par un acte de conventions entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Compagnie du Richelieu, passé devant M^{re} A. L. Desrosiers, notaire, à Montréal, le douze de Mai mil huit cent soixante-et-dix, il a été arrêté que le dessus de la couverture des hangars construits sur le quai de la dite Compagnie et en dessous de la rue publique, connue sous le nom de Boulevard Turcotte, continuerait à être une rue à l'usage du public, et que la dite couverture ou toiture serait à la charge de la dite Corporation qui en serait aussi la propriétaire;

Et attendu que la dite Corporation a construit à ses frais une toiture sur les dits hangars, laquelle sert actuellement de voie publique;

Et attendu que Messrs. J. A. Gagnon & C^{ie}, les propriétaires actuels des dits hangars, ont pratiqué une ouverture dans la toiture des dits hangars, pour y placer un tuyau servant de cheminée, laquelle toiture est la propriété de la dite Corporation;

Et attendu de plus que la dite Corporation a loué du Département des Travaux Publics, à Ottawa, tout le terrain appartenant à la Prévôté du Canada, et connu sous le nom de "Le Platon", excepté les parties du dit terrain réservées

Motion N^o 3 (principale) adoptée

5^e motion

Protet contre J. A. Gagnon & C^{ie}

Lundi, le 10 novembre 1884.

réservées pour l'usage des édifices publics sus érigés;

Et attendu que les dits Messrs. J. A. Gagnon, & Co. se sont emparés de la partie du terrain "Le Platon" située au nord des susdits hangars, et s'en servent pour y placer leurs marchandises ou effets de commerce;

Qu'il soit résolu que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soit autorisé à faire protester les dits Messrs. J. A. Gagnon, & Co., pour et au nom de la Corporation de cette cité, et de les faire notifier d'avoir à enlever le tuyau ou cheminée qu'ils ont placé à travers la toiture des dits hangars, de réparer la dite toiture et d'enlever du dit terrain du Platon les effets et marchandises qu'ils y ont déposés, le tout dans un délai raisonnable, sous peine de tous frais, dommages et intérêts, soufferts et à souffrir par la dite Corporation.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demi du soir.

J. A. Gagnon
Sec. Trés.

Maire

Lundi, le 24 Nov. 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le lundi, vingt-quatrième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuypé,

et Messieurs les Echevins

Ls. Brunelle,

O. Carignan,

J. Deau,

J. A. C. Godin,

N. E. Lajoie,

E. Teasdale,

P. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière séance

Propose

Lundi, le 24 Novembre 1884.

1^{re} motion

Proposé par M. Godin,
Secondé par M. Vanasse,

Que les requêtes de Messrs. Alex. Décoteau, Félix Gauthier,
Nérée Vigneau et P. O. Guillet soient reçues et lues
Adopté.

Requête de M. Alex^{de}
Décoteau.

Requête de M. Alex^{de} Décoteau, constable-promprier, deman-
dant à remplacer feu Joseph Godin, pour la réparation des fils
et instruments télégraphiques, téléphoniques, etc.
Référé au Comité de la Police.

Requête de M. Félix
Gauthier.

Requête de M. Félix Gauthier demandant une remise
sur ses taxes municipales et scolaires.

Requête de Nérée Vi-
gneau.

Requête de M. Nérée Vigneau demandant d'être payé de
la somme de \$5⁰⁰ pour vitres cassées et dommages causés à la
porte et au vitreau de son hôtel, par un nommé John M.
Evoy, un étranger, qui s'était enivré ailleurs que chez lui.
Référé au Comité des Finances.

Requête de P. O. Guillet.

Requête de P. O. Guillet, Esq., notaire, représentant qu'il a
fait des démarches et des déboursés pour faire passer ses
titres-nouveaux, aux ^{tiers} détenteurs de terrains sur les rues St. Roch,
Bureau, Gerpais, etc.; mais qu'aucun de ces titres-nouveaux
n'a été passé par son ministère, et demandant à être in-
dennisé de ses troubles et frais.

Lettre de M. Geo. Balcer
Secrétaire de la Chambre
de Commerce.

Requête renvoyée.
Lettre de M. George Balcer, Secrétaire de la Chambre de Commerce,
transmettant les documents suivants, savoir: -

Lettre de J. F. Bureau, Esq.

1^o Résolution de la Chambre de Commerce recommandant
que ce Conseil, en faisant des arrangements avec le Capt.
Bourgeois au sujet des traverses entre cette cité et la rive sud
du fleuve St. Laurent, exige qu'il soit tenu une traverse avec
un bateau à vapeur, en hiver;

2^o Résolution de la dite Chambre de Commerce priant le
Conseil de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'
établissement, le printemps prochain, de lignes de bateaux à
vapeur entre cette cité et les paroisses en amont et en aval et

la Compagnie de Trans-
port des Trois Rivières.
Référé aux Comités Permanents.

cette cité.
Lettre de J. F. Bureau, Esq., au sujet des terrains nécessaires à
3^o

Lundi, le 24 Novembre 1884.

3^e Résolution de la même Chambre de Commerce recommandant d'établir au plus tôt un système d'égouts.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-
liques suivantes :-

Département de l'Acqueduc	232 92
" de la Police	157 "
" du Feu	46 08
" de l'Hôtel de Ville	2 95
" de la Commune	12 64
" des Chemins	32 62
Ponts St. Maurice	1 "
Acqueduc. - Construction	" 75
Station de Police et de Feu	143 90
Papeterie & Impressions	38 84
Assurances	5 25
Intérêt & Commission	9 "
Divers	29 25
Contingents	3 05
	\$ 415 25

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

J. H. C. Godin.

P. B. Vanasse,

J. Deau,

L. Brunelle,

2^e motion

Proposé par M. Carignan,

Secondé par M. Seddale.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Lajoie.

Exemption de piages à Téléph. Lymburner

Attendu les services rendus, & que peut rendre encore M^r Téléphore Lymburner à la Corporation de cette cité pour l'entretien

Lundi, le 24 Novembre 1884.

l'entretien des ponts, et vu les allégués de sa requête à ce Conseil, les conclusions lui en soient accordées.

Adoptée sur

division de 4 pour et de 3 contre, savoir: -

Pour: - Messrs. Brunelle, Carignan, Lajoie et Tessdale - 4.

Contre: - Messrs. Dean, Godin et Tessdale - 3.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le huitième de Décembre prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Mignot

Sec. Trés.

Maire.

Lundi, le 8 Déc. 1884.

Pas d'assemblée.

Lundi, le huit de Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, étant un jour de fête légale, (l'Immaculée Conception) le Conseil ne s'est pas assemblé -

H. A. Mignot
Sec. Trés.

Convocation d'une
assemblée régulière

Trois-Rivières, 10 Décembre 1884.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil.
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures et demi. -

(Signé) Sévère Dumoulin.

Maire.

Mercredi, le 10 Dec^{bre} 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, le mercredi, dixième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourget,
Et Messieurs les Echevins Louis Brunelle.

O. Carignan.

R. D. Cooke.

Mercrèdi, le 10 Dècembre 1884.

R. S. Cook.
James Dean,
J. M. C. Godin,
J. B. L. Gould,
N. E. Lajoie,
Joseph Reynat
E. Teasdale.

1^{re} motion.

Les minutes de la dernière sèance sont lues, et il est
Proposé par M. Gould.
Secondé par M. Lajoie.
Que les requêtes de Messrs. André Courteau, Philias Bèland, et J. S. B.
Bureau soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de André Courteau.

Requête de M. André Courteau se plaignant que le bonus de 10% sur sa licence d'agent d'assurance sur la Vie, payée dernièrement par la Co^{ie} d'Assurance "New York Life", a été accordé à Philias Bèland au lieu de l'être au dit Courteau.

Requête renvoyée.

Requête de Phil. Bèland.

Requête de M. Philias Bèland demandant d'être nommé gardien de la nouvelle station de police et de feu.

Référée au Comité de Police.

Requête de J. S. Bureau et autres.

Requête de Messrs. J. S. Bureau et autres demandant au Conseil de faire terminer le chemin de ceinture (Loop Line). -

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapports.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des comptes mentionnés dans les paie-listes suivantes: -

Département de la Police	244 18
" du Feu	7 09
" des Marchés	14 53
" de l'Hotel-de-Ville	8 52
" de la Commune	22 08
" de l'Éclairage	5 " "
" des Chemins	175 11
A reporter \$	476 51

Mercrèdi, le 10 Décembre 1884.

	Report	
Ponts St. Maurice	476	57
Aqueduc - Construction	25	11
Station de Police et de Feu	81	04
Carre' Champlain	264	40
Atelier des Départements	5	45
Assurances contre le Feu	2	00
" " les Accidents	5	25
Papèterie à Impressions	45	" "
Contingents	14	00
Divers	4	70
Salaires	590	25
	199	99
	1,709	70

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke,

J. M. C. Godin,

Ls. Brunelle,

J. Deau.

2^e motion.

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Hould,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

3^e motion.

Proposé par M. Deau,

Secondé par M. Carignan,

Attendu que, afin d'assurer la construction des Ponts St. Maurice la Corporation de la Cité des Trois-Rivières avait été autorisée par la 40^e Vict., chap. 51, Sec. 85, de Québec, à émettre des débentures au montant de trente mille piastres;

Et attendu que les dites débentures ont été depuis émises et vendues pour un montant de vingt-cinq mille piastres;

Et attendu que la Corporation de cette cité a dépensé au-delà d'une somme de trente mille piastres pour la construction des susdits ponts, il soit résolu d'offrir en vente et de vendre cinq des dites débentures formant une somme de deux mille cinq cent piastres;

Et attendu que quatre des dites débentures à être ainsi offertes

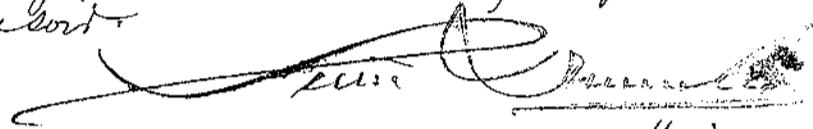
Mercredi, le 10 Décembre 1884.

offertes en vente, sont préparées et n'attendent pour être complétées que la signature du Maire et du Secrétaire-Trésorier, il est de plus résolu que les mots "thirtieth of June 1877" qui se trouvent dans les quatre dites déventures, seront biffés et remplacés par les mots suivants, savoir: "tenth of December 1884", et le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil apposera ses initiales à la suite des mots et chiffres ainsi biffés et ajoutés.

Adopté.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le vingt-neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

J. A. Nigou
Sec. Trés.


Maire.

Ajournement.

29 Décembre 1884.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-neuvième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
et Messieurs les Echevins

Séverin Dumoulin, Ecr.,

Louis Brunelle,

W. S. Cooke,

James Beau,

J. M. C. Godin,

J. B. H. Gould,

Joseph Reynard,

E. Pradale.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues, et il est

Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Godin.

Que les requêtes de Messrs. Firmin Nohet, Louis Pagi, Désiré Ricard, N. Charbonneau & autres et Joseph Cloutier soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de M. Firmin Nohet, contracteur pour le transport des malles entre cette cité et la paroisse de St. Narcisse, demandant qu'un

Requête de M. Firmin Nohet.

1^{re} motion

Lundi, le 29 Décembre 1884.

qu'un abonnement lui soit accordé pour passer sur le pont St-Maurice.

Requête de L. Page

Requête de M. Louis Page pour être nommé constable de police à la gare du chemin de fer du Nord et pour aider à la Brigade de Police et de Feu.

Requête de M. Désiré Ricard

Requête de M. Désiré Ricard offrant d'acheter le terrain au coin des rues Royale et St-George, et longeant la propriété des héritiers Joseph Hamel.

Requête de M. Charbonneau & autres.

Requête de Messrs. Napoléon Charbonneau & autres bouchers licenciés, demandant qu'il ne soit pas fait droit à la demande de Messrs. J. A. Gagnon & Co, de leur permettre de faire le commerce de porcs frais dans leur magasin.

Requête de Joseph Cloutier

Requête de M. Joseph Cloutier, clerc du Marché-aux-Derrières, demandant qu'un homme de police lui soit adjoint les jours de marchés, pour l'aider à faire observer les règlements.

Lettre de D^{me} V^{ue} P. O. Désilets.

Lettre de D^{me} V^{ue} P. O. Désilets se plaignant du montant élevé du compte qui lui est demandé pour taxe des rues sous contrôle et pour entretien de trottoirs, etc.

Rapport des Comités Permanents, sur la lettre de J. F. V. Bureau, Ecr.

Rapport.
Les Comités Permanents du Conseil auxquels avait été référé la lettre de J. F. V. Bureau, Ecr., demandant qu'une certaine partie de la Commune, ainsi que divers emplacements vacants appartenant à la Corporation, sur les rues Notre-Dame et St-Philippe, soient mis à la disposition de la "Compagnie de Transports des Trois-Rivières", pendant dix ans, pour les fins de son commerce d'exportation des animaux vivants, ont l'honneur de faire rapport que cette partie de la Commune, formant un triangle et bornée au sud-est par la ligne de profondeur des emplacements de

Lundi, le 29 Décembre 1884.

de la rue, S. Philippe, au nord-ouest par la ligne de division entre la terre de M. William Harrois et la Commune, et au nord-est par la clôture entre la Commune et le chemin de fer de ceinture, devrait être accordé à la dite Compagnie de Transports, pour les fins et pour l'espace de temps susdits, à condition que la dite Compagnie place annuellement sur le dit terrain et exporte de cette cité, par des vaisseaux d'outre-mer, au moins mille bêtes à cornes, et ce à compter de la saison d'été de 1885; qu'elle fasse, répare et entretienne, à ses frais, les barrières et clôtures de ce terrain, et qu'elle soit responsable des frais et dommages qui pourraient être causés par ses employés ou par les animaux qui seraient placés sur le dit terrain.

L'usage du susdit terrain devrait aussi rester à la Corporation jusqu'à ce que la dite Compagnie ait commencé à l'utiliser pour les fins de son commerce; le tout sujet aux conditions imposées par une résolution de ce Conseil passée le 10 de Novembre dernier.

Vos comités ne croient pas devoir recommander la demande de M. Bureau quant aux emplacements qui appartiennent à la Corporation, sur les rues Notre-Dame et S. Philippe, mais vos comités recommandent qu'il soit permis à la dite Compagnie de Transports de se servir de ceux de ces emplacements qui lui seraient nécessaires pour communiquer plus directement entre la Commune et le fleuve S. Laurent; la Corporation se réservant, néanmoins, le droit de reprendre en tout temps, dans le cours des dix années, la possession de ces emplacements, soit pour les vendre, les louer ou autrement en disposer.

Le tout est, néanmoins, respectueusement soumis,

Trois-Rivières, le 29 Décembre 1884.

(Signé)

"

"

"

"

"

"

"

Sévère Dumoulin, Président.

J. Deau,

L. Brunelle,

Joseph Reynard,

E. Teasdale,

J. B. L. Hould,

J. H. C. Godin,

R. S. Cooke

Proposé

Lundi, le 29 Décembre 1884.

2^e motion

Proposé par M. Brunelle,

Secondé par M. Deau,

Que le rapport des Comités Permanents sur la lettre de J. F. V. Bureau, Es., soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Acqueduc	213 13
" de la Police	245 18
" du Feu	46 62
" de l'Hôtel-de-Ville	6 46
" des Marchés	14 50
" de l'Éclairage	14 45
" de la Commune	30 08
" des Chemins	25 ..
Ponts St. Maurice	22 85
Carri Champlain	2 15
Acqueduc - Construction	" 25
Stations de Police et de Feu	1 50
Papeterie & Impressions	8 ..
Intérêt & Commission	234 16
Contingents	3 25
A répartis	21 ..
Salaires	199 99
	1088 57

Respectueusement soumise,

(Signé)

R. S. Cooke, Président

"

J. M. C. Godin

"

James Deans

"

L. Brunelle

Proposé

Lundi, le 29 Décembre 1884.

3^e motion.

Proposé par M. Teasdale,
Seconde par M. Reynat,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.

J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai, aujourd'hui, visité toutes les bornes-fontaines et que celles mentionnées dans le mémoire ci-joint ne fonctionnent pas du tout.

Les autres bornes-fontaines sont en bon état. - J'ai aussi fait visiter les boîtes du télégraphe d'alarme par le Constable Courteau.

Elles sont en ordre parfait, et la communication de chaque boîte avec la Station de Police est très bonne.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Ovide Rochebeau.

Chef de Police -


Ordre verbal est donné au Surintendant du Feu de faire réparer de suite les bornes-fontaines qui sont en défaut.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le douze de Janvier prochain, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

H. G. Wigour

Sec. Gés.


Mair.

Lundi, le 12 Janvier
- 1885. -

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, le lundi, douzième jour de Janvier courant, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messrs. les Echevins R. S. Cooke pro-maire.

L. Brunelle.

O. Carignan.

James Dean.

J. A. C. Godin.

J. B. L. Aould.

W. E. Lajoie.

Joseph Reynat

E. Teasdale

Lundi, le 12 janvier 1885.

E. Teasdale,
P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Teasdale.

Que les requêtes de Messrs. Louis Simard et Moïse Labranche soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Ls. Simard. Requête de M. Ls. Simard demandant d'être nommé membre de la Brigade de Feu et de Police -

Laisée en suspens.

Requête de Moïse Labranche. Requête de M. Moïse Labranche, tuteur des enfants mineurs de feu Joseph Hamel, réclamant le droit, de préférence à d'autres personnes, d'acheter le terrain au coin des rues St. George et Royale, adjoignant la propriété des dits mineurs Hamel.

Suspendue.

Lettre de J. H. V. Bureau, Esq.

Lettre de J. H. V. Bureau, Esq., procureur de la Compagnie de Transports des Trois-Rivières, déclarant qu'il retire la requête qu'il a produite le 29 Décembre dernier, et qu'il renonce aux conclusions de la dite requête pour ne s'en tenir qu'à la résolution adoptée par ce Conseil le 10 de Décembre dernier.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département du Feu	41 01
" del'Hotel-de-Ville	6 65
" de l'Eclairage	320 85
" des Chemins	59 70
Station de Police et de Feu	67 13
Dettes payables dans l'année	344 83
Pension des aliénés	8 ..
Papeterie & Impressions	5 10
Intérêt & Commission	5462 77
A reporter	6316 04

Lundi, le 12 janvier 1885.

Assurances
Divers
Contingents

Report

6,316 04

15 75

8 75

6 49

\$

6,347 03

Respectueusement soumis.

(Signé)

R. S. Cooke, président

"

J. M. C. Godin,

"

P. B. Vanasse

"

Ls. Brunelle,

"

J. Deau-

2^e motion.

Proposé par M. Carignan,

Secondé par M. Reynard,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Nomination du
Pro-Maire -

Proposé par M. Teasdale,

Secondé par M. Carignan,

Que M. l'échevin J. P. L. Hould soit le pro-maire pour le présent semestre.

Adoptée.

4^e motion.

Terrains, rue Royale

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Lajoie,

Attendu que ce Conseil, par sa résolution en date du 16 janvier 1882, a consenti de vendre aux propriétaires des terrains situés au sud-est de la rue Royale, entre les rues des Bordes et S. George, une lisière de terrain sur le front de leurs emplacements, aux termes et conditions de la dite résolution;

Et attendu que les dits propriétaires ont négligé de se conformer aux conditions de la dite résolution, qu'il soit résolu: -

Avis sera immédiatement donné aux susdits propriétaires, par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, de passer un acte d'achat de la partie de la dite lisière de terrain qui se trouve sur la devanture de leurs propriétés respectives, dans un délai de douze jours; après lequel délai la susdite résolution du 16 janvier 1882, sera rappelée et annullée, si les dits actes d'achat n'ont pas été consentis et signés.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 12 janvier 1885.

5^e motion.
Dette de J. C. Ash,
(emprunt des Incendies)

Proposé par M. Gould.

Secondé par M. Brunelle.

Attendu que, en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Montréal, l'emplacement N^o 707 du cadastre d'enregistrement des Trois-Rivières est annoncé pour être vendu par le shérif de ce district, le dix-sept de Février prochain, à la charge d'une hypothèque de dix-huit cent piastres due à la Corporation de cette cité pour un prêt sur les fonds des Incendies de 1856;

Et attendu qu'il est juste et désirable que le susdit emplacement ne soit pas vendu à la charge de cette hypothèque, mais que, au contraire, la dite somme de \$1800 soit payée à la dite Corporation à même le produit de la dite vente par le shérif; qu'il soit résolu: que N. L. De Noncourt, Esq., avocat de ce Conseil, soit autorisé à prendre, pour et au nom de la Corporation, tous procédés nécessaires pour s'opposer à ce que la vente de cet emplacement soit faite à la charge de la dite hypothèque, et à faire les déboursés nécessaires à cette fin.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ajourné à lundi, le vingt-six du courant, à sept heures et demi du soir.

L. Mignon
Sec. Rés.

R. S. Cook
Pro-Maire.

Lundi, le 26 janv. 1885.
Pas de quorum.

Le lundi, vingt-six de janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, à huit heures du soir, les membres présents étaient Messrs. les Echevins Brunelle, Carignan, Cooke, Beau, Godin et Lajoie, lesquels, ne formant pas le quorum, ont ajourné la prochaine assemblée du Conseil de Ville à lundi, le deux de Février prochain, à sept heures et demi du soir.

L. Mignon
Sec. Rés.

Lundi, le 2 Février 1885.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite cité, le
lundi,

Lundi, le 2 Février 1885.

lundi, deuxième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents,

Son Honneur le Maire, Sirey Dumoulin, Ecury,
Et Messieurs les Echevins Louis Brunelle.

O. Carignan,

R. S. Cooke.

James Dean,

J. A. C. Godin,

N. E. Lajoie,

Joseph Reynard,

E. Leasdale,

P. B. Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de J. B. O. Dumont,
Ech.

Lettre de J. B. O. Dumont, Ech., offrant sa résignation comme échevin pour le quartier Notre-Dame.

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke,

Seconde par M. Vanasse,

Que vu la résignation de M. l'échevin J. B. O. Dumont, Mr. Thomas Bourrival, marchand, de la Cité des Trois-Rivières, soit nommé pour le remplacer comme l'un des échevins pour le quartier St-Louis de la dite cité.

Adoptée.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Acqueduc	205 07
" de la Police	244 43
" du Feu	3 09
" de l'Hôtel-de-Ville	1 50
" des Marchés	6 84
" de la Commune	22 08
" de l'Éclairage	40 47
" des Chemins	196 22
Rues sous contrôle	37 "
A reporter	756 70

Lundi, le 2 Février 1885.

	Report	
Carriè la Pousse		756 70
Le Platon		" 50
Ponts St. Maurice		" "
Aqueduc - construction		449 66
Station de Police et de Feu		23 01
Intérêt & Commission		565 91
Fonds d'Amortissement		44 44
Frais Légaux		175 49
Capitales & Impressions		141 31
Divers		4 " "
Salaires		32 50
		199 99
		2393 51

Respectueusement soumis.

(Signé)

R. S. Cooke, Président,

"

J. M. C. Godin,

"

P. B. Vanasse,

"

L. Brunelle,

"

J. Deane.

1^{re} motion.

Proposé par M. Leasdale.

Secondé par M. Reynard.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Secrétaire
Trésorier (recettes et
dépenses des 6 derniers
mois.) -

Le Secrétaire-Trésorier présente son rapport, tel que requis par la loi, des recettes et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pendant les six mois terminés le 31 Décembre 1884. -

Rapport du Surintendant
du Feu. -

Rapport.

Le Surintendant du Feu a l'honneur de faire rapport que le 12 Août 1884, le feu s'est déclaré dans un steamboat appartenant à M. Ritchie et a causé peu de dommages. Les deux dévidoirs ont été transportés sur les lieux et 500 pieds de boyeaux ont été déroulés;

Le 21 Août 1884, le feu a pris au quai de la Compagnie du Richelieu et a été éteint avant d'avoir causé aucun dommage considérable; 550 pieds de boyeaux ont été employés à ce feu; ce commencement

Lundi, le 2 Février 1885.

commencement d'incendie a été cause par les bateaux à vapeur qui arrêtent au ce quai ou par des fumeurs;

Le même jour il y eut aussi commencement d'incendie au quai de Mr. Reynat cause par les flammèches d'une locomotive; peu de dommages; 300 pieds de boyaux employés;

Le 22 du même mois, il y eut encore un commencement de feu au quai du Richelieu, même cause que pour le feu de la veille;

Le 29 de janvier dernier, le feu a été découvert, vers huit heures du soir, dans la maison en construction de Mr. Adolphe Balcer, cause par la fournaise - Un dévidoir s'est rendu sur les lieux et a tendu 450 pieds de boyaux. - Les dommages sont assez considérables.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 2 Février 1885.

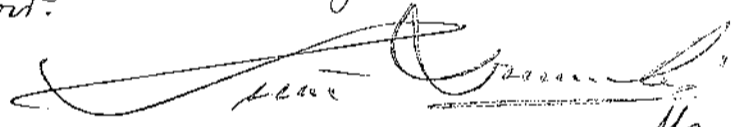
(Signé)

Ovide Rocheleau,

Chef de la Brigade du Feu. -

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le seize de Février courant, à sept heures et demie du soir.

H. Migon
Sec. - Trés.


Maire.

Ajournement.

Lundi, le 16 Fév. 1885.

A une assemblée régulière du Conseil de ville de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le seizième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecuyer,

Et Messieurs les Echevins Thomas Bournival,

Ls. Brunelle,

O. Carignan,

James Dean,

J. A. C. Godin,

N. E. Lajoie,

E. Leasdale,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont admises
comme

Lundi, le 16 Février 1885.

Serment de l'Échev.
Bournival. -

comme étant liés.

Mr. l'échevin Thomas Bournival prête alors le serment voulu par la loi, et il prend son siège comme échevin pour le quartier St. Louis, en remplacement de l'échevin Drumont.

Ajournement

Le Conseil s'est ensuite ajourné à jeudi prochain, le dix-neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

L. L. Migon

Sec. Trés.

Maire.

Jeudi, le 19 Février 1885.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le jeudi, le dix-neuvième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Messieurs les échevins Bournival,

Brunelle,

Carignan,

Cooke,

Dean,

Gervais,

Godin,

Lajoie,

Leasdale,

Vanasse. x

Les minutes de la dernière étant lues, il est:

Proposé par M. Vanasse,

Seconde par M. Gervais,

Que les requêtes de Messrs. Aldovic Martel et F. W. Bellefeuille et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Martel, S^r.

Requête de Mr. Ald. Martel, père, représentant que par suite de la rupture d'un tuyau de l'aqueduc, près de sa maison, rue St. Martin, l'eau a causé des dommages à sa bâtisse et à ses locataires, et réclamant \$41.00, prix et valeur de ces dommages.

Référé

* Vu l'absence du
Maire et du Pro-Maire
Mr. l'échevin Cooke est
choisi pour présider
cette assemblée.

^ séance
+

1^{re} motion.

Jeudi, le 19 Février 1885.

Requête de F. W. Bellefeuille
et autres.

Requêtes de Messrs. F. W. Bellefeuille et autres, recommandant l'usage du charbon bitumineux de la Nouvelle-Ecosse, pour le chauffage des chaudières de l'Acqueduc, comme étant plus économique et plus efficace que le charbon anthracite des Etats-Unis.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de la Police	45 05
" du Feu	7 10
" de l'Hôtel-de-Ville	12 25
" des Chemins	84 76
Rues sous Contrôle	36 41
Ponts & Maurice	8 21
Terrains vendus pour taxes	1 18
Rentes et Constituts	100 "
Intérêt à Commission	126 64
Assurances des Incendies	18 "
Papeterie & Impressions	17 26
Divers	18 12
Contingents	24 50
	\$ 499 48

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, président,

J. M. C. Godin,

P. B. Vanasse,

J. Deau,

Ls. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par M. Yeasdale,

Secondé par M. Bononival,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport

Jeu-di, le 19 Fevrier 1885.

3^e motion.
Vente des revenus des
magasins des marchés.

Proposé par M. Lajoie,
Secondé par M. Vanasse.
Que les revenus des marchés aux denrées et au
foin, pour l'année commençant le premier de Mai
prochain, soient mis en vente, à l'enchère, le samedi,
vingt-huit de Fevrier courant, à dix heures du matin, à
la porte nord-est du marché-aux-denrées, aux mises à
prix et conditions de l'année dernière;

Que la location des magasins du marché-aux-denrées,
pour une année à compter du premier de mai prochain,
soit aussi vendue à l'enchère le vingt-huit du courant, à
dix heures du matin, aux prix et conditions ordinaires, ex-
cepté le magasin portant les numéros huit et neuf dont
la mise à prix sera de cent douze ⁵⁰/₁₀₀ piastres, et le magasin
portant les numéros dix et onze dont la mise à prix sera
de deux cents piastres.

Que les étaux des bouchers, dans la halle du marché-aux-
denrées, soient aussi loués pour un an à compter du
premier de mai prochain, samedi, le quatre d'Avril
prochain, aux prix et conditions de l'an dernier.

Adoptée.

4^e motion.
Pour reprendre la pos-
session de certains
terrains sur la rue
Royale.

Proposé par M. Vanasse,
Secondé par M. Gervais,

Attendu que ce Conseil par sa résolution du vingt-deux
d'Octobre 1873, a accordé à Messrs. E. M. Stark, Hubert Du-
sault, Antoine Marineau, Octave Marineau, Alphonse Ro-
cheleau et aux héritiers Joseph Starnel, l'usage, pendant sept
ans, de cette partie de la rue Royale, comprise entre le trottoir
au sud-est de la dite rue et les emplacements des susdites per-
sonnes;

Et attendu que par ses résolutions du 24 Octobre 1881 et
du 16 Janvier 1882, ce Conseil a offert aux susdites propri-
étaires, ou leurs représentants, de leur vendre la partie de la
dite lisière de terrain, sur la devanture de leurs propriétés
respectives au prix de cinq centins le pied carré;

Et attendu que les susdites propriétaires, excepté E. M.
Stark,

Jeudi, le 19 Février 1885.

E. M. Hark, Sec., ont négligé de se conformer aux dispositions des résolutions du 24 Octobre 1881 et du 16 Janvier 1882;

Et attendu que ce Conseil, conformément à sa résolution du 12 de Janvier dernier (1885), a fait notifier les susdits propriétaires, ou leurs représentants, que s'ils ne passaient pas des actes d'achat des susdits terrains, sous un délai de quinze jours, la susdite résolution du 16 Janvier 1882 serait rappelée et annulée;

Et attendu que la majorité des susdits propriétaires a négligé de répondre à la notice qui leur avait été donnée, conformément à la dite résolution du 12 de Janvier dernier, qu'il soit résolu; que Messieurs Hubert Dusault, Antoine Marineau, Octave Marineau, Alphonse Rocheleau et les héritiers de feu Joseph Hamel, ou leurs représentants, soient notifiés, par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, d'enlever du terrain qui se trouve entre leurs propriétés respectives et le trottoir actuellement existant sur le côté sud-est de la rue Royale, toutes bâtisses, clôtures, arbres ou autres constructions ou plantations y érigés ou plantés, et ce d'hui au premier jour de Mai prochain, sous peine de tous frais, amendes ou dommages en loi.

Adoptée.

5^e motion.
M. l'échev. Bour-
nival nommé mem-
bre des Comités

Proposé par M. Brunelle.

Secondé par M. Vanasse.

Que M. l'échevin Bournival remplace l'ex-échevin Dumont dans les différents comités permanents de ce Conseil, dont ce dernier faisait partie; M. l'échevin Lajoie devant être le président du Comité de l'Hotel-de-Ville.

Adoptée.

6^e motion.
au sujet du termi-
nus du chemin
de fer Pacifique Ca-
nadien.

Proposé par l'échevin Vanasse;

Secondé par l'échevin Teasdale,

Que ce Conseil croit de son devoir de secondar le plus possible les efforts qui sont actuellement faits par le Conseil de ville et les citoyens de Québec pour assurer la construction du chemin de fer du Pacifique, entre Montréal et un des ports de mer des provinces maritimes, via la rive nord du St-Laurent;

Que ce Conseil concourt entièrement dans la résolution adoptée par le Conseil de ville de la cité de Québec, le six de Février cou-
rant,

Jeudi, le 19 Février 1885.

rant, et demandant que le port de Québec soit choisi comme terminus du chemin de fer du Pacifique canadien, en été, et que le port d'Halifax, ou tout autre port de mer des provinces maritimes, soit choisi comme terminus d'hiver du dit chemin, et qu'enfin le dit chemin de fer soit construit en entier sur le territoire canadien, en passant par la ligne la plus courte, savoir: celle passant par Québec, la Rivière du Loup et Edmondston;

Que ce Conseil est aussi heureux de secondar le mouvement commencé par les citoyens de Québec, dans leur assemblée du 3 Février courant, et de concourir dans les résolutions suivantes adoptées par cette assemblée, savoir:

" Que lorsque la fédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord fut résolue, la construction d'une grande voie internationale passant entièrement sur le territoire canadien fut une des conditions arrêtées entre elles;

" Que cette grande entreprise publique a été commencée avec l'intention d'unir solidement entre elles les diverses provinces qui composent la Puissance du Canada;

" Que, conformément à cet arrangement, le chemin de fer de l'Ontario colonial a été construit, et le chemin du Pacifique Canadien est en voie de construction par le nord du Lac Supérieur, à des frais très considérables;

" Que cette politique devra imposer des charges et des responsabilités au peuple de ce pays;

" Qu'en addition à sa part des responsabilités, la Province de Québec s'est engagée à construire le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et la Cité de Québec est de plus liée par sa souscription pour venir en aide à la construction du chemin de fer du Nord;

" Que la construction du dit chemin provincial a été commencée avec l'entente qu'il formerait partie de notre grande voie nationale et qu'il serait le lien de connexion entre les chemins de fer du Pacifique Canadien et de l'Ontario colonial;

" Que cette entente a été admise durant la dernière session du

Parlement

Jeudi, le 19 Février 1885.

Parlement par la passation d'un acte ayant pour objet l'extension du chemin de fer du Pacifique jusqu'au port de Québec;

"Que lorsque le peuple du Canada a consenti à accepter les responsabilités incidentes de la création de ce chemin de fer national transcontinental, il a pris cette résolution sur l'assurance solennelle donnée à diverses reprises au dedans et au dehors des Chambres du Parlement, que le développement du commerce du pays alimenterait ses ports de mer, et qu'il en retirerait une large compensation de ses sacrifices;

"Qu'en détournant le trafic de notre grande voie internationale des ports canadiens en faveur des ports américains, nous laisserions au peuple les mêmes responsabilités, mais sans les équivalents promis;

"Qu'un tel résultat serait désastreux à l'extrême, et mettrait sérieusement en péril la permanence de notre système politique actuel;

"Que le moyen le plus effectif d'empêcher ce détournement serait de diriger le trafic de notre grande voie nationale par le nord de Québec et vers le point le plus à l'est où il soit possible de construire un pont sur le fleuve St. Laurent, en raccourcissant le milage ou la distance au littoral maritime, et en réduisant le taux du fret au minimum

"Que vers la fin de la dernière session, le Parlement vota un octroi pour aider à la construction d'une ligne de chemin de fer reliant Montréal à Halifax, comme l'extension virtuelle du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'aux rives de l'Atlantique;

"Que diverses routes ont été recommandées pour cette ligne projetée, entre autres:

1^o Montréal, via Québec, Rivière-du-Loup.

2^o Montréal, via Québec et Edmondston.

3^o Montréal, via Sherbrooke et Canterbury.

"Que les routes N^{os} 2 et 3 passent à travers l'Etat du Maine, et le N^o 1 passe, d'un bout à l'autre, sur le territoire canadien;

"Qu'au cours de la passation des résolutions par le Parlement, le gouvernement s'engagea à faire faire un examen sérieux

Jeudi, le 19 Février 1885.

sérieux du pays et des arpentages scientifiques complets de toutes les routes recommandées avant de faire un choix définitif de l'une de ces routes;

"Qu'il apparaîtrait que ces examens sérieux et ces arpentages scientifiques complets ne sont pas encore parachevés;

"Que la construction de cette ligne projetée de chemin de fer, reliant Montréal à Halifax, en passant par un territoire étranger serait un abandon virtuel de l'engagement pris lors du pacte fédéral;

"Que sa construction via la rive sud aurait pour conséquence:

1^o De déterminer la construction d'un pont sur le fleuve St. Laurent, à Lachine;

2^o De détourner presque inévitablement le trafic du pays au profit des ports de mer Atlantiques Américains;

3^o De manquer à la parole et à la foi engagée vis-à-vis de la Province et de la cité de Québec;

4^o D'isoler fatalement les cités de Québec, Trois-Rivières, St. Jean et Halifax, et l'on pourrait presque dire, les trois quarts des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, de notre grande voie nationale et de les priver de tous les avantages pratiques qu'elle devra procurer;

"Que la bonne foi et le bien-être du peuple de ce pays sont intimement liés:-

1^o A son adhésion loyale et ferme aux arrangements pris lors de la confédération;

2^o A l'extension immédiate du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'au port de Québec, tel qu'il a été arrêté lors de la dernière session, sans nouveaux délais;

3^o A la construction d'un pont sur le fleuve St. Laurent, à Québec, pour opérer la connexion du Pacifique avec l'Intercanadien;

4^o A la construction d'une ligne de raccordement de la Rivière-du-Loup à Edmondston, ou de toute autre ligne qui pourrait être jugée nécessaire pour raccourcir la distance au littoral du C. Atlantique;

5^o Au refus de sanctionner la construction du pont sur le fleuve

Jendredi, le 19^e Février 1885.

fleuve St. Laurent, à Lachine, comme une menace imminente contre nos ports de mer;

6^o Et au refus de sanctionner les dépenses de l'argent du Canada pour la construction d'une ligne de chemin de fer passant à travers un territoire étranger."

Que copies des présentes soient imprimées en français et en anglais, et envoyées aux membres du gouvernement fédéral et aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le deux de Mars prochain, à sept heures et demi du soir.

H. A. Migon
Sec. - G^{ral}.

R. G. G. G.
Président.

Lundi, le deux de Mars 1875, il n'y eut pas d'assemblée du Conseil de Ville.

H. A. Migon
Sec. - G^{ral}.

Le mardi, 3 Mars 1885.

Convocation
d'assemblée du Conseil.

Trois-Rivières, 3 Mars 1885.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures et demi pour affaires ordinaires.

(Signé) Sévère Dumoulin,

Maire.

Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, le mardi, troisième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:--

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Cuyes,
et Messieurs les Echevins Bournival, Brunelle, Carignan,
Godin, Gould, Lajoie, Reynat, Teasdale & Vanasse.

Lecture des minutes de la dernière séance du Conseil.

Proposé.

Mardi, le 3 Mars 1885.

1^{re} motion.

Proposé par M. Hould,
Secondé par M. Bournival.

Que les requêtes de Messrs. S. Nixon & Edouard Arubi
soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de S. Nixon.

Requête de M. S. Nixon demandant quel bonus le Conseil
serait disposé à accorder à une manufacture de lainages
qui serait établi en connexion avec la manufacture de
fuseaux de la "Canada Thread Company".

Renfermé aux Comités Permanents.

Requête de Ed. Arubi.

Requête de M. Edouard Arubi, gérant du journal "La
Liberté", demandant qu'une part des annonces et des
impressions de la Corporation soit donnée à ce journal.

Renfermé aux Comités Permanents.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le seize de Mars
courant, à sept heures et demi du soir.

L. A. Major

Sec. Lrés.


Maire.

Lundi, le 16 Mars 1885.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corpora-
tion de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville,
en la dite cité, le lundi, seizième jour de Mars mil huit
cent quatre-vingt-cinq, à huit heures du soir, en la ma-
nière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient
présents: -

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Bourget,
et Messieurs les Echevins

J. Bournival,

Ls. Brunelle,

O. Carignan,

R. S. Cooke,

J. A. C. Godin,

J. B. L. Hould,

N. E. Lajoie,

E. Leasdale,

P. B. Vanasse.

Proposé

Lundi, le 16 Mars 1885.

1^{re} motion

Les minutes de la dernière séance sont lues, et il est
Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Godin.

Que les requêtes de Messrs. Geo. B. Houliston & autres, Edouard Lecomte
et Moïse Panneton et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Geo. B. Houliston
et autres.

Requête de Messrs. Geo. B. Houliston et autres, agents d'assurances
contre le feu, demandant que la taxe contre les compagnies d'assu-
rance soit rappelée, afin d'induire ces compagnies à réduire les taux
d'assurance contre le feu en cette cité.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Edouard Lecomte

Requête de Edouard Lecomte, vidangeur, demandant que, vu la pos-
sibilité d'une visite du choléra, l'été prochain, les lieux d'aisance, cours,
écuries, etc., soient nettoyés et assainis de suite.

Référéé au Comité de la Santé.

Requête de Moïse Panneton
et autres.

Requête de Moïse Panneton et autres demandant que leurs gages
lorsqu'ils travaillent pour l'aqueduc soient de \$125, et lorsqu'ils
sont employés à d'autres travaux, qu'ils soient de \$100 par jour.

Référéé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a
examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande
le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc	248 77
" de la Police	248 98
" du Feu	62 79
" des Marchés	290
" de l'Éclairage	5 "
" del' Hôtel de Ville	9 35
" de la Commune	22 08
" des Chemins.	112 48
Rues sous Contrôle	178 52
Ponts et Maurice	21 "
Station de Police et de Feu	115 13
Fonds d'Amortissement	2518 32
A reporter	3545 27

Lundi, le 16 Mars 1885.

	Report
Assurances des Incendies	3545 27
Papeterie & Impressions	30
Intérêt & Commission	11 85
Divers	55 45
Contingents	49 14
Salaires	13 50
	199 99
	\$ 3905 20

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, Président.

"

J. N. C. Godin,

"

P. B. Vanasse,

"

L. Brunelle

2^e motion.

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Bournival,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Comité de
l'Acqueduc,
sur la requête de Mr. Mld.
Martel, père.

Rapport.

Le Comité de l'Acqueduc auquel avait été référé la requête de Mr. Mld. Martel, père, présentée à votre Conseil le 19 de Février dernier et demandant à être indemnisé, ainsi que ses deux locataires, des dommages que leur a causé la rupture d'un conduit de l'aqueduc, près de sa maison, sur la rue St. Martin, a l'honneur de faire rapport qu'il a été convenu entre Mr. Martel et votre comité que la visite des lieux ne pouvant se faire facilement en hiver, cette visite ne se ferait qu'au printemps prochain, afin de constater la valeur des dommages, que la maison de Mr. Martel peut avoir subits; votre comité s'est aussi entendu avec Messrs. Pierre Baron et Augustin Paquet, pour régler les réclamations de ces locataires en payant \$ 2⁵⁰ au premier et \$ 10⁰⁰ au dernier.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, ce 10 Mars 1885.

(Signé)

James Deau, Président

"

R. S. Cooke,

"

P. B. Vanasse.

Lundi, le 16 Mars 1885.

3^e motion.

Proposé par M. Bournival.

Secondé par M. Brunelle.

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par M. Brunelle.

Secondé par M. Bournival.

Délai pour recevoir les
demandes de certificats
de licences.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges, de restaurants, d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs sont reçues jusqu'à lundi, le trente de Mars courant, et pas plus tard.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Parignau.

Pour enquête par le Comité de Police sur les
accusations portées
contre certains hommes
de police.

Attendu qu'à une séance publique de la Cour de Magistrat, tenue en cette cité, le neuf du courant, il a été porté de graves accusations contre des membres du corps de police de la cité;

Et attendu que les susdites accusations attaquent l'honneur de notre corps de police et sont de nature à rendre l'exercice de leurs fonctions plus difficile;

Et attendu qu'il est urgent de donner aux hommes de police inculpés par les dites accusations l'occasion de se disculper, si possible, qu'il soit résolu:

Que le Comité de ce Conseil soit chargé de s'enquérir du mérite des dites accusations ou de toute autre accusation qui pourrait avoir été, ou qui pourrait être portée, lors de la dite enquête, ou qui viendrait à la connaissance des membres du dit comité, touchant la moralité, la sobriété, la discipline, ou l'exécution des devoirs de leurs charges, contre tous ou aucun des membres de la brigade de police et de feu de cette cité;

Que cette enquête soit tenue et faite le plus tôt possible, que la preuve soit prise par écrit et que le dit Comité de Police soit autorisé à procéder à la dite enquête en vertu des pouvoirs conférés à ce Conseil, ou à aucun de ses comités, par la soixante-et-douzième section de l'acte de la Législature de Québec, 40 Vict., chap. 57; et que le dit comité fasse rapport en diligence de ses procédés à ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

de Police

28/3

Lundi, le 16 Mars 1885.

6^e motion.

Mr. De Noncourt nommé
aviseur, etc., à l'enquête
contre la police -

Proposé par Mr. Carignan,

Secondé par Mr. Godin,

Que N. L. De Noncourt, écrivain, l'avocat de ce Conseil, soit l'aviseur
légal du Comité de Police dans l'enquête concernant certains
constables de police de cette cité, et qui il soit chargé de soumettre
et de soutenir les accusations qui ont été ou qui seraient
portées devant le dit Comité et faisant la matière de la sus-
dite enquête.

Adoptée sur

la division suivante, savoir :-

Note sur la motion N^o 6.

Ont voté pour la motion: - Messrs. Carignan, Godin, Hould,
Lajoie et Teasdale, - 5;

Ont voté contre la motion: - Messrs. Bournival, Brunelle,
Cooke et Vanasse, - 4. -

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le trente de Mars cou-
rant, à sept heures et demi du soir.

W. L. Carignan
Sec. Trés.

James Deau
Maire

Lundi, le 30 Mars 1885.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite
cité, le lundi, trentième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-
cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les forma-
lités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecuier,
et Messieurs les échevins Thomas Bournival,

Oney Carignan;

L. Brunelle,

R. S. Cooke,

James Deau,

J. A. C. Godin,

J. B. L. Hould,

E. Teasdale,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière séance étant lues, il est

Proposé

Lundi, le 30 Mars 1885.

1^{re} motion.

Proposé par M. Brunelle.

Secondé par M. Carignan.

Que les requêtes de l'Union Musicale et de Messrs. L. J. Beaudry, autres, Fréchette et C^{ie}, Joseph Balleu, Adolphe Lambert, Louis Vézina, Edouard Manseau, Augustin Sauvageau, Grégoire Veuillet, Sévère Hamel, Edouard Mercier, Uldoric Désalliers et Louis Décoteau soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de l'Union Musicale.

Requête de l'Union Musicale demandant la permission de se servir de la partie inoccupée du haut de la Station de Police et de Feu pour leurs exercices.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de L. J. Beaudry et autres.

Requête de Messrs. L. J. Beaudry et autres, demandant au Conseil de faire poser de suite des tuyaux d'égoût dans une partie de la ville, et offrant de contribuer à ces dépenses.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Fréchette & C^{ie}

Requête de Messrs. Fréchette & C^{ie}, fabricants d'allumettes, au Cap de la Madeleine, demandant un abonnement annuel pour passer sur les Ponts du St. Maurice.

Référéé aux Comités Permanents.

Requêtes de Messrs. Joseph Balleu, Adolphe Lambert, L. Vézina, Edouard Manseau, Augt. Sauvageau, Grig. Veuillette, Sév. Hamel, Edouard Mercier, Uldoric Désalliers et L. Décoteau.

Requêtes de Messrs. Joseph Balleu, ^{Adolphe} Lambert, Louis Vézina, Edouard Manseau, Augustin Sauvageau, Grégoire Veuillette, Sévère Hamel, Edouard Mercier, Uldoric Désalliers et Louis Décoteau pour être nommés dans la Brigade de Police et de Feu.

Référéés aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	208	43
" de la Police	244	18
" du Feu	13	78
" des Marchés	2	50
" de l'Hotel-de-Ville	4	20
" de l'Eclairage	5	"
A reporter	\$	478 09

Lundi, le 30 Mars 1885.

	Report	
Département de la Commune		478 09
" des Chemins		32 08
Rues sous Contrôle		47 80
Ponts St. Maurice		25 72
Station de Police et de Feu		21 ..
Terrains vendus pour taxes		132 83
Déventures, N. D. C.		124 57
Intérêt & Commission		1000 ..
Papeterie & Impressions		34 63
Divers		18 75
Contingents		32 15
Salaires		30 ..
		199 99
		\$ 2167 55

Respectueusement soumis.

(Signé)

R. S. Cooke.

J. M. C. Godin.

P. B. Vanasse.

J. Deau.

L. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par Mr. Pourival,

Secondé par Mr. Seaside,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Le Secrétaire Trésorier commence alors la lecture du rapport qui suit, mais M. l'échevin Vanasse l'interrompt pour s'opposer à cette lecture, disant que ce rapport ne peut pas être reçu par le Conseil, vu que, aux termes des règlements de la cité, un rapport ne peut être reçu et lu s'il n'est pas signé par la majorité des membres du Comité qui fait rapport; M. M. les échevins Stoull et Carignan répliquent que le dit rapport n'est pas un rapport du Comité de la Police, mais des échevins Carignan et Pourival, sur certains faits concernant des hommes du corps de Police; après délibération, par plusieurs membres du Conseil, Son Honneur le Maire décide que le dit rapport soit

à laquelle prennent
P. B.

Lundi, le 30 Mars 1885.

Rapport des échevins La-
rignan et Bourmival con-
cernant l'enquête qu'ils
ont faite sur des accu-
sations contre certains
hommes de Police.

soit lu, et qu'il reste déposé sur la table jusqu'à ce que le Conseil ait décidé quels procédés il adoptera subseqüemment à ce sujet, et le dit rapport est alors lu et est comme suit: -

A Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins de la Cité des Trois-Rivières.

Les soussignés, membres du Comité de la Police du Conseil de Ville des Trois-Rivières, ont l'honneur de faire rapport: -

Que votre Conseil, à sa séance du seize du courant, a adopté unanimement une résolution instituant une commission d'enquête, composée des membres du dit Comité de la Police, afin de s'enquérir de la vérité des plaintes et des accusations qui avaient été portées devant une cour de justice contre quelques uns des membres du corps de police de cette cité, investissant cette commission d'enquête des pouvoirs mentionnés à la soixante-et-douzième section de l'acte de Québec, 40 Vict., chap. 51, et lui ordonnant de procéder et de faire rapport à votre Conseil en diligence;

Que, dans le cours de la semaine commencée le 16 de Mars courant, aucune démarche n'a été faite, soit par le président, soit par d'autres membres du Comité de Police pour tenir la dite enquête en diligence, suivant le désir de votre Conseil, les soussignés considérant qu'il était de leur devoir de se conformer à l'ordre de votre Conseil en tenant cette enquête le plus tôt possible, afin de pouvoir faire rapport de leurs procédés à votre plus prochaine séance, considérant de plus qu'il était de la dignité et de l'honneur du Conseil de s'assurer sans retard de la vérité ou de la fausseté des accusations portées comme susdit contre des membres du corps de police; considérant que cette enquête était demandée par les hommes de police le plus impliqués par les susdites accusations, et considérant de plus que l'opinion générale des citoyens et contribuables de la ville était que cette enquête fut faite en diligence, signèrent et adressèrent au Secrétaire-Trésorier du Conseil une lettre lui enjoignant de notifier les membres du Comité de Police de s'assembler à l'Hôtel-de-Ville, le lundi soir, vingt-trois du courant, pour procéder à cette
enquête

Lundi, le 30 Mars 1885.

enquête; mais avant de remettre cette lettre au Secrétaire-Trésorier, ils la firent présenter à d'autres membres du Comité de la Police, qui refusèrent de la signer;

Que le lundi soir, 23 du courant, les sousignés étaient seuls présents à la salle des comités, pour commencer la susdite enquête, les autres membres du Comité de Police étant absents de la salle, quoique présents en la cité des Trois-Rivières;

Que les sousignés, pour les raisons susdites, et considérant aussi que l'objet principal et important de cette enquête était de recueillir tous les témoignages et renseignements possibles, soit à l'appui, soit à l'encontre des susdites accusations contre la Police, et d'en faire rapport à votre Conseil qui, lui, serait appelé à juger en dernier ressort, décidèrent alors de se conformer aux intentions de votre Conseil et de procéder sans délai à la dite enquête;

Que, en conséquence, les 24, 26 et 27 de Mars courant, les sousignés, assistés de N. L. De Noncourt, écrivain, avocat, qui avait été nommé l'aviseur du dit comité d'enquête par une résolution de votre Conseil, procédaient à l'examen et à l'interrogatoire des personnes dont les témoignages sont annexés à ce présent rapport, le tout conformément au désir de la résolution de votre Conseil;

Que les autres membres du Comité de la Police furent régulièrement notifiés du jour et de l'heure de chacune des susdites séances du comité d'enquête, mais qu'aucun d'eux n'y a assisté;

Que les constables de police Alexandre Décoteau et Théodule Beaulieu, qui avaient demandé la dite enquête, furent aussi invités d'être présents aux séances du comité enquêteur, et informés qu'ils pourraient y être représentés ou assistés par des procureurs de leur choix;

Que les dits constables Décoteau et Beaulieu refusèrent d'assister aux séances du dit comité d'enquête, ou de s'y faire représenter par un ou des avocats;

Que la dite enquête a été faite avec tout le soin et l'impartialité

Lundi, le 30 Mars 1885.

impartialité possibles, et de manière à rendre justice à qui de droit;

Que, après un examen sérieux des dépositions faites sous serment devant eux, lesquelles dépositions sont annexées à ce présent rapport, et en avoir mûrement délibéré, les soussignés sont d'opinion que les accusations qui avaient été portées contre les constables Alexandre Décoteau et Théodule Beaulieu, et qui étaient la cause première de cette enquête, ont été complètement prouvées; qu'il est établi par ces dépositions que les deux constables susdits ont fréquenté habituellement des maisons de débauche; qu'ils s'y sont mal comportés; qu'ils y ont invités des jeunes gens non mariés; qu'ils ont envoyé quérir et qu'ils y ont bu de la boisson; qu'ils y ont invité ou aidé d'autres personnes à y commettre le mal, et qu'ils ont promis aux maîtresses de ces maisons que, autant qu'ils le pourraient, ils les protégeraient contre la justice; qu'ils étaient eux-mêmes, comme hommes de police, chargés d'exécuter les mandats d'arrestation qui pourraient être émis contre elles et que, en cas de danger, ils les informeraient à l'avance, s'il leur était possible;

Que trois de ces dépositions établissent aussi que le chef de police s'est rendu deux fois dans une de ces maisons de prostitution; que l'objet de ces visites du chef de police n'était pas d'y exercer les devoirs de sa charge; que, cependant, le dit chef n'a pas eu avec les personnes qui habitent cette maison de relations autrement blâmables; que le dit chef de police est très souvent sous l'influence de la boisson; que, sous ce rapport, il donne à ses subordonnés un exemple déplorable; que, lors du feu à la manufacture de cigares de M. Beaudry, plusieurs personnes ont remarqué qu'il avait pris de la boisson, et que ces personnes faisaient alors des commentaires à ce sujet;

Que, dans le cours de cette enquête, il est aussi venu à la connaissance des soussignés que plusieurs autres hommes de police sont aussi entrés dans des maisons de désordre, et y ont pris de la boisson; mais, vu que les dépositions, dans ces derniers cas, sont faites par des femmes de mauvaise vie, et qu'elles sont peu ou point corroborées par d'autres témoins, les soussignés croient que ces hommes en ont agi ainsi seulement par légèreté et faiblesse, mais non

dans

Lundi, le 30 Mars 1885.

dans le but d'y commettre un mal plus grave; qu'un rapport plus circonstancié au sujet de ces hommes aurait l'effet de troubler la paix de leurs familles; et ils espèrent que l'action de votre Conseil, en ordonnant cette enquête, aura un effet salutaire sur la conduite des hommes de police et satisfaisa l'opinion publique justement alarmée.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

O. Carignan,

Thomas Bournival.

3^e motion.
principale.

Proposé par M. Aould,

Secondé par M. Godin,

Qu'il soit rapporté de Messieurs les échevins Eugène Carignan & Thomas Bournival sur l'enquête ordonnée par ce Conseil concernant la police, et sur les dépositions produites à l'appui du dit rapport, Messieurs Alex. Décoteau & Théod. Beaulieu soient destitués comme hommes de police de cette cité.

4^e motion.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Deau, en amendement:

Que l'enquête au sujet de la brigade de police & du feu étant incomplète, la question soit référée aux Comités Permanents afin qu'ils prennent les mesures qu'il croira nécessaires pour rendre justice à tous, et que les dits comités s'assemblent mercredi de la semaine prochaine, à 7½ heures, p.m. et fassent rapport en diligence.

Adoptée sur division de 5 votant pour et 4 contre, savoir:

Pour: M. Brunelle, Cooke, Deau, Leasdale et Vanasse - 5.

Contre: M. Bournival, Carignan, Godin et Aould - 4.

5^e motion.

Proposé par M. Vanasse,

Secondé par M. Brunelle,

Que, conformément aux dispositions de l'"Acte Electoral de Québec", avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité, lundi, le treizième jour d'Avril prochain, à huit heures du soir.

Adoptée.

6^e motion

Proposé par M. Aould,

Secondé par M. Godin,

Que

Lundi, le 30 Mars 1885.

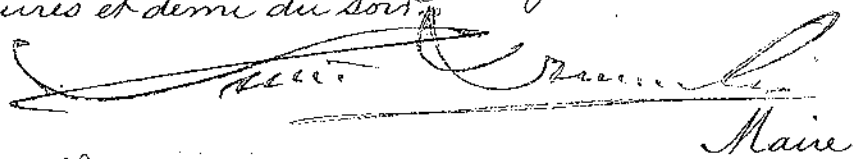
Certificats de licences con-
firmés:

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph L'Assesseur, J. N. Pan-
netou, pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges; ceux
en faveur de Messrs. Joseph Cloutier, Edouard Dupont, Cyprien Le-
linas, Adilard Gauthier, Casimir Veuillette et Joseph Bellefeuille, co-
qualité, pour leur permettre d'obtenir des licences de restaurants; et
ceux en faveur de Messrs. Joseph Bégin, Napoléon Dufresne, Zéphirin
Gauthier, Alfred Arcand, Aldoric Carignan, Origène Carignan, Louis
Brunelle frère, Edouard Brunelle et Thomas Bourinival pour leur
permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs, soient ex-
aminés et que les dits certificats soient confirmés; conformément à la
loi et aux règlements de ce Conseil.

Adjournement.

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le treizième jour d'Avril
prochain, à sept heures et demi du soir.

H. H. Mignon
Sec. Grés.



Maire

Lundi, le 13 Avril 1885.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite
cité, le lundi, treizième jour d'Avril mil huit cent quatre-
vingt-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant
les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-
Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecr.,
et Messieurs les Echevins Thomas Bourinival.

L. Brunelle,

O. Carignan,

R. S. Cooke,

James Dean,

J. A. C. Godin,

J. B. L. Hould,

N. E. Lajoie,

Joseph Reynat,

E. Teasdale.

Lecture des minutes de la dernière séance

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke,
Secondé par M. Godin

Que

Lundi, le 13 Avril 1885.

Que les requêtes de Messrs. Antoine Chrétien, Adélard Limoges, David Pelletier, Philippe Godin, Louis Simard, Moïse Godin, Louis Dargis, David Auger, Joseph Giroux, Charles Raymond, James Couture, Joseph Riopel, J. B. Latoré et autres, Narcisse Marchand et A. J. Pothier soient reçues et lues. -

Adoptée.

Requêtes de Ant Chrétien, Adélard Limoges, David Pelletier, Philippe Godin, Louis Simard, Moïse Godin, Louis Dargis, David Auger, Joseph Giroux, Chs. Raymond, Jas. Couture, Jos. Riopel et J. B. Latoré et autres. -

Requêtes de Messrs. Antoine Chrétien, Adélard Limoges, David Pelletier, Philippe Godin, fils de Félix, Louis Simard, Moïse Godin, Louis Dargis, David Auger, Joseph Giroux, Charles Raymond, James Couture, Joseph Riopel et J. B. Latoré et autres, pour demander d'être nommés membres de la Brigade du Feu et de la Police, s'il survenait des vacances dans la dite brigade -

Ordonné: que les susdites requêtes restent déposées sur la table du Conseil. -

Requête de N. Marchand.

Requête de Mr. Narcisse Marchand pour être nommé clerc des évaluateurs pour la révision du Rôle d'Évaluation pour 1885.

Requête de A. J. Pothier.

Requête de Mr. A. J. Pothier demandant d'être nommé un des évaluateurs pour réviser le rôle d'évaluation actuellement en force. -

Lettre de Isidore Dugré.

Lettre de Mr. Isidore Dugré pour demander qu'il soit nommé l'un des évaluateurs pour la présente année.

2^e motion.

Proposé par Mr. Carignan.

Nomination des Évaluateurs.

Secondé par Mr. Lajoie.

Que Messrs. John Ryan, Isidore Dugré et A. J. Pothier, soient nommés assesseurs et évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette cité, et que le rôle d'évaluation, actuellement en force, soit révisé pour la présente année, qu'il soit complet et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le ou avant le quinzième jour de Juin prochain.

Les dits assesseurs et évaluateurs devant se conformer, en faisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", et de ses amendements;

Que Mr. Narcisse Marchand soit nommé le clerc des dits évaluateurs, pour les assister et faire les écritures, etc, au rôle d'évaluation;

Lundi, le 13 Avril 1885.

d'évaluation;

Que la somme de quarante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs, ainsi qu'à leur clerc, en paiement de leurs services; laquelle somme leur sera payée aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

Adoptée.

3^e motion.
Main-levée d'hypothèque
en faveur de Pierre Forest.

Proposé par M. Pournival,

Secondé par M. Teasdale.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte de décharge du cautionnement consenti par Pierre Forest en faveur de la Corporation de la dite cité, lequel cautionnement a été reçu par le Protonotaire de la Cour Supérieure, à son bureau, en la dite cité, et enregistré le 9 Février 1883, dans le Régistre B., volume 31, page 447, N^o 28745 du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement des Trois-Rivières.

Adoptée.

4^e motion.
Certificats de licences
confirmés.

Proposé par M. Reynar.

Secondé par M. Teasdale.

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Dufresne et Louis Bergeron pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges; ceux en faveur de Mr. N. L. Dufresne pour lui permettre d'obtenir une licence de restaurant; et celui en faveur de Mr. J. B. Gauthier pour lui permettre d'obtenir une licence de magasin, soient lus et examinés, et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

5^e motion.
Les constables Alex^d. Décoteau
et Théodule Beaulieu ren-
voyés du service

Proposé par M. Gould.

Secondé par M. Godin.

Que les constables de police et pompiers Alexandre Décoteau et Théodule Beaulieu soient déchargés du service de la Corporation, et qu'ils soient notifiés que, à compter de ce jour, ils ne font plus partie de la Brigade du Feu et de la Police; que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à leur payer leur salaire jusqu'au quinze de Mai prochain.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Carignan.

Que

Lundi, le 13 Avril 1885.

Adélaïde Limoges, David Augis et Louis Dargis nommés dans la brigade de Police et de Feu.

Que Messrs. Adélaïde Limoges et David Augis soient nommés hommes de la brigade du feu et de la police en remplacement de Messrs. Alex. Décoteau, fils, et Théodule Beaulieu, et que Louis Dargis soit nommé aide de la brigade de police à la place de Adélaïde Limoges.

Adoptée.

4^e motion.

Comité général sur plaintes contre la liste des électeurs parlementaires

Proposé par M. Hould.

Secondé par M. Bournival.

Que ce Conseil se forme en comité général pour l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité, pour la présente année.

Adoptée.

Son Honneur le Maire quitte le fauteuil après avoir appelé M. le Pro-Maire Hould à présider le comité, et le Conseil s'étant formé en comité général, les plaintes de Messrs. F. S. Tourigny, G. R. Barthe et Pierre Gagnon sont entendues et prises en considération;

Le Comité général du Conseil rapporte progrès, et Son Honneur le Maire ayant repris son siège, il est:—

Proposé par M. Gajoie.

Secondé par M. Bournival.

Que les plaintes de Messrs. F. S. Tourigny, G. R. Barthe et Pierre Gagnon soient accordées, et que la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour 1885, soit déclarée en force suivant la loi.

Adoptée.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le vingt-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Vigor
Secr. Gés.

Maire.

Lundi, 27 Avril 1885.
Assemblée régulière.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, le lundi, vingt-septième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités

Lundi, le 27 Avril 1885.

lités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer,

Et Messieurs les Echevins J. Bourrival,

L. Brunelle,

D. Carignan,

R. S. Cooke,

J. Dean,

J. N. C. Godin,

W. E. Lajoie,

J. Reynard,

E. Teasdale.

Lecture étant faite des minutes de la dernière assemblée :

Lettre du Rév^d. Mr. Cloutier, curé des Trois-Rivières, représentant que que plusieurs familles, par suite de la présente inondation, sont dans un besoin extrême, et demandant au Conseil de voter des secours à ces familles qui pourraient être distribués par les membres de la Société de S^t. Vincent de Paul.

Le Conseil accorde la somme de cent piastres.

Présenté copie des actions qui ont été prises contre la Corporation par Alexandre Décoteau et Théodule Beaulieu, pour dommages par suite de leur renvoi de la brigade de la Police et du Feu de cette cité.

Renvoyées à l'Avocat de la Corporation.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai^listes suivantes :

Département de l'Acqueduc	225	33
" du Feu	46	91
" de la Police	227	82
" de l'Hôtel-de-Ville	6	60
" des Marchés	13	50
" de l'Eclairage	360	..
" de la Commune	22	08
" des Chemins	236	03
A reporter	\$	1,138 27

Lettre du Rév^d. Mr. Cloutier, curé.

Poursuites en dommages de Alex^d. Décoteau & Théod. Beaulieu, ex-constables.

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 27 Avril 1885.

	Report	
Rues sous Contrôle	1138	27
Ponts St. Maurice	22	86
Déventures, Nouvelle Dette Consolidée	21	"
Terrains vendus pour taxes	1000	"
Fonds d'Amortissement, N. D. C.	25	"
Intérêt, Escompte et Commission	450	"
Papeterie & Impressions	93	58
Divers	27	41
Contingents	87	17
Salaires	19	86
	199	99
	\$ 3085 08	

Respectueusement soumis,

(Signé)

R. S. Cooke, président.

J. N. C. Godin.

L. Brunelle.

1^{re} motion.

Proposé par M. Pournival.

Secondé par M. Teasdale.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Comité de l'École des Arts et Manufactures.

Rapport du Comité nommé par le Conseil, le 6 Octobre 1885, pour surveiller et promouvoir le bon fonctionnement de l'École des Arts et Manufactures, en cette ville, sur les opérations de cette école durant le dernier hiver, et demandant au Conseil de lui accorder, l'hiver prochain, l'usage d'un appartement pour y tenir les classes, dans la Nouvelle Station de Police et de Feu.

2^e motion.

Certificats de licences confirmés.

Proposé par M. Brunelle.

Secondé par M. Lajoie.

Que le certificat en faveur de M. Louis Adolphe Ricard, pour lui permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs, et celui en faveur de M. Honoré Vigneau pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adopté.
Proposé

Lundi, le 27 Avril 1885.

3^e motion.
Main levée d'hypothèque
en faveur de Pierre Forest.

Proposé par M. Bournival.

Secondé par M. Godin.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à donner, pour et au nom de la Corporation de cette cité, main-levée de l'hypothèque en faveur de la dite Corporation, créée par acte de cautionnement consenti par Pierre Forest, par acte passé devant M. E. Hart, notaire, le vingt-un Novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement des Trois-Rivières, le 21 Novembre 1882, sous le N^o 28,621, Régistre B, Volume 31, page 330, et d'en requérir la radiation.

Adoptée.

4^e motion.
Main-levée d'hypothèque
en faveur de C. D.
Tranchemontagne.

Proposé par M. Reynar.

Secondé par M. Lesdale.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à donner, pour et au nom de la Corporation de cette cité, main-levée de l'hypothèque que la dite Corporation a sur les lots N^{os} 308 et 309 du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, au montant de seize piastres et trente-trois centins et demi, capital d'une rente annuelle constituée de une piastre, créée par un acte de vente par la dite Corporation à François Desrosiers Dargis, passé devant M^{re} P. L. Craig, notaire, le 3 Novembre 1864, et enregistré le 15 Novembre 1864 dans le Régistre B, Volume 13, page 182, N^o 13,579 du Bureau d'enregistrement de la Division d'Enregistrement des Trois-Rivières, et d'en requérir la radiation. Cette main-levée est en faveur de Charles David Tranchemontagne, commis-marchand, de Montréal, propriétaire d'une partie des dits lots et qui paie la dite somme.

Adoptée.

5^e motion.
Main-levée d'hypothèque,
en faveur de
L. J. Desaulniers.

Proposé par M. Brunelle.

Secondé par M. Cooke.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à donner, pour et au nom de la Corporation de cette cité, main-levée de l'hypothèque créée en faveur de la dite Corporation par un acte de vente passé devant P. L. Craig, notaire, le 19 Juin 1880, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement des Trois-Rivières, le 15 Avril 1885, sous le N^o 30,256, Régistre B, Volume 33, page , et d'en requérir la radiation.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 27 Avril 1885.

6^e motion.

Réponses à une tiers-
saisie. in re Théodule
Beaulieu.

Proposé par M. Bean.

Secondé par M. Godin.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à com-
paraître, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour
de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et à faire les réponses
suivantes à une tiers-saisie exécutée entre ses mains dans une
cause entre Jean-Baptiste Normand et Théodule Beaulieu, savoir :-
"la balance d'argent à laquelle aurait droit le dit Théodule Beaulieu pour
"salaires à lui alloués, comme ex-membre de la Brigade de la Police
"et du Feu des Trois-Rivières, par le Conseil de la dite tiers-saisie, est
"de trente-deux piastres et quarante-trois centins; mais la dite
"tiers-saisie ignore actuellement si elle doit la susdite somme
"au dit Théodule Beaulieu, attendu qu'un procès est actuellement
"pendant entre la dite tiers-saisie et le dit Beaulieu, qui, s'il suc-
"combe, aura à payer à la tiers-saisie un montant plus élevé."
Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le onze de Mai pro-
chain, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

H. P. Vigoré

Sec. Trés.

Maire.

Le lundi, onze de Mai 1885, le Conseil de Ville des Trois-
Rivières, ne s'est pas assemblée.

H. P. Vigoré

Sec. Trés.

Convocation d'une as-
semblée du Conseil

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée du Conseil de Ville, ce
soir, à sept heures et demi, pour affaires régulières du Conseil.
Trois-Rivières, 12 Mai 1885.

(Signé)

J. B. L. Hould,

Pro-Maire.

A

Mardi, le 12 Mai 1885.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le mardi, douzième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Procureur, J. B. Aould, Es.,
et Messieurs les Echevins J. Bourdival.

Ls. Brunelle.

O. Carignan.

J. Dean.

N. Et Lajoie.

E. Leasdale.

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues, et il est

1^{re} motion.

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Brunelle.

Que les requêtes de D^m V^{re} Joseph Dugri et de Messrs. F. N. Da Sylva et autres, Joseph Cloutier, J. A. Sauvageau & autres, Joseph Boisvert & Adolphe Lambert soient recues & lues.

Adoptée.

Requête de D^m V^{re} Joseph Dugri

Requête de D^m V^{re} Joseph Dugri, représentant que, pour diverses causes, feu Joseph Dugri, locataire des revenus du marché au foin, n'a pu payer le dit loyer, et demandant, en conséquence, la remise de partie du prix de location pour l'année 1884. -

Référé au Comité des Marchés.

Requête de F. N. Da Sylva et autres.

Requête de Messrs. F. N. Da Sylva et autres, demandant que Joseph Corbeil soit indemnisé pour le temps qu'il a consacré avec une aide pour traverser, d'un endroit à un autre, dans le quartier St. Philippe, les personnes y ayant affaire durant la récente inondation.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Jos. Cloutier.

Requête de Mr. Joseph Cloutier, clerc du marché aux denrées, qui demande que certaines tables de ce marché qui ont été brisées par la neige du toit de la halle, soient remplacées.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de J. A. Sauvageau et autres.

Requête de Messrs. J. A. Sauvageau & autres, pour qu'une nouvelle passerelle soit posée sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis le bureau

Mardi, le 12 Mai 1885.

bureau de poste.

Demande accordée.

Requête de Joseph Boiverk.

Requête de M. Joseph Boiverk demandant que l'eau soit fournie à sa maison, sur la rue St. Charles.

Reféré au Surintendant de l'Acqueduc pour son rapport.

Requête de Adolphe Lambert.

Requête de M. Adolphe Lambert pour qu'une boîte d'alarme soit placée au coin des rues St. Denis et Kolontaire.

Reféré aux Comités Permanents.

Protêt de J. B. Gaillouf.

Présente copie d'un acte de sommation et protêt contre la Corporation, à la requisition de M. J. B. Gaillouf, pour dommages causés à sa propriété, sur la rue St. Paul, par des défauts dans les tuyaux de l'Acqueduc.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de la Police,	4 " "
" du Feu,	26 05
" de l'Hôtel-de-Ville,	5 55
" des Marchés,	" 60
" de la Commune,	" 50
" des Chemins,	9 55
Station de Police et de Feu	4 05
Assurances contre les accidents	15 " "
Papeterie & Impressions	7 " "
Fonds d'Amortissement	960
Intérêt & Commission	1375 94
Contingents	144 " "
Débitures de la Nouvelle Dette Consolidée	1000 " "
	\$ 3552 24

Respectueusement soumis.

(Signé)

P. B. Vanasse,

"

J. Deau,

"

G. Brunelle

Proposé

Mardi, le 12 Mai 1885.

2^e motion.

Proposé par M. Bonivital,

Secondé par M. Seaside.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport de la Co^o d'Assurance des Bouilloires.

Rapport de la Compagnie d'Assurance "The Boiler Inspection & Insurance Company of Canada", que les bouilloires de l'aqueduc ont été inspectées le 15 avril dernier et qu'elles étaient alors en ordre parfait.

Avis de motion de M. l'échev. Parigman.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le chapitre 17 des règlements de ce Conseil, concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs soit amendé, de manière que, à l'avenir, il ne soit plus accordé de licence pour tenir, en cette cité, un restaurant, salon ou autre lieu d'entretien public où l'on ne tient qu'une brevete pour la consommation, sur place, des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes.

En Conseil, ce 12 Mai 1885.

(Signé)

O. Parigman.

3^e motion.

Proposé par M. Seaside,

Secondé par M. Lajoie.

Que les certificats en faveur de Messrs. Jacques Nault et Joseph Lamotte pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adopté.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors au mardi, vingt-six de Mai courant, à sept heures et demi du soir.

O. Parigman

Sec. G^o.

Pro-Maire.

Mardi, 26 Mai 1885.
Pas de quorum.

Le mardi, vingt-six de Mai 1885, le Conseil ne s'est pas assemblé, faute de quorum, et avant huit heures et un quart du soir, les membres présents, M^{rs}. les échevins Cooke & Lajoie, ont ajourné à mardi, le 2 de Juin prochain, à 7^h heures du soir.

O. Parigman Sec. G^o.

Mardi, le 2 juin 1885.

2 juin 1885
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, le mardi, deuxième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire, S^{er} S. Dumoulin, C^{on}seiller,
et Messieurs les Echevins J. Pourmival,

L. Brunelle,

O. Carignan,

R. S. Cooke,

J. A. C. Godin,

J. B. L. Hould,

N. E. Lajoie,

J. Reynaud,

E. Teasdale,

P. B. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée étant lues, il est

1^{re} motion.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Godin,

Que les requêtes de Messrs. André Courteau, Adolphe Lambert et le "Club Le Canadien", soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M^r. André Courteau.

Requête de M^r. André Courteau, constable de police, qui représente que depuis le décès de feu le constable Joseph Godin il a rempli les devoirs spéciaux de visiter, tenir en bon état et réparer les fils et appareils du télégraphe d'alarme et du téléphone de la Corporation, et demandant que l'allocation faite à feu Joseph Godin, pour ces services, lui soit continuée.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Ad. Lambert

Requête de M^r. Adolphe Lambert demandant que des passerelles (traverses) soient posées au coin des rues St. Denis et St. Antoine.

Requête du "Club Le Canadien"?

Référé au : Comité des Marchés Chemins,
Requête du "Club de Cricket Le Canadien", demandant l'usage d'un terrain situé au coin des rues Buseau et St. Omer, qui appartient

Mardi, le 2 juin 1885.

appartient à la Corporation, pour les exercices de ce club;
Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	275 66
" de la Police	336 68
" du Feu	15 93
" de l'Hôtel-de-Ville	143 17
" des Marchés	5 65
" de la Commune	91 29
" de l'Éclairage	5 ..
" de la Santé	4 80
" des Chemins	85 44
Carré Champlain	28 25
" Le Platon	15 05
Ponts St-Maurice	30 94
Station de Police & de Feu	342 ..
Frais Légaux	14 10
Intérêt Commission	100 ..
Assurances, propriétés de la Coop.	62 50
" " des Incendies	9 ..
Papeterie & Impressions	40 88
Divers	22 80
Contingents	73 20
Salaires	199 99
	\$ 1902 33

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

"

R. S. Cooke, président,

J. M. C. Godin,

P. B. Vanasse,

L. Brunelle,

2^e motion.

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Corriveau,

Qui

Mardi, le 2 juin 1885.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Surin-
tendant de l'aque-
duc.

Sur protêt de J. B. Gailloux

Rapport.

Je, soussigné, ayant pris communication d'un protêt don-
né à la Corporation le 4 Mai dernier de la part de J. B. Gail-
loux, Ex., Grand Constable de cette cité, disant que des dom-
mages avaient été causés à sa propriété, rue S. Paul, oc-
cupée par Monsieur Michel Vallé, par le fait de la rupture
d'un tuyau de service de l'aqueduc, ai l'honneur de vous
informer qu'ayant pris deux témoins je me suis rendu
sur les lieux pour constater si les allégués du dit protêt
étaient vrais ou non, les occupants Monsieur Michel Vallé
sa Dame et sa D^elle morte déclarés ne s'être jamais plaint d'
avoir souffert aucunement des dommages, et qu'il ne s'
était pas introduit d'eau dans la dite maison par le fait
de la susdite rupture du tuyau ci haut mentionné.

Respectueusement soumis,
(Signé) O. J. Hamel,
S. A. J. R.

3^e motion.
Président des élections
municipales.

Proposé par M. Lajoie,

Secondé par M. Brunelle.

Que M. l'échevin R. S. Cooke soit le président des pro-
chaines élections municipales qui auront lieu le lundi, six
de juillet prochain.

Adopté.

4^e motion.

Achat de terrain de
Hubert Dusault, pour
l'élargissement de la
rue des Forges.

Proposé par M. Godin,

Secondé par M. Vanasse,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et
au nom de la Corporation de cette cité, un acte de vente par M^r.
Hubert Dusault, d'une lisière de terrain, à prendre sur le lot N^o.
647 du cadastre d'enregistrement des Trois Rivières, qu'il a
réemment acquis des héritiers A. E. Hart, et nécessaire pour
l'élargissement de la rue des Forges, aux termes de la dou-
zième section du règlement des chemins. Le prix de vente
de cette lisière de terrain étant de \$200, payables après le
vote des appropriations des dépenses de la Corporation pour
la

Mardi, le 2 juin 1885.

la prochaine année fiscale.

Adoptée.

5^e motion.
principale.

Proposé par M. Teasdale,

Secondé par M. Godin,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 93, Règlement pour
"amender de nouveau le chapitre dix-sept des règlements de ce Con-
"seil concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs, soit lu,
"passé et adopté."

6^e motion.
amendement.

Proposé par M. Cooke,

Secondé par M. Brunelle,

(en amendement.)

Que la considération de la question de licences pour buvettes, (sa-
loons) soit remise à un mois.

Perdue sur division.

Ont voté

Pour: M. M. Brunelle, Cooke, Reynar & Vanasse. 4;

Contre: M. M. Bournival, Carignan, Godin, Hould, Lajoie, &
Teasdale. 6-

La motion principale (N^o 5) est alors mise aux voix et est adoptée.

Ont voté pour: M. M. Bournival, Carignan, Godin, Hould,
Lajoie, Reynar et Teasdale. 7;

Contre: M. M. Brunelle, Cooke et Vanasse. 3. -

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre XLIII.

Règlement pour amender de nouveau le chapitre dix-
sept des règlements de ce Conseil concernant les aubergistes
et les marchands de liqueurs.

Attendu que l'existence et le maintien en cette cité des
lieux d'entretien publics appelés buvettes, restaurants, salons
(saloons), ou salles de rafraîchissements, dont l'objet unique
est de détailler et servir des boissons enivrantes, sont une
occasion prochaine de démoralisation, en ce qu'ils favo-
risent les penchants funestes à l'ivrognerie; et attendu que,
pour les besoins réels et convenables de la population rési-
dente et des voyageurs, il suffit amplement du débit des li-
queurs enivrantes qui se fait dans les hôtels licenciés de
la cité; où les voyageurs et même les résidents sont hébergés
conmodément

Chapitre 93-
Règlement pour a-
mender le chapitre 17
concernant les auber-
gistes et les marchands
de liqueurs.

Mardi, le 2^e Juin 1885.

commodément et confortablement; il est ordonné et statué comme suit par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, sous l'autorité des actes de la Législature de Québec 38^e Vict., chap. 76, et 40^e Vict., chap. 27:—

Sec. 1.— La première section du chapitre 17 des règlements de ce Conseil, passé le 30 Janvier 1871, et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs", est amendé en ajoutant à la fin de la dite première section les mots suivants, savoir: "depuis et après la passation de ce présent règlement, il ne sera accordé aucune licence pour tenir, dans la cité des Trois-Rivières, aucune buvette ou lieu d'entre-tien public classifié et désigné dans l'acte de Québec 41^e Vict., chap. 3, sec. 1, ou dans ses divers amendements, sous le nom de restaurant ou salon (saloon) ou salle de rafraîchissement (refreshment-room).

Sec. 2.— Les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil et de ses amendements, susceptibles de s'appliquer à ce présent règlement, s'y appliqueront.

Sec. 3.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour, pourvu, toutefois, que les occupants de restaurants ou salons, comme susdit, dûment licenciés pour l'année commençant le premier de Mai dernier, et qui, avant la passation de ce présent règlement, ont passé, de bonne foi, des baux à loyer des dits restaurants ou salons (saloons), pour un laps de temps n'expirant pas avant le premier de Mai mil huit cent quatre-vingt-sept, auront le droit de faire confirmer, par ce Conseil, leurs certificats de licences pour l'année commençant le premier de Mai mil huit cent quatre-vingt-six, s'ils se sont alors conformés aux dispositions de la loi et des règlements de cette cité.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné au lundi, le vingt-deuxième jour de Juin courant, à sept heures et demi du soir.

J. P. Pigeon

Sec. Grés.

J. P. Pigeon
Maire.

Lundi, le 22 juin 1885.

E. Teasdale,

P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues, et il est

Proposé par M. Stoult,

Secondé par M. Bournival,

Que les requêtes du Club de Cricket "Le St-Jean-Baptiste" et de Messrs. J. Gauthier et autres, Pierre Dorion, John Stoultson et autres, A. J. Tessier et autres, W. Martel, fils, P. O. Guillet et autres et Joseph Duval soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête du Club de Cricket le St-Jean-Baptiste.

Requête du Club de Cricket le "St-Jean-Baptiste" qui représente que, depuis quelques années, il a occupé avec la permission du Conseil, le terrain vacant (Carré Victoria,) en arrière de l'école des Frères, dans le quartier St. Philippe, qu'il a fait des réparations assez considérables à ce terrain, et qui demande, en conséquence, que l'usage de ce terrain lui soit continué cette année, comme par le passé.

Demande accordée.

Requête de Messrs. J. Gauthier et autres.

Requête de Messrs. J. Gauthier et autres représentant que depuis plusieurs années, la maison de Mr. Godfroy Caron, sur la rue des Forges, empiète sur cette rue et nuit à la circulation et à l'apparence de cette voie publique, demandant, en conséquence, que cette obstruction soit enlevée afin que la rue des Forges ait un alignement régulier et uniforme en cet endroit.

Renvoyée aux Comités Permanents.

Requête de M. Pierre Dorion.

Requête de M. Pierre Dorion, boucher et locataire d'un étal de boucher dans la halle du Marché-aux-Denrées, se plaignant que quelques unes des tables de ces étaux de bouchers projetent sur l'allée de la halle à l'usage du public et nuisent à la circulation des acheteurs, et demandant que ces obstructions soient enlevées.

Renvoyée au Comité des Marchés.

Requête de Messrs. John Stoultson et autres se plaignant

Lundi, le 22 juin 1885.

Requête de John Aouliston
et autres.

plaignant qu'un chemin qui a été à l'usage du public pendant plus de cinquante ans, et conduisant depuis l'extrémité nord-ouest de la rue des Champs, à travers les pins et à un chemin qui se terminait à la grève de la rivière St. Maurice, a été fermé à la circulation publique par une clôture, et demandant que ce chemin soit de nouveau ouvert et laissé à l'usage du public; représentant de plus que avant l'ouverture de la rue St. Maurice, entre la rue des Champs et les Ponts St. Maurice, il existait un chemin parallèle à la rue des Champs, entre les terres de Messrs. Burn, Aouliston, Hart et Barnard (cette dernière appartenant maintenant à la Corporation du Séminaire des Trois Rivières) et débouchant sur la rue des Champs par un autre chemin qui traversait le terrain de Mr. Barnard, et demandant que ce chemin soit de nouveau rendu à l'usage du public et qu'il soit continué jusqu'à la rue St. Francois-Xavier. -

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de M. J. Tessier
et F. A. Panneton.

Requête de Messrs. M. J. Tessier, pour le chemin de fer du Nord, et F. A. Panneton, pour qu'une borne-fontaine soit posée dans la rue Champflour, près la gare du chemin de fer du Nord, et que des tuyaux d'aqueduc, d'un plus fort diamètre que les tuyaux actuels, soient aussi placés dans cette rue, afin de donner une plus forte pression soit en temps d'incendie, soit pour le service des habitants de cette rue. -

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de M. Martel,
fils. -

Requête de M. Martel, fils, qui représente qu'un tuyau de l'aqueduc, dans son magasin, s'étant rompu, l'eau a causé à ses marchandises des dommages qu'il évalue à \$50, et que des constables de police ayant eu connaissance de cet accident et ne l'en ayant pas averti, il réclame de la Corporation le montant de ces dommages. -

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de P. O. Guillet
et autres.

Requête de Messrs. P. O. Guillet et autres qui se plaignent que les lieux d'aisance et le terrain environant, sur la place du marché-aux-herbes, sont en très mauvais état, que des débris d'ammirants et de végétaux y sont jetés et y pourrissent, constituant un danger sérieux pour la santé des personnes qui habitent les maisons environnantes et

pour

Lundi, le 22 juin 1885

pour le public qui fréquente ce marché et les rues voisines.

Ordre avait été donné, à une assemblée des Comités Permanents, le 19 du courant, de faire démolir ces lieux d'aisance et d'assainir ce terrain.

Requête de Jos. Duval.

Requête de Mr. Joseph Duval, représentant que le canal, en face de sa propriété, sur la rue St. George, a été exhaussé, par la gelée ou autrement, et que l'eau, n'ayant plus son cours dans ce canal, se répand sur son terrain et jusque dans la cave de sa maison, l'empêchant de semer son jardin et de se servir de sa cave, et lui causant d'autres dommages.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Edm^d Blais et autres.

Requête de Messrs. Edmond Blais et autres pour demander qu'une rue soit ouverte entre les rues St. Roch et Bureau, pour prolonger la rue Bellefeuille.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Acqueduc	211	26
" de la Police	249	46
" du Feu	25	49
" des Marchés	87	96
" de l'Hôtel-de-Ville	123	09
" de l'Eclairage	5	"
" de la Commune	154	70
" des Chemins	184	06
Rues sous Contrôle	320	"
Carri Champlain	98	12
" Le Plateau	75	10
Ports, St. Maurice	40	48
Station de Police et de Feu	201	40
A reporter	1,746	12

Lundi, le 22 juin 1885.

	Report	1.776 12
Aqueduc - construction.		277 01
Assurances. - Corporation		31 25
Obligations		300 " "
Frais Légaux		1 20
Papeterie & Impressions		13 59
Intérêt & Commission		228 " "
Contingents		15 29
Divers		99 35
Salaires		199 99
	\$	2.941 80

Respectueusement soumis,
(Signé.)

R. S. Cooke,
Président
P. B. Vanasse,
J. Deau,
L. Brunelle,
J. H. C. Godin.

2^e motion.

Proposé par
Secondé par

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Avis de motion.
Echev. Brunelle,

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'à la première assemblée de ce Conseil, en juillet prochain, je proposerai que la dix-neuvième section du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, concernant les cotisations et taxes, amendée par la onzième section du chapitre quarante, soit de nouveau amendée en ajoutant à la fin de la dite dix-neuvième section les mots suivants, savoir: "ou y "exercant l'occupation de cochers (loueur de voitures pour "le transport des personnes), de commercant, de bois de "chauffage ou de charbon (houille)."

En Conseil, ce 22 juin 1885.

(Signé) L. Brunelle.
— Proposé —

Lundi, le 22 juin 1885.

3^e motion.

Règlement des taxes
contre le chemin de
fer du Nord -

Proposé par M. Godin.

Secondé par M. Cooke.

Que ce Conseil ratifie les conventions faites entre les comités permanents de ce Conseil et la Compagnie du chemin de fer du Nord, en conséquence desquelles le Secrétaire-Trésorier a été autorisé à accepter de la dite Compagnie de chemin de fer quatre mille piastres en règlement des taxes municipales et scolaires contre la dite compagnie, et que le dit Secrétaire-Trésorier soit autorisé à appliquer au paiement des taxes et autres charges municipales contre le dit chemin de fer, pour les deux années finissant le 30 de juin courant, une somme de \$ 2890⁰⁰, la balance des dites \$ 4000 devant être remise aux Commissaires d'École pour cette cité.

Adoptée.

4^e motion.

principale.

Comité sur plaintes
contre les listes des vo-
teurs municipaux -

Proposé par M. Cooke.

Secondé par M. Brunelle.

Que Messrs. les échevins Dean, Gould & Vanasse soient et forment le comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être faites contre les listes des voteurs aux prochaines élections municipales; lesquelles listes ont été préparées par le Secrétaire-Trésorier, et lesquelles plaintes seront entendues par le dit comité ce jourd'hui, immédiatement après la présente séance de ce Conseil.

5^e motion.

Amendement.

Proposé par M. Carignan.

Secondé par M. Bournival.

En amendement à la motion de M. Cooke, secondé par M. Brunelle, que le nom de M. l'échevin Godin soit substitué à celui de M. l'échevin Dean comme membre du comité spécial pour entendre et juger les plaintes contre les listes des voteurs municipaux.

Amendement rejeté.

Ont voté pour:

Messrs. Bournival,

Carignan,

Deasdale. — 3.

Ont

Lundi, le 22 juin 1885.

Ont voté contre:

Messrs. Brunelle,

Cooke,

Lajoie

Vanasse. Et.

Les échevins Dean, Godin, Hoild et Raymond se sont abstenus de voter.

Motion principale (N^o 4)

adoptée.

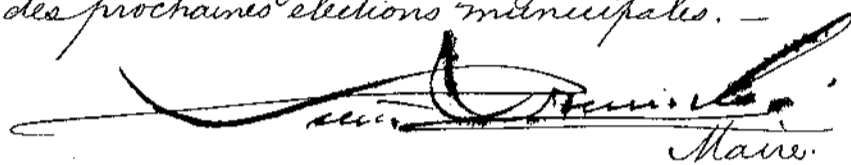
Ajournement.

* Role d'Evaluation
déposé -

La motion principale est alors adoptée unanimement. —
* Le Role d'Evaluation pour 1885 (révision de 1884) est déposé sur la table.
Et la séance est levée, le Conseil s'ajournant au jour qui sera
fixé par le président des prochaines élections municipales. —

H. Migon

Sec. Trés.


Maire.

Le Comité spécial composé de Messrs. les échevins Dean Hoild
et Vanasse, nommé conformément à la loi, par le Conseil de Ville,
à sa séance du vingt-deux juin 1885, pour entendre et juger les
plaintes faites et filées entre les mains du Secrétaire Trésorier
du dit Conseil, contre les listes des électeurs municipaux de la
cité des Trois-Rivières, pour les prochaines élections d'un maire
et de six échevins, s'est assemblé dans la Salle du Conseil, en
l'Hôtel-de-Ville, le même soir, immédiatement après la séance
du Conseil de Ville, et après avoir choisi Mr. l'échevin Hoild
pour son président, a procédé à entendre et à examiner les
susdites plaintes; sur lesquelles, après délibération, il a adjugé
comme suit, savoir: —

Les plaintes suivantes sont admises:

Celles de Messrs. Joseph Thompson, P. O. Tourigny, M.
Honan, Alex^{du} Décoteau et Théodule Beaulieu pour que leurs noms
respectifs soient portés sur les dites listes;

Celle de Mr. Wm Chagnon pour que le nom de Mr. S. L.
Clair soit inscrit sur la liste du quartier Notre-Dame au
lieu de l'être sur celle du quartier St. Ursule;

Celle de Mr. L. E. Barasin pour que le nom de Mr. A. M.
Cooke soit entré sur la liste du quartier St. Louis;

Celle de Mr. P. Desilets pour que son nom soit mis sur
la

1 Wm Richie
+

Lundi, le 22 juin 1885.

la liste du quartier *St^e Ursule*, au lieu de l'être sur celle du quartier *Notre-Dame*;

Et les plaintes suivantes sont renvoyées:

Celle de M. Ludger Beaubien pour que son nom soit inscrit sur la liste du quartier *St^e Philippe*;

Celles de M. Wm Chagnon pour que les noms de M. Petrus Desilets et D. E. Gervais soient retranchés de la liste du quartier *Notre-Dame*; (quant au nom de M. Desilets, celui de D. Gervais devant y être ajouté);

Celle de M. Joseph Reynat pour que le nom de M. Eudore Dupré soit ajouté à la liste du quartier *St^e Ursule*.

Et le Comité se lève.

H. Rigors
Sec. Gén.

Président du Comité.

Suite des procès-verbaux portés au nouveau registre.

--	--

--	--

Avis de motion, Echev. Bourgeois	15	Aqueduc - Pose de tuyaux dans les rues	114
do - " - "	20	Acte avec Sub. Dusault, canal sur souterrain	124
Aubergistes, etc., règlement amendé	20	Avis de motion, Echevin Bussière	131
" " Certificats de licences confirmés	25	" " " Cons. Cooke	131
Aqueduc, motion concernant fournie		" " " Echev. Vanasse	139
au chemin de fer	27	" " " Echev. Bussière	155
Avis de contestation de l'inscription du		Appel d'un jugement en faveur de	
nom de R. G. LaBarre sur la liste		A. J. Sulte dit Vadeboncoeur	153
des électeurs parlementaires	29	Avis de motion - Conseiller Rousseau	163
Avis de motion - Cons. Camirand	30	" " " Conseiller Boudreault	166
" " " - " Carignan	33	Auberges, etc., certificats de licences confirmés	171
Aqueduc, Tarif de l'eau pour le chemin		Avis aux aubergistes, etc., du règlement pour	
de fer amendé	34	fermer les jours de fête, etc.	174
do , achat de \$100 de débentures	35	Auberges, certificats de licences confirmés	176
Avis de motion, Conseiller Vanasse.	36	Avis de motion, Conseiller Rousseau	179
Avis de poursuite discontinuée, L. Dupuy	38	Aqueduc, le comptable chargé de presser le	
Aubergistes, etc., règlement amendé	41	paiement des arriérés des taxes de	
Armes destinées à l'exportation,		l'eau. -	187
terrain dans la Commune		Amendements à la charte, comité	
à l'usage des	42	pour préparer des -	196
Avis de motion, Conseiller Vanasse -	43	Aqueduc, rapport du Surintendant (1881)	213
Arbitrage dans la Commune pour le		Auditeurs, nomination des - (1881) -	218
Chemin de fer	57	Avis du Sherif au sujet d'un	
Amortissement de la dette consolidée		Aliéné - Euchariste Casabon	220
dépot à la Banque Union	54	Aqueduc, rapport du Comptable	221
Aqueduc, rapport du Comptable, 1880.	67	Avis de motion - Echev. Boudreault	223
" " " Surint ^t "	68	Avis de motion, Conseiller Jourdain,	
Avocat du Conseil, rapport de l' - 1880	73	pour vendre les revenus du marché	224
Avis de motion, Conseiller Cooke	85	Appropriations pour 1881-82, note des	225
" " " , Echevin Caron	85	Avis de motion, échev. Bussière	237
Appropriations votées, 1880-1881	84	Aqueduc, rapport du Surintendant	244
Avis de Motion, Echev. Vanasse	103	" " del'Assus ^{ts} Steam Users	244
Aqueduc, résignation de J. B. Gail-		Assurance "Steam Users", rapport de l	244
loux fils, et nomination de		Avis à Messrs. C. M. Hart, autres, de	
M Henri Godin comme assis-		remettre le terrain de la rue Royale	246
tant comptable	107	Abbott, John, requête de	253
Avis de Motion. - Echev. Caron	109	Aqueduc, rapport sur requête de Arthur	
Aqueduc, correction du rôle quant		Dufresne	256
aux taxes de l'eau -	110	Adair, James, requête de	258

Amendements à la Charte	268	Avis de motion, M. Boudreault-	387
Avis de motion - Cons. Gervais	272	Asile d'Aliénés, certificat pour	
Aqueduc, résignation de Henri		faire internes Henriette Du	
Godin, assistant comptable de l'	274	pléssis dans un -	389
Aqueduc, Joseph Bergeron nommé		Aqueduc, rapport du surintendant	397
assistant-comptable de l'	277	" " de l'Inspecteur de	
Aqueduc, motion pour préparer un		l'Assurance des Bouilloires	397
état des recettes et des dépenses.	280	Avis de motion - Echev. Décosteau	409
Aqueduc, lettre de Geo. C. Robb sur		" " " - Echev. Hould	409
l'état des bouilloires de l'	284	Aqueduc - résignation de Joseph Bergeron,	
Auberges, etc, certificats confirmés	296	comme assistant-comptable	411
Amendements à la charte	297	do - nomination de J. Joseph Cooke	
do " " " adoptés	302	comme assistant-comptable	412
Arriérages, état détaillé des -	306	Avis de motion - Echev. Cooke	415
Avis de motion - Cons. M. E. Gervais -	320	Assurance "City of London," requête	
" " " Echev. Boudreault	324	W.R. Oswald, agent général de la C ^{ie}	420
Achat du terrain, de la Fabrique	326	Avis du Sheriff concernant John L'africain	
Avis de Motion, Echev. M. E. Gervais	333	aliéné transféré à l'asile, Longue Pointe	421
do " " " Nanasse	333	Avis de motion, Echevin Godin	424
Aqueduc, rapport du Surint ^l 1882	341	Certificat que Delphine Riopel est aliénée	438
" " " Comptable, "	344	Aqueduc, rapport de N. L. De noncourt sur	
Arriérages, motion pour collecter		la dette de E. Bradley	442
les - et pour faire un état		Actes concernant l'enregistrement des	
des -	349	douanes coutumières & des servitudes	449
Arcand, M ^l , et autres, requête de	350	Assur ^{ee} des Bouilloires, lettre de l'ingénieur	449
Assurance des Bouilloires, rapport		Avis du Sheriff concernant Néri Petrus	
de la Compagnie d' -	350	un aliéné -	458
Avis de motion - Echev. Jourdain,	357	Actions des D ^{es} Aaron Stark	458
" " " Echev. Godin	357	Auditeurs, nomination des - (1883)	461
" " " Echev. Godin	357	Aqueduc, rapport du Comptable de l'	468
Appropriations, considération, remise	352	Appropriations, comité pour le vote des	475
do de 1882-83, vote des	362	Aqueduc, rapport du Surintendant	478
Acte de vente, Hôtel Poliquin	367	Avis de motion, Echevin Hould	480
Arzotte, Narcisse Simon, requête de	369	" " " " Gervais	480
Avis de Motion - Echev. Boudreault	373	" " " " Godin	480
Arzotte, Narc. Sim ⁿ , requête rejetée	373	" " " " Teasdale	481
Avis aux créanciers de la Corporat ⁿ	377	" " " " Godin	481
Aqueduc - pris de l'eau fournie		" " " " Dumont	481
à Gédéon Desilets & frère	383	Appropriations votées pour 1883-1884 -	483

Achat de terrain de L. J. Désautours	508	Assurances, requête de G. B. Forcieton & al.	674
" " " pour une rue entre les rues S. George et S. Roch	517	Auger, David, " " -	685
Aqueduc, règlement amendé (cap. 90)	526	do, " nommé constable	687
Action de Narcisse Grenier	535	Actions de Théodule Beaulieu & Alex ^d Deicoteau - pour dommages.	688
Avis de motion de l'échev. Laprie	539	Assurance des Bonilloires, rapport de la C ^{ie}	694
Actif et Passif, le 30 juin 1883	551	Avis de motion. Echev. Carignan	694
Amendements à la charte, avis pour	551	Achat de terrain de Hubert Dusault, pour élargir la rue des Forges	697
Avis de motion, échevin Godin	554	Auberqueto, &c, règlement amendé -	698
Amaron, Riv ^d C. E., et autres, requête de	560	Avis de motion, Echevin Brunelle	704
Auby, David, indemnité à	575		
Avis de motion, Echev. Godin (marchés)	586		
Aqueduc, eau dans le cimetière	587		
Appropriations, transfert d'	576		
Aqueduc, rapport du Surintendant posé de l'eau dans le Cimetière	590		
Anniversaire, 250 ^e , des Trois Rivières, Note de \$500 - pour célébrer l'	594		
Aqueduc, rapport du Surintendant des Eau, sur l'état des bornes fontaines	594		
Avenue Laviolette, pour se changer le nom de la rue des Champs	595		
Avenue St. Maurice, au lieu de rue St. M ^{ee}	595		
Aqueduc, rapport pour 1884 -	599		
Auditeurs nommés " "	601		
Annouces et impressions, état des sommes payées pour -	601		
Actif & Passif, état de l' - 1884 -	602		
Aqueduc, rapport du Surintendant	606		
Appropriations de 1884-85 - Note de partie des	609		
" " " " " " " "	612		
" " " " " " " " de bal ^{es} des -	614		
Avis de motion, échevin Dumont	621		
" " " " Teasdale	621		
Assurances, motion concernant les taux contre le feu	632		
Aqueduc - tarif amendé -	634		
Arts & Manufactures, Leob des -	639		
Aube', Edouard, requête de	673		

Billet de \$800 à Alex ^e . Guilbert	4
" " \$2000 à Soc. P. de Constr. Nicolet	4
" " \$400 à J. H. C. Godin	4
Bellefeuille, Ephrem, rétrocession de terrain	4
Billet de \$250 à Joseph Bellefeuille	6
" " \$150 " Gédéon Rheume	6
" " \$2000 " Adolphe Balcer	6
Boulevard Turcotte, rapport de O. J. Hamel	13
Billet de \$100 à Edr ^e . Gervais dit Beaudoin	13
" " \$180 à P. V. Arjotte	13
" " \$500 à Thomas Robichon	13
" " \$700 à Olivier Déchainé	13
" " 300 " Victor Houde	16
" " 300 " Joseph Bellefeuille	16
" " 400 " D ^{ne} Lassieraye	16
" " 450 " Ferdinand Veillet	16
" " 1,185 " D ^{ne} D ^e . Dusablon	16
" " 400 " D ^{ne} Sam ^e . Stark	16
" " 300 " Edr ^e . Morrissette	16
" " 800 " D ^{ne} Lévin Richard	16
" " 300 " W ^m . Lanigan	16
" " 800 " Joseph Dalainé	16
" " 5000 " Alphonse Dubord	16
" " 500 " N. L. De Noncourt	16
" " 300 " Ant. Duchaine	16
" " 2,300 " Joseph Dufresne	16
" " 440 " Honoré Godin	16
" " 300 " J. H. Nobeit	16
" " 1000 " J. L. Clair	16
" " 300 " D ^{ne} V ^{ve} Imbeau	17
" " 486 ⁶² " D ^{ne} V ^{ve} S. G. Girard	17
" " 2000 " J. H. C. Godin	17
" " 1000 " P. L. Hubert	17
" " 4000 " J. B. Normand	17
" " 50 " Odilon Garceau	27
Beaulieu, Théodule, et autres, requête de	18
Billet de \$280 à D ^{ne} Louise Dufresne	21
" " 1450 " G. G. Luckerhoff	21
" " 300 " D ^{ne} O. C. Panneton	22

Billet de \$300 à D ^{lle} Sophie Dupont	22	Billet de \$100 à Edr. Morrisette	91
Beaulieu, Théod. & autres, rapport sur requête	25	" " \$400 " L. J. B. Desilets	91
Billet de \$500 à P. L. Hubert	26	" " \$ 40 " L. P. Alarie	91
" " \$400 " Honoré Godin	28	" " \$2300 " Flavien Lottinville	91
" " \$2100 " Joseph Bellefeuille	28	" " \$ 800 " Valère Guillet	91
" " \$1047 " D ^{me} Joseph Panneton	28	" " \$ 114 " D ^{me} Soularage Guillet	91
" " \$ 200 " D ^{me} L. R. Gelinac	28	" " 600 " Hercule Loranger	94
" " 300 " Hon. Savard	31	" " 350 " D ^{me} C. Gelinac	94
" " 200 " Rev. J. E. Panneton	31	" " 250 " P. L. Hubert, in trust	94
" " 100 " D ^{me} R. Gelinac	31	" " 350 " Moise Labranche	94
" " 50 " Maxime Gelinac	31	" " 150 " Joseph Bellefeuille	94
" " 400 " Joseph Bellefeuille	31	" " 400 " D ^{me} L. C. Cressé	104
" " 535 " R. G. LaBare	31	Betteraves, manufacture de députation	104
" " 2000 " Sév. Dumoulin	31	Billet à Maxime Gelinac \$100	109
" " 500 " M. Caron	31	" " D ^{me} R. Gelinac 175	109
" " 500 " G. A. Bourgeois	31	" " J. B. Lacroix 100	109
" " 500 " Ant. Duchaine	31	" " D ^{me} Honoré Savard 100	110
" " 500 " O. Carignan	31	" " Thomas Chevalier 125	110
Balcer, Geo., Comité spécial au sujet de la publication de son ouvrage sur la ville et le port des Trois Rivières.	36	Bellemarre, Augt., requête de	115
Beaumiés, Eugène & autres, requête de	38	Bellefeuille, Josh., nommé échevin	120
Balcer, Geo., rapport au sujet de l'ouvrage de	40	Billet à D ^{me} Thersile Couture \$50	124
Billet à J. B. Pothier \$4000	42	" " D ^{me} Joseph Dupin 400	124
Beaumiés, Eug. & autres, rapport sur requête de	49	" " D ^{me} Narc. Turcotte 100	124
Bonaventure, Fanal dans la Côte de la rue	49	" " Théodule St. Pierre 200	124
Billet de \$250 au Rev. J. E. Panneton	50	" " Wm Paquin 100	124
" " \$245 à Alex. du Dusablou	50	" " D ^{me} Jos. B. de Niveville 150	124
" " \$130 " D ^{me} René Ambleau	50	" " Moise Gauthier 350	124
" " \$60 " D ^{me} Prosper Dusablou	50	" " D ^{me} Emilie Sulte 125	124
Bellefeuille, F. A., & autres, requête de	55	Blais, Pierre, requête de	130
Boulevard Turcotte, prêt et contre la Comp ^{ie} Richelieu	76	Billet à D ^{me} J. C. Dusablou \$252	134
Boussier, Echevin Pr., lettre et prêt de J. E. Godin	78	" " Edouard Loranger 100	134
Billet à D ^{me} Andri Rauche \$400	91	" " D ^{me} J. Robitaille 2500	134
" " D ^{me} René Ambleau 70	91	" " Joseph Bellefeuille 260	134
" au Rev. J. E. Panneton 200	91	" " J. P. Dusablou 165	134
		" " D ^{me} Jos. B. de Niveville 205	134
		" " Joseph Bellefeuille 440	134
		Brousseau, Ferd., requête de	137
		Blouin, Théophile, " "	137
		Bande de musique, " "	137

Billet à J. P. Dusablou \$100.	140	Billet à Honoré Godin \$300.	169
" " Max. Gelinas 40	140	" " J. P. Dusablou 100	170
" " D ^{me} Ang. Chatigny 225	140	" " N. T. Robichon 500	170
" " P. de Bonnacourt 725	140	" " Désiré Lamy 300	170
" " J. B. Pothier 2000	140	Bergeron & Co., requête de	171
" " J. St. G. Godin 500	140	Billet à Maxime Gelinas \$50	174
Brousseau, Ferdinand, lettre de	141	" " Frédéric Bellefeuille 200	174
Blouin, Théophrast. sur req ^{te} de	142	" " Joseph Dupresne 100	174
Billet à Ant. L. Desautniers \$600	146	" " Narcisse Pouriat 100	174
" " D ^{me} Boul. Guillet 250	146	" " Antoine Duchaine 2200	174
" " Joseph Dalainé 1000	146	" " D ^{me} D. C. Dusablou 225	176
" " D ^{me} J. C. Dusablou 53	146	" " D ^{me} V ^{me} Narc. Turcotte 300	176
" " W ^{me} Alarie 65	146	" " La Gelinas 80	176
" " Paschal Monplaisir 100	146	" " D ^{me} Louise Dupresne 50	176
" " Joseph Bellefeuille 200	146	" " Olivier Alarie 600	176
" " Alex ^e du Alarie 125	146	" " N. T. Robichon 500	176
" " J. H. Alarie 50	146	" " D ^{me} V ^{me} Narc. Turcotte 200	176
" " D ^{me} Pauline Alarie 50	146	" " D ^{me} V ^{me} Jos. B. de Niverville 125	180
" " Ferdinand Vaullé 500	150	" " Joseph Guillemette 675	180
" " Honoré Godin 375	150	" " J. H. Pellerin 130	180
" " Médard Lemieux 200	150	" " Maxime Gelinas 200	180
Bélair, D ^{me} V ^{me} G. Godf., requête de	152	" " J. P. Dusablou 112	180
Bournival, Thomas, al, " "	152	" " N. Mone 700	180
Buisson, L. J. J. " "	158	" " Paul Bellemare 300	180
Billet à J. B. Pothier 4000	159	" " Antoine Duchaine 650	180
" " Edr. Morrissette 500	159	Bellefeuille, Philippe, rétrocession de terrain par-	180
" " Joseph Dalainé 200	159	Boucher, Edr ^e , et autres, requête de	189
" " Valérie Guillet 200	159	Billet à Joseph Guillemette 675	192
" " Chs. McLeod 50	159	" " J. H. Robert 200	192
" " Geo. Bergeron 100	159	" " Alexandre Alarie 75	192
" " Sophie Fugas 295	164	" " D ^{me} V ^{me} René Ambreau 200	192
" " N. T. Robichon 500	164	" " J. P. Dusablou 444	192
" " Adolphe Crête 600	164	" " D ^{me} E. Gulte 100	195
" " J. H. Pellerin 280	164	" " Ferdinand Neuillet 400	195
" " D ^{me} J. C. Dusablou 1600	164	" " Honoré Godin 250	195
Bellefeuille, l'Échevin, autorisé à		" " D ^{me} Thérèse Couture 50	195
représenter la Corporation à la		" " Maxime Gelinas 100	195
vente des terrains sous non-		" " D ^{me} Marie Puisseau 125	195
paiement des taxes, etc (1881)	169	" " Joseph L. Scovais 86 ⁴⁰	195

Bureau d'enregistrement, résolution pour s'op- poser à la division de la circonscription d'enregistrement des Trois Rivières	197	Barrières sur la rue Bonaventure à l'intersec- tion du chemin de fer, demande au Gouvernement pour des	245
Bradley, E., requête de	198	Billet à Jean Désilets	150.00 257
Bornfontaine, Visite des borne-font.	200	" " Jos. Nohert	100.00 257
Beaudry, J. A. M., rapport au sujet de bureaux d'égouts	202	" " Jos. Dufresne	300.00 257
Bouche, Edr., et autres, rapport sur la requête de	207	" " May. Gelinas	240.00 257
Billet à Joseph Guillemette	600. 205	" " J. P. Dusablou	181.68 257
" " D ^{me} V ^{ve} J. Robitaille	1500. 205	" " Paschal Monplaisir	150.00 257
" " N. Monse	500. 206	" " P. Bellemare	200.00 257
" " Alex. Alarie	50. 206	" " do	115.00 257
" " N. S. Robichon	500. 206	" " Joseph Boucher	60.00 257
" " Edr. Loranger	90. 206	" " J. Guillemette	300.00 257
" " Maxime Gelinas	50. 206	" " Cloris Hébert	150.00 257
" " Joseph Dufresne	1900 210	" " Moïse Gelinas	250.00 257
" " Josh. Bellefeuille	140 210	" " Edr. Gendron	400.00 257
" " Moïse Gelinas	100 210	" " D ^{me} Pauline Alarie	100.00 257
Bureau, J. N., et autres, requête de	211	" " Dame N ^{de} de Niverville	60.00 257
Blouin, J., et Co., " "	212	" " Désiré Lamy	50.00 257
Billet à Ant. L. Désaulniers	300 222	Bernaques, Joseph, requête de	252
" " Honoré Godin	200 222	Beaumur, Benj., étal de bouches remis	256
" " Alphonse Dubord	3600 222	Billet à N. S. Robichon	500.00 256
" " Maxime Gelinas	40 222	" " Théod. St. Pierre	100.00 257
" " Moïse Gelinas	50 222	Bellefeuille, St. N., et autres, requête de	258
" " D ^{me} V ^{ve} J. B. de Niverville	175 222	Billet à D ^{me} V ^{ve} J. Robitaille	500. 259
" " Moïse Gelinas	50 222	" " Joseph Bellefeuille	1200. 259
Barnard, James, et autres, requête de	234	" " J. P. Dusablou	100. 259
Billet à Frid. Bellefeuille	100 236	" " Désiré Lamy	150. 259
" " Honoré Godin	150 236	" " D ^{me} V ^{ve} A. Stobbe	350. 259
" " D ^{me} V ^{ve} Joseph Dufresne	270 236	" " Wm Paquin	100. 259
" " Honoré Savard	100 236	" " La Gelinas	100. 259
" " Léger Gérard	620 236	" " Thore Arquette	100 262
Balcer, N. M., et autres, requête de	237	" " George St. Arnaud	600 262
Billet à Henri Lajoie	\$2000.00 241	" " Oliv. Corbin	250 262
" " Eléonore Désilets	280. 241	" " George St. Arnaud	200 262
" " Joseph Dufresne	400 241	" " Joseph Piché	600 262
" " Jules Durmond	300 241	" " Ant. Duchaine	1000 262
" " Désiré Lacerte	60 241	" " Désiré Lamy	200 262
		" " D ^{me} Joseph Guilbert	230 262

Billet à D ^m J. P. Dusablou \$200-	262	Billet à Ls. Gelinas \$100	293
" " Joseph Boucher 450-	262	" " D ^m Chs. M ^{re} Leod 303 ²⁰	293
" " D ^m J ^{re} & Del. Dugri 300-	262	" " Jules Dumont 200	293
" " Avila Lacasse 200-	265	Bison, P., rapport concernant le	
" " W ^m Lanigan 200-	265	terrain de -	296
" " D ^m J ^{re} Joseph Dufresne 125-	267	Buisson, L. F. J., lettre de	296
" " D ^m J. P. Dusablou 1800-	268	Billet à P. Hubert \$300.	299
" " James Adair 117-	268	" " Ls. Gelinas 200.	299
" " Joseph Bellefeuille 150-	268	" " Narc. Poirier 100.	299
" " Honoré Robert 100-	268	" " J. P. Dusablou 235	299
" " Olivier Marie 400-	268	" de \$1000- à \$1000-	299
" " Désiré Lamy 200-	268	Bison, Pierre, lettre de	300
" " Rang. d' Hochelaga 3000-	268	" " " vente de terrain par	306
" " D ^m Marie Buisson 150-	269	Billet à Joseph Bellefeuille \$100	310
" " Moïse Gelinas 100-	269	" " do 100	310
" " D ^m Edr. Kervais 300-	269	" " do 100	310
" " Edr. Morrissette 100-	269	" " H. de Pellerin 280	310
" " D ^m Marie Gelinas 120-	269	" " Maxime Gloutier 200	310
" " D ^m Chs. M ^{re} Leod 400-	270	" " D ^m Joseph Guilbert 108	310
Blouin, J., et C ^{ie} , requête de	271	" " Paul Bellemare 150	310
Bureau d'enregistrement, résolution	273	" " Paschal Monplaisir 140	310
Bélisle, Alfred O., requête de	274	" " Grégoire Veillet 200	310
Bergeron, Joseph, " "	274	" " Ant. L. Desaulniers 212 ¹⁶	310
Buisson, L. F. J., & autres " " (Bondy)	274	" " D ^m Eléonore Désilets 130	310
Billet à Maxime Gelinas \$100.	276	" " N. Mone 370	310
" " Joseph Bellefeuille 100.	276	Billet à Henri Beaumier 100	315
" " Geo. St. Arnaud 100.	276	" " D ^m Pauline Marie 100	315
Blouin & C ^{ie} , J., péages sur les Ponts		" " D ^m N ^{re} A. L. Desaulniers 500	315
St. Maurice fixés à \$30 l'an	276	" " D ^m Téléphore Fréchette 500	315
Bergeron, Joseph, nommé assistant		" " Moïse Gelinas 100	315
comptable de l'Agueduc	277	" " Désiré Lacerte 100	315
Bouchard, requête de D ^m N ^{re} Paschal	283	" " Paul Bellemare 150	315
Billet de \$100 à Maxime Gelinas	285	" " Flavien Lottinville 400	318
" " 200 " Narcisse Poirier	285	" " Désiré Lamy 500	318
" " 600 " Louis Gelinas	285	" " D ^m J ^{re} Joseph Dufresne 1.150	318
" " 400 " Alph. Loranger	285	" " Olivier Marie 600	318
" " 325 " P. Monplaisir	285	" " Charles Dumoulin 760	318
" " 1500 " Alph. Dubord	285	" " Ls. Nebert 1550	326
Billets, motion pour cesser emprunts	285	" " Geo. St. Arnaud 400	326

Billets à Évariste Lamy \$100	326	Bradley, E., bref de prohibition, re	441
" " Jos. Desilets 175	326	do , rapport de N. L. De Noncourt	
" " D ^{re} C. McLeod 400	326	do sur la dette de	442
Bornes fontaines, ordre au chef de Police		do , désistement des procédés contre	443
à visiter tous les mois les	326	Bégin Joseph, requête de	444
Bradley, E., requête de	327	Balcer, N. M., requête de	447
Billets P. Monplaisir 380	334	Blumhart, W. C., Secrétaire, Chemin de fer	
" " D ^{re} C. McLeod 300	334	du Nord, lettre de	447
" " Grégoire Veillet 100	334	Bouchers, vente des étaux, etc.	451
" " Philomène Veret 100	334	Bercier, Nérée, aliéné, avis du shérif	458
" " Ed ^{re} Loranger 100	334	Bourgeois, Chs. et autres, requête de	477
" " L. Albert 1250	334	Bourgeois, " " " rapp ^t sur req ^{te} de	498
" " Sec ^{re} Trés ^{or} (Caisse) 600	334	do " " " privilège exclusif	
Bureau, J. N., requête de	348	de traverses pour 10 ans, accordé	498
Blais, Edmond, " "	353	Blouin, J., rapport concernant la	
Boulangers, etc, règlement concernant	359	manufacture d'allumettes de	509
Bureau du Secrétaire-Trésorier,		Blouin, J., autorisé à faire usage d'un	
règlement amende	362	engin à vapeur	570
Billets de \$2000 et \$3000	368	Proster, Ed ^{re} A., clause additionnelle	
Billets payables, avis aux porteurs,	377	dans l'acte d'achat de terrain	
Bourgeois, Chs., et autres	378	pour l'ouverture de la rue St Stanislas	533
Brunelle, L., a fieri, requête de	384	Blais, Edm ^d , et autres, requête de	535
Boisvert & Milette, " "	384	Bouchers, requête de N. Charbonneau &	
Baril, Frs, " "	391	autres pour des glaciers	546
Blanchette, O. " "	392	Bossé, J. C., nommé conseil dans la	
Bazar, salle louée pour un	392	cause de Desmarais	552
Blanchet, O., rapport sur req ^{te} de	399	Poland, John, requête de	555
Bussière, Pr. échange de terrain	405	Boudreault, P. A., et autres, requête de	555
Bergeron, Joseph, lettre de, offrande		Bureau, J. N. poursuite de	579
de sa résignation	411	Bellemarre, Célestin et E. Ricard, req ^{te} de	585
Bourgeois, Chs., et autres, requête de	420	Bellemarre, Célestin, " "	589
Blais, Jérémie, " "	424	Baptist, John, et autres, requête de	594
Boudreault, échevin, nommé		Bornes fontaines, rapp ^t du Surint ^{de} du Feu	594
Conseil dans les causes de		Bicyclistes, requête du Club des	613
Odilon Panneton	431	Bellefeuille, J. N. et autres, requête	630
Blais, Jérémie, requête de	432	Beaulieu, Théodule, nommé cons-	
Bonus de \$3000 à Octave Girard.		table pompiers	640
motion pour préparer un		Balcer, Geo., requête de la Chambre de Comm ^{ce}	642
règlement pour accorder un	439	Bureau, J. N., requête de - C ^{ie} de Transport	644
Bradley, E., offres réelles par	441	Bourgeois, Chs., et autres, requête de	645

Balcer, Geo., lettre de (Comm ⁿ . du Maire) 645	Cooke, R.D., nommé pro-maire, 1884, 554
" " " (Chambre de Com ^{ce}) 649	Chemin de fer du Nord, réduction sur les taxes dues par le 562
Bureau, J. P. V. A. Lettre de - 649	
Beland, Philias, requête de 652	Certificats de licences, délai pour recevoir les demandes de - 562
Bureau J. P. V., et autres, requête de 652	
" " " " rapport sur lettre de, 655	Cloutier, Joseph, requête de 566
Bonnefontaines - rapport sur l'état des 658	Chemin de fer du Nord, lettre de R. Wright, Secrétaire - 568
Bureau, J. P. V., Lettre de 659	
Bournival, l'échevin, assermenté 664	Club Trifluvien, requête du 572
Bellefeuille, F. L., et autres, requête de 666	Certificats de licences confirmés 573
Bournival, échev., nommé dans les comités 668	Comité sur plaintes, liste des élect ^{rs} par. 573
Beaudry, L. J. et autres, requête de (égouts) 678	Chemins, Indemnité à David Aubry 576
Balleu, Jos., requête de (pour police) 678	Certificats de licences confirmés 577
Beaulieu, Thés. dule, démis comme constable 686	Cloutier, Joseph, requête de 579
" " " poursuite de 688	
" " " réponses à tiers-saisie 691	Courteau, Urbain et autres, requête de 579
Boisvert, Joseph, requête de 693	
Blais, Edm. et autres, " " 703	Certificats de licences confirmés 581
	" " " " 586
Chambre de Commerce, lettre de la - 649	Cimetière St. Louis, eau dans le 587
Courteau, Andrie, requête de 652	Cloutier, Zach., et autres, requête de 589
Charbonneau, N. et autres, " " 655	Cimetière St. Louis, rapport du Sur-intendant du " " " " 590
Cloutier, Joseph, " " 655	
Comp ^{te} de Transports des Trois Riv. - rapport 655	Carre Champlain, rapport sur trottoirs 590
" " " - Terrain dans la Commune 655	Comité pour juger les plaintes contre les électeurs municipaux, 1884 - 596
" " " - Lettre de J. P. V. Bureau 659	Comptable de l'Aq ^c , rapport p. 1884. 599
Chemin de fer Pacifique Canadien, motion pour terminus à Québec - 668	Comités Permanents - 1884 599
Certificats de licences, délai pour recevoir 676	Chemins, rapport de l'Inspecteur 606
Constables de Police, enquête contre certains - 676	Club des Pédiclistes, requête des 613
" " " " De Noncourt, aviseurs 677	Comité sur plaintes contre le rôle d'évaluation 621. 613
Certificats de licences confirmés 684	do do do 624, 625
Chretien, Ant. requête de 685	
Couture, James, " " 685	Cloutier, Siméon et Joseph, transport de licence confirmé 635
Certificats de licences confirmés, 686	
Constables Beaulieu et Decoteau démis " - Adol ^{ph} . Lemoges et Dav. Auger nommés 687	Comité local de l'École des A. & M. 639
Cloutier, lettre des Révé ^{rs} curés 688	
Certificats de licences confirmés 689	Ci ^{te} de Nav. Richelieu, Ont. - requête de la 642
Cloutier, Joseph, requête de 692	Chambre de Commerce, " " " 642
Comp ^{te} d'Assurance des Propriétaires, rapport de la 694	Certificats de licence transportés 642
Cartignan, Echev. - avis de motions 694	
Courteau, Andrie, requête de 695	Ci ^{te} de Transp., requête de J. P. V. Bureau 644
Club Le Canadien, " " 695	do " privilèges accordés 644
Cooke, Echev., président des élections (1885) 697	
Club de Cricket St. Jean-Bte, requête de 701	Commission du Maire, lettre de 645
Chemin de fer du Nord, taxes contre le Comité sur plaintes contre les listes des électeurs municipaux 705	

Chemin de fer, jugements en faveur de Joseph Lambert & G. Lessard pour dommages dans la rue Lefevre		Comité pour les plaintes contre les listes des voteurs municipaux	54
do - do - do - appel contre les susdits jugements		Comptable de l'Agueduc, rapport - 1880 -	67
Chemin de fer - réclamation contre le Gouvernement pour dommages, etc. dans la rue Lefevre		Chemins - Rapport de l'Inspecteur "	70
Certificat de licence - Transport		1 Chef, Brigade du Feu, rapport - 1880	71
Chapleau, S., Secrétaire du Département des Travaux Publics, Ottawa - lettre de Cession de terrain par les Héritiers Joseph Boucher de Niverville		Comités Permanents, 1880 - nomination -	74
Certificats de licences, délai fixé pour recevoir les		Compagnie Richelieu, projet au sujet du Boulevard Turcotte	76
" - transport de S. R. Desjardins		4 Cloutier, Joseph, requête de	79
" de licences confirmées		Courteau, André, " "	79
Chemin de fer, motion pour fixer les taux de l'eau.	27	5 Compagnie d'Imprimerie des Trois-Rivières, requête de la	85
Certificats de licences confirmées	31	8 Courteau, André, " de	92
Chemin de fer, tarif de l'eau amendé	34	Chemin de fer, état dangereux du " " Loop Line, près de la fosse	94
Certificats de licences confirmées	35	22 Carri Champlain, dette à Dlle. M. Park	96
Comité spécial au sujet de l'impression et de la publication d'un ouvrage composé par M. Geo. Balcer sur la Ville des Trois-Rivières.	36	25 Comités Permanents, motion pour adjoindre l'Echev. Bussière et le Cons. Deau -	96
Certificats de licences confirmées	40	Courteau, André, rapport sur requête de	99
Commune, terrain à l'usage des animaux destinés à l'exportation -	42	Cooke, R. S., achat de terrain pour le prolongement de la rue S. Marie	102
Certificat de licence en faveur de Ferd. Vadeboncoeur, annullé	42	Comités Permanents, Echev. Bussière et Cons. Deau adjoints, aux	103
Canal de la rue Trenaman	49	Carrette, Firmin, requête de	106
Côté de la rue Bonaventure, Canal dans la	49	Lotisations, règlement amendé (chap. 87)	113
Chemin de fer, arbitrage du terrain de la Commune, lettre de C. Moreau, Sec. Secrétaire	57	Canal à construire dans la rue S. George	114
		Costumes des hommes de police	124
		Canal sur terrain de M. H. Dusault, rue Volontaire	124
		Chemin de fer, le Sec. Trés. autorisé à régler avec le Gouvernement pour le terrain dans la Commune	125
		Costumes pour la Police	126
		Commune, ensemenement de la partie N. O. de la	129
		Corps de Musique "La Rivulienne"	137
		Conseil de Comté de Champlain, Résolution de	137
		Conseil de Louiseville, résolution	137

ChAMPLAIN -		Comité des Chemins, rapport sur la	
Rapport sur résolution du		requête de Edr. Boucher & autres	205
Conseil de Comté de		Comité pour les plaintes contre les listes	
Comté de Champlain	142	des électeurs municipaux	206
Rapport sur résolution du		Chrétien, A. & autres, rapport sur requête de	209
Conseil-de-Ville de		Certificat de licence confirmé	209
Louiseville	142	Collins, Edmund, requête de	211
Comités Permanents changés	150	Chagnon, Wm. " "	212
Comité au sujet de l'établissement d'une		Comités Permanents, nomination (1881)	217
Commission de Starre	159	Courteau, André, requête de	219
Commission de Starre, rapport au		bloutier, Joseph. " "	219
sujet de l'établissement d'une	150	Casabon, Euchariste, aliéné, avis-	220
Certificats de licences, de la fin pour		Comptable de l'Acqueduc, rapport du	221
recevoir les - (1881)	166	Comité sur plaintes contre le rôle	222
Certificats de licences confirmés	174	Clubs vendant des liqueurs \$2000	231
do " " "	176	Cochers et Charretiers, poste au dépôt du	
Carignan, O., lettre de	177	chemin de fer pour les -	235
do, résignation de	177	Chiens, avis de motion au sujet des	238
Certificats de licences confirmés	180	Comité spécial sur les affaires de la Corp.	238
Comité général pour l'examen des		Courteau, André, et autres, requête de	240
plaintes contre la liste des élec-		Chiens, règlement de Police amende	240
teurs parlementaires pour 1887, 1884	182	Chambre des Notaires, usage de la grande	
Conseillers Octave Girard nommé	183	salle de l'Hôtel-de-Ville offert à la	242
Comité d'enquête sur la requête de S. C.		Chemin de fer du Nord, demande au	
Normand au sujet de certaines		Gouvernement de faire nommer des	
plaintes contre la liste des élect ^{rs} parlem ^{ts} .	186	Constables à la station du -	245
do - do - rapport du	187	Chemin de fer, demande de barrières	
Certificats de licences confirmés	192	sur la rue Bonaventure	245
Chevalier, Thomas, requête de	194	Commune, ensemencement par Cléophas	
Comité pour préparer des amende-		Lord de partie de la -	249
ments à la charte	196	Chemin de fer, montées du "Loop Line"	
Charretiers, poste établi dans la rue		vis-avis le carré La Pousse et la rue	
St. Antoine pour les -	201	St. Hélène	250
Certificat de licence confirmé	202	-do - avis de P. W. Bellefeuille & autres	250
Cooke, R. S., nommé président des élections	202	Certificat de licence confirmé (Jaeg. Naults)	257
municipales de 1881 -	202	Courteau, André, requête de	252
Charretiers, requête des	203	do " " , nommé constable	254
do - Poste établi sur le quai au		Cadran dans la tour de la Cathédrale, sous-	
piéd de la rue du Platon	203	cription de \$1000 pour un	263
Chrétien, Ant., et autres, requête de	204	Cathédrale - cadran de la -	263

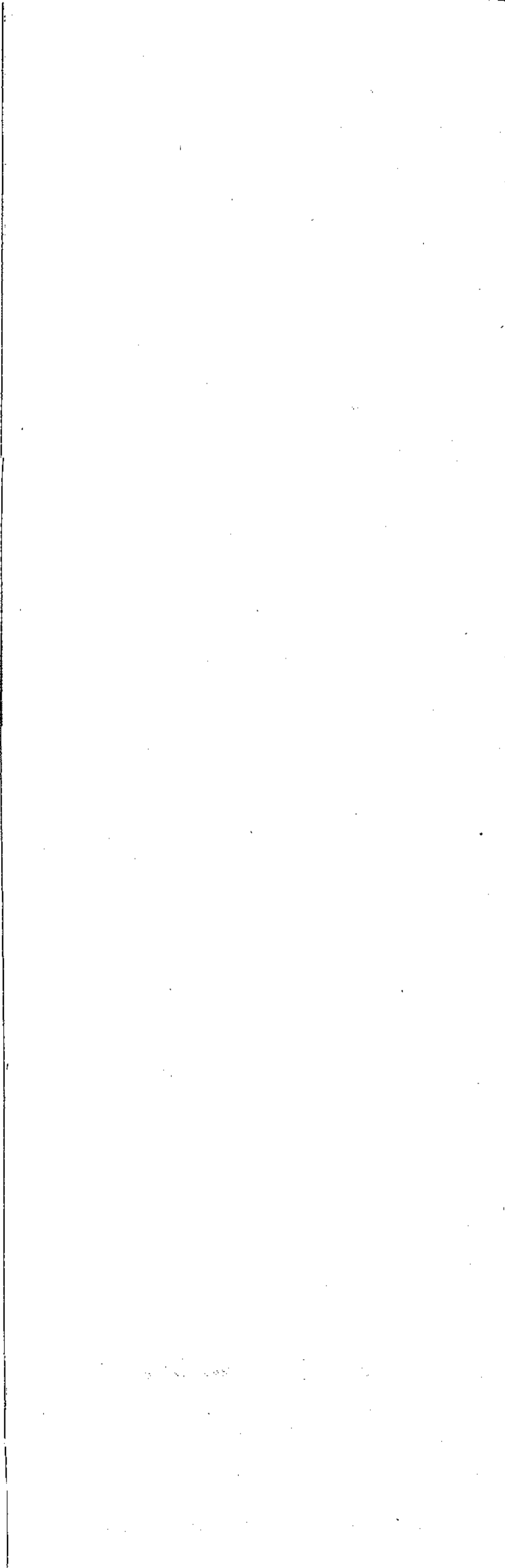
Chèques pour \$9,968 ²⁰ sur produit de débentures, N. D. C. - 401	Chagnon, W ^m , requête de Comités Permanents (1883) 457
Congé d'absence à l'Echev. Reynard, 403	Cooke, Echev., et Sei. Iris, autorisés à aller à Ottawa, au sujet de la dette du Gouvernement 462
Compagnie du Gaz, rapport sur le défaut d'éclairage dans les rues 404	Chagnon, W ^m , rapport sur requête de 464
Cooke, J. Joseph, requête de 411	Comptable de l'Agueduc, rapport de 468
" " nommé assistant-comptable de l'Agueduc 412	Constables de police, requête des 470
Cooke, Echevin, devra enchérir à la vente de terrains pour taxes 422	Comité au sujet des listes du chemin d'Arthabaska et des incendies de '56- 475
Certificats de licences, délai pour recevoir 423	Comité pour le vote des appropriations 475
Cotisations, règlement amendé (chap. 86) 425	Certificat de A. L. Desaulniers et autres, en faveur des glaciers de Ad. Lamotte 477
Chemin de fer du Nord, motion pour remettre à un banquier, \$50,000 de débentures, balance de la souscription de la Cité 428	Chemin de fer du Nord, rapport supplémentaire des Evaluateurs 491
(motion rejetée) —	Cadrons de la Cathédrale, motion pour payer \$500, balance due sur les 493
Certificats de licences confirmés 430	Comité sur les plaintes contre le rôle d'évaluation 493
Cooke, Echevin, signature de chèques confirmée 434	Constables à la gare du chemin de fer Durand, Frs, fils, et Proumier, Jos., nommés 499
Comité général sur plaintes contre la liste des électeurs parlement ^{rs} 435	Chemin de fer, rapport de N. L. De Noncourt sur le pouvoir de taxer le 500
Congé d'absence à Sonstom. le Maire 438	Chevalier, M., requête de 508
Certificat que Delph ^m Riopel est aliéné 438	Commissaires d'Ecole, vente de terrain aux - 517
Certificats de licences confirmés 439	Cotisations et Taxes, règlement amendé (cap. 87) 520
Cloutier, Joseph, requête de 440	Commissaires d'Ecole, vente d'un terrain aux 533
Certificats de licences confirmés 443	Caron, Riv. C. O., et autres, requête du 534
" " " " 445	Commun, requête de Lue Lacombe 534
" " " transport par Nap. Massicotte à LaBarre & C ^{ie} 445	Constable & Pompier, Frs. Dadylva nommé 539
Cloutier, Joseph, requête de 446	Comp ^{te} de Télégraphe, G. N. W., remise sur taxe d'affaires 539
Chemin de fer du Nord, lettre de W. C. Blumhart, secrétaire, 447	Cotisations, règlement amendé (cap. 91) 541
Chemin de fer du Nord, résolution pour payer \$50,000, balance de la souscription de \$100,000 447	Conseil dans la cause de J. Nadeboncourt 542
Comité sur la liste des électeurs municipaux pour 1883 454	" " " " Joseph Desmarais, J. M. Desilets nommé 542
Canal d'égouts - rue du Platon 437	Charbonneau, N., et autres, requête de 546
	Porté à la lettre B -

Domages causés par le chemin de fer dans la rue Lejeune, réclamation contre le Gouvernement pour	3	Députation au sujet d'une manufacture de betteraves	1074
Département des Travaux Publics, lettre du Secrétaire (Ottawa)	5	Dufresne Joseph et autres, requête de	106
Délégation de paiement par le Rev ^d H. C. Paillargeon à M. Martel, père	6	Dusault, Hubert, requête de	115
Déventures de l'Agueduc, achat de 20 -	22	" " ; acte pour un canal	124
" des Ecoles, achat de 1 déventure	22	Dette de Olivier-Martin	125
Dette du Fonds d'Emprunt municipal, lettre de M. Mathieu, Esq, au sujet de	24	De Noncourt, N. L., rapport de	128
Dupuis, h. Syndic, motion pour régler la la réclamation contre M. W. King -	26	Deschenaux, Arb., règlement avec	140
Déventures de l'Agueduc, achat de 11 -	35	Délégation au sujet de la manufacture de coton	147
Désaulniers, Antoine, requête de	38	Désilets, Alfred, rapport au sujet des requêtes pour des piliers dans le fleuve	150
Dupuy, h., Syndic, avis de poursuite discontinuée	38	Demoncourt, N. L., et autres, requête de	197
Désaulniers, L. J., vente de terrain à	39	Division d'enregistrement des Propriétés Risières, motion contre la division	197
Désaulniers, Ant., rapport sur requête de	49	Deslauriers et autres, charretiers, requête de	203
Déventure des Ecoles, vente d'une	53	Duchaine, Euchariste, rétrocession par	232
Discours du Maire, 1880	60	Dusault, Joseph O., saisie-arêt contre	242
Demoncourt, N. L., rapport de - 1880.	73	do " , réponse à une saisie-arêt	242
do lettre au sujet de l'Echev. Bussière	78	Dusault, Hubert, avis de remettre le terrain de la rue Royale -	246
Décoteau, Alex ^{is} , et autres, requête de	79	Da Sylva, F. St., résignation de	252
Délégation auprès du Gouvernement au sujet de la nomination du juge de Police	82	Denis, Ludget, requête de	252
Déroux, Jean, requête de	92	Désilets, Augustin, " "	252
Duplessis, E. J., " "	92	Dufresne, Arthur, requête de	253
Dean, James, lettre de	93	Durand François, " "	253
Dette à D ^{me} C. A. & M ^{re} C. A. Stark -	96	Dufresne, Arthur, rapport du Surintendant de l'Agueduc	256
Dette de Pierre Poliquin, incendié de 1856.	98	Dugré, Joseph, requête de	258
Dividende dans la faillite de Pierre Poliquin, motion pour contester la feuille de. —	98	Demoncourt, N. L., rapport de	267
Duplessis E. J., rapport sur requête	99	Dubois, Eugène, requête de	274
do " , nommé huissier du Conseil	99	Demoncourt, N. L., rapport sur le projet de réduire de 4 à 2 les rentes sur les emplacements des rues Bureau, Genvais, etc.	275
Dusault, Jos. O., tiers-saisie contre	104	Désilets, M. & M ^{re} Sothère, requête de	298
		Dion & Lord, lettre de	301
		Dusault, Hubert, requête de	308
		Déventures de la nouvelle dette consol.	324

Dettes Consolidées, émission des débentures de la nouvelle	324
Débentures de la nouvelle dette consolidée, vente des.	325
Durand, Frs., requête de	331
Dufresne et Smith, " "	339
Désilets, P., & autres, requête de	347
Dufresne, Smith, & autres, rapp. sur req. de	348
Dénéchaud, Macaire, requête de	350
Débentures de la nouvelle dette consolidée, émission de \$25,000 autorisée, à 90%	352
Désilets, Gédéon, autorisé à faire l'essai d'un moteur hydrolique.	368
Débentures de la nouvelle dette consolidée, vente à L. J. Forget & Co., à 90%	376
Dettes de la Corporation, avis aux créanciers pour remboursement.	377
Darriau, D ^{me} V ^{ue} Argt., requête de	381
Demers, Jean, " "	381
do " , licence pour une traverse d'hiver avec un bateau à vapeur	382
Désilets, Gédéon et frère, prix de l'eau fournie à —	383
Darriau, D ^{me} V ^{ue} Argt., rapport sur requête	385
Décès de Lady Langeron	387
Duchaine, D ^{me} V ^{ue} Erch ^u , requête de	389
Duchaine, Raphaël, " "	392
De Noncourt, N. L., rapport de	395
Dufresne, Joseph, rétrocession de deux emplacements sur la rue Bureau	397
De Noncourt, N. L., rapport au sujet des intérêts dus par M. Doric Martel, Esc., sur son obligation de \$5200	400

Débentures de la nouvelle dette Consolidée, chèques pour \$9968 ²⁰ sur le produit de la vente de	401
Duchaine, Raphaël, rétrocession de terrain ratifiée	405
Deau, Ebeurin, nommé pro-maire	405
Députation à Québec du maire et del' Echev. Gervais, (mesures sanitaires)	407
De Noncourt, N. L., rapport additionnel sur dette de M. M. Martel.	409
De Noncourt, N. L., autorisé à poursuivre M. M. Martel, père.	409
Désilets, J. M., devra, conjointement avec M. De Noncourt faire rapport sur la taxe contre les commis-voyageurs	410
Duval, Lucien, requête de	411
De Noncourt & Désilets, avocats, rapport au sujet de la taxe sur les marchands étrangers et les commis-voyageurs	413
Débentures, N. D. C., vendues, rapport du Secrétaire-Trésorier	422
Délai pour recevoir les certificats de licences	423
Dettes des Incendies et du Chemin de fer d'Arthabaska, lettre de E. Racicot	424
Débentures du Chemin de fer du Nord, balancé de \$50,000 de souscription, de la cité - pour être remise entre les mains d'une banque, motion perdue	428
De Noncourt, N. L., requête de	437
do " rapport sur le droit d'accorder un bonus à O. Girard	442
Débentures pour chemin de fer du Nord, résolution pour émettre \$50,000, bal. de souscription de \$100,000	447

Dettes du Gouvernement, Messrs. Frigon, Cooke autorisés à se rendre à Ottawa - 462	Dettes de E. M. Hart, main-levée d'hypothèques 592
Domaines et servitudes, enrégistrement des - certificat de N. Gingras - 469	Dugré, Sidore, et autres, requête de 595
Dumoulin, Chs, et autres, requête de 470	Dufrene, L. E., et autres, " " 602
Dettes du Gouvernement, Mr. Racicot ren- contre les membres du Conseil. 488	Décoteau, P. R., " " " " 610
Duval, Frs, fils, et Tournier, Jos ^{ph} , nommés constables spéciaux, à la gare du chemin de fer 499	Dubé, Octave, " " 635
De Noncourt, N. L., rapport sur le pouvoir de taxes le chemin de fer du N. 500	Désaulniers, Wilbrod, transport de sa licence confirmé - 635
Désaulniers, L. J., achat de terrain de 508	Dasilva, Mrs. A., vente de terrain par 635
Dugré, Joseph, requête de 535	Décoteau, Alex ^{du} , requête de 649
Desmarais, Joseph, protêt poursuite de 537	Débentures des Ponts St. Maurice, vente de 653
Dasilva, Frs, nommé constable de police 539	Désilets, D ^{me} V ^{re} P. O., lettre de 655
Desmarais, Joseph - J. M. Désilets nommé Conseil dans la cause de 542	Dettes de E. M. Hart, prêt d'incendie 661
Davis, Mr. A., invité à rencontrer le Conseil - 542	De Noncourt, N. L., autorisé à filer opposition à vente du shérif contre J. C. Hart 661
Débentures de la Nouvelle Dette Consolidée, résolution pour retirer de la Banque d'Hotchelaga, à Montréal, la balance non payée des - 548	Dumont, Echevin J. B. O., résignation de 662
De Noncourt, N. L., rapport de 550	Délai pour recevoir les demandes de certificats de licences (1885) 676
Débentures de la N. D. C., état des - 551	De Noncourt, N. L., nommé aviseur du Comité d'enquête contre police 677
Dettes flottantes, état des - 551	Désalliers, M. L. D., requête de 678
Desmarais, Mr. Rossé nommé Conseil dans la cause de - 552	Décoteau, Louis, " " 678
Désilets, J. M., nommé Conseil dans la cause de St. Lavallie 552	Dargis, Louis, " " 685
Duval, B., et autres, requête de 553	Dugré Sidore, lettre de 685
Désaulniers, Duplessis, lettre de 557	" " , nommé évaluateur 685
Dugré, Joseph, requête de 578	Décoteau, Alex ^{du} , démis comme constable 686
do " " " 582	Dargis, Frs, nommé dans la Brigade de P. & P. 687
Dumoulin, Chs, et autres, requête de 583	Décoteau, Alex ^d , poursuite de 688
Désilets Gédéon, lettre de 585	Désaulniers, L. E., main-levée en fav. de 690
Dumont, M. l'échev., nommé président des élections municipales '84 - 591	Dugré, D ^{me} V ^{re} Joseph 692
De Noncourt, N. L. rapport sur dette de E. M. Hart 591	Dasilva, F. N., et autres 692
	Dusault, Hubert, vente de terrain pour élargir la rue des Forges 697
	Dorion, Pierre, requête de 701
	Duval, Joseph, " " 703



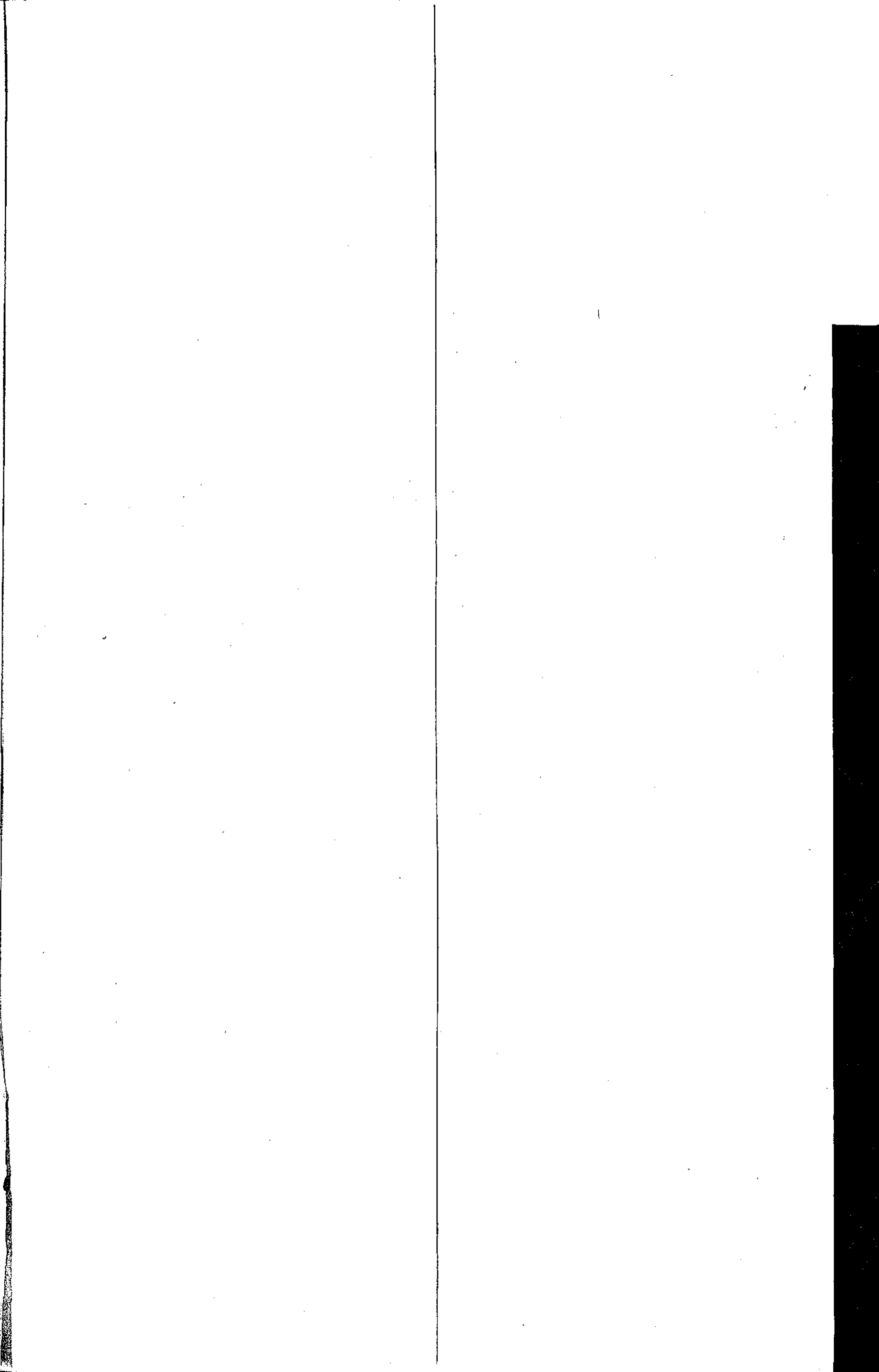
Electeurs, délai fixé pour examiner et juger les plaintes contre la liste -	22	Elections municipales de 1881, comité pour les plaintes contre les listes des	206
Electeurs parlementaires de 1880, examen et correction de la liste des	28	Encouragements aux manufactures	245
Evaluateurs, 1880, nomination des	32	Echange de terrain avec Pierre Rivard	248
Eau de l'Acqueduc, tarif pour le chemin de fer amende	34	Enregistrement, résolution pour faire payer au Comité de St. Maurice, partie du coût de construction du bureau -	273
Elections de 1880, J. C. Rousseau nommé président	50	Etat détaillé des recettes et des dépenses de l'aqueduc et des ponts St. Maurice, motion pour un -	280
Etaux des Bouchers, 1880, vente des	50	Etat de l'emprunt des Incendies	285
Electeurs municipaux, comité pour entendre les plaintes des	54	Electeurs, liste des. - comité pour juger les plaintes des électeurs qualifiés à voter sur le règlement accordant un bonus, etc, à la manufacture de coton projetée	295
Election du quartier St. Ursule	76	Examen de la liste des électeurs parlemen- taires pour 1882 - date fixée au 10 Avril 82	299
Elargissement de Saul Martin	91	Etat détaillé des arrérages de taxes, etc.	306
Chévin, Joseph Bellefeuille nommé	120	Examen des plaintes qui ont été filées contre la liste des électeurs parlementaires (1882)	309
Eclairage, fanaux à poser dans différentes rues	127	Electeurs parlementaires pour 1882, examen des plaintes contre la liste des	309
Ensemencement de la partie N.O. de la Commune	129	Evaluateurs, nomination des - 1882 -	312
Ennis, P. N., Secrétaire, Travaux Publics, Ottawa, au sujet du Platoni	168	Electeurs parlementaires, rapport sur les plaintes contre la liste des - 1882 -	312
do, Lettre de M. N. -	171	Elections municipales de 1882, Philippe Jourdain nommé président des -	320
Electeurs parlementaires, délai fixé pour examen de la liste des (1881) -	176	Etaux des bouchers, vente des	325
Examineurs pour diplômes d'instituteurs, requête du Bureau des -	177	Elections municipales de 1882, comité sur les plaintes contre les listes des	327
Evaluateurs, nomination des - (1881)	179	Evaluation de 1882, rôle déposé	329
Electeurs parlementaires pour 1881, examen des plaintes contre la liste des - - - - -	182	Exemption de taxes sur manufac- ture d'allumettes de J. A. Rousseau et Co.	367
do do do do - 187, 187,		Escompte de 6% sur les taxes prolongé au 18 Sept. 1882	373
do - Enquête sur requête de P. G. Normand, 187		Echange de terrain avec P. Bussière	405
Enregistrement, motion contre la division de la circonscription d' -	197	Etat des recettes et des dépenses (6 mois)	408
Egouts, rapport de M. Beaudry au sujet d'un système général d' -	202	Evaluation des bureaux du Gouvernement Fédéral	418
Elections municipales de 1881, R. S. Cooke nommé le président des -	202		
Etaux des Bouchers, 1881, vente des	202		

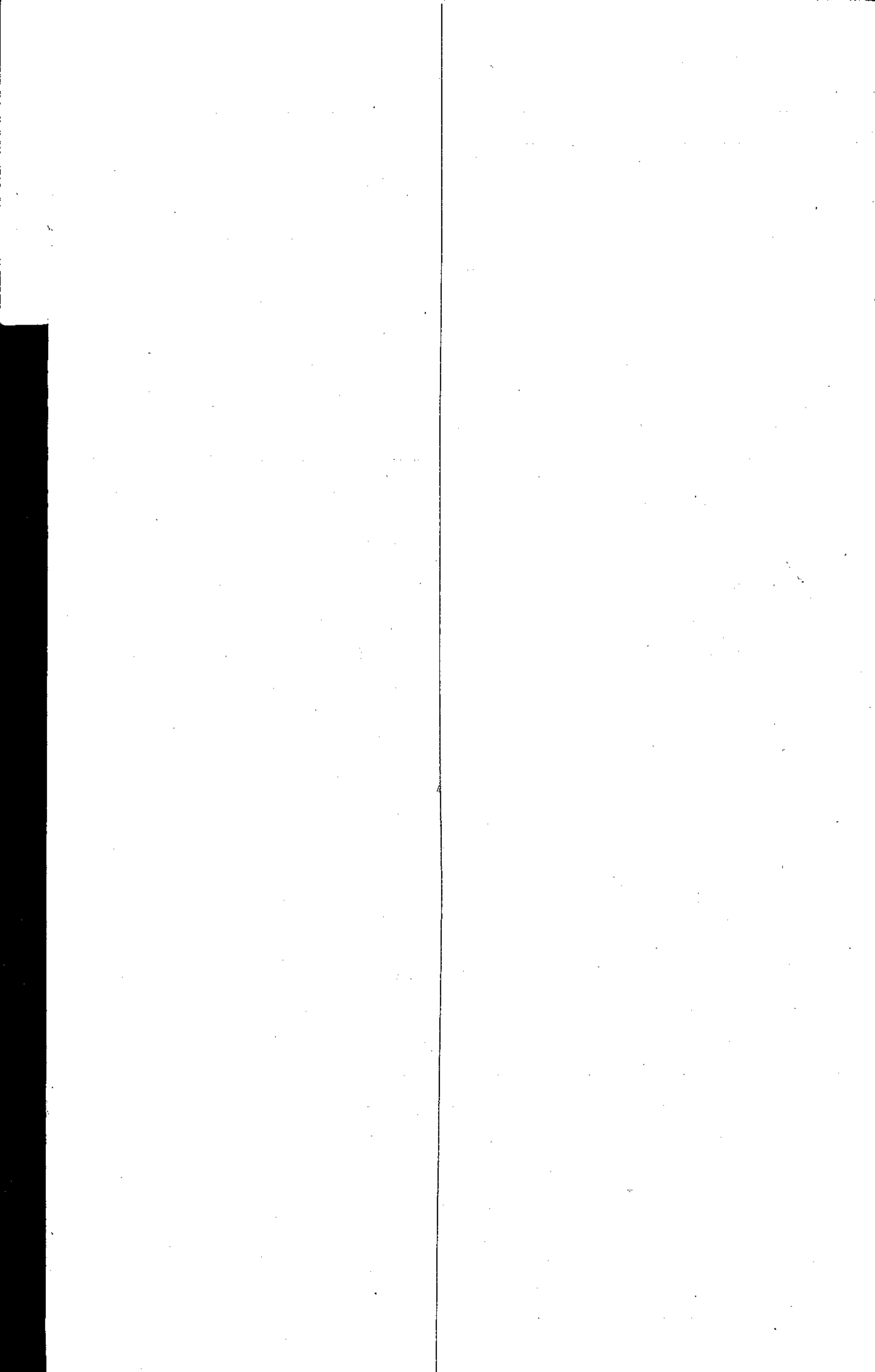
Evêché, évaluation del' - et de la
 bâtisse du Gouvernement
 Fédéral, sur le Platou 418
 Evêché - rapport des Evaluateurs 433.
 Evaluateurs, rapport de la valeur
 del' Evêché et de la bâtisse
 du Gouvernement Fédéral 433
 Evaluateurs, nomination des (1883) 434
 Electeurs parlementaires, comité
 sur plaintes contre la liste des 435
 Evaluateurs, Marc. Grenier, Cer., nommé
 le clerc des - 439
 Enregistrement des douaires contre-
 miers et des servitudes, acte
 concernant l' - 449
 Exemption de taxes, etc., en faveur des
 manufactures de Jacq. Larivière fils,
 et O. & N. Girard 449
 Etaux des bouchers, vente des 457
 Elections municipales de 1883, l'échev.
 Godin nommé président 453
 Electeurs municipaux, 1883, comité
 pour juger les plaintes contre
 la liste des - 454
 Ennis, F. N., Secrétaire du Département
 des Trav. Publ. Ottawa, lettre de 457
 Enregistrement des douaires et des
 servitudes, certificat de Norbert
 Gingras, huissier. 469
 Emprunts pour le chemin de fer d'
 Athabaska et les Incendies de
 1856, comité au sujet des - 475
 Engin à vapeur, J. Blouin auto-
 risé à faire usage d'un - 510
 Ecole N.º 2, vente de terrain aux
 Commissaires d'Ecole 517
 Etat del' actif et du passif 30 juin '83 557
 " des Debentures, Nouv. Dette Consol. 557
 " des Dettes flottantes 557

Ecole des Arts & Manufactures,
 Son Honneur le Maire nommé
 Visiteur de l' - 558
 Ecole des Arts & Manufactures, lettre de
 L. O. Stevenson, secrétaire du Conseil - 560
 Etaux des bouchers, loyers augmentés 563
 Electeurs Parlementaires, date pour
 entendre les plaintes contre la liste des - 568
 Electeurs parlementaires, plaintes contre liste - 573
 Evaluateurs, 1884, nomination des 577
 Etaux des bouchers, vente des (1884) 586
 Eau dans le Cimetière, St. Louis 587
 Elections municipales de 1884, Mr. l'échev.
 Dumont, nommé président 591
 Elections municipales, 1884, comité pour
 juger les plaintes contre les listes des
 Votants aux - 596
 Etat des sommes payées pour annonces,
 " et impressions - 601
 Etat de l'actif & du passif en 1884 602
 " des dépenses de construction de la
 nouvelle station de police et feu 614
 Ecurie de A. Linetot, rapport au sujet del' - 627
 " " " " de N. L. BeNoncourt 631
 Eclairage, fanal dans la rue, St. Philippe 636
 Ecurie de Ant. Linetot, déplacement del' 638
 Ecole des Arts & Manufactures, comité - 639
 Eglise, St. James, vente de terrain, rue St. Francois 643
 Etaux des bouchers, vente des (1885) 667
 Enquête contre la Police 676
 " " " BeNoncourt aviseur a l' - 677
 Egarité, requête de L. F. Beaudry & autres 678
 Enquête contre la Police, rapport de l' - 680
 Electeurs ^{parlementaires} ~~municipaux~~, examen des plaintes contre liste - 683
 Evaluateurs (1885), nomination des 685
 Electeurs parlementaires, décisions sur plaintes 687
 Ecole des Arts - rapport du Comité de l' 689
 Elections municipales, Echev. Cooke, président 697
 Electeurs municipaux, comité pour juger les
 plaintes contre les listes des 705

Neuve St. Laurent, pont de glace	24	Filature de coton projetée, - terrain dans la Commune offert à la -	293
Fonds d'Emprunt municipal, lettre de M. Mathieu, Esq, au sujet de la dette au	24	Filature de coton - comité pour juger les plaintes contre la liste des voteurs sur le règlement accordant un bonus, etc., à la -	295
Failite de St. W. King -	26	Filature de coton, rapport de R. L. Cooke, président de l'assemblée pour approuver le règlement accordant un bonus, etc. -	308
Fanal dans la cote de la rue Bonaventure	49	Filature de coton, règlement accordant un bonus et une exemption de taxes, finalement passé	309
Fonds d'Amortissement de la dette consolidée, dépôt à Banq. Union	54	Fabrique, rapport de l'Inspecteur des Chemins au sujet du terrain de la -	317
Feu chez D ^{lle} Eliza J. Fearon (3 Mai)	57	Feu, maison de Selinas et Arrière	323
Feu, Rapport du Surintendant - 1880 -	71	" " " Médéric Galant	323
" maison de S. C. Hart	71	" manufacture de Mrs Bradley	324
" " de M ^{re} C ^{te} Célestin Grenier	72	Fabrique, achat du terrain de la	326
" " de Honoré Godin	72	Feu, Le Chef a instruction de visiter les bornes fontaines tous les mois -	326
" " de Bismar Carrette	72	Fiset, requête de D ^{lle} Louisa Morrison -	339
" " " Thomas Apelette	72	Fabrique de fuseaux, teinture s'écoulant dans la rue	348
" chez A. M. Cooke	117	Féron, Joseph, et autres, requête de	353
" " Edt L. Dupont	117	Feu, maison de G. M. Godby	354
" au quai de la Compagnie Richelieu	123	" " " Pr. Bussiere	355
" à la fonderie de Geo. McDougall	124	" Cheval noir devenu vicieux	355
" Costumes pour pompiers et police	124	" , règlement concernant le - amendé	361
Famau à poser dans diverses rues	127	Fabrique d'Allumettes de J. A. Rousseau à C ^{ie} - exemption de taxes sur la	367
Frigon, D. C., requête de	141	Feu, rapport concernant le cheval noir et l'achat d'un autre cheval	369
Feu chez D ^{lle} L. J. Robitaille	141	Fortin, Thomas, requête de	391
Frigon, D. C., requête de	149	Feu au quai de la C ^{ie} du Richelieu	394
Feu chez Marisse Masse	191	" " magasin de Thos. Mercier	394
" fonderie de Geo. McDougall	191	Feu, règlement amendé (ramonage)	416
" coin des rues Bonaventure et St. Pierre	191	Feu et Police, station de - moton pour reconstruire sur le Platan	418
" à un hangar du chemin de fer	192	Frigon et Cooke, autorisés à aller à Ottawa (Dette du Gouvernement)	462
" à des bâtisses appartenant à P. C. Pamerton	216	Journier, Joseph, nommé constable Spécial	499
" , résignation de P. N. Dasylva	252		
Farmet, J. J., lettre de	258		
Fabrique de coton projetée	287		
Fiset, D ^{lle} Morrison, requête de	287		
Feu, Rapport du Surintendant	288		
" , maison de Odilon Comtois	288		
" , boutique de Octave Girard	289		
" , " " A. J. Cottier	289		
Fabrique ou filature de coton, projet de règlement pour accorder un bonus et une exemption de taxes	290		

Feu chez Joseph Abbott	540
" au magasin de J. A. Gagnon & Co	540
" " " " Milbr. Desaulniers	540
Fréchette, O. M., requête de	543
Feu chez Dion et Lord	568
" " Pxs. Martin	568
" " Perd. Vadeboncoeur	567
" à la maison de N. L. De Noncourt	567
Fanal dans la rue S. Philippe	636
Fortier, Frank, & autres, requête de	637
Feu-rapport sur l'état des bornes fontaines	658
" au bateau à vapeur du M. Ritchie	663
" au quai du Richelieu	663
" " " Reynard	664
" " " du Richelieu	664
" à la maison de Mr. Ad. Palmer	664
Fréchette & Co, requête de	678
Forest. Pre. main levée d'hypothèque, par de-	690





Gélinas, Eug. et autres, requête de Gouvernement - réclamation pour dom- mages causés par le chemin de fer dans la rue St-Jean	9	Girard, Octave, lettre de -	189
Glacieres, vente des - 1880-1881-		Godin, Geo., A.	194
Gailloux, J. B., fils, requête	3	Godin, Henri, requête de	219
Gravel, Philippe, et autres	8	Gingras, Norbt., et autres, requête de	237
Gérin, E., Avocat, adjoint comme conseil à l'avocat de la Corporation dans deux causes -	18	do " " " " , rapport sur la requête de	243
Godin, D ^{ne} G. A., protêt de	33	Garfield, résolution à l'occasion de la mort du Président des États-Unis	246
Godin, J. B., protêt contre l'Écher. Bussière	46	Guillet, L. P., lettre de	247
Gailloux, J. B., junr., requête de	60	Godin, Philippe, fils de Pélis, requête de	252
Godin, Edouard, " "	78	" " " " , nommé sous- employé de la brigade de police, feu	257
Gouvernement, délégation relatif à la nomination d'un magistrat ou juge de Police	81	Godin, J. N., requête de	261
Gailloux, J. B., junr., requête de	82	Godin, Joseph, constable de police, rapport qu'il s'est enivré	266
Godin, Edouard, " "	82	Godin, Henri, lettre de	274
Gouvernement, délégation relatif à la nomination d'un magistrat ou juge de Police	82	Glacieres du marché, vente des	300
Gailloux, J. B., junr., requête de	86	Magasins du marché, " "	300
Giroux, Veuve David, " "	86	Godin, Philippe, requête de	338
" " " " , réduction de dettes	86	Godin, Edouard, " "	338
Giroux, George, requête de	92	Guillet, L. P., " "	371
Genest, L. U. A., lettre de	93	Gérin, E., " "	392
Grenier, L., rétrocession de terrain	94	Gag, rapport sur le défaut d'éclairage dans les rues	404
Genest, L. U. A., greffier de la paix, rap- port au sujet de Saint-Martin	102	Gélinas, Euch ^{te} , requête de	407
Gailloux, J. B. Gailloux, fils, lettre de résignat.	107	Gervais, Echer. et le Maire, députés à Québec (mesures sanitaires)	407
Godin, Henri, lettre de	107	Glacieres, vente des (1883)	418
Gouvernement, motion pour régler la dette du terrain dans la commune pour le chemin de fer	125	Guillet, P. D., lettre de (Dette de D ^{ne} Pressi)	420
Genest, L. U. A., requête de (et autres)	136	Girard, Octave, requête de	437
Godin, J. N., et autres, requête de	137	do " " , motion pour préparer un règlement pour accor- der un bonus de \$3000 à -	439
Genest, L. U. A. & autres, rapport sur requête	141	Grenier, Marc, nommé clerc des éva- luateurs	439
Godin, J. N. & autres, " " "	141	Godin, J. N., lettre de	440
Gérin, D ^{ne} E. requête de	148	Girard, Oct., rapport de N. L. De Noncourt sur le droit d'accorder un bonus à -	442
Godin, Moïse, " "	148	Girard, Oct. & Nap., requête de	446
Glacieres, vente des (1881)	162	" " " " , rapport sur requête de	449
Gingras, Gs., et autres, requête de	167		
Gauthier, Joseph " "	168		
Girard, Octave, nommé Conseiller	183		

G

Godin, l'échevin, nommé président des élections municipales (1883)	453	Godin, Philippe, requête de	685
Godin, J. N., Vente de terrain, rue St. Philippe,	454	Godin, Moïse, " "	685
Gagné, Thomas, requête de	457	Giroux, Joseph, " "	685
Gauthier, A. M. & M. Rocheleau, requête de	457	Gailloux, J. B., protêt de	693
Guillet, P. O., lettre de	458	do - - - rapport sur le -	697
Godin, Philippe, requête de	463	Gauthier, J., et autres, requête de	701
Guillet, P. O., rapp. sur lettre de -	467	Guillet, P. O., et autres, " "	702
Gingras, Norbert, certificat concer- nant l'enregistrement des donaires et servitudes	469		
Godin, Joseph, requête de	470		
Godin, Edouard, " "	470		
Godin, J. N., et autres, " "	476		
Girard, Octave, " "	477		
Glacières de Ad. Lamothé, certificat	477		
Goudron, frères, lettre de	489		
Godin, Philippe, lettre de	508		
Grenier, Narcisse, poursuite de	535		
Grant, Angus, lettre	535		
Gauthier, Félix, requête de	543		
Glacières, requête de N. Charbon- neau & autres, pour des -	546		
Glacières, le Comité des Marchés autorisé à faire faire des	546		
Gagnon, J. A., & C ^{ie} , requête de	549		
Gelin, D. E., lettre de	549		
Grenier, M. L. C., requête de	557		
Genest, J. C., et C ^{ie} , " "	571		
Girard, Octave, " "	593		
Godin, Jos. fils de Félix, requête de	610		
Godin, Edouard, " "	611		
Godwin, J. P., requête des bicyclistes	613		
Girard, Oct. & autres, requête de	629		
Giroux, George, " "	642		
Gingras, Louis & autres, " "	645		
Gagnon, J. A. & C ^{ie} , protêt contre.	647		
Gauthier, Félix, requête de	649		
Guillet, P. O., " "	649		

Hamel, O. J., rapport au sujet du Boulevard Turcotte et du Théâtre de l'Hôtel-de-Ville. 13	Hart, E. M., avis de remettre le terrain de la rue Royale 246
Hôtel-de-Ville, rapport de O. J. Hamel, au sujet du Théâtre 13	Hamel, Arit-Josh, avis de remettre le terrain de la rue Royale 246
" " vente de terrain à L. J. Béaulniers 39	Hamel, Louis, poursuite de 248
Hamel, Ls, père, requête de 49	Hart, E. M., rapport concernant le terrain de - 267
Hamel, Ls, fils, " " 79	Havre du Trois-Rivières, résolutions du comité de la commission du - 271
Hamel, O. J., " " 81	Hart, E. M., et autres, vente de terrain formant partie de la rue Royale à - 272
Hart, D. C. A. & M. J. C., motion pour leur payer la dette sur le Carré Champ- lain et sur l'Hôtel-de-Ville 96	Hamel, O. J., chargé de s'entendre avec le Gouvernement Fédéral au sujet de l'élargissement de la rue des Casernes. 328
Hôtel-de-Ville, dette à D. & M. Hart 96	Hould & Cooke, congé d'absence de 4 mois 336
Hamel, Sévère, et autres, requête de 106	Huppi, Frs, et autres, requête de 338
Hôtel-de-Ville, rapport de O. J. Hamel 108	Hamel, Ls, et autres, " " 338
" " changements au Théâtre 109	Hamel, Louis, fils, " " 338
Hamel, Sév. et autres, rapport sur requête 111	Huppi, Frs, et autres, rapport sur requête de 348
Houlieton, G. B., requête de 130	Havre, Comité pour se opposer la Commission du - 382
Mughes, Geo. A., syndic à la faillite de Pierre Poliquin, motion pour retirer \$3853 ⁴¹ du syndic 158	Heures pendant lesquelles les regrattiers, etc. ne peuvent acheter sur les marchés, résolution du 20 Déc. '73, rescindée 415
Havre, comité au sujet d'une commission du - 159	Hétu, J. C., et autres, requête de 420
Havre, rapport au sujet d'une commis- sion du - 160	Houlieton, G. B., et autres, requête de 437
Hôtel-de-Ville, loyer de la Salle Publique 165	Hart, M. A. S., requête de 444
- do - , " " " " " 174	Hart, M. A. S., rapport sur requête de 450
Hôteliers, avis du règlement pour fermer les jours de fêtes, etc. 174	Henshaw, G. A., lettre de 453
Hall, Chs. J., vente à d'un emplacement sur la rue St. Philippe 176	Hart, D. A. Aaron, poursuites des 458
Harnois, William, nommé conseiller pour le quartier St. Louis 196	Horloge de la Cathédrale, cons- cription de \$100.00 263
Hamel, Louis, fils, et autres, requête de 219	Houlieton Geo. B., et autres, rapport sur la requête de 463
" " père, et Noël Hamel, " " 219	Hamel, Ls, fils, requête de 470
Hart, J. C., lettre de 220	Honian, M., lettre de 490
Houlieton, John, et M. Dougall, Geo., lettre de 237	Hart, D. M. A. M., lettre de 490
Hôtel-de-Ville, l'usage de la grande salle offert à la Chambre des Notaires 242	Hart, enfants de feu Aaron, paiement d'argents au - 492
	Hébert, C. D., requête de 508

Hôpital, requête du Rev. P. O. Caron & autres,	534
Hébert, C. D., requête de	555
Hamel, O. Z., rapport de, traverses sur la glace	559
Hart, E. M., rapport de N. L. De Noncourt sur dette	591
Hark, E. M., main-léevée d'hypothèques	592
Hart, D ^{lle} Miriam A., requête de	611
Hamel, O. Z. rapport - Station de P. & F. -	624
do, requête de, pour un congé	630
do, vote sur salaire d'inspect. des Ch.	640
Hould, J. B. L., nommé pro-maire	660
Hark, G. C. Hark, dette des incendies	661
Houliston, Geo. B. et autres, requête de	674
Hamel, Sévère, requête de	678
Hôtels, etc, règlement amendé	698
Houliston, John, et autres, requête de	702

Incidies de 1856, délégation de paiement par les Hérit. Chs. de Niverville à Uld. Martelle, Ecr. 6	Jugements en faveur de Jos. Lambert et Louis Lessard pour dommages causés par la construction du chemin de fer 1
Incidies de 1856, résolution pour poursuivre les représentants de feu C. B. de Niverville (M. Martel) 43	do - do - do - appel contre les susdits jugements 7
" dont les intérêts sont dûs, poursuivre 43	Juge ou Magistrat de Police, etc., délégation auprès du Gouverne- ment pour la nomination d'un 82
Inspecteur des Chemins, rapport de l' - 1880 - 70	Jugement en faveur de J. J. Sulte dit Madeloncor. Motion pour appel d'un 153
Incidies, état concernant l'emprunt des 285	Jourdain, Philippe, nommé président des élections municipales de 1882 320
Inspecteur des Chemins, rapport concer- nant le terrain de P. Biron 296	Juges de paix, motion au sujet des Journalistes, sièges pour les - dans la salle du Conseil - 454
Inspecteur des Chemins, lettre recom- mandant l'achat d'un cheval 296	Jenkins, Rev. P. J. N. et autres, requête du 518
Inspecteur des Chemins, rapport au sujet du terrain de la fabrique 317	
Inspecteur des Chemins, rapport de 1882 345	
Incidies de 1856, comité au sujet de la dette des - 473	
Interrogatoires, réponses à des - in re M. Martel 511	
Inspecteur des Chemins, rapport au sujet des traverses sur la glace 559	
Impressions et annonces, état des sommes payées pour 601	
Inspecteur des Chemins, rapport annuel 603	
Incidies de 1856 - Dette de J. C. Hart 661	
Intérêt sur Paper etc., 360	

I
J

Liste des Electeurs Parlementaires.	
plaintes contre la -	182, 184, 187,
Lettre de Octave Girard	189
Licences, certificats confirmés	192
Lettre de P. B. Pleau	199
Licence, certificat confirmé	202
Listes des électeurs municipaux de 1887,	
Comité pour juger les plaintes contre	206
Licence, Certificat confirmé	209
Lacombe, Luc, requête de	219
Lord, Honoré, " "	219
Lettre de J. C. Hart	220
Lettre de la Rev ^{de} Soeur Supérieure des Dames Ursulines	230
Liqueurs, Vente en gros taxée à \$50 -	231
" dans les clubs " \$20	231
Lord, Cléophas, requête de	237
Lettre de Geo. McDougall & John Boulietou	237
Lacroix, Alfred, requête de	247
Lettre de B. Moreau, Secrétaire, Département des Chemins de fer	247
Lettre de G. P. Guillet	247
Lord, Cléophas, ensemencement de la Commun	249
Licence, certificat confirmé (Jaeg. Nault)	257
Lang, Léandre, requête de	252
Lapointe, Lazare, " "	252
Lacroix, Alfred, rapport sur requête de	254
Lanigan, Wm., et autres, requête de	258
Lettre de P. J. Parmet	258
" " M ^r Henri Godin	274
Lacroix, Norbert, requête de	274
Licences, délai pour recevoir les certificats de	280
Lettre de James McDougall	283
" " W. W. Welch	283
" " Geo. L. Robb, sur l'état des bouil- loires de l'aqueduc	284
" " W. W. Welch	288
Porté à la lettre K.	

Liste des Votants sur le règlement accor- dant un bonus, etc., à la filature de coton -	
comité pour juger les plaintes contre la	295
Lettre de L. J. P. Buisson	296
Lettre de l'inspecteur des Chemins recommandant l'achat d'un cheval	296
Licences, certificats confirmés	296
Liste des électeurs parlementaires pour 1882, date de l'examen des plaintes fixée au 10 Avril 1882. -	299
Lavallée, Joseph, requête de	300
Lettre de Prine Biron	300
" " Dion & Lord	301
Licences, certificats confirmés	303
Lessard, Louis, requête de	306
Licences, certificats confirmés	309
Liste des électeurs parlementaires pour 1881, examen des plaintes contre la	309
Leconte, Edouard, requête de	314
Licences, certificats confirmés	315
Lamothe, Joseph, requête de	316
Licences, certificats confirmés	318
Lettre de E. Racicot	319
Landry, Adolphe, requête de	338
Lord, Honoré, " "	338
Lettre de Messire L. S. Rheault et B. Larivière,	339
Larivière, P. & Rev ^{de} L. S. Rheault, lettre de	339
Lajoie, Joseph G., et autres, requête de	375
Lumière à la station du chemin de fer, résolution concernant le manque de police et de -	380
Licence à Jean Demers pour une traverse d'hiver avec un vapeur	382
Langevin, Décès de Lady - motion -	387
Langevin, lettre de Sir Hector L.	389
Lasonde, Narcisse, requête de	398
Lettre à l'Hon. Sir H. Langevin au sujet d'un pont de glace	405

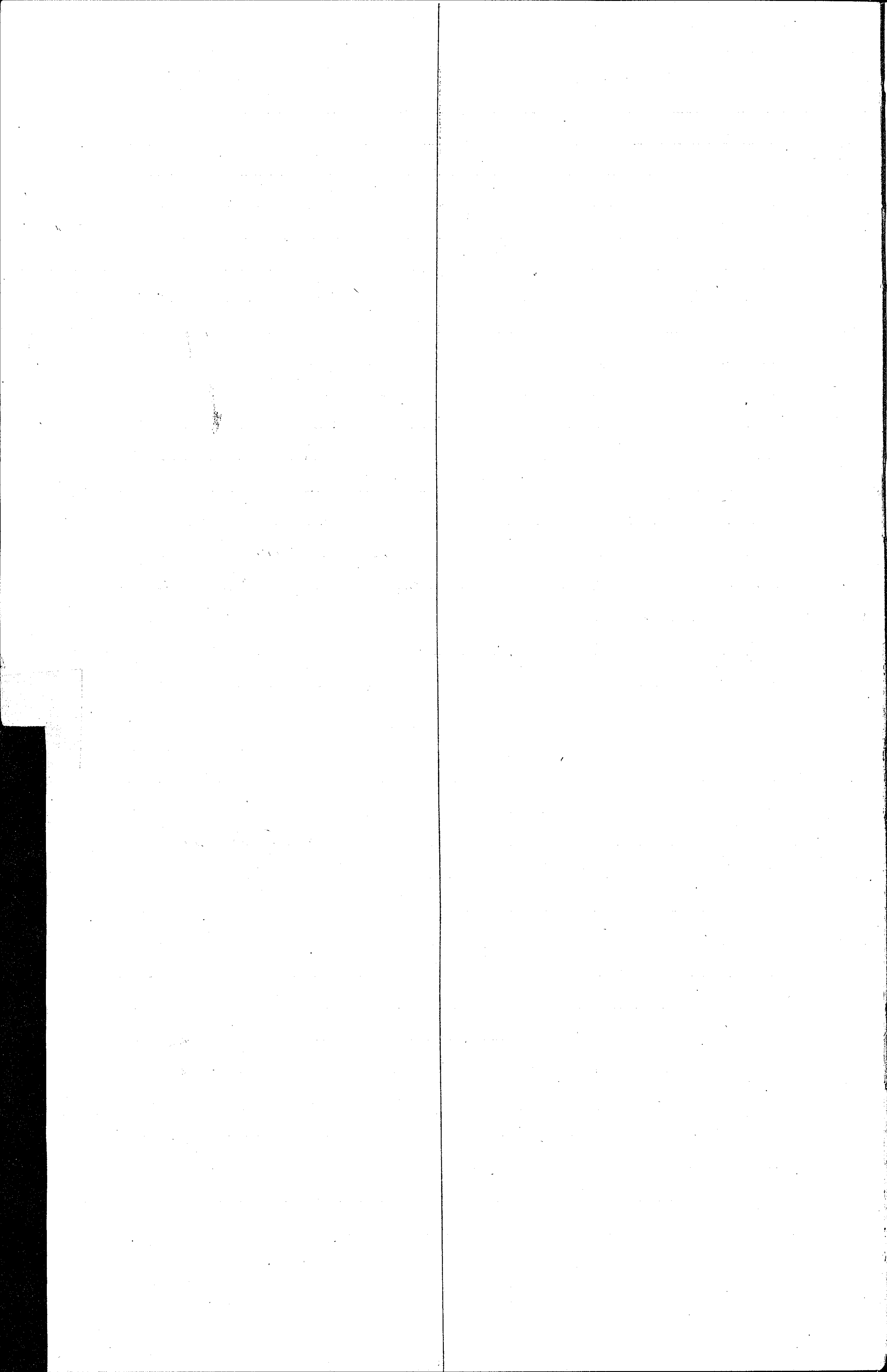
Lettre de l'Échevin Mooney, Montréal	407	Magasins du Marché, vente - 1880 -	10
" " Josh. Bergeron, offrant sa résignation	411	Martel, Uld., père, délégation de paiement contre M.	6
Lord, P. W., requête de	411	Moreau, E., Secrétaire, Travaux Publics, Lettre de	11
Leduc, Eustache, et autres, requête de	420	Martel, P. N., lettre de	12
Lettre de P. O. Guillet, (Dette Cressé)	420	Mathieu, M., lettre de	24
Lafricain, John, Aliéni, transféré	421	Mandamus (Ferdinand Vadeboncoeur.)	38
Licences, délai pour recevoir certificats de	423	Marchands de liqueurs, etc, règlement amendé,	41
Porte, Henri, requête de (manuf. de chauss.)	424	Martel, Uld., résolution pour poursuivre les représentants de feu C. B. de Neveuville	43
Lettre de E. Racicot (Dette des incendies, etc.)	424	Marché-au-Foin, 1880, vente des revenus du.	50
Licences, certificats confirmés	430	Moreau, E., Secrétaire, Trav. Publics, lettre de Magistrat de district, demande au procureur-général pour un	57
Liste des électeurs parlementaires, délai pour recevoir les plaintes contre la	430	Maire, rapport du 1880	57
Liste des électeurs parlementaires, comité sur plaintes contre la -	435	Magistrat ou Juge de Police, délégation auprès du Gouvernement pour la nomination d'un	57
Licences, certificats confirmés	439	Martin, Saül, rapport au sujet del'arrestation de -	60
Lambly & Prime, requête de	440	" " , résolution au sujet de	82
Lettre de J. W. Godin	440	Marchés, règlement amendé. - Cap. 80 - 95	M
Licences, certificats confirmés	443	Martin, Saül, rapport du greffier de la paix au sujet de l'élargissement de -	84
Larivière, Jacques, fils, requête de	444	Manufacture de betteraves, députation nommée au sujet d'une -	91
Licences, certificats confirmés	445	Martin, Frs., requête de	102
" transport de certificat par Nap. Massicotte à La Barre & Co.	445	Marchés, règlement amendé (ch. 82)	104
Lettre de W. C. Blumhark, secrétaire, Chemin de fer du Nord	447	Martin, Saül, rapport du greffier de la paix au sujet de l'élargissement de -	111
Lettre de l'Assistant-Secrétaire Provincial	449	Manufacture de betteraves, députation nommée au sujet d'une -	120
Lettre de l'Ingénieur de la Cie d'Assur. des Bonilloires	449	Martin, Frs., requête de	122
Larivière, Jacq. fils, rapport sur requête de	449	Marchés, règlement amendé (ch. 82)	125
Lettre de G. N. Henshaw	454	Mercier, Thomas, requête de	128
Liste des électeurs municipaux (1883) comité	454	Martin, Olivier, règlement de dettes	134
La Barre, Chs., requête de	457	Marché aux-Denrées, plancher dans le haut du	137
Lettre de P. N. Ennis, Secrétaire, Travaux Publics,	457	Manseau, Pierre, promesse de vente à	144
" " P. O. Guillet	458	Musique La Trifluvienne, requête de la	144
La Barre, Chs., rapport sur requête de	466	Marchés, règlement amendé (ch. 83)	147
Lupien, L. G., requête de	489	Manufacture de coton, délégation à Montréal au sujet de la	152
Lacombe, Luc, " "	534	Morissette, Louis, requête de	
Lettre de Angus Grant	535		
Lettre à Mr. Davis l'invitant ainsi que Mr. Wainwright à rencontrer le Conseil	542		
Porté à la lettre K.			

Motion pour appel d'un jugement en faveur de F. J. Sulte dit Vadeboncoeur	153	Motion (projet de) pour réduire les rentes constituées des terrains sur les rues Bureau, Gervais, etc, de \$4 à \$2 ⁰⁰	274
Motion pour adopter un règlement pour rappeler le chap. 83 imposant une taxe de 25¢ sur les cultivateurs qui vendent de la viande de boucherie, (motion déferée)	153	et opinion de N. L. Deboncourt sur la légalité de ce projet de motion	275
Motion pour référer au Comité des Marchés le projet de règlement chapitre 84	153	Magasins du Marché, vente des	300
Marchés, rapport du Comité des - au sujet du rappel du règlement N ^o 83	155	Manufacture de coton projetée	287
Marchés, règlement N ^o 84, rappelant le N ^o 83	156	Morrison Fiset, D ^{lle} , requête de	287
Marché, Loyer des magasins du (1881)	169	Manufacture de coton, règlement (projet) pour accorder un bonus et une exemption de taxes à la	290
Marceau, Chs, et autres, requête de	189	Manufacture de coton projetée, terrain dans la Commune offert à la	293
Marché au Soir, Vente des revenus, 1881	202	Morrison Fiset, D ^{lle} Louisa, requête de	307
Marchand, Giphirin, requête de	204	Maire, congé d'absence à son honneur le	318
do " , rapport sur req ^a de	207	Magasins du Marché, vente des	300
Marché-aux-denrées, avis de motion pour vendre les revenus du	224	Magistrats refusant de siéger	321
Marché-aux-denrées, résolution pour vendre les revenus du	230	Motion pour informer le Gouvernement que les juges de paix refusent de siéger dans les causes de la Corp ^{ne}	321
Marchands de liqueurs en gros taxés à \$50	231	Marchés, Vente des revenus quotidiens et des étaux des bouchers	325
Martel, P. N., offres légales	237	Masse, Hérit ^{rs} J. R., soumissions demandées pour l'emplacement des	329
" " " " réponse aux	240	Masse, Hérit ^{rs} J. R., vente du terrain des	330
Manufactures, encouragements aux	244	Morrison Fiset, requête de D ^{lle} Louisa	339
Marineau, Ant. } avis de remettre le terrain de la rue Royale } Marineau, Oct. } qu'ils possèdent - } M ^{rs} Leod, Charles }	246	Manufacture de fuseaux, teinture de la	348
Morveau, E., Secrétaire du Département des Chemins de fer, lettre de	247	" d'allumettes de J. A. Rousseau & Co ^{ns} , exemption de taxes	367
Millette Thomas, requête de	253	Moteur hydrologique, Gédéon Desilets autorisé à faire l'essai d'un	367
Marché-aux-Denrées, bureau de P. N. Tapin - (plafonner)	255	Martel, Mld ^e , requête de	369
Marché-aux-Denrées, étal de boucher de Benj. Beaumier remis	255	Millette, Tho ^s , rapport au sujet d'une maison qui menace ruine	373
Martel, P. N., offres réelles	261	Marchés, amendements proposés aux règlements des - considération remise à plus tard	383
		Marceau, Chs., et autres, requête de	384

Milette, Tho ^s & Edm ^d Boivert, requête de	384	Manufacture d'allumettes de J. Blouin	
Motion de condoléance à l'occasion du		rapport concernant la -	409
décès de Lady Langervin	387	Martel, U. - réponses à des interrogatoires	571
Morissette, Louis, requête de	391	Marchés, règlement amendé (cap. 88) -	524
Martel, P. N., offres réelles de	392	" , requête de Joseph Dupré	535
Marché-aux-Derrières, rapport de		Manufacture, requête de O. N. Fréchette	543
l'inspecteur au sujet des		May, Tho ^s & Co, remise sur une licence	545
dommages causés à la halle		Marché, requête de N. Charbonneau et	
par un feu	394	autres pour des glaciers dans le -	546
Martel, Uld ^e , père, rapport de N. L.		Martel, P. N., offres réelles par	548
De noncourt au sujet des intérêts		Milette, A. & autres, requête de	553
dûs sur obligation de \$5200 -	400	Milette, Thomas, lettre de	558
Mooney, J. N., lettre del Echevin	407	Magasins du marché-prix des loyers augmentés	563
Martel, U. père, rapport additionnel		Martel, U., acte en faveur de la Corporation pour	
de N. L. De noncourt, Cur.	409	la dette des représentants Niverville	570
Martel, U., père, M ^r . De noncourt auto-		Marchand, N., requête de	571
risé à poursuivre	409	Marchés, rapport du Surveillant des	580
Marchés - résolution du 20 Dec. 73, fixant		Morissette & Antoine, requête de	583
les heures pendant lesquelles les		do " "	583
regattiers, etc., peuvent acheter,		Marchés, avis de motion, Echev. Lochin	586
rescindée	415	" , Vente des revenus (1884)	586
Marchés, règlement amendé, cap 84 -	415	Main levée d'hypothèques contre E. M. Park	592
" , vente des glaciers - (1883)	418	Masse, J. B., requête de J. B. -	597
" , " " Magasins (1883)	418	Milette, Thomas, requête de	629
Manufact ^r e de Chaussures, requête N. Lortie	424	Masson, Moïse, licence transportée	
Manufactures, motion pour accorder		à Nérée Héneau	642
un bonus et une exemption de		Martel, Uld ^e , requête de	665
taxes aux nouvelles -	427	Marchés, Vente des revenus et des	
Mercier, Thomas, et autres, requête de	432	magasins (1885) -	667
Maire, congé d'absence à son Honneur le -	438	Magasins, etc - du marché (vente, 1885) -	667
Motion pour préparer un règlement		Martel, U. père, rapport sur la requête de	674
accordant un bonus de \$3000		Manseau, Edm ^d , requête de	678
à Octave Girard	349	Mercier, Edm ^d , " "	678
Manufactures de Jacques Larivière, fils,		Marchand, Narcisse, " "	685
et de Oct ^e & Nap. Girard, exemption		do " , nommé le clerc des	
de taxes, etc., en faveur des	449	évaluateurs pour 1885 -	685
Marchés, vente des revenus et des étaux	457	Main levée d'hypothèque, fav. de P. Forest	690
" , motion pour construire une		do " " " C. Dupranche -	690
petite halle, sur marché-aux-	482	do " " " L. J. Desaulniers	690
derrières -		X Monument Daviellette. - montant voté pour	594

Martet, Uld^r, fils, requête de 702

M. Greery, Hon. Tho., Copie de lettre de	11
M. Dougall, Geo. J. Stouliston, lettre de	237
M. Hood, Chs., et autres, requete de	247
" " " rappt. sur requete de	256
M. Dougall, James, nommé comptable special pour examiner et reviser les livres et comptes du Secrétaire-Tresorier.	282
M. Dougall, James, lettre de	283
M. Parlane, L. B., requete de	298



Niveville, Hérité Joseph Boucher de - cession de terrain	8	Notaires, usage de la grande salle del'Hotel-de- ville offert à la Chambre des -	242
Nourri, Pierre, requête de	23	Nomination de André Loutreau comme constable de Police	254
Nomination des Evaluateurs, 1880	32	Nomination de Ph. Godin, fils de Bélié, sous- employé de la brigade de police et feu.	257
Niveville, résolution pour pour- suivre les représen- tants de feu C. B. de Niveville (M. Martel)	43	Nomination du pro-maire - 9 Janv. 1882.	269
Nomination de J. C. Rousseau, président des Elections de 1880.	50	Normand, J. B., requête de	270
" du Pro-Maire - 1880	74	Normand, J. B., taux de péages sur les ponts St. Maurice fixés à \$50 l'an	276
" des Comités Permanents, "	74	Nomination de M. Joseph Bergeron comme assistant comptable de l'Agueduc	277
" de C. J. Duplessis, huissier	99	Nomination de Jas. M. Dorvall, Cur., comme comptable spécial pour examiner et réviser les livres et comptes du Secrétaire-Trésorier	282
Nixon, S. et autres, requête de	106	Nomination de W. W. Welch comme comptable spécial	283
Nomination de Henri Godin comme Assist-Comptable de l'Agueduc	107	Nomination des Evaluateurs 1882	312
Nixon, S. et autres, rapport sur requête de	111	Nomination du président des élections muni- cipales pour 1882, P. Jourdain -	320
Nomination de M. Joseph Bellefeuille comme échevin	120	Nomination du pro-maire pour le second Semestre de 1882, M. Vanasse	335
Nomination de P. E. Panneton comme auditeur	128	Nomination des Comités (1882-1883)	335
Nixon, S., requête de	152	Normand, J. E., remise de \$11 (arbitrage)	373
Nomination du pro-maire (1 ^{er} Sem. 1881)	154	Norm de la "Rue des Casernes", change en celui de "Rue du Château"	380
" de Adolphe Landry	164	Nault, John, requête de	402
" des Evaluateurs (1881)	179	Nomination de J. Joseph Cooke comme assistant comptable de l'Agueduc	442
Normand, J. E., requête de	183	Nomination des Evaluateurs	434
Nomination de Oct. Girard - Conseiller	183	Nomination de M. Narcisse Grenier comme clerc des évaluateurs	439
Nomination d'un Comité d'enquête sur la requête de J. E. Normand	186	" du président des élections munici- pales pour 1883, échevin Godin -	453
Normand, J. E. - rapport du comité d'enquête	187	Nomination du pro-maire (1883)	461
Nomination de William Harrois, Conseiller pour le quartier St. Louis.	196	" des auditeurs "	461
Nomination d'un comité pour amen- dements à la charte	196	" des Comités permanents, "	461
Nomination de R. S. Cooke comme président des élections municip.	202	" du Pro-Maire, 1 ^{er} Sem. '84	554
Nomination du pro-maire, juill. 1881	216	" de son Honn. le Maire Visteur de l'Ecole des Arts, &c	558
" des Comités Permanents 1881	217		
" des Auditeurs	218		

Nomination des Evaluateurs, 1884-	577
Nomination du président des élections municipales 1884, M. Dumont	591
Nom de la rue des Champs changé en celui de "Avenue Laviolette"	593
Nom de la rue St. Maurice, changé en celui de "Avenue St. Maurice"	595
Nomination du comité pour juger les plaintes contre les listes des voteurs aux élections municipales, 1884-	595
Nomination des Comités Permanents, "	599
" du Pro Maire, 2 ^e semestre "	600
" des Auditeurs "	601
Nomination de Théodule Beauhieu comme constable-pompier	640
Robert, Firmin, requête de	654
Nomination du pro-maire, 1 ^{er} semestre 1885 -	660
Nixon, S., requête de	673
Nomination des Evaluateurs (1885)	685
" de Adilard Limoges, David Arger et Louis Dargis dans la brigade de police & de feu.	687
Nomination de Lechev. Cooke, président des élections municipales (1885)	697

Opinion de M. L. De noucourt au sujet de l'Echev. Bussiere	78
Offres légales par P. N. Martel	237
" " " do - Réponse aux	240
" " " do	261
" " " do	392
Oswald, W. R., requête de	420
Offres réelles par E. Bradley	441
" " par P. N. Martel	548

Cont de glace sur le S. Laurent, motion -	4	Piliers dans le fleuve, rapport de Alfred	
Plaintes contre la liste des Electeurs, délai		Désilets au sujet des requêtes pour	10
fixé pour entendre et juger les -	22	Platon, lettre de P. N. Ennis, Secrétaire du	
Poursuite de Ls. Dupuy, syndic, discontinuée	38	département des Travaux Publics,	
" " Ferd. Vadeboncoeur (mandamus)	38	Ottawa, au sujet du loger du	
" contre les représentants C. B. de		Platon -	168
Niveville (\$5200 ⁰⁰ argent des Incendies)	43	Platon, résolution au sujet du loger du	168
" contre les Incendies arrières	43	do, lettre de P. N. Ennis	171
Président des Elections de 1880, J. C. Rousseau,	50	Plaintes contre la liste des Electeurs Parle-	
Plaintes contre les listes des voteurs		mentaires, 1882, 1884,	
municipaux de 1880, Comité		Pleau, A. C., lettre de	199
pour entendre les		574 Poursuite de Viger & Sawyer	199
Procureur-Général, motion pour		Poste pour les charretiers, rue St. Antoine	201-
écrire au - de nommer		" " " " , Quai de la Corporat ⁿ	203
un magistrat de district	574	Panneton, Odilow, requête de	204
Protet de D ^{me} L. A. Gouin	60	Plaintes contre les listes des électeurs muni-	
Pro-Maire, Nomination du -	74	pauv de 1887, comité pour entendre les	206
Protet contre la C ^{ie} Richelieu	77	Panneton, Od., rapport sur la requête de	207
" de J. C. Godin contre l'Echev. Bussière	78	Pleau, P. C., rapport sur la requête de	208
Plaintes contre le Rôle d'Evaluation (1880)	82	Pro-Maire, Echev. Vanasse nommé, juill. 81	216
Prisonniers, résolution au sujet de		Panneton, Aimée, requête de	220
l'élargissement de	91	Plaintes contre le rôle d'évaluation	222
Poliquin, Pierre, dette comme		" " " " " "	223
incendie de 1856 -	97	" " " " " "	232
Pothier, Uld ^e , et autres, rapport sur		Poste au dépôt du chemin de fer pour les	
la requête de	101	cochers et les charretiers	235
Pont de la rue St. Philippe	112	Police, règlement amendé (chiens)	240
Police, costumes pour la	124	Président des Etats Unis, résolution à	
Police, " " " , soumissions	126	l'occasion de la mort de M. Garfield -	246
Panneton, P. C., nommé auditeur	128	Police à la station du chemin de fer,	
Panneton, P. C., et autres, requête de	130	lettre de E. Moreau, Secrétaire	247
Promesse de vente à Pierre Mansseau	134	Poursuite de Ls. Hamel	248
Ponts St. Maurice, péages sur les		Police, démission de M ^r A. Dabylva -	252
pour l'hiver 1880-1881 -	146	" , Andrie Courte nommé constable de -	254
Panneton, D ^{me} Zeph., requête de	149	" , Ph. Godin, fils de Philip, nommé sous-	
Pro-Maire, 1 ^{er} semestre 1881, nomination du -	154	employé de la brigade de -	257
Poliquin, Pierre, motion pour retirer du		Péages sur les Ponts St. Maurice, pen-	
Syndic \$3853 ⁴¹	158	dant l'hiver de 1881-1882, réduits,	262
		Police, rapport que le constable Godin s'est	266
		enivré	

Ponts St Maurice, taxes de péages
 de Messrs. J. B. Normand, J.
 Blouin & Co, etc., fixés à \$3000 276
 Ponts St Maurice, motion pour préparer
 un état des recettes et dépenses 280 ~~300~~
 Parent, Frs., et autres, requête de 305
 Police, rapport du chef se plaignant que les
 magistrats refusent de siéger dans les
 causes de la Corporation 311
 Plaintes contre les listes des électeurs
 municipaux de 1882 327
 Plaintes contre le rôle d'évaluation, 1882- 347
 " " " " " " 349
 Poliquin, P., acte de vente de l'Hôtel de 367
 Paquin, L. D., et autres, requête de 369
 Plouffe, Israël, vente d'un emplacement à 370
 Poteaux pour les chevaux sur la
 Place d'Armes et sur la rue Notre-Dame } 374
 Paquin, L. D. et autres, rapport sur requête de 379
 Police à la station du chemin de fer
 résolution au sujet du manque
 de lumières et de — 380
 Panneton, Louis, requête de 381
 " " " " " " rapport sur requête de 386
 Panneton, D^{me} Zéphirin, requête de - 398
 Pont de glace, lettre à adresser à Sir
 Hector Langevin, au sujet d'un 405
 Pro-Maire-Echevin Deau nommé 405
 Panneton, Emile, requête de 411
 Police et Feu, motion pour reconstruire
 sur le terrain du Plateau, la
 station de — 418
 Panneton, P. C., requête de 420
 Plaintes contre la liste des électeurs
 parlementaires, délai pour
 entendre les 420
 Panneton, Odilon, l'Echev. Boudheault
 nommé Conseil dans les causes de - 431

Plaintes contre la liste des électeurs
 parlementaires, comité sur 435
 Prince, Lambly, requête de 440
 Page, Charles, requête de 447
 Panneton, Ls., requête de 454
 Président des élections municipales de 1883 - 453
 Poursuites des D^{ns} Aaron Stait 458
 Pro-Maire, echev. Deau nommé (juillet 1883) 461
 Panneton, Joseph, et autres, requête de 489
 Plaintes contre le rôle d'évaluation 493
 " " " " " " 496
 Police spéciale à la gare du chemin de fer,
 M^s. Durand, fils, et Joseph Tournier nommés
 constables de police - 499
 Plaintes contre le rôle d'évaluation (suite) 500
 Poursuite de Narcisse Grenier 535
 Protêt de Joseph Desmarais 537
 Poursuite de do 537
 Police, M^s. Da Sylva nommé constable de 539
 Poursuite de Mldori Lavallée 547
 Parent, R., et autres, requête de 553
 Pro-Maire, 1^{er} semestre, 1884, R. S. Cooke 554
 Prix de location des magasins et des étaux
 des bouchers - augmentés 563
 Plaintes contre la liste des élect^{rs} parlem^{ts} 573 P
 Poursuite de J. N. Bureau 579
 Président des élections municipales de
 1884, M^s. l'échev. Darnouth - 591
 Pro-Maire - nommé pour 2^e semestre 1884. 600
 Prince, Chs., requête de 610
 Paradis, J., requête de 630
 Protêt contre J. A. Gagnon & Co 647
 Ponts St. M^{re} D. Lynburner, exemption - 650
 do - Vente de 5 débentures des - 653
 Page, Louis, requête de 655
 Pacifique Canadien, chemin de fer du,
 motion pour que le terminus soit
 à Québec, — etc. 668
 Panneton, Moïse, et autres, requête de 674

Police, enquête contre certains constables -	676
" " - De Noncourt aviseur a l' -	677
Ponts péages, requête de Frechette & Co -	678
Police, rapport de l'enquête contre la -	680
Plaintes contre la liste des électeurs parle- mentaires, date de l'examen des -	683
Pelletier, David, requête de	685
Pothier, A. J., " "	685
do " ", nommé évaluateur (1885).	685
Plaintes contre la liste des électeurs parle- mentaires - comité sur les -	687
do " " " - décisions sur les -	687
Poursuites de Alex ^d . Decoteau & Théod. Beaulieu	688
Protêt de J. B. Gailloux	693
do " " " , rapport sur -	697
Panneton & Tessier, requête de	702
Plaintes contre les listes des électeurs municipaux, comité pour juger les -	705

Quai au bas de la rue du Platon, établi un
poste pour les charretiers

203

Q

Q

Requête de Augt. Gelinus & autres -	9	Rapport au sujet de l'impression et de la publication de l'ouvrage de M ^{lle} Pulcer -	40
Reclamation contre le Gouvernement pour dommages causés par le chemin de fer dans la rue Beffeune	3	Règlement des Aubergistes et Marchands de Liqueurs amendé (ch. 79) -	41
Retrocession de terrain, rue Burede, par Ephrem Bellefeuille	4	Résolution N ^o 72, du 10 Mai 1880, annulée -	46
Rapport du Secrétaire Trésorier, Janv. 1880 -	6	Requête de L. Sarasin	47
Résolution pour accepter une délégation de paiement à été faite par M ^r . Uldoric Martel, père	6	" " J. R. Japin	47
Rue Champflour, cession de terrain par les Hérit ^{rs} Jos. B. de Neveuville	8	" " Wilfrid Chisdell & autres	48
Requête de Ritchie, Bros. & autres	11	Rapport sur requête de Eug. Beaumier & aut ^{rs} .	49
" " Louis Sarasin	11	" " " " Ant. Desaulniers	49
Ritchie, Bros. & autres, requête de	11	" " " " A. Durcotte & autres	49
Rapport de O. J. Harnel, au sujet du Boulevard Durcotte et du Théâtre de l'Hotel-de-Ville.	13	Rue Grenaman, canal de la	49
Requête de F. R. Japin	14	Rue St ^e Olivier, Trottoirs sur la	49
" " J. B. Gailloua, fils	18	Rue Bonaventure, Canal dans la côte de la	49
" " Thélephore Lemay	18	Rousseau, J. C., nommé président des élections de 1880	50
" " Théodule Beaulieu & autres	18	René, Jérémie, requête de	57
" " J. B. Latoris	18	Rapport sur requête de L. Sarasin	53
Ross, Ritchie & Co. - lettre de	18	Rue St ^e Antoine, trottoirs sur la	53
do - , délai accordé pour reconstruire leurs scieries	18	Requête de F. R. Bellefeuille & autres	55
Règlement concernant les Aubergistes, etc., amendé	20	Rapport sur requête de Jérémie René	56
Requête de M ^r . Pierre Nourri	23	" du Surintendant du Feu - feu chez M ^{lle} Eliza J. Pearson, (3 Mai)	57
" " Théodule Beaulieu & autres, rapport sur la	25	Rue Modeste et L'Evêque, trottoirs sur	57
Rapport au sujet de l'eau pour le chemin de fer	27	Rapport du Maire, 1880	60
Requête de J. Marcel Samson	29	Réponses sur faits et articles, re Vadeboncoeur	58
Rôle de 1880, nomination des Évaluateurs	32	Rapport du Secrétaire-Trésorier - 1880 -	65
Requête de Philippe Gravel et autres	33	" " Comptable de l'Agueduc "	67
" " M ^{lle} Eliza E. Grenaman	34	" " Surintend ^t " " "	68
" " Eugène Beaumier & autres	38	" de l'Inspecteur des Chemins "	70
" " Arthur Durcotte et autres	38	" du Surintendant du Feu - "	71
" " Antoine Desaulniers	38	Peu, maison de J. C. Hart	71
		" " Hérit ^{rs} C ^{el} . Grenier	72
		" " de Honoré Godin	72
		" " " Firmin Carrette	72
		" " " Jos. Milette	72
		Rapport de N. L. De Noncourt, Sur	73

Requête de Ls. Hamel, père	79	Rue Bureau, élargissement de la	105
" " Joseph Cloutier	79	Requête de Joseph Dufresne & autres	106
" " Ls. Hamel, fils	79	" " S. Nixon & autres	106
" " Alex. Décoteau & autres	79	" " Siv. Hamel & autres	106
" " André Courteau	79	" " Sam. Sargyer & autres	106
" " Frs. Ed. Beau	79	" " Firmin Carrette	106
" " O. J. Hamel	81	Résignation de J. B. Gailloy, fils	107
" " J. B. Gailloy, junr	81	Rapport sur lettre de M. G. Lassalle	108
" " L. C. Trottier	81	" au sujet des changements à faire	
" " Edouard Godin	82	au théâtre de l'Hôtel-de-Ville.	108
" " Honoré Lord	82	Rôle d'évaluation, correction pour les	
Rôle d'Évaluation de 1880, plaintes contre-	82	taux de l'eau	110
" " " " homologués	83	Requête de Frs. Martin	111
Requête de P. N. Robichon	84	Rapport sur requête Siv. Hamel & autres	111
" " Ovide Rochelau	84	" " " de Sam. Sargyer & autres	111
" " la Cie d'Imprimerie	85	" " " S. Nixon & autres	111
Rapport du Chef de Police au sujet		Rue Bureau, rapport du Comité des Chemins	
del'arrestation de Saül Martin	84	au sujet de l'élargissement de la	111 & 112
Requête de A. Larue	86	Rue S. Philippe, pont de la rue S. Th.	112
" " L. C. Trottier	86	Règlement des cotisations amendé (chap. 81)	113
" " J. B. Gailloy, junr	86	Rue S. George, canal à construire dans la-	114
" " D ^m V ^m David Giroux	86	Requête de Hubert Dussault	115
" " George Giroux	92	" " Augt. Bellemare	115
" " Jean Béroux	92	Rapport du Surintendant du Feu:-	
" " C. Z. Duplessis	92	Feu chez A. M. Cooke	117
" " André Courteau	92	" " Edr ^d Dupont	117
Rapport del'Inspecteur de Ville sur		Règlement des Marchés amendé (ch. 82)	122
l'état dangereux du Loop Line,"		Requête de la Société S ^{te} Cecile	122
près de la Poisse	94	" " Thomas Mercier	122
Retrocession de terrain, rue Gervais par		" " Pierre Raiche & autres	122
Louis Grenier	94	Raiche, Pierre & autres, requête de	122
Règlement des Marchés amendé, cap. 80-95		Rapport du Surintendant du Feu	123
Rapport sur requête de C. Z. Duplessis	99	Feu au quai de la Cie Richelieu	123
" " " " André Courteau	99	" à la fonderie de Geo. McDougall	123
" " " " Wld. Pothier & autres	107	Costumes pour la police	124
Rue S ^{te} Marie, prolongée sur le terrain		Rapport de W. L. De Noncourt	128
de R. S. Cooke, Gen.	102	Requête de P. C. Pamerton & autres	130
Rapport de L. M. A. Genest, greff. de la Paix		" " David Dhisbell & autres	130
au sujet de Saül Martin	102	" " Geo. B. Nouliston	130

Requête de Edmond Plais	130	Règlement N° 84, rappelant le règlement	
" " L. M. A. Genest et autres	136	N° 83, concernant les Marchés	156
" " J. N. Godin & autres	137	Requête de L. F. J. Buisson	158
" " Ferdinand Brousseau	137	Rapport du Sec ^r . Trés ^r , au 31 Dec 1880 -	158
" " Théophile Plouin	137	Rapport au sujet d'une commission	
" " du Corps de Musique, La Triflu ^r	137	du hâvre pour le port des Trois-Rivières	160
Résolution du Conseil de Comté de Champlain	137	Retrocession du lot N° 123, Ant. Langlois	148
Résolution du Conseil de Ville de Louiseville	137	Règlement des Auberges, etc, avis de motion	
Rapport sur requête de David Thibault et autres	137	du Cons. Rousseau pour amender le	163
Requête de D. C. Frigon	141	Retrocession par Olophas Lord	164
Rapport sur requête de L. M. A. Genest et al.	141	Requête de Jacques Larivière	166
" " " " J. N. Godin & autres	144	" " Ferd. Veillet & autres	166
" " " " Théophile Plouin	142	Rapport de Alfr ^d . Desilets au sujet des	
" " résolution du Conseil du Comté de Champlain	142	requête pour des piliers dans le fleuve	10
" " résolution du Conseil de Ville de Louiseville	142	Requête de Ls. Gingras et autres	167
Rapport du Surintendant du Peu: Peuchey D ^{ne} L. J. Robitaille	144	" " Joseph Gauthier	168
Règlement des Marchés amendé (ch 83)	144	" " Ls. Bergeron	171
Requête de Dame E. Gerin	148	" " Ls. Gessard	171
" " M. F. Langlois	148	Règlement (chap. 85) pour amender les	
" " Moïse Godin	148	règlements concernant la vente des	
" " B. Lassalle	148	liqueurs	172
" " D. C. Frigon	149	Requête de	
" " D ^{ne} Zéphirin Parneton	149	Ritchie, Arthur D. }	175
" " D ^{ne} Onézime Sauvageau	149	Requête du Bureau d'Examineurs (Ecoles) -	177
" " D ^{ne} V ^{de} Godfroy Pelair	152	Résignation de O. Carignan	177
" " Louis Morrissette	152	Rapport au sujet de l'élargissement de la	
" " S. Nixon	152	rue Riverview - - - - - }	179
" " J. Bourmival et autres	152	Retrocession de terrain par Phil. Bellefeuille	180
" " Jacques Larivière	152	Requête de S. E. Normand	183
Résolution pour appel d'un jugement en faveur de J. F. Gault dit Padebonceur	153	" " " " nomination d'un comité	
Rapport du Comité des marchés sur règlement ch 83.	155	" " " " d'enquête sur la - - -	186
		Rapport du Comité d'Enquête sur la requête de S. E. Normand	187
		Requête de Chs. Marceau & autres	189
		" " Edm ^d Pouchet & autres	189
		Rapport du Surintendant du Peu: -	
		Peuchey Marc. Masse & fonderie de G. McDougall	191
		" coins des rues Bonaventure et St. Pierre	191
		" hangar du Chemin de fer	192

Réponses à une tiers-saisie de M ^{rs} . Mellard	193	Requête de André Courteau	219
Requête de Thomas Chevalier	194	" " Ls. Hamel père, et Noël Hamel	219
" " Geo. A. Gouin	194	" " Joseph Cloutier	219
" " David Thisdell	194	" " Luc Lacombe	219
Règlement pour l'élargissement de la Rue Niverolle - - - - -	194	" " Honoré Lord	219
Requête de W. L. Demoucourt et autres	197	" " Henri Godin	219
Résolution contre la division de la circon- scription d'enregistrement	197	" " Rev. des D ^{ns} Prosulines	219
Requête de E. Bradley	198	" " Ovide Rocheleau	220
Rapport du Surintendant de l'Acqueduc au sujet de la visite des bornes fontaines	200	" " l'Union Musicale	220
Rue St. Antoine, poste pour les charrettes	201	" " Aimée Panneton	220
Rapport de M ^r . Beaudry pour tuyaux d'égout	202	Rue Ste. Hélène, motion pour changer la Rocheleau, Ovide, requête de	220
Requête de Henri Deslauriers et autres	203	Rapport du Comptable de l'Acqueduc	221
" " Zéphirin Marchand	204	Rôle d'Évaluation, plaintes contre le	222
" " Odilon Panneton	204	" do " " "	223
" " Ant. Chrétien & autres	204	Revenues du marché aux denrées, avis de motion pour vendre les	224
Requête de Ed. Boucher & autres, rapport du Comité des chemins sur la	205	Revenues des marchés, résolution pour vendre les	230
Requête des Soeurs de la Providence	207	Règlement concernant la vente des liqueurs amendé, pour taxes de \$50 les marchands en gros et de \$20 les clubs.	231
Rapport sur requêtes de Zéphirin Marchand	207	Retrocession par Euchariste Duchaine	232
" " " " Odilon Panneton	207	Rôle d'Évaluation (1881) plainte contre le	232
" " " " P. E. Olean	208	" " (1881) clos et homologué	233
" " " " A. Chrétien & autres	209	Requête de Ross, Ritchie & autres	234
Rôle d'Évaluation déposée (révisé pour 1881)	209	Ross, Ritchie & Co & autres, requête de	234
Requête de J. N. Bureau & autres	211	Requête de Jas. Barnard & autres	234
" " Edm. Collins	211	" " Norbt. Gingras & autres	237
" " P. N. Robichon	211	" " Cléophas Lord	237
" " J. Blouin & Co	212	" " St. M. Balcer & autres	237
" " Wm. Chagnon	212	Rapport de l'Inspecteur des Chemins sur	
Rapport du Secrétaire-Trésorier (1881)	212	Requête de Ross, Ritchie & autres -	237
" " Surintendant de l'Acqueduc	213	Rue St. Paul, rapport sur requête ci-dessus	237
" " do du Feu		Résolution pour nommer un comité spécial sur les affaires de la Corp ⁿ	238
Feu aux bâtisses de P. E. Panneton	216	Requête de W. J. Rickaby	239
Robichon, P. N. requête de	211	" " André Courteau & autres	240
Requête de Robt. Kiernan	219		
" " Ls. Hamel et autres, police	219		

Requête de Ed. Ricard	240	Rapport au sujet du bureau de A. D.	
Résolution de l'Union Musicale	240	Tapin, dans le marché aux-dervrées	255
Règlement de Police amendé (Chiens)	240	Rue Royale, terrains occupés par E. M.	
Rapport sur requête de Tort, Kingras & autres	243	Hart, H. Dusault, Marinneau & autres	256
" du Surintendant de l'Agueduc	244	Requête de Joseph Dugré	258
Rue Bonaventure, demande au Gouverne- ment de barrières de chaque côté du chemin de fer	245	" " James Adair	258
Rue Royale, avis à Messrs. E. M. Hart et autres de remettre le terrain de la	246	" " Wm Lanigan et autres	258
Résolution à l'occasion de la mort du Président des E. U. - M. Garfield	246	" " H. D. Bellefeuille & autres	258
Requête de P. A. Tapin	247	" " J. W. Godin et autres	261
" " Alfred Lacroix	247	Requête " L. C. Sarasin	263
" " Chs. McLeod & autres	247	Rapport sur requête de J. W. Godin & autres	263
Rue Bonaventure, traversé du chemin de fer, lettre de E. Moreau, Secrétaire	247	Rapport du Chef de Police sur le Conestable Godin pour s'être enivré	266
Rivard, Pierre, échange de terrain avec	248	Rapport de l'Inspecteur des Chemins concernant le terrain de E. M. Hart	267
Resignation de M. D. Sylva	252	Rapport de N. L. De Noncourt, avocat de la Cop.	267
Requête de Elie Ringuette	252	Rapport du Secrétaire Trésorier - 1 ^{er} Janv. 1882 -	269
" " Ludger Denis	252	Requête de la Société St. Béatrice	270
" " Léandre Lang	252	" " J. B. Normand	270
" " Andrie Courteau	252	" " J. Blouin & Co	271
" " Lazare Lapointe	252	Résolutions du Comité de la commission du havre des Trois-Rivières	271
" " Philippe Godin, fils de Félix	252	Rue Royale, vente à E. M. Hart et autres d'une lisière de terrain formant partie de la	272
" " Joseph Bernaquez	252	Résolution concernant le bureau d'enregis- trement.	273
" " August Desilets	252	Resignation de M. Henri Godin, assist-compt.	274
" " Pierre Thivierge	253	Requête de Alfred O. Bélisle	274
" " Joseph Turcotte	253	" " Joseph Bergeron	274
" " John Abbott	253	" " L. J. L. Buisson & autres pour	274
" " Ls. Simard	253	Anselme Bondy	274
" " Arthur Dufresne	253	" " Norbert Lacroix	274
" " Mrs. Durand	253	" " Borromée St. Pierre	274
" " Thomas Millette	253	" " Eugène Dubois	274
Rapport sur requête de Alf. Lacroix	255	Rentes constituées des terrains sur les Rues Bureau, Gervais, etc.; projet de motion pour réduire de \$4 ⁰⁰ à \$2 ⁰⁰ les — et opinion de N. L. De Noncourt à ce sujet	274 275
Rapport au sujet du terrain de Ludger Sigman, pour élargir la Rue St. Verreille	255		
Rapport sur requête de Arth. Dufresne	256		

Rapport recommandant de nommer M. Joseph Bergeron assistant comptable de l'Acqueduc	277	Rapport de R. S. Cooke, président de l'assemblée publique pour approuver le règlement accordant un bonus, etc., à la filature de coton	308
Rapport du Comité spécial	277	Règlement pour accorder un bonus et une exemption de taxes à la filature de coton (passé)	309
Recettes et Dépenses de l'Acqueduc et des Ponts du St. Maurice, motion pour préparer un état détaillé des	280	Rapport du Chef de Police se plaignant que les juges de paix refusent de siéger dans les causes de la Corporation	311
Requête de D ^{ne} V ^{ve} P. Bouchard	283	Rapport sur les listes des électeurs parlementaires	312
Robb, Geo. C., lettre de, sur l'état des bouilloires de l'acqueduc	284	Requête de E. Lecompte	314
Requête de Messrs. Arthur Parcotte et autres	287	" " Joseph Lamothé	316
" " A. D. Vallières	287	Rapport de l'Inspecteur des Chemins terrain de la fabrique	317
" " D ^{ne} Louisa Morrison-Fiset	287	Requête des Soeurs de la Providence	319
Rapport du Surintendant du Feu	288	" de J. B. Thivierge et autres	319
Feu, maison de Odilon Cormtois	288	Racicot, E., lettre de	319
" boutique de Oct. Girard	289	Résolution pour informer le Gouvernement que les juges de paix refusent de siéger dans les causes de la Corporation	321
" " " A. J. Pothier	289	Requête de Joseph Cloutier	321
" boyeaux nécessaires	289	Rapport des Comités Permanents sur Requête des Soeurs de la Providence	321
Règlement (projet) pour accorder un bonus et une exemption de taxes à la filature de coton	290	Lettre de E. Racicot, Ecs.	322
Rapport de l'Inspecteur des Chemins concernant terrain de P. Biron	296	Racicot, E., rapport sur lettre de M ^r .	322
Rue Niverville, rapport de l'Inspecteur des Chemins concernant le terrain de P. Biron	296	Rapport du Surintendant du Feu. Feu chez Helinasq frère	323
Requête de L. B. M ^r Parlame	298	" " Médéric Galant	323
" " M ^r M ^{de} Sothène Désilets	298	" " E. Bradley, manufacture de papier	324
" " M ^r Joseph Lavallée	300	Revenus quotidiens des marches, Vente des	325
Rapport du Surintendant de l'acqueduc concernant le téléphone	301	Requête de E. Bradley	327
Requête de Frs. Parent et autres	305	" " O. Curignan et autres	327
" " Louis Lessard	306	Rue des Casernes, élargissement de la	328
Réponses additionnelles à une saisie, re A. Billet vs. Préparies	306	Rôle d'Évaluation de 1882 déposé	329
Rue Niverville, vente de terrain par M ^r Biron, pour élargir la	306	Règlements concernant les rues sous contrôle et les boulangers, considération remise	330
Requête de D ^{ne} L. Morrison-Fiset	307	Requête de Frs. Durand	331
" " Cho. Vadeboncoeur	307	reporté	
" " Hubert Dussault	308		

Règlements (amendements) concernant les rues sous contrôle et les boulangers, etc, considération remise	333	Requête de Joseph Férou et autres	353
Requête de J. A. Rousseau & Co	338	" " Edmond Blais	353
Rousseaux Co, J. A. requête de	338	Rapport du Surintendant du Feu :	
Requête de M. et Hippé et autres	338	Feu, maison de C. M. Godby	354
" " L. C. Sarasin	338	" " " P. Russière	355
" " E. L. Thottier	338	Règlement concernant les Rues sous Contrôle	355
" " Philippe Godin	338	Règlement concernant les Boulangers, etc.	359
" " Ls. Hamel et autres	338	" " " Cotisations et Taxes	360
" " Ls. Hamel, fils	338	" " le Feu amende	361
" " Edouard Godin	338	" " le Secrétaire Trésorier et son Bureau, amendé	362
" " Ad. Landry	338	Rousseau & Co, J. A. exemption de taxes sur la manufacture d'allumettes de	367
" " Honoré Lord	338	Rue St. Louise, trottoirs de 2 ^e classe, sur la	368
" " Ls. Warnecke	338	Requête de L. D. Paquin et autres	369
" " Ovide Rocheleau	338	" " M ^l e Martel	369
" " P. N. Robichon	339	" " Narcisse S. Ayotte	369
" " Dupresne et Smith et autres	339	Rapport du Comité du Feu concernant le cheval noir et l'achat d'un autre cheval	369
" " D ^l e Louis Morisson Briset	339	Requête de L. P. Guillet	371
Rocheleau, Ovide, requête de	338	Rapport sur requête de Narc. S. Ayotte	373
Robichon, P. N., " "	339	Rapport concernant une maison de Tho ^s Millette qui menace ruine	373
Rheault, Rev ^d L. B., et G. Larivière, lettre de	339	Rue Notre-Dame et Place d'Armes, poteaux pour les chevaux	374
Rapport annuel du Secrétaire Trésorier 1882	339	Requête de Narc. S. Ayotte rejetée	373
" " du Surintendant de l'Acqueduc	341	" " J. G. Lajoie et autres	375
" " " Comptable " " "	344	" " Che. Bourgeois et autres	378
" " de l'Inspecteur des Chemins " "	345	Rapport sur requête de L. D. Paquin et autres	379
Rôle d'évaluation de 1882, plaintes contre le	347	" Rue des Casernes, nom changé en celui de " Rue du Château "	380
Requête de P. Desitels et autres	347	Résolution au sujet du manque de lumière et de police à la Station	380
" " J. W. Bureau	348	Requête de D ^{me} V ^e Augt. Daviau	381
Rapport sur requêtes de M ^s . Hippé et autres, Dupresne, Smith et al.	348	" " Ls. Panneton	381
Rues St. Honoré et St. Thomas, trottoirs de 2 ^e classe dans les	348	" " Jean Demers	381
Rôle d'évaluation, 1882, plaintes contre le	349	" " Ls. Brunelle frère	384
" " " " clos et homologué	349		
Requête de A. B. Bressé et autres	350		
" " Macaire Dinéchaud	350		
" " Alf. Arcand et autres	350		
Rapport C ^d d'Ass ^{ee} des Bouilloires	350		

Requête de Lhs. Marceau et autres	384	Rapport de N. L. De Noncourt au sujet	
" " Tho. Millette, Edm. Boivent	384	des intérêts dûs par M. Martel,	
Rapport sur requête de D ^{me} N ^{ve} Aug. Daviau	385	père, sur son obligation de \$5200 -	400
" " " " Ls. Panneton	386	Remise de taxes, etc, aux héritiers	
" des Comités du Feu et de la Police		Joseph Thivierge	401
pour habits etc, pour la brigade	387	Remise de taxes, etc, à Mrs. Paril	391
Rue, motion pour l'ouverture d'une rue		Requête de John Vault	402
entre les rues St. George et St. Roch	388	Reynar, Echevin, Congé d'absence à l' -	403
(motion répétée) - - - - -		Rapport del' Insp. de Ville sur le manque	
Requête de D ^{me} N ^{ve} E. Duchaine	389	d'éclairage au gaz dans les rues	404
Résolution du 7 Aout 1882, pour trottoirs		Retrocession de terrain par R. Duchesne	405
sur la rue St. Louise rescindée	389	Requête de F. G. Wotherspoon et autres	407
Rue St. Louise, résolution du 7 Aout '82		" " Euchariste Gelinas	407
pour trottoirs - rescindée	389	Rapport semi-annuel du Sec. Trés.	408
Requête de Mrs. Paril	391	Rapport de N. L. De Noncourt, Sec. sur la	
" " Thomas Fortin	391	dette de M. M. Martel, père	409
" " Ls. Morrissette	391	Résignation de Joseph Bergeron	411
" " Raphaël Duchaine	391	Requête de John M. Ritter	411
" " John Ryan	392	" " Emile Panneton	411
" " O. Blanchet	392	" " J. Joseph Cooke	411
" " D ^{me} Yvonne Thivierge	392	" " Lucien Dival	411
" " D ^{me} E. Girin	392	" " J. W. Lord	411
Ryan, John, requête de	392	Rapport de Messrs. De Noncourt et	
Rapport du Comité de la Commune		Desilets, avocats, au sujet de la	
pour terrains demandés par	393	taxe sur étrangers et commis	
Riendeau, Joseph -		Voyageurs	413
Rapport del' Inspecteur sur dommages		Résolution du 20 Dec. '73, fixant les heures	
au Marché par le feu	394	pendant lesquelles les regrattiers, etc,	
et au quai de la C ^{ie} du Richelieu	394	peuvent acheter sur les marchés,	
Rapport de N. L. De Noncourt, Cur.	395	rescindée	415
" du Surintendant del' Ag ^e	397	Règlement du Feu amendé (Cap. 85)	416
" de l'Inspecteur de l'Ass ^e		Rue Alexandre mise sous contrôle	417
des Bouilloires	397	Requêtes de Eustache Leduc et autres	420
Retrocession par Joseph Dupresne		" " J. B. Hétu et autres	420
de 2 emplacements sur la		" " O. E. Panneton	420
rue Bureau	397	" " W. R. Oswald	420
Requête de D ^{me} Zéphirin Panneton	398	" " Chs. Bourgeois et autres	420
" " Navarre Lasonde	398	Rapport du Sec ^{te} Trésorier. Disbentures	422
Rapport sur requête de O. Blanchet	399	Requête de Jérémie Blais	424

Requête de Henri Lortie, (manuf. chauss.) 424	Requête de Thomas Gagné 457
Racicot, E., lettre de (Dette des incendies) - 424	" " Frs. Rocheleau & A. M. Gauthier 457
Règlement des Cotisations amendé (chap. 86) 425	" " P. N. Robichon 457
Requête de Jérémie Blais 432	" " M ^{rs} Chagnon 457
" " Thomas Mercier et autres 432	Rocheleau, Frs, et A. M. Gauthier, requête de 457
" " D ^{ms} Josh et de Gaspard Riopel 432	Robichon P. N., requête de 457
Riopel, D ^{ms} Joseph et Gaspard, requête de 432	Rapport du Secrétaire Trésorier (1853) 458
Rapport des Évaluateurs sur la valeur de la bâtisse du Gouvernement Fédéral et de l'Évêché - 433	Requête de Ovide Rocheleau 463
Requête de Geo. B. Hurlston & autres 437	" " Philippe Godin 463
" " Octave Girard 437	Rocheleau, Ovide, requête de 463
Rapport de N. L. De Moncourt 437	Rapport sur requête de G. B. Hurlston & Co. 463
Riopel, Delphine, aliénée, certificat - 438	" " " " M ^{rs} Chagnon 464
Résolution pour préparer un règlement accordant un bonus de \$3000 à M ^{rs} Octave Girard - 439	" " " " Chs. LaBarre 466
Requête de Prince & Lamblé 440	" " lettre " P. O. Guillet 467
" " Joseph Cloutier 440	" " du Comptable de l'Agueduc 468
Rapport de N. L. De Moncourt, Esq., sur le droit d'accorder un bonus à Oct. Girard 442	Requête de Chs. Dumoulin & autres 470
Requête de Jacques Larivière, fils 444	" " L. E. Sarasin, 470
" " M. A. J. Stark 444	" " Ernest Drottier, 470
" " Joseph Bégin 444	" " La. Hamel, fils, 470
" " Oct. & Kap. Girard 446	" " des Constables de Police 470
" " Joseph Cloutier 446	de Joseph Godin 470
" " St. M. Balcer 447	" " Edouard Godin 470
" " Chs. Page 447	" " Honoré Lord 470
Résolution pour payer \$50,000 à la C ^{ie} du chemin de fer du Nord, bal ^{ce} de la souscription de \$100,000 - 447	" " Adolphe Landry 470
Robb, Geo. C., Ingénieur de la C ^{ie} d'Ass ^{ce} des Bonilloires, lettre de 449	" " L. Warnecke 471
Rapport sur requêtes de Jacq. Larivière, fils, et de O. & N. Girard 449	Rapport de l'Inspecteur des Chemins 471
Rapport sur requête de M. A. J. Stark 450	" " du Surintendant du Feu 474
Revenus des marchés, etc., Vente des 451	" " Chef de Police 474
Requête de G. Panneton 454	Requête de J. N. Godin et autres 476
" " Chs. LaBarre 457	" " E. A. Rocheleau & autres 477
	" " Oct. Girard 477
	" " Chs. Bourgeois & autres. 477
	Rocheleau, E. A., et autres, requête de 477
	Rapport du Surintendant de l'Agueduc 478
	Rue entre les rues St. George et St. Roch, motion pour l'ouverture d'une 481
	Rues à ouvrir ou à élargir, vote pour 481
	Racicot, E. Commissaire pour l'emprunt municipal, renvoi au Conseil 488

Requête de L. G. Lupien	489	Rue nouvelle entre les rues St. George et St. Roch	
" " Simon Viget	489	nommée Rue St. Stanislas	539
" " Joseph Panneton & autres	489	Rapport du Surintendant du Feu	
Rapport de l'Inspecteur (hangar de E. Pothier)	491	Feu chez Joseph Abbott	540
Rapport supplémentaire des Évaluateurs		" au magasin de J. L. Gagnon & Co	540
sur propriétés du chemin de fer du Nord	491	" " " " Milbrod Décaulniers	540
Requête de J. G. Witherspoon et autres	494	Règlement des Cotisations amendé (cap. 91)	541
Rôle d'Évaluation, examen des plaintes		Requête de Félix Gauthier	543
continué	493 et 496	" " O. W. Fréchette	543
Rapport sur requête de Chs. Bourgeois et al.	498	Remise à Tho. May & Co. sur une licence	
Rôle d'Évaluation, examen des plaintes		de voyageur de commerce	545
continué	500	Requête de N. Charbonneau & autres, bouchers,	546
Rapport de N. L. De noncourt sur le pouvoir		Résolution pour retirer de la Banque	
de taxer le chemin de fer	500	d'Hotelaga, Montreal, la balance	
Rôle d'Évaluation clos et homologué	504	des Débitures de la Nouvelle Dette	
Requête de J. G. Witherspoon et autres	506	Consolidée	548
" " M. Chevalier	507	Requête de J. A. Gagnon & Co	549
" " C. D. Hébert	507	Rapport de M. L. De noncourt	550
Résignations Philippe Godin (lettre de)	508	Requête de Messrs. B. Duval et autres	553
Rapport concernant la manufacture		" " " R. Parent & autres	553
d'allumettes de J. Blouin	509	" " " Andrieu Millettes & autres	553
Reynas, Joseph, achat de terrain de-		Requête de John Roland	555
pour élargir la rue St. J. = Ad.	510	" " C. D. Hébert	555
Réponses à des interrogatoires, le mardi	511	" " P. A. Boudrieux & autres	555
Ruisseau St. Madeleine, réparations	516	" " M. G. Grenier	557
Rue nouvelle entre les rues St. George		Rapport semi-annuel de Sec. Trés.	559
et St. Roch	517	" de O. Z. Hamel, traverses sur la glace	559
Requête du Rév. J. N. Jenkins & autres	518	Réponses à une tiers-saisie contre Ch. J.	
Règlement amendé au règlement		Ringuette	559
des Cotisations et Taxes (cap. 87)	520	Requête du Rév. C. E. Amarow & autres	560
Règlement des Marchés amendé (cap. 88)	524	" de Téléphore Lemay	560
" " Traversiers " (cap. 89)	525	Réponse à une tiers-saisie contre C. Ringuette	565
" de l'Acqueduc " (cap. 90)	526	Requête de Joseph Cloutier	566
Rue St. Stanislas, clause additionnelle		Rapport du Surintendant du Feu	566
dans l'acte d'achat	533	Feu chez Brin & Lord,	566
Requête du Rév. C. O. Caron & autres	534	" " Frs. Martin	566
" de Luc Lacombe	534	" " Ferd. Nadeborcour	567
" de Joseph Degre	535	" à la maison de N. L. De noncourt	567
" " Edm. d. Blais et autres	535	Réponse à une tiers-saisie contre C. Ringuette	569

Requête de Charles Vadeboncoeur	571	Requête de Octave Girard	593
" " N. Marchand	571	" " Hyppolite Lacroix et autres	593
" " J. B. Genest et autres	571	" " John Baptist et autres	594
" " l'Union St. Joseph	571	Rapport du Surintendant du Feu, bonne font.	594
" " Club Trifluvien	572	Requête de Isidore Dugré et autres	595
" du Capt. Trudel	572	Rue des Champs, nom remplacé par	
Ritchie, A.D. & Co., lettre de	572	Avenue Laviolette	595
Rapport des Comités de Police & Feu pour		Rue St. Maurice, nom remplacé par	
continuer constr. et n. de la station	575	Avenue St. Maurice	595
Rapport du Comité des Chemins, indem-		Requête de J. B. Masse	597
nité à David Aubry	576	Rues des Champs, des Casernes et St. Maur.	
Rôle d'Evaluation, 1884, nominat. des Eval.	577	lettre de Estache, Asst. Comm. des J. de la C.	597
Requête de Joseph Dugré	578	Rôle d'Evaluation déposé	597
" " Joseph Cloutier	579	Rapport du Secrétaire-Trésorier pour 1884	597
" " Urbain Courteau et autres	579	" " Comptable de l'Agueduc "	599
" " Eléophas Lord	579	Requête de M. Adélard Limoges	602
Rapport du Surveillant des Marchés	580	" " L. E. Dufresne et autres	602
Rocheleau, Fra., et autres, requête de	582	Rapport de l'Inspecteur des Chemins	603
Requête de Frs. Rocheleau et autres	582	" du Surintendant de l'Agueduc	606
" " Joseph Dugré	582	Requête de Joseph Godin, fils de Félix	610
" " Luc Lacombe	582	" " Grégoire Veillet	610
" " Chs. Dumoulin et autres	583	" " Chs. Rivie	610
" " Antoine Morrissette	583	" " J. M. Dicoiteau et autres	610
" " do	583	" " Edr. Godin	610
" " Alb. Turcotte et autres	585	" " D. M. St. Hart	611
" " Cél. Bellemare et Edr. Ricard	585	Réponse à une tierce saisie contre Ad. Lamothe	611
" " Gideon Désilets	585	" " " do " " "	611
" " A. D. Ritchie & Co	585	Requête de J. J. Godwin (Bicyclistes)	613
Rapport sur requêtes de Jos. Dugré et		" " Nap. Langlois et autres	613
Joseph Cloutier	585	Rôle d'Evaluation, comité sur plaintes -	613
Requête de Célestin Bellemare	589	" " " " " "	621
" " Jach. Cloutier et autres	589	Rapport de O. Z. Hamel, Station de P. & F.	624
Rapport sur pose de l'eau dans le Ci-		Rôle d'Evaluation, Comité sur plaintes contre	624
metière St. Louis	590	" " " " " (rapport)	625
Rapport pour trottoirs autour du		Rôle d'Evaluation (1884) homologué -	627
Carri Champlain	590	Rapport du Chef de Police (écurie Lenetok)	627
Rapport de W. L. De Noncourt sur		" de Chs. Vadeboncoeur (Station de P. & F.)	628
la dette de E. M. Hart	591	Requête de Oct. Girard et autres	629
Requête de Dom. Vallée et autres	593	" " Thos. Mellette	629

Requête de J. N. Bellefeuille et autres	630	Rapport du Surintendant du Feu sur l'état	
" " J. Paradis -	630	des borne-fontaines	658
" " O. F. Hamel (pour congé)	630	Requête de Ls. Simard	659
" " Arth. Turcotte et autres	630	" " Moïse Labranche	659
Rapport de N. L. De'Noucoust, écurie finctak	631	Rue Royale - terrains formant partie de la	660
Règlement del' Aqueduc amende'	634	Résignation de l'échevin J. B. O. Drumont	662
Requête de Octave Dubé	635	Rapport Semi-Annuel du Secrétaire Trésorier	663
" " Frank Fortier & autres	637	" du Surintendant du Feu	663
Rapport concernant le déplacement de		Requête de Uld: Martel	665
l'écurie d'Antoine Lirinetot	638	" " J. N. Bellefeuille & autres	666
Rapport pour nommer Théodube Beauhieu		Revenues, magasins et étans, vente des (1885)	667
« membre de la Brigade de Feu & Police	640	Rue Royale, motion pour reprendre la posses-	
Requête de la C ^{ie} de N. W. Richelieu & Ontario	642	sion de certains terrains	667
" " Geo. Balcer, Sec ^{re} Chambr. de Comm ^{re}	642	Requête de S. Nixon	673
Requête de George Giroux	642	" " J. N. Bellefeuille & autres -	670
Rue Champflour, vente de terrain par les		" " Edouard Aube	673
Sœurs de la Providence, -	642	" " Geo. B. Hurlston & autres	674
Rue St. Frs. Xav., vente de terrain par		" " Edm ^d Lecomte	674
l'Eglise St. James, pour élargir la -	643	" " Moïse Panneton & autres	674
Requête de J. P. V. Bureau, C ^{ie} du transport -	644	Rapport du Comité del' Aqueduc sur la	
" " Téléphore Lymburner	645	requête de Mr. U. Martel, père,	677
" " Chs. Bourgeois & autres	645	Requête de l'Union Musicale	678
" " Ls. Gingras & autres	645	" " L. F. Beaudry & autres	678
Reynar, Jos., lettre de, offre de terrain pour		" " Fréchettes C ^{ie}	678
élargir la rue del' hôpital	645	" " Joseph Balleu	678
Requête de Alex. Décoiteau	649	" " Adolphe Lambert	678
" " Félix Gauthier	649	" " Ls. Vézina	678
" " Néric Vigneau	649	" " Edm ^d Manseau	678
" " P. O. Grellet	649	" " Augt. Sauvageau	678
" " André Courteau	652	" " Grégoire Veillette	678
" " Philéas Beland	652	" " Sèvre Hamel	678
" " J. F. V. Bureau & autres	652	" " Edm ^d Mercier	678
" " Firmin Nohert	654	" " Uld: Desalliers	678
" " Ls. Page	655	" " Ls. Décoiteau	678
" " Désiré Ricard	655	Rapport des échevins Carignan & Bourneval,	
" " N. Charbonneau & autres	655	re enquête contre la Police	680
" " Joseph Cloutier	655	Requêtes de St. Cyprien, Adel. Jimoges, Dav.,	
Ricard, Désiré, requête de	655	Pelletier, Ph. Godin, J. Simard, Moïse Lodiin, &	685.
Rapport sur lettre de J. N. Bureau	655	Dargis, Dav. Auger, Jos. Giroux, Chs. Raymond,	
		Jos. Fontaine, Jos. Phippel, & J. B. Latour & autres -	
		pour faire partie de la Police & du Feu	

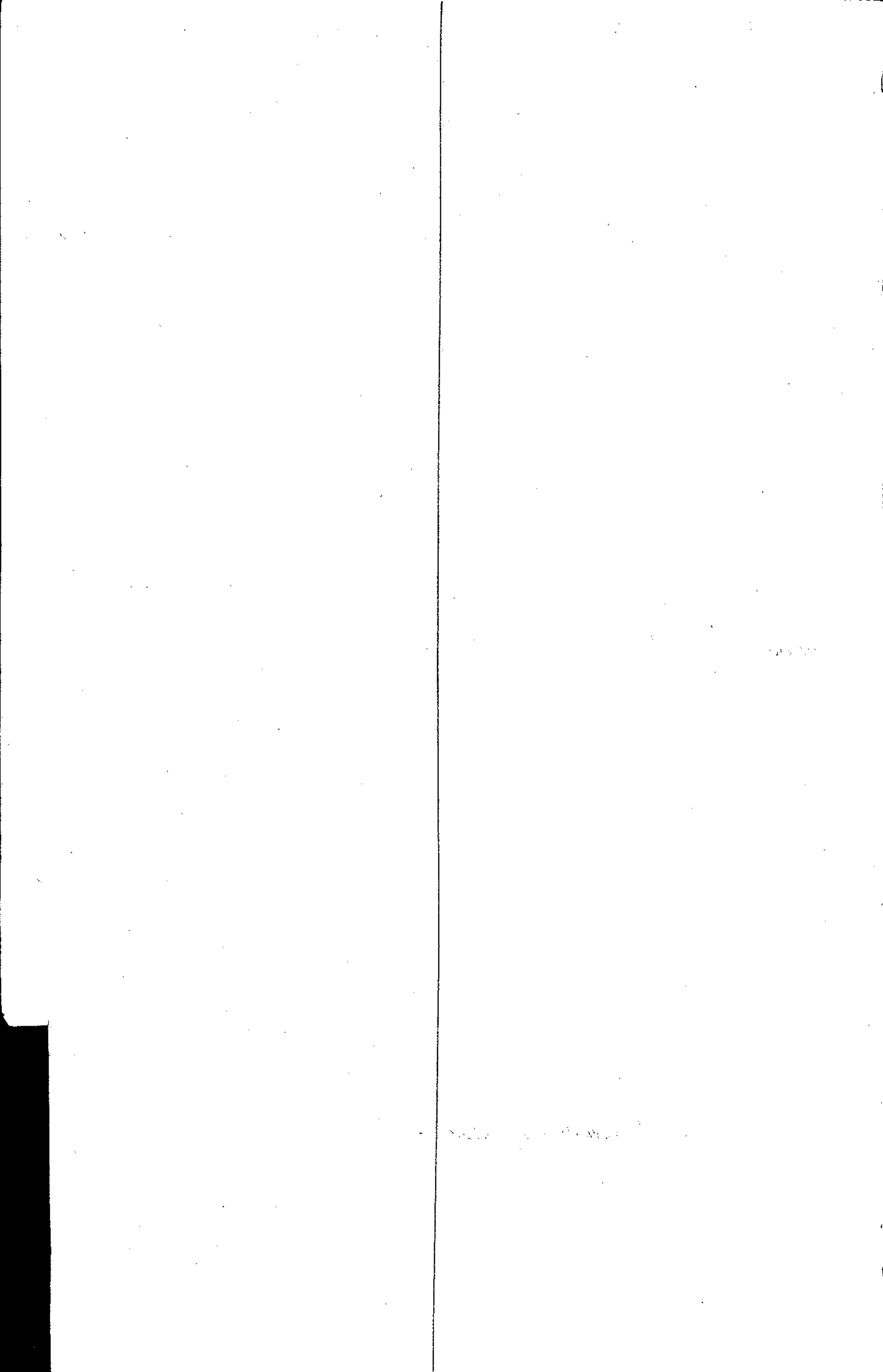
pour être nommés hommes de police

Raymond, Cho., requête de	685
Rioped, Joseph, " "	685
Requête de Narc. Marchand	685
" " A. J. Pothier	685
Ryan, John, nommé évaluateur	685
Rapport du Comité de l'École des Arts	689
Réponses à une tierce saisie, re Beaulieu	691
Requête de D ^{ne} N ^{me} Joseph Dugri	692
" " P. H. Da Sylva & autres	692
" " Joseph Cloutier	692
" " J. A. Sauvageau & autres	692
" " Joseph Bolsvert	693
" " Adolphe Lambert	693
Rapport de la C ^{ie} d'Assur ^{ce} des Bonilloires	694
Requête de André Courteau	695
" " Adolphe Lambert	695
" du Club Le Canadien	695
Rapport sur projet de J. B. Gaulloux	697
Rue des Forges, vente de terrain par Hubert Dusault, pour élargir la-	697
Règlement concernant les Aubergistes, etc, amendé	698
Restaurants prohibés (règlent. amendé)	698
Requête du Club de Cricket St. Jean Baptiste	701
" de J. Gauthier & autres	701
" " P ^{re} Dorion	701
" " John Houlston & autres	702
" " A. J. Jessier & H. K. Panneton	702
" " H. Martel, fils	702
" " P. O. Guillet & autres	702
" " Joseph Duval	703
" " Edm. d. Blais & autres	703
Règlement des taxes contre le chemin de fer du Nord	705

Saisie contre Joseph Lambert, et réponses	152
St-Laurent, pont de glace sur le fleuve	4
Secrétaire-Trésorier, rapport du Janv. 1880-	6
Sarasin, Louis, requête de	11
Samson, J. Marcel, requête de	29
Sarasin, Ls., requête de	47
do, rapport sur requête de	53
Secrétaire-Trésorier, rapport du, juillet 1880-	65
Surintendant de l'Agueduc, " " " "	68
" des Chemins, " " " "	70
Saisie. contre Jos. Onig. Dusault	102
Sarreyer, Sam. et autres, requête de	106
" " " " rapport sur requête de	111
Société, St ^e Cecile, requête de la	122
Soumissions demandées pour cos- turnes de Police	126
Sauvageau, D ^{me} Onig., requête de	149
Secrétaire-Trésorier, rapport du (Janv. '81)	158
Salle Publique, Loges de la	165
Shortis James, lettre de	182
Saisie, réponses à une tiers-saisie de M ^{rs} ? Wellard-	193
Sarreyer & Viget, poursuite de	199
Station pour les charretiers, rue St. Antoine	201
" " " " , quai de la Corp ^m	203
Sœurs de la Providence, requête des	207
Secrétaire-Trésorier, rapport du juillet 1881-	212
Surintend ^t . de l'Agueduc, " " " "	213
" du Feu " " "	216
Shérif, avis au sujet de Euchariste Casabon, aliéné	220
Station pour les cochers et charretiers au dépôt du chemin de fer	235
Saisie-arrêt, contre Joseph O. Dusault	242
do " do, réponses à la	242
Surintendant de l'Agueduc	244
Steam Users Eng ^s Ass ⁿ , rapport de la	244
Simard, Louis, requête de	253
Sigman Judges, élargissement de la rue Miverville	255

Sarasin, L. E., requête de	263	Shérif, avis au sujet de Nérée Percier, aliéné,	458
Société, St. Cécile, " " la	270	Secrétaire Trésorier, rapport du	458
St. Pierre, Porroinée, " "	274	Servitudes et domaines, certificat de	
Surintendant de l'Acqueduc, rapport concer-		Norbert Gingras, huissier,	469
nant le téléphone	301	Sarasin, L. E., requête de	470
Saisie (tiers) contre Hect. Tripanis, réponses -	304	Surintend. de l'Acqueduc, rapport du	478
" " " do, réponses additionn ^{elles}	306	Station de police et du feu, motion	
Sœurs de la Providence, requête des	319	pour dépenses \$2000 pour une -	482
" " " rapport sur requête des.	322	Station de police et du feu, motion pour	
Sarasin, L. E. - M. A. C. Cooke accepte	326	autoriser les comités de police et	
comme sa caution	326	du feu à commencer la cons-	
Surintendant du feu devra visiter les		truction - en arrière de l'Hotel-	
bornes fontaines tous les mois	326	de Ville.	495
Soumissions demandées pour l'empla-		Station de police et du feu, achat	
cement des Nér. P. N. Masse	329	de terrain de L. J. Désaulniers	508
Saisie (tiers) contre Lp. Deschenaux, réponse	330	Station de police & feu, protest et poursuite	
Sarasin, L. E., requête de	338	de Joseph Desmarais	537
Secrétaire Trésorier, rapport de 1882	339	Secrétaire Trésorier, rapport semi-annuel	559
Surintendant de l'Acqueduc, rapport du	341	Rapport de C. J.	
Comptable " " " "	344	Saisie (tiers) - contre Elic Ringuette	559
Secrétaire Trésorier et son Bureau, règle-		Stevenson, L. C., lettre de	560
ment concernant le - amendé -	362	Saisie (tiers) contre Elic Ringuette (M. Dupont)	565
Secrétaire Trésorier, cautionnement du -	375	Saisie (tiers) " do - (M. Gould)	569
Salle Publique, louée pour le Bazar	392	Station de Police & Feu, rapport pour conti-	
Station de Police et du Feu, motion pour		nuer la construction de la station	575
reconstruire sur le terrain du		Surveillant des Marchés, rapport du	580
Platon, pris chez M. Balcer	418	Soumission de Edm. Lamothé pour brigui	
Shérif, avis que John Lafricain		Station de P. & F. acceptée.	581
a été transféré à l'asile, lorsque P. ^{te}	421	Station de Police & feu, transfert d'	
Secrétaire Trésorier, rapport des		appropriations	576
débitures vendues, N. D. C.	422	Surintendant de l'Acqueduc, rapport sur	
Signature de chèques par l'échevin		posé de l'eau dans le cimetière	590
Cooke confirmée	434	Secrétaire Trésorier, rapport pour 1884.	597
Souscription de \$100,000, résolution		Surintendant de l'Acqueduc, rapport du	606
pour payer \$50,000, bal. de la -		Saisie (tiers) contre Ad. Lamothé (C. D. Hébert)	611
pour chemin de fer du Nord	447	do " " do (M. Laerte)	611
Secrétaire Provincial, lettre de l'Asst.	449	Station de police et feu (nouvelle), état	
sièges pour les représentants des jour-		des dépenses de construction	614
naux dans la salle du Conseil	454	Station de police & feu, motion pour sus-	
		pendre les travaux de construction	622

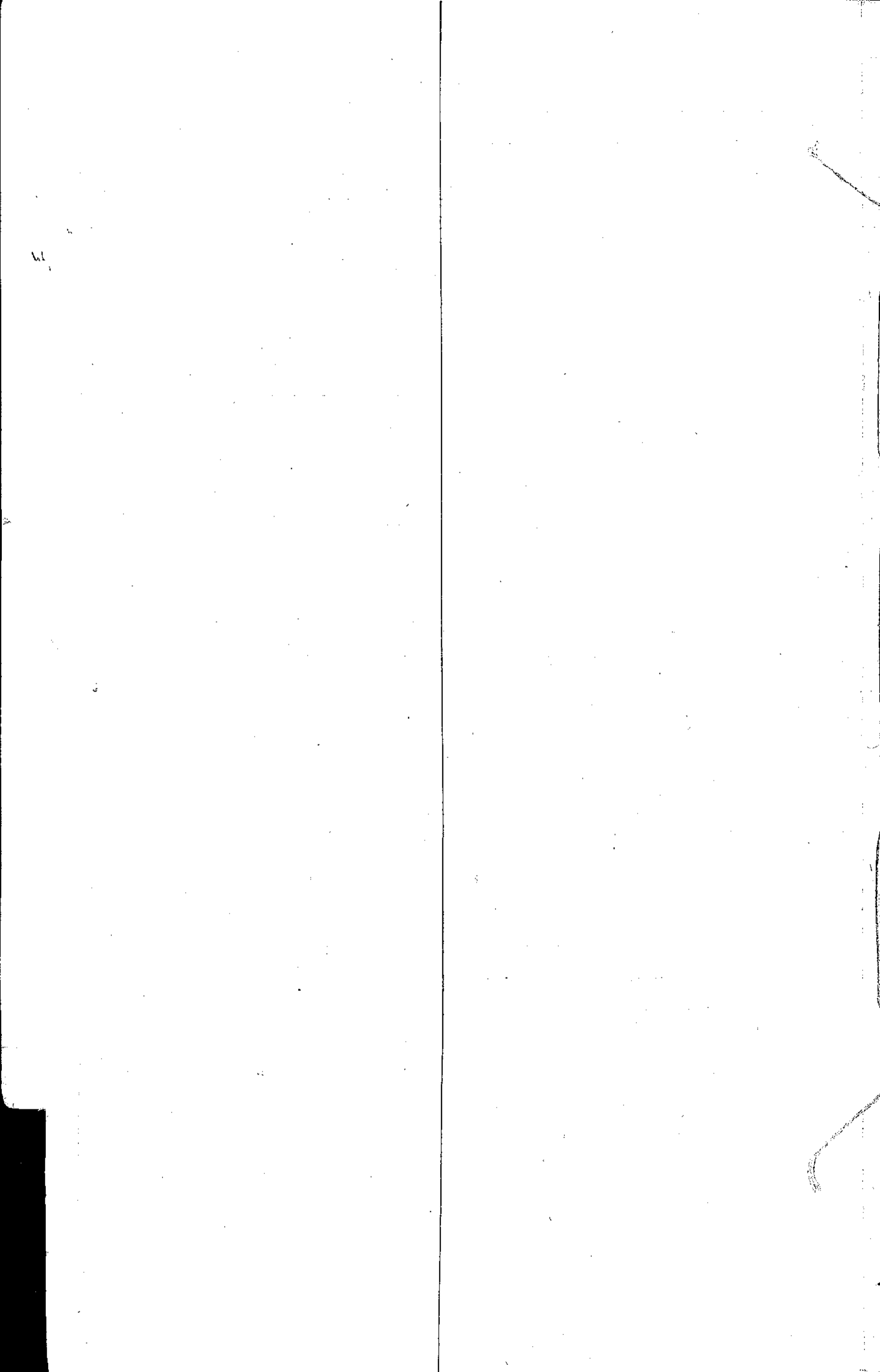
Station de Police et Feu, motion pour terminer certains travaux	623
Station de Police et Feu, état des dépenses au 30 juin 1884-	623
do- pour l'interpellat O. Z. Amel	623
do- Chs. Vadeboncoeur chargé de faire un estimés des dépenses affaire.	623
do- rapport de O. Z. Amel	624
do- " " Chs. Vadeboncoeur	628
Soumissions pour les enduits de la Station de Police et de Feu	639
Sœurs de la Providence, vente de terrain pour prolonger la rue Champflout	642
Simard, Lg. - requête de	659
Secrétaire Trésorier - rapport semi-annuel	663
Surintendant du Feu - rapport du	663
Serment de l'échevin Bourriaval	665
Sauvageau, Augt., requête de	678
Simard, Louis. " "	685
Saisie (tiers) réponses à une - re Beaulieu	691
Sauvageau, J. A., et autres, requête de	692
* Statue Laviolette. — Montant voté pour	594



Transport de licence de A. M. Cooke à Desilets	4	Terrain de Platon, loué à la Corp.	168
Papin, F. N., requête de	14	Téléphone, rapport du surintendant de l'Agueduc.	
Théâtre de l'Hôtel de Ville	13	concernant le —	301
Tarif de l'eau pour le chemin de fer amendé	34	" résolution pour poser le — à l'Agueduc	
Trenaman, Eliza C., requête de D ^{te}	37	et à la station du feu	301
Turcotte, Arthur, et autres, requête de	38	Tiers saisie contre Hector Trépanier, réponses à une —	302
Terrain dans la Commune à l'usage des		Taxes, état détaillé des arriérés de — etc.	306
animaux destinés à l'exportation	42	Thivierge, J. B., et autres, requête de	319
Papin, F. N., requête de	44	Trotter, E. L., requête de	338
Thidell, Milford, et autres, requête de	48	écriture provenant de la fabrique de fusées	348
Trenaman, Canal de la rue	49	Trottoirs de 2 ^e classe dans les rues St. Honoré	
Trottoirs sur la rue St. Olivier	49	et St. Thomas.	348
Turcotte, Arth., et autres, rapport sur requête de	49	Taxes, motion pour collecter les arriérés	349
Trottoirs sur la rue St. Antoine	53	" " " un état des arriérés	349
" " les rues Modeste, L'Evêque	57	Taxes et cotisations, règlement concernant	
Trotter, L. C., requête de	82	les — amendé Exempte	360
" " " "	86	Taxes, exemption sur manufacture d'	
Tiers saisie contre Joseph Lambert	2	allumette de J. A. Rousseau, C ^{ie}	367
Théâtre de l'Hôtel de Ville, changements	108	Trottoirs de 2 ^e classe sur la rue St. Louise	368
Taxes, règlement amendé Chap. 81-	113	Taxe, compte de 6% prolongé au 18 Sept. '82	373
Thidell, David, et autres, requête de	130	Traverse d'hiver avec un bateau à-	
" " " " rapport sur		vapeur, licence à Jean Demers	382
" " " " requête de	137	Trottoirs sur la rue St. Louise, résolu-	
Taux des péages sur les Ponts St-		tion du 7 Aout '82 - rescindée	389
Maurice, hiver 1880-1881	146	Thivierge, Hérit ^r Joseph, remise de	
Thidell, David, requête de	194	taxes, etc.	401
Tuyaux d'égout rapport de M. Beaudry	202	Trotter, Ernest, requête de	470
Papin, F. N., requête de	247	Réponses à des interrogatoires, <u>in re</u>	
Teasdale, David, vente d'un emplacem ^t à	249	la Corporation vs U. Martel	571
Thivierge, Pierre, requête de	253	Taxes et cotisations, règlement amendé (cap. 87)	520
Turcotte, Joseph, " "	253	Traversiers, règlement amendé (cap. 89)	525
Papin, F. N. rapport sur requête de	256	Thivierge, M ^{re} Joseph, requête de	392
Terrains vendus pour taxes, ventes annulées	260	Télégraphe, Comp ^{ie} Great N.-Western.	
Turcotte, Arthur, et autres, requête de	287	remise sur taxe d'affaires	539
Terrain dans la Commune offert		Taxes, règlement amendé, (cap. 91)	541
à la filature de coton projetée	293	Tessier, A. J., lettre de	555
Téléphone, requête de L. B. McFarlane pour		Taxes contre le chemin de fer du Nord,	
poser le — aux bâtisses principales		remise de certaines —	562
de la Corporation	298	Tourel, Capt. M. O. E., requête de	572
		Turcotte, Albert et autres, " "	585

Trottoirs du Carré Champlain, rapp. sur-590
 Trois-Rivières, vote de \$500, pour le 250^e anniversaire 594
 Tachi, Eug., Assistant Commissaire des
 Lettres de la Couronne, lettre de 597
 Turcotte, Arthur, et autres, requête de 630
 Transport de la licence de Wilb^e, Désaulniers 635
 Terrains, rue Royale 660
 Tranchemontagne, C. N., main-levée d'
 hypothèque en faveur de — 690
 Tessier, Panneton, requête de 702
 Taxes contre le chemin de fer du Nord 705

Ursulines, Rév ^{de} Dames, requête des	219
Union Musicale, " "	220
do vote de \$250 ⁰⁰	220
do " " "	223
Ursulines, lettre de la Rév ^{de} Supérieure	230
Union Musicale, résolution de l' -	240
Union musicale, permission de charger une entrée dans le Carré Champlain pour une soirée	371-
Stivierge, Neuve Joseph, requête de	392
Union St Joseph, requête de	571
Union Musicale, " "	678



Vente des magasins du marché (1880) —	10	Ventes de terrains pour taxes,	
Vente des glaciers, 1880 à 1881 —	8	annulation des —	260
Vadeboncoeur, Ferd, writ de mandamus	38	Vente d'une lièze de terrain formant partie	
Vente de terrain à L. J. Désaulniers	39	de la rue Royale, à Esme et autres —	272
Vadeboncoeur, Ferd, certificat de licence		Vente du terrain des Hérit ^{rs} J. B. Masse,	
annulé —	42	sur la rue St. Roch, Comité de la Commune	276
Vente du Marché au Foin et des Étaux		Vente des glaciers 1882	280
des Bouchers 1880 —	50	" " magasins du marché 1882	280
Vente d'une débenture des Ecoles	53	Vallières, H. B., requête de	287
Voteurs municipaux, comité pour		Voteurs sur le règlement accordant un	
entendre les plaintes contre		bonus, etc., à la filature de coton, comité	
les listes des (1880)	54	pour juger les plaintes contre la liste des	295
Vadeboncoeur Ferdinand, réponses		Vente de terrain par Pierre Biron pour	
sur faits et articles, re	58	élargir la rue Viverville	306
Vote des appropriations, 1880-1881	87	Vadeboncoeur, Charles, requête de	309
Vente (promesse de) à Pierre Manseau	134	Vente des débentures de la nouvelle dette	
Vadeboncoeur, J. J. suite dit, appel d'un		consolidée —	325
jugement in re	153	Vente des revenus des marchés et des	
Vente des glaciers	164	étaux des bouchers	325
Veillet, Ferdinand, et autres, requête de	166	Vente par la fabrique d'un terrain	326
Vente des magasins du marché (1881)	169	Visite des bornes-fontaines tous les mois	326
Vente des terrains pour taxes, M. l'Échev.		Vente du terrain des Hérit ^{rs} J. B. Masse	330
Pellefeuille autorisé à représenter		Vanasse, M., nommé pro-maire	335
la Corporation à la —	169	Vote des appropriations de 1882-1883	362
Vente des liqueurs, règlements concer-		Vente d'un emplacement à Montréal (Plouffe)	370
nant la — amendés —	172	Vente des débentures de la nouvelle	
Vente à Cho. J. Hall d'un emplacement		dette consolidée à L. J. Forget & C ^{ie}	
sur la rue St. Philippe	176	à 90% —	376
Viger & Sawyer, poursuite de	199	Vente des glaciers (1883)	418
Visite des bornes-fontaines, rapport du		" " magasins du marché (1883)	418
Surintendant de l'Aqueduc au sujet	200	Vente de terrains pour taxes, l'échevin	
Vente du Marché au foin et des Étaux des		Cooke devra encherir à la —	422
Bouchers — 1881 —	202	Vente des revenus des marchés et des étaux	
Vanasse, Échev, nommé pro-maire (1881)	216	des bouchers	457
Vote des appropriations, 1881-1882 —	225	Vente de terrain, rue St. Philippe, J. N. Godin	457
Vente des revenus du marché-		Vote des appropriations, comité pour le	475
aux-dépenses, résolution	230	Vote des appropriations pour 1883-84 —	483
Vente de liqueurs en gros \$50 ⁰⁰	231	Viger, Simon, requête de	489
" " " dans les clubs \$20 ⁰⁰	231	Vente de terrain par J. Reymar	570
Vente d'un emplacement à D. Thisdale	249	" " " aux Commiss ^{rs} d'Écol	577

Vente d'un emplacement aux Com- missaires d'École	533
Vadeboncoeur, P.-J. M. Désilets nommé conseil dans la cause de -	542
Visiteur de l'École des Arts, Manuf. ^{res}	558
Vadeboncoeur, Chs, requête de	571
de la vente des magasins, etc. du marché (1884)	573
Vente des revenus des marchés et des étaux des bouchers (1884)	586
Valleé, Dominique, et autres, requête de	593
Vote de \$500 pour le 250 ^e anniversaire des Trois-Rivières.	594
Vote de partie des appropriations, '84-'85	609
" " " " do " "	612
Veuillet, Grégoire, requête de	610
Vote des appropriations pour 1884-1885	614
Vadeboncoeur, Chs., chargé de faire un estime des travaux à terminer à la station de police et de feu	623
Vente de terrain par Frs. N. Da Sylva	635
Vigneau, Nérée, transport de la licence de Moïse Masson	642
Vente de terrain par les sœurs de la Providence pour le prolongement de la rue Champflour	642
Vente de terrain par l'Église St. James pour élargir la rue St. St.-Mar ^s .	643
Vigneau, Nérée, requête de	649
Vente de 5 Débentures des Ponts St. M ^{ce}	653
Vente des revenus des Marchés (1885)	667
" "magasins et étaux " " "	667
Nidangeur, requête de E. Leconte	674
Nézina, Louis, " " —	678
Veuillet, Grégoire, " " "	678
Vente de terrain par Hub. Dusault pour élargir la rue des Forges	697

Welch, W. W., nommé comptable spécial	283
" " " , lettre de	288
Waarnecke, L. S., requête de	338
Wotherspoon, F. G., et autres, requête de	407
Waarnecke, L., requête de	471
Wotherspoon, F. G., et autres, requête de	493
do " " " " "	506
Wainwright, M., invité à rencontrer le Conseil	542
Wight R., lettre de - Secrétaire du Chemin de fer du Nord -	568